



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

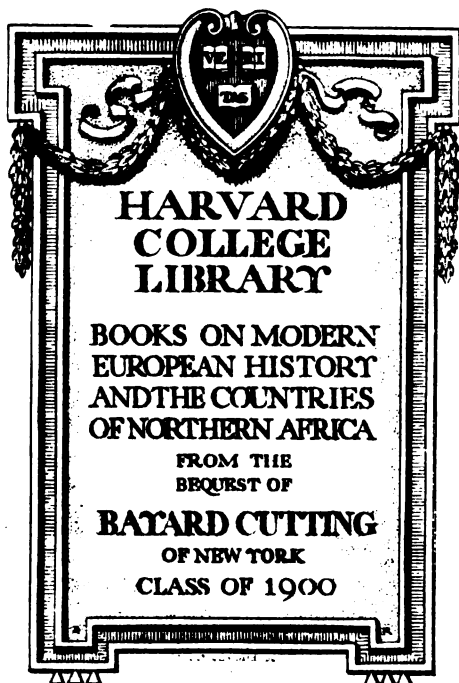
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>















HISTOIRE

9968  
Zub

DE LA

VILLE DE NIMES

depuis 1830 jusqu'à nos jours

PAR

ADOLPHE PIEYRE

*ancien député*

— *encre* —

"1"

TOME PREMIER

(AVEC UNE CARTE FORTE)



8717  
2-1

NIMES

CATELAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

RUE THOUATINE

—  
1886



**HISTOIRE**  
**DE LA**  
**VILLE DE NIMES**



---

NIMES. — IMPRIMERIE DUBOIS, RUE BERNARD-ATON, 2.

---





ADOLPHE PIEYRE  
1866



RESERVÉ  
BIBLIOTHÈQUE  
MUSEUM

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

depuis 1830 jusqu'à nos jours

PAR

ADOLPHE PIEYRE

*ancien député*

— *ouvro* —

**TOME PREMIER**



**NIMES**

**CATELAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

**RUE THOMAS**

**1886**



FX 7065.46.12

UNIVERSITY OF CHICAGO  
713 JEROME  
LIBRARY

FX 7065.46.12 (1)

Harvard College Library  
July 22, 1913  
Cutting fund  
(3 vols)

HARVARD  
UNIVERSITY  
LIBRARY  
OCT 1976

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement : l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années : police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambrée musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchar, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et a' trayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens des concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*





# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

palaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

• Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

• Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*, Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

SERVANT  
UNIVERSITY  
LIBRARY

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulsaire, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

» ..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.  
 » Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles conçoivent et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambre musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui survivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*



*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



HISTOIRE  
DE LA  
VILLE DE NIMES

depuis 1830 jusqu'à nos jours

PAR

ADOLPHE PIEYRE

*ancien député*

---

TOME PREMIER



NIMES  
CATELAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
RUE THOUATNE

1886

~~Fx 7065.46.12~~

LIBRARY  
MICROFILM  
SERIALS

Fx 7065.46.12 (1)

Harvard College Library  
July 22, 1913  
Cutting fund  
(3 vols)

HARVARD  
UNIVERSITY  
LIBRARY  
OCT 1976

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa cervelle, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'étendre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement : l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années : police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*



*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambre musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alson, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 420 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

HISTOIRE  
DE LA  
VILLE DE NIMES

---

CHAPITRE PREMIER

---

SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. —  
AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT  
NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET.  
— SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES  
D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES  
ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON.  
— SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-



En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affirmée, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été. Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'étendre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambre musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Jatour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchar, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-



En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulcraires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
NIMES

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

**COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÉNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.**

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affirmée, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulsaire, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambre musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Jatour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchar, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exclamations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.

A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.

C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.





# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

1834  
REVUE  
1834

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 420 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulaires, une querelle devant la porte d'un café suffisait pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *live la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.

On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.

La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.

Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.

Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.

Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.

Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont vu de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles ont été créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de la vie humaine. La vie intellectuelle de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se former et se confondre dans un même élan de progrès et de science.

Puis

Société de tir,

*Société hippique, la Chambre musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbés encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*



*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et a'trayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nîmois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nîmois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nîmois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
NIMES

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

depuis 1830 jusqu'à nos jours

PAR

ADOLPHE PIEYRE

*ancien député*

---

**TOME PREMIER**



**NIMES**  
**CATELAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR**  
**RUE THOUYNE**

—  
**1886**

~~FJ 7065.46.12~~

50007.00  
7012.02.100  
73.0011

FJ 7065.46.12 (1)

Harvard College Library  
July 22, 1913  
Cutting fund  
(3 vols)

HARVARD  
UNIVERSITY  
LIBRARY  
OCT 1976

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'étendre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*



*se transformer, quo de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambrée musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules !*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nîmois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nîmois aime ces exclamations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nîmois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nîmois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SINONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÉNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvères, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « vive la République ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

MARCEL  
BRUNESCU  
ÉDITEUR

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

**COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.**

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-



En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulsaire, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été. Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épanche dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambrée musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchar, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et a'trayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 420 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-



En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1834 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles convaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
NIMES

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

**COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.**

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) • Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affirmée, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulsaire, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambrée musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Latour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*

*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés — sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Gabrières, Numa Balaud, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des concitoyens !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants qui n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait plus attacher que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle et impartial, a une tâche considérable et attrayante à remplir. Je m'y suis engagé en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de recherches et de travail. Puissé-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime son histoire locale et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qu'elle a fait depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe, et après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un grand historien et un grand orateur. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en parler, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus importants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents et dispersés, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes.*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*





# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nîmes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nîmes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nîmes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

HISTOIRE  
DE LA  
VILLE DE NIMES

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. —  
AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT  
NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET.  
— SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JET DE « *Bataillon* ». — TROUBLES  
D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES  
ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON.  
— SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 498, 499, 200.

# PRÉFACE

*Je présente à mes concitoyens la continuation de l'œuvre de Ménard, si populaire dans notre ville et que M. P.-L. Baragnon père a continuée jusqu'en 1830. Ce travail que je livre à l'appréciation de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre vieille cité, a été fait impartialement et revêt surtout le caractère d'une compilation historique locale.*

*Ceux qui m'ont devancé dans l'œuvre que je fais paraître aujourd'hui ont su se montrer clairs, intéressants et impartiaux. Ménard, entre autres, s'est surtout acquitté de sa tâche avec un talent hors ligne et a rejeté, bien loin derrière lui, les idées préconçues. Le livre qu'il a écrit a été jugé plus intéressant que tout autre et l'on peut dire de lui qu'il a le mieux compris ce qu'avait été Nîmes, ce qu'elle valait et ce qu'elle devait être. Aussi est-ce Ménard que tout historien local doit imiter, en tâchant de réunir son esprit, sa verve, son talent et en s'inspirant toujours de la vérité.*

*En abordant le récit des faits qui marquent notre histoire contemporaine, il semble que le terrain sur lequel on marche puisse être semé d'écueils, hérissé de difficultés. J'estime, pour ma part, que la plume de l'historien quand elle ne fait point œuvre de parti, et qu'elle n'a pour but que d'exposer les faits saillants, peut éviter ces périls plus imaginaires que réels.*

*Nous ne sommes plus, du reste, à une époque où la vie municipale est surtout le reflet des agitations nationales. A dater de 1830, la ville de Nîmes présente ce spectacle, à un degré très attachant, qu'elle est plus préoccupée de*

*se transformer, que de se livrer aux luttes intestines. Il y a sans doute d'ici, de là, surtout dans les premières années quelques frémissements populaires, mais de courte durée, et l'historien, en les relatant, ne court aucun risque de changer en factum ce qu'il sait de la ville dont il écrit l'histoire.*

*On peut voir d'après ce qui précède quel va être mon principal souci, mon but unique, pourrai-je dire, en écrivant ces pages. Ni apologie, ni dénigrement. Mais surtout le récit, aussi exact qu'il me sera possible, de la création de Nîmes moderne.*

*La nouvelle ville est de création toute récente. Ses monuments, en dehors de ceux que lui ont légués ses maîtres de plusieurs siècles, datent d'hier, et la génération actuelle se souvient encore des cérémonies qui ont accompagné la pose de la première pierre de plusieurs d'entre eux. Les faubourgs à peine dessinés il y a cinquante ans, se sont peu à peu édifiés, agrandissant ainsi le cercle d'activité de la vieille Nemausa.*

*Les chemins de fer ont transformé les habitudes économiques; l'eau est venue enfin, après plusieurs siècles de recherches et plusieurs tentatives restées sans résultat, s'épandre dans des réservoirs qui sont à peine terminés. Pour si minime que soit la quantité de ce bienfaisant liquide qui nous a été porté, ce n'en a pas moins été une véritable révolution pour notre ville.*

*Est-ce tout? Nullement: l'industrie a pris un nouvel essor, le commerce a subi des modifications profondes et un parasite redoutable a radicalement métamorphosé les conditions générales de la vie. De plus, des artères nouvelles ont bouleversé l'antique cité, apportant avec elles l'air et la lumière. Le gaz, qui est près d'être détrôné par la bougie électrique, a remplacé l'antique quinquet fumeux.*

*Tout a été réorganisé dans ces cinquante années: police, administration, armée, instruction, et chacun des changements apportés a retenti dans Nîmes.*

*Dans un autre ordre d'idées, il s'est formé un véritable foyer intellectuel parmi nos concitoyens. Les lettres, les arts, les sciences ont trouvé de fervents adeptes parmi eux. Des sociétés nouvelles se sont créées, nombreuses, vivantes, dans toutes les branches de l'activité humaine. La vieille Académie de Nîmes a vu autour d'elle de jeunes intelligences se réunir, se grouper et se confondre dans un commun élan vers la science et les lettres.*

*Puis sont venues les Sociétés des amis des arts, la Société de tir, la*

*Société hippique, la Chambrée musicale, les revues littéraires, et tant d'autres qui s'efforcent d'asseoir, au profit de l'humanité, les observations laborieuses ou les découvertes intéressantes.*

*Dans cette œuvre de décentralisation intellectuelle, qui depuis 1830 s'est peu à peu affirmée, Nîmes occupe une place honorable, une place vivante qui a appelé sur elle et sur ses enfants l'attention de tous.*

*Certes, si beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'autres sont encore à faire.*

*Nîmes doit tendre à devenir elle-même, une Athènes sans démagogues, une Rome sans tribuns. Ce qu'il faut pour la grandeur et la renommée d'une ville, c'est la disparition de tout esprit de secte, l'union de tous, les idées larges, le respect de la religion quelle qu'elle soit, la liberté et la justice pour tous, la bonne gestion des deniers publics, la protection des arts et des lettres. Que les questions de parti ne viennent pas se jeter en travers de l'œuvre civilisatrice, qui consiste à embellir une ville ayant déjà tout pour elle : des ruines nous rappelant un passé glorieux et des ancêtres qui propagèrent le christianisme et la civilisation dans les Gaules!*

*Nîmes ne doit pas subir l'attraction funeste qui porte toutes les villes de province à s'annihiler, en se reportant à chaque instant sur Paris.*

*La cité romaine qui a donné naissance à Antonin doit rester elle-même et conserver son cachet spécial d'originalité.*

*Les Nimois sont nombreux dont le nom passera ou a déjà passé à la postérité ; chacun de nous se prend à répéter leur nom, à lire, ou à admirer leurs œuvres. Nous aimons, à l'étranger, à nous enorgueillir de ces compatriotes qui se pressent, célèbres, dans la pléiade des enfants de la France. Plusieurs sont descendus au tombeau, d'autres vivent encore et parmi cette génération, courbée encore sur le pupitre de l'école, on peut affirmer qu'il en est qui suivront leurs devanciers.*

*Si tous ne sont pas nés dans Nîmes même, ils ont acquis le droit de cité comme originaires du Gard, parce que c'est à Nîmes même qu'ils ont particulièrement brillé ou que c'est à notre ville que se rattachent les qualités qui les ont mis au-dessus du pair.*

*Guizot, Chabaud-Jatour, Pradier, Jean Reboul, Pellet, Alphonse Boyer,*



*Démians, Germer-Durand, Canonge, Souchon, Sigalon, Crémieux, Talabot, le général Feuchères, F. Béchard, le P. d'Alzon, Mgr Plantier et tant d'autres que nous pourrions citer, que la mort a impitoyablement fauchés ; ne sont-ce pas là des figures qui ont mérité et qui méritent l'admiration de leurs concitoyens ?*

*Et parmi ceux qui sont encore debout, Mgr de Cabrières, Numa Baragnon, le pasteur Viguié, Révoil, Jalabert, Gaston Boissier, Poise, Alphonse Daudet et combien encore qui occupent à des titres divers l'attention des contemporains !*

*Un autre dira ce que seront ceux de demain, de ces vaillants que rien n'arrête et que Nîmes peut s'honorer à bon droit de compter parmi ses enfants.*

*N'avais-je pas raison de dire au commencement que rien ne pouvait être plus attachant que l'histoire de nos progrès et l'inventaire de nos richesses, et que sans recourir à aucune passion, les pages qui vont suivre pourront, à bon droit, être connues de tous mes concitoyens ?*

*Il s'est fait tant de choses dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, il s'est formé tant de nouveautés, créé tant de projets, que l'historien, fidèle narrateur, a une tâche considérable et a'rayante à remplir. Je m'y suis consacré en essayant d'y apporter mon meilleur contingent d'observations, de notes et de travail. Puisse-je y avoir réussi ! Je sais combien le Nimois aime ces exhumations locales et j'ai pris à tâche de lui faire toucher du doigt tout ce qui, depuis 1830, met sa ville au rang des plus grandes et des plus belles cités de notre bien aimée patrie.*

*Le Nimois est à demi-romain, a-t-on dit ; le romain aimait beaucoup l'histoire. Après avoir lu Tite-Live et Tacite, il ne dédaignait pas Polybe ; après avoir lu Cicéron il se délectait encore à la lecture de Salluste, un partisan avoué de Catilina. Le Nimois aime son histoire locale et se plaît à en redire, soit dans la conversation, soit dans les conférences, les faits les plus saillants. Voilà pourquoi j'ai tenu à grouper tous les faits, encore incohérents dans les esprits, qui se sont passés depuis 1830 jusqu'à nos jours.*

*Il ne me reste plus avant de commencer cette histoire qu'à dire quelques mots de la division que j'ai adoptée.*

*Cette division m'a paru des plus rationnelles et des plus commodes pour les*

*recherches. Chaque année formera un chapitre séparé, en tête duquel sera un sommaire formant un rapide aperçu des faits dont je fais le récit. La disposition typographique adoptée permet de savoir à quelle année se trouve le lecteur en quelque endroit qu'il ouvre le volume.*

*A part deux ou trois années qui nécessiteront un chapitre supplémentaire, on peut voir que nous aurons ainsi cinquante-cinq chapitres pour l'histoire entière. Chaque volume contiendra de la sorte une histoire de dix ans.*

*C'est une œuvre de longue haleine que j'entreprends, avec la certitude que je trouverai dans mes concitoyens le concours qui m'est nécessaire pour arriver à bon port.*



# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1834. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « *Bataillon* ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) « Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

pulvaires, une querelle devant la porte d'un café suffisaient pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « *Vive la République* ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Guizot, t. II. pages 198, 199, 200.

BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
NIMES

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NIMES

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### SOMMAIRE

**COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DU PAYS AU COMMENCEMENT DE 1831. — MESURES DE POLICE. — AFFAIRES DE JANVIER. — RENVERSEMENT DES CROIX DE MISSION. — L'EMPRUNT NATIONAL DE 120 MILLIONS — LA LOI SUR LA GARDE NATIONALE. — CROIX DE JUILLET. — SAINT-SIMONISME ET FOURIÉRISME. — LE JEU DE « Bataillon ». — TROUBLES D'OCTOBRE. — INSTALLATION DES COURS PUBLICS. — LES ÉCOLES PRIMAIRES. — LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — LES ATELIERS DE SECOURS. — LES ÉVÈNEMENTS DE LYON. — SIGALON, CHEVALIER. — MORT DE TRÉLIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU GARD.**

Les commencements de la Monarchie de Juillet eurent dans toute la France des difficultés plus ou moins considérables à vaincre. Le pays était frémissant, au lendemain de cette secousse formidable qui avait emporté une monarchie, en somme libérale, et dont le drapeau vainqueur flottait sur les côtes de l'Afrique. La monarchie légitime disparaissait au moment où Châteaubriand négociait avec la Russie l'agrandissement de la France jusqu'à sa frontière naturelle du Rhin. L'émeute parisienne, qui avait eu si facilement raison du drapeau blanc et lui avait substitué le drapeau tricolore, n'avait pas immédiatement rencontré dans la province l'accueil favorable qu'elle croyait pouvoir espérer. D'un autre côté, les puissances étrangères, surtout la Russie, ne se pressaient pas de reconnaître le nouvel état de choses établi par la Révolution de Juillet. Les passions politiques et religieuses étaient partout en effervescence (1).

(1) • Les motifs les plus divers, sérieux et frivoles, un anniversaire révolutionnaire, un bruit de journaux, un arbre de la liberté à planter, une prétention de marchands po-

En parcourant les dernières pages de l'ouvrage qui, précédant celui-ci, le relie à la considérable compilation de notre compatriote Ménard, on peut voir que les derniers jours de 1830 furent, un peu comme partout, agités par des convulsions dangereuses dans notre cité. Nimes présentait alors le spectacle de bien d'autres villes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner qu'elle n'ait pas, à certaines heures difficiles, donné à l'autorité du jour un travail plus considérable, et exigé une attention plus soutenue.

Qu'était, du reste, l'autorité en ce temps difficile ? A peine affermie, flottante, hésitante, comme étaient flottants et hésitants les conseils éphémères du gouvernement, l'autorité n'agissait que contrainte et forcée.

Dans un pays comme le nôtre, une telle indécision pouvait être fatale, et il a fallu la sagesse et la réserve d'un grand nombre pour que nous n'ayons pas à déplorer de grands malheurs. L'esprit patriotique des habitants de Nimes, esprit qui, à maintes époques de notre histoire, s'affirma hautement, a été la sauvegarde de la sécurité publique plus encore que le pouvoir qui en avait la garde. Nous en verrons plus loin des exemples qui méritent d'être conservés.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent les premiers jours de l'année 1831, qui sera la première de cette œuvre historique.

Un pouvoir à peine assis, des ministères chancelants, faits et défaits en un tour de main, des armements à nos frontières, l'incertitude de l'avenir, des passions mises en éveil, surexcitées et contenues à grand peine, tout se trouve réuni qui jette le trouble dans les esprits les mieux équilibrés.

Aussi des mouvements avaient-ils éclaté çà et là et Nimes n'avait-elle pas été à l'abri de toute agitation. Le département était dans le même

populaires, une querelle devant la porte d'un café suffisait pour amasser et passionner la foule; et elle trouvait partout des points de réunion, des foyers d'irritation, des moyens de divertissement.....

»..... des bandes se promenaient jour et nuit en criant « Vive la République ». Quand la répression de ces désordres commençait, elle rencontrait presque toujours une résistance dans laquelle l'autorité municipale et la garde nationale n'étaient guère plus respectées que les agents de police et les soldats; et quand, un jour ou sur un point, l'émeute avait été réprimée, elle se portait ailleurs et recommençait le lendemain.

» Elle était incessamment provoquée, encouragée, ranimée par de hardis patrons.

» Les émeutes et les sociétés populaires de 1831 étaient autre chose encore que de l'anarchie; elles couvaient et préparaient la guerre civile. » *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Guizot, t. II, pages 198, 199, 200.

état, et pour couper court aux agitations du chef-lieu, il avait fallu recourir aux mesures exceptionnelles de police, et renforcer les troupes de la garnison. Le gouvernement existant allait créer partout ce qui a été sa caractéristique pendant les dix-huit ans qu'il a géré les affaires de la France.

On réorganisait la Garde Nationale, les *baionnettes intelligentes*, comme on disait alors ; sans doute, la garde nationale a existé avant et après la royauté de juillet, mais, sous cette dernière monarchie, elle avait une autorité et un ascendant moral que se plaisaient à lui reconnaître les fonctionnaires de l'époque.

Tous les citoyens se faisaient un devoir, un honneur même d'être incorporés dans les rangs de cette milice. Chacun y apportait son contingent de zèle et ceux que l'âge ou la santé empêchaient d'endosser l'uniforme, cherchaient par tous les moyens à concourir au service national.

Par une lettre datée du 15 janvier 1834, M. Périé, directeur de l'École de dessin et conservateur du musée de Nîmes, offre à la ville d'exercer *gratuitement* les fonctions de cette dernière place, « voulant du moins, dit-il, payer de son désintéressement puisqu'il ne peut payer de sa personne dans le service national. »

C'était ainsi qu'on comprenait à l'époque cette institution à la fois civile et militaire que le général Lafayette appelait « le sublime mouvement de la France armée. » Ce que dans sa dernière lettre aux Gardes nationales du royaume, le même général disait être « l'immense organisation protectrice de la liberté et de l'ordre public, et d'où peuvent s'élancer des centaines de mille combattants pour la défense du territoire et l'indépendance de la France. » Un tel rôle ne pouvait que flatter extrêmement les nouveaux miliciens, et, nous pouvons le dire, ils ont contribué à Nîmes, sauf de rares exceptions, à sauvegarder l'ordre public et à assurer la sécurité de la ville.

Cette sécurité, nous l'avons dit, était fréquemment mise en danger et l'ordre public très souvent menacé. Les mauvaises passions, surexcitées par la misère ou le manque de travail étaient des instigatrices toutes naturelles. On créa bien, le 3 janvier 1834, des ateliers de secours, sortes de chantiers municipaux pour employer les bras inoccupés. Il n'est pas sans intérêt de consigner ici le salaire accordé à ces ouvriers. Nous trouvons dans la proclamation de M. de Chastellier, alors maire de la ville que « le prix des journées sera de un franc, de soixante centimes, et de quarante centimes, selon la force et l'âge des individus admis au travail ».



Malgré cette précaution, dès le 11 janvier, un arrêté municipal ordonnait la fermeture des cafés Seguin, Ripert et Chabalié et des sociétés royalistes qui en dépendent. Ces trois cafés étaient sur le boulevard de l'Esplanade. La cause de cette mesure sévère était une rixe qui avait eu lieu devant ces cafés l'avant-veille, rixe au cours de laquelle un garde national fut, disait-on, insulté par quelques hommes réunis en groupe et essuya le feu d'un coup de pistolet qui ne l'atteignit pas. Pour assurer l'ordre, le maire croyait le 21 du même mois devoir prendre un nouvel arrêté défendant de parcourir, tant de jour que de nuit, les rues, places et promenades publiques en travestissement, déguisement ou mascarade, soit en *troupe*, soit *individuellement*.

De telles mesures révèlent les inquiétudes de l'autorité et l'état précaire dans lequel se trouvaient les affaires du pays. Il ne se passait pas de jours qui ne soient marqués par une agitation qui prenait quelquefois un caractère alarmant. Ainsi, le lundi 21 février 1831, quelques individus, après avoir détruit des bustes des chefs de l'ancienne famille royale, qui se trouvaient au Palais de Justice, se rendirent au séminaire, demandant les insignes et fleurs de lys qui pouvaient exister dans cet édifice. Le lendemain, des bruits sinistres se propageaient dans la ville ; on annonçait de nouvelles émeutes, on disait que l'on voulait renverser les croix etc., etc. Ce mouvement populaire et dont l'origine est évidente ne faisait que devancer une décision officielle et souverainement malheureuse.

Ces croix, que des individus menaçaient de jeter bas, étaient dans la ville au nombre de cinq. Une sur la place de la Madeleine, une autre adossée contre le mur de façade de l'église Saint-Charles, une autre sur la place de la Belle-Croix, une autre place des Carmes et une autre sur l'Esplanade. Est-ce à dire, comme le dit M. A. Chaper, préfet du Gard, dans sa proclamation du 11 mars 1831, que « tous les citoyens avaient compris que l'existence de ces croix isolées pouvait amener les plus graves désordres et qu'elles étaient un objet d'inquiétude ? » Il est profondément regrettable que le gouvernement se soit laissé aller à faire disparaître de lui-même de la voie publique, un emblème religieux, vénéré de la chrétienté tout entière, quelle que soit la confession ou le rite. C'était obéir à des excitations antireligieuses à des haines d'athée, qui malheureusement dans les jours difficiles ne négligent rien pour se faire jour.

C'est ainsi que le 15 février, à Paris, prenant prétexte qu'un service funèbre se célébrait à Saint-Germain l'Auxerrois, en mémoire du duc de Berry, une foule égarée pénétra de vive force dans l'église qu'elle

saccagea et dépouilla de tous les objets religieux, se porta ensuite sur l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré, et se rua enfin sur l'archevêché qu'elle mit au pillage jetant à la rivière les meubles, loiseries et tout ce qui garnissait les appartements.

Il est pénible de voir les représentants de l'autorité obéir en quelque sorte à ces audacieuses et sacrilèges injonctions et porter la main sur le divin signe de la rédemption.

C'est le 12 et le 14 février que fut consommé cet attentat, anti-libéral. On manda des ouvriers mineurs de Montpellier pour l'exécuter. Un grand appareil militaire fut déployé à cette occasion. Les dehors de la ville, toutes les issues des rues voisines de ces monuments, élevés par la piété des fidèles, étaient gardés par le 35<sup>e</sup> de ligne, un bataillon du 48<sup>e</sup>, la gendarmerie, un escadron de lanciers, et 300 chasseurs venus de Tarascon, plus une compagnie de mineurs du 32<sup>e</sup>. Dans la journée du 12, on arracha les croix de Saint-Charles et de Saint-Paul, et les trois autres, le surlendemain.

Ces emblèmes de la religion furent déposés dans l'église de chaque paroisse, où les fidèles se rendirent en foule pour adresser au ciel des prières ferventes. Nous remarquerons que, dans cette circonstance, toute la garde nationale ne parut pas sous les armes, et qu'un grand nombre ne voulut pas accepter d'être le complice d'une profanation sans utilité et d'un acte irréligieux.

On ne peut que déplorer de tels attentats qui pouvaient amener les plus terribles et les plus graves malheurs.

Dans la rue Saint-Castor, l'évêque, Monseigneur de Chaffoy fut, à son passage, couché en joue par un malheureux du nom de Brignolles, et un crime épouvantable ne fut épargné que grâce à la présence d'esprit du capitaine Payan. Sur la place des Carmes, la Garde Nationale fit usage de ses armes et plusieurs furent frappés : la nommée Delphine Sallin reçut deux balles qui nécessitèrent l'amputation du bras. La veuve Brun fut atteinte de deux balles à la cuisse gauche. Gaspard Gramidon fut frappé d'une balle à la tempe gauche. Une nommée Durand, dite Bigattan, reçut une balle dans le bras droit.

Tronc Cettier, Baptiste Fajon, Chevallier, Jean Béringuier, Jean Cabane, Simon Rey, furent atteints de plusieurs coups de baïonnette.

A côté de ces scènes de désordre, de cette explosion d'athéisme qui reçoit presque les encouragements officiels par peur plus que par conviction, il est assez consolant de noter les témoignages de patriotisme, qui trouvent, dans notre pays, l'écho qu'on pouvait être assuré d'y rencontrer. Au lendemain de la révolution de juillet, un souffle de guerre

avait couru en Europe, et la France comme ses voisines ne cessait d'armer. On craignait pour l'indépendance nationale, et la peur d'une invasion étrangère hantait tous les esprits. Aussi les gazettes du temps mentionnent-elles, à chaque instant, les préparatifs militaires qui d'un bout à l'autre de la France se font ostensiblement sur les frontières du Nord et de l'Est, comme aussi à Toulon.

On sait que ces derniers avaient l'Algérie pour objectif, car la Monarchie de Juillet avait, de ce côté, trouvé la conquête faite si glorieusement aux derniers jours de la Restauration et elle se hâtait de la consolider. Mais sur les frontières du Nord, à Lille et à Valenciennes il n'en était pas de même. Au ministère de la guerre on déployait une activité fiévreuse, et à la fin du mois de mars de cette année il n'y avait pas moins de quatre armées prêtes à entrer en campagne si l'honneur national le demandait. La fibre patriotique vibrait du Sud au Nord et de nombreux exemples que nous pourrions citer montrent que dans toutes les classes de la société, on tenait à faire son offrande sur l'autel de la patrie. L'autorité, non-seulement pour encourager ces manifestations, mais encore pour créer un dérivatif aux ardeurs des luttes intestines, encourageait ces actes civiques, et le préfet du Gard ne craignait pas de les porter à la connaissance du public (1).

Parler patriotisme à Nîmes, lui faire entrevoir l'ennemi foulant le sol national, devait infailliblement provoquer un noble enthousiasme chez nos concitoyens.

C'était aujourd'hui le commissaire de police, M. Gay, qui prenait l'engagement de laisser 5 francs par mois à la nouvelle du premier coup de canon que l'ennemi tirerait sur la frontière; c'étaient un peu plus tard, deux conseillers de préfecture, MM. Numa Baragnon (père)

(1) Voici la lettre que M. de Chaper écrivait le 25 mars :

A Monsieur le Rédacteur du *Journal du Gard*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part d'un trait de patriotisme auquel vous jugerez, sans doute, convenable de donner de la publicité.

M. Henri Lafont, négociant à Alais, et major de la garde nationale de cette ville, a pris l'engagement de verser une somme de 500 fr. dans les coffres de l'Etat au premier coup de canon tiré sur la frontière, et sur la première réquisition qui lui en sera faite. Un tel engagement fait le plus grand honneur à M. Lafont, et mérite de figurer parmi les traits sans nombre de dévouement à la cause nationale qui ont illustré notre dernière révolution.

Recevez,

Le préfet du Gard, A. CHAPER.

et Paradès de Daunant qui sacrifiaient dans le même but une partie de leur traitement.

Cependant le gouvernement cherchait à régulariser ces offrandes nationales, et dans ce but avait décidé un emprunt national de 120 millions. La souscription à cet emprunt fut accueillie dans notre ville avec un admirable empressement. Elle s'ouvrit chez M. Vincent Devillas et ne tarda pas à atteindre un chiffre considérable. La première liste s'élevait à 262,500 francs. En peu de temps, les souscriptions atteignirent une somme énorme :

Pour ajouter à cette surexcitation nouvelle des esprits, le préfet faisait une tournée dans le département et remettait à quelques gardes nationales le drapeau tricolore. Le 10 avril, il était à Saint-Hippolyte et le 11, au Vigan ; et à Paris on préparait tout pour que le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du Roi, Sa Majesté pût distribuer aux régiments présents les drapeaux et étendards nouveaux. Il n'est pas inutile de rappeler que la nouvelle loi sur la Garde nationale, qui ne comprenait pas moins de 161 articles, votée par la Chambre le 24 février était promulguée le 25 mars, en même temps que la loi municipale. Je crois bon de consigner ici, fort rapidement du reste, quelques indications au sujet de l'application de la loi. L'article 9 fixait, en particulier, que tous les Français devaient le service à la Nation de vingt à soixante ans : La loi de 1791 disait depuis dix-huit ans, et celle de 1795 depuis seize ans. Mais le sénatus-consulte du 24 septembre 1805, les décrets du 12 novembre et 5 avril 1813, ainsi que l'ordonnance de 1816, avaient ramené à vingt ans l'âge du recrutement de cette milice.

Cependant, aucune des lois organiques précitées n'avait reçu une application rigoureuse. On s'occupait alors dans toutes les communes de dresser les tableaux de recensement, et les calculs les plus élémentaires tendaient à donner ainsi à la France, déduction faite de l'armée active au complet et des autres corps soldés, ouvriers et employés de l'administration organisés militairement, 7,114,100 soldats, sauf les cas d'exemption légale, les dispenses et les empêchements légitimes. On arrivait ainsi à obtenir un effectif pour chaque commune d'environ soixante-sept hommes pour trois cents habitants.

La Monarchie de Juillet, en publiant ces deux lois fondamentales dans l'ordre civil et militaire tendait à s'affermir par tous les moyens. Des ordres étaient donnés pour faire disparaître les fleurs de lys, partout où on pouvait le faire sans dégrader les monuments publics. Le sceau de l'Etat devait être modifié et une ordonnance royale portait que « à l'avenir le sceau de l'Etat représentera un livre, portant ces

mots : *Charte de 1830*, surmonté de la couronne fermée, avec le sceptre et la main de justice en sautoir et des drapeaux tricolores derrière l'écusson. » De même, une ordonnance du 13 mars 1831, donne le détail de la médaille, dite de Juillet, qui devait représenter un coq gaulois, entouré d'une couronne de chêne, avec cette inscription : « *A ces défenseurs, la Patrie reconnaissante* » et, au revers, trois couronnes de laurier entrelacées, avec cette légende « *27, 28, 29 Juillet 1830, Patrie, Liberté* » et pour exergue ces mots : « *Donné par le Roi des Français.* »

Toutes ces mesures d'ordre intérieur et faites pour donner satisfaction à de coupables pensées ou à de puérides demandes n'assuraient pas l'ordre public. Malgré le ministère du 13 mars, à la tête duquel était Casimir Périer (1), malgré les termes énergiques de sa circulaire et de sa déclaration aux Chambres, le pays restait fiévreux et incertain. Le saint-simonisme et le fouriérisme, depuis longtemps en travail, firent leur bruyante apparition. Le journal *le Globe*, sorti depuis quelque temps des mains des doctrinaires se transformait en chaire saint-simonienne. Victor Considérant, habile officier du génie, se faisait l'apôtre de la doctrine fouriériste. Ces maximes insensées, débitées avec aplomb et assurance, sous le couvert d'un apostolat d'un nouveau genre, ne faisaient qu'aggraver dans les masses populaires la perturbation anarchique, en y fomentant les instincts qui livrent l'homme à la soif jalouse du bien-être matériel et à l'égoïsme de ses passions.

L'orage grondait et les moins perspicaces comme les plus prévenus sentaient vaciller l'ordre social sous le souffle révolutionnaire. Le premier ministre d'alors, celui qui pendant un an incarna la royauté de juillet et en fut le pivot jusqu'au jour où le choléra l'emporta, Casimir Périer, l'écrivait le 29 juin 1831 à un de nos compatriotes, Guizot, qui dès les premiers pas de la monarchie constitutionnelle avait été appelé au ministère de l'intérieur et qui à son tour résuma si longtemps toute la politique du régime de 1830. Cette page inquiète de l'homme d'Etat, qui tenait la base du gouvernement, peint éloquemment la situation de la France entière.

« L'Etat général des esprits me préoccupe : je les ai vus s'altérer, se gâter rapidement depuis un mois. Ce pays-ci est devenu méconnaiss-

(1) « Ce fut la part de mauvaise fortune de ce grand citoyen (Périer) qu'emporté par l'urgence de la résistance matérielle, il fut en même temps entraîné, en matière d'institutions et de lois politiques, à de fâcheuses concessions. (Guizot, *Hist. de mon temps*, t. II, p. 230).

sable si je le compare à ce qu'il m'a paru au commencement de mai. Il y avait alors de l'amélioration, non pas sur le mois d'octobre dernier, mais sur ce que le pays avait dû être de février en avril. Aujourd'hui, c'est un mélange d'iritation et de découragement, de crainte et de besoin de mouvement ; c'est une maladie d'imagination qui ne peut se motiver, ni se traduire, mais qui me paraît grave. Les esprits me semblent tout à fait à l'état révolutionnaire, en ce sens qu'ils aspirent à un changement, à une crise, qu'ils l'attendent, qu'ils l'appellent, sans qu'aucun puisse dire pourquoi. Paris me semble rallié à un sentiment énergique de résistance ; *mais les départements n'en sont point là.*

« Je suis persuadé qu'une guerre serait utile, bien entendu si on parvenait à la limiter. La France est, pour le moment, dans le genre sentimental, bien plus que dans le genre rationnel. »

Nîmes, il faut le reconnaître, n'était pas atteinte de ce mal général à un si haut degré que certaines villes, telles que Lyon par exemple ; les idées communistes n'y trouvaient qu'un nombre restreint d'adeptes, et les agitateurs n'y tenaient pas le haut du pavé ; cependant des divisions funestes allaient s'envenimant, et se traduisant par des actes de violence, d'abord clair-semés, puis généralisés et aboutissant à une explosion regrettable.

Dès le 17 mai, le maire interdisait dans un arrêté de former des attroupements, de se battre et de se jeter des pierres sur les promenades, boulevards, sur les places, dans les rues. D'abord, limitées à des enfants, ces rixes que le public connaissait sous le nom de *bataille*, devinrent le fait des grandes personnes. On s'injurait, on se menaçait et on en arrivait finalement au coup. Ce fut dans le courant de juillet que se produisit l'émeute qu'on sentait gronder sourdement dans le peuple. Les abords de l'église Saint-Charles furent le théâtre particulier des rixes graves que la force armée réprima difficilement. L'autorité multipliait vainement ses arrêtés ; elle était impuissante devant ces esprits irrités et violemment surexcités. Les mesures de police les plus étroites étaient pourtant prises, les rassemblements quelconques interdits. Les cafés, cercles de lecture ou autres, les cabarets menacés de fermeture au moindre soupçon. Les individus qui par paroles, gestes ou démonstrations quelconques trahissaient des intentions hostiles, arrêtés. Les chants sur la voie publique, interdits. Il ne fallait rien moins que ces mesures draconiennes et leur application rigoureuse pour ramener l'ordre dans la rue.

Singulière époque, en vérité, où l'on se félicitait de deux mois de tranquillité, comme d'une chose invraisemblable, et combien de pareils

événements sont faits pour nous étonner bien que nous ne soyons qu'à quelques années d'intervalle. C'est pendant une de ces accalmies qu'eut lieu, le 3 septembre, au Musée, la distribution des prix de l'école de dessin, que les événements de l'année précédente avaient retardée et empêchée. Il y eut à cette occasion une petite exposition de tableaux au Musée, parmi lesquels on distingua une toile de M. Périé, directeur de l'école. « La composition, dit un compte rendu du temps, en est originale : des groupes de lutteurs, vus en bas d'un arceau des Arènes, sont au premier plan et attendent leur tour pour faire usage de leurs forces musculaires. Le fond représente une foule innombrable de spectateurs placés sur les gradins du monument (1). » A cette même exposition se remarquaient trois portraits de M. Numa Boucoiran, un tableau de M. Brouzet aîné, de Beaucaire. Ces deux artistes, dont l'un est resté très-connu à Nîmes, comptaient dans l'école méridionale.

Combien il est regrettable de le dire et de le constater. Cette apparence de tranquillité n'était que momentanée et bientôt des orages nouveaux s'amassaient jetant le désordre et la révolte dans la rue.

On sait avec quelle ardeur, avec quelle sollicitude les esprits français d'alors suivaient les événements de Pologne. Un soulèvement polonais, luttant pour l'indépendance nationale, avait entrepris sur la Vistule, de lutter contre le colosse russe. C'était à très peu près le dernier effort de la vieille nation catholique. Elle avait réussi à mettre sur pied, au prix d'énormes sacrifices, soixante mille hommes et deux cents pièces de canon. Le maréchal Paskiévitch, commandant des forces russes, marchait à la tête de troupes bien plus considérables. La France suivait, frémissante, cette levée de boucliers et ne cachait nullement sa sympathie pour la fière et audacieuse nation polonaise.

Aussi quand arrivèrent à Paris, les désastreuses nouvelles qui montraient les Russes vainqueurs, maîtres absolus de l'infortunée Varsovie, des rassemblements se formèrent-ils tumultueux et menaçants. Les boulevards Bonne-Nouvelle et Saint-Denis furent le premier théâtre d'une manifestation hostile au ministère et à l'ambassade de Russie. Ces attroupements prirent, le lendemain 18 septembre, un caractère de plus en plus alarmant. Les boutiques d'armuriers furent pillées, et une échauffourée sanglante se produisit entre la multitude et la force armée. Le 19 septembre, les mêmes scènes de désordre se reproduisirent et les rassemblements ne furent dissipés qu'avec la plus grande peine. Enfin, le 20 septembre à midi, le ministre de l'intérieur télégraphiait

(1) *Journal du Gard*, 46<sup>e</sup> année, n° 71, p. 283.

au préfet du Gard. « Les agitations des jours précédents ont complètement cessé. Paris est tranquille. » Mais si la capitale recouvrait, au prix des plus grands efforts, son apparence habituelle, la province allait être secouée à son tour. Ce fut heureusement, pour Nîmes, peu de chose. Le 9 octobre entre huit et neuf heures du soir, un groupe de jeunes gens se promenait en chantant sur les boulevards; cette manifestation d'abord paisible et joyeuse prit, à la suite de nous ne savons quelle provocation, un caractère séditieux. Des pierres furent lancées sur quelques maisons, en particulier aux abords du théâtre, et il fallut recourir à des piquets d'infanterie pour rétablir la tranquillité. Le 16 octobre, encore un dimanche, de huit à neuf heures du soir, un groupe de chanteurs se présenta sur le Petit-Cours, et fut accueilli par des pierres lancées des rues qui servent de débouchés aux Bourgades. Il est impossible de nier que ces pierres ne volèrent pas toutes seules et que la responsabilité de ces scènes tumultueuses retombe toute sur ces provocateurs qui venaient ainsi poursuivre de leurs couplets séditieux la population catholique. Bien que la troupe ait réussi à mettre un peu d'accord entre les partis, ceux-ci recommencèrent le lendemain. On enleva le drapeau du café d'Aurillon, maison Mathieu-Tansard, et la police essaya de mettre la main sur quelques perturbateurs sans y réussir. Le soir, mêmes provocations et même tumulte. La police correctionnelle arrêta là cette effervescence qui pouvait devenir beaucoup plus grave.

Le lundi 3 octobre commencèrent les élections des officiers de la garde nationale; elles se continuèrent toute la semaine. Dix-huit compagnies, formant trois bataillons, procédèrent à ce travail.

On procédait en même temps aux élections communales dans les communes du département. Quant à Nîmes, ces élections furent retardées parce que selon les prescriptions de la nouvelle loi en vigueur du 20 mars 1831, la ville devait être divisée en neuf sections électorales. Ce travail fait par le conseil municipal, dans la séance du 22 juillet, ne fut pas jugé assez détaillé, et il fallut une nouvelle séance du conseil pour réunir de plus amples explications et les faire parvenir au ministre.

Le 22 octobre, une ordonnance royale appelait M. Chaper, préfet du Gard à la préfecture de la Côte-d'Or, et nommait M. de Lacoste à Nîmes, en son remplacement. M. de Lacoste, une année auparavant avait occupé la première magistrature du département, au lendemain de la révolution de juillet, et avait réussi à réprimer les tristes et déplorable émeutes du mois d'août 1830. En même temps le général de Colbert était mis à la tête de la 9<sup>e</sup> division militaire dont le quartier général restait provisoirement à Nîmes.



Il n'est pas sans intérêt de faire connaître que, grâce aux soins de M. Chaper et à l'activité du recteur de l'Académie, M. Nicot, un des descendants d'un nimois du xvi<sup>e</sup> siècle, le fameux importateur du tabac, et un des esprits chercheurs de son époque, des cours publics gratuits furent ouverts le 14 novembre de cette année, précédant ainsi la faculté des lettres et sciences dont fut dotée un peu plus tard notre ville. Ces cours avaient lieu dans la maison Brisse, près l'Esplanade, celle où se trouvent actuellement les dames de Saint-Maur.

Les cours de sciences étaient professées comme il suit ;

Astronomie, M. Benjamin Valz. — Géologie et Minéralogie, M. Plagnol — Agriculture et Botanique, M. Liotard.

Les lettres occupaient trois chaires : celle de littérature comparée, que professait M. S. Vincent ; — celle de philosophie, échue à M. L. Maurin, — et celle d'histoire, occupée par M. Roux-Ferrand.

Cette parenthèse sur l'instruction publique nous conduit à parler de l'état sommaire de l'instruction à cette époque dans le département du Gard. Au moment, où cette branche des affaires publiques paraît être l'objet de la sollicitude de tous, il me paraît bon de faire un rapprochement. J'aurais l'occasion de parler des budgets consacrés à l'instruction surtout en ce qui touche notre ville, et les esprits pourront avec ces documents instructifs en tirer par eux-mêmes toutes conséquences.

La population officielle du département était à cette époque en totalité de 347.554 habitants, divisés comme suit :

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Arrondissement de Nimes, . . . . . | 126.350 |
| — d'Alais, . . . . .               | 74.936  |
| — d'Uzès, . . . . .                | 81.556  |
| — du Vigan, . . . . .              | 64.708  |

Le tableau suivant nous fixera sur l'état de l'instruction,

| Arrondissements    | Communes   | Pourvues d'inst. | Dépourvues | Ecoteurs     |
|--------------------|------------|------------------|------------|--------------|
| Nimes. . . . .     | 72         | 70               | 2          | 4840         |
| Alais . . . . .    | 94         | 62               | 29         | 1973         |
| Uzès . . . . .     | 98         | 84               | 14         | 2730         |
| Le Vigan . . . . . | 81         | 60               | 21         | 2468         |
|                    | <u>342</u> | <u>276</u>       | <u>66</u>  | <u>12011</u> |

Le rapport des élèves fréquentant les écoles, à la population totale était donc :

Dans l'arrondissement de Nîmes comme 1 est à 26.

|   |          |   |   |   |       |
|---|----------|---|---|---|-------|
| — | d'Alais  | — | 1 | — | à 37. |
| — | d'Uzès   | — | 1 | — | à 29. |
| — | du Vigan | — | 1 | — | à 26. |

Il va sans dire que cette statistique ne s'applique qu'aux garçons. On le voit, la situation des écoles primaires dans le Gard et particulièrement dans l'arrondissement de Nîmes était loin d'être mauvaise. Au commencement de cette histoire, il était bon de noter ce premier jalon qui nous permettra plus tard de sagement apprécier les progrès faits dans les cinquante années qui vont suivre.

On remarquera que les derniers mois de cette année 1831, si troublée dans ses commencements, furent à peu près tranquilles. Les élections de la garde nationale se terminèrent sans trop d'agitation, bien que, au moment de la réorganisation, une partie de la population ait fait entendre quelques protestations contre l'application de la loi du 22 mars 1831. Aussi la Cour royale et le tribunal de première instance firent-ils leur rentrée solennelle le plus paisiblement du monde. M. Gilles, avocat général, prononça le discours d'usage et le texte qu'il choisit était, on peut le dire, de circonstance : « de la nécessité pour le magistrat de se défendre des passions politiques. »

Cependant l'ordonnance royale, divisant la ville en neuf sections électorales était arrivée et le 1<sup>er</sup> décembre devaient commencer les élections communales. Ces élections devaient avoir leur importance. On a pu voir dans les pages qui précèdent que le défaut de stabilité communale avait empêché de doter la ville des améliorations qu'elle réclamait instamment. Les émeutes, les jeux de la politique, l'incertitude de l'avenir avaient puissamment contribué à ce temps d'arrêt. Mais le gouvernement s'affermissant, la vie municipale allait reprendre plus active que jamais. Du reste, un immense projet, qui nous paraît aujourd'hui bien simple, mais qui à l'époque se présentait avec l'aléa de l'inconnu, allait occuper les édiles Nimois. Il était question d'un chemin de fer qui allant d'Alais à Beaucaire, traverserait Nîmes et, *mirabile visum!* un aqueduc devait amener, à la hauteur de la maison centrale, quatre fois plus d'eau que n'en produit la Fontaine pendant son niveau d'été. Il est curieux de voir les conséquences que la génération d'alors comptait retirer de ces derniers projets.

« Ainsi le combustible à bon marché, et des *chutes d'eau* plus que suffisantes faciliteraient l'établissement de nombreuses usines.

» Nos teintureries trouveraient dans nos murs tous les moyens de prospérité.

« Notre agriculture, joignant à la richesse du climat et du sol un abondant et facile arrosage, s'étendrait et se développerait » (1).

C'était le nouveau conseil municipal qui allait avoir à résoudre ces importantes questions. A cette époque les élections ne se faisaient pas le même jour. Elles durèrent pour Nimes jusqu'au 17 décembre en employant les neuf jours impairs du commencement du mois.

Dans le tableau suivant nous donnons, d'une part, la formation des sections électorales, de l'autre le nombre des électeurs, enfin le jour du scrutin pour chaque section électorale.

| Sections électorales    | Sections urbaines                               | Electeurs   |          | Date du scrutin           |
|-------------------------|---|-------------|----------|---------------------------|
|                         |   | Censitaires | Adjointe |                           |
| 1 <sup>re</sup> Section | 9 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>               | 189         | 36       | 1 <sup>er</sup> décembre. |
| 2 —                     | 6 <sup>e</sup>                                  | 159         | 18       | 3 —                       |
| 3 —                     | 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> | 157         | 25       | 5 —                       |
| 4 —                     | 11 <sup>e</sup>                                 | 197         | 37       | 7 —                       |
| 5 —                     | 8 <sup>e</sup>                                  | 123         | 44       | 9 —                       |
| 6 —                     | 7 <sup>e</sup>                                  | 191         | 31       | 11 —                      |
| 7 —                     | 2 <sup>e</sup>                                  | 70          | 27       | 13 —                      |
| 8 —                     | 1 <sup>e</sup>                                  | 137         | 31       | 15 —                      |
| 9 —                     | 10 <sup>e</sup>                                 | 199         | 31       | 17 —                      |
|                         |   | 1422        | 243      |                           |

Le nombre des conseillers fixé par la loi était de 36, soit de 4 conseillers par sections électorales.

La composition de ce premier conseil municipal de la monarchie de juillet, issu de ce suffrage restreint, mérite d'être connue.

Aussi dans le tableau suivant ai-je donné les résultats par section électorale.

|                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| 1 <sup>re</sup> Section. | — | MM. Girard, David Carcassonne, Louis Baron, Mengin.                           |
| 2 <sup>e</sup>           | — | De Chastelier Isidore, Abric aîné, Casimir Michel, Fontaines fils.            |
| 3 <sup>e</sup>           | — | Vidal Pellet, Baron, ancien magistrat, Nourry fils, Alphonse Boyer.           |
| 4 <sup>e</sup>           | — | Cazeing Auguste, de Daunant aîné, Hippolyte Havard, Benoît aîné.              |
| 5 <sup>e</sup>           | — | Fajon père, Théodore de Perrin, Jean Martin fils aîné, Monnier des Taillades. |

(1) *Courrier du Gard* n° 14, 4<sup>me</sup> année, p. 4.

- 6<sup>e</sup> Section. — MM. Clerget Louis, Béchard Ferdinand, Curnier Pierre, Bonnaud Emile.
- 7<sup>e</sup> — Delacorbière, Jean Reboul, Deloche Louis, Cauzid-Gay.
- 8<sup>e</sup> — Vincens Mourgue, André Bergeron, Montagnon, Casimir Jalaguier.
- 9<sup>e</sup> — Philippe Mathieu, Jacques Gignan, Blachier aîné, Antoine Allut.

Au point de vue de la composition, le conseil comprenait :

1 président de chambre, 1 ancien magistrat, 1 conseiller à la Cour, 5 avocats, 1 avoué, 2 médecins, 6 propriétaires, 17 négociants ou fabricants, 1 marchand forain, 1 boulanger.

La part des protestants était plus que large, ce qui ne saurait étonner avec des électeurs censitaires. Il y avait, en effet, dix-sept protestants, dix-huit catholiques et un juif.

Les opinions politiques comptaient vingt-quatre constitutionnels dont douze avancés et douze modérés. Ce groupe politique comprenait tout le parti protestant, le conseiller juif, et six catholiques. Il restait douze catholiques appartenant à l'opposition.

Tel sera le conseil qui va inaugurer sous le règne de Louis-Philippe les premiers travaux qui embellirent Nîmes. Nous donnerons ici, avec la plus grande impartialité, le tableau exact de ce qu'il a fait et de ce qu'il a pu négliger de faire.

En attendant, le précédent conseil, réuni par M. de Chastellier, maire, avait décidé d'assurer des travaux à la classe pauvre pendant l'hiver 1831-1832.

Afin de se procurer les fonds nécessaires pour alimenter ces travaux, le conseil décida qu'il serait ouvert un emprunt de 40,000 francs sur lesquels dix seraient prélevés pour être prêtés au Mont-de-Piété. L'emprunt était offert aux citoyens, par actions de 500 francs, remboursables en trois ans. Les premiers travaux effectués commencèrent sur les chemins du Pont des Iles, du Pont de la Servie au chemin d'Arles, du Mas de Nages par le mas de Vignobles et de Générac, avec leurs embranchements.

Le nouveau conseil fut installé par le Préfet, le vendredi 30 décembre 1831. L'assemblée était presque au complet, car il ne manquait que trois membres. Cette installation paisible, ces élections tranquilles devaient surprendre étrangement, alors que les fureurs de la guerre civile dévastaient Lyon ; car pendant tout ce mois, la seconde ville de France s'était vue cruellement ballottée entre les insurgés et l'armée.

Aussi le Préfet du Gard qui avait assisté aux jours sombres de 1830 ne peut-il cacher sa satisfaction. La lettre qu'il adresse aux maires du département, à la date du 22 décembre, le dit hautement.

« Vous avez sans doute remarqué, comme moi, combien la situation intellectuelle et morale du département du Gard s'améliore chaque jour. Lyon s'émeut et Nimes reste calme. »

M. de Lacoste oubliait évidemment que la population de Nimes, jalouse de ses libertés, de son indépendance religieuse, de sa ferveur politique, marquait ainsi par ce calme qui le confond, qu'elle n'avait aucune accointance avec les théories communistes et socialistes qui désolaient la population ouvrière de Lyon. Froissez la piété native du Nimois, persécutez ses espérances monarchiques, il protestera de toute la hauteur de son indignation, mais il restera pour la plus grande part, sourd à ces excitations malsaines de la démagogie et de l'anarchie. C'est bien là l'enseignement qu'il faut tirer de cette placidité extraordinaire de Nimes, d'ordinaire si impressionnable, pendant que le canon faisait son œuvre cruelle dans les rues lyonnaises. Et si j'avais à chercher un autre témoignage que l'optimisme spontané de M. de Lacoste, je le trouverai dans le document ci-joint, qui est un extrait d'une lettre adressée par le lieutenant-général major, général des troupes de Lyon au maréchal de camp commandant la neuvième division militaire.

« M. le maréchal, ministre de la guerre, a reçu ce matin, mon cher général, votre lettre du 2 de ce mois : il applaudit au bon esprit qu'ont manifesté les habitants de Nimes et me charge de vous en témoigner particulièrement sa satisfaction. » (Lyon ce 4 décembre 1831).

C'est bien là, en effet, la caractéristique de notre ville et il ne me déplait pas, en clôturant ce premier chapitre et cette année 1831, de faire cette constatation toute à l'avantage de mes concitoyens.

Avant d'aborder l'année 1832, il convient de citer la récompense qu'un de nos compatriotes de haute valeur obtenait du gouvernement. Le peintre Sigalon était, le 28 février 1831, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il avait exposé en 1830 son célèbre tableau de *la Locuste*.

Cette même année, le 24 juin 1831, s'éteignait à Lyon un enfant du Gard, qui avait droit de cité dans notre ville. J.-Julien Trélis était né à Alais en 1757. Après avoir complété ses études à Alais, il revint dans sa ville natale, où il joua au commencement de la Révolution de 1789 un rôle dans lequel il fit éclater courageusement son respect des lois et son amour de la liberté. Aussi fut-il mis hors la loi en 1793 et ne

dut-il son salut qu'à l'exil. Il se réfugia en Suisse. Après le 9 thermidor, il rentra en France et s'établit à Nîmes où il fut nommé bibliothécaire de la ville et choisi par l'Académie du Gard pour son secrétaire perpétuel,

Il abandonna de nouveau, en 1815, le Gard et alla se fixer définitivement à Lyon. Ses essais poétiques sont assez nombreux, mais incomplets. Le premier travail de ce genre fut la *Cascade de Laufen* composé en Suisse à l'imitation d'Haller. Il donna ensuite la *Prairie d'Alais*, une dissertation sur le *Prométhée enchaîné d'Eschyle*, sur l'*Antigone de Sophocle*, et l'*Hécube d'Euripide*. On a encore de lui *Moïse et Sephora*, conte dans le goût d'Addison ; les *Ibériques*, poème où il parle de l'expédition de 1822 en Espagne, et enfin la traduction en prose d'abord, en vers ensuite, des *Satires de l'Arioste*, accompagnée d'une notice sur la vie et les ouvrages de ce poète. (Lyon, 1826, 1 vol. in-8°, 240 pages.)

C'est, du reste, là le seul ouvrage qui ait été publié de lui. Le reste se trouve, épars, dans les comptes rendus de l'Académie du Gard.

---

## NOTE

C'est à dessein que j'ai reporté ici le fait de l'arrestation du nommé Graffan, dit Quatre-Taillons. Cet événement qui, par ses détails, est d'un certain intérêt, et qui se passa presque aux portes de Nîmes, eut lieu dans les derniers jours de 1830. Il ne fait donc pas corps avec ce premier chapitre qui commence au 1<sup>er</sup> janvier 1831; mais comme il n'a pas été rapporté dans l'œuvre de Baragnon, j'ai cru devoir ici le consigner sous forme de note.

Graffan qui, pendant les tristes événements de 1815, eut son heure de célébrité, était d'Uzès. Je trouve dans une plaquette de l'époque, un trait, au moins extraordinaire, de sa force herculéenne qui mérite d'être conservé (1).

« Graffan arrive à Marseille; il s'informe du café où se réunissent les forts. Là, beaucoup de vanteries, des récits de traits de force : on y parle d'un coup de poing comme de la chute d'un tonnerre, et, au plus fort de cette conversation d'athlètes, Graffan l'interrompt, jette un démenti, et parle de ces prouesses comme de jeux d'enfants.

« Grande stupéfaction ! on le hue ; menaces, d'aller leur train des deux côtés. Graffan persiste dans son dire : les hauts faits de ces messieurs ne sont qu'entantillage, il fera mieux que cela quand il voudra. On le défie ; enjeux sont mis sur table.

« Mais avant de partir pour la bastide ou la guinguette, arène de pugilat d'où Graffan ne doit revenir que les côtes enfoncées, et le dîner payé à ses dépens, celui-ci, avec une certaine courtoisie, veut payer le café à tous ses adversaires.

« Une quinzaine de tasses sont disposées sur une lourde table de marbre et remplies du moka du lieu; Graffan tend son bras d'Hercule, prend de sa main le bord de la table de marbre et fait le tour de l'assemblée offrant à chacun sa tasse sur cet étrange plateau.

« C'en fut assez : personne ne voulut en venir aux mains avec un pareil antagoniste. »

(1) *Vie du fameux Graffan dit Quatre-Taillons*. Paris, 1831.

Après les événements de 1815, il fut condamné à mort par contumace et mena depuis une vie errante. Le gouvernement de juillet attacha sur lui, plus fortement que jamais, la surveillance de l'autorité. Mais redouté à cause de sa grande force, de son audace, de son intrépidité, on envoyait contre lui de véritables détachements.

C'est ainsi que le 14 décembre 1830, neuf gendarmes et cent hommes d'infanterie allèrent le traquer dans sa retraite ; il y eut combat. Graffan tua quelques gendarmes, percuta d'une balle entre autres, le maréchal-des-logis Germain, et parvint à rompre le cercle de balonnettes qui l'enserrait.

Dans la journée du 29 décembre, on apprenait qu'il se tenait caché dans le hameau de Courbessac.

Une expédition fut dirigée sur ce point. Les troupes se mirent en route à minuit, par un beau clair de lune. Les gendarmes, avec leurs pieds enveloppés d'étoffes de laine, marchaient les premiers ; ils étaient suivis par une compagnie de voltigeurs, commandés par le capitaine Gaillard (1).

Ce détachement d'infanterie appartenait au 49<sup>e</sup> de ligne.

A trois cents pas environ de la maison, on entendit sept à huit coups de battoir fortement frappés dans un champ sur une pierre : c'était sans doute un signal. On se hâta, et l'on cerna les quatre maisons suspectes et contiguës. Un homme entr'ouvrit une fenêtre, mais, en voyant vingt fusils dirigés contre lui, il se retira brusquement, et tout rentra dans le repos. Un chien aboya pendant fort longtemps, mais, fatigué, il se tut. On resta ainsi depuis deux heures et demie jusqu'à trois et demie. Les soldats, postés avec intelligence, gardaient toutes les issues, et, placés dans l'ombre autant que possible, profitaient du clair de lune pour observer : ils se tenaient prêts à cribler de balles le premier assaillant qui se montrerait à une ouverture des maisons.

Pendant ce profond silence, le capitaine Gaillard tourna la tête par hasard, et vit à trente pas environ, un homme qui s'avancait vers la maison en suivant le chemin.

« Un homme », dit-il à voix basse au commandant Blachier et à quatre militaires placés près de lui.

On se leva vivement. L'individu, qui marchait en mangeant, s'approcha jusqu'à vingt pas environ, aperçut la troupe, sur le champ coucha en joue le groupe d'officiers, et fit feu. Personne ne fut atteint. Il s'enfuit, mais une décharge de cinq à six coups le blessa. Il franchit un petit mur, tandis que les officiers et plusieurs soldats, divisés en deux bandes, couraient, les uns sur lui, les autres par les champs pour lui couper le chemin. En même temps que l'on se précipitait sur l'incriminé, l'on donne ordre à l'embuscade de ne point bouger et de continuer plus que jamais à surveiller les maisons : ce pouvait être une diversion.

Graffan, car c'était lui, tira un second coup sur les militaires qui le poursuivaient, et s'atteignit encore personne ; alors il ramassa des pierres et en frappa dans la poitrine un gendarme qui s'élançait sur lui, et, dans une lutte corps à corps, fut renversé. Un autre gendarme arrivé au secours de son camarade termina la lutte par un coup de balonnette. Graffan cessa de résister et fit le mort ; après s'être nommé, on le fouilla, mais on ne trouva rien d'important.

La blessure faite au jarret était très grave, la balle avait coupé une artère. Graffan, étendu, entr'ouvrait les yeux de temps à autre, et ne faisait aucun mouvement.

A Nîmes, on déposa Graffan dans l'hôpital, il refusa constamment de parler, et mourut à six heures et demie.

On l'enterra la nuit à trois heures du matin. Un détachement de cinquante hommes l'escorta.

(1) Journal *Le Temps*, 1831.

## CHAPITRE SECOND

(Année 1832)

---

### SOMMAIRE

INSTALLATION DE LA MUNICIPALITÉ. — L'ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE. — PREMIERS TRAVAUX DU CONSEIL : LA MAISON CENTRALE POURRAIT ÊTRE TRANSFORMÉE EN CASERNE. — QUESTION DES EAUX. — PROJET TALABOT ET DIDION. — PROJET VALE ET FAUQUIER. — LES DAMES DE SAINT-MAUR. — TROUBLES A LUNEL, A GRENOBLE, A ALAIS. — LE CHEMIN DE FER D'ALAIS A BEUCAIRE EST AUTORISÉ. — TÉLÉGRAPHE D'AVIGNON A MONTPELLIER. — LE CHOLÉRA-MORBUS EN FRANCE. — MESURES DE PRÉCAUTIONS. — INTENDANCE SANITAIRE. — TROUBLES A SAINT-GILLES. — MORT DE CASIMIR PÉRIER. — TROUBLES DU 30 MAI. — PASSAGE DE S. A. R. LE PRINCE D'ORLÉANS. — DÉSORDRES DU 14 AOUT ET JOURS SUIVANTS. — LE CHOLÉRA DANS LE GARD. — ARRÊSTATION DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY. — OPÉRATIONS CONTRE LA BELGIQUE. — ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE D'ÉPARGNE A NIMES. — L'ATTENTAT DU 19 NOVEMBRE CONTRE LE ROI. — CAPITULATION DE LA CITADELLE D'ANVERS. — LISTE DE SOUSCRIPTION POUR LA DUCHESSE DE BERRY.

L'année 1832 commence une véritable période d'activité municipale dans laquelle on retrouvera aujourd'hui nombre des améliorations ou des embellissements qui ont si heureusement transformé Nîmes, et lui ont donné le cachet incontestable qui lui a assuré un rang des plus honorables dans les villes de province. Est-ce à dire que tout ait été fait, que tout ait été exécuté en vue de ce résultat? N'y aura-t-il pas de fautes commises? Ce sera notre tâche de montrer ce que l'on a pu obtenir, tout en rendant hommage à ce qui a été créé.

Le début de l'année est une sorte de liquidation de l'année précédente et nous devons ici indiquer les quelques changements qui se sont pro-



duits à l'époque. Par ordonnance royale, les trois bataillons de la garde nationale, formés dans la ville, constituèrent une légion, à la tête de laquelle fut placé comme colonel, M. Almire Cavalier.

M. Floucaud occupait l'emploi de lieutenant-colonel.

L'emploi de major était dévolu à M. François-Auguste Isnard.

Une ordonnance de même date nommait :

Chirurgien-major, faisant fonction d'aide-major du 1<sup>er</sup> bataillon,  
M. Pleindoux Etienne.

Adjudant-major du premier bataillon : M. Bastide Pierre.

— second — M. Lavondès Ulysse.

Aide-major du — — M. De Castelnau Philippe.

Adjudant-major du troisième — M. Reboul Jean.

Aide-major du — — M. Fontaine Cincinnatus.

Le commandement de la neuvième division militaire passait du général Colbert au général Durrieu.

Une ligne télégraphique venait enfin d'être arrêtée entre Avignon et Montpellier. Cette innovation, impatiemment attendue, permettait de recevoir des nouvelles de Paris en deux heures de temps.

Dans sa séance du 7 janvier 1832, le Conseil municipal votait le rétablissement d'un quatrième commissaire de police à Nimes, et M. Peyron, vérificateur des poids et mesures, était nommé commissaire de police en remplacement de M. Gay.

Nous avons commencé par dire que la période d'activité municipale était entrée dans une voie nouvelle, qui devait avoir sa fécondité.

Après avoir parlé des quelques modifications apportées dans le personnel militaire et administratif de la ville, il est de quelque intérêt de s'occuper de sa municipalité, ce qui tient le plus à cœur quand on parle de sa ville natale.

L'ordonnance royale du 19 janvier nommait : maire, M. Girard et adjoints, MM. Blachier aîné, Havart fils et Montagnon. Telle était la nouvelle municipalité.

Dès le commencement de ses fonctions, elle allait se trouver en présence des questions les plus complexes et les plus délicates. Il est malheureux que toutes ne furent pas menées à bonne fin, et je veux surtout parler des plus importantes qui se pouvaient alors résoudre au plus grand profit de la ville. Avant d'en aborder d'autres, ne convient-il pas de mentionner celle que M. le général Colbert, commandant la division, fut le premier à concevoir ?

Il ne s'agissait de rien moins que de transformer la Maison Centrale en une caserne d'infanterie, et la translation de cette prison en un autre

lieu. C'était, dit un écrit du temps, le plus sûr moyen « d'être débarrassé d'une population gangrenée qui, dans tous les temps, serait pour la nôtre un fort mauvais voisinage, lors même qu'on réussirait à l'empêcher d'être un auxiliaire pour de criminels attentats.

« La ville acquerrait ainsi une autre caserne vaste, commode et aérée, offrant les moyens d'y entretenir une garnison nombreuse, sans péril pour la discipline et sans trop de charges pour l'habitant, et présentant au besoin, dans les moments de troubles, si nous devons avoir le malheur d'en être encore témoins, une position militaire imposante.

» Nos concitoyens pourront être exonérés ou du moins considérablement allégés du fardeau des logements militaires, même pour les troupes de passage.

» Enfin, disait en manière de conclusion l'écrit précité, les produits manufacturés, qui occupaient plus de mille détenus dans la Maison Centrale, viendront inévitablement accroître la masse du travail qui se divise entre nos ouvriers. »

Pourquoi n'a-t-on pas profité des excellentes dispositions de l'autorité militaire de l'époque, qui non-seulement avait conçu le projet, mais qui l'avait présenté avec tant de force et de si bonnes raisons, dans un rapport adressé au ministre de la guerre, pour ne pas résoudre une question qui ne pouvait éprouver de sérieuses contradictions en dehors de quelques misérables intérêts particuliers.

A côté de cette question intéressante, il en était une autre, plus grave encore, plus complexe et plus délicate et qui était pour la ville d'un intérêt primordial. Nous en avons dit un mot dans le précédent chapitre, et il convient ici d'en faire l'exposition avant d'aborder les discussions qui eurent lieu, à cet égard, devant le Conseil. Nous voulons parler de la question des Eaux. Certes, il en est peu qui liront ces lignes qui ne se souviendront de ce qu'était Nîmes avant que le projet actuel d'adduction des eaux fût réalisé.

Dans les temps de sécheresse, une grande partie des fontaines publiques ne pouvait être alimentée; les lavoirs publics étaient nauséabonds; la propreté, la salubrité de la ville, la santé des habitants couraient les plus grands dangers; l'industrie de la teinture était ruinée. On comprend aisément qu'une question aussi grave ait de tout temps excité la sollicitude des administrateurs de la cité. En 1829, le Conseil municipal mit au concours le meilleur moyen d'amener à Nîmes 300 pouces d'eau (environ 66 litres par seconde), et il vota une somme de 20,000 francs pour couvrir les frais du concours et ceux des

recherches ultérieures qui pourraient être faites. Le programme du concours préférait, avec raison, une dérivation à l'emploi des machines. Cependant, la plupart des concurrents présentèrent des projets fondés sur l'emploi des machines à vapeur: un seul envisageait la question à son véritable point de vue. Ce projet consistait à dériver les eaux du Gardon en face de Ners pour les conduire à Nimes par un canal qui franchissait la chaîne qui sépare Nimes du Gardon, au moyen d'une galerie souterraine de 13 kilomètres de longueur. Mais après des études nouvelles, cette galerie était réduite à 4 kilomètres; de plus, la Compagnie offrait 150 litres au lieu de 66 que demandait le Conseil.

L'assemblée municipale allait avoir à délibérer sur ces deux questions, toutes deux à des degrés divers dignes de l'attention et de l'examen d'administrateurs soucieux du bien public et de la prospérité de la ville.

Dans la séance du samedi 21 janvier, le Conseil examina la question du transfert de la Maison Centrale. Nous avons exposé les avantages qui s'attachaient à cette mesure d'un intérêt majeur. La majorité du Conseil ne parut point se rendre aux raisons qui militaient en faveur du projet. N'examinant, en particulier, que le préjudice porté aux industries de la ville, la Commission « tout en déclarant, que la Maison Centrale a porté et doit porter un préjudice à ces industries ne pense pas que le remède soit dans la suppression de cet établissement, mais bien dans la prohibition qui devrait être faite aux entrepreneurs de se livrer à toute espèce de tissage, sauf pour les articles étrangers à la fabrique de Nimes et ceux nécessaires aux vêtements des détenus, et en empêchant de créer de nouvelles industries et en réduisant le nombre de ceux employés à celles déjà existantes ».

De plus, la commission déclarait par la voix de son rapporteur que « la suppression de l'établissement porterait préjudice aux revenus de la ville, à moins que cette suppression ne lui assurât une augmentation de garnison. »

Le Conseil adopta la manière de voir de sa Commission spéciale, et sans prendre de décision dans un sens ou dans un autre, manifesta clairement que la majorité ne voyait pas d'un bon œil ce transfert et enterra la question qui est encore de nos jours pendante et qui mériterait d'être reprise.

Le samedi 28, le Conseil municipal se réunissait de nouveau, d'abord pour l'installation solennelle de la municipalité qui fut faite par le Préfet, et ensuite pour examiner la proposition de la compagnie des

eaux. Nous avons dit, sommairement, en quoi consistait le projet d'adduction de cette dernière; il nous reste à faire connaître ses exigences en ce qui touche la contribution financière de la ville.

La compagnie demandait 2,000,000 en capital et 2,500 francs de rente annuelle. Pour couvrir cette dépense, la compagnie supposait que la ville pourrait vendre les bois communaux, ce qui produirait 300.000 francs et céder ensuite une portion des eaux qui lui seraient livrées, ce qui pourrait faire entrer dans les caisses de la ville, environ 60.000 francs.

Enfin la compagnie estimait que les revenus de l'octroi devaient infailliblement s'accroître, parce que l'effet combiné de la conduite d'eau et du chemin de fer serait d'augmenter la population.

Cette compagnie, qui avait pris le nom de *Société des Eaux*, avait à sa tête MM. Talabot et Didion.

Postérieurement, MM. Valz et Fauquier imaginèrent un autre projet qui n'était rien moins que la dérivation du Gardon près de Boucoiran, avec adduction au moyen d'un canal spécial; tandis que MM. Didion et Talabot prenant les eaux au Gardon au-dessus de Ners, faisaient leur canal, *latéral au chemin de fer* qu'ils allaient construire d'Alais à Beaucaire.

Dans les séances du 16 avril et 24 avril, le Conseil s'occupa activement de ces deux projets. Une sorte d'enchère fut décidée entre les deux compagnies pour ce qui touche la quantité d'eau à fournir.

M. Talabot s'engageait à amener un minimum de 800 pouces d'eau, qui pouvait s'augmenter si la compagnie obtenait une concession de 1,600 pouces; MM. Valz et Fauquier promettaient 1.000 pouces (1).

Devant ces offres, le Conseil admettait les deux projets en concours et renvoyait à sa Commission augmentée de deux membres, MM. Carcassonne et Curnier, l'examen des deux projets et des questions techniques.

Nous reprendrons cette importante discussion au fur et à mesure qu'elle se présentera devant le Conseil, dont les travaux méritent, on le voit, une analyse particulière dans cet ouvrage. La question des eaux

(1) Le pouce d'eau est l'unité dont se servent les fontainiers pour mesurer les eaux courantes. Cette unité représente à peu près vingt mille litres par vingt-quatre heures.

Le projet Talabot assurait donc un minimum de 46,000 mètres cubes par vingt-quatre heures.

Et le projet Valz apportait 20,000 mètres cubes dans le même laps de temps.

a si longtemps passionné notre ville, elle est encore à l'ordre du jour, quoique nous ne soyons plus talonnés par une impérieuse nécessité, et on ne s'étonnera pas que j'insiste sur les diverses particularités intéressantes qu'elle a pu présenter.

Ce n'était du reste pas la seule affaire qui fût pendante devant l'assemblée municipale. Le 18 février, le Conseil réglait une condition importante du contrat à intervenir entre la ville et la communauté des religieuses de Saint-Maur, relativement à la cession de jouissance qui leur est faite de la maison acquise de M. Brisse. Il diminuait de moitié le droit de pavage à la charge des propriétaires des faubourgs ; s'occupait d'établir de nouveaux droits d'octroi, réglait la question des bois communaux, et réduisait la subvention théâtrale primitivement fixée à 15,000 francs.

Pendant une grave question venait apporter son contingent de craintes et de soucis. Le choléra-morbus avait envahi la France, provoquant les désordres les plus inouis, les erreurs les plus funestes, les quiproquos les plus regrettables ; mais faisant paraître ces exemples de bonté, de courage, de dévouement qui sont l'apanage de la meilleure partie de la nation française, de cette partie élevée surtout à l'école de la charité chrétienne.

On citait des traits d'abnégation et de zèle.

« Le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, dit Louis Blanc, par exemple, s'était retiré à la campagne depuis la dévastation de son église ; à la nouvelle du choléra, il revint à Paris, en toute hâte, malgré son grand âge, pour aller reprendre sa place dans son presbytère, et porter les secours de la religion aux agonisants » (1).

Le même auteur dit plus loin :

« 120.000 francs, offerts aux cholériques, par M. de Châteaubriand, au nom de M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, furent refusés durement par le préfet de police ; calcul aussi injuste que cruel, espèce de coup d'État contre la charité » (2).

Les calamités redoutables qui plongeaient Paris dans le deuil (3) commençaient, quoique à un degré moins considérable, à se répandre dans les départements.

(1) *Histoire de dix ans*, par Louis Blanc, tome III, p. 244.

(2) *Histoire de dix ans*, par Louis Blanc, tome III, p. 246.

(3) Du 1<sup>er</sup> au 19 avril, la moyenne journalière des décès à Paris, était de 528 : du 19 au 28, cette moyenne s'abaissait à 247, le tout sans compter les décès dus à d'autres causes que le choléra, et que l'on peut fixer à 100 par jour environ.

A Nîmes, l'autorité mit la main sur quelques citoyens que l'on soupçonnait de relations directes avec la duchesse, et la crainte de ce complot, qui poussait le pouvoir à prendre des mesures aussi radicales, était telle que les esprits devenaient d'une susceptibilité exagérée.

C'est ainsi que les libéraux, voyant une femme portant des rubans verts passer rue des Frères-Mineurs, l'accueillirent par des cris; elle dut être ramenée chez elle sous la protection de quelques bons citoyens (1). Des coups de pierre furent échangés pour ainsi dire sans motifs, vers le Cadereau.

Les arrestations opérées le 30 avril, sous l'empire de la peur, n'apportaient rien de nouveau, et l'autorité devait remettre en liberté le sieur Nuty, contre lequel l'instruction judiciaire ne releva aucune charge.

Ces craintes exagérées, cette susceptibilité outrée devaient infailliblement produire sur quelques points des collisions regrettables: les principales eurent lieu sur le boulevard du Grand-Cours et dans ce qu'on appelait la Bourgade. A côté de ce complot anodin, il nous sera donné de parler tout à l'heure de l'un des plus terribles assauts que le parti républicain donna au gouvernement quelques jours plus tard.

Il importe auparavant de consigner ici la mort dramatique du chef du cabinet, Casimir Périer, emporté le 15 mai 1832 par une attaque de choléra. Avec lui, tombait la barrière vivante qui avait, à grand peine contenu la guerre civile.

Mais si l'insurrection légitimiste éclatait dans l'Ouest, se terminant par la déplorable trahison du juif Deutz, elle n'avait pas à beaucoup près le caractère dangereux qu'on s'est plu à lui prêter.

« Les grands conseillers du parti légitimiste, M. de Châteaubriand, M. Berryer, le duc de Fitz-James, n'étaient point d'avis de faire l'insurrection et s'efforcèrent de la prévenir. M. Berryer se rendit, en leur nom, dans l'Ouest pour détourner Madame la duchesse de Berry qui venait d'y arriver. Parmi les chefs Vendéens, eux-mêmes, plusieurs des principaux avaient, dès l'origine, averti la princesse que l'entreprise leur semblait inopportune (2). »

On pouvait prévoir ce que serait une levée de boucliers faite dans de telles conditions et nous allons voir de quel côté étaient les véritables conspirateurs. Le même auteur que nous venons de citer, ajoute :

« M. Casimir Périer, mort, tous les démocrates, politiques ou

(1) *Courrier du Gard*, 4<sup>e</sup> année, n° 65.

(2) Guizot. *Mémoire pour servir à l'histoire de mon Temps*, tome II, p. 334

anarchiques, crurent leur jour venu et reprirent leurs allures de violence et d'agression (1). »

Ces sombres préoccupations assiégeaient bien des esprits, et le 19 mai, en suivant le convoi de Casimir Périer, M. Royer Collard s'entretenait avec M. de Rémusat, rapporte Guizot, et lui témoignait ses inquiétudes pour l'avenir.

Que va-t-il arriver ? lui dit-il ; la situation est bien grave. Elle l'était en effet.

Une sanglante émeute que l'on cherchait à imputer, à la fois, aux républicains et aux carlistes (2), mais dont toute la responsabilité retombe sur les républicains (3), éclatait à Paris. Cette lutte qui s'engageait à Paris, dont les premiers éclats environnaient le cercueil d'un général français mit la monarchie de juillet à deux doigts de sa perte.

Le brillant combat de la Pénissière, quelque héroïsme que surent y montrer les fidèles de la légitimité, ébranlait bien moins le trône que ne put le faire la sanglante affaire de l'église de Saint-Méry qui marqua la journée du 6 juin.

Sous l'empire de ces événements terribles qui n'eurent pourtant à Nimes aucun autre retentissement que l'anxiété bien naturelle à tous les Français aux heures sombres de la guerre civile, le gouvernement de juillet résolut de faire voyager le prince de la famille régnante, qui était, à juste titre, le plus populaire dans l'armée et la nation. Le duc d'Orléans, parti le 25 mai de Paris, devait visiter Bourg, Lyon, Valence, Privas, Avignon, Marseille, Toulon, Nimes, Montpellier et rentrer à Paris en passant par la Lozère et le Puy-de-Dôme.

Une proclamation du maire de Nimes, en date du 12 juin, annonçait

(1) Guizot. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps*, tome II p. 336.

(2) « Depuis la mort du général Lamarque, l'autorité avait été informée que des désordres avaient été projetés : les Carlistes et les Républicains devaient faire cause commune, sans doute pour substituer au régime des lois, le régime de la terreur. » (Journal *Le Nouvelliste* du 7 juin 1832).

(3) « Le temps a marché ; le jour s'est levé sur le passé ; la France a changé de régime et de maître ; le roi Louis-Philippe est tombé ; la République a eu son heure ; on a pu s'en vanter au lieu de s'en défendre ; la crudité des assertions a remplacé, chez ses partisans, l'hypocrisie des dénégations ; même ayant, et à plus forte raison depuis le 24 février 1848, ils ont proclamé, affirmé, démontré que l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 avait été une grande tentative républicaine ; ils ont multiplié les détails et les preuves. (Guizot. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps*, tome II page 343).

aux habitants que le prince devait entrer à Nîmes le 15 juin à six heures du soir.

Il fut reçu à la barrière du chemin de Beaucaire par le maire et le Conseil municipal. Un escadron de cavalerie (Garde nationale et Gendarmerie) commandé par le colonel de Roncourt, s'était porté à la rencontre du prince, pour lui faire escorte, vers le pont de Quart. Les rues jusqu'à l'hôtel du Luxembourg étaient bordées par la Garde nationale et le 30<sup>e</sup> de ligne. Une batterie d'artillerie placée à l'entrée de la ville et l'artillerie de la Garde nationale placée sur l'Esplanade, annoncèrent l'entrée du prince. Le cortège ne se rendit pas directement au Luxembourg, mais, précédé du Maire et du Conseil municipal, passa par le chemin d'Avignon, le petit et le grand Cours, les boulevards de la Comédie et Saint-Antoine.

Le lendemain eut lieu sur le Cours-Neuf une grande revue à laquelle assistaient 7000 hommes de Garde nationale et 3000 hommes de ligne. Le défilé, qui dura deux heures, eut lieu sur le boulevard. Le prince d'Orléans était placé sous le péristyle du Théâtre, face à la Maison Carrée.

On ne saurait trop remarquer que cette visite fut surtout saluée par le parti protestant auquel étaient venus se joindre « ces habitants si redoutés de la Gardonnenque, de la Vaunage et des Cévennes, signalés par l'esprit de parti, comme animés de passions ardentes et brûlés du désir de la vengeance » (1). N'est-il pas à noter qu'au milieu de cette joie, de ces discours officiels, la police faisait le 18 juin, une descente à l'Evêché et au Séminaire et qu'elle poursuivait le lendemain encore ses investigations ?

Après Montpellier, où la fête de nuit donnée au visiteur royal provoqua dans la foule une forte panique (2), le fils de Louis-Philippe traversa à nouveau le département du Gard par Sommières, Alais, Anduze et Saint-Jean-du-Gard. Dans ces deux dernières villes, l'enthousiasme de la population fut à son comble.

(1) *Courrier du Gard*, 4<sup>e</sup> année n° 76.

(2) Au feu d'artifice donné au prince à Montpellier, il paraît qu'une étincelle tomba dans un petit baril de poudre, dont l'explosion mit le feu aux pièces non préparées qui partirent à la fois dans le plus grand désordre. Au milieu d'une flamme immense, suivie d'une forte détonation, des matières enflammées furent dans tous les sens lancées sur les spectateurs. Deux jeunes gens de quinze à seize ans moururent sur le coup, un autre ne survécut pas à ses blessures; il y eut en outre quarante-six personnes blessées pour la plupart fort grièvement.



Le 2 mars de la même année, eut lieu la première fournée de la fonte, produite par les hauts-fourneaux d'Alais.

Sans doute, ce ne sont pas là pour Nîmes même des faits locaux, mais nul ne peut douter qu'ils aient eu, dans l'avenir, une influence sur la prospérité du chef-lieu. Pourquoi faudra-t-il de nouveau que la tranquillité de la ville soit encore troublée, après ces quelques mois paisibles, dans lesquels, en dehors des grosses questions soumises au Conseil municipal, on n'a guère à noter que des fouilles entreprises à la Fontaine sur le devant du Temple de Diane, fouilles qui mettent à jour des constructions inconnues jusqu'à ce moment, et qui sembleraient appartenir à un bassin de forme particulière dont les parois et le fond étaient revêtus de marbre de diverses couleurs.

On peut rappeler ici qu'une souscription était ouverte parmi les gardes nationaux de Nîmes, en faveur des Polonais. Cette souscription s'élevait à 4.004 fr. 85, et le colonel, M. Cavalier, était chargé d'en régler la distribution.

Je viens d'exprimer le regret de voir de nouvelles dissensions agiter notre pays, envenimant des divisions que le temps peut seul apaiser. Voici dans quelles conditions.

Sur la foi de renseignements qui parvinrent aux autorités de Marseille, le Gouvernement crut à un complot carliste qui devait éclater dans le Midi de la France les 1<sup>er</sup> et 2 mai. Marseille était désignée comme étant le point où devait débarquer la duchesse de Berry, pour soulever et entraîner à sa suite ses partisans. C'est sur cette ville que se porta, en premier lieu, l'attention du gouvernement, et quelques arrestations y furent opérées à la suite d'une échauffourée peu importante. En même temps, on lançait un navire de guerre à la poursuite d'un bateau, le *Carlo-Alberto*, que l'on soupçonnait porter la mère du duc de Bordeaux. Le *Carlo-Alberto* fut, en effet, trouvé à la Ciotat, où il s'était arrêté pour avoir du charbon et réparer une avarie à sa machine.

Notre département eut à subir le contre-coup de ces événements. A Saint-Gilles, sous le prétexte que la population avait le jour de la fête du Roi (1<sup>er</sup> mai) formé des farandoles et poussé des cris séditieux, on envoya des troupes pour maintenir un ordre qui ne fut du reste pas autrement troublé.

Au Mas-Dieu, commune de Laval, près Alais, une rixe qui s'éleva entre des déserteurs et des gendarmes, chargés de les ramasser, fut présentée comme étant indéniablement la suite du fameux complot, ourdi à la Massa par la duchesse de Berry et son entourage.

du Gard dont le nom a été si dignement porté par son fils et qui est encore vivant dans notre population.

Antoine-Georges-François Baron de Chabaud-Latour était né à Paris le 15 mars 1769. La révolution ayant éclaté, il en adopta les principes et se dévoua à la défense d'une sage liberté. Il entra à dix-neuf ans dans l'armée du génie dans laquelle son père lui-même servait avec le grade de Directeur. Après la conquête de la Savoie, il rentra à Nîmes où il prit le commandement de la Garde nationale, à la tête de laquelle il avait été déjà placé.

Mais le régime de la terreur le comprit parmi les *suspects*, et il fut comme tel emprisonné dans la citadelle de notre ville. Au moment où il allait être jugé et condamné à mort, il parvint à s'évader au milieu de postes nombreux et après mille périls gagner la Suisse. Rentré en France après le 9 thermidor, il fut envoyé par ces concitoyens au Conseil des Cinq-Cents et fit depuis partie de presque toutes les assemblées législatives. Aux élections de janvier 1830, l'arrondissement d'Uzès le choisit comme député, mais il ne fut pas compris dans les élections qui eurent lieu après la révolution de 1830.

La fête dite des *Trois-Journées*, se termina sans incident. On sait que cette solennité avait pour but de célébrer l'anniversaire des combats de juillet d'où était sortie la monarchie de 1830.

Cependant cette année, le préfet distribua, au nom du gouvernement, des récompenses nationales aux citoyens de la ville qui avaient contribué à l'établissement du nouveau régime ou aux familles de ceux qui avaient péri à cette occasion.

Une pension viagère de 500 francs fut remise aux veuves Chevalier, Espaze, Sabatery, Baillet et Chès, et à leurs enfants, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, une pension temporaire de 250 francs.

Les nommés Baillet Charles et Montfajon Joseph, blessés, reçurent chacun une pension de 500 francs. Des indemnités, une fois payées furent distribuées à quelques autres (1).

A cette même époque, un ancien préfet du Gard, M. le vicomte de Villiers du Terrage, offrait à la ville de Nîmes une collection de minéralogie très importante qui faisait suite à un envoi, précédemment fait par ce savant, d'une collection complète de toutes les formes de cristaux primitives et secondaires.

Grâce au Conseil général du département, l'École Normale primaire

(1) Ce sont les nommés : Hugou, Barry, Plane, Rouvière, Castillon, Soulier, Liéard, Deylaud et Poujol.

établie à Nimes, dans les derniers mois de 1831, allait pouvoir s'installer d'une façon définitive et assurer le recrutement du personnel si intéressant de l'instruction primaire.

Dix Elèves-Maitres internes pouvaient désormais être admis dans cet établissement, à titre absolument gratuit.

Une subvention mensuelle de 30 francs pouvait être allouée aux Elèves-Maitres externes qui s'engageraient à suivre les cours de l'Ecole pendant six mois au moins.

Il est pénible pour l'historien, de voir interrompre ces constatations de progrès indéniable, de transformation intelligente par des rixes et des désordres qu'il est obligé de consigner pour rester fidèle à son programme.

Après ces quelques mois de tranquillité, les troubles reparaisent dans la rue, avec leur cortège accoutumé de coups de pierre et de voies de fait. Les événements que je rapporte, paraissent avoir commencé dans la nuit du dimanche 12 au lundi 13 août. Le corps de garde du Cours-Neuf recueillait un nommé Roule, maçon, qui portait des blessures graves. Dans la journée du 14, plusieurs disputes s'engageaient sur plusieurs points de la ville, des groupes se formèrent particulièrement sur le soir. Les esprits très surexcités montraient des ennemis partout. On sortait armé, prêt à tout événement, et les faits les plus simples, démesurément grossis, concouraient à entretenir cet état d'énervement de la population. C'est ainsi que, rue Mazéma, M. Valladier, avocat, tirait de sa fenêtre un coup de fusil en l'air, parce que des groupes stationnaient autour de son domicile.

Le 15 au matin, une bataille à coups de pierre s'engagea à la Placette et à deux heures se continuait du côté de la Bourgade. Des factionnaires furent placés aux coins des rues qui débouchent sur le boulevard du Cours. Le combat cessa.

Un peu plus tard, le sieur Nuty, fils de celui qui avait été arrêté lors des affaires de Marseille et relâché après avoir été reconnu innocent, se vit poursuivi par une foule hostile, à cause des opinions légitimistes qu'on lui prêtait ; il se réfugia chez un nommé Bernis, artilleur de la Garde nationale qui fit mine de tirer sur le rassemblement tumultueux massé devant sa maison.

La bataille allait s'engager furieuse alors de la Bouquerie à l'église Saint-Charles, lorsque la gendarmerie reçut l'ordre de dégager les trottoirs ; l'infanterie, de son côté, chargea publiquement ses armes. Cette démonstration énergique suffit et tout rentra dans l'ordre, laissant encore des haines et des ferments de discorde pour l'avenir.

Comme d'habitude, avec le calme, revinrent les affaires. L'affaire du chemin de fer d'Alais à Beaucaire préoccupait, à bon droit le gouvernement ; il s'agissait, après avoir pris en considération ce tracé, de faire exécuter les travaux. Le Ministre des travaux publics décida qu'il serait ouvert, sous certaines conditions, une adjudication publique dans le but d'obtenir, par la concurrence, les meilleures conditions possibles.

Pour être admis à soumissionner, il fallait, tout d'abord, opérer entre les mains du Receveur-général un dépôt de 200.000 francs. Le rabais des concurrents devait ensuite porter sur le prix à payer pour le transport de 1.000 kilog. par 1.000 mètres de distance. Le maximum de ce prix était fixé : à la *descente* pour la houille à 10 centimes ; pour les autres marchandises à 15 centimes : à la *remonte* pour toute espèce de marchandises à 17 centimes. Le chemin devait être exécuté dans le délai de cinq ans ; enfin le dépôt préalable de 200.000 francs devait être doublé dans le mois qui suivra l'adjudication. La compagnie concessionnaire était tenue, à titre de remboursement et d'avances, de donner à MM. Talabot, auteurs de l'avant-projet, une somme de 15.000 francs. L'adjudication d'abord fixée au 11 décembre fut ajournée au 10 janvier 1833. Dans le chapitre concernant cette année nous reviendrons sur la suite donnée à cette affaire importante.

La création d'une Caisse d'épargne, autorisée par ordonnance royale du mois de mars 1828, mais retardée à cause des événements, allait être bientôt un fait accompli.

Dans sa session de novembre le conseil municipal ajoutait à l'école gratuite de dessin une classe où seraient formés des dessinateurs pour la fabrique. Il classait ensuite les chemins vicinaux de la commune.

On ne remarquera pas sans quelque étonnement qu'après avoir, dans sa session d'août, accordé sa préférence pour le projet Talabot, en vue d'amener les eaux à Nîmes, il ait investi dans la session dont nous parlons, deux commissions distinctes de la mission de rédiger avec chacune des compagnies des traités définitifs, qui après avoir été lus en séance un mois après l'adjudication du chemin de fer, recevraient l'un ou l'autre l'approbation et l'adoption définitive du conseil. On se souvient que le projet Talabot était subordonné à l'exécution du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, et nous venons de voir que l'adjudication des travaux était reculée en 1833.

Au dehors, des événements importants se déroulaient.

Après de laborieuses négociations, le Roi constituait le ministère

du 11 octobre dans lequel entrait un enfant de Nîmes, M. Guizot, avec le porte-*en*uille de l'Instruction publique et des Cultes.

Le président du Conseil était le maréchal Soult, ministre de la guerre. Les Chambres étaient convoquées pour le 19 novembre.

Les affaires de Belgique et de Hollande occupaient les gouvernements français et anglais, qui dès le 22 octobre signaient un traité par lequel le roi de Hollande était mis en demeure d'évacuer la Belgique. Une armée française, forte de 70.000 hommes, passait la frontière le 15 novembre, sous les ordres du maréchal Gérard et le 22, mettait le siège devant la citadelle d'Anvers, qui capitulait le 23 décembre.

Cependant Madame la duchesse de Berry était toujours dans l'Ouest de la France, au milieu de ses fidèles. Le gouvernement avait des raisons de penser que la duchesse résidait à Nantes. Mais il ignorait toujours le lieu exact où elle trouvait un refuge, et peut-être l'eût-il ignoré longtemps encore, au milieu d'un pays qui offrait tant de ressources pour se soustraire à toutes les recherches, si l'un de ses affidés ne l'avait lui-même vendue. Ce misérable traître était un étranger, juif renégat, à qui son apostasie avait valu de hautes protections et que la duchesse de Berry avait comblé de bienfaits. Le 6 novembre, vers cinq heures du soir, il avertit l'autorité qu'elle venait d'arriver à Nantes, qu'elle était dans la maison de mademoiselle Duguigny, rue haute du Château. On connaît les détails de cette arrestation émouvante, l'on sait que la duchesse fut embarquée sur un bâtiment de l'Etat et transférée à la citadelle de Blaye (Gironde), où dans l'attente de cet événement des préparatifs qui avaient éveillé la curiosité publique avaient été faits depuis plusieurs mois.

Les attaches nombreuses que la légitimité avait laissées dans notre ville, le dévouement que nombre des habitants avaient toujours montré pour la maison royale des Bourbons devaient rendre cet événement bien cruel et bien douloureux pour quelques-uns. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une adresse à la duchesse se signât dans Nîmes.

Le 19 novembre, quand il se rendait des Tuileries au Palais-Bourbon pour l'ouverture des Chambres, un coup de pistolet fut tiré sur le roi, à l'extrémité du Palais-Royal, en face la rue du Bac. Cet attentat, à peine connu à Nîmes, le Conseil municipal se réunit en séance extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre pour voter une adresse de félicitation qui ne fut signée que par vingt-deux membres sur trente-six. L'adresse fut remise au roi par M. de Chastellier, député du Gard et ancien maire de Nîmes. L'adresse du Tribunal de commerce de notre ville fut présentée le 26 décembre par M. Teulon, député du Gard.

Au moment de clore cette année, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'état de la fabrique de Nîmes pendant cette période.

Je consigne dans le tableau suivant les renseignements que j'ai pu recueillir en les divisant par semestre.

|   | 1 <sup>er</sup> Semestre | 2 <sup>e</sup> Semestre |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Métiers Jacquart, occupés. . . . .                      | 3.500                    | 3.800                   |
| — haute et basse lisse . . . . .                        | 4.500                    | 4.700                   |
|   | 1 <sup>er</sup> Semestre | 2 <sup>e</sup> Semestre |
| Valeur totale des matières premières employées. . . . . | 2.946.000                | 3.438.000               |
| Dont en Soie . . . . .                                  | 770.000                  | 932.000                 |
| Bourre de soie. . . . .                                 | 660.000                  | 690.000                 |
| Coton . . . . .   | 1.500.000                | 1.800.000               |
| Laine. . . . .  | 16.000                   | 16.000                  |

Pendant le deuxième semestre, environ 15.000 ouvriers furent employés aux travaux divers qu'exige la fabrication.

Et on peut estimer à plus de 15.600.000 francs la valeur moyenne du produit des étoffes de soie et de coton fabriquées pendant toute l'année.

Ces détails qui, au début de cette histoire, sont d'un intérêt puissant, car ils serviront de base dans un examen postérieur de notre situation industrielle, nous révèlent en même temps qu'avec le calme, la tranquillité de la rue, l'assurance d'un avenir solide, le travail reprend dans notre ville avec une nouvelle intensité.

---

## NOTE

L'établissement de la ligne d'Alais à Beaucaire ne se fit pas sans protestation de la part de quelques-uns. Ce fut Aiguemortes qui éleva la voix, et M. Tolabot, un des auteurs du projet, fut, à cet égard, personnellement attaqué; plus tard ce fut la compagnie elle-même qui devint le point de mire de reproches violents. On lui reprochait d'être entre les mains de *puissants* un simple instrument, alors que ces *puissants* ne possédaient pas ensemble le tiers des actions de la compagnie et que les principaux et plus forts actionnaires appartenaient au département du Gard et particulièrement à Nîmes. On y remarquait, en effet, MM. Auguste Silhol, Roux-Carbonnel, de Chapel, Th. Gide, Edouard Pelet, d'Hombres, de Montaur, Tur fils, Mourier, Edouard Michel, Gaston de la Baume, etc., etc.

Aiguemortes réclamait, comme se croyant lésé dans ses intérêts. Il n'est pas

inutile de répéter ici ce que dans une lettre du 7 mai 1832, répondaient aux réclamations de cette ville, les commissaires de la compagnie. L'expérience leur a donné raison, et a prouvé que l'ingénieur qui avait tracé cette voie, une des premières de France, était à coup sûr un homme de haute valeur et un savant économiste. Son nom, du reste, s'est attaché à cette compagnie P. L. M. dont il fut, sinon le créateur, du moins un inspirateur avéré.

Nîmes, le 7 mai 1832.

..... Après la ligne de la Provence, la 2<sup>me</sup> en importance dans les relations commerciales de la ville de Nîmes et du département, c'est celle du Rhône. Or on *l'abandonnerait entièrement en se dirigeant sur Aiguemortes* ; Beaucaire au contraire, on le sait, est admirablement placé pour en user.

À la vérité, Aiguemortes a l'avantage pour les communications avec le Sud-Ouest de la France ; mais d'abord ces relations n'entrent pas pour un dixième dans nos appréciations du tonnage du commerce à venir de notre département ; et puis Beaucaire ne dispose-t-il pas, quoiqu'avec moins d'avantage, de la ligne des canaux du Midi ?

Aussi Beaucaire est le port obligé de nos communications avec la Provence et avec le Rhône ; de plus cette ville, dont la position est unique, communique également bien avec la Méditerranée, par le Rhône et le canal d'Arles à Bouc, avec le nord de la France par le Rhône, et sans doute bientôt par le chemin de fer de Paris à Marseille ; avec l'Ouest par le canal du Midi. Qu'on ajoute à ces considérations l'importance de la foire de Beaucaire et les ressources qu'offre déjà cette ville au commerce, et il nous semble que personne n'hésitera à conclure comme nous que Beaucaire est le port naturel de Nîmes.

Nous savons tous ce que la ville d'Aiguemortes aurait gagné à devenir le débouché du chemin de fer. Mais qu'elle souffre de l'établissement de ce chemin tel qu'il est projeté, nous n'en croyons rien. C'est se moquer que de prétendre que la situation des salines de Peccais en puisse être changée en quelque chose. Le commerce de cabotage y perdra quelques articles, en gagnera davantage, et à tout prendre s'accroîtra certainement, bien loin de diminuer.

Cette question est importante ; elle demande à être examinée d'un point de vue un peu plus élevé que celui du profit qu'une localité restreinte en peut tirer. La plupart des actionnaires de cette compagnie, habitants de ce département, ont fait un acte de patriotisme en prenant part à ses travaux.....

(Suivent les signatures.)

## CHAPITRE TROISIÈME

(Année 1833)

---

### SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — ADJUDICATION DU CHEMIN DE FER D'ALAIS A BRAUCAIRE. — FÊTE DU ROI : ACCIDENT AUX ARÈNES. — ADJUDICATION DE L'OCTROI. — LES DAMES DE SAINT-MAUR SONT CHARGÉES DE DONNER GRATUITEMENT L'INSTRUCTION AUX FILLES INDIGENTES. — BUDGET DE 1834 : INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Squalus Glaucus* PÊCHÉ A AIGUESMORTES. — ACCEPTATION DU PROJET VALE POUR L'ADDUCTION DES EAUX. — PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PALAIS DE JUSTICE. — ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 19 NOVEMBRE. — LA NUIT DE NOËL.

M. de Lacoste, préfet du Gard, est nommé préfet du département de la Gironde.

M. Rivet, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet du Gard. Tel est l'événement saillant qui marque le début de 1833. L'ordonnance que nous citons est datée du 21 janvier.

Aux agitations des années précédentes avait succédé une période de calme, de tranquillité telle, que l'autorité jugea qu'il n'était pas nécessaire d'interdire les mascarades, comme on avait été contraint de le faire pendant le carnaval de 1830, 1831 et 1832. Les passions politiques s'assoupissaient et, avec le repos, le commerce renaissait prospère et confiant.

Dans sa session de février, le Conseil municipal, sur le vu de la pétition d'un négociant, relative à la mise en adjudication publique de la condition des soies, jusqu'ici dirigée par une industrie particu-



lière, décidait; après avoir entendu la commission composée MM. Cazeing, Vidal-Pellet et Bonnaud, que l'autorisation d'établir Nimes une condition publique des soies serait sollicitée de l'auto supérieure.

Une commission était nommée par le Conseil à l'effet d'examiner

1° La construction d'une voûte sur la partie du canal de l'Agau et la maison Valz et la place du Château ;

2° L'élargissement, en continuant l'alignement; de la rue qui conduit de la place Belle-Croix au pont de Sigalon ;

3° L'ouverture d'une rue de communication entre les routes d'Arènes et de Beaucaire.

Un dernier projet attira fortement l'attention du Conseil. Un nouveau cimetière venait d'être établi sur le chemin d'Avignon pour remplacer celui du chemin d'Uzès, dont l'insuffisance était depuis longtemps démontrée. L'étendue de ce cimetière, étant de cinq fois supérieure à l'ancien local, le conseil en destina une portion à des sépultures particulières. Cette décision assurait à la ville une augmentation de ses revenus et donnait satisfaction à certains intérêts de famille.

La session de février se termina par le vote sur la subvention théâtrale pour la campagne de 1833-1834. Cette subvention fut fixée à 12.000 francs, mais le Conseil décida que le théâtre resterait ouvert toute l'année, sauf pendant les deux mois des fortes chaleurs, et les plus sévères précautions seraient prises entre le maire et le nouveau directeur, pour qu'un nombre et un choix convenable de pièces fussent assurés au public. Il convient d'ajouter que le directeur jouissait à cette époque la jouissance gratuite de la salle des spectacles et des Arènes (1).

Le samedi 9 mars, vers onze heures du matin, neuf saint-simoniens sous la conduite du père (?) Huart, ancien capitaine d'artillerie exerçant en ce moment l'état de cordonnier, arrivèrent à Nimes par le chemin d'Avignon. Ces sectateurs d'un nouveau genre qui depuis deux ou trois ans parcouraient la France, étaient vêtus de costumes bizarres et leurs chants, comme leur tenue, ne manqua pas d'attirer une foule nombreuse qui les accompagna jusqu'à l'auberge de Castanier, chef de Montpellier, vis-à-vis la porte de France.

Déjà le bruit s'était répandu parmi le peuple, que ces hommes venaient renverser les religions existantes, en apportant une nouvelle doctrine que leur doctrine autorisait l'inceste.

(1) Avis municipal du 2 mars 1833.

Dans la journée, ils se répandirent dans la ville, en particulier dans la rue de l'Enclos-Rey et ce que l'on appelait la Bourgade. Ils excitèrent contre eux des signes de mécontentement non équivoques.

Le soir, à leur auberge, après leur souper, l'un deux fit une exhortation, et s'adressant à quelques femmes du quartier, qui étaient là en curieuses, il leur parla de la liberté de la femme, de sa domination future et prochaine.

Le dimanche, sortant en costume, sac au dos, ils traversèrent la ville et furent déjeuner rue du Mûrier-d'Espagne. La foule, grossissant d'instant en instant, les suivit et se massa devant la maison où ils se trouvaient et dans les rues adjacentes.

À leur sortie, l'autorité pour prévenir quelque malheur, dut les placer au centre d'un carré formé de douze gendarmes, d'une compagnie du 30<sup>e</sup> de ligne et de tous les employés de la police. C'est dans cet équipage qu'ils sortirent de Nîmes au milieu des huées de la populace menaçante. Ces pauvres illuminés crurent devoir envoyer de Montpellier une proclamation en style bizarre au peuple Nimois (1).

Cette ridicule équipée ne laissa pas d'autres souvenirs dans la ville.

Le 11 mars l'adjudication, si souvent retardée, du chemin de fer d'Alais à Beaucaire eut lieu à la préfecture. Elle fut prononcée au profit de MM. Paulin Talabot, L. Veaute, E. Abric, et D. Mourier, au premier prix qui avait été fixé par le cahier des charges, c'est-à-dire

(1) Voici le texte de cet étrange morceau :

« LES COMPAGNONS DE LA FEMME, Arnaud, Desloges, Janin, Lamy, Machéreau, Mergin, Reboul, au peuple de Nîmes.

» Peuple !

« Nous privilégiés de la naissance, nous avons quitté nos rangs, nos fortunes, nos familles, pour aller dans vos ateliers vivre de votre vie.

» Dieu nous a fait sentir toutes vos souffrances ; aussi avons-nous apparu dans vos murs avec des paroles d'espérance et d'amour, vous annonçant que la femme allait bientôt faire tomber la chaîne de douleurs qui pèse sur vos têtes depuis tant de siècles.

» Vous nous avez méconnus, et cependant à vos clamours, à vos outrages, à vos cris de mort, nous opposions une physionomie calme, une démarche assurée, une attitude pacifique.

» Dieu se manifestait en nous, fort et patient, et vos cœurs ne l'ont point senti.

» Nous vous devons une parole.

» Le règne de la femme est proche.

» La mère de tous les hommes et de toutes les femmes va apparaître.

» Au nom de Dieu — plus de sang — plus d'échafaud.

» Montpellier, 12 mars 1833. »

Deuxième livraison, Tome I.



plusieurs fois remise, il fut adjugé à M. Mourier, ancien fermier des octrois, le samedi 25 mai, sur la mise à prix de 375.000 francs.

Une des plus grosses affaires de cette session qui déjà avait absorbé plusieurs séances depuis l'installation du Conseil municipal, fut la solution donnée à la questions des eaux.

Nous avons déjà vu, que le Conseil par quatorze voix contre seize avait donné la préférence au projet Talabot sur le projet Valz et Fauquier. Nous avons également vu, et j'ai fait remarquer que malgré cette délibération du Conseil qui semblait devoir écarter définitivement le projet Valz, le Conseil résolut d'élaborer un projet de traité avec les deux compagnies. Ces remarques relèvent la tendance d'une fraction du Conseil, tendance qui ne tend à rien moins qu'à éliminer peu à peu MM. Talabot et Didion, pour leur substituer MM. Valz et Fauquier.

Dans la séance des 5, 6 et 7 juin 1833, le Conseil finit par accepter le traité à intervenir entre la ville et la compagnie Valz et Fauquier pour la dérivation et la conduite d'une partie des eaux du Gardon.

Comment ne pas déplorer semblable aberration qui a porté une si funeste atteinte aux intérêts de la ville? Le projet Valz et Fauquier ne fut jamais exécuté et ce n'est que quarante ans plus tard que Nîmes put recevoir un peu d'eau, alors qu'à cette époque un projet « que recommandaient le nom d'un ingénieur habile, une grande simplicité d'exécution, et les garanties d'une compagnie puissante (1) » devait réaliser le vœu que la population formulait vainement depuis plusieurs siècles.

C'est un honneur pour la partie catholique du Conseil d'avoir, autant qu'il lui était possible, essayé d'éviter cette faute capitale qui pèse lourdement sur la municipalité de l'époque.

Quoi qu'il en soit, il importe de donner ici quelques détails sur le projet que venait d'adopter le Conseil et pour lequel on redoutait des difficultés d'exécution et les réclamations des communes voisines de la prise.

Ce projet reposait sur la dérivation des eaux du canal Calvière. C'était à une petite distance de son embouchure dans le Gardon, que le canal devait être dérivé et marcher à ciel ouvert dans le sens des villages de Sauzet, Saint-Géniès et la Rouvière, sur une longueur d'environ 1.100 mètres.

Là devait commencer un aqueduc souterrain qui devait passer au-

(1) *Courrier du Gard*, 2<sup>e</sup> année n° 189.

dessous de la vallée de Vallonguette, ensuite sous celle de Val du mas de Granon et enfin sous le lit du cadereau pour déboucher à Nimes, au niveau du bassin ovale du mont Cavalier, établi à 1 mètre au-dessus du pavé de la Bouquerie.

Cet aqueduc souterrain ne devait pas avoir moins de 12 kilomètres de longueur et être aéré par des puits dont la profondeur moyenne devait être de 40 mètres ! La longueur totale de l'aqueduc mesurait 130 mètres.

Le niveau du point de départ devait être de 13 mètres au-dessus de celui d'arrivée, ce qui donnerait aux eaux une vitesse de 65 à 70 mètres par seconde et devait les conduire à Nimes en quinze heures de trajet.

MM. Valz et Fauquier promettaient 1.000 litres d'eau, sans compter la pleine propriété de tout le surplus de la dérivation. La ville devait donner 1.700.000 francs après l'achèvement des travaux et à la livraison des eaux, et une somme de 100.000 francs déposée comme cautionnement, restait acquise à la ville, si la compagnie, dans un délai de dix années qui suivraient l'approbation du traité, n'exécutait pas ou seulement interrompait ses travaux dans une période déterminée.

A ce projet, MM. Valz et Fauquier, qui ne craignaient pas de grand, en avaient joint un autre, partie accessoire du traité : la dérivation de navigation de Nimes à Aiguemortes.

Pendant que le Conseil négligeait ainsi les véritables intérêts de la ville, étaient confiés, la compagnie Talabot définitivement écartée, le tracé du chemin de fer d'Alais à Beaucaire et établissait son programme. La dépense totale était évaluée à 7.000.000 dont :

3.190.000 pour indemnités aux propriétaires et travaux de dérivation d'Alais à Nimes.

1.150.000 pour mêmes dépenses de Nimes à Beaucaire ;

700.000 pour matériel ;

1.960.000 pour frais généraux, imprévu, etc.

Cependant, après une affaire aussi malheureuse, le Conseil municipal prit une décision plus conforme aux intérêts de la ville.

Le Palais de Justice, construit dans le temps pour une cour d'appel et une Cour criminelle, était devenu tout à fait insuffisant. On allait le devenir bien davantage, si le gouvernement ne tenait pas sa promesse qu'il avait faite à la tribune d'augmenter le nombre des juges. En outre le Tribunal de commerce siégeait en deux sessions au Palais, ce qui accroissait singulièrement les lenteurs judiciaires.

Conseil général résolut donc d'agrandir le Palais de Justice, et M. Bourdon, architecte du département, fut chargé des plans et devis.

L'ancien Palais de Justice était un édifice d'une rare élégance. Il rappelait les Propylées, et sans que M. Durand en eût manifesté le vœu, le plan de ce monument fut gravé et donné comme modèle au cours d'architecture de l'Ecole polytechnique avec la Vis de Saint-Gilles.

Le projet de M. Bourdon consistait à s'emparer de tout l'emplacement et des bâtiments des messageries Galline, ainsi que de la maison Brun, située au nord du bâtiment alors debout. Le péristyle de la façade devait être démoli pour être reconstruit au milieu de la nouvelle façade qui s'étendrait depuis l'angle du Palais jusqu'à l'entrée de la rue Régale.

Une autre façade avec entrée, mais plus simple, serait construite sur cette rue : le Palais devait ainsi former un corps de bâtiment isolé des constructions particulières, à l'exception du côté du nord.

Ce projet, qui depuis fut exécuté, devait coûter 246.000 francs. Le département donna 30.000 francs. La ville en donna 16.000. Le reste devait être supporté par l'Etat et les départements du ressort.

La direction de l'Ecole du dessin fut confiée à M. S. Collin, peintre, à Paris, et M. Alphonse de Seynes fut nommé conservateur du Musée.

Il fallut procéder aux élections départementales. Elles eurent lieu à Nîmes pour les trois cantons et pour le Conseil général le mardi 19 novembre.

Pour le Conseil d'arrondissement, le jeudi 21 novembre.

Le tableau ci-après donne le détail des élections au Conseil général.

1<sup>er</sup> canton. — M. Jalaguiet-Plantier fut élu par 74 voix sur 146 votants. MM. de Bouillargues avait réuni 31 voix ; Carcassonne D. 22 ; Gignan 15.

2<sup>e</sup> canton. — Au second tour de scrutin, M. Ferdinand Béchard fut élu par 114 voix contre 110 accordées à M. F. Girard, maire, sur 226 votants.

3<sup>e</sup> canton. — M. de Chastellier, ancien maire, fut élu par 106 voix contre 100 accordées à M. Blanchard, sur 212 votants.

Les élections du Conseil d'arrondissement, donnèrent les résultats suivants.

M. Casimir Boissier était élu dans le 1<sup>er</sup> canton

M. Rigot père, — 2 —

M. Boyer père, — 3 —

L'année 1833 qui avait été si calme, si tranquille se termina par des scènes fâcheuses qui eurent des catholiques pour victimes.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre plusieurs personnes allant à la messe de minuit ou en revenant furent molestées sur des points différents par des bandes hostiles.

Ainsi, à l'angle de la rue Frésque et de la Madeleine, un jeune homme, qui se rendait à onze heures du soir à la cathédrale, fut assailli par une troupe d'individus qui lui portèrent plusieurs coups de pierre à la tête et un coup de couteau à la cuisse gauche.

Rue Saint-Pierre, une autre bande poursuivait un jeune homme qui à deux heures du matin revenait de l'office divin. Comme il appelait au secours, un nommé Durand, ayant cru reconnaître la voix de son fils, se précipita au dehors, mais il fut accueilli par une grêle de pierres. Il fut blessé, et sa femme, à l'intérieur de la maison, fut également atteinte.

Dans le même quartier, une scène plus odieuse encore se passait, dont étaient victimes deux paisibles familles qui revenaient de l'église. Une femme, ayant son enfant au bras, eut la tête et notamment la partie au-dessus de l'œil gauche couverte de contusions. Des jeunes filles inoffensives furent traînées dans la rue.

Un peu plus loin, les nommés Gaudibert et Donavert subirent aussi des sévices graves.

Sur plusieurs points de la ville se perpétrèrent ces attentats infâmes qui étaient évidemment le fait d'un concert nettement arrêté.

Quelques arrestations furent opérées et plusieurs coupables furent poursuivis. Trois d'entre eux furent condamnés à un an d'emprisonnement et 50 francs d'amende ; quatre autres à six mois de prison et 16 francs d'amende. Il est évident que tous les auteurs de ces odieux attentats ne purent pas être atteints par la rigueur des lois.

Cette même année, le 5 juin, les pêcheurs du Grau du Roi amenaient à la côte un *Squalus Glaucus*, squalé bleu qui ne pesait pas moins de onze quintaux. Il resta exposé aux Arènes pendant quelques jours. Le squelette fut ensuite donné au cabinet d'histoire naturelle de la ville.

## CHAPITRE QUATRIÈME

(Année 1834)

---

### SOMMAIRE

L'EXPOSITION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE A PARIS : LES EXPOSANTS, LES LAURÉATS. — LE CONSEIL MUNICIPAL, SES TRAVAUX. — DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CONSERVATION DE L'EVÊCHÉ DE NIMES. — BUDGET MUNICIPAL. — DON AU MUSÉE. — RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION. — ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 22 JUIN. — LE MARCHÉ DES VINS ET SPIRITUEUX. — L'INVENTION DU CHEF D'ATELIER TURION. — ELECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE. — CHANGEMENTS DANS LA GARNISON. — TIRAGE AU SORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTS. — MINISTÈRE DU 10 NOVEMBRE. — MINISTÈRE DU 19 NOVEMBRE. — ELECTIONS MUNICIPALES. — EXPÉRIENCES PUBLIQUES SUR LA COMBUSTION DU GAZ SELLIGUE. — LE CHOLÉRA A MARSEILLE.

Les excès qui, dans la nuit de la Noël 1833, furent commis dans plusieurs quartiers de la ville, n'eurent heureusement aucun écho dans la ville et la tranquillité ne fut pas autrement troublée.

La France organisait, à ce moment, une exposition publique des produits de l'industrie française qui devait s'ouvrir à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1834. Une des conditions de l'envoi des objets exposés était qu'ils devaient au préalable passer devant un jury départemental (1).

(1) Le Préfet, etc.

Considérant que, comme par le passé, aucun objet ne peut être envoyé à l'exposition s'il n'a été déclaré admissible par un jury formé au chef-lieu du département ; que cette disposition est de rigueur.

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les articles ou autres objets que les fabricants ou autres manufacturiers



Voici les noms des industriels et manufacturiers nimois qui répondirent à l'appel du gouvernement et qui exposèrent leurs produits.

#### TISSAGE

MM. Aurivel aîné ; Barnouin et Bureau ; Bouet et Ribes ; Bousquet-Dupont ; Brousse Jacques ; Colondres frères ; Conte Antoine ; Combié-Rossel ; Commert Carreton et Chardonnaud ; Curnier et C<sup>e</sup> ; Daudet aîné et C<sup>e</sup> ; Dhombres et C<sup>e</sup> ; Durand Bouchet et Hauvert ; Fabrègue-Nourry et C<sup>e</sup> ; Gaidan Georges ; Gévaudan , Bruguier et C<sup>e</sup> ; Gelly frères ; Martin frères ; Nourry frères ; Rouvier et Michel ; Rouvière-Cabane ; Roux frères ; Sabran père et fils et Raynaud ; Soulas aîné , Deveze fils et C<sup>e</sup> ; Colondre Jean et Prades ; Daudet jeune ; Daudet-Quéréty et Cie ; Puget ; Say-Arnaud, Galland et Ducamp ; Roux cadet, Rigaud et C<sup>e</sup>.

#### BONNETERIE

Bosseus, Moureau et Baud ; Boissier et C<sup>e</sup> ; Joyeux Emile et C<sup>e</sup> ; Pagès fils et C<sup>e</sup> ; Plantier Barre ; Tur et C<sup>e</sup> ; Leynadier et Daumas ; Meynard cadet ; Roux cadet, Rigaud et C<sup>e</sup>.

#### DIVERS

L. Boucoiran et A. Brugnière, pour les soies à coudre.  
Colomb, la Maison centrale, pour les fantaisies et bretelles.

enverront à l'Exposition, devront être par eux remis ou envoyés, franco de port, à l'Hôtel de ville de Nimes, avant le 15 février 1834.

Art. 2. — Tout envoi sera accompagné d'une notice indiquant les nom et prénoms et la raison sociale de celui qui l'aura fait, le lieu où sont situés ses établissements, leurs principaux moyens d'action, l'importance et l'étendue de sa fabrication ou de son industrie, les débouchés ou lieux de consommation, le nombre d'ouvriers qu'il occupe, leur salaire, la nature et l'origine des matières premières, enfin tout ce qui sera de nature à faire apprécier ses fabriques. Il y sera, en outre, fait mention si les produits qu'il soumet à l'exposition jouissent d'un brevet d'invention, s'ils ont déjà concouru et, si, à la dernière exposition, ils ont été l'objet de quelque distinction ou mention.

Outre cette notice, chaque modèle, échantillon ou produit, sera marqué séparément par une étiquette en matière solide, laquelle indiquera en gros caractères, le nom du département, le lieu où est située la fabrique, le nom et prénom du fabricant ou artiste et le prix marchand de l'objet ; enfin une facture générale contiendra le prix en fabrique de l'objet et sera remise à l'administration.

Art. 3. — Ces produits seront déposés dans une des salles de l'Hôtel de ville.

Art. 4. — Sont nommés membres du jury départemental, MM. Charles Vassas, Roux-Carbonnel, David Carcaçonue, anciens négociants ; Alphonse Jalaguier, Delacorbrière, Emile Bonnaud, Ed. Michel, Louis Pascal, Nelson Armand, Tasterin-Raynaud, Jeannot Favre et Charles Favre, commissionnaires en articles de la fabrique de Nimes.

Rolland Jules, pour son huile de ricin.

Bellisle-Fournier.

Lacaze pour une charrue vigneronne.

Plantier Bouçoiran et C<sup>e</sup>, faïence fine et terre de pipe.

Les maisons Sabran père et fils et Raynaud; Durand, Bouchet et Hauvert ; Rouvière-Cabane, remportèrent une médaille d'or.

Une médaille d'argent fut accordée aux maisons :

Roux Cadet, Rigaud et C<sup>e</sup>; Meynard cadet ; d'Hombres et C<sup>e</sup>; Barnouin et Bureau; Soulas aîné; Roux frères; Jacques Brousse ; Tur et C<sup>e</sup>; Plantier Barre et C<sup>e</sup>.

Ce n'est pas sans raison que je me suis étendu tant sur les détails d'organisation de cette exposition industrielle nationale que sur les exposants nimois et les récompenses obtenues. L'activité commerciale a fait, à cette époque, place à l'agitation politique, je l'ai dit dans ma préface. Il était donc naturel de placer au début d'une période, toute consacrée au travail, les noms de ces vieilles maisons qui ont fait la force et la grandeur de la ville.

Si le commerce se mettait en mouvement pour représenter dignement notre cité dans l'exposition prochaine, le Conseil municipal s'occupait activement de sa mission.

Il décidait l'ouverture d'une rue entre les chemins d'Arles et de Beaucaire, au travers des terrains de M. Cler, maintenait sa précédente délibération sur la condition des soies et mettait à l'étude l'ouverture de la rue Colbert, ainsi que les constructions à faire sur la façade du collège, sur le boulevard des Calquières.

Il votait ensuite 6.400 francs pour les écoles d'adultes, répartis comme suit :

|                  |       |
|------------------|-------|
| Ecole catholique | 3.900 |
| — protestante    | 2.200 |

Ces écoles étaient de création toute récente et à peine installées obtinrent, grâce aux efforts des professeurs et à leur dévouement, un réel succès auprès de la population.

Le Conseil adoptait à la presque unanimité la création à l'école de dessin d'une seconde classe d'application, où le dessin linéaire supérieur serait enseigné pour « permettre, dit le rapport, aux maçons, serruriers, charpentiers et mécaniciens en tout genre, de devenir, à l'aide de quelques études, ouvriers plus habiles, et par cela même père de famille plus heureux. »

Le cimetière du chemin d'Avignon venait d'être acheté et clos de murs. Il restait à y ajouter les constructions nécessaires à sa destination.

M. Chambaud, architecte de la ville, dressa le devis qui s'élevait à la somme de 33.739 francs.

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| Savoir : | La chapelle et les caveaux attenants.  | 20.647 20 |
|          | Le logement du prêtre et du concierge. | 11.316 60 |
|          | Les portes latérales.                  | 1.776     |

Je remarque que le Conseil, dans sa délibération sur la question du cimetière adopta ces chiffres, en décidant que les fonds qui proviendraient de la vente des terrains achetés pour inhumations particulières, seraient appliqués à la reconstruction de l'église Saint-Paul.

Nous verrons par la suite que la reconstruction de cette église, si hautement réclamée par les plus légitimes besoins du culte, deviendra une conséquence assurée de cette louable délibération du Conseil municipal.

Un amendement de M. Eschassériaux (1), adopté par la Chambre, semblait menacer l'évêché de Nîmes. Le Conseil s'émut de cette grave nouvelle et se réunit extraordinairement le 2 avril. Vingt-huit membres étaient présents (2), et à l'unanimité, ils émisrent le vœu de la conservation de l'évêché de Nîmes.

Il est curieux de lire les considérants de cette délibération au bas de laquelle s'inscrivirent un grand nombre de protestants du Conseil.

Après que M. Girard, le maire, eut déclaré qu'il lui paraissait

(1) Cet amendement Eschassériaux qui menaçait l'existence de l'évêché, avait été inséré dans la loi de finances du 28 juin et était ainsi conçu :

« A l'avenir, il ne sera pas affecté de fonds à la dotation des sièges épiscopaux et métropolitains non compris dans le Concordat de 1801 qui viendront à vaquer, jusqu'à conclusion définitive des négociations entamées à cet égard entre le gouvernement français et la Cour de Rome. »

Le Concordat de 1801 et la loi d'organisation de germinal an X, en créant cinquante sièges épiscopaux, avait placé la ville de Nîmes et le département du Gard, dans la juridiction de l'évêché de *Vaucluse*.

C'est l'ordonnance du 19 octobre 1821 qui, usant de la faculté donnée par la loi du 4 juillet même année, avait rétabli l'ancien évêché de Nîmes.

(2) Étaient présents : MM. Girard, maire, président ; Montagnon, adjoint ; Philippe Mathieu, Louis Baron, David Carcassonne, de Daunant, Benoit aîné, Ferdinand Béchard, Pierre Curnier, Auguste Cazeing, Jean Reboul, Vidal-Pellet, Jean-Jacques Baron, Antoine Allut, Jean Nourry, Alphonse Boyer, Monnier des Taillades, Vincens-Mourgues, Jean-Louis Fajon, Théodore de Porriu, Eugène Abric, Casimir Michel, Fontaines fils, Emile Bonnaud, Emile Delacorbière.

difficile de ne pas reconnaître qu'indépendamment de plusieurs intérêts municipaux liés à la question, l'existence du siège épiscopal dans Nîmes touchait pour le pays à des considérations morales et politiques du premier ordre, le Conseil adopta les considérants suivants :

Considérant que la haute influence de l'évêque sur la conduite du clergé et l'administration de l'Eglise, en tout temps et en tous lieux salubre, a toujours été reconnue dans le Gard comme éminemment nécessaire ;

Considérant que l'extrême difficulté des circonstances locales réclame souvent des relations promptes, intimes et faciles entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique ;

Considérant que le chef-lieu est un des plus importants du royaume et que nulle part le soin de la paix de l'Eglise n'exige ni plus de sagesse, ni plus de prudence, et n'intéresse à un plus haut degré la prospérité générale du pays ;

Considérant que la conservation de l'évêché de Nîmes, favorable à toutes les convenances administratives comme à tous les intérêts matériels de la cité, répond aux vœux sincères de la population catholique, sans blesser en aucune manière aucun des intérêts qui lui sont étrangers ;

Considérant qu'indépendamment des convenances administratives et matérielles, les plus hautes considérations politiques signaleraient comme extrêmement fâcheuses dans le Gard toute mesure qui porterait atteinte à des intérêts religieux ;

Considérant enfin que le premier des devoirs du Conseil municipal est d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur toute mesure qui peut lui paraître contraire aux intérêts locaux, et que, dans sa conviction profonde, la suppression de l'évêché de Nîmes leur serait très préjudiciable,

Le Conseil, etc.

Cette délibération et les motifs qui y sont invoqués font le plus grand honneur à ceux qui les ont signés, mettant la religion, la justice, l'intérêt public, au-dessus de toute petitesse et de toute mesquine question de parti.

Quelques semaines après, la discussion du budget communal réunissait à nouveau le Conseil. Un rapide coup d'œil jeté sur ces chiffres, base des affaires municipales, nous fera comprendre la prudence avec laquelle on agissait, à l'époque, pour tout ce qui touchait l'intérêt financier de la ville.

Avec un budget de recettes s'élevant à 578.118 francs, le montant des dépenses ne s'élevait pas à plus de 429.373 francs laissant un excédant de recettes de 138.745. Une telle élasticité dans le budget communal permettait de faire face aux dépenses imprévues dans une large mesure ; et cependant le Conseil augmentait la dotation de l'instruction publique qu'il portait de 52.510 francs à 53.810, ainsi répartis :

|  |        |
|--|--------|
| Instruction supérieure et secondaire.... | 25.400 |
| Instruction primaire catholique.....     | 19.750 |
| — protestante.....                       | 8.660  |

En tête des dépenses ordinaires figurait une première réserve de 70.000 francs pour le projet des eaux. Le budget assurait l'exécution de plusieurs des travaux dont nous l'avons vu s'occuper dans la session précédente, notamment la couverture de l'Agau, la construction d'un lavoir pour les imprimeurs sur étoffes, les constructions au cimetière, etc., etc.

Pendant que la ville s'efforçait de reprendre sagement le cours de ses améliorations successives, M. de Chastellier, ancien maire et député, obtenait du ministre de l'Instruction publique, un enfant de Nimes, M. Guizot, un tableau de M. Biard, qui avait été remarqué à la dernière exposition des Beaux-Arts. Cette toile représente « des Arabes surpris par le *Simons* au milieu du désert ».

Cette énumération de délibérations paisibles, de mesures administratives marquées au coin de la prudence, d'encouragements sous toute forme donnés à l'industrie et au travail doit être douloureusement interrompu pour jeter un regard sur le triste spectacle d'une ville désolée une seconde fois par la plus horrible des guerres civiles (1). Le 9 avril

(1) « C'est trop souvent l'erreur et le malheur de notre pays de ne pas s'attacher à l'exacte appréciation des faits mêmes, de s'enivrer de mots et d'apparences et de se livrer au flot qui l'emporte, dût ce flot le porter où il ne veut point aller.

« La France est restée depuis 1789, profondément imbue de l'esprit révolutionnaire, quelquefois comprimé ou transformé, jamais extirpé ni vraiment vaincu. Par moments, la France s'en croit guérie ; elle le maudit ou elle n'y pense plus, mais le fatal esprit demeure.

« Dès que quelque grand événement lui fait jour, le démon sort des retraites où il vivait caché.... Il s'avance sous des noms divers, aujourd'hui la république, demain le socialisme, puis le communisme, puis enfin et ouvertement l'anarchie, son vrai et dernier drapeau. Tant qu'elle peut se faire illusion et ne pas voir ce sinistre drapeau la France se refuse à le prévoir, et contre ses plus chers comme ses plus nobles intérêts, contre son vœu réel et général, elle se complait dans le mouvement

1834 éclatait dans les rues de Lyon une terrible insurrection, fomentée par les républicains et les anarchistes, contre l'ordre de choses existant. Une bataille atroce ensanglantait pendant six jours la cité lyonnaise, et de pauvres malheureux ouvriers, égarés par des appels féroces, par des encouragements coupables, venaient se faire tuer sur les baïonnettes de l'armée. L'ordre ne pouvait être rétabli qu'au prix de pertes considérables et d'un sang précieux.

Non content de livrer bataille à l'autorité et de saccager Lyon, le parti républicain descendait dans la rue à Paris. Il avait au préalable fait une campagne de pamphlets violents, de déclamations furibondes contre les rois, la noblesse, le clergé, toutes les supériorités non élues, contre l'ordre social. Il avait surexcité les ouvriers leur promettant, comme toujours, monts et merveilles, pour les lancer ensuite à l'assaut de la royauté et renverser celle-ci par la force des armes. Il proclamait que l'insurrection est le plus saint des devoirs, et c'est au nom de ces principes que ses partisans fusillaient sans pitié les soldats qu'ils appelaient des bouchers et des assassins.

Ces troubles de Paris sont connus sous le nom de massacre de la rue Transnonain. Ils eurent en province heureusement peu d'échos, et ces deux épouvantables insurrections laissèrent le pays indifférent en apparence, quoiqu'il pût frémir à la lecture de ces drames sanglants.

A Nîmes, on placarda, dans la nuit du 10 au 11 avril, plusieurs affiches anarchistes ; l'une d'entre elles portait à l'encre rouge le dessin d'une guillotine ; les autres se répandaient en invectives et en injures contre l'autorité, contre l'armée et la loi. Ce fut tout, et le bon sens de la population sauva Nîmes de ces désastres. La fin du mois de mai fut paisiblement consacrée à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux de la Garde nationale. Les chefs de bataillon élus étaient : pour le premier, M. Nicolas ; — pour le second, M. Baron ; — pour le troisième, M. Roche.

La garnison de Nîmes recevait quelques changements importants :

La 1<sup>re</sup> batterie du 10<sup>e</sup> d'artillerie partait pour Lunel, laissant seulement à Nîmes deux pièces de canon avec les hommes et les chevaux nécessaires pour les servir. Le 30<sup>e</sup> de ligne se réunissait tout entier

qui ouvre à son imagination des perspectives indéfinies et rallume dans sa mémoire des feux mal éteints.

» Ce fut sur cette pente que la révolution de 1830 lança notre patrie. » (Quinet. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome III, p. 191 et 192.)

Quel aveu !

dans la ville et la garnison était complétée par une fraction d'un escadron de lanciers.

Ces modifications tout en accroissant les forces militaires, rendaient les Arènes à la ville ; on avait été obligé, en effet, de transformer ce monument en écuries et en dépôt de matériel pour l'artillerie. Tous les portiques étaient occupés et barrés par des constructions en planches qui déparaient l'aspect de l'amphithéâtre. Du reste, depuis un an, des réparations considérables y étaient entreprises en vue de le préserver des dégradations et d'une ruine imminente.

Le 25 mai, le Roi prononçait la dissolution de la Chambre des Députés, et les collèges électoraux de France étaient convoqués le 21 juin à l'effet d'élire chacun un député.

La lutte, comme on peut bien le penser, fut dans tout le département vive et ardente. Un mois à peine séparait la population du scrutin, et bien qu'à cette époque le vote ne fût que l'expression du suffrage restreint, il était à bien des titres douteux. N'en avons-nous pas un exemple aujourd'hui dans des élections sénatoriales qui sont un moment de réelle inquiétude pour la machine gouvernementale, et qui pourtant ne sont que la résultante d'un suffrage restreint ?

L'opposition présentait divers candidats dans les cinq collèges électoraux qui partageaient le département du Gard.

Le premier collège de Nîmes (*intra-muros*) avait pour candidat M. le duc de Fitz-James qui luttait contre M. de Chastellier, député sortant.

Le deuxième collège (*extra-muros*) avait à choisir entre le constitutionnel Théodore Viger, récemment nommé avocat-général à la Cour de cassation, et Hyde de Neuville.

Le collège d'Uzès n'avait qu'un seul candidat constitutionnel, M. Teste.

Alais et le Vigan avaient, le premier, comme compétiteurs, MM. de Daunant et Bérard, le second, de Ginestous et Alphonse Bousquet.

Voici quel fut le résultat :

|                         |                          |  |
|-------------------------|--------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> collège | Nîmes <i>intra-muros</i> | M. de Chastellier, 313 voix, élu. —<br>M. le duc de Fitz-James, 282. |
| 2 <sup>e</sup>          | — — <i>extra-muros</i>   | M. Th. Viger, 269 voix, élu. — M. Hyde<br>de Neuville, 195.          |
| —                       | Alais . . . . .          | M. de Daunant, 152 voix, élu. —<br>M. Bérard, 134.                   |
| —                       | Uzès . . . . .           | M. Teste, 227 voix, élu.   |
| —                       | Le Vigan . . . . .       | M. Alphonse Bousquet, 94 voix, élu.<br>— M. de Ginestous, 83 voix.   |

L'autorité municipale prit à ce moment une excellente mesure, celle de faire un recensement général de la population. Le tableau suivant donne le résultat de cette opération.

| Sections       | Rues  | Maisons | Familles | Habitants |
|----------------|-------|---------|----------|-----------|
| 1              | 40    | 468     | 1.192    | 4.131     |
| 2              | 31    | 453     | 1.514    | 5.535     |
| 3              | 23    | 518     | 1.498    | 5.062     |
| 4              | 27    | 215     | 711      | 2.482     |
| 5              | 12    | 171     | 250      | 1.626     |
| 6              | 35    | 473     | 1.264    | 5.854     |
| 7              | 16    | 240     | 514      | 1.904     |
| 8              | 31    | 245     | 676      | 2.724     |
| 9              | 31    | 292     | 801      | 2.807     |
| 10             | 23    | 185     | 493      | 2.113     |
| 11             | 19    | 226     | 730      | 2.490     |
| 12             | 31    | 376     | 1.287    | 4.770     |
|                | <hr/> | <hr/>   | <hr/>    | <hr/>     |
|                | 319   | 3.882   | 10.930   | 41.499    |
| Saint-Césaire. | 13    | 150     | 151      | 569       |
| Courbessac. .  | 11    | 105     | 107      | 446       |
| Métairies . .  | »     | 114     | 114      | 729       |
|                | <hr/> | <hr/>   | <hr/>    | <hr/>     |
|                | 343   | 4.231   | 11.302   | 48.243    |

Ce tableau ne comprend ni la garnison, ni les élèves des différents pensionnats, ni les ouvriers compagnons, ni les détenus de la Maison Centrale et du Palais de Justice, en un mot la population en bloc.

Mais on peut affirmer qu'en dehors des hameaux de Saint-Césaire, de Courbessac et des métairies éparses, la population de la ville pouvait atteindre avec les adjonctions précédentes une force de 47 à 48.000 âmes.

On peut mesurer l'accroissement de la ville en comparant ces chiffres avec ceux du dénombrement de 1831.

La question d'un marché régulier pour les vins et spiritueux n'était pas encore résolue et Nîmes n'était pas encore dotée de cette réunion hebdomadaire qui, sous le nom de Bourse, amène au chef-lieu les propriétaires et négociants de tous les environs. Dans un avis du maire, M. Girard, en date du 22 août, nous lisons en effet ce qui suit :

« Le Maire fait déposer chez le sieur Jacques Itier, rue Neuve, section 10 : 1° Une éprouvette pour les spiritueux, connue sous le nom,



» d'aréomètre de Rouès. 2° L'alcoomètre de M. Dunal, destiné à déterminer la spirituosité des vins.

» Si cette mesure, ajoute M. Girard, tentée dans l'intérêt de la commune et dans celui des propriétaires nimois, réussissait et se trouvait, d'ici à quelque temps, réellement sanctionnée par l'expérience, nul doute qu'on ne pût alors l'organiser sur de plus larges bases et y joindre toutes celles qui tendraient à doter Nimes d'un véritable marché pour les vins et spiritueux ».

Un de nos compatriotes, M. Turion, chef d'atelier à Nimes, avait alors trouvé un procédé particulier pour le remontage des métiers. Un arrêté du Préfet du Gard, en date du 20 août 1834, nomma une commission chargée d'examiner le procédé de l'inventeur.

Cette commission était composée comme suit :

MM. Girard, maire ; Vinard, ingénieur ; Talabot, ingénieur ; Roustan, professeur de géométrie ; David Carcassonne, ancien fabricant ; Clot, chef d'atelier ; Pierre Curnier, fabricant ; Devèze fils, fabricant ; Ribes, fabricant ; Roux-Carbonnel, ancien fabricant ; Soulas aîné, fabricant.

Voici ce que disaient en substance les commissaires choisis dans leur rapport du 26 août :

» Le procédé Turion s'applique non-seulement aux métiers à la Jacquard et aux anciens métiers à la tire, employés pour la fabrication des tissus façonnés dans la ville de Nimes, mais encore à toutes les manufactures qui, comme Lyon, Paris, Saint-Btienne, Tours, Saint-Quentin, Rouen, Amiens, etc., produisent des étoffes façonnées pour robe, ruban, châles, tapis, etc.

» L'ancien procédé encore employé coûte à l'ouvrier en dépense de temps et d'argent au moins 14 francs pour chaque démontage ; tandis que le procédé Turion, appliqué aux mêmes métiers, amène au même résultat avec une dépense de 11 francs.

» Cette différence notable, appliquée aux 5.000 métiers, larges 6¼ ou 5¼ qui battent à Nimes, doit produire un bénéfice annuel de 250.000 francs pour la ville, et l'on peut évaluer à 3 millions par an l'économie sur la dépense totale des façons dans les 20.000 métiers employés en France. »

La commission concluait à ce que le procédé Turion entrât dans le domaine public, moyennant une indemnité de 15.000 francs à son auteur.

Ce qui précède fait le plus grand honneur à l'ouvrier intelligent qui avait su trouver une ingénieuse découverte, et on pourrait désirer que

le nom de Turion soit donné à une de nos voies, en souvenir de celui qui méritait un tel éloge de ses concitoyens.

L'élection de M. Viger fut annulée par la Chambre pour avoir eu lieu contrairement aux dispositions de l'article 64 de la loi du 19 avril 1831 et le collège électoral fut convoqué pour le 6 septembre. M. Viger envoya une lettre de désistement, mais il réunit au premier tour assez de voix pour qu'un second tour fût nécessaire. Son concurrent, M. Teulon, fut élu par 177 voix sur 188 votants. Cette élection était un échec pour le parti gouvernemental.

Peu après, le 21 septembre, une ordonnance royale appelait à Paris, comme directeur du personnel, le préfet, M. Rivet, et nommait à la préfecture du Gard M. de Jessaint fils, préfet de la Lozère. M. de Jessaint devait conserver ce poste pendant de longues années.

Avant son départ, M. Rivet put installer dans leurs fonctions les officiers de l'état-major de la Garde nationale, nommés récemment : M. Cavalier, colonel; et M. G. Vincens, lieutenant-colonel. Une grande revue de 1.400 gardes nationaux présents, environ; fut à cet effet passée le 14 septembre sur le Cours-Neuf.

A cette même époque, M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, faisait faire dans la bibliothèque des recherches et s'occupait d'en publier les manuscrits intéressants. On fit, à cette occasion, le recensement de nos richesses littéraires. Voici quel était l'état de notre bibliothèque en 1834 :

|  |                |
|--|----------------|
| Théologie, bibliothèque sacrée, etc. . . . . | 1.292 ouvrages |
| Jurisprudence . . . . .                      | 540 —          |
| Sciences morales et politiques . . . . .     | 560 —          |
| — physiques et mathématiques . . . . .       | 1.490 —        |
| Beaux-arts . . . . .                         | 103 —          |
| Littérature générale . . . . .               | 2.245 —        |
| Histoire, biographie, voyages, etc.. . . . . | 3.770 —        |

Soit en tout . . . . . 10.000 ouvrages

Grâce à M. Guizot, ce fonds déjà respectable allait rapidement s'accroître. Plusieurs envois furent faits par ses soins de nombreux ouvrages qui contribuèrent à enrichir considérablement notre précieuse collection.

L'article 53 de la loi municipale du 21 mars 1832, avait fixé que les Conseils municipaux se renouvelleraient par moitié. Nîmes étant divisée par la loi électorale en neuf sections fournissant chacune quatre conseillers, il fut convenu qu'on tirerait au sort le nom de deux

conseillers par section qui devaient subir une nouvelle élection. Toutefois comme il y avait des conseillers démissionnaires ou décédés, on ne tira au sort que le nombre nécessaire pour atteindre le chiffre dix-huit, moitié du nombre des conseillers municipaux.

Cette opération eut lieu le dimanche 9 novembre, en séance publique.

MM. Michel, Fontaines, Baron, Nourry, Benoît, Fajon, Monnier des Taillades, Curnier, Reboul, Deloche, Jalaguier, Allut, Louis Baron, furent désignés par le sort comme conseillers sortants. A ces noms, il faut ajouter ceux de MM. Havard, Vincens-Mourgues, et Mengin, démissionnaires, et de Cauzid-Gay et Blachier aîné, décédés. Les élections commencèrent le jeudi 27 novembre pour la première section électorale et se continuèrent jusqu'au 13 décembre.

MM. Fontaine, Fajon, Curnier, J. Reboul et Allut, furent écartés par les électeurs, ainsi que les démissionnaires.

Ils furent remplacés par MM. Pleindoux aîné, A. Cavalier, Roux-Carbonnel, Blanchard, Remacle, A. de Seynes, Casimir Boissier, Jarras, de Cabrières et J. Tur.

Le Conseil, tel que je l'ai présenté en 1832, était un peu modifié en faveur de l'opposition, c'est-à-dire des légitimistes dont les candidats avaient eu quelque succès.

Ce fut le dernier acte marquant de cette année 1834. Il importe cependant de noter que dans les derniers jours de cette même année, la présence du choléra à Marseille était officiellement constatée. Nous allons voir Nîmes aux prises avec la redoutable épidémie dans l'année 1835.

Le vendredi 12 décembre, eurent lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, des expériences publiques sur la combustion d'un gaz dit gaz Selligue. Le cessionnaire du brevet Selligue, M. Philibert Deluy, se proposant de l'exploiter pour éclairer la ville, il fut convenu entre l'autorité municipale et M. Philibert Duluy, que ce dernier monterait de suite un appareil pour l'éclairage de la salle de spectacle, de la place de la Maison-Carrée et de quelques cafés voisins. Le public était ainsi appelé à juger du mérite de l'invention.

## CHAPITRE CINQUIÈME

(Année 1835)

---

### SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — NOUVELLE MUNICIPALITÉ. — *Le Crommel*, DE PAUL DELAROCHE. — *La Halle des Bohémiens*, DE COLIN. — CONCOURS POUR L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — LE LEGS AMOREUX. — ATTENTAT FIESCHI. — LE CHOLÉRA A NIMES. — INSTALLATION D'UN APPAREIL SELLIQUE DERRIÈRE L'ESPLANADE. — OUVERTURE D'UNE RUE ALLANT DES CALQUIÈRES A LA RUE NOTRE-DAME. — EXPOSITION PUBLIQUE DES TRENTE PROJETS ENVOYÉS POUR LE CONCOURS DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL.

La première séance du nouveau Conseil eut lieu le 7 février. Plusieurs pétitions furent soumises à notre assemblée communale. Il en est une qui mérite d'être citée. Les nommés Nolhac et Pourtal proposaient de se charger, moyennant une indemnité préalablement débattue et convenue entre eux et la ville, de toutes les acquisitions et travaux nécessaires pour l'ouverture d'une rue ayant environ huit mètres de largeur et cinquante mètres de longueur, allant de la place de la Maison-Carrée à la rue du Grand-Couvent. L'indemnité demandée par les pétitionnaires était de 70.000 francs. Plusieurs membres demandèrent l'ordre du jour, mais quelques autres, et la majorité se rangea à leur avis, déclarèrent que, bien loin de décourager par un rejet ce premier pas fait vers un meilleur système de travaux publics, on devait au contraire l'accueillir par une prise en considération et chercher ainsi à introduire dans Nimes l'usage des entreprises publiques, exécutées, moyennant des primes d'encouragement, par l'industrie privée.

J'ai cité cette pétition qui dans la suite n'aboutit pas, surtout pour montrer quel esprit animait notre nouvelle assemblée communale. Il est d'ailleurs assez curieux que dès 1835, ait germé cette idée d'une rue qu'une municipalité conservatrice devait exécuter quarante années plus tard et qui porte aujourd'hui le nom de rue de la Banque.

Le mercredi 18 février fut installée la nouvelle municipalité, constituée par ordonnance royale comme suit :

M. Girard, maire; adjoints: MM. Montagnon, Tur fils et Casimir Boissier.

Le Conseil votait ensuite la création d'un cimetière et la construction d'une maison d'école à Saint-Césaire.

Le ministre de l'Intérieur accordait à l'école de dessin de la ville une collection de plâtres et d'ornements moulés sur les principaux fragments de la galerie d'architecture de l'école royale des Beaux-Arts.

Le 12 mai, le Conseil acceptait le legs fait à notre bibliothèque par le docteur Vincent Amoureux et consistant en livres, gravures, coquilles, etc., etc. Les livres, qui traitent plus particulièrement de médecine et d'histoire naturelle, ne comprenaient pas moins de 4000 ouvrages.

Le 19 du même mois était adopté le projet de M. J. Rey, de Nimes, qui proposait de placer au bord de la source de la Fontaine une machine à vapeur de huit chevaux, faisant mouvoir plusieurs pompes pour extraire constamment et au plus bas niveau une quantité minima de 160 pouces d'eau. L'essai demandé par M. Rey était basé sur ce fait que, dans les plus grandes sécheresses, les eaux de la source élevées par un barrage de 1 mètre 30 au-dessus du pavé romain du bassin, donnent une fourniture de 50 pouces environ. Prises au niveau du pavé, la fourniture s'élève à 73 pouces. On a donc gagné 20 pouces par un abaissement de 1 mètre 30. Un abaissement plus considérable ne donnerait-il pas une quantité d'eau plus grande? Telle était la question que posait M. Rey et qu'il espérait pouvoir résoudre par l'affirmative. Le Conseil consentit à l'essai qui devait coûter 12.000 fr. Il fut convenu qu'on ferait cette opération au mois de juillet.

Un événement heureux pour notre Musée de peinture arriva à cette époque. Le 15 juillet, le gouvernement fit don à la ville du tableau de Paul Delaroche, qui avait fait partie du Salon de 1831, où il fut primé et qui est si connu. C'est *Cromwel soulevant le couvercle du cercueil de Charles I<sup>er</sup>*. Quelques jours plus tard, le 21 juillet, M. Colin, directeur de l'Académie de dessin de la ville, envoyait généreusement à notre musée le tableau qu'il venait d'exposer au Salon de 1835. Ce tableau

représente une halte de bohémiens au pied du Pont-du-Gard. Cette toile avait valu à son auteur une mention honorable.

Un avis du Maire, publié le 27 juillet, ouvrait un concours pour l'exécution d'une église dans la paroisse Saint-Paul, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Le maximum de la dépense, y compris les honoraires des architectes, devait être de 260.000 francs, et le concours était fermé le 1<sup>er</sup> décembre suivant.

Le Conseil municipal se réunissait le 1<sup>er</sup> août pour faire face à la situation qu'allait créer à la ville l'invasion cholérique. Celle-ci étendait partout, autour de nous, ses ravages. Depuis plusieurs mois les villes voisines étaient sous l'influence du terrible fléau et Nîmes jusqu'ici avait échappé au mal. Un seul cas avait été observé, le 28 janvier, chez une femme de soixante-six ans habitant la rue de l'Enfance n° 18, et un autre, le 11 juillet, sur une jeune femme venue de Toulon, qui était désolé par la contagion.

Il n'y avait pas à hésiter, il fallait prendre des mesures énergiques pour résister à l'invasion. 30.000 francs furent mis à la disposition de l'administration pour faire face aux premiers besoins, et si cette somme ne suffisait pas, la municipalité était autorisée à disposer de 30.000 autres restants disponibles sur les fonds de l'année.

Une souscription fut ouverte à la mairie et chez tous les notaires, pour aider au soulagement des malheureux.

Le Conseil décida qu'une commission prise dans son sein serait établie auprès de l'autorité municipale pendant tout le temps du danger, et se divisa en trois séries de dix membres chacune pour faire ce service par quinzaine.

Dans cette même séance fut votée une adresse au Roi.

Dans l'après-midi du 28 juillet, le Roi, suivi d'un nombreux état-major, passait en revue, sur le boulevard du Temple, la Garde nationale de Paris, quand des fenêtres d'une maison fit explosion une véritable machine infernale qui sema la mort et l'épouvante dans le cortège royal et dans les rangs des spectateurs accourus en foule pour assister à cette solennité militaire.

Le choléra était donc à Nîmes. A part les deux cas isolés dont nous avons parlé, il débuta le 4 août pour finir exactement le 21 septembre. Mais l'épidémie ne fut réellement redoutable que du 6 au 25 août. Le maximum des décès, attribués au choléra, fut pour la journée du 12, où il atteignit le chiffre de dix-sept.

Deux foyers particuliers s'établirent dès les premiers jours. Un dans

la huitième section et tout particulièrement à la rue Grizot et au boulevard des Calquières. Du 4 au 31 août, il y eut dans la section vingt-quatre décès cholériques, dont dix sont afférents à la rue Grizot et six au boulevard des Calquières.

Un autre foyer se forma aussi *extra-muros* à Saint-Césaire, où, sur une population de 500 habitants, il y eut, du 4 au 31 août, onze décès.

Certains points du Petit-Cours et de l'Enclos-Rey furent bien particulièrement frappés, mais dans une proportion plus faible. En somme l'épidémie cholérique n'atteignit Nimes que d'une façon fort restreinte puisque, durant toute la période de l'invasion, il n'y eut que deux cent douze décès attribués au choléra, savoir : du 4 au 31 août, cent quatre-vingt-deux, et du 1<sup>er</sup> au 18 septembre, trente, sur une population de 41.266 habitants.

Quelques localités de l'arrondissement eurent plus à souffrir. En particulier Beaucaire, Aramon, Vallabrègues, Fourques, Saint-Laurent-d'Aigouze et Fontanès.

De toutes celles que le choléra visita, la localité la plus éprouvée fut incontestablement Vallabrègues, qui sur 1.552 habitants eut trente-six décès cholériques. Celle qui fut la plus épargnée, fut Vauvert, qui sur une population de 4.055 habitants, n'eut que deux décès.

Il est curieux que le seul village de l'arrondissement qui n'ait pas été touché soit celui de Milhaud, qui n'est qu'à sept kilomètres du chef-lieu et à trois kilomètres seulement du foyer cholérique de Saint-Césaire.

Bien qu'à Nimes l'épidémie n'eût pas le caractère désastreux qu'elle avait eu à Marseille, Toulon et quelques autres villes du Midi, elle n'en excita pas moins le dévouement et l'esprit de charité. Dans le rapport que M. Girard, maire, et Fontaines, docteur-médecin, firent sur l'invasion cholérique de 1835, les auteurs rendent justice à l'abnégation, au courage que déployèrent les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les dames de Saint-Joseph de Nevers. Le clergé montra, comme d'habitude, son zèle et son active intervention non-seulement pour prodiguer les secours de la religion aux mourants, mais encore pour raffermir les peureux et apporter des soulagements aux misères que laissait derrière elle la terrible épidémie.

Du reste, tout le monde fit son devoir, et le Conseil municipal de l'époque mérite qu'on note le courage avec lequel ses membres, réunis en commission de salubrité, se comportèrent dans cette circonstance. Les secours, en peu de temps, affluèrent de toutes parts. La liste de souscription dont j'ai parlé, ouverte à la mairie et chez les notaires,

produisit en peu de temps une somme de 59.274 fr. 05. La ville avait 60.000 francs en réserve votés par le Conseil avec affectation spéciale, et le ministre envoya à Nîmes la somme de 25.000 francs.

Il ne fut dépensé en tout que 48.319 fr. 38 pour faire face aux exigences de la situation, dont 8.904 en mesures de salubrité, et 39.415 38 en secours aux malades et aux indigents. Le montant de la souscription publique ne fut pas touché et dans la séance des 14 et 16 novembre, le Conseil municipal décida que, par mesure de précaution, cette somme serait pendant un an déposée au Mont de Piété, portant intérêt annuel, en cas d'une nouvelle invasion de l'épidémie et que, si celle-ci ne reparaisait point dans ce laps de temps, les souscripteurs seraient intégralement remboursés. En effet, au mois de novembre 1835, cette opération fut régularisée, comme l'avait sagement ordonné le Conseil.

L'ensemble des mesures de précaution prises par le corps médical et la municipalité, les incessantes recommandations et la surveillance intelligente des commissaires, non moins que la prudence des habitants, eurent pour effet de préserver de l'épidémie les agglomérations telles que le Séminaire, le Collège, les pensionnats particuliers, les maisons de la Providence, celles des orphelines protestantes, la Maison d'Arrêt et la Maison Centrale.

Il n'y eut pas, à proprement parler, de panique durant cette période. Le Conseil municipal siégea comme à son habitude, discutant le budget de la ville, et les distributions de prix aux élèves de l'École de dessin ou des différents établissements scolaires eurent lieu, comme toutes les autres années, avec la solennité accoutumée. Le Conseil général seul, convoqué pour le 18 septembre, ne put délibérer, faute d'être en nombre suffisant. Sur trente membres dont se composait l'Assemblée départementale, quinze seulement se trouvèrent à leur poste le jour de l'ouverture. Ce ne fut que trois jours après que quatre membres arrivèrent enfin et que les travaux du Conseil purent légalement commencer.

Pendant ce temps, le cessionnaire du brevet Selligie ne restait pas inactif. L'éclairage au gaz avait été, par ses soins, et ainsi qu'il en était convenu avec le maire, installé dans un des cafés de la ville, le café Fajon. Trois becs brûlaient dans la salle, et un reverbère établi au dehors permettait au public d'apprécier les qualités du nouvel éclairage. Ce n'était là qu'un essai sur une petite échelle.

La société s'occupait d'installer derrière l'Esplanade, dans le jardin du Grand-Parc, un appareil capable de servir de 600 à 800 becs, et le



maire était, dans la séance du 8 décembre, autorisé à traiter avec la compagnie Selligue et avec une compagnie concurrente Dauré, pour l'éclairage de la salle de spectacle. Le Conseil votait une somme de 4.500 fr. pour installation de tuyaux, lustres, etc. Il était, au surplus, entendu que ce n'était là qu'un essai pour arriver plus tard à une application du système préféré à l'éclairage de la ville.

D'autres améliorations importantes étaient en préparation. Ainsi on allait commencer le nivellement, le terrassement et le pavage en gondoles de dix-sept rues des faubourgs, et sur la partie nord des boulevards, le Conseil faisait exécuter un pavage moitié en moellons smillés, moitié en cailloux.

M. Sauquaire-Souligné, proposait de forer un puits artésien de grand diamètre à la rue de la Biche, et le Conseil autorisait le maire à traiter définitivement avec le proposant.

Le 12 décembre, le préfet signait un arrêté préfectoral portant ouverture d'une rue allant du boulevard des Calquières à la rue Notre-Dame au moyen de la couverture de l'Agau, depuis ce boulevard entre les maisons Baumier et Cucurny, marbrier, jusqu'au moulin Vidal, vis-à-vis le lavoir couvert sur le quai Roussy. Ce projet pour lequel le Conseil avait voté 6.000 francs avait un caractère d'urgence en raison du foyer cholérique qui s'était développé sur ce même point et qu'avec quelque raison on attribuait à la présence du canal de l'Agau, tout chargé d'immondices et de détritux de toutes sortes.

Le 1<sup>er</sup> décembre fut fermé le concours ouvert pour la construction d'une église dans la paroisse Saint-Paul. Trente ouvrages avaient été envoyés à la Mairie. Il fut décidé qu'ils seraient exposés dans la salle du Conseil, à la Mairie, jusqu'au 4 janvier suivant, afin que le public pût les apprécier. Le jury d'examen avait été constitué par arrêté du 19 novembre. Il se composait de MM. de Jessaint, préfet; Laresche, grand vicaire; Vincent, ingénieur en chef; Girard, maire; de Seynes, de Cabrières, conseillers municipaux; Chambaud, architecte de la ville; Didion, ingénieur des Ponts et Chaussées; et Colin, directeur de l'École de dessin.

Toute la ville vint admirer les plans envoyés au concours, et le jury se donna trois mois pour rendre son jugement.

Le 4 juillet 1834, mourait Fournier, pharmacien, né à Nîmes le 6 janvier 1756, où il exerçait la profession de pharmacien. Fournier dota le département du Gard de la culture en grand du Palma-Christi et de la fabrication de l'huile de ricin. Après s'être assuré que les sables des torrents et des plages de ce département étaient favorables à la culture

de cette plante, il trouva un procédé, pour en extraire l'huile, de bien supérieur à celui employé jusqu'alors.

J.-C. Vincens, avait, vingt ans auparavant, converti le moût en sucre concret, mais ce n'était guère qu'une cassonnade commune. Fournier en 1809 obtint, grâce à ses recherches, une cristallisation autrement supérieure.

Il inventa également un appareil pour la distillation des eaux de vie, appareil qui est encore en usage. Fournier était membre de l'Académie du Gard. La pharmacie Fournier existe de nos jours sous le nom de Bellile-Fournier.

Dans cette même année mourut Antoine-Louis Donzel, né à Nîmes en 1768. Il était fils d'Antoine Donzel et d'Elisabeth Valz. Il laissait quelques traductions des ouvrages grecs ou latins. C'est en particulier à une étude sur Thucydide qu'il consacra ses loisirs. Les mémoires de l'Académie du Gard renferment plusieurs de ses compositions.

Ce n'est qu'à l'âge de quarante ans qu'il commença à étudier la langue grecque.

---

## NOTE

L'église Saint-Paul, dont la reconstruction était prochain, était sur la place appelée encore aujourd'hui place Saint-Paul, et la maison Tourneisen, qui fait l'angle du boulevard et de la place, a été bâtie sur son emplacement. La paroisse Saint-Paul avait été érigée le 22 octobre 1771, par Monseigneur Beccellèvre, évêque de Nîmes, et le 27 octobre, M. Bragonze fut installé curé de la paroisse. Le service curial devait se faire, jusqu'à la construction d'une église paroissiale, dans l'église conventuelle des Pères-Récollets, moyennant une rétribution annuelle de 300 livres.

Pendant la révolution, en juin 1794, l'église fut mise au pillage, et en mars 1791, le clergé fidèle dut prendre la fuite. Il fut remplacé par un curé et des vicaires assermentés. En 1793, ceux-ci furent à leur tour chassés, les autels furent renversés et les tableaux et meubles de l'église transportés sur la place de l'Esplanade où il furent brûlés au chant du *Ça ira*. L'église fut convertie en fabrique d'armes à feu.

En 1795, le clergé fidèle, profitant d'une éclaircie dans la tempête qui bouleversait la France, essaya de rouvrir l'église à la piété catholique, mais la persécution recommença plus violente, et l'église Saint-Paul fut, comme les autres, fermée et

convertie en atelier de menuiserie où l'on fabriqua les boiseries de la salle de spectacle. Le curé, M. Bragonze, ne put cette fois s'enfuir. Saisi par les autorités du jour, il fut incarcéré dans la citadelle, il y resta un an environ; à peine l'église fut-elle ouverte à sa sortie de prison, qu'une troisième bourrasque la ferma de nouveau. Un tribunal militaire y fut installé pour juger les prêtres qui avaient refusé de prêter divers serments contraires à leur conscience. Ces malheureux étaient immédiatement fusillés.

Le 5 germinal an IX (26 mars), à la suite d'une pétition adressée la veille au préfet du Gard, Saint-Paul fut rendue aux catholiques, et le 41 octobre 1801 fut installé le nouveau curé.

Un décret du 30 septembre 1807 faillit menacer la paroisse, en transportant à Milhaud son titre de succursale. Mais le curé, M. Mathieu, obtint que le service ne serait point interrompu et quelques années après, sur la demande du Conseil municipal de Nîmes, un décret du 30 mars 1842 érigea l'église Saint-Paul en chapelle de secours.

Le 13 septembre 1824, le Conseil municipal de la ville, s'appuyant sur ce que Saint-Paul renfermait une population catholique de plus de 6.000 âmes, que son existence comme paroisse avait été reconnue par l'assemblée constituante le 5 mai 1791, que cette existence avait été conservée jusqu'à la nouvelle organisation du culte (loi du 18 germinal an X, — 8 avril 1802), demanda au roi de rétablir la cure de Saint-Paul telle qu'elle existait avant la Révolution. Cette demande fut accordée.

Mais dès 1824, le Conseil municipal fut saisi d'un projet de reconstruction de l'église. Nous avons vu que ce n'est qu'en 1834 que cette demande reçut l'approbation du Conseil, car il y avait urgence; outre l'exiguïté du local, l'ancienne chapelle conventuelle des R. P. Récollets, qui avait traversé de si terribles épreuves, menaçait ruine.

## CHAPITRE SIXIÈME

(Année 1836)

---

### SOMMAIRE

CRÉATION D'UNE ÉCOLE INDUSTRIELLE. — L'AFFAIRE GENT. — LES TRAVAUX DU JURY CHARGÉ DE JUGER LE CONCOURS DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — ADOPTION DU PROJET QUESTEL. — LE CONSEIL MUNICIPAL, AFFAIRES SOUMISES. — LA SOCIÉTÉ DES MINES DE LA GRAND'COMBE. — ATTENTAT DU 25 JUIN SUR LE ROI. — ALIBAUD, LE MEURTREUR EST DE NIMES. — AGRANDISSEMENT DE L'HOTEL DE VILLE. — TREMBLEMENT DE TERRE. — TENTATIVE DE GRÈVE PARMİ LES OUVRIERS DE LA FABRIQUE. — DÉCISION DÉFINITIVE POUR L'EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — MORT DU ROI CHARLES X. — RENOUVELLEMENT DES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES. — NOUVEL ATTENTAT SUR LOUIS-PHILIPPE.

Le dernier mois de 1835 avait vu le jugement du célèbre Lacenaire, condamné à la peine de mort, et le commencement de l'affaire Fieschi, l'auteur de la fameuse machine infernale qui le 29 juillet 1835 avait failli emporter le Roi. Les débats émouvants de cette terrible tentative de régicide durèrent jusqu'en février et se terminèrent par la condamnation à mort de Fieschi et de deux de ses complices, Pepin et Morey, et celle de Boireau à vingt ans de détention. Cette triple exécution eut lieu à Paris le 19 février.

Quelques jours après était constitué le ministère Thiers, dit ministère du tiers-parti. M. Guizot, à la tête des doctrinaires, descendait du pouvoir.

Pour terminer la liste des faits qui, se passant à Paris, avaient quelque intérêt pour notre pays, nous devons parler de cette affaire

qui bien que se passant à Avignon, n'en eut pas moins un retentissement considérable dans la ville, parce que l'une des personnes qui y était impliquée, avait fait ses études au lycée de Nimes et s'était par suite mise en relations avec nombre de nos concitoyens.

M. R..., lieutenant-colonel du 46<sup>e</sup> de ligne, avait tiré un coup de pistolet sur sa femme et sur son beau-frère, M. Gent, aujourd'hui sénateur. Le conseil de guerre de Paris, réuni le 14 février pour statuer sur le sort de cet officier supérieur, prononça son acquittement à l'unanimité.

Ni M. Gent ni la femme de M. R. ne purent assister aux débats, car un rapport médical attesta que leur état ne permettait pas de les transporter à l'audience. Mais ils déclarèrent tous deux, lorsqu'on les interrogea, que M. R. s'était conduit comme tout homme d'honneur l'aurait fait à sa place.

D'aussi dramatiques événements qui occupaient à divers titres les esprits de la ville, n'empêchaient point le jury de se réunir, comme il était convenu, pour examiner le concours de l'église Saint-Paul.

J'ai dit qu'il était parvenu à la mairie trente ouvrages. Dans ses séances des 5 et 6 janvier, le jury en élimina, après un examen détaillé, vingt-quatre et en reconnut six comme définitivement admis dans la classe des projets qui pouvaient être dignes d'exécution. C'étaient ceux inscrits sous les numéros 5, 6, 11, 14, 23 et 26. Les quatre premiers appartenaient à un ordre d'architecture déterminé.

Le numéro 5 avait présenté un fronton grec; le numéro 6 une façade gothique; le numéro 11 une façade byzantine; le numéro 14 un fronton grec et un plan circulaire.

Les deux derniers étaient du domaine de la fantaisie. Après une discussion sérieuse, le jury accorda le premier rang au numéro 11, le second au numéro 26. Les autres furent placés dans l'ordre suivant : 6, 23, 5, 14.

L'épigraphe du numéro 11 était ainsi conçue : « Le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté d'élever une église en mon nom, vous avez bien fait ».

Celle du numéro 26, classé deuxième, : « Magnificat anima mea Dominum ».

Le Conseil décida dans sa séance du 10 mars, qu'adoptant la délibération du jury, ce serait le numéro 11 qui serait exécuté, mais qu'une indemnité de 1.000 francs serait accordée au projet ayant obtenu le second rang.

Ce fut le préfet qui dans cette séance brisa le cachet des deux

bulletins; après leur ouverture il fut reconnu que le premier appartenait à M. Charles Questel, architecte, rue de la Perle, n° 9, à Paris, et le second à M. Charles Bourdon, architecte du département du Gard.

On pense quel intérêt s'attachait en ce moment à cette délibération, qui non-seulement donnait à une paroisse si populeuse un vaisseau capable de contenir un grand nombre de fidèles et une église digne de sa destination sacrée, mais qui encore allait doter la ville d'un monument d'une richesse architecturale encore inconnue à Nîmes, s'élevant avec hardiesse entre les deux reliques romaines, les Arènes et la Maison-Carrée, et surmonté d'une flèche de cinquante-cinq mètres de hauteur.

Le Conseil était réuni en session de février. Après avoir examiné quelques modifications aux tarifs de l'octroi, il approuva à l'unanimité la création d'une école industrielle à Nîmes et, remettant à plus tard l'organisation de l'école, s'engagea à inscrire au budget de 1837 une première somme de 6.000 francs. Le maire fut chargé d'appeler à Nîmes, au moyen d'un traitement suffisant, un professeur capable, avec l'adjonction d'un chef d'atelier, de façon à réunir dans la même institution l'enseignement théorique et pratique du tissage.

La ville entière applaudit à cette heureuse décision qui allait relever la fabrique et permettre de lutter plus sûrement contre la concurrence étrangère.

Le quartier de la place de la Couronne était, à cette époque, non-seulement peu propre, mais constituait un état permanent de danger, surtout avec le roulage et le service des diligences. Placée au débouché des routes de Lyon et de Marseille, la place de la Couronne était obstruée par des maisons qui étranglaient le passage. Il y avait urgence à les démolir. Les propriétaires et habitants des environs demandèrent au Conseil de faire disparaître cet état de choses, offrant 20.000 francs pour contribuer dans une certaine mesure au projet. Le Conseil, lié par son budget, ne put, pour le moment, que donner un avis favorable.

L'idée d'amener les eaux à Nîmes hantait tous les esprits. Nous avons vu le Conseil adopter, en dehors du projet de dérivation du Gardon conçu par M. Valz, les essais de J. Rey sur la Fontaine et le puits artésien de Sauquaire-Souligné. Il recevait de M. Durand, ingénieur en retraite, un nouveau projet qui avait quelque analogie avec celui de MM. Valz et Fauquier, mais que je signale plus particulièrement parce qu'il se terminait par l'offre de construire un grand aqueduc entre les Trois-Piliers et la Tourmagne avec un immense Château d'Eau qui se trouverait dans la perspective du grand canal de la Fon-

taine, à l'extrémité de notre avenue de la Plateforme d'aujourd'hui. Le Conseil prit ce projet en considération... pour être exécuté quand le canal le serait.

Un ordre du ministère de la guerre enleva à la ville le 21<sup>e</sup> léger pour le transférer à Perpignan. Le maréchal de camp, baron de Feuchères, qui depuis quelque temps commandait la subdivision du Gard, fit à cette occasion un ordre du jour élogieux pour ce régiment. Détail à remarquer : le 10<sup>e</sup> léger, qui remplaçait le 21<sup>e</sup>, arrivait d'Alger. Le premier bataillon fit naufrage sur les plages voisines de l'embouchure du Rhône et perdit là, outre quelques hommes, tous ses effets d'équipement.

Le Conseil municipal avait, dans une précédente séance, organisé un nouveau service de pompes funèbres. L'inauguration de ce service fut un événement pour la ville. Un vieil usage voulait que les dépouilles mortelles fussent portées à bras d'hommes jusqu'au champ du repos, et la population vit avec répugnance que les restes mortels des siens passeraient sur un char et seraient voiturés par des chevaux caparaçonnés. De plus, l'éloignement du nouveau cimetière empêchait le clergé des paroisses d'accompagner les convois funèbres jusque-là. On avait eu l'idée d'installer au cimetière même un chapelain qui, recevant les corps, devait, jusqu'au bord de la fosse, faire les prières suprêmes.

Cet isolement, ce trajet parfois considérable, hors de la présence des objets de la vénération publique, la croix et le clergé, avaient profondément affecté une population dont la ferveur religieuse ne s'est pas démentie. Aussi Mgr de Chaffoy, malgré son état d'infirmité, réunit-il les curés des paroisses en conseil, et il fut décidé qu'au sortir de l'église, un prêtre accompagnerait le corps jusqu'à l'entrée du faubourg où il serait reçu par le chapelain qui le conduirait jusqu'au bord de la fosse.

Le lundi 22 février, à cinq heures du soir, un rassemblement immense et ému s'était formé aux abords de l'église Saint-Paul où avait lieu un enterrement. Le corbillard stationnait devant l'église et la foule manifestait hautement ses sentiments à l'endroit de l'isolement dans lequel on laissait la dépouille mortelle. Elle ne connaissait pas, en effet, la résolution que l'Evêque venait de prendre, de concert avec les curés.

Tout à coup, la croix brilla sur les marches de l'église, parut se diriger à la tête du convoi et ouvrit la marche. Aussitôt un frémissement de joie, comprimé par le respect, se manifesta dans cette agglomération populeuse, et six mille personnes, dans un silence religieux, escortèrent

tèrent jusqu'au-delà des barrières le prêtre dont elles sentaient et appréciaient le dévouement.

Le lendemain mardi, à la paroisse Saint-Charles, le cercueil d'un brave inaugura le corbillard. La pompe militaire qui décorait le char funèbre parut l'avoir réhabilité aux yeux de la population.

Avant d'aborder la continuation des travaux du Conseil municipal dans sa session de mai, il convient d'enregistrer l'entrée à l'Académie Française de notre compatriote Guizot. L'ancien ministre fut reçu dans la séance du 28 avril et désigné pour occuper le fauteuil de M. de Tracy.

Le Conseil trouva, à sa session de mai, plusieurs pétitions sur son bureau. Il en accueillit quatre qui ont leur importance :

- 1° Celle qui demandait le recouvrement d'un des canaux de fuite des eaux de la Fontaine, depuis l'hôtel du Midi jusqu'au pont Blavet.
- 2° La construction d'une fontaine sur la place du Château.
- 3° L'ouverture d'une rue en prolongement de celle de Roussy.
- 4° La démolition de la halle couverte du marché.

Mais il repoussa deux demandes, l'une demandant la démolition de l'île d'Orange, et l'autre l'ouverture d'une rue dans l'axe du chemin de Montpellier.

Il déclara, en outre, qu'il y avait utilité publique à entamer les travaux et les acquisitions nécessaires pour l'achèvement de la rue Colbert.

Le Conseil accorda au supérieur du Grand-Séminaire que les ouvrages doubles de la bibliothèque fussent placés en dépôt au Séminaire pour servir à l'enseignement des élèves ou aux recherches des directeurs, et prit en considération la création à Nîmes d'une école de chant, proposée par M. Grimal jeune. Enfin, se tenant prêt à combattre, cette année encore, le choléra, il prit diverses mesures de salubrité préventives.

Le 10 mai 1836, était formée une société en commandite par actions entre MM. Talabot frères (François-Jules, Joseph-Léon, Paulin), Louis Veaute, Eugène Abric, Daniel Mourier et autres associés commanditaires, ayant pour objet : l'aménagement et l'exploitation des mines de la Grand'Combe et des concessions houillères d'Abyon, Champclauzon, Affenadou, Trescol, Pluzor, La Tronche, La Levade, Saint-Jean-de-Valériscle, etc., etc.; l'exécution d'un chemin de fer de ces mines à Alais, et celle d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire en deux parties : Alais à Nîmes, Nîmes à Beaucaire.

Le capital social était de 14 millions de francs, dont 2,200 actions de



5,000 francs chacune. Le siège de la Société, qui avait une durée de vingt ans, devait être à Nîmes. Il y est encore.

Cet événement financier d'une haute importance pour l'avenir industriel du Gard et qui intéressait Nîmes en raison des intérêts considérables engagés dans cette entreprise, devait avoir sa place ici, et j'ai cru bon de noter la fondation de cette société qui est une des richesses de notre pays.

Je signale aussi la première apparition des œuvres d'un poète nîmois, dont le nom était déjà mêlé aux affaires publiques et dont la renommée, pour ne pas atteindre celle de Lamartine ou de Victor Hugo a été considérable. Jean Reboul venait de faire paraître ses premières poésies (1). On y remarquait, en particulier, *l'Ange et l'Enfant*, cette admirable poésie qui, dès son apparition, fit le tour de l'Europe fut traduite dans toutes les langues étrangères et mise en musique par tous les romanciers. A côté de ce beau fleuron de la couronne poétique du boulanger nîmois, on retrouvait d'autres compositions que l'on ne peut pas lire encore aujourd'hui sans éprouver de profondes émotions.

Le 26 juin de cette même année, le préfet du Gard recevait du ministre de l'intérieur la dépêche suivante :

« Le Roi vient d'échapper à un nouveau danger ; un individu a tiré sur Sa Majesté qui n'a pas été atteinte ; l'assassin est arrêté ; Paris indigné ; l'ordre règne partout. »

Trois têtes venaient à peine de tomber sous le glaive de la loi, trois têtes de coupables d'avoir attenté à la vie du Roi et d'avoir dans leur criminelle tentative semé la mort parmi des spectateurs inoffensifs, qu déjà un autre assassin se levait et accomplissait un nouveau crime. J m'y arrête à dessein, car le malheureux qui venait de tirer sur le Roi était nîmois de naissance.

Il s'appelait Alibaud.

Alibaud Louis était né à Nîmes le 4 mai 1810. Son père, Barthélem Alibaud, était voiturier et exerçait sa profession à Nîmes, rue Notre Dame, dans les dernières années de l'Empire et au commencement de la Restauration. Sa mère, Thérèse-Magdeleine Barrière, tenait une petite hôtellerie dans la même rue. Cette famille, originaire de Montpellier avait abandonné le pays quelque temps avant la Révolution de 1830 pour aller demeurer à Narbonne où Louis Alibaud tira au sort. Au moment du crime ils habitaient Perpignan.

(1) Un volume in-8°, à Paris, chez Gosselin.

C'est dans la cour des Tuileries qu'Alibaud fit feu sur le Roi qui se trouvait avec la Reine et Madame Adélaïde dans sa voiture. L'assassin s'était servi d'un fusil de nouvelle invention ayant la forme d'une canne dont la détente partait en tirant légèrement le cordon qu'on tient ordinairement à la main. Détail singulier : Alibaud avait fait fabriquer cette canne trois mois auparavant chez l'armurier Devismes, comme étant une arme de son invention, et ce fut le même M. Devismes qui, de service comme garde national, l'arrêta le premier. Immédiatement traduit devant la Cour des Pairs, Alibaud fit pour toute défense l'apologie du régicide et de l'assassinat politique. Il ne se défendit nullement d'être un ardent républicain. Le 9 juillet, la Cour le condamna à la peine des parricides. L'exécution d'Alibaud eut lieu le 11 juillet, à cinq heures du matin. Il arriva nu-pieds, la tête couverte d'un voile noir et dit avant de recevoir le coup fatal : « Adieu, mes braves camarades. »

La conséquence immédiate de cet attentat fut que, cette année, à la fête dite des Trois Journées et qui se célébrait en grande pompe le 29 juillet, la revue traditionnelle n'eut pas lieu à Paris de peur qu'un autre attentat, soit comme celui de Fieschi, soit comme celui d'Alibaud, ne vint menacer la personne royale.

Réuni dans sa session d'août, le Conseil municipal témoigna de son horreur pour cette tentative de régicide et s'occupa ensuite du budget de la ville pour l'année 1837. Une discussion assez importante s'engagea sur l'allocation accordée à la Garde nationale que certains conseillers voulaient supprimer, mais qui fut ensuite maintenue. On ne saurait trop remarquer combien chaque budget de l'époque est soigneusement établi pour faire face à des dépenses élevées cependant, entraînant des constructions nouvelles et des améliorations incessantes.

Avec une recette de 524,000 francs, l'instruction publique recevait 75,000 francs sur 404,000 francs de dépenses. Ce chapitre n'était en 1830 que de 42,000 francs.

A ce moment, les écoles primaires de Nîmes renfermaient 3,000 élèves et on prévoyait pour 1837, quinze classes de garçons, trois d'adultes et sept classes de filles, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne et les Dames de Saint-Maur ; deux classes de garçons, une d'adultes et deux de filles enseignées par la méthode mutuelle, plus quatre salles d'asile dirigées par deux instituteurs et les Dames religieuses de Saint-Vincent de Paul.

Quant aux embellissements et aux améliorations, 1837 devait voir l'agrandissement de l'église Saint-Baudile, la construction de nouvelles

salles pour l'enseignement mutuel, le recouvrement du canal de fuite de la Fontaine, la construction de pavés neufs, l'établissement de fontaines dans la rue des Babouins, à la place du Château, etc., enfin l'établissement, sur le bassin de la source, des appareils propres à réaliser l'essai de J. Rey.

L'excédant des recettes était encore de 120,000 francs.

On allait également agrandir l'Hôtel de ville ou plutôt le terminer. Entamé en 1700, il n'avait été construit qu'une partie et depuis on n'y avait plus touché. Les nouvelles constructions, évaluées à 51.651 francs, devaient ajouter une aile de quatre fenêtres à la façade et une fenêtre de plus à l'ancienne partie du bâtiment, ce qui, avec l'avant-corps du milieu, devait donner une façade de quarante-cinq mètres de longueur avec neuf portiques au rez-de-chaussée et neuf fenêtres au premier et au deuxième étage.

Le rez-de-chaussée devait contenir : l'état-civil, les bureaux de logements militaires, la police, le corps de garde et les pompes à incendie.

Au premier étage, devaient se trouver, le conseil municipal, le Tribunal de Commerce, le cabinet du maire et des adjoints.

Enfin, les salles des justices de paix, les archives, les salles des prud'hommes étaient reléguées au deuxième étage. On peut comparer cette distribution à celle qui existe de nos jours.

Pendant que se préparaient ou s'effectuaient ces divers travaux, et que, paisible, la ville s'efforçait d'améliorer sa condition et d'embellir ses voies publiques par des monuments en rapport avec leur destination, la situation politique intérieure restait toujours languissante, indécise et ouverte à toutes les tentatives, à tous les coups de main. Le ministère du 25 février, qui dès son apparition révéla sa faiblesse ou son inutilité, était obligé de descendre du pouvoir, et la Monarchie de juillet, après avoir, pendant six mois, obéi à cette politique de concession et de ménagements dont l'état anarchique de l'Espagne était un triste et douloureux exemple, était obligée de revenir à cette politique de conservation, de résistance même que, quelles que soient les opinions que l'on ait professées comme député, on est forcé, dès qu'on est arrivé au pouvoir, d'adopter et de suivre, par la nécessité des choses.

Le 6 septembre, le ministère Thiers avait vécu, faisant place au ministère Molé, dans lequel M. Guizot recevait le portefeuille de l'instruction publique. Cet honneur revenait de droit à notre compatriote qui avait si brillamment et si libéralement assuré le recrutement et le service de l'instruction primaire dans le pays, en faisant voter la loi de 1835 sur la matière.

Le 3 septembre 1836, le ministre de l'intérieur avait signé une décision accordant au musée de la ville un tableau de Smith. Cette toile, qui est toujours au musée, représente : *le Songe d'Athalie*.

Un de ces phénomènes extraordinaires, qui n'apparaissent qu'à de longs intervalles dans nos contrées, vint, dans la journée du 16 septembre, jeter un effroi momentané dans la population de Nîmes et des villages environnants.

A Nîmes, on entendit comme une violente détonation accompagnée d'un tremblement léger qui se faisait sentir, non-seulement par un léger tressaillement du sol, mais par une sorte d'oscillation des murs et des objets mobiles. Cette secousse dura au plus deux ou trois secondes ; les habitants de la plaine crurent entendre un coup de tonnerre lointain sans qu'aucun éclair vint les prévenir. Mais le tremblement de terre remua profondément les arbres qui, même dépouillés de branches, parurent violemment agités.

Le point central du phénomène, du moins celui où il fut encore plus prononcé, fut Vauvert et les villages circonvoisins, sans que là, pas plus qu'à Nîmes, il soit arrivé d'accidents fâcheux. On ne ressentit rien ni à Montpellier, ni à Arles, ni à Valleraugues, ce qui circoncrivait ce phénomène dans un rayon relativement restreint. On observa quelque temps après la secousse des tourbillons de poussière sur les boulevards de la ville, mais comme il s'était écoulé depuis un assez long intervalle, il est impossible d'établir quelque corrélation entre ces deux faits. Le thermomètre resta à 18 degrés centigrades et le baromètre à 757,50.

La situation de la fabrique et notamment de celle des châles était depuis longtemps pénible. Le nombre des ouvriers sans travail allait grandissant, et déjà l'hiver de 1835 à 1836, à la suite de l'épidémie cholérique, avait été fort dur à traverser, malgré les secours multipliés, les ateliers de travail que la ville organisait de tous côtés et qui s'étendaient sur un rayon considérable et vers les points les plus excentriques de la commune.

La grosse question des salaires est à ces moments là difficile. D'une part, le fabricant, aux prises avec les difficultés de la concurrence étrangère, avec les charges financières qui lui incombent, se voit obligé de restreindre sa fabrication ou de diminuer les salaires; d'autre part, l'ouvrier est toujours prêt à soulever de ce chef des réclamations qui ont parfois leur justesse. Les ouvriers, dans la circonstance présente demandaient que la différence qui existait entre les salaires inégalement payés par les divers fabricants de la ville fût effacée et que les tarifs

soient ramenés au niveau du tarif le plus élevé. On conçoit que les fabricants se soient refusés à ces exigences qui pouvaient ruiner leur commerce.

Les ouvriers se réunirent alors dans un jardin public, situé rue de la Servie, et appelé le *Pré aux Clercs*. De calmes et paisibles qu'étaient ces réunions où se discutaient des questions vitales tant pour les uns que pour les autres, elles prirent bientôt une autre tournure.

Dans la soirée du 21 septembre, des groupes de trente ou quarante individus qui n'avaient pu rentrer dans le jardin du *Pré aux Clercs*, gardé par la force armée, se réunirent sur divers points des boulevards et, dans l'après-midi, essayèrent de renouveler leur tentative avortée de la veille, et quelques-uns usèrent de violence ; mais ils furent bientôt arrêtés et dès le lendemain le travail avait repris dans tous les ateliers.

Ainsi se termina une échauffourée, qui resta heureusement pour tous sans importance.

Notre compatriote, M. Benjamin Valz, fut à cette époque nommé directeur de l'observatoire de Marseille.

Une aurore boréale est toujours rare dans nos pays. Aussi dois-je citer celle du 18 octobre qui pendant trois quarts d'heure illumina le ciel sur lequel elle occupait un espace de plusieurs degrés. Plusieurs timorés, en voyant ce spectacle merveilleux et ignoré d'eux, recommandèrent leur âme à Dieu, croyant à une catastrophe prochaine, surtout à cause de l'intensité de la lumière rouge de ce phénomène électrique.

M<sup>r</sup> de Châlons arriva à Nîmes le 18 octobre. Il venait suppléer M<sup>r</sup> de Chaffoy qui, atteint d'infirmités graves, ne pouvait plus se déplacer et accomplir sa tournée pastorale.

Les événements, on le voit, n'avaient plus à Nîmes le caractère agité des premières années de la monarchie de juillet. La tranquillité régnait dans la rue et l'apaisement avait succédé à l'état de sourde irritation des jours précédents. Il en était, d'ailleurs, ainsi dans toute la France, et malgré la tentative d'Alibaud, malgré la propagande républicaine qui ne prenait même pas la peine de se dissimuler, le gouvernement prononça, le 10 octobre, une amnistie pour soixante-un condamnés politiques et put, sans soulever la moindre objection, mettre en liberté les ministres de la Restauration, détenus depuis 1831 au château de Ham.

La soif du repos était d'ailleurs si grande, qu'une conspiration bonapartiste éclatait à Strasbourg et à Vendôme, sans amener la moindre secousse dans le pays. Celle de Strasbourg était évidemment la plus sérieuse. Là, le prince Napoléon Louis corrompait le colonel Vaudrey

du 4<sup>e</sup> d'artillerie, et, entouré de quelques jeunes gens, tentait de s'emparer des pouvoirs publics. La conspiration était déjouée dès les premiers moments et tous les auteurs de cette insurrection arrêtés et traduits devant la cour d'assises du Haut-Rhin.

Ni cette équipée militaire, ni le procès, ni l'acquiescement des coupables n'eut un grand retentissement dans Nîmes qui, à cet égard, n'était plus aussi impressionnable qu'elle le fut à une autre époque. Notre ville cherchait bien plutôt à se défendre contre les voleurs qui se faisaient de jour en jour plus audacieux et dont les méfaits échappaient bien souvent à l'action de la police.

Paisiblement, la session du Conseil municipal s'ouvrait le 2 novembre chargée, comme toujours, de plusieurs affaires engagées sur divers points et ayant le double but d'embellissement et d'utilité. Le percement de la rue du Collège jusqu'au boulevard et la disparition du cloaque infect où se trouvaient quelques moulins à huile, était chose décidée en principe. Du reste, on allait agrandir le collège devenu insuffisant. La ville prenait en mains la construction d'un réfectoire et de dortoirs en façade sur le boulevard, se réservant seulement la jouissance des magasins du rez de chaussée.

Le Conseil s'occupa aussi de l'emplacement définitif de l'église Saint-Paul, dont les plans primés au concours de l'année précédente avaient reçu la sanction de l'autorité compétente. Plusieurs endroits avaient été signalés, entre autres : la place du Marché aux Bœufs, la place d'Assas, et diverses îles dans la rue Neuve. Après discussion, le Conseil prononça à l'unanimité que l'île formée par le boulevard de la Madeleine, et les rues Neuve, du Château-Fadaise et de l'Enfance, provisoirement indiquée le 1<sup>er</sup> juillet 1835, serait définitivement choisie pour l'emplacement du monument.

Il s'empressa ensuite d'accorder un avis favorable à l'autorisation légale demandée par M<sup>me</sup> la Supérieure générale des religieuses de Sainte-Marie-Thérèse, pour une maison de Refuge, et par M<sup>me</sup> la Supérieure des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, pour une maison d'orphelins.

La seconde de ces institutions était connue à Nîmes depuis quinze ans sous le nom de Providence. Elle était établie dans une maison communale, rue de la Fayence, et recevait des secours annuels de la ville et du département.

Le Conseil qui, nous l'avons vu, s'était préoccupé de l'état défectueux dans lequel était la place de la Couronne, avait fait demander au service des Ponts et Chaussées, par le Maire, de concourir pour vingt mille

francs à la démolition réclamée de l'île de la Couronne. Les propriétaires et la ville contribuaient à cette opération utile pour soixante mille francs. Les Ponts et Chaussées refusèrent.

Cette session, purement d'affaires, se terminait quand arriva à Nimes la nouvelle de la mort du roi Charles X. Le *Moniteur* annonçait ce douloureux événement dans les termes suivants : « Charles X est mort le 6 au soir à Goritz, après une maladie de vingt-quatre heures, qui a présenté le caractère du choléra ». Le défunt roi qui était né le 6 août 1775, entra dans sa quatre-vingtième année. Le duc de Bordeaux avait seize ans depuis le 29 septembre. Les légitimistes de la ville, qui avaient, comme tous ceux de France, mis toutes leurs espérances sur la tête de ce dernier prince, s'attendaient à la disparition prochaine du vieillard exilé et, s'ils ressentirent dans leur attachement aux Bourbons la perte que venait d'éprouver cette famille, ils envisageaient aussi la possibilité de rendre à la Royauté son ancienne splendeur dans la personne de l'*Enfant du Miracle*. On ne conçoit pas que l'autorité civile se soit refusée à laisser aux fidèles du parti la consolation de célébrer un service solennel en mémoire du feu Roi.

Le 6 décembre avait lieu à Nimes, l'élection du conseiller général pour le premier canton. Cette élection était exigée par le renouvellement triennal.

M. Jalaguiet-Plantier, conseiller sortant, fut réélu par 131 voix.

Deux jours après, la même cause réunissait les électeurs des premier et deuxième cantons, pour nommer chacun un conseiller d'arrondissement.

M. Casimir Boissier fut élu dans le premier canton, et M. Pierre Curnier dans le deuxième.

L'année 1836 se terminait par deux événements graves. Un nouvel attentat sur la personne de Louis-Philippe, commis par un jeune homme de vingt-trois ans, nommé Meunier, au moment où le Roi se rendait à la Chambre, et la déplorable expédition de Constantine qui nous valut un échec et une retraite pitoyable devant les Arabes.

## CHAPITRE SEPTIÈME

(Année 1837)

---

### SOMMAIRE

ORGANISATION DES ÉCOLES DE CHANT ET DE TISSAGE. — RECONSTRUCTION DU FOYER ET DU VESTIBULE DU THÉÂTRE. — ÉPIDÉMIE DE GRIPPE. — MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS, HÉRITIER PRÉSOMPTIF DE LA COURONNE. — SES LARGESSES. — VISITE DE LA PRINCESSE HÉLÈNE DE MECKLEMBOURG A L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS. — PREMIER TRAITÉ D'ÉCLAIRAGE AU GAZ. — ÉLECTIONS MUNICIPALES. — CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NIMES : DEMANDE EN CONCESSION. — SUBVENTION DE SIX MILLIONS A LA COMPAGNIE D'ALAIS A BEAUCAIRE. — MORT DE SIGALON. — LES ÉCOLES PRIMAIRES A NIMES. — MORT DE M<sup>re</sup> DE CHAFFOY. — ÉLÉVATION DE M<sup>re</sup> CART A L'ÉPISCOPAT. — ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

C'est par une récompense honorifique pour deux de nos compatriotes que débute cette année. Le docteur Fontaines fils, chirurgien en chef des hospices de Nimes, reçoit la Légion d'honneur, ainsi que Nicot, recteur de l'Académie de Nimes.

Le 1<sup>er</sup> février s'ouvrait, à la Calade, l'Ecole de Fabrication que nous avons vu créée par une délibération du Conseil municipal de l'année précédente.

Les cours de fabrication étaient faits par M. Rigollet, professeur à Lyon, appelé à Nimes en conformité des vues du Conseil.

La classe du dessin de fabrique était confiée à M. Flaissier, de Nimes.

La municipalité plaçait à la tête de l'Ecole de musique élémentaire et de chant choral, M. A. Grimal jeune, qui en avait demandé la fondation.



La session de février réunit le Conseil municipal qui adopta le projet d'élargissement de la rue Curatier par la démolition partielle de plusieurs immeubles qui gênaient au dernier point cette entrée principale de la ville.

Une somme de 13.394 francs fut votée pour l'agrandissement du foyer et du vestibule de la salle de spectacle. Ce monument est dû à Meunier et fut bâti à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu que l'église Saint-Paul fut à un moment donné transformée, sous la Révolution, en atelier de menuiserie pour faire les boiseries de la salle. L'ouverture du théâtre eut lieu le 3 février 1803. Mais le péristyle dorique qui orne la façade ne date que de 1827. La décoration intérieure est de Lesueur et de Chenillon.

A l'époque de l'achèvement de l'édifice, des fautes assez graves furent commises dans l'achèvement du vestibule et du foyer. Ce sont ces fautes que le Conseil se proposait de réparer dans la session de février 1836. Il votait en conséquence l'agrandissement de deux cinquièmes du vestibule et élevait son plafond de 50 centimètres. Ce dornier, fait à caissons, devait être supporté par huit colonnes au lieu de quatre, et pour communiquer du dedans au dehors, il était décidé de faire douze portiques au lieu de six. Enfin le foyer devait prendre les proportions et conserver la forme elliptique qu'il a encore aujourd'hui : soixante-douze pieds de long sur vingt-huit de large.

Le plan primitif de Meunier prévoyait la salle elliptique du foyer, mais avec deux portes monumentales aux deux extrémités pour aller d'une aile dans une autre en traversant la salle. Au rez de chaussée le vestibule devait être rectangle, sans colonne au centre, et l'architecte n'avait prévu que trois issues de dégagement.

Une curieuse épidémie qui avait fait des ravages considérables dans le nord de la France s'était abattue sur Nimes. La Grippe avait fait son invasion et on signalait de tous côtés des malades ; il y en avait trente au collège, trois cents aux hôpitaux et six cents à la maison de détention, tous atteints du même mal. La mortalité se ressentit de cette épidémie. Le chiffre des décès s'accrut dans de notables proportions.

Dans ce premier trimestre, la comparaison avec l'année 1836 donnait les résultats suivants :

|                  | Année 1836 | Année 1837 |
|------------------|------------|------------|
| Janvier. . . . . | 101        | 181        |
| Février. . . . . | 98         | 104        |
| Mars . . . . .   | 91         | 236        |
|                  | <hr/>      | <hr/>      |
|                  | 290        | 521        |

Soit une différence de plus de deux cents pour l'année 1837. Quoique ayant laissé moins de souvenirs dans l'esprit de la population que le choléra, la grippe persistante fit au moins autant de ravages que l'épidémie cholérique.

Les préoccupations politiques ne laissaient pas cependant d'être considérables. Une crise ouvrière sévissait sur tous les marchés français et particulièrement sur Lyon dont la fabrique était gravement atteinte. On peut supposer que Nîmes n'échappa point à ces circonstances pénibles. Le mouvement des métiers diminuait sensiblement et les ouvriers, réduits à la plus grande gêne, s'adressaient à l'autorité pour obtenir du travail ou réclamaient les secours de la charité particulière. D'autre part, la nouvelle s'était répandue que le duc de Bordeaux allait rentrer en France et les fidèles de la légitimité escomptaient avec joie la possibilité d'une restauration prochaine. A Nîmes, la fête de Louis-Philippe (1<sup>er</sup> mai), de quelque solennité qu'on l'entourât, se ressentit de ces dispositions diverses. Le matin de la fête, deux drapeaux blancs furent placés, l'un à la grille sud de la Fontaine, l'autre au sommet des Arènes. La police les arracha et fit enlever un portrait d'Henri V, qui, dans la vitrine d'un menuisier, était sans cesse visité par la population légitimiste. Pour porter remède à la crise commerciale, des secours nombreux furent distribués, et des chantiers publics furent ouverts dans tout le département.

Un événement important pour la famille de Louis-Philippe allait lui permettre de ressaisir un peu de la popularité qui lui échappait. Le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, allait se marier avec la princesse Hélène de Mecklembourg, et à cette occasion la libéralité et la générosité du prince s'exercèrent sur une large échelle.

Il donna des livrets de Caisse d'Épargne avec première mise à des enfants d'ouvriers des principales villes de France, notamment à ceux qui se distinguaient dans les écoles qu'ils fréquentaient. Quinze villes furent désignées, parmi lesquelles figura Nîmes pour une somme de six mille francs. Il consacrait cent cinquante mille francs pour fonder des bourses à l'École de Saint-Cyr en faveur des sous-officiers de l'armée que leurs examens feraient déclarer admissibles à l'École militaire. Il envoyait à Lyon cinquante mille francs pour aider aux ouvriers, et le Roi prononçait une amnistie pleine et entière pour tous les condamnés politiques.

Ces mesures de clémence, ces libéralités intelligentes devaient, à bon droit, frapper le peuple qui souffrait d'une cessation presque complète de travail et d'une gêne depuis longtemps inconnue.

La distribution des livrets de caisse d'Épargne se fit avec une certaine solennité, le dimanche 11 juin, dans la cour du collège, dans la maison des dames de Saint-Maur et au grand Temple. Ils furent remis à quatre-vingt-un jeunes gens et trente-neuf jeunes filles, avec une première mise de cinquante francs pour chacun.

La cérémonie du mariage royal eut lieu à Fontainebleau, dans ce château célèbre, tout plein des souvenirs de la royauté et de l'épopée napoléonienne. En se rendant à Fontainebleau, la princesse Hélène de Mecklembourg passa à Châlons-sur-Marne, où elle arriva le 27 mai, à six heures du soir. Le lendemain, elle manifesta le désir de visiter l'école des Arts et Métiers.

Dans une salle magnifiquement décorée, elle trouva exposés les ouvrages les plus remarquables des élèves. La noble visiteuse fut vivement frappée de la perfection d'un buste coulé en bronze qui lui fut présenté. Après avoir examiné cette œuvre avec une attention bien marquée, la princesse voulut, non-seulement connaître le nom de l'auteur, mais encore lui témoigner à lui-même sa satisfaction.

C'était un Nimois, le jeune Jules Lange qui, appelé à l'instant, vint tout tremblant et le cœur rempli d'émotions de toute espèce, recevoir la haute récompense qui l'attendait. Par deux fois, la princesse, après l'avoir complimenté chaleureusement, lui répéta : « Monsieur, j'ai pris votre nom, je ne vous oublierai pas ».

Le jeune artiste qui était ainsi l'objet d'une aussi flatteuse distinction était fils d'un menuisier de notre ville, et avait été envoyé à Châlons comme boursier par le Conseil municipal. Chaque année, à la suite d'un concours, le Conseil envoyait à l'école des Arts et Métiers de Châlons, deux élèves, un choisi parmi les Frères de l'école chrétienne, un autre dans l'école mutuelle protestante.

Une loi du 27 juin 1833 avait autorisé l'établissement d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire en passant par Nimes, et nous avons vu que la compagnie Talabot, auteur du projet, était devenue adjudicataire de son exécution. Nous avons également vu que, le 10 mai 1836, cette même compagnie était devenue propriétaire des importantes mines de la Grand'Combe, au sein desquelles elle obtenait le droit de construire un embranchement desservant le centre de l'exploitation. Le chemin d'Alais à Beaucaire, pour une longueur de dix-sept lieues et demie, devait coûter 7.200.000 francs. L'embranchement d'Alais aux mines avait quatre lieues et demie, et la dépense était évaluée à 2.000.000, ce qui donne vingt-deux lieues de chemin de fer à exécuter pour 9.200.000 francs, ou bien 318.180 francs par lieue.

Soit que l'entreprise ait paru hasardée, soit que des sinistres récents aient éloigné la confiance publique de ces grandes entreprises, encore mal comprises par la population, il n'en est pas moins vrai que jusqu'en 1836, la compagnie Talabot fit de vains efforts pour réunir le fonds social nécessaire à sa spéculation, malgré le concours du haut commerce de Marseille, si directement intéressé à la réalisation de ce projet.

Dans cette situation, un traité fut passé entre le gouvernement et la compagnie. L'Etat s'engageait à faire un prêt de six millions de francs à la compagnie, à l'intérêt de trois pour cent. En retour, la compagnie outre ses garanties particulières, s'obligeait à céder à l'Etat, jusqu'au complet remboursement de ce prêt, toute la houille qui lui serait nécessaire avec un rabais de vingt pour cent sur le prix de la plus récente adjudication. Comme exemple des avantages que le gouvernement devait retirer de cette clause, je peux citer le prix du charbon anglais rendu à Toulon, pour les besoins de la marine de guerre, jusque-là tributaire des houillères anglaises. Ce prix était, en 1837, de 46 francs la tonne. Le traité passé avec la compagnie Talabot assurait ce service au prix de 33 francs.

Quelque avantageux que ce traité fût pour l'Etat, il ne fut adopté par la Chambre qu'à la faible majorité de cinq voix (150 pour et 145 contre). Il fut même amendé par la Chambre dans un sens plus léonin. L'intérêt du capital prêté fut élevé à 4 pour cent, et la période pendant laquelle la compagnie s'obligeait à céder la houille à la marine royale, au rabais indiqué, fut portée de huit à quatorze ans. L'adoption de ce traité fut pour le pays un grand bienfait puisqu'il permettait enfin de réaliser une entreprise dont les résultats commerciaux étaient incalculables.

En France, on s'occupait vivement de cette question des chemins de fer ; de tous côtés des compagnies se formaient en tronçons épars pour exploiter les richesses locales. L'impulsion était donnée et, sur plusieurs points, des lignes étaient concédées ou en construction, formant ainsi l'embryon de cet admirable réseau si intelligemment tracé et de ces compagnies merveilleusement organisées pour le but qu'elles se proposent.

Pendant que, grâce au concours du gouvernement qui allait faire une affaire lucrative, la compagnie Talabot allait pouvoir mettre la main à l'exécution de ce fameux projet, la ligne de Montpellier à Cette était en cours d'exécution, et, le 8 juin 1837, une société, sous la raison Mallet, Henry, Allier et Compagnie, demandait la concession d'un chemin de fer de Montpellier à Nîmes. Nous aurons à voir plus tard

l'exécution de ce projet se réaliser, assurant ainsi les communications entre le Rhône et le canal du Midi.

Ces grands travaux prochains constituaient pour la classe ouvrière un précieux secours et un dérivatif aux préoccupations toujours plus grandes d'une crise intense. A côté de ces vastes chantiers qui, pendant de longues années, devaient assurer du travail dans nos régions, la ville en ouvrait d'autres pour son embellissement ou son assainissement. Nous avons successivement vu le Conseil s'occuper d'élever des monuments considérables tels que l'église Saint-Paul, et améliorer nombre de bâtiments communaux encore inachevés ou ne répondant plus à leur destination première.

Dans la session de mai, l'assemblée municipale sanctionna un projet d'éclairage au gaz pour la ville. Mais, prudente, elle autorisa le maire à traiter avec le sieur Deleveau, pour que ce dernier prenne l'engagement d'éclairer, dans le délai de trois années, les quartiers de la ville limités par les boulevards Saint-Antoine et du Théâtre, l'Hôtel de ville et la Grand' rue.

La loi amenait le renouvellement par moitié du Conseil et les élections commencèrent à Nîmes le 12 juin pour se clore le mercredi, 28 du même mois.

Les conseillers sortants étaient : MM. Vidal-Pellet, Alphonse Boyer, de Daunant, Cazeing, Clerget ; F. Richard, Delacorbière, Emile Bonnaud, Bergeron, Montagnon, Philippe Mathieu, Gignan, Girard, David Carcassonne, de Chastellier et Abric. MM. Remacle, nommé conseiller municipal à Arles, et Roux-Carbonnel étaient démissionnaires.

Voici les noms de ceux que les électeurs appelèrent à la Mairie :

MM. Boyer fils, Charles de Surville, Roussellier, F. Béchard, Vidal Pellet, Auguste Ratme, Théodore de Perrin, Martin, docteur ; P. Curnier, Clerget, Emile Bonnaud, Delacorbière, Girard, Montagnon, Gignan, Mathieu, D. Carcassonne, César Salavie, Gonet, Maxime Baragnon.

Nous avons vu, le 24 mars 1831, ce Conseil entrer en fonctions et j'ai dit quelle était sa composition. Les deux élections de 1834 et 1837 qui l'avaient en entier remanié, avaient conservé vingt membres du Conseil primitif. Seize membres étaient entrés, nouveaux, dans l'assemblée municipale. Aux élections de 1831, l'opinion légitimiste comptait douze membres dans le Conseil ; après celles de 1837, elle en comptait quinze.

L'installation des nouveaux élus fut faite incontinent le 4 juillet par le préfet, et le 5 août, le Conseil se réunissait en session ordinaire pour

discuter le budget de 1838. Je remarque que l'allocation de l'instruction publique fut élevée de 75.000 à 81.000 francs pour un budget de dépenses de 415.000 francs. Il liquidait la dépense faite pour l'Hôtel-Dieu qui, construit par l'administration particulière des hospices, coûta près de 300.000 francs. La ville y contribua par des délibérations de l'ancien Conseil municipal pour une somme de 90.000 francs.

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur les travaux engagés à cette époque par les soins de la municipalité. A la maison de la Providence, où logeaient soixante-dix orphelines, qui, par les soins des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, recevaient une excellente éducation, principalement dirigée vers les travaux manuels, on construisait deux grands dortoirs et un lavoir, ce qui coûtait 9.500 francs.

Des travaux d'agrandissement étaient entrepris aux églises Saint-Baudile (*les Carmes*) et Sainte-Perpétue (*les Capucins*).

Le Conseil intervenait pour 12.000 francs dans la construction que le Consistoire élevait rue Pavée, pour l'établissement d'une école primaire supérieure, et celle dans la rue du Grand-Couvent, pour une école de garçons.

Il consacrait 25.000 francs au prolongement de la rue Trajan à la Fontaine, près la maison Girard, le maire d'alors, et l'élargissement de l'Avenue de la Fontaine.

Il construisait à Courbessac un lavoir, réparait le presbytère qui tombait en ruines, créait dans la ville plusieurs fontaines, agrandissait la maison principale des Frères, pavait et assainissait le vieux chemin de Montpellier, au moyen d'un égoût collecteur qui se déversait dans le Cadereau, mettait en communication la rue de l'Agau avec celle des Lombards, par la démolition de la maison Valz, et déclarait d'utilité publique l'élargissement de la rue du Grand-Couvent à son débouché sur la place de la Bouquerie, l'élargissement de la rue du Pont-de-Sigalon et celle de la rue de la Curaterie. Il ratifiait, en outre, les acquisitions faites par le maire des maisons bâties sur l'emplacement où devait s'élever Saint-Paul, acquisitions qui s'élevaient au prix de 223.000 francs.

Il votait les crédits nécessaires pour le pavage d'une partie des boulevards allant de l'église Saint-Charles à la rue de l'Enclos-Rey, et achetait enfin, au prix de 7.500 francs, une propriété située dans l'enceinte de la Fontaine, « persévérant, dit le rapport, dans la tâche utile mais lente de débarrasser cette promenade de plusieurs servitudes nuisibles ».

Le montant général des travaux entrepris sur tous les points de la ville et votés par le Conseil s'élevait à 789.000 francs en y comprenant l'église Saint-Paul, sur lesquels 140.000 francs étaient déjà payés. Le budget de 1838, en dehors de ses dépenses ordinaires, prévoyait un débours de 158.000 francs. Et comme l'excédent des recettes sur les dépenses était de 175.000 francs, les fonds libres disponibles sur le budget de 1838 étaient de 19.000 francs. Les budgets postérieurs avaient à payer des dépenses entreprises pour la somme de 481.000 fr.

On voit qu'avec des ressources médiocres, le Conseil, sans grever la ville d'emprunts onéreux, sans recourir aux centimes extraordinaires, autorisés cependant par la loi, mais qu'il répugnait à ces administrateurs d'imposer à la population, arrivait à faire face à des exigences considérables, dotait convenablement les chapitres indispensables des dépenses publiques et gratifiait la ville de travaux utiles, tant pour l'embellissement de nos voies publiques, que pour l'éducation et la santé publique.

C'est à cette époque que commence à se dessiner ce mouvement de restauration, de création, qui a fait de Nimes une ville que les étrangers se complaisent à admirer, et à la lecture de ces travaux entrepris, on peut voir que le Conseil municipal de l'époque savait faire des deniers publics un noble emploi et une intelligente distribution.

Le 18 août 1837, la mort frappait un nimois, jeune encore, et déjà sur le chemin de la gloire. Sigalon succombait à Rome à une attaque de choléra contre laquelle il lutta avec énergie pendant trois jours. Bien qu'il ne fût pas né à Nimes, Xavier Sigalon appartenait cependant à notre ville à plus d'un titre. Ce grand peintre était né à Uzès en 1788. Son père, pauvre maître d'école, vint habiter Nimes espérant y trouver plus de ressources pour sa profession et l'éducation de ses enfants. De l'âge de huit ans jusqu'à sa vingtième année, notre compatriote étudia avec acharnement, lisant avec passion les livres d'histoire et de poésie. Il s'adonnait au dessin qu'il aimait par dessus tout, donnait des leçons et dessinait des portraits à l'estompe, quand vint se fixer à Nimes, un élève de David, Monrose. Sigalon se forma à cette école.

Ses premières toiles furent une *mort de Saint Louis* pour la cathédrale de Nimes, une *Sainte Anastasie* pour le village de Russan, et une *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, vaste composition qui occupe tout l'hémicycle de l'église des Pénitents à Aiguemortes.

A l'âge de vingt-neuf ans, il se rendit à Paris, et après avoir essayé,

sans résultat de s'attacher à l'atelier de Pierre Guérin, il alla travailler avec un de ses compatriotes, Souchon. En le quittant, il peignit le tableau de la *Courtisane* que Louis XVIII acheta 2.000 francs et fit placer au Luxembourg; il est aujourd'hui au Musée du Louvre. Il peignit ensuite pour l'église de Robiac, la *déliorance de Saint Pierre*.

1824 vit le triomphe de cet artiste consommé qui ne vivait que de privations pour arriver à se faire un nom dans les arts. Il exposa le célèbre tableau de la *Locuste*, qui fait le plus bel ornement de notre musée. Pour produire cette œuvre admirable, notre compatriote avait dû vaincre des difficultés inouïes. N'ayant pour tout atelier qu'une chambre basse et étroite, il avait été obligé de se coucher à plat-ventre afin de peindre les raccourcis de l'esclave et tout le bas du tableau.

Cette toile avait été achetée d'abord par Laffitte, le banquier richissime de l'époque, mais la famille de ce dernier trouva le sujet trop effrayant, et Nîmes profita de cette occasion pour acquérir au prix de 5.000 fr. ce chef-d'œuvre de son fils adoptif.

Le tableau d'*Athalie faisant massacrer ses enfants*, qu'il exposa en 1827, ne réussit pas à son gré et il en conçut un violent chagrin. Ce tableau est à Nantes, nous en avons une esquisse. Il peignit ensuite le *Baptême du Christ*, pour notre cathédrale, la *vision de Saint Jérôme* et le *Christ en croix*. *Saint Jérôme* est au Louvre parmi les chefs-d'œuvre de l'Ecole Française.

M. Thiers l'envoya alors à Rome où il se rendit avec son élève et un autre de nos compatriotes, M. Numa Boucoiran, pour faire la copie des fresques du *Jugement dernier*, de Michel-Ange. C'est là que la mort le ravit à l'art, au moment où il allait faire la *Mort de Claude*, dont nous n'avons qu'une esquisse (1) d'une grande beauté.

Cette mort, cruelle pour l'art, fut cruelle aussi pour la société qui perdait un homme dont toute la vie fut une leçon de constance, de bonté simple et d'honneur. Sigalon fut inhumé dans l'église de Saint-Louis des Français, à Rome. Le marbre qui le recouvre porte ces simples mots : « Ci-gît Xavier Sigalon, peintre français, mort du choléra, le 18 août 1837; à l'âge de quarante-neuf ans.

J. Reboul a, dans une pièce sur la mort de Sigalon à Rome, dit avec raison :

Ton astre, en se couchant, laisse plus d'un rayon.  
*Saint Jérôme, Locuste*, immortelles images,  
 De la postérité recevront les hommages,  
 Sans jamais épuiser son admiration.

(1) *Magasin pittoresque* 1838, page 298, et Musée de Nîmes.



Paroles vraies et profondes, car Sigalon resta l'un des grands maîtres de l'Ecole Française. Nimes peut s'enorgueillir d'avoir fourni ces deux penseurs énergiques, devenus par leur travail, par leur énergie surhumaine, des hommes d'un haut talent et qui ont fixé l'attention de leurs contemporains et de la postérité. Quel enseignement que ces deux humbles ouvriers partis de rien et s'élevant si haut par la seule puissance de leurs vertus et de leur génie ! Sigalon et Reboul personnifient tous deux cet admirable esprit d'abnégation chrétienne, de résignation, de travail, qui font la gloire d'une génération et d'un pays. Il est pénible de reconnaître que Sigalon ne fut pas compris par ses concitoyens, du moins par tous. Reboul nous le dit :

Ton pays s'éveillant de son indifférence,  
Cherche quel monument il pourra t'ériger ;  
Ta mort fait rendre enfin justice à ta mémoire,  
Et Nimes maintenant se souvient de ta gloire,  
Lui qui te recevait en obscur étranger.

M. Colin, directeur de l'école de dessin fit don à la ville du portrait du célèbre peintre.

La rue du Pont-de-Sigalon devint rue Xavier Sigalon. Une commission, composée de plusieurs conseillers municipaux et de quelques notabilités de la ville, se forma et ouvrit une souscription pour élever un monument à la mémoire du grand artiste. Ce monument, qu'on voit au Musée de la ville, où il fut placé, est un buste de notre célèbre compatriote établi sur un socle en marbre.

J'ai souvent eu à prouver avec quel zèle et quelle sollicitude la municipalité se préoccupait d'assurer l'instruction publique. Je trouve dans un document du temps (1) une sorte de rapport officiel sur la situation générale de l'instruction primaire dans Nimes. Il y avait à cette époque quatre écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne :

L'école de la Providence ; avec 370 élèves ; celle de Saint-Charles, avec 400 ; celle de Saint-Baudile, avec 375 ; celle de la Calade, avec 360 ; soit un total de 1.505 élèves présents, alors que le chiffre des inscrits ne s'élevait, en 1835, qu'à 1.200, et le rapport ajoute : « On a accusé les Frères, dans un temps, de rester au-dessous de la limite d'une instruction élémentaire convenable ; ils nous paraissent aujourd'hui près de la dépasser. » Cette constatation ne nous déplaît pas

(1) Journal des écoles primaires du Gard.

alors qu'il est convenu, dans un certain milieu, que les Frères de la Doctrine chrétienne sont incapables de donner la moindre instruction.

Les écoles gratuites pour jeunes filles, dirigées par les dames de Saint-Maur, étaient au nombre de trois : près l'Esplanade, avec 183 élèves ; près Saint-Paul, avec 215 ; rue de l'Enclos-Rey, avec 216 ; soit un total de 614 jeunes filles instruites gratuitement.

Il faut ajouter que dans le courant de cette même année 1837, les dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, dont le dévouement pour les malades est si bien connu, avaient ouvert une école primaire gratuite qui se trouva presque aussitôt remplie qu'inaugurée, dans leur maison conventuelle de la rue du Mûrier-d'Espagne. Elle comptait 140 élèves.

L'école primaire protestante de garçons comptait 210 élèves et celle des jeunes filles, 250.

Les écoles d'adultes comprenaient, pour l'école catholique, 150 élèves, et pour l'école protestante, 65.

Les salles d'asile, tout récemment créées, n'étaient pas encore peuplées comme elles devaient l'être, en raison des préventions de la population qui ne pouvait se résoudre à y envoyer ses jeunes enfants.

Il est facile de concevoir qu'avec ce personnel scolaire, ces cours gratuits, la population était aussi bien pourvue qu'elle méritait de l'être et que toutes les communions pouvaient, à un prix relativement minime pour les finances municipales, assurer l'instruction de l'enfance et même des adultes. J'ajoute que sur ce terrain de l'éducation de la jeunesse, le Conseil municipal, sans distinction d'opinion, s'empressait de voter les fonds nécessaires afin de doter la ville d'un service hors de pair. Il n'est pas inutile de remarquer que Nîmes était, à ce moment, après Saint-Etienne, la seconde ville de France dont la population scolaire fût la plus élevée en proportion du nombre de ses habitants.

J'ai eu occasion de dire que Guizot, lors de son passage au ministère de l'instruction publique, avait largement accru les richesses de notre bibliothèque ; le ministre fit, en 1837, don à la bibliothèque d'un exemplaire du *Panthéon Littéraire*. Ce magnifique ouvrage ne comprenait pas moins de 200 volumes in-octavo de 800 pages.

Cette année 1837 devait être un deuil pour la ville. Avant Sigalon était mort le président du Consistoire, Alexandre Vincens ; après lui fut emporté l'évêque du diocèse.

Monseigneur Claude-François-Marie-Petit-Benoît de Chaffoy mourait dans son palais épiscopal, le mardi 26 septembre, à huit heures

trois quarts du matin, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et la dix-septième de son épiscopat.

L'éminent évêque avait été frappé de deux attaques d'apoplexie dont la seconde remontait à deux ans. Cloué sur son fauteuil, il n'en administrait pas moins son diocèse, et nous l'avons vu, dans une circonstance dernière, apaiser d'un mot de légitimes susceptibilités et des froissements justifiés.

L'évêque de Nimes mourait profondément regretté par la population nimoise qui avait pour lui une confiance et une vénération sans bornes.

Le lendemain de ces jours de deuil, où la croix fut chassée de la place publique par ordre de l'autorité civile, c'était un dimanche, les cloches annonçant les offices demeuraient silencieuses. Surpris de ce silence lugubre, le préfet fit interroger l'évêque, lui demandant de rétablir les sonneries religieuses. Mais l'évêque lui répondit avec le ton d'une majestueuse douleur : « Point de cloches, Monsieur le préfet, point de cloches, l'Eglise est en deuil ».

C'est sous son épiscopat que l'église cathédrale, qui bâtie, détruite, bâtie et détruite encore, fut consacrée solennellement à saint Castor, et une pierre posée dans ses murs annonce que le 15 des calendes d'octobre 1832, cette église fut consacrée par Claude-François-Marie-Petit-Benoît de Chaffoy, sous l'invocation de la glorieuse Vierge Marie, et du bienheureux saint Castor, évêque d'Apt.

Il présida le 21 décembre 1835 un synode diocésain où d'utiles observations furent recueillies et portées aux pieds du Saint-Siège.

La vie de cet illustre et à jamais regretté prélat fut un bienfait continu, suivant l'expression de l'une de ses biographies. Son état d'infirmité, dont il ressentit la première atteinte au mois de novembre 1834, dans l'église Saint-Paul de Beaucaire, et la seconde en 1835 dans son palais épiscopal, ne l'empêcha pas jusqu'à la dernière heure d'administrer son diocèse difficile, et lorsqu'il mourut, il put, en paraissant devant Dieu qu'il avait tant aimé, porter une âme pure et préparée depuis longtemps à rendre ses comptes devant l'Eternel.

Claude-François-Marie-Petit Benoît de Chaffoy, naquit à Besançon au mois de février 1752 de noble Bonaventure de Chaffoy, conseiller au Parlement, et de Thérèse-Perrette Belin.

Entré à sa seizième année au séminaire de Saint-Sulpice, il ne tarda pas à y contracter d'illustres amitiés parmi lesquelles figurait comme la plus précieuse celle de M<sup>r</sup> le cardinal de Bausset, ancien évêque d'Alais.

Après avoir pris ses grades de théologie à Navarre, l'abbé de Chaffoy

fut nommé chanoine par brevet de joyeux avènement de Louis XVI, puis grand-vicaire de l'archevêque de Besançon, M<sup>r</sup> de Durfort. En 1791, il accompagna, à cause des événements politiques, son archevêque à Pontarlier et de là en Suisse. A la mort de ce prélat, nommé par l'évêque de Lausanne grand-vicaire du diocèse de Besançon, pendant que le siège archiepiscopal était occupé par un évêque intrus, il vint se fixer sur les limites mêmes de son diocèse dans lequel il ne pouvait pénétrer. C'est à Crécier qu'il se retira. C'est là qu'il composa le *Catéchisme raisonné sur les sacrements*. Avec le Concordat il rentra à Besançon où il s'occupa exclusivement d'œuvres religieuses. Sous Louis XVIII, il allait être nommé évêque d'Orléans, lorsque le cardinal de Bausset se ressouvint de lui et le fit nommer à l'évêché de Nîmes.

Sacré le 21 octobre dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, par M<sup>r</sup> de Latil, alors évêque de Chartres, il chargea M. Liron d'Ayrolles, ancien vicaire-général de la Rochelle, de prendre possession à sa place du siège épiscopal.

Il fit son entrée solennelle à Nîmes le 19 décembre 1821. Le vicomte Villers du Terrage était à ce moment préfet du département et occupait le palais épiscopal. C'est là que descendit Sa Grandeur.

Le 25 août 1822, il posait la première pierre du nouveau séminaire, « l'un des plus vastes et des plus commodes du royaume. »

Grâce à l'ascendant de sa vertu, de son caractère, il put, en 1830, à cette heure difficile où les Français n'écoutaient plus que la voix de la haine et de la discorde, exercer sa salutaire influence et aider à apaiser les divisions funestes de la ville.

Les funérailles solennelles du prélat eurent lieu le 10 octobre, à huit heures du matin. Monseigneur l'évêque de Montpellier présidait la cérémonie. Le cortège suivit l'itinéraire suivant : rue Saint-Castor, place Belle-Croix, Grand'rue, place de la Salamandre, rue de la Couronne, boulevards de l'Esplanade, de la Maison-d'Arrêt, Saint-Antoine, de la Madeleine, rue Neuve, rue Saint-Paul se rendant au Séminaire.

Arrivé dans la chapelle de cet établissement, le corps y fut inhumé et Monseigneur l'évêque de Montpellier prononça une allocution rappelant les vertus de l'évêque défunt.

A la cathédrale, l'oraison funèbre fut prononcée par l'abbé d'Alzon.

Par ordonnance royale du 25 novembre, M. l'abbé Cart, vicaire-général de Besançon, était nommé au siège épiscopal de Nîmes,

M. l'abbé Cart était un des ecclésiastiques les plus remarquables du diocèse de Besançon, et son arrivée, précédée d'une réputation de modestie et de mérite solide, fit le plus grand plaisir à la population.

Le 3 octobre, le Roi signait une ordonnance dissolvant la Chambre des députés et convoquant les collèges électoraux pour le 4 novembre. Cette dissolution était prévue et attendue depuis quelques mois, et l'opposition à la royauté constitutionnelle profita de cet appel aux électeurs pour frapper un grand coup.

A Nîmes, la lutte fut particulièrement vive dans le collège intra-muros. Là se trouvaient en présence : M. de Chastellier, ancien maire, député sortant et candidat constitutionnel, et M. Béchard, candidat légitimiste.

La bataille fut chaude. L'organe du gouvernement, le *Courrier du Gard*, adjurait les électeurs républicains à voter pour son candidat. « Messieurs de l'extrême-gauche, s'écriait-il, passerez-vous à l'ennemi ? Que vous reviendra-t-il, messieurs de l'extrême-gauche, de la nomination de M. Béchard qui, par ses antécédents, sa famille, ses amis et ses opinions, tient aux hommes et aux choses de l'ancien régime ? » Tout fut mis en œuvre pour écarter le candidat légitimiste, et cependant son nom sortit triomphant de l'urne avec 413 voix contre 308 accordées à M. de Chastellier.

C'était un grave échec pour la monarchie de Juillet, que ce réveil soudain du parti légitimiste et que le résultat du vote extra-muros venait rendre plus saillant encore. Là, M. Teulon, républicain, était élu par 265 voix, et son concurrent, M. Viger, magistrat, dont tout l'avancement était dû au ministère, n'en réunissait que 250. Les trois autres arrondissements du département ne compensaient pas ce double désastre, bien qu'ils envoyassent à la Chambre des députés gouvernementaux, savoir : pour Alais, M. Chapel ; pour Uzès, M. Teste, et pour le Vigan, M. Chabaud-Latour.

La session de novembre pour le Conseil municipal s'ouvrait par une annonce du maire qui constatait que l'autorité supérieure approuvait les achats faits, en vue de l'emplacement de l'église Saint-Paul, et s'élevant à 223,587 francs 10 centimes, des immeubles appartenant aux sieurs Ourson, Roulle, Palatan, Durand et Mirande. M. Questel annonçait en outre qu'il venait de faire plusieurs voyages en Normandie et dans le nord de la France afin de connaître les types les plus intéressants de l'architecture romane et donner à l'église Saint-Paul le caractère des églises construites aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles de l'ère chrétienne.

L'architecte envoyait en outre le modèle en relief du monument projeté. Ce modèle et le dessin perspectif étaient exposés le dimanche 10 décembre au Musée. Une foule considérable vint les visiter et admirer les détails du plan de M. Questel.

Le Conseil recevait avis que la compagnie d'Alais à Beaucaire allait à bref délai commencer ses travaux aux environs de Nîmes. Il faisait à cette société cession de quelques parcelles de terrains communaux, nécessaires à la ligne des travaux, et exprimait le vœu que cette entreprise fût hâtée afin de permettre à la population ouvrière de la cité d'avoir du travail pendant plusieurs hivers, et de toucher des salaires élevés.

Le Maire communiquait ensuite au Conseil l'avis favorable que le Conseil des ponts et chaussées avait donné à la dérivation des eaux du canal Calvière (projet Valz et Fauquier) accordant à la ville un débit des vingt-six centièmes des eaux en tous temps. MM. Talabot et Didion, malgré l'échec de leur première proposition, en faisaient une autre à la ville qui consistait à élever à Comps ou au Pont-du-Gard les eaux du Rhône ou du Gardon au moyen de machines à vapeur et les conduire à Nîmes, soit par un aqueduc construit à neuf, soit par la restauration de l'ancien aqueduc romain. Ce projet devait donner des résultats après deux ou trois ans de travaux. Les ingénieurs proposants offraient à la ville leurs services gratuits pour résoudre une question aussi importante, ne lui demandant que son approbation et son appui pour consacrer à ses intérêts leur expérience et leurs efforts. Le Conseil acceptait cette offre en principe. On remarquera que le seul canal que la ville ait pu, dans la suite des années, obtenir, est précisément un de ceux dont parlaient les auteurs du projet et qui, prenant les eaux à Comps, les élève dans une conduite spéciale pour les amener à Nîmes.

Depuis nombre d'années se présentait devant le Conseil une question des plus intéressantes qui, d'ailleurs, avait été pendant plusieurs siècles l'objet de contestations de plusieurs sortes. Je veux parler des bois et terrains communaux. Nos archives, à la bibliothèque ou à la mairie, comprennent beaucoup de documents sur cette question. Une délibération du Conseil de 1827 avait décidé que des mesures seraient prises pour parvenir à la vente des bois et des dépaissances que la ville de Nîmes possédait sur une surface d'environ 4.000 hectares. En 1831, on dut procéder à une expertise pour vérifier et fixer la limite de la propriété communale.

Il résulta de cette opération essentielle et décisive, pour la conser-

vation des droits de la ville que 1117 hectares, valant 40.000 francs, étaient détenus par les propriétaires enclavés, et que 3.204 hectares valant 170.000 francs, formaient sans contestation ni trouble la propriété de la ville. Une question s'était posée à ce moment. Vaut-il mieux vendre ou garder cette propriété ? Le Conseil, n'écoutant que la voix de la prudence, et examinant au surplus les finances qui, grâce à une gestion sévère et probe, présentaient à l'époque un état des plus satisfaisants, se décida pour la conservation. Ces biens, qui ne rapportaient rien quelques années auparavant, avaient été mis en valeur depuis peu et donnaient un revenu de 6,500 francs au moins. Les garrigues et les bois ne furent plus sous le coup immédiat d'une menace de vente. Nous devons nous féliciter d'une telle décision qui a considérablement facilité plus tard l'établissement de l'artillerie à Nimes.

J'ai dit, à propos de la mort de Sigalon, que ses concitoyens ouvrirent une souscription pour élever un monument à sa mémoire. Cette souscription produisit 2.567 francs, et le comité confia à M. Briant, pensionnaire de l'Académie Française, à Rome, ami de Sigalon, et sur la recommandation de M. Numa Boucoiran, l'exécution du buste du peintre regretté.

Par une apostille datée du 23 novembre 1816, M. J. Ingres disait que M. Briant avait tout le talent nécessaire pour répondre avec honneur à la mission que les habitants de Nimes voulaient bien lui confier.

Les derniers jours de 1836 avaient été marqués par un attentat sur la personne du Roi, attentat qui faillit être couronné de succès, et par un échec considérable pour nos armes sous les murs de Constantine, en Algérie.

Ceux de 1837 furent, par une coïncidence au moins étrange, marqués par la découverte d'un complot ayant pour but d'attenter à la vie de Louis-Philippe. Plusieurs arrestations furent opérées à Paris et à Neuilly et, grâce à ces mesures de police, le complot fut déjoué.

En Algérie, après des préparatifs minutieux, le drapeau tricolore finit par flotter sur les murs de Constantine. Le général de Damrémont était tué à la tête de nos troupes qui parvenaient à mettre en déroute celles du bey Achmed, jusque-là invincible. Un de nos compatriotes se distingua à ce siège mémorable. Ce fut le lieutenant Samary ; à la tête de quelques hommes de sa compagnie, il s'élança sur la brèche, tuant tous les canonniers ennemis sur leurs pièces. Samary, de simple soldat, était parvenu au grade d'officier, et cet exploit lui donna les épaulettes de capitaine.

## NOTES

Inscription relatant la consécration de la Basilique cathédrale sous l'épiscopat de M<sup>r</sup> de Chaffoy. Cette inscription se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Anno Domini MDCCLXXXII  
 die xv cal. octobris  
 Gregorio XVI  
 Ecclesiam feliciter moderante  
 hoc. S. S. Deiparæ Virgini  
 et B. Castori  
 Templum dicatum  
 consecravit  
 illus. Claudius-Franciscus-  
 Maria Petit-Benoît  
 de Chaffoy,  
 primus, post restitutas  
 in Gallia, res Ecclesiarum  
 Diœcesis Nem. præsul  
 cum pro Fidelium votes  
 x svi Pontificatus annum  
 fauste ageret.  
 Ad perpetuam cujus nominis  
 et sacro-sanctæ templi  
 dedicationis memoriam  
 HANC LAPIDEM  
 posuere Fideles  
 beneficii memores et grati.

## Traduction

« L'an du Seigneur MDCCLXXXII, le quinzième jour des calendes d'octobre, sous l'heureux gouvernement du pape Grégoire XVI, ce temple, dédié à la très sainte Vierge, Mère de Dieu, et au bienheureux Castor, a été consacré par l'illustrissime Claude-François-Marie Petit-Benoît de Chaffoy, premier évêque du diocèse de Nîmes, après le rétablissement de la religion en France, accomplissant heureusement la dixième année de son épiscopat au milieu de la joie des fidèles. Pour rendre éternelle la mémoire de son nom et de la sainte dédicace de ce temple, les fidèles, pleins du souvenir de ce bienfait, ont posé cette pierre comme monument de leur reconnaissance ».

Le grand séminaire, sis actuellement entre la rue des Chassaintes et la rue Saint-Laurent, a été fondé par M<sup>r</sup> de Chaffoy.

L'histoire de cet établissement mérite d'être rappelée en peu de mots. Sous l'administration curiale de l'abbé Pep, curé de la paroisse Saint-Castor (13 juillet 1738 — 17 novembre 1744) le chanoine Antoine Chassaing résolut de fonder avec le curé de Saint-Castor, un asile pour les jeunes filles d'artisans protestants qui voudraient se faire instruire dans la religion catholique. Ces jeunes enfants devaient se former à des travaux qui leur permettraient de gagner honorablement leur vie.

M<sup>r</sup> de Beccellière, alors évêque de Nîmes, approuva ce projet et mit à la tête de cet établissement pieux les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus.



L'œuvre réussit dès le commencement ; la maison qui avait été tout d'abord choisie dans l'intérieur de la ville ne put suffire, et il fallut s'occuper de trouver un autre local.

C'est alors que le chanoine Chassaing fit construire une grande et belle maison dans le faubourg de la Fontaine, sur l'emplacement du séminaire actuel. C'est en 1767 que fut inaugurée cette nouvelle retraite.

M<sup>r</sup> de Becdelièvre érigea cette communauté en communauté séculière, sous le titre de Maison du travail pour les pauvres filles nouvelles converties et autres orphelines. En août 1788, le successeur de M<sup>r</sup> de Becdelièvre obtint du roi, sur le vu des délibérations favorables du bureau de l'hôpital général de Nîmes et du Conseil de la ville, des lettres patentes confirmant l'établissement d'une maison d'école gratuite de travail à Nîmes. Dès lors la fondation du chanoine Chassaing avait existence légale.

Mais lorsque la Révolution et avec elle la Terreur arrivèrent, les orphelines furent dispersées et les religieuses obligées de se retirer dans leurs familles. Les héritiers du chanoine Chassaing reprirent possession de leur immeuble, s'engageant à servir à chacune des anciennes religieuses une pension annuelle de trois sacs de blé, une canne d'huile, du bois et une somme d'argent.

Jusqu'en 1822, cette maison fut transformée en atelier pour blanchir les toiles. L'abbé Magno connaissant les intentions de son chef spirituel, M<sup>r</sup> de Chaffoy, touchant la création d'un séminaire diocésain, céda cet immeuble à M<sup>r</sup> l'évêque, pour une somme minime.

Le 25 août 1822, M<sup>r</sup> de Chaffoy en posa solennellement la première pierre et bientôt les constructions considérables que nous voyons aujourd'hui, furent exécutées au moyen des souscriptions des catholiques de la ville et du diocèse et avec le secours du gouvernement.

Lorsqu'il en consacra la chapelle, M<sup>r</sup> de Chaffoy manifesta le désir d'y être inhumé, au pied de cet autel qu'il venait de dresser, qu'il appelait la *Pierre fondamentale* de l'Eglise de Nîmes.

Nous avons vu que ses dernières volontés furent respectées. La dépouille mortelle du prélat repose encore dans son caveau de prédilection.

Lorsqu'en 1832, la basilique cathédrale fut consacrée après la magnifique et intelligente restauration de M. Révoil, architecte diocésain, on eut la pensée de réunir aux côtés des restes précieux des Fléchier et des Plantier ceux de M<sup>r</sup> de Chaffoy. On y a renoncé pour les laisser à cet établissement qui fut une des plus belles inspirations de ce long épiscopat.

Voici l'inscription qui couvre la pierre tombale de ce pieux évêque :

HIC JACET  
ILL. AC RR. DD.  
CLAUDIUS FR. MARIA  
PETIT-BENOIT DE CHAFFOY  
EPISCOPVS NEMAUSEN.  
POSUIT SEMINARIUM  
RESTITVIT DIOECESIM  
VIXIT LXXXVI ANNOS  
OBIT III CAL. OCTOBRIS  
ANNO D<sup>ni</sup> M.DCCC.XXXVII

*Deus in fide et lenitate ipsius  
Sanctum fecit illum.*

EccL. 45.

#### Traduction

Ici repose l'illustre Claude-François-Mario-Petit-Benoit de Chaffoy, évêque de Nîmes. Il fonda le séminaire, releva le diocèse, vécut 86 ans et mourut le 3<sup>e</sup> jour des Calendes d'octobre, l'an du Seigneur 1837.

## CHAPITRE HUITIÈME

(Année 1838)

---

### SOMMAIRE

LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ. — L'ADJUDICATION DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DANS LE MIDI. — DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL. — PLAN D'ALIGNEMENT. — ENTRÉE DE M<sup>re</sup> CART DANS SA VILLE ÉPISCOPALE. — NAISSANCE DE M<sup>re</sup> LE COMTE DE PARIS. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — CHEMIN DE FER DE NIMES A MONTPELLIER.

Le traité passé par la ville avec la compagnie d'éclairage de Danré allait, dans le cours de cette année, recevoir un large commencement d'exécution. Les travaux étaient entrepris et, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, la compagnie allait poser 7000 mètres de tuyaux, de telle sorte que dès les premiers jours de 1839, les boulevards, les rues Régale, Trésorerie, des Marchands, de la Couronne, des Fourbisseurs, Saint-Antoine, des Quatre-Jambes, de l'Aspic, de la Colonne, des Lombards, de la Fruiterie, Saint-Castor, de la Curaterie, de l'Horioge, des Petits-Souliers, et de la Carreterie, les places de l'Hôtel-de-Ville, de la Salamandre et du Marché allaient être éclairées au gaz. On remarquera que la seule des rues de faubourg ainsi privilégiée était la rue de la Carreterie. Il était décidé que des candélabres de douze pieds de hauteur seraient installés sur les boulevards et les promenades et que des consoles ornées soutiendraient les becs dans les rues de la ville.

Jusqu'à nouvel ordre, les faubourgs gardaient l'éclairage à l'huile,

mais on améliorerait le service en y transportant les lanternes qui servaient aux boulevards et aux plus belles rues de l'intérieur et dont le modèle était plus élégant et plus commode que celui en usage jusque-là dans les faubourgs.

Il était admis que, vers 1840, 4.000 mètres de plus de tuyaux seraient posés, ce qui porterait à 14.000 mètres la longueur totale de la canalisation et, qu'à cette époque, la presque totalité de la ville jouirait des avantages du nouvel éclairage.

La compagnie se chargeait des dépenses de premier établissement, telles, en particulier, que celles afférentes aux réverbères et qui étaient évaluées à environ 80.000 francs. Il était enfin convenu que le prix de l'éclairage au gaz ne devait pas, pour la ville, dépasser celui de l'huile.

Telles étaient les bases de ce traité qui fut fort avantageux et qui assura la création d'un service régulier et de bien supérieur à l'ancien système.

Avant de parler de l'adjudication de l'église Saint-Paul, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots des modifications que l'on fit subir aux premiers plans de M. Questel. C'est ainsi que la surface fut portée de 4.000 à 4.750 mètres, que deux chapelles latérales furent ajoutées à la nef, et que les sacristies que ces chapelles remplaçaient furent construites sur la façade postérieure du monument. On augmenta également les piliers du clocher, et à la tour qui devait être carrée et en charpente, on substitua une tour octogone et en pierres.

Les travaux furent adjugés le 8 février, sur une mise à prix de 250.000 francs 85 centimes, avec un rabais de un tiers pour cent.

Une ordonnance royale du 21 février 1837 nommait la municipalité : M. Girard était de nouveau nommé maire ; les adjoints désignés étaient : MM. Sosine de Seynes, César Salavie et Etienne Rame.

Leur installation se fit dans la forme accoutumée.

Une assez grave question se posa à la session de mai au Conseil. Le gouvernement avait formulé l'intention de créer une école des Arts et Métiers dans une des villes du Midi. Le ministre du commerce, dans son rapport sur le budget de 1839, avait indiqué l'utilité d'un pareil projet. Sans tarder, plusieurs villes du Midi s'empressèrent de faire des offres au gouvernement et cette hâte prouve de quelle importance était la décision à intervenir pour l'établissement de cette école.

La concurrence fut très vive, et les municipalités désireuses d'obtenir la préférence firent des propositions considérables au Ministre. Le Conseil municipal de Nimes s'occupa de la question. Il n'apporta pas

dans cette affaire toute la hâte et toute l'énergie qu'on aurait pu en attendre. Selon lui, l'Etat ne pouvait hésiter un moment dans le choix de cet emplacement. Nîmes, où l'industrie métallurgique allait recevoir un élan nouveau, par sa proximité d'un vaste bassin minier, ses établissements industriels en tous genres, ses lignes de chemin de fer en construction, était, selon la pensée du Conseil, naturellement désignée pour recevoir cette Ecole, de préférence à un département agricole comme celui de Vaucluse par exemple.

Certes, ce raisonnement était juste, mais il était purement platonique. A côté des avantages appréciables que Nîmes pouvait offrir, à côté des arguments de valeur que l'on mettait en avant, il en était d'autres d'une portée au moins aussi considérable : c'étaient surtout les sacrifices que pouvait s'imposer la commune et qu'elle pouvait offrir à l'Etat.

Le Conseil prétendait que le choix du département dans lequel serait établie une aussi utile institution ne pouvait être le résultat d'une enchère. Et, partant, il se refusait à couvrir les offres des concurrents. Il ne se refusait pas aux dépenses nécessaires, mais c'est à cela seul que se bornaient ses efforts, appelant sur cette affaire la sollicitude du Préfet et du Conseil général « si vivement liée aux intérêts actuels du Gard », disait le rapporteur de la commission. Nous sommes trop près des récentes élections législatives dans lesquelles les deux collèges de Nîmes *intra-muros* et *extra-muros* avaient donné la majorité aux candidats de l'opposition gouvernementale pour ne pas remarquer que le Conseil oublia totalement ses députés, intermédiaires naturels des intérêts de la ville et de ses revendications auprès du gouvernement. Il répugnait évidemment aux constitutionnels comme M. Girard et sa majorité municipale de demander à M. Béchar, le député légitimiste, ou à M. Teulon, l'élu républicain, d'intervenir dans la solution d'une aussi importante question. Aussi la ville fut-elle déboutée de sa demande faite dans des conditions aussi platoniques et empreintes même d'une certaine mauvaise humeur.

Cette affaire passionnait tellement la population que le Conseil s'en occupait à chacune de ses sessions. A celle d'août, il déclara qu'il irait jusqu'à deux cent mille francs, pour contribuer aux dépenses applicables soit à l'achat, soit à la construction des bâtiments nécessaires. Mais il se refusait à admettre de désigner d'ores et déjà le local qu'il consacrerait à l'installation de l'établissement projeté. Il faisait d'un autre côté appel au département qu'il considérait, avec juste raison, comme très intéressé dans la question et la délibération municipale

visait les secours qu'on pourrait attendre de l'Assemblée départementale.

Cette Assemblée, dans sa session d'avril, avait voté 60.000 francs. Le maire, M. Girard, prévenait le Conseil dans sa session de novembre que, sachant que le ministre du commerce dans son empressement à doter le Midi d'une aussi utile création prendrait en grande considération un bâtiment construit au lieu d'un bâtiment à construire, il lui avait soumis les plans du grand abattoir public qui, selon l'avis émis par plusieurs membres du Conseil, pourrait devenir facilement un fort bel établissement d'école.

Cependant en haut lieu se manifestait une hostilité marquée, et l'intervention des députés ne réussit guère à provoquer les décisions du ministre en faveur de Nîmes. J'ai dit quelles raisons de politique s'opposaient à la réalisation de ce projet, et certes ces raisons avaient le plus grand poids. On défendit avec une certaine tiédeur les intérêts de la ville, en raison de sa situation après les élections dernières. J'aurai, du reste, l'occasion de revenir sur une telle question qui ne put être résolue en faveur de notre cité.

Le plan général d'alignement, fait quinze années auparavant, était devenu d'une insuffisance notoire et sans application possible aux prescriptions de la loi, comme aux besoins de l'administration : il était donc utile et urgent d'en faire établir un nouveau. Le ministre de l'intérieur pressait vivement l'exécution de ce travail. MM. Liotard, de Seynes et Fauquier avaient fait à cet égard un magnifique travail présentant : 1° un plan matrice, déposé dans les archives de la mairie, et pouvant servir en toute circonstance à rétablir, à toute échelle, les plans administratifs ; 2° un plan à grande échelle formant autant de feuilles qu'il y a de rues dans la ville ; 3° un plan d'ensemble et un plan en atlas à deux exemplaires chaque et à l'échelle prescrite par les ordonnances en vigueur. Le Conseil décida l'achat de ce plan.

Il accepta ensuite le don de M. Rossi, ami de Sigalon, qui offrait à notre musée trois œuvres sorties de l'atelier de notre compatriote, savoir : un portrait, l'esquisse de la *Locuste*, et le dessin très fini de son grand tableau d'*Athalie*.

Le dimanche 22 mai, Monseigneur Cart, nommé comme nous l'avons vu à l'évêché de Nîmes, était sacré dans l'église métropolitaine de Besançon par Monseigneur l'archevêque, en présence de quatre prélats suffragants, et le dimanche 17 juin, Sa Grandeur fit prendre possession de son siège par procureur. M. l'abbé Sibour, vicaire-général capitulaire, son chargé de pouvoir en l'absence de M. d'Ayrolles, procéda

à contact en présence du Chapitre, du clergé de la ville et de toutes les autorités civiles et militaires.

Le nouveau prélat n'arriva dans sa ville épiscopale que le lundi 30 juin à sept heures du matin. Bien qu'il eût manifesté l'intention de ne pas faire une entrée solennelle, les autorités et la population tinrent à lui rendre les plus grands honneurs. Monseigneur l'évêque arrivait par le faubourg d'Avignon.

Une foule immense, grossie par un grand nombre d'habitants de la banlieue, se pressait dès la première heure du jour sur la place des Casernes et dans la grand'rue du Chemin d'Avignon.

Amené jusqu'au perron de l'église Saint-Baudile, qui se trouvait alors à l'angle de la rue Séguier et de la place, le nouvel évêque descendit de la voiture qui était allée le prendre à l'extrémité du faubourg, fut reçu et complimenté par toutes les autorités civiles et militaires. Introduit sous un pavillon décoré avec beaucoup de goût, il revêtit les habits sacerdotaux, prit la mitre et la crosse et se mit en marche avec le cortège où figuraient le Séminaire, le clergé diocésain, le chapitre de la cathédrale, la garde nationale musique en tête, et une escorte militaire empruntée au 52<sup>e</sup> de ligne, régiment alors en garnison à Nîmes.

A la cathédrale, Monseigneur fut reçu par le doyen du chapitre, d'après le cérémonial usité. Après le *Te Deum*, l'évêque monta en chaire et prononça une allocution touchante exprimant sa profonde gratitude pour l'accueil que lui faisait son peuple et appelant la bénédiction du ciel sur la ville et ses habitants.

L'expropriation pour cause d'utilité publique se poursuivait en vue de la prochaine et rapide exécution des travaux du chemin de fer d'Alais à Beaucaire. Le jury d'expropriation n'avait à se prononcer que sur vingt-deux parcelles, toutes les autres, au nombre d'environ 1.800, ayant été traitées de gré à gré. Le jury émit des décisions qui différèrent de fort peu des offres du chemin de fer, et la très majeure partie des dépens fut supportée par les propriétaires opposants.

Le mardi 24 juillet, Châteaubriand passa quelques heures dans notre ville, se dirigeant sur Marseille. Il rendit visite à Reboul, le poète Nimois par excellence. Plus tard, et cette même année, vint aussi M<sup>me</sup> Georges Sand, qui passa quelques jours auprès de son ami Jules Boucoiran et ne manqua de visiter ni Pelet ni Jean Reboul.

Le 24 août, à Paris, se réunissaient, à quatre heures de l'après-midi, les membres du Conseil municipal, à l'Hôtel de ville, pendant qu'une salve de cent un coups de canon annonçait les couches de S. A. R. M<sup>me</sup> la

duchesse d'Orléans et la naissance d'un prince. Ce prince était le comte de Paris.

Voici dans quels termes, le Roi annonçait cette importante nouvelle à la municipalité de Paris :

« Messieurs les membres du Conseil municipal de Paris,

» Je m'empresse de vous annoncer moi-même, que M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans vient de donner le jour à un prince qui est, grâce au ciel, bien portant.

» J'ai voulu que ce dernier rejeton de l'ainé de mes fils portât le titre de *Comte de Paris*.

» Le corps municipal partagera, j'en suis sûr, ma joie, celle de la reine, de mon fils, de toute la famille. J'aime à dire à chacun de vous que cet heureux événement est doublement cher à mon cœur puisqu'il donne une garantie de plus à la stabilité de nos institutions et à la sécurité de tous, et qu'en formant entre nous un nouveau lien, il me fournit cette occasion de donner à ma ville natale une preuve éclatante de toute l'affection que je lui porte et que je lui garderai toujours.

» Votre affectionné,

» LOUIS-PHILIPPE.

» Paris, le 24 août 1838. »

A l'occasion de cette heureuse nouvelle pour la dynastie, des sommes considérables furent distribuées aux pauvres de Paris, de Seine-et-Oise, de Compiègne, de Fontainebleau, de Pau, d'Eu, d'Amboise, de Vernon et de Dreux.

Le duc d'Orléans, qui, lors de son mariage, avait consacré 450.000 francs à fonder des bourses en faveur des sous-officiers admis à l'École Saint-Cyr, consacra à la naissance de son fils une pareille somme pour le même objet. Cet heureux événement qui consolidait la dynastie et qui apparaissait comme le gage d'un avenir assuré, autant pour la France que pour la famille royale, remplissait de joie tous les amis du régime constitutionnel, les admirateurs de la charte.

Aussi, lorsque, le mercredi 12 septembre, fut posée la première pierre du Palais de Justice, le préfet, M. de Jessaint, salua, au nom de son département et de tous ceux qui l'entouraient, le nouveau né, objet de tant d'espérances. La cérémonie dont je parle se fit solennellement et, suivant la coutume, il fut scellé dans la première pierre une boîte contenant deux médailles en bronze, une pièce de cinq francs et ses fractions. Les deux médailles en bronze furent frappées : l'une en

mémoire du serment de S. M. Louis-Philippe à la Chambre des députés (le 7 août 1830); l'autre à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc d'Orléans.

Un changement important se fit à la rentrée des cours à l'école de Cessin. M. Colin, le directeur, donna sa démission; de l'avis unanime de la commission de l'école, ce poste fut confié par le Maire à M. Numa Boucoiran, l'ami de Sigalon, que le ministre avait chargé de continuer à Rome l'œuvre commencée du peintre mort à la tâche. Les qualités de M. Colin comme dessinateur et peintre étaient certes reconnues, mais le choix de son successeur était dicté par un réel mérite.

Grâce à l'intervention de M. Chabaud-Latour, notre musée recevait du ministre une toile « *l'intérieur de Saint-Pierre à Rome* », et notre bibliothèque s'enrichissait de plusieurs volumes. C'est ainsi que s'accroissaient peu à peu nos collections que le Conseil s'efforçait, de son côté, d'augmenter incessamment, en dotant convenablement les services afférents à notre bibliothèque et à notre musée.

Le budget de 1839, voté en août 1838 était en tous points conforme aux budgets précédents. L'instruction publique, les travaux de réfection ou les constructions monumentales étaient largement pourvus. Les chantiers du Palais de Justice et de Saint-Paul, tout récemment ouverts, permettaient d'être tranquille sur l'hiver à venir, en réservant un travail constant aux ouvriers de la ville. Les travaux de la ligne de Nîmes à Montpellier étaient adjugés, et ceux de la ligne d'Alais à Beaucaire, en bonne voie d'exécution.

1838 vit enfin briller le gaz. La compagnie Danré exécuta assez rapidement ses travaux de canalisation pour que le 1<sup>er</sup> novembre la ville et les boulevards fussent éclairés. On accourait pour voir les cafés Peloux, Sant et Séguin, qui les premiers avaient renoncé aux anciennes lampes fumeuses. Quelques magasins, encouragés par l'exemple, s'étaient empressés de les imiter.

Une autre amélioration qui mérite d'être signalée date de cette époque. Les logements militaires pesaient lourdement sur la population, surtout à cette époque où les détachements, pour se rendre à leurs garnisons, empruntaient la voie de terre et séjournaient dans les localités. Depuis plusieurs années, on avait eu l'idée de soulager de cette sujétion onéreuse les habitants. Une entreprise particulière se forma dans ce but; elle acceptait l'obligation de loger dans un établissement régulièrement organisé, toutes les troupes de passage, jusqu'à concurrence de mille hommes par jour, moyennant un abonnement annuel que payerait la caisse municipale. La question était posée et bien que,



à la session de novembre, l'affaire présentât entre le proposant et la ville quelques divergences de détail, elle devait heureusement se résoudre et faire disparaître une servitude pénible pour la majeure partie de la population.

Les travaux du chemin de fer de Montpellier à Cette, dont la concession avait été donnée, agitaient dans les esprits la question de l'emplacement de la gare future de la ville.

Une pétition, couverte de signatures, fut adressée à la Chambre pour le raccordement de la voie projetée avec le chemin de fer d'Alais à Beaucaire. Cette pétition se préoccupait de l'emplacement de la gare dont le choix ne pouvait être douteux. Elle indiquait comme s'accordant avec toutes les convenances et l'intérêt général le midi de la ville, en dessous de l'Esplanade, et ajoutait que s'il ne fallait qu'une enquête publique pour sanctionner un pareil choix, on pouvait dès ce moment considérer la question comme irrévocablement résolue.

L'avenir s'est chargé de vérifier cette assertion des pétitionnaires, et certes jamais choix ne fut mieux fait et plus raisonnablement déterminé.

## CHAPITRE NEUVIÈME

(Année 1839)

---

### SOMMAIRE

LES DÉCOUVERTES DE L'ANNÉE 1839. — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE. — ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — MINISTÈRE GIROD DE L'AIN ET SOULT. — CRIME DE BEAUCAIRE, EXÉCUTION DE MARTHE CONTESTIN. — AFFAIRES DU 13 MAI: COMLOT ET ARRESTATIONS. — INAUGURATION DU BUSTE DE SIGALON. — VOYAGE DU DUC DE NEMOURS ET DU DUC DE JOINVILLE. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — INAUGURATION SOLENNELLE DU CHEMIN DE FER DE NIMES A BEAUCAIRE. — MORT DU BARON J. PIETRE. — ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

A mesure que nous avancerons dans notre histoire, nous serons successivement amenés à parler des inventions considérables qui ont marqué ce siècle et qui vont se pressant, s'augmentant ou entrant dans le domaine pratique, grâce aux recherches incessantes de nos savants.

1839 est, à cet égard, une date à retenir. En Angleterre, entre Birmingham et Londres, le professeur Winston et l'ingénieur Stephenson établissaient la première ligne télégraphique « instantanée par le moyen de la puissance galvanique » comme on disait à l'époque. L'appareil se composait de quatre fils de fer mis à chaque extrémité en communication avec des conducteurs galvaniques. Ces quatre fils couraient le long de la route enfermés dans une enveloppe d'étoffe goudronnée et chacun aboutissait à un diaphragme ou tableau sur lequel

étaient gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Des touches mobiles avec lesquelles communiquaient les fils, indiquaient la lettre transmise. C'est l'appareil rudimentaire qu'un français, Bréguet, portait quelques années plus tard à une si haute perfection.

En France, une invention qui devait amener une véritable révolution dans les arts se produisait dans les derniers jours de 1838, et l'Académie des sciences s'en occupait dans une de ses premières séances de l'année 1839. C'était le savant Arago qui développait à ses collègues les merveilles de l'étonnante découverte, le *daguerréotype*. Combien nous sommes loin aujourd'hui de ces essais informes, de ces tableaux qui paraissaient cependant merveilleux à l'époque et quel chemin n'a pas fait cette précieuse découverte comme toutes celles qui remontent à quelques années en arrière ! Depuis 1824, Daguerre travaillait avec Niepce, son ami, à fixer chimiquement les images obtenues dans la chambre noire. Niepce mourut à la peine et Daguerre demeura seul, perfectionnant les idées du premier inventeur, les amenant enfin à ce point de perfection qui étonnait si fort ses contemporains.

Plus près de nous et dans notre région se produisait également un événement considérable pour l'avenir du pays. C'était la première épreuve du chemin de fer de Montpellier à Cette. Le 1<sup>er</sup> janvier 1839, une locomotive traînant un wagon rempli d'ouvriers et une voiture à voyageurs dans laquelle montaient les ingénieurs de la compagnie partait à dix heures et demie du matin, et dans une heure se rendait à Cette. Ce premier essai fut marqué par un accident sans importance.

Cette même année devait voir l'ouverture du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, comme nous le dirons dans la suite.

Si 1838 débutait par de tels progrès, de semblables découvertes, elle était au point de vue politique des plus difficiles. Une coalition des députés légitimistes et républicains menaçait l'existence du ministère Molé. Les débats furent orageux dans la discussion sur l'Adresse au Roi. L'opposition présentait une rédaction fort dure pour le chef de l'Etat, inconvenante même, disaient les ministériels.

Il ne fallut pas moins de douze séances pour arriver à une rédaction qui fut à très peu près ce que le ministère voulait qu'elle fût, grâce au vote de 221 constitutionnels. Mais, le ministère n'en était pas moins moralement battu. Il avait réuni à grand peine une majorité chancelante, incertaine et en tous cas insuffisante. Les jours de la Chambre étaient comptés. Le ministère avait bien offert sa démission, mais le Roi ne l'ayant pas acceptée, les ministres avaient tous repris leurs portefeuilles.

Semblable décision fut accompagnée au *Moniteur* d'une note assez longue où la politique gouvernementale était exposée et défendue. Les motifs d'une dissolution y étaient nettement indiqués, et, en appelant les électeurs dans leurs comices, le Roi exprimait le ferme espoir que le pays saurait se séparer d'une coalition turbulente qui remettait en question la tranquillité du pays.

Une ordonnance royale accompagnait ce document officiel, convoquant les électeurs pour le 2 mars et annonçant la réunion du Parlement pour le 26 du même mois.

Cet appel au pays, fait dans de telles conditions, l'extrême ardeur, la passion qui avaient caractérisé les débats de la Chambre se répandirent dans le pays tout entier. A Nîmes plus qu'en aucun autre endroit, les esprits devaient être considérablement préoccupés d'une telle question. On se souvient en effet que les récentes élections législatives avaient donné au parti légitimiste et au parti républicain la victoire dans les deux collèges du chef-lieu du département du Gard. Il était évident que les constitutionnels allaient sur les deux points tenter un effort suprême pour ressaisir deux sièges dont la perte leur avait été sensible.

Il n'est donc pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la formation de ces deux collèges, l'un appelé *intra-muros*, l'autre *extra-muros*. Il sera plus facile de saisir nettement le terrain sur lequel allait porter tout le poids de la lutte.

Le collège *intra-muros* comprenait la ville de Nîmes seule, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3 cantons.

Les autres cantons de l'arrondissement formaient le collège *extra-muros*.

Dans le premier, trois candidats se présentaient au vote.

M. F. Béchard, député *légitimiste* sortant. — M. F. Girard, maire de la ville. — M. Casimir Boissier.

M. Béchard était élu par 418 voix contre 342 accordées à ses adversaires réunis, soit M. Girard 204 et M. Boissier 138.

C'était là un très grave échec pour le parti constitutionnel et une victoire éclatante pour le parti légitimiste qui s'affermissait avec une rare et incroyable énergie. Nîmes restait fidèle à son passé.

Dans le collège *extra-muros* le candidat républicain battait à une écrasante majorité le candidat constitutionnel, Vincens Saint-Laurent. M. Teulon, député sortant, recevait un nouveau mandat de ses électeurs.

Alais renvoya M. Chapel; Uzès, M. Teste, et le Vigan, M. de

Chaubaud-Latour. Mais à Alais, le candidat constitutionnel ne l'emportait que de cinq voix sur son concurrent légitimiste, M. de la Farelle.

Dans toute la France, les élections furent un échec pour le ministère et un triomphe pour la coalition. Dans de telles conditions la retraite du premier s'imposait, et le 1<sup>er</sup> avril, M. Girod, de l'Ain, acceptait la mission de former un cabinet qui, à bref délai, devait être remplacé par le ministère du 13 mai, sous la présidence du maréchal Soult. Un des députés du Gard, M. Teste, recevait dans cette dernière combinaison le portefeuille de la justice et des cultes.

Je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de parler des causes criminelles qui se dénouaient devant la cour d'Assises du Gard. Aucune d'elles, dans la période que nous venons de parcourir, n'avait entraîné une accusation capitale, suivie d'exécution. C'est à la session de février 1839 que se présente la première cause qui se termine par une exécution. Cette affaire présente d'autant plus d'intérêt que l'accusée était une jeune femme, à peine âgée de vingt-deux ans et demi.

Les débats durèrent deux jours les 23 et 24 février. L'acte d'accusation rapportait que la femme Marthe Contestin, l'accusée, demeurant à Beaucaire, avait assassiné son mari, Blaise Philippe, dans la nuit du 29 au 30 août 1838. Elle avait porté à la victime plusieurs coups de couteau qui, déclara l'autopsie, avaient occasionné la mort. Condamnée à mort après une plaidoirie de M<sup>e</sup> Manse, elle se pourvut immédiatement en cassation. Mais son pourvoi et le recours en grâce furent rejetés.

Elle fut exécutée, le mardi 7 mai, sur la place des Arènes. Durant la veille, et même assez avant dans la nuit, une foule de curieux ne cessa de stationner sur l'emplacement où avait été dressé le sanglant échafaudage. La guillotine se dressait alors sur une plateforme élevée de près de deux mètres au-dessus du sol, et on y avait accès par un escalier assez raide.

Dès la première heure du jour de l'exécution, une foule considérable venue de tous les points de la ville, des environs et surtout de Beaucaire d'où était la condamnée et où le crime se commit, se pressait aux abords de l'appareil du supplice.

A sept heures du matin, l'abbé Paut, aumônier des prisons, vint annoncer à Marthe Contestin qu'elle allait paraître devant Dieu. Deux charitables sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, deux de ces femmes qui, résumant la charité chrétienne dans toute sa sublimité, accourent auprès de toutes les infortunes et de toutes les souffrances, vinrent donner leurs soins à la malheureuse qu'elles n'abandonnèrent

que sur les degrés extérieurs de la prison, alors qu'on la conduisait au supplice.

Les exécuteurs arrivèrent à dix heures et demie, celui de Montpellier avait été adjoint à celui de Nîmes, appelé Carré. Dès que la *toilette* fut terminée, une sœur mit sur la tête de la patiente un capuchon noir qu'elle lui avait préparé à dessein et qui lui cachait entièrement la figure. — Baissez-le davantage, ma sœur, fit Marthe, afin que je ne vois pas cette foule que mon supplice a attirée.

Un immense cri poussé par des milliers de bouches, retentit dès que la condamnée apparut sur la place. La patiente marcha courageusement jusqu'à l'échafaud, soutenue par les exécuteurs et leurs valets.

La foule poussa un nouveau cri, plus long, plus éclatant que le premier, lorsque le couperet eut fait son œuvre de mort.

Je place ici un détail navrant qui marqua cette terrible exécution.

A peine le couperet venait-il de tomber que la foule en délire renversait la troupe dont un bataillon formait le carré autour de l'échafaud, se précipitait en flots tumultueux, avide de contempler les restes sanglants et mutilés de la jeune femme.

Depuis neuf ans, c'est-à-dire le 12 août 1830, où fut exécuté le nommé Martin, dit *Finialette*, pour crimes d'incendie et d'assassinat, ce triste spectacle n'avait pas été donné à la population.

Ces scènes de sauvagerie hideuse témoignent parfois de la bestialité profonde de l'espèce humaine lorsqu'elle se laisse aller à ses instincts mauvais et à ses passions désordonnées. Dans un autre ordre d'idées, il s'était produit à quelques kilomètres de Nîmes sur le chantier de la ligne d'Alais à Beaucaire, une bagarre assez grave, dont l'origine était une simple rivalité entre compagnons ouvriers.

Ceux-ci, divisés en *gaveaux* et *dévorants* s'étaient pris de querelle le 13 janvier. Instruit de ce fait, le sous-préfet d'Alais envoya sur les lieux trois brigades de gendarmerie et un détachement de troupes de ligne. Ces forces arrivèrent à temps pour sauver d'une mort à peu près certaine vingt-six gaveaux qu'assiégeaient cent cinquante dévorants dans une auberge de la localité.

La tranquillité paraissant rétablie, les autorités crurent pouvoir renvoyer les forces militaires qui avaient été appelées. Leur éloignement fut le signal de la reprise des hostilités entre les deux partis. Armés de bâtons, de stylets, de compas, les ouvriers en vinrent à une collision dans laquelle deux dévorants furent tués et un mortellement blessé.

Un détachement du 49<sup>e</sup> de ligne arriva sur les lieux en même temps.

que deux compagnies d'Alais et les perturbateurs furent mis à la raison. Il fallut provisoirement fermer les ateliers de Ners, de Vézénobres et de Gajan. Que dire de ces misérables querelles où la dignité humaine est si vite compromise et dans laquelle des esprits à peine dégrossis ne sont pas arrêtés par la moindre considération d'humanité.

On se détache d'autant mieux de ces scènes d'horreur et de désordre lorsque la solidarité peut s'affirmer entre les hommes et que l'esprit de charité les unit dans un même mouvement de pitié et de secours pour des malheureux. La France a eu le bonheur, à toutes les époques, de témoigner hautement de sa sollicitude, de son dévouement pour ceux qui souffrent, et n'a pas manqué de générosité, dans maintes circonstances, envers ses plus cruels ennemis.

Elle s'émut des épouvantables désordres qui venaient de frapper une de nos plus riches colonies, la Martinique, bouleversée par un tremblement de terre. A la voix de l'archevêque de Paris, car l'Eglise sait toujours faire entendre sa voix au milieu des plus pénibles catastrophes, une souscription s'ouvrit pour venir en aide aux infortunés habitants de l'île. Nîmes témoigna de son esprit habituel de générosité et de charité en cette circonstance, et la souscription atteignit bientôt un chiffre considérable.

Le jeudi 14 mars fut installé, en qualité de vicaire-général de M<sup>r</sup> Cart, évêque de Nîmes, l'abbé d'Alzon, chanoine honoraire et ancien vicaire-général de M<sup>r</sup> de Chaffoy. L'abbé d'Alzon remplaçait à ce poste son oncle, l'abbé d'Ayrolles.

C'est ce même jour, 14 mars, que fut fait pour la première fois l'essai d'une locomotive sur la voie ferrée en construction. La locomotive partit de l'embranchement du chemin de fer qui partait de la grande ligne de celui de Beaucaire, c'est-à-dire de la gare actuelle dite de Courbessac, pour aboutir à l'entrepôt situé à l'extrémité du faubourg du chemin d'Uzès. Cet essai réussit parfaitement, bien que la machine ne fût pas lancée à son degré de vitesse normal.

Nous avons vu au commencement de ce chapitre que la royauté de juillet se trouvait en butte aux attaques de la coalition. L'état des esprits en France ne laissait aucun doute sur les progrès que faisait l'opposition. Le Roi, après avoir consulté le pays, avait dû se séparer d'un cabinet auquel il accordait quelque confiance et les élections avaient clairement démontré la tendance des partis.

Cette situation devait aboutir à une explosion violente telle que celles qui avaient presque chaque jour signalé le commencement de ce règne

et que depuis quelque temps on ne voyait plus se produire. Le parti républicain, secrètement organisé, et conservant toujours prête pour l'émeute une foule exaltée, crut devoir descendre inopinément dans la rue le 13 mai. Le gouvernement, mal instruit, mal informé, n'avait fait aucun préparatif et fut complètement surpris par l'attaque. Le groupe d'insurgés put dès le principe opérer le désarmement de plusieurs postes disséminés et même dresser quelques barricades, mais peu après, la troupe de ligne et la Garde nationale réduisirent cette tentative après un combat dans lequel il y eut encore trop de victimes.

On fit un grand nombre d'arrestations, trois cents environ, parmi lesquelles figurait un des émeutiers les plus terribles du temps, Barbès. Son collègue Blanqui avait pu prendre la fuite. Tous deux étaient à la tête d'une société secrète, la société des *Saisons*, qui avait, de toute évidence, organisé cette levée de boucliers. Cette société avait des ramifications dans la province.

Une ville, voisine de la nôtre, Avignon, fut l'objet d'une surveillance spéciale, et l'autorité procéda immédiatement à plus de quarante arrestations parmi la population avignonnaise. Le procureur général de Nîmes, et un conseiller, M. Gaston de Labaume, furent envoyés sur les lieux.

On peut penser avec quelque raison, que l'annonce de tels événements, le départ précipité du monde judiciaire, les arrestations opérées à quelques kilomètres de notre ville, devaient entretenir une grande rumeur parmi nos concitoyens. Cependant la paix ne fut pas troublée et les esprits, quelque inquiets qu'ils pussent être, demeurèrent calmes. Il n'y eut sur quelques points de la ville que quelques rixes, qui paraissent plutôt avoir été provoquées par des compagnons ouvriers que par des passions politiques. Ces scènes de désordre se produisirent pendant quelques jours dans différents quartiers, notamment à la place Balore, à la rue Saint-Antoine, au Cours-Neuf. Des détachements de troupe maintinrent assez facilement la tranquillité publique.

Le dimanche, 26 mai, une solennité touchante réunissait dans la salle du Musée (la Maison-Carrée), l'élite de la population Nimoise. Il s'agissait d'inaugurer le monument élevé par souscription à la mémoire de Sigalon. Dans un commun élan, tous nos concitoyens sans distinction de parti ou de religion, s'étaient réunis pour entendre l'éloge de l'artiste disparu, prononcé par son élève et ami qui était depuis quelques mois à la tête de notre école de dessin, M. Numa Boucoiran. Reboul avait, pour cette fête, composé une cantate que Bourié mit en musique et qui fut exécutée par les élèves de l'école de chant. Quelques jours



après, le jeudi 30 mai, deux princes de la maison royale, les ducs de Nemours et de Joinville, saluaient le buste de notre compatriote, ceint encore de la verte couronne de laurier déposée par Boucoiran au nom de toute la population.

Les deux augustes visiteurs furent reçus par toutes les autorités. Ils visitèrent successivement les Arènes, la Fontaine et ses dépendances, l'Hôtel-Dieu et parcoururent tous nos boulevards. Revenus au Luxembourg; ils se séparèrent; le duc de Nemours prenait le chemin de Cette, et le duc de Joinville, celui de Toulon. Ils laissaient derrière eux le souvenir de leur généreuse munificence.

Les divers détails des événements qui se sont déroulés au commencement de 1839 ne nous ont pas permis de suivre les travaux du Conseil municipal. Cette assemblée venait pourtant de prendre plusieurs décisions d'une réelle importance pour la ville.

Il décidait tout d'abord que la ville ferait construire sur le terrain communal, sis place des Carmes, et limité au nord place de la Gendarmerie (1), et au midi par la maison attenante au Grand-Temple, un bâtiment n'ayant qu'un rez-de-chaussée avec dix boutiques et entre-sols; cette construction en remplaçant les échoppes qui s'étaient élevées sur cette partie du boulevard qu'elles déparaient, était en outre un placement avantageux.

Le Conseil acceptait de M. Pourtal, entrepreneur de bâtiments, la proposition suivante : M. Pourtal ouvrait, à travers la maison Renaux qu'il venait d'acquérir, une rue de six mètres de large et d'environ trente-cinq mètres de longueur, qui mettrait en communication la place du Marché et le boulevard de l'Hôpital. La ville donnait au cessionnaire 10.000 francs pour les deux cents mètres carrés de terrain qu'il cédait à la voie publique. Ainsi disparaissait un des points les plus infects de la ville, l'impasse de la Monnaie, pour faire place à une rue conçue et exécutée dans d'heureuses proportions.

La sollicitude du Conseil s'étendait également à un autre quartier qui méritait d'être convenablement et régulièrement distribué. Il y avait lieu, en effet, d'assurer l'alignement des maisons formant l'un des côtés de la place des Arènes et qui s'étendent depuis la place de l'Esplanade jusqu'à la route Montpellier. On sait que tout récemment encore s'élevait à cette même place une ancienne église (2) qui servait de

(1) La gendarmerie était alors place du Château.

(2) La chapelle des Ursulines du Petit Couvent, fondée place des Arènes par M<sup>re</sup> Cohon, le 26 août 1666 et démolie le 41 octobre 1831 pour faire place à l'immeuble Tourret.

remise et d'entrepôt à un service de camionnage. C'est sur cet emplacement que s'élève aujourd'hui une construction qui termine heureusement cette partie de la place.

Le Conseil de 1839 avait à choisir entre deux projets. Le premier portait la ligne des maisons jusque sur les bords de la route de Montpellier et conservait par suite l'avant-corps de l'église dite du Petit-Couvent. Il avait le très grand inconvénient de masquer à peu près complètement l'Esplanade et de retrécir la place.

Le second, qui fut adopté, prenait l'alignement de l'Esplanade et faisait suivre le trottoir jusqu'à l'entrée de la route de Montpellier. Ce projet comportait évidemment la démolition de l'avant-corps du Petit-Couvent et de la maison qui suivait ; le Conseil, et il a eu raison, estimait qu'avec le temps l'irrégularité existante finirait par disparaître. Les constructions que M. Eugène Foulc, propriétaire d'une partie des maisons du Petit-Couvent, exécuta sur ce point, peu après, ne laissèrent subsister, en effet, que l'église seule qui n'existe plus aujourd'hui.

M. de Bouillargues céda à la ville 218 mètres de son jardin pour faire déboucher la rue Graverol sur le boulevard du Grand-Cours. Ce marché était consenti moyennant 7.680 francs. Le Conseil adoptait ensuite l'élargissement de la rue de la Violette et celui d'une partie de la rue du Château-Fadaise.

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que la ville avait contribué pour 90.000 fr. dans les constructions que la commission des hospices fit exécuter à l'Hôtel-Dieu en 1830. Ces constructions avaient coûté 228.000 francs. Il restait donc à la charge de leur caisse une somme de 138.000 francs à payer.

A cette époque, les hospices jouissaient d'un revenu annuel de 220.000 francs environ ; mais ils entretenaient presque constamment 200 malades et 300 infirmes (1). Les recettes annuelles étaient par suite presque complètement absorbées et il eût fallu priver les malheureux de ces salutaires secours, si l'administration des hospices eût fait un retranchement quelconque sur ces revenus pour payer sa dette.

Heureusement qu'elle possédait dans la plaine du Vistre plusieurs champs de valeur qu'elle put vendre pour une somme de 92.000 francs. Il ne restait plus à payer qu'une somme de 46.000 francs. Le Conseil

(1) Il n'est pas sans intérêt de connaître les dépenses journalières de ceux-ci. Les malades coûtaient 90 centimes par jour ; les employés et domestiques 70 centimes ; les infirmes, enfants et insensés, 37 centimes.

adopta de donner à l'administration des hospices une subvention de 30.000 francs pour régler cette affaire sans que les malheureux aient à supporter d'aussi lourdes charges, et invita en même temps l'administration hospitalière à vendre une île qu'elle possédait sur le Rhône, afin d'éteindre définitivement cette dette.

A la session de mai, le Conseil municipal décida qu'il céderait aux dames de l'Hôtel-Dieu, pour y établir un bâtiment d'auberge (1), sur un plan de façade régulier, tout le terrain compris entre le mur de leur jardin, l'alignement de la place des Arènes, celui de la route de Montpellier, et le second portique du poids public. La ville devait occuper en échange, sur le jardin de la Communauté, tout le terrain nécessaire pour exécuter sur une largeur de six mètres l'ouverture de la rue Saint-Léonce, commençant à la maison Larguier sur la place des Arènes et finissant à la rue de la Carretterie.

Le Conseil saisissait, dit le rapport, cette occasion pour témoigner à la communauté de Saint-Joseph sa reconnaissance pour tout le bien qu'elle fait aux malades.

L'élargissement de la rue de la Colonne fut également décidé au moyen d'une entente avec M. Tur et la cession à lui faite d'un terrain communal attenant à la maison de la Calade et touchant par plusieurs points à sa propriété.

La compagnie de l'éclairage au gaz présentait enfin ses projets pour la distribution du gaz dans le théâtre. Elle offrait de placer à ses frais, dans un délai de six mois, tout le matériel nécessaire pour introduire le gaz dans la salle, dans les corridors, dans le vestibule et le foyer. Ce matériel consistait en un lustre neuf qui remplacerait le lustre à l'huile, en quatre candélabres à bougies en porcelaine, placés aux quatre colonnes de l'avant-scène, et en becs de différentes dimensions pour l'éclairage de la rampe, du foyer et des autres parties de l'édifice.

Pour assurer à la compagnie une durée de jouissance proportionnée au capital avancé, l'administration promettait d'obliger pendant neuf années théâtrales, les directeurs à user, pour l'éclairage de la salle, du gaz de la compagnie actuelle. En cas de contestation sur le prix, les deux parties s'en tiendraient à la décision du maire. Le Conseil approuvait toutes ces dispositions et ajouta, pour l'éclairage de la ville, qu'il convenait d'étendre toute la nuit ce service, qui jusque-là, dans les plus

(1) Aujourd'hui l'hôtel de l'Univers.

longues nuits d'hiver, ne dépassaient pas deux heures ou deux heures et demie du matin.

La session d'août, presque en totalité consacrée au vote du budget, résolut la question de l'éclairage dans le sens qu'avait indiqué le Conseil. La durée du luminaire fut fixée à neuf heures en hiver et à six heures en été.

La Compagnie des sapeurs-pompiers dont l'effectif trop restreint n'avait pu faire face aux nombreux incendies qui, l'année précédente, avaient éclaté dans la ville et sur divers points de la banlieue, fut portée à soixante hommes.

Après le vote du budget le Conseil s'occupa d'une affaire toujours promise jamais exécutée : celle des eaux. Il adoptait le projet Perrier, dont l'auteur, ingénieur des Ponts et Chaussées, se proposait de prendre les eaux au même point initial que MM. Valz et Fauquier, mais faisait suivre à son canal un tout autre chemin : la Braume, la Combe de Charlot, Calvas, la Combe de Mange-loup et comme point terminal la carrière des Pavés à peu de distance de Nimes sur la route d'Uzès. Les dépenses étaient évaluées à 2.400.000 francs.

La fameuse question de l'école des Arts et Métiers si longuement, si passionnément agitée dans tout le Midi depuis deux ans, venait de recevoir une solution pour se rouvrir à nouveau. Le ministre du commerce annonçait en effet que Toulouse était la ville choisie pour l'établissement de cette école ; mais il ajoutait, en même temps, que le Midi serait, d'après toutes les probabilités, favorisé d'une seconde école pareille. Il finissait par engager le Conseil municipal de Nimes à faire tous les sacrifices pour obtenir la préférence.

Nous avons vu que le Conseil, ne voulant pas, suivant son expression, faire de surenchère, s'était borné à voter 200.000 francs pour obtenir l'école des Arts et Métiers en voie de création. Probablement mieux inspiré, il porta, dès qu'il connut la communication ministérielle, cette somme à 300.000 francs.

Le Maire avisait le Conseil que le Garde des Sceaux mettait à la disposition de notre Bibliothèque un exemplaire de chacun des volumes publiés de la collection orientale, *l'Histoire des Mongols* et le *Livre des Rois*.

Une dépêche télégraphique datée du 8 juillet, à onze heures et demie du matin, arrivée le 9 juillet au Préfet du Gard, annonçait que le ministre des travaux publics venait d'autoriser la circulation du chemin de fer de Nimes à Beaucaire.

Le dimanche 14 juillet fut choisi pour la cérémonie de l'inauguration.

La population s'était portée en masse au point de départ, établi non loin du bureau d'octroi de la route d'Uzès. Les curieux, étonnés, assistèrent à une première expérience demi-officielle. Les employés de la Compagnie partis pour Beaucaire, revinrent dans la même journée.

Le public était émerveillé de la rapidité de cette marche, à laquelle il était loin d'être habitué. Ce qui n'étonna pas moins fut la sécurité de la marche, après les prédictions de désastres que les esprits timorés ne cessaient de répandre pendant l'exécution des travaux.

Le lendemain lundi, 15 juillet, eut lieu la fête officielle. Toutes les autorités, toutes les sommités judiciaires et administratives, parcoururent la distance qui sépare Nimes de Beaucaire. Le départ eut lieu à quatre heures du soir. Mais la curiosité était tellement excitée que dès midi, toutes les avenues voisines du chemin de fer, toutes les places propices étaient envahies. Le train officiel avait dix-huit voitures. En trente-six minutes le trajet fut accompli. Le retour s'effectua en quarante minutes, et à six heures quarante le train rentra à Nimes aux applaudissements d'une foule frénétique et enthousiaste.

La voie était ouverte et cet immense résultat, qui faisait le plus grand honneur à deux ingénieurs de mérite, MM. Talabot et Didion, était obtenu au prix des plus grands sacrifices et après un labour incessant de plusieurs années.

Il est inutile d'insister sur l'importance d'un tel événement qui est, à coup sûr, le fait le plus saillant de cette année 1839.

Les stations intermédiaires sur la ligne de Nimes à Beaucaire avaient été portées au nombre de neuf. C'étaient celles de Courbessac, de Marguerittes près le mas Sorbier, du mas de Beaulieu, de Manduel, de Curboussot, du mas Larier, de Bellegarde près du pont des Firminelles, de la Fon du Rey en amont du Viaduc, du mas de Pillet à l'entrée de la tranchée du souterrain.

Ces stations ont été depuis réduites à trois, et celle de Marguerittes, à la suite de la création d'une nouvelle ligne, est devenue station de Grézan.

Il convient d'ajouter qu'il n'y avait encore qu'une seule ligne et que le point de rencontre était le plateau de Campuget, sur lequel avait été installée une voie de barrage.

Les voitures alors en usage méritent une mention particulière. On pourra voir les progrès incessants, accomplis par la compagnie, durant la période de quarante-sept ans qui nous sépare de cette époque.

Les voitures de troisième classe étaient couvertes, fermées de l'avant à l'arrière, mais ouvertes sur les côtés. Celles de deuxième et de pre-

mière classes étaient couvertes et munies de glaces et de store. Les banquettes de ces voitures de luxe étaient rembourrées.

Un léger accident signala l'inauguration du service public. Quelques voyageurs reçurent quelques contusions sans gravité. Il n'en fallut pas plus pour donner raison aux alarmistes qui déclarèrent net que c'était s'exposer à une mort certaine que de monter dans les trains. On sourit en voyant les recommandations minutieuses que la Compagnie est obligée de faire au public dès les premiers jours de l'exploitation.

Habitué au service des diligences dont les heures de départ et d'arrivée subissaient toujours quelques variations, le public ne pouvait se faire à une précision rigoureuse, absolue, qui le déconcertait. Pour éviter des réclamations continuelles, la Compagnie dut en arriver à prier les voyageurs de régler leurs montres sur la pendule-régulateur, établie chez l'horloger de la compagnie, place de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant, l'immense succès obtenu par la nouvelle voie ferrée s'établissait peu à peu sans conteste. L'ouverture de la ligne ayant coïncidé avec la foire de Beaucaire, les trains transportaient quotidiennement plus de dix mille personnes.

Le commerce, se familiarisant avec ce nouveau mode de transport qui bouleversait toute son économie habituelle, comprenait l'immense parti qu'il pouvait tirer de ce moyen de communication rapide, et il fallut peu de temps pour vaincre certaines répugnances, certaines craintes que la rumeur publique tendait à propager.

L'installation de ce nouveau service nécessitait la création d'une gare. La compagnie avait acheté, à l'extrémité du faubourg d'Uzès, un vaste terrain, considérablement agrandi par la suite, sur lequel elle avait fait construire un hangar d'arrivée et de départ des voyageurs en trois travées. Ce hangar existe encore et sert à la gare des marchandises actuelle.

Mais cela était insuffisant avec l'accroissement et l'extension que prenait l'exploitation. Aussi se mit-on à construire en avant du hangar deux pavillons à colonnes et en pierre de taille, destinés : l'un au service des voyageurs, l'autre au service des marchandises. Ces deux pavillons existent encore.

Au moment de l'inauguration la voie entre Alais et Nîmes n'était pas encore achevée et ne devait l'être que quelques mois plus tard.

L'exposition industrielle de 1839 fut, comme celle de 1834, un véritable triomphe pour les fabricants et commerçants de Nîmes. Ouverte

le 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du Roi à Paris, elle avait été précédée, comme sa devancière, d'une exposition locale où se trouvaient réunis tous les envois faits à l'exposition centrale.

Elle fut close le 28 juillet, veille des fêtes annuelles des Trois journées par un discours de Sa Majesté qui distribua les récompenses.

M. Curnier, fabricant de Nimes, fut nommé membre de la Légion d'honneur. Sabran frères eurent un rappel de médaille d'or.

Un rappel de médaille d'argent fut accordé aux maisons : Barnouin et Bureau, Roux frères et Michel d'Hombres, Meynard cadet.

Jean Colondre et Prades, Bruguière et Bouco'ran ; Coumert, Carreton et Chardonneaux ; Daudet jeune et Chabaud ; Gaidan frères ; Jourdan fils et C<sup>e</sup> ; Antoine Puget ; Flaissier frères ; Soulas aîné et C<sup>e</sup> ; Pagès fils aîné et C<sup>e</sup>, reçurent des médailles d'argent.

Une médaille de bronze fut attribuée à plusieurs autres maisons.

On remarquera, en consultant la liste qui précède, que des noms nouveaux figurent parmi les lauréats. M. Soulas, en particulier, qui, surmontant mille difficultés et acceptant toutes les chances d'une création nouvelle, avait introduit dans notre ville l'importante industrie des tapis, et M. Flaissier qui, marchant sur ses traces, avait perfectionné cette fabrication.

On sait, combien dans l'avenir cette industrie est devenue prospère et les nombreuses ressources qu'en a pu tirer la population ouvrière de notre ville.

Le 2 septembre de cette année mourait à Paris un de nos compatriotes, Jean Pieyre.

Jean Pieyre, frère d'Alexandre Pieyre, auteur de « *l'Ecole des Pères* », était né à Nimes en 1755. A un âge où l'on quitte à peine les bancs de l'école, il fut reçu membre de l'Académie des Arcades de Rome. Revenu à Nimes, il fit partie de l'Académie du Gard et se lia avec les hommes d'élite du temps, appelés par leurs talents à jouer un rôle dans les événements qui allaient se dérouler. Boissy d'Anglas, Rabaut Saint-Etienne, Vincens Saint-Laurent furent ses amis. Cette société formait un petit cercle littéraire qui se réunissait chez M<sup>re</sup> Bourdieu-Viot.

Nommé en 1790 membre du directoire départemental, il fut envoyé l'année suivante à l'Assemblée législative. Il y siégea au côté droit et s'y montra constamment le partisan et le défenseur de la monarchie constitutionnelle.

Il faillit payer de sa tête, pendant la Terreur, la conduite qu'il avait tenue à cette assemblée. La Convention le nomma, après le 9 thermidor,

procureur-syndic du district de Nîmes, et bientôt après président administrateur du département.

En l'an VIII (1800) le premier consul, sur la recommandation de ses collègues, Lebrun et Boissy d'Anglas, l'appela aux fonctions de préfet de Lot-et-Garonne, et plus tard le fit chevalier de la Légion d'honneur et peu après baron de l'Empire. Ce titre nobiliaire fut après la Restauration confirmé par lettres patentes du roi Louis XVIII (1).

Préfet du Loiret en 1806, il fut révoqué en 1814. On l'accusa, bien à tort, d'avoir été la cause indirecte de la bataille de Toulouse, livrée par le maréchal Soult aux Anglais. Jean Pieyre n'eut pas de peine à se justifier. Il refusa d'être représentant du peuple pendant les Cent jours et quitta Nîmes à la seconde Restauration pour venir se fixer à Paris.

On a de lui trois pièces imprimées: *Épître à mon ami, écrite de la Fontaine de Nîmes. Discours en vers pour l'abolition de la peine de mort* (Paris 1830, in-8° de 11 pages) et *Ma profession religieuse morale et intellectuelle, telle que je l'adopte après y avoir pensé toute ma vie.* (Paris 1839, in-8° de 8 pages).

Il s'est conservé, dit Michel Nicolas, dans la mémoire de ceux qui ont vécu auprès de lui, un grand nombre de petites pièces de vers, enfants de la circonstance, véritables impromptus pleins de sel et de finesse. Nous citerons entre autres les quatre vers suivants adressés à la célèbre M<sup>lle</sup> Raucourt, qui retirée près d'Orléans, lui recommandait un conscrit qu'elle voulait réformer comme *court* :

Il est ni trop long ni trop court ;  
Son œil est vif, sa jambe est bonne ;  
S'il est trop petit pour Raucourt ,  
Il est assez grand pour Bellone.

Outre ces ouvrages, il existe de lui en manuscrit quelques pièces de théâtre qui furent composées de 1755 à 1788. Quatre de ces pièces

(1) Audience publique de la Cour royale de Nîmes en date du 7 février 1825.

La Cour,

Après avoir fait faire lecture par le greffier, à cette audience, des lettres patentes de Sa Majesté, en date du 9 septembre 1824 qui confèrent le titre de Baron à Jean Pieyre, né à Nîmes, département du Gard, le 4 février 1755, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, ancien préfet du département du Loiret.

Avec érection de majorat d'un revenu annuel de 5.000 francs sur des immeubles



sont en vers ; *Le Philosophe soi-disant*, les *Prétentions ridicules*, le *Mari sylvain*, les *Femmes de province*. Ces comédies sont remplies de scènes pleines d'esprit et appartiennent en général au même genre que cultivait son frère, c'est-à-dire plus distinguées par le sentiment et la marche quelque peu dramatique que franchement comiques.

Une d'elles avait été reçue au Théâtre Français et allait être représentée quand la Révolution éclata.

On ne saurait m'en vouloir de donner ici, comme je le fais de tous les enfants de Nimes, la biographie d'un membre de ma famille J'emprunte à un auteur impartial le passage suivant (1).

« M. le baron Pieyre, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, est mon ami depuis plus d'un demi-siècle, il a été administrateur du Gard, dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses, membre de l'Assemblée législative de 1791, où il a constamment voté avec les défenseurs de la Constitution et du trône, et pendant douze ou quinze années, préfet du département de Lot-et-Garonne ou de celui Loiret.

» Il a eu, dans l'exercice de ces différentes fonctions, la conduite la plus honorable et la plus propre à mériter la reconnaissance du peuple et l'approbation des gouvernements sages et justes.

» Il en est récompensé par le sentiment de sa propre conscience, et par l'estime des gens de bien, d'ailleurs, un homme de lettres fort distingué auteur de plusieurs écrits très agréables, en vers et en prose, que sa modestie seule a pu l'empêcher de livrer au public :

» M. le baron Pieyre est le frère de l'auteur de l'*Ecole des Pères*, qui dans un temps de dépravation et de mauvaises mœurs, fit entendre au théâtre le langage presque oublié de la morale et de la vertu, et dont on doit regretter que la Révolution ait terminé sitôt la carrière dramatique ».

désignés aux lettres patentes, situés dans le ressort de la Cour royale de Nimes et qui consistent :

1° En une maison sise en la ville de Nimes d'un revenu de 4000 francs.

En un domaine du moulin neuf, situé commune de Saint-Hippolyte, et biens attachés, d'un revenu de 4.000 francs.

Ledit majorat et le titre dont s'agit sont transmissibles à la descendance directe et légitime de mâle en mâle du dit baron Pieyre, par ordre de primogéniture.

Les dites lettres patentes enregistrées et transcrites sur les registres de la Cour.

(1) *Etudes littéraires et poétiques d'un vieillard*, par le comte Boissy d'Anglas, tome II, page 253.

La famille Pieyre a un nom dans nos annales, et on ne s'étonnera pas que je reproduise ici le passage suivant détaché d'une œuvre historique.

« SIÈGE ET DÉFENSE DE NAVARREINS.

» ..... Dans ces temps de troubles et de dépravations....., le petit nombre d'hommes qui suivirent le devoir et la Patrie, méritent sans doute d'être offerts à l'estime publique et conservés dans l'histoire.

» A la tête paraissent d'Arros et ses deux fils, Montamet, le brave de Sales, Roussillon, le vaillant et fidèle François de Navailles, l'incorrup-  
 » tible Henri I<sup>er</sup> d'Albret-Miossens, son beau-frère, Poqueyron, les capitaines Morel, Costade, Brosselay, Casabon, Bertrand de Spalunque, Gratien de Lurbe et le jeune Lamothe, etc., etc., du Freno, le Pieyre (ou de Pieyre), le jeune Biron, les deux barons de Viday et de Montblanc (1).»

L'année 1839 vit la création d'une des maisons d'éducation les plus importantes de notre ville et qui, à travers mille épreuves, est restée debout et pleine de vie : « l'Assomption ». Elle fut fondée par l'abbé Vermot, prêtre de Besançon, attiré à Nîmes par l'abbé Laresche, vicaire-général.

Au bout d'un an, l'établissement était acheté par le P. d'Alzon, qui s'entoura de MM. Monnier et Germer-Durand, agrégés de l'université, le premier professeur au Lycée de Nîmes, le second au Lycée de Montpellier, et de M. l'abbé Goubier, curé de la paroisse Sainte-Perpétue.

Il n'est pas sans intérêt de dire que l'Assomption actuelle, les maisons voisines, et une partie de l'avenue Feuchères occupent l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Jean de Jérusalem avec ses dépendances. Cette église avait d'abord appartenu aux Templiers. Elle passa vers 1312 à l'ordre de Saint-Jean, en vertu de la confiscation qui leur fut adjugée des biens des Templiers, lors de l'abolition de l'ordre.

Toutes les constructions furent détruites par les protestants en 1562, lors des premiers troubles religieux. Tous les matériaux des bâtiments et des murailles furent employés par les religionnaires aux bastions et fortifications de la ville. Ces biens furent vendus révolutionnairement pendant la Terreur.

Lorsque le P. d'Alzon prit le collège de l'Assomption des mains de l'abbé Vermot, il acheta à M. Prophète une parcelle de terrain qui

(1) *Histoire de J. d'Albret, reine de Navarre*, page 459, tome II, par Mlle Vauvilliers. 1823, Leblanc imprimeur, abbaye Saint-Germain des Prés, se trouve aussi chez Ed. Garnot, libraire, rue Pavée Saint-André des Arts, n° 7.

avait appartenu à Ménard, l'historien si populaire de la ville de Nîmes.

Nous avons vu plus haut que les ouvriers en tissus de notre ville, s'étaient, un jour de grève, réunis dans la guinguette du Pré aux Clercs, sise rue de la Servie. Cette guinguette était englobée dans les bâtiments qui depuis appartiennent à l'Assomption, ainsi que le témoigne l'inscription à demi-effacée peinte sur le bâtiment qui s'élève sur le côté nord de la cour d'entrée de l'institution.

---

## NOTE

J'ai cru devoir, au fur et à mesure que nous sommes appelés par les événements à nous occuper de l'un de nos monuments, donner sous forme de note les indications que les recherches historiques nous ont permis de posséder sur son origine et sa première destination. Les lignes qui précèdent ont mentionné les importantes réparations qui de 1827 à 1832 furent faites à l'Hôtel-Dieu. C'est de cet établissement que je vais rapidement m'occuper.

Un Nimois, Raymond Ruffi, déclara par son testament du 22 mai 1313, qu'il fondait un hôpital pour les pauvres malades. Il donna pour abriter la nouvelle institution, une maison qui lui appartenait, située dans l'enceinte des murs romains, près la porte appelée Porte-Couverte (1).

Les exécuteurs testamentaires et son héritier, et après eux ses héritiers, furent chargés par lui de la pleine administration de cet hôpital, « avec la liberté de le gouverner par eux-mêmes ou de le faire gouverner par d'autres personnes préposées de leur part, et d'en percevoir les revenus pour les employer à l'entretien des malades, à la charge d'en rendre compte tous les ans ou tous les mois, ne voulant pas que nul autre s'immiscât dans cette administration, pas plus le pape ou ses représentants que le roi ou ses officiers ».

En 1483, cet hôpital s'accrut d'une façon considérable. Les consuls en décidèrent l'acquisition et la vente de toutes les maisons similaires renfermées dans l'enceinte de la ville à l'exception de l'hôpital de Saint-Marc, destiné aux femmes en couches, non atteintes de la peste, et de celui de Sainte-Croix, qui plus tard fut destiné aux écoles publiques.

Les lits des hôpitaux de Notre-Dame de Méjean, de la Madeleine, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, furent transportés à l'Hôtel-Dieu.

L'évêque Cohon installa, le 26 mai 1663, pour la surveillance de l'hôpital, cinq religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, établi à Moulins.

Par délibération solennelle du 18 octobre 1665, il fut convenu qu'on donnerait aux sœurs l'usage de l'église de l'Hôtel-Dieu et outre cela un terrain qui faisait partie de l'enclos de l'hôpital, pour y bâtir le logement dont elles avaient besoin ; une somme de 12000 livres fut affectée à ces constructions.

La première pierre du couvent, construit dans leur enclos, fut posée, le dimanche 29 septembre 1659, par l'évêque Cohon, en présence des Consuls en chaperon et de plusieurs conseillers de ville (2).

La façade de cet établissement, construite vers 1830, a été transformée par Charles Durand, architecte de la ville, auquel on doit la façade de l'ancien hôpital général (3), construite en 1811, et l'ancien Palais de Justice édifié en 1809. Détail curieux : Charles Durand mourut en 1840, le jour même que la première colonne de ce monument, son œuvre, tombait sous le marteau démolisseur.

(1) La Porte de France.  
 (2) Ménard, t. 6 p. 128.  
 (3) Le nouveau Lyonnais.

## CHAPITRE DIXIÈME

(Année 1810)

---

### SOMMAIRE

**AFFAIRE DE BOULOGNE. — TRANSLATION DES CENDRES DE L'EMPEREUR. — INONDATIONS. — SOUSCRIPTION PUBLIQUE. — MINISTÈRE DU 31 OCTOBRE. — CHEMIN DE FER DE MONTPELLIER A NIMES. — ELECTIONS MUNICIPALES. — INAUGURATION DU CHEMIN DE FER D'ALAIS A NIMES. — ATTENTAT CONTRE LE ROI. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL.**

La translation des cendres des victimes de Juillet venait à peine de s'effectuer en grande pompe de Saint-Germain l'Auxerrois à la colonne de la Bastille et la cérémonie était à peine terminée que, sur un point de la France, une tentative audacieuse menaçait la monarchie.

Le prince Louis Bonaparte qui déjà avait tenté, à Strasbourg, un soulèvement militaire, débarquait dans la nuit du 5 au 6 août sur la côte de Boulogne. Il essayait d'embaucher le 42<sup>e</sup> de ligne et lançait dans le pays des proclamations hardies. Il était presque immédiatement arrêté et peu après condamné à la détention dans le château de Ham, d'où il put s'évader dans des circonstances parfaitement connues.

Le gouvernement, qui avait à se défendre des attaques incessantes de ce prétendant, avait pris cependant une mesure qui lui faisait le plus grand honneur. Négociant avec l'Angleterre, il avait obtenu que les restes de l'empereur, celui qui fut Napoléon I<sup>er</sup>, seraient rapportés de l'île Sainte-Hélène où avait été inhumé le prisonnier de Hudson-

Lowe et placés aux Invalides. Un des fils de Louis-Philippe fut chargé de cette mission. Le prince de Joinville se rendit en conséquence à l'île Sainte-Hélène sur la frégate la *Belle-Poule*. Le 30 novembre à cinq heures du matin, il mouillait en rade de Cherbourg, ayant à son bord la dépouille mortelle du glorieux soldat.

Le 15 décembre, au milieu d'une pompe des plus imposantes, le cercueil de l'Empereur arrivait à Paris par cette splendide entrée qui commence à Courbevoie et qui se prolonge par une des plus belles avenues du monde jusqu'au cœur de la capitale.

Une foule immense, échelonnée sur tout le parcours jusqu'aux Invalides, assistait à cette cérémonie grandiose, bien faite pour émouvoir et pour remuer profondément les masses.

Nîmes, comme toute la France, suivait ces événements qui, en jetant l'espérance chez certains; rappelaient ces victoires éclatantes, cette promenade triomphale de nos étendards au travers de toute l'Europe.

Cependant de terribles préoccupations assiégeaient les esprits dans notre région. Un fléau épouvantable amoncelait en quelques heures des désastres presque irréparables.

Le dimanche 1<sup>er</sup> novembre, à la suite de pluies torrentielles, le Rhône, subissant une crue extraordinaire, rompa ses digues et submergeait la plaine de Beaucaire. Toute la vallée du grand fleuve était profondément ravagée. La Camargué disparaissait sous une nappe d'eau en furie. Partout les spectacles les plus horribles, la dévastation, la ruine, la mort. La population était terrifiée. La ville ne fut certainement pas touchée d'une façon directe. Les ravages ne s'étendirent même pas jusqu'à son territoire, mais plusieurs d'entre les Nimois avaient leurs familles ou leurs biens atteints par le terrible fléau. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à l'annonce de cette épouvantable calamité, le Conseil municipal ouvrit une souscription publique qui devait avant peu se couvrir de signatures (1).

(1) Voici la délibération du Conseil municipal :

« Profondément ému à l'aspect d'une calamité dont il n'ose mesurer l'étendue, parce qu'il ne peut la soulager, le Conseil municipal de Nîmes croirait manquer à la confiance de la généreuse population qu'il a l'honneur de représenter, aux devoirs sacrés qu'imposent l'humanité et le patriotisme, s'il n'élevait la voix en faveur des malheureuses communes de ce département ravagées par l'inondation.

» Le Conseil ne veut pas charger de sombres couleurs un tableau déjà si lugubre. Il n'énumérera pas les digues rompues, les grands travaux publics dégradés, les salins de Peccais perdus, tout un territoire démoli, fouillé, dévasté. Il ne cherchera pas à évaluer les pertes énormes éprouvées par les propriétaires en grains, en liquides, en

Il y eut des traits de sauvetage héroïques pendant cette période douloureuse où tous les regards étaient tournés vers ce fleuve, attendant avec anxiété la moindre baisse qui pût calmer les appréhensions. Chacun s'efforçait devant le désastre d'apporter son contingent de dévouement ou sa quote-part de richesse. La première souscription s'éleva d'un bond à 8.850 francs. La famille royale envoyait une première somme de 22.000 francs. Le ministre de son côté écrivait au préfet qu'après lui avoir ouvert un premier crédit de 50.000 francs, il annonçait l'envoi immédiat de 150.000 francs pendant que le ministre des travaux publics consacrait 30.000 francs à la réparation des digues rompues sur plusieurs points.

A côté de ces chiffres qui représentent la part de l'Etat, combien il est touchant d'enregistrer des chiffres plus modestes peut-être, mais qui disent bien quel esprit de charité, d'abnégation, anime le clergé dans les plus terribles calamités. M<sup>r</sup> l'évêque de Nîmes et le clergé de la ville apportaient 3.045 francs, faible obole qui devait se grossir par la suite et atteindre le total de 25.000 francs.

Grâce à cet élan de générosité qui trouva un écho dans la moindre des bourgades, grâce à ces souscriptions productives, bien des plaies purent être pansées, et bien des désastres amoindris. On éprouve toujours, à côté de ces lamentables catastrophes, un soulagement particulier lorsqu'on peut se dire que le malheur d'autrui a rencontré un touchant et unanime concert de charité et de sacrifice.

L'ordre des choses politiques avait eu aussi à souffrir pendant cette

bestiaux. Il ne compulsera pas un nécrologe funèbre pour évoquer les plaintes des veuves et des orphelins ; il se bornera à déclarer avec douleur mais avec énergie que la plaie ne peut pas être sondée parce qu'elle est immense ; que les malheurs à soulager sont incalculables et au delà de toute prévision ; que l'imagination frémit et recule devant ces désastreuses conséquences... et que le gouvernement seul peut, nous ne disons pas réparer ces maux (c'est impossible), mais en atténuer une partie.

Dans ces circonstances, le Conseil municipal de Nîmes fait un appel solennel en faveur des victimes de l'inondation et spécialement en faveur d'infortunés compatriotes à la protection puissante du gouvernement, à la largesse des Chambres, à la générosité de toutes les communes de France.

En attendant, et pour subvenir provisoirement aux misères actuelles et pressantes d'une population réduite à la dernière détresse, et condamnée pour longtemps à une oisiveté forcée, le Conseil municipal, s'associant à la pensée bienfaisante du premier magistrat du département, délibère qu'une somme de trois mille francs, imputable sur les fonds disponibles de son budget, sera mise à la disposition de M. le Préfet ou de la commission spéciale de secours par lui créée, avec invitation à tous les bons citoyens d'avoir à joindre leur souscription individuelle à cette modique offrande.

année. Le ministère Thiers, formé le 13 mars, avait été obligé d'abandonner les affaires et de se retirer, incapable qu'il était de résoudre les graves questions qui se posaient devant lui. Il fut remplacé par un ministère Soult, dans lequel entraient M. Guizot, comme ministre des affaires étrangères, et M. Teste, avec le portefeuille des travaux publics.

L'horizon politique s'assombrissait en effet. La question d'Orient prenait une tournure grave, et la France pour faire face aux exigences d'une situation dont elle ne réussissait pas à dégager l'inconnu, se trouvait dans la dure nécessité de faire des armements continuels. Les difficultés qui venaient de s'élever entre le sultan et le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, imposaient aux grandes puissances des devoirs multiples et un recueillement particulier.

A la suite de l'exécution d'un arrêté municipal transférant dans un quartier unique (le Cours-Neuf), certaines maisons mal famées, qui situées autour du théâtre étaient une cause continuelle de scandales, il se produisait parfois des querelles violentes. Le dimanche, 3 mai, ces désordres permanents prirent une tournure plus grave. Des rassemblements tumultueux se formèrent sur la promenade et dans les rues avoisinantes, attaquant à coups de pierre la troupe et la gendarmerie mandées pour maintenir l'ordre. La force armée dut charger avec vigueur et chasser violemment les perturbateurs récalcitrants. Cette émeute, qui n'avait aucun caractère politique, fut heureusement de courte durée et l'ordre fut assez promptement rétabli, grâce aux mesures de précautions prises par l'autorité militaire.

L'opinion publique allait enfin obtenir la satisfaction qu'elle attendait depuis si longtemps. Le chemin de fer de Nimes à Montpellier recevait la sanction légale dont devait dépendre son existence. Le 17 juin 1840 la Chambre des députés adoptait la loi qui lui était présentée, concernant cette ligne. Cette loi prévoyait une avance de quatre millions faite à la Compagnie, avec obligation pour elle de suivre dans son tracé la plaine qui sépare Nimes de Montpellier et qui longe la mer. On écartait ainsi le tracé qui empruntait au contraire les hauteurs sises plus au nord.

Pendant que cette importante affaire allait recevoir la solution qu'elle comportait, le deuxième tronçon de la ligne d'Alais à Beaucaire était livré au public. Ce fut le 19 août qu'eut lieu la fête d'inauguration de cette voie qui avait été menée assez rapidement pour être prolongée jusqu'à la Grand'Combe. Cette ligne présentait cet intérêt particulier qu'elle était hérissée d'ouvrages d'art de toute nature, que sa pente

en certains endroits atteignait une proportion considérable et que la voie se déroulait dans un pays accidenté et fort pittoresque.

Ainsi était terminée cette magnifique entreprise commencée dans les premiers jours de 1838. En deux ans et demi avait été exécuté le chemin de fer le plus long que la France possédait encore ; il mesure 88 kilomètres. Les dépenses totales s'étaient élevées à 16 millions.

Les populations étonnées accueillirent avec de longs cris d'enthousiasme le premier train qui s'engagea sur la voie et qui emportait les invités. C'était une fête générale pour les habitants qui sentaient quel admirable outil était mis à la disposition de l'industrie et du bassin houiller d'Alais.

Les élections partielles du Conseil municipal commencèrent le 18 juin de cette année par la 1<sup>re</sup> section électorale.

Les conseillers sortants étaient : MM. Cavalier fils, Benoît, Blanchard, de Perrin, Nourry, Tur, Casimir Jalaguier, Casimir Michel, Pleindoux fils aîné, Alphonse de Seynes, Casimir Boissier, Louis Baron, Monnier des Taillades, Jarras, Baron, marquis de Cabrières.

Il y avait en plus à remplacer : MM. Deloche, démissionnaire, et Clergé, décédé. Les élus furent : MM. Almire Cavalier, Chaudordy, Philippe Eyssette, de Sibert-Cornillon, Bourdet aîné, de Vallongue, Henri Cavalier-Bénézet, Casimir Michel, Casimir Boissier, de Seynes, Pleindoux, Nourry, Eugène Foulc, Rossel, de Chastellier, Adolphe Sabran, Bruguière, juge, et Delacorbière.

On remarquera que sur dix-huit membres sortants ou à remplacer, onze ne reprenaient plus leur siège de conseiller.

- La composition du Conseil, quelque profonde que fût la modification, restait toujours la même au point de vue politique, et les proportions numériques des partis ne recevaient pas de changement appréciable.

Les travaux du Conseil pendant l'année 1840 présentent peu d'intérêt. Il y avait, engagées sur divers points de la ville, une foule d'entreprises dont nous avons énuméré le détail dans les chapitres précédents. Les nouvelles décisions, les projets nouveaux subissaient donc un temps d'arrêt forcé et qui ne saurait surprendre.

Parmi les constructions en cours d'exécution, il en était une, de toutes à coup sur la plus importante, qui à peine commencée se trouvait arrêtée : l'église Saint-Paul.

Les entrepreneurs Chambaud et C<sup>e</sup> qui, le 8 février 1838 avaient consenti l'adjudication de l'édifice avec un rabais de 32 centimes par cent francs, menèrent pendant la première année les travaux avec une



grande lenteur, et tout à coup, le 4 octobre 1839 les avaient suspendus, se déclarant incapables de continuer et sollicitant du Conseil et de sa bienveillante justice un acte de résiliation.

Le 4 février 1840, une transaction intervint entre la ville et les entrepreneurs d'après laquelle le Conseil consentait à procéder à une nouvelle adjudication du devis augmenté de 5 0/0, et les entrepreneurs se soumettaient à supporter toute plus forte augmentation qui pourrait être exigée jusqu'à concurrence des 2/3, la ville se chargeant du dernier tiers.

Le 13 avril 1840 eut lieu sans résultat cette adjudication, qui, déduction faite de 50.000 francs de travaux exécutés, portait sur un chiffre de 210.000 francs y compris l'augmentation de 5 0/0 dont nous venons de parler.

Nouvelle délibération du Conseil le 15 mai 1840 qui porte l'augmentation au 10 0/0 et modifie le cahier des charges au profit des entrepreneurs. Nouvelle adjudication infructueuse le 16 septembre. C'est dans cet état qu'à sa session de novembre 1840, le Conseil aborda la question, ne se dissimulant nullement la gravité des obstacles qui arrêtaient l'œuvre. On agita même la question de savoir si on n'abandonnerait pas le plan adopté de l'église pour le remplacer par un projet moins monumental, moins difficile et moins coûteux.

Il n'en fut heureusement rien et la commission spéciale nommée pour étudier la partie technique de l'affaire n'eut qu'à soumettre un nouveau bordereau de prix qui portait les dépenses de construction prévues de 349.000 francs à 464.000. Et c'est sur cette base que se fit en 1841 l'adjudication nouvelle qui fut consentie à MM. Auphan et Arnavielle avec un rabais de 6 0/0.

Une des autres affaires que le conseil eut à examiner fut le tracé à adopter de la ligne du chemin de fer de Nimes à Montpellier, tracé que certains voulaient faire passer par les collines. Il appuya énergiquement le tracé en plaine aboutissant entre l'usine à gaz récemment construite et l'Esplanade. Prévoyant l'établissement de la gare dans ces parages et, comme conséquence, la création d'un nouveau quartier, il écarta momentanément une pétition faite par un propriétaire de l'un des jardins placés immédiatement au sud de l'Esplanade.

Je rapporte ici ce détail, car il me permet de faire connaître qu'il existait un arrêt du Conseil, en date du 11 octobre 1782, interdisant aux propriétaires des terrains situés autour de l'Esplanade, d'élever des constructions qui priveraient les habitants de la seule

promenade publique où pendant les grandes chaleurs de l'été, ils puissent aller trouver la fraîcheur que procurent dans la soirée les vents de mer. »

C'est contre cette interdiction, à tout le moins originale, que s'élevait le pétitionnaire. Mais le Conseil, approuvant la décision du maire, qui se basant sur l'arrêt précité empêchait toute construction, déclara maintenir cette interdiction, sauf à attendre les nouvelles dispositions qui pourraient être adoptées à l'époque de l'établissement du débarcadère du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

En effet, M. Didion, ingénieur des ponts et chaussées, était à ce moment occupé à rechercher le meilleur emplacement à donner à la gare future et à fixer les alignements généraux des nouveaux quartiers que ce centre d'activité commerciale allait créer autour de lui. Nous allons voir sous peu cette importante question recevoir une solution et, disons-le, dans des proportions grandioses. Un autre quartier de la ville prenait un accroissement rapide grâce précisément à la présence d'une gare. C'était le faubourg d'Uzès qui en peu de temps se couvrait de constructions nouvelles. Il y eut à déterminer les alignements des nouvelles rues à ouvrir sur les terrains situés au sud du débarcadère et joignant la route d'Avignon. Il fallut aussi décider la couverture du cadereau qui joignait le chemin d'Uzès à celui d'Avignon. Le torrent recouvert devint une large voie de communication, la rue Sully.

On le voit, la sollicitude du Conseil n'avait plus qu'à mener à bonne fin tous les travaux entrepris depuis les années précédentes.

La ville prenait peu à peu une allure nouvelle grâce à ces mesures d'assainissement et d'embellissement qui constituaient un progrès indéniable et vivement ressenti par la population. Aussi ne faut-il pas s'étonner que sous l'influence de ces heureuses transformations, la paix et la tranquillité régnassent dans notre cité et que le commerce y fût des plus prospères.

Il convient d'ajouter que l'ouverture de la nouvelle voie ferrée ne contribuait pas pour peu à cet élan nouveau que ressentait notre industrie. Les transactions devenaient plus faciles, plus rapides. La ville voyait ses débouchés se rapprocher dans des proportions considérables, grâce à cette ligne, presque la seule à ce moment en France, la seule en tous cas qui eût une tête de ligne aussi industrielle que l'était la Grand'Combe et un débouché aussi fructueux que ce *chemin qui marche*, le Rhône.

Les événements extérieurs avaient peu de prise sur les esprits qui,

à l'époque, s'occupaient exclusivement du commerce et des travaux engagés. Les démêlés si graves de la question d'Orient, les bombardements exécutés par la flotte anglaise, les difficultés qui s'élevaient entre le Maroc et la France, les incessants combats que nous livrions en Algérie contre les Arabes luttant, en désespérés, pour leur indépendance, l'attentat même dont le roi faillit être la victime le 15 octobre, tous ces faits passaient ne laissant que peu d'émotion dans notre pays complètement absorbé par des entreprises qui présentaient un réel intérêt pour la prospérité générale.

Le nimois, toujours jaloux de sa ville natale, suivait avec plus de curiosité les travaux publics en cours, l'ouverture ou l'élargissement de ses rues, toutes choses qui l'intéressaient à un haut degré.

## CHAPITRE ONZIÈME

(Année 1841)

---

### SOMMAIRE

LES PROCÈS CRIMINELS. — EXÉCUTION DE LITIÈRE. — EXPOSITION PUBLIQUE DE CONDAMNÉS. — DONATIONS DU MARÉCHAL DE CAMP BARON DE FEUCHÈRES. — BAPTÊME DU COMTE DE PARIS. — TROUBLES DE TOULOUSE. — LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A NIMES. — LES OPÉRATIONS DU RECENSEMENT GÉNÉRAL. — ATTENTAT CONTRE LES PRINCES DE LA MAISON ROYALE. — L'ACCIDENT DU DUC DE BORDEAUX. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL : CRÉATION DE L'AVENUE ET QUESTION DES EAUX.

Les émouvants débats de l'affaire Lafarge retentissaient encore devant la cour d'assises de la Corrèze, débats qui se terminaient par la condamnation de l'accusée aux travaux forcés à perpétuité avec exposition publique sur la place de Tulle, que devant la cour d'assises du Gard, séant à Nimes, venait une affaire qui devait se clore par une condamnation capitale.

Etienne Litière, détenu à la Maison-Centrale, avait assassiné un de ses gardiens, le sieur Liotard ; traduit devant le jury, il ne put sauver sa tête et fut condamné à la peine de mort.

C'est le jeudi, 7 janvier 1841, qu'eut lieu l'exécution. Le bourreau était toujours le nommé Carré, et c'est sur la place des Arènes que s'élevaient les bois de justice peints en rouge. Il faut l'avouer, ces sortes de spectacles ont le privilège d'attirer une foule curieuse et impatiente. Ce jour-là, comme pour Marthe Contestin, une masse compacte d'assistants, parmi lesquels les femmes, les jeunes filles,

les enfants étaient les plus nombreux, se pressaient aux abords du lieu de l'exécution.

Le condamné montra un certain courage et marcha d'un pas ferme à l'échafaud. Son arrivée sur la place fut saluée par un long cri de satisfaction poussé par la foule que contenait à grand peine une triple haie de soldats.

Jusqu'au dernier moment le malheureux reçut l'aide de la charité chrétienne, grâce aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et à l'aumônier de la prison, l'abbé Paut, que nous avons déjà rencontré dans une semblable circonstance, prodiguant au patient les secours suprêmes de la religion. L'exécution eut lieu à onze heures du matin.

Les affaires d'assises étaient, au surplus, fortement chargées depuis quelque temps. Au mois d'août 1840, le jury avait eu à se prononcer sur un crime d'empoisonnement, commis par la fille Vernhet sur une jeune femme, madame Vigaroux, et il s'en fallut de peu que la peine capitale ne fût prononcée.

A la session de février 1841, deux affaires importantes furent jugées; la première concernait le crime dit de Montfrin, dans lequel étaient impliqués trois accusés: le père, la mère et leur enfant âgé de onze ans. Ce dernier était l'auteur d'un meurtre commis sur la personne d'un nommé Bernard, boulanger, mais il paraissait y avoir été poussé par sa mère Catherine Coulomb, femme Rey, à raison d'inimitiés personnelles. C'est pourquoi la femme Rey fut condamnée aux travaux forcés avec exposition.

La seconde concernait un nommé Cotagna, sujet espagnol, sous la double accusation d'assassinat et de vol. Cotagna fut condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

On remarquera, sans nul doute, cette peine de l'exposition qui vient s'ajouter aux peines prévues par le Code pénal et qui a disparu aujourd'hui. Cette peine était horrible pour le condamné et plus encore pour le public. Elle était souvent l'objet de scandales et souvent aussi provoquait une pitié profonde pour des misérables que la société rejetait de son sein.

La première des condamnés dont je viens de parler subit sa peine le mardi 13 juillet sur la place des Arènes. Suivant les dispositions de la loi, le condamné restait exposé toute la journée aux yeux du public, attaché à un poteau, portant un écriteau sur lequel étaient inscrits et son nom, et son crime, et sa condamnation.

La femme Rey, pendant tout le temps que dura son exposition, tantôt restait muette et comme anéantie, tantôt poussait des cris dé-

chirants, appelant ses enfants, et déplorant sa situation. « Mes enfants, mes beaux enfants, mes pauvres enfants ! » ne cessait-elle de crier dans son accès de désespoir, devant les nombreux curieux qui se pressaient, péniblement impressionnés par ce triste spectacle au pied de l'échafaud.

Toute autre fut l'attitude de Cotagna dont nous venons de dire le crime. Livré aux regards de la populace, qui malgré une pluie battante était accourue selon son habitude pour jouir de cette exhibition, il ne cessa de témoigner par son attitude cynique, ses grossières plaisanteries et ses rires de son peu de repentir. On voit combien peu la majesté de la justice gagnait à ces spectacles atroces et inutiles et dont on ne peut regretter la disparition.

Les crimes, malgré ces répressions sévères se multipliaient avec une rapidité effrayante et qui était bien de nature à terroriser la population. Les vols, surtout pendant la fin de l'année 1840 et le commencement de 1844, étaient incessants.

Une véritable bande de malfaiteurs pillait presque avec impunité des maisons de campagne, des habitations, sans que la justice, malgré ses incessantes investigations, ait pu mettre la main sur les audacieux malfaiteurs.

Cependant peu à peu, on finit par trouver le siège de leur bande qui se trouvait à Bouillargues. Ils furent arrêtés et jugés les 3, 4 et 5 août, au milieu d'une affluence extraordinaire venue pour suivre les débats.

Les accusés étaient au nombre de sept. Deux furent acquittés; les autres furent condamnés à des peines variant entre deux années d'emprisonnement et dix années de réclusion.

On n'est pas peu surpris de voir les rôles des assises aussi chargés et aussi mouvementés. Ce spectacle est heureusement plus rare dans nos pays et ne s'était pas présenté depuis longues années.

Le moment est venu de parler d'un homme qui, bien qu'étranger à la ville, considérait celle-ci cependant comme une seconde patrie. Le maréchal de camp, baron de Feuchères, commandait depuis quelques années les départements du Gard et de l'Ardèche.

Par acte passé le 27 février 1844, devant M<sup>r</sup> Bordarier, notaire à Nîmes, il faisait donation entre vifs d'une somme considérable dont il était créancier envers la succession de M<sup>me</sup> Sophie Dawes, baronne de Feuchères, et qui formait l'intégralité d'un don réciproque de survie stipulé dans leur contrat de mariage.

Voici comment étaient réparties ces sommes d'après la volonté du donateur :

|   |        |   |
|---|--------|---|
| A l'armée pour fonder 16 prix annuels pour les enfants de troupe. . . . . |        | 100.000 fr.   |
| A l'Hôtel-Dieu de Paris. . . . .  |        | 74.000  |
| A l'Hospice des Ménages de Paris. . . . .                                 |        | 20.000  |
| Aux Hospices de Nimes. . . . .  |        | 50.000  |
| — de Génolhac. . . . .  |        | 15.000  |
| — de Privas (Ardèche). . . . .  |        | 5.000   |
| A l'Evêché de Nimes. . . . .  | 50.000 | } pour être convertis en secours de 150 à 200 fr. à des familles indigentes |
| Au Consistoire de Nimes. . . . .  | 25.000 |   |
| A l'église Sainte-Perpétue de Nimes (sa paroisse). . . . .                |        | 5.000   |
| Aux inondés du Gard. . . . .  | 50.000 | } 70.000  |
| Aux inondés de l'Ardèche. . . . .   | 20.000 |   |
| Soit au total. . . . .  |        | 414.000 fr.   |

Il avait même déclaré que s'il gagnait le procès engagé contre la susdite succession, il destinait quatre millions à la ville de Nimes pour l'établissement d'une Ecole des Arts et Métiers, dont il avait lui-même déterminé l'emplacement. Elle devait être située derrière l'embarcadere à créer, dans l'axe de l'avenue projetée. Mais une transaction judiciaire ayant eu lieu, le projet ne put pas se réaliser. On s'étonnera peu que devant de telles libéralités, le Conseil ait décidé l'année suivante, dans sa séance du 11 novembre 1842, que le nom du général baron de Feuchères serait donné à l'avenue du chemin de fer, et qu'un buste en marbre représentant les traits du bienfaiteur serait placé à l'hôpital des malades.

C'est faire œuvre de reconnaissance que de perpétuer une semblable générosité s'exerçant dans des conditions aussi intelligentes et aussi larges. Le baron de Feuchères faisait distribuer aux inondés une somme importante. Nous avons vu en effet les désastres de 1840 dans la vallée du Rhône et particulièrement dans le Gard. Ces mêmes désastres s'étaient renouvelés quoique sur une moins grande échelle et dans des conditions moins dures au commencement de l'année 1841.

Le vendredi, 19 janvier, la nouvelle chaussée en construction de Beaucaire céda sous l'impétuosité du fleuve. Malgré les efforts inouïs des travailleurs, le débordement ne put être maîtrisé et le flot se répandit dans la plaine.

Le Gardon de son côté submergeait Comps pendant qu'une crue subite du Vistre et du Vidourle compromettait tout le pays bas entre Saint-Laurent-d'Aigouze et la mer. La souscription inattendue du

baron de Feuchères venait à point pour grossir les souscriptions ouverts de tous côtés, mais à peine suffisantes pour faire face aux pertes immenses qui s'étaient produites.

Nîmes restait toujours heureusement épargnée et, tout en partageant la consternation générale, demeurait indemne. Les travaux en cours se poursuivaient rapidement. Nous avons vu la reprise de ceux de Saint-Paul assurée par la nouvelle adjudication. Ceux du Palais avançaient rapidement et déjà le pinceau de Numa Boucoiran ornait le plafond des salles d'audience pendant que Colin modelait les sculptures de la façade.

Il en était ainsi à la Fontaine, dont nous avons peu parlé jusqu'à présent. Grâce à l'acquisition de diverses propriétés englobées, notamment celle du Mas Rouge, on pouvait compléter les plantations et tracer les allées jusqu'au sommet de la Tourmagne.

Les tuyaux de gaz étaient posés au Cours-Neuf et venaient jusque dans le jardin de la Fontaine au grand étonnement des habitants qui accouraient voir ce spectacle : la Fontaine éclairée la nuit. On allait, détail plaisant, jusqu'à craindre que les arbres ne souffrissent du nouvel éclairage à cause des odeurs méphytiques que répandait le gaz.

La fête du Roi, qui se célébrait le 1<sup>er</sup> mai, fut cette année marquée par la cérémonie solennelle du baptême du Comte de Paris, qui eut lieu dans l'église de Notre-Dame de Paris, en présence d'une foule énorme. La royauté constitutionnelle était alors dans sa période la plus fortunée, ne se doutant pas du fatal événement qui allait lui porter un coup funeste.

L'avenir devait être, en effet, cruel pour cette famille royale, dont un prince, objet des plus grandes espérances, devait si inopinément trouver une mort terrible. Mais, en ce moment, la royauté constitutionnelle et ses partisans, jouissaient du présent, s'abandonnant aux rêves du lendemain que partageaient beaucoup de nos concitoyens.

Aussi la ville vivait-elle dans un repos absolu, et les tentatives de l'opposition restaient sans écho dans la population.

Ce calme profond contrastait avec les désordres qui éclatèrent à Toulouse le 6 juillet. Le maire et les adjoints de la ville, choqués du ton dictatorial d'une première lettre que leur adressait le nouveau préfet de la Haute-Garonne, M. Meuhl, donnaient leur démission. Cet incident provoqua une violente émeute : Une foule irritée se porta devant la préfecture d'abord et chez le procureur général ensuite. Après plusieurs tentatives infructueuses elle finit par pénétrer dans l'hôtel de ce magistrat et en commença le pillage. M. Plougoulin



ne dut son salut qu'à une prompte fuite, en escaladant son hôtel d'un côté pendant que l'émeute l'envahissait de l'autre.

Le Préfet, après avoir résisté quelques jours, dut aussi quitter Toulouse pour ne pas être la proie d'une foule en délire.

Le désordre devint tel et dura si longtemps que le gouvernement prit la résolution d'échelonner des troupes sur toute la ligne de Nimes à Toulouse, dans le but de les concentrer sur ce dernier point, dans le cas de nécessité.

Il se fit, en conséquence, un mouvement important dans notre ville qui vit arriver successivement des détachements de toutes les garnisons voisines. Grâce à ce, l'ordre put être rétabli après vingt longs jours d'anarchie, mais le gouvernement n'osa renvoyer à leur poste ni le préfet, ni le procureur-général.

La vue de ces préparatifs militaires, les récits souvent exagérés qui arrivaient dans notre ville de l'émeute toulousaine devaient, comme on pense, jeter l'alarme dans les esprits et surexciter violemment les craintes. Cependant tout resta tranquille et calme.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce, M. Cunin-Gridaine, arrivait le mardi 27 juillet, après avoir visité les mines de la Grand'-Combe, et pouvait constater que notre cité était demeurée absolument en dehors de l'échauffourée voisine. Il reçut toutes les autorités ce même jour, et en particulier le Conseil municipal. Cette réception devait être singulièrement intéressante, car il s'agissait de traiter avec le représentant du gouvernement de la fameuse question de l'école des Arts et Métiers.

Tous les conseillers ne purent assister à cette visite, les uns retenus par la foire de Beaucaire, alors ouverte, les autres n'ayant pas cru devoir se présenter à raison de leurs opinions politiques.

Le Ministre promit aux conseillers de soutenir dans les conseils du gouvernement les deux villes Toulouse et Nimes comme devant être dotées d'une école des Arts et Métiers et consentit à défendre chaudement les intérêts nimois. Mais il crut devoir faire ressortir qu'en ce qui touchait Nimes, il ne pouvait absolument prévoir le succès. Des villes rivales faisaient des offres considérables de subventions, entre autres Aix, qui avait M. Thiers pour protecteur.

La création d'une école semblable, disait le ministre, constitue une dépense d'environ 1.500.000 francs et exige des constructions considérables. Or, la ville d'Aix offre un bâtiment important pouvant recevoir sans retard un commencement d'organisation, et le département des Bouches-du-Rhône s'impose des sacrifices pécuniaires très notables.

M. Cunin-Gridaine, faisait pressentir qu'une telle considération serait d'un grand poids devant les Chambres et engageait vivement le département du Gard et la ville de Nîmes en particulier, à faire de nouveaux efforts pour accroître le contingent de leur contribution à la dépense générale.

Le maire, M. Girard, répondait par la thèse dont j'ai déjà dit quelques mots dans un précédent chapitre. Il disait en substance, que cette création rencontrait dans l'opinion publique un courant éminemment favorable qui ne serait pas pour le Conseil municipal un des moindres stimulants propre à le déterminer à de nouveaux sacrifices, mais qu'il était surtout désirable que l'école ne soit pas une faveur mise aux enchères et adjugée à la localité qui la payerait au plus haut prix.

Elle devait être, au contraire, placée au point où son succès et son utilité présentaient le plus de certitude, et que Nîmes présentait à cet égard tous les avantages.

M. Girard oubliait que M. Lure, négociant et membre du Conseil général du Rhône, faisait observer dans son rapport que « la nouvelle école, bien que conservant le titre d'Ecole des Arts et Métiers, devait être spécialement affectée à fournir des mécaniciens pour construire et diriger les bateaux à vapeur et non à fournir des sujets à toutes les industries, comme les écoles de Châlons et d'Angers qui ne satisfont point suffisamment à ce besoin particulier ».

Tel était le terrain sur lequel s'était placée la ville de Marseille, terrain habile, s'il en fut et que les sacrifices consentis devaient rendre plus habile encore.

Le plaidoyer du maire n'obtint pas tout le succès désirable. Le ministre y lisait l'intention à peu près arrêtée de ne pas essayer de l'emporter par des offres plus solides sur celles des départements voisins. Sa réponse s'en ressent.

M. Cunin-Gridaine protesta, en effet, de son extrême désir de contribuer par la présentation et par la défense du projet au développement de nos richesses industrielles, mais insista plus fort encore pour obtenir de la ville et du département un secours plus efficace pour l'aider à faire triompher la cause qu'il s'offrait à plaider le plus chaleureusement possible.

Les termes étaient clairs et l'invitation plus claire encore. Le succès dépendait de ce qu'allait faire le Conseil municipal ; on ne pouvait plus nettement lui dire : « Faites un nouveau sacrifice et l'école sera installée à Nîmes ». Quelque sérieux que fussent les appuis du département des Bouches-du-Rhône dans les conseils du gouvernement, le

Gard, qui comptait MM. Guizot et Teste dans le ministère, pouvait espérer briser la résistance qu'on lui opposait et mener à bien l'affaire projetée.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi et Aix réussit à obtenir cette installation que nous aurions eu peu de peine à nous faire donner avec un peu de bonne volonté.

Il est assez singulier que le recensement général prescrit par la loi du 22 juillet 1791 ait, à cette époque, provoqué en maints endroits des troubles de la nature la plus grave et la plus sérieuse. Le dénombrement de la population, qui suivant les prescriptions de l'ordonnance royale du 16 janvier 1822 s'effectuait tous les cinq ans, avait eu lieu en 1836 sans la moindre difficulté. En 1841, la population s'émut de cette mesure administrative. Elle s'en émut surtout parce que les agents du fisc procédant en même temps au recensement des valeurs locatives et des ouvertures, l'opinion publique s'imagina que cette intervention cachait une augmentation considérable d'impôts.

C'est à cette cause que l'on doit faire remonter les troubles de Toulouse dont nous venons de parler.

Les conseils municipaux examinèrent la légalité des arrêtés ministériels prescrivant ces opérations de statistique. A Nîmes, le Conseil consacra sa séance du 16 août à se prononcer sur cette question de légalité qu'avait posée M. Boyer, au nom de l'opposition. La commission du contentieux défendit les mesures prises par le gouvernement. Les conseillers présents étaient au nombre de vingt-six. Treize se prononcèrent pour les conclusions de la commission, treize pour celles de l'opposition, et le débat ne fut favorable au gouvernement que grâce à la voix prépondérante du président, M. Girard, maire.

On voit qu'il s'en fallut de peu que le Conseil se déclarât hostile au recensement général et que l'état d'agitation dans lequel se trouvait une partie de la France, se communiquât à notre ville.

Dans tous les cas, de véritables séditions éclatèrent sur plusieurs points, à Bordeaux, à Villeneuve d'Agen, à Montpellier, à Clermont surtout, et les recenseurs durent à plusieurs reprises opérer avec le concours de la troupe les accompagnant fusil chargé et protégés par des canons placés en des points stratégiques.

Une véritable bataille s'engagea à Clermont-Ferrand, et pendant quarante-huit heures les émeutiers qui avaient chassé la troupe, pillèrent, démolirent et livrèrent aux flammes l'appartement du maire, le bureau d'octroi et plusieurs maisons particulières.

Ce n'est que peu à peu que l'émotion populaire put se calmer, mais

le gouvernement dut déployer dans toute la France, pendant plusieurs mois, une attention extrême à étouffer les germes d'insurrection qui se manifestaient de toutes parts.

On ne peut que se féliciter d'avoir vu Nîmes échapper à de telles scènes de désordres qui, avec les passions vivement surexcitées de notre population, n'eussent pas manqué de devenir fort graves.

Pendant que la province se trouvait sous le coup de violentes inquiétudes, un attentat nouveau se produisait à Paris, mais dirigé cette fois contre deux princes de la famille royale et non contre le roi.

Le 13 septembre, à midi, le duc d'Aumale rentra à Paris avec le 17<sup>e</sup> léger dont il venait d'être nommé colonel, à la suite de sa campagne en Afrique. Le régiment arrivait par la barrière du Trône et son nouveau chef était à sa tête ayant à sa droite le duc d'Orléans et à sa gauche le duc de Nemours. Il marchait au milieu d'une foule considérable qui contemplait avec émotion le drapeau et les guidons du régiment troués de balles, quand parvenu au milieu du faubourg Saint-Antoine, un coup de feu retentit.

Un nommé Nicolas Papart, né dans le département des Vosges, âgé de vingt-sept ans, venait de tirer un coup de pistolet sur les princes qu'il manqua heureusement.

Si l'attentat odieux dont les princes pouvaient être victimes affectait profondément les partisans de la monarchie constitutionnelle, les fidèles de la légitimité concevaient quelque inquiétude sur l'état de santé du duc de Bordeaux.

Le 18 juillet l'héritier des Bourbons se promenait à cheval dans les environs de Kirchberg, sur la frontière autrichienne, lorsqu'il rencontra un char de paysan couvert d'une toile pour la rentrée de la moisson. Le cheval, se cabrant tout à coup, se renversa sur le prince et lui fracassa l'os de la cuisse dans la région supérieure.

Grâce à l'habileté du chirurgien Watmann, de Vienne, et du docteur Bougon, cette blessure, qui pouvait être des plus graves et compromettre la santé du prince, fut assez promptement guérie et il ne resta de cet accident au duc de Bordeaux, qu'une légère claudication.

Les esprits étaient encore occupés de ces divers événements, que les scènes désastreuses de l'année précédente se renouvelaient pour les populations riveraines du Rhône. A la suite d'orages épouvantables, le fleuve, s'élevant presque subitement, renversait les constructions qu'on avait élevées à grands frais et se précipitait avec fureur dans la plaine.

Comme en 1840, les populations consternées et frappées d'épouvante ne purent, impuissantes devant le terrible fléau, qu'implorer la pitié du ciel. Heureusement que le fleuve n'atteignit pas l'étiage de l'année précédente, mais cette inondation n'en ravagea pas moins toute la campagne, ruinant les propriétaires et anéantissant en un moment les richesses agricoles.

Il fallut à ces désastres opposer les efforts de la charité privée et ceux du Trésor public. Immédiatement et dès que les eaux baissèrent on se mit à l'œuvre pour réparer les brèches aux digues, les routes ravinées et bouleversées et rétablir la circulation interrompue sur beaucoup de points.

Nous avons vu l'élan de générosité qui anima Nimes tout entière lors de la catastrophe de l'année précédente. Notre ville ne mentit pas cette fois à sa réputation et les secours se multiplièrent de toutes parts et sans distinction de parti ou d'opinion.

Pourquoi faut-il que ces querelles intestines aient déchiré la cité pendant de si longues années ? Pourquoi faut-il que les souvenirs du passé doivent être écartés sous peine de froisser les uns ou d'éveiller les susceptibilités des autres.

Et s'il est une chose pénible à constater, c'est que les hommes et les choses du passé restent dans l'oubli parce qu'on craint de les regarder de trop près.

Les termes du rapport suivant que j'extrai d'une des séances du Conseil municipal de l'époque sont là pour venir à l'appui de ce qui précède :

« Dans votre session de février dernier, vous décidâtes que, pour compléter la décoration de la salle du Conseil municipal, M. Numa Boucoiran serait chargé de peindre les portraits en pied de Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon, et qu'en même temps M. Colin sculpterait les armoiries de la ville pour être placées au-dessus du calorifère. Ces portraits sont aujourd'hui sous nos yeux, Messieurs ; ils sont dignes du pinceau de notre habile concitoyen. Vous regretterez avec nous qu'une maladie ait retardé l'exposition de l'œuvre de M. Colin, mais beaucoup d'entre vous ont pu l'admirer dans son atelier. Ces tableaux, avec les portraits de Louis XVIII et de Louis-Philippe que la ville possédait déjà, complètent aujourd'hui la décoration de la salle de vos délibérations. Ayant suivi plus particulièrement l'exécution des ouvrages de M. Numa Boucoiran, et témoin du zèle et des soins que cet estimable artiste a mis à leur composition, afin de les rendre dignes de leur destination, je viens vous prier, Messieurs, de lui donner un témoignage

de votre satisfaction, afin que M. le maire de Nîmes, au nom du Conseil municipal, puisse réclamer auprès de M. Cavé, directeur-général des Beaux-Arts, la part de la rétribution promise à ce sujet à M. Numa Boucoiran.

» A cette occasion, permettez-nous, Messieurs, de vous soumettre quelques observations.

» Vous vous rappelez, Messieurs, les motifs et les considérations qui vous ont déterminés à prendre les sujets de ces tableaux dans les généralités de l'histoire de France, dans l'impossibilité de fouiller dans nos annales locales, malheureusement trop remplies du récit de nos dissensions civiles et religieuses. Dans le choix de ces portraits, vous n'avez pas l'unique pensée de reproduire les traits de ces princes illustres, vous voulez qu'ils analysent et résument l'esprit des hommes qui ont vécu dans ces temps célèbres. Ce choix, Messieurs, surtout en fixant les yeux sur les princes nos contemporains, a une haute portée ; il atteste l'esprit de modération et de conciliation qui anime les membres du Conseil municipal, et peut-être nous sauront-ils gré de leur exprimer avec franchise et mesure notre pensée sur chacun de ces princes célèbres ; personne, du moins, ne se méprendra sur des sentiments qui s'accordent avec ceux du roi, qui a réuni dans le palais de Versailles toutes les célébrités de la France ancienne et nouvelle. »

On ne peut se plaindre que des gloires françaises décorent la salle des séances du Conseil, mais on peut, à bon droit, déplorer que de mesquines rivalités nous privent d'avoir sous les yeux l'image d'ancêtres qui ont occupé une place honorable, soit dans l'histoire locale, soit dans celle du pays tout entier.

Le Conseil municipal, réuni extraordinairement le 18 décembre, prenait une décision nouvelle en ce qui touche la question des eaux. Nous avons vu le Conseil abandonner le projet Valz pour le projet Perrier. Le canal imaginé par les deux proposants prenait sa source à peu près au même endroit. Seul, le tracé différait quelque peu, ainsi que le point d'arrivée sur le territoire de Nîmes. Le projet Perrier évitait, en particulier, la galerie en tunnel qui n'était pas un des moindres obstacles du canal imaginé par M. Valz.

Le maire avait fait connaître à la session de novembre que les plans de M. Perrier avaient reçu l'approbation du Conseil général des Ponts et Chaussées et qu'il ne restait plus qu'à examiner les voies et moyens de l'exécution afin d'avoir une autorisation définitive. Une commission fut chargée de l'étude de cette question et déposa son rapport dans la séance extraordinaire qui nous occupe.

Le Conseil délibéra fort longuement, étudiant minutieusement, point par point, les détails du système financier qui lui était proposé pour faire face à une dépense de 2.500.000 francs exigés pour la réalisation du projet, somme considérable pour l'époque, étant donné surtout que les ressources de la ville ne s'élevaient qu'à 643.140 francs sur lesquels il avait à prélever 436.622 francs de dépenses ordinaires, et 100.000 francs de dépenses extraordinaires dont la périodicité était inévitable et même utile.

Il en coûtait au Conseil de renoncer à sa prudence habituelle en matière de finance et de recourir à des mesures exceptionnelles dont la conséquence était une aggravation d'impôts. Mais il était impossible de faire autrement pour amortir en dix-huit ans l'énorme capital que demandait une œuvre aussi considérable que celle de l'adduction des eaux.

Cette pensée perce dans les considérants qui précèdent la délibération du Conseil :

« Considérant que l'octroi ne peut raisonnablement être soumis à de nouvelles charges, sans produire dans Nimes un prix plus élevé pour les comestibles, sans porter par conséquent un grave préjudice aux classes les moins aisées de la population.

» Considérant que le Conseil municipal peut demander à l'impôt direct un sacrifice, avec d'autant plus de raison que jusqu'ici la ville de Nimes, contrairement à l'exemple des autres villes de France, n'a perçu aucuns centimes additionnels et que le projet des eaux, par son importance et son incontestable utilité, est un de ceux qui légitiment et compensent même par leur résultat de pareilles mesures ».

Le Conseil se décidait à la vente des bois et garrigues appartenant à la ville, et des terrains et matériaux de la vieille église Saint-Paul ainsi que le terrain du cimetière du chemin d'Uzès (1).

En plus, il décidait l'imposition extraordinaire et pour dix-huit ans de dix centimes additionnels au principal des quatre contributions indirectes payées par la commune.

Mais il refusait d'aliéner le cimetière de la rue du Mail (2), se fon-

(1) Ce terrain est précisément celui sur lequel la compagnie des eaux du Midi dite de Preigne avait commencé, en 1869, quelques travaux et qui depuis est resté vacant.

(2) Les deux cimetières de la rue du Mail et du chemin d'Uzès avaient été abandonnés comme insuffisants depuis quelques années et remplacés par celui du chemin d'Avignon.

dant sur sa proximité du Marché aux Bestiaux, et prévoyant, que par la jonction du cimetière en question, au Marché déjà existant, la ville pourrait améliorer ce dernier en lui donnant plus de développement, et pourrait dans l'avenir se créer des ressources nouvelles.

Il est difficile de nier que cette réserve prudente, ce souci des finances de la ville, cette prévoyance pour l'avenir ne soient pas tout à l'avantage des administrateurs de l'époque. On ne saurait trop remarquer surtout leur désir ardent de ne toucher aux ressources extraordinaires que dans la plus absolue nécessité et limiter à une période aussi courte que possible l'emploi de semblables moyens.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et depuis nous avons vu les terribles centimes additionnels s'accroître à mesure que s'allongeait la période de leur perception, au point qu'aujourd'hui nous sommes littéralement écrasés par le fardeau.

C'est notamment pour mettre en relief la sagesse des administrateurs de l'époque, atténuant dans la mesure du possible les charges municipales et faisant face néanmoins aux difficultés d'une transformation presque complète, que j'ai cité la délibération précédente.

La délibération suivante non moins importante, et datée du 20 novembre 1841, fixait la direction de l'avenue future du chemin de fer, et les travaux à exécuter sur l'Esplanade.

1° La promenade actuelle de l'Esplanade sera abaissée et son niveau général sera raccordé avec celui du boulevard du Palais de Justice et de l'avenue du chemin de fer, dont il sera fait mention ci-après ;

2° Les terrains plantés actuellement en bosquets à l'est et à l'ouest de l'Esplanade seront réunis à la promenade qui aura en conséquence pour limites, au nord la route royale, et au sud, à l'est et à l'ouest, la place demi-circulaire et les voies de communication dont il sera fait mention ci-après ;

3° Vis-à-vis la ligne sud de l'Esplanade, il sera créé une place demi-circulaire, ayant cinquante mètres de profondeur sur l'axe de la promenade et allant par ses deux extrémités toucher, à l'ouest la maison communale des Dames de Saint-Maur, et à l'est la maison de M. Bastide, en laissant entre ces deux points et la limite de l'Esplanade un espace consacré à la voie publique de douze mètres de largeur.

4° De ces deux points partiront deux rues de douze mètres de largeur ayant pour limites à l'ouest les maisons de Saint-Maur, Lecoigne, Colomb et l'Esplanade ; à l'est la Munitionnaire (1), l'église Sainte-Perpétue, l'hôtel du Luxembourg et l'Esplanade.

(1) La manutention militaire



Ces deux rues sont destinées au passage des voitures entre la route royale et l'avenue du chemin de fer.

5° Sur l'axe de l'Esplanade et du débarcadère du chemin de fer, il sera créé une avenue large de soixante mètres et longue de trois cent partant de la place demi-circulaire et allant jusqu'au chemin de fer.

Cette avenue sera divisée en une voie pavée au milieu de seize mètres, deux allées de chaque côté de douze mètres et le long des maisons dont la construction pourrait être autorisée, un trottoir et une voie de service pavée, de seize mètres chacun de largeur. Les trottoirs régneront également dans le pourtour de la place circulaire.

6° Les allées de l'avenue et la promenade de l'Esplanade seront plantées d'arbres, mais les plantations de l'Esplanade seront conduites de manière à laisser au milieu de l'Esplanade une place libre formant un rectangle d'environ cent mètres de côté ; ce sera sur les deux côtés de cette place que seront établies les deux fontaines monumentales proposées par la commission ; les parties irrégulières de la promenade, que la plantation des allées laisserait en dehors, seront garnies d'arbres verts formant massifs.

7° La promenade de l'Esplanade sera entourée dans tout son pourtour d'une balustrade en pierre de quatre-vingt centimètres de haut, posée sur un socle de quinze à vingt centimètres qui formera marche dans les parties de l'enceinte qui resteront ouvertes pour donner accès à la promenade ; l'ouverture du sud placée en face de l'avenue du chemin de fer, sera munie d'une chaîne ou d'une grille mobile en fer.

Il est facile, à la lecture de cette délibération d'apprécier les modifications qui ont été portées à la première décision du Conseil, et qui, heureusement, ont placé au centre de notre place d'arrivée le groupe splendide dû au ciseau de Pradier qui fait l'admiration des étrangers.

L'abaissement du sol de l'Esplanade rencontra une vive opposition dans le sein de l'assemblée municipale. On prétendait que cette opération devait la priver d'une partie de l'air rafraîchissant du soir que les promeneurs y viennent respirer en été. Les opposants affirmaient aussi que ce serait diminuer la surface de l'Esplanade que de la sillonner de nouvelles plantations. Enfin, on invoquait pour empêcher cette transformation, et les habitudes prises par les habitants depuis si longtemps, et le motif d'économie.

Ces diverses objections ne purent heureusement trouver dans le Con-

seil une majorité suffisante pour les faire triompher. L'Esplanade s'agrandissait en effet d'une partie du jardin de madame de Gineste et par sa fusion avec les bosquets latéraux, à cette époque annexes désertes et délaissées.

L'abaissement projeté ramenait le sol de la promenade à ce qu'il était en 1782, c'est-à-dire bien avant l'époque où l'Esplanade fut élevée, et la place réservée par le nouveau projet devait être bien plus considérable puisque, à cette époque, elle était resserrée à l'ouest et au nord par des remparts, des fossés et de vieilles masures.

A la suite de la délibération qui précède, le Conseil se réservait de régler ultérieurement les alignements des autres terrains compris entre la ligne de chemin de fer et les limites de la ville ;

Les conditions de construction auxquelles seraient soumis les propriétaires, qui par dérogation à l'arrêté de 1782 pourraient être autorisés à bâtir au sud de l'Esplanade ;

Enfin le Conseil priait le maire de s'adresser au ministre des travaux publics, pour obtenir de sa bienveillante justice que le chemin de fer dans sa traversée de Nîmes fût construit en viaduc et non en remblais.

Telles sont les deux grosses décisions du Conseil municipal qui clôturent cette année de 1844. L'une d'elles ne put malheureusement aboutir ; quant à l'autre elle préparait l'agrandissement de la ville et sa transformation à peu près complète.

---

## NOTE

En 1524 Jacques Albenas, consul, faisait construire une plate-forme au devant de la porte de la Couronne. Elle était faite pour les besoins de l'artillerie qui y était installée tantôt pour la réception des personnages à qui étaient dues les salves d'honneur, tantôt pour la défense de la ville.

C'est par cette porte que François I<sup>er</sup> en 1533, Henri II en 1544 et Louis XIII en 1629 firent leur entrée solennelle dans la ville de Nîmes.

C'est sur cet emplacement que se tenait au xvi<sup>e</sup> siècle le marché des chèvres et des brebis.

« L'an 1643, et à la fin du mois de février, a été fait dans le bastion de la Couronne au lieu et place des fumiers qui empoisonnaient les habitants, une allée d'ormesaux, plantés à la ligne et environnés de murailles avec trois sorties ». Tel est le récit de la

création de la promenade de l'Esplanade dans le journal anonyme que cite Ménard (1). Le bastion de la couronne avait été construit, en 1629, sur l'ordre de Rohan, général en chef des religionnaires alors soulevés contre l'autorité royale.

Au commencement de 1666, les consuls firent unir la partie irrégulière et inégale de l'Esplanade, dit l'historien nimois, et l'ornèrent de rangées d'arbres. Les pauvres de la ville furent employés à ce travail à raisons de dix sols par jour pour les hommes et quatre pour les femmes.

En 1724 la ville acheta le jardin des Augustins qui était contigu à l'Esplanade. Le couvent des Augustins était tout près de la maison des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont nous avons parlé dans une précédente note. Il était situé à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison conventuelle des dames de Saint-Maur.

Les Capucins dont l'établissement se dressa en 1629 sur l'ancien cimetière de l'église Saint Thomas, avaient un parloir qui faisait saillie sur l'Esplanade. M. de Merz, premier consul, acheta ce parloir en 1781 pour le compte de la ville.

A cette époque la promenade de l'Esplanade était comme aujourd'hui au niveau du sol.

Postérieurement à cette date elle fut surélevée et formait en 1841 un terre-plein qui dominait les jardins potagers situés dans la plaine. Pour arriver à ceux-ci, il n'y avait qu'un petit escalier très étroit et généralement malpropre.

Au milieu de la promenade se trouvait une fontaine monumentale ayant la forme d'une coquille.

(1) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, tome 5, preuves journal II, p. 2, col. 1.

## CHAPITRE DOUZIÈME

(Année 1842)

---

### SOMMAIRE

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE AU RHÔNE. — ALIGNEMENT DU QUARTIER DU CHEMIN DE FER.  
CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE GAUCHE. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE  
DU VIADUC ET DE LA GARE. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — SES FUNÉRAILLES. —  
DISSOLUTION DE LA CHAMBRE. — ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — TRAVAUX DU CONSEIL  
MUNICIPAL. — ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

L'année 1842 s'ouvre par une réunion du Conseil municipal assemblé extraordinairement le lundi 3 janvier. Il s'agissait d'émettre son avis dans la question du chemin de fer de Marseille au Rhône.

— Deux projets étaient en présence, l'un dû à MM. Talabot et Didion, déjà sanctionné par les commissions d'enquête de Marseille et de la direction, passant par Arles, Tarascon et Avignon, paraissait satisfaire tous les intérêts.

Le second, dû à M. de Montricher se dirigeait par Salon, Orgon et Rognonas, s'éloignant ainsi de la vallée inférieure du Rhône et des chemins de fer du Gard et de l'Hérault. Ce projet ne répondait qu'à l'intérêt exclusif d'Avignon.

Le Conseil municipal de notre ville fit entendre dans cette circonstance ses plus vives réclamations; il estimait avec raison que la question touchait de trop près aux intérêts les plus considérables du départe-

tement du Gard et de son chef-lieu pour hésiter à présenter des considérations du plus grand poids.

« Le mérite du plan de MM. Talabot et Didion, disait-il dans sa délibération, est de laisser à chaque ville sa situation sur la carte, de respecter les positions acquises. L'introduction des nouvelles communications ne serait plus un bienfait pour le pays, mais une véritable révolution industrielle et commerciale, et au lieu de s'harmoniser avec les centres commerciaux, elle bouleversait au hasard les relations existantes et reconstituerait la carte du pays.

» Beaucaire est le point de jonction entre le nord et l'ouest ; la nature le fait ainsi et Beaucaire ne peut être dépouillée de ce privilège naturel qui tient à son sol, au profit d'une ville qui, dans un intérêt exclusif d'agrandissement se créerait une topographie factice et, simple point sur la ligne de Lyon à Marseille, voudrait se faire centre entre le nord et l'ouest ».

On ne pouvait ni mieux dire, ni plus sagement penser. Une telle délibération aussi fortement motivée, aussi judicieusement discutée devait peser d'un grand poids dans la balance ; elle sauva en effet la situation ou du moins y contribua pour une bonne part.

On doit quelques remerciements aux conseillers qui prirent en main d'une façon aussi énergique, non-seulement l'intérêt de Nimes même, gravement atteint cependant si le tracé Montricher avait été adopté, mais encore et surtout celui du bassin houiller et métallurgique d'Alais qui se voyait presque privé d'un débouché rapide sur le grand port de Marseille ou ne pouvait rallier cette ville qu'au prix d'énormes sacrifices.

Le Conseil résolut de faire imprimer sa délibération et de la recommander aux députés du Gard. Il exprimait en même temps un vœu pour que le Conseil général du Gard fût convoqué extraordinairement afin d'appuyer ses réclamations. Enfin il nommait M. de Chastellier, qu'une récente ordonnance venait d'appeler à la pairie, en qualité de délégué spécial de la ville de Nimes auprès du gouvernement et des Chambres pour suivre à Paris les détails de cette affaire importante.

Dans cette même séance, le maire informait les conseillers de la suite donnée à la question de l'école des Arts et Métiers. A la suite de la visite de M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, et de l'échange d'observations qui eut lieu entre le ministre et les conseillers, ainsi que le dit le chapitre précédent, le Conseil général du département et le Conseil municipal avaient porté de 180.000 fr.

à 580.000 le contingent offert par la ville et le département en cette circonstance.

Mais la préférence n'en avait pas moins été accordée à Aix. Cette dernière ville offrait à l'Etat non-seulement un local immense, mais les conseils généraux du Var et des Bouches-du-Rhône votaient une allocation de toutes les sommes nécessaires à l'appropriation et aux frais d'installation; de telle sorte que cette école ne coûtait rien à l'Etat.

Nîmes était évincé.

Le 20 janvier, à dix heures du matin, une cérémonie intéressante réunissait à la Maison-Centrale de notre ville toutes les autorités religieuses, civiles et militaires.

On installait solennellement les Frères des Ecoles Chrétiennes, en remplacement des gardiens commis à la surveillance des détenus.

Voici les réflexions que suggérait cette décision à un journal qui n'est certes pas suspect de partialité, et que j'enregistre avec plaisir (1):

« Nous ne pouvons qu'applaudir et nous associer de tout notre cœur à une œuvre aussi éminemment philanthropique, et nous ne doutons pas que, sous la direction du Frère Facile, auquel la ville de Nîmes sera toujours reconnaissante des soins qu'il a donnés à sa jeune population, et qui veut bien aujourd'hui ajouter à ses laborieuses fonctions une tâche bien honorable sans doute, mais aussi bien pénible, nous ne doutons pas, disons-nous, que l'on n'obtienne bientôt des résultats les plus satisfaisants, et nous espérons tout d'une œuvre de morale et d'humanité à la tête de laquelle nous le voyons placé. »

Pour compléter les résolutions prises en 1841 au sujet de quartier du chemin de fer, le Conseil adoptait dans sa session de février la délibération suivante :

« Considérant qu'il résulte de l'arrêt du 12 octobre 1782, que la ville possède le droit d'imposer des conditions particulières de construction aux propriétaires qui, par dérogation au dit arrêt, seront autorisés à bâtir au sud de l'Esplanade;

» Considérant qu'il est d'utilité publique que la ville exerce un droit de surveillance sur les constructions qui seront élevées sur l'avenue du chemin de fer, en cherchant toutefois à concilier les convenances architecturales et les encouragements que la ville doit en même temps donner au prompt développement du dit quartier :

1° Les propriétaires ou entrepreneurs qui élèveront des constructions

(1) *Courrier du Gard.*

sur l'avenue du chemin de fer de Montpellier, seront tenus de donner à leurs maisons au moins un premier étage, en conservant une distance de quatre mètres au moins entre le pavé du rez de chaussée et le pavé du premier étage.

2° Les propriétaires qui élèveront leurs maisons en arrière de l'alignement, seront tenus d'établir sur le dit alignement une grille de clôture en fer.

Le 8 mai, une épouvantable catastrophe se produisit sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche) et jetait l'épouvante dans toute la France.

Le convoi parti pour Paris à cinq heures et demie, se composait de vingt wagons, contenant quarante personnes, en tout huit cents, prises à Versailles ou aux différentes stations jusqu'à celle de Bellevue. Arrivé à la descente de ce dernier endroit, entre Clamart et Meudon, l'essieu de la première locomotive, machine à quatre roues se brisa, la seconde locomotive qui suivait, était lancée avec une vitesse telle qu'elle vint heurter la première. Le choc prit une nouvelle violence du surcroît de chargement. Le chauffeur fut écrasé; la première machine arrêtée fut brisée en un clin-d'œil. Le feu tomba entre les rails. En un instant, les premiers wagons jusqu'au cinquième compris furent enflammés. Les cris des voyageurs, le tumulte, la confusion, leurs efforts pour échapper à une mort imminente, produisirent une scène qu'il est impossible de décrire.

Quelques voyageurs qui se trouvaient dans les deuxième, troisième et quatrième wagons étant parvenus à enfoncer les portes fermées sur eux, échappèrent à la mort, mais non sans contusions et sans de graves blessures. Tous les voyageurs des premier et cinquième wagons au nombre de quarante-deux, périrent dans les flammes. Quelques rapports portent le nombre des victimes à quatre-vingts. Ce sont ces deux wagons qui furent brûlés complètement et avec un horrible fracas. En moins de trois quarts d'heure, il n'y avait que des cendres.

Là s'offrit un spectacle affreux. Sous les rails, au milieu de la voie publique, des monceaux de cadavres calcinés, entièrement défigurés, la tête séparée du tronc, les jambes coupées, les bras épars. Sur les terres, de chaque côté du chemin, on voyait étendus les blessés dont plusieurs étaient à demi-brûlés, on entendait les cris lamentables de ceux qui étaient plus ou moins grièvement blessés. Une pompe arriva aussitôt de Bellevue; mais elle ne put manœuvrer. Ceci se passait à sept heures un quart, à minuit le feu était éteint.

On s'empressait de tous côtés de relever les blessés, les mourants et de leur prodiguer tous les secours possibles.

Parmi les victimes :

On trouva les tronçons des corps de M. le contre-amiral Dumont-d'Urville, de sa femme et de son fils unique, âgé de quinze ans. Cette famille était dans le deuxième wagon. M. Dumont-d'Urville fut reconnu par le médecin qui l'avait accompagné dans ses voyages autour du monde et par le statuaire qui avait eu des rapports avec lui. Il ne restait plus de l'illustre navigateur que la partie antérieure du tronc et un fragment de la mâchoire. Les restes de cette malheureuse famille furent constatés par plusieurs personnes et par un fragment de lettre à demi-calciné, trouvé dans les vêtements du contre-amiral.

M. Dumont-d'Urville, qui avait commandé des expéditions de circumnavigation et affronté tant de dangers et de maladies dans ces deux voyages, et pendant une carrière de plus de trente-cinq années, n'était âgé que de cinquante-un ans et quelques mois. Il était contre-amiral depuis le 31 décembre 1840.

On se rappelle que ce célèbre navigateur avait donné le nom de sa femme à la région qu'il avait découverte dans sa dernière expédition, et qu'il avait appelée la terre *Adélie*.

Parmi les personnes qui échappèrent à cet épouvantable désastre se trouvait une de nos compatriotes, Madame Correnson-Pleindoux.

Comment ne pas éprouver un serrement de cœur à la lecture de ces tristes scènes de désolation qui semblaient donner amplement raison aux détracteurs des chemins de fer ? L'effet, il faut le dire, fut considérable partout et l'impression des plus pénibles. Cependant l'installation des chemins de fer ne s'en ressentit point. Poussé avec vigueur partout, cet outil industriel, sans pareil jusque-là, s'implantait avec force sur tous les points du territoire. Les villes et les régions se disputaient ces rubans de fer qui apportaient avec eux la richesse. Nous avons vu déjà la délibération du Conseil municipal de Nîmes repoussant énergiquement le tracé du chemin de fer de Marseille au Rhône adopté par M. de Montricher.

Après lui, le conseil général, Arles, Alais, Montpellier, émis des votes semblables. La lutte fut portée devant la Chambre et s'engagea àpre et serrée.

C'est dans la séance du 29 avril que commença la discussion. Le tracé par la vallée du Rhône, obtint un triomphe éclatant et décisif.

Les intérêts opposés avaient pourtant un défenseur de haute valeur et de grand talent : M. Berryer.



Aussi, lorsque M. Talabot arriva à Nimes, reçut-il de la part de la population une ovation bien méritée. Avec cette rapidité d'exécution qui caractérisait l'éminent ingénieur, il forma immédiatement une société pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Marseille à Avignon par Marseille et Arles, d'après le tracé présenté par MM. Talabot et Didion.

En quelques jours, ces souscriptions atteignirent à Marseille un chiffre très élevé. A Nimes, quatre-vingts souscripteurs donnèrent une somme de 1.345.000 francs.

Pendant que cette affaire considérable se créait de toutes pièces, le jury d'expropriation du chemin de fer de Nimes à Montpellier terminait ses opérations. L'administration avait traité à l'amiable avec cent quatre-vingt-huit propriétaires; vingt seulement étaient réfractaires à toute entente. Ces derniers demandaient 236.727 francs 72 centimes, le montant des offres de l'administration s'élevait à 74.564 francs. Le jury alloua en définitive la somme totale de 100.028 francs et 10 centimes.

Le chemin de fer de Nimes à Montpellier allait donc à bref délai être exécuté et livré au public.

Le 31 octobre de cette année se fit une fête qui pouvait s'appeler la fête du chemin de fer du Gard.

M. Teste, ministre des travaux publics, député du Gard, enfant du département et qui pendant longtemps avait appartenu au barreau de notre ville, vint poser la première pierre du viaduc et du débarcadère.

La population se porta en foule sur l'emplacement où avait lieu cette intéressante cérémonie. La joie se lisait sur tous les visages. Le ministre des travaux publics, accompagné de toutes les autorités du département et de toutes les notabilités de la ville, se rendit sur l'emplacement de la gare.

M. Didion, ingénieur en chef du chemin de fer, présenta à M. Teste la truelle et le marteau, en prenant l'engagement de le convier au 1<sup>er</sup> mai 1844, jour de la fête du Roi, à poser le dernier rail du chemin de fer.

Après une allocution énergique où le ministre se félicita de la mission que la confiance du Roi lui avait donnée, M. Teste prononça les paroles suivantes : Au nom du roi Louis-Philippe I<sup>er</sup>, je fonde le viaduc du chemin de fer de Montpellier à Nimes.

Le réseau de chemins de fer qui couvre notre département allait se commencer et se poursuivre sans délai.

Notre département qui avait été un des premiers à posséder une voie ferrée devait, plus tard, être un des plus favorisés sous ce rapport.

Le 12 juin, le roi Louis-Philippe signait une ordonnance de dissolution de la Chambre des députés, et convoquait les électeurs pour le 9 juillet.

La lutte que nous avons vu se produire si vive aux précédentes élections allait le devenir bien davantage encore. L'opposition légitimiste et républicaine avait à cœur de conserver les sièges gagnés et à s'affirmer par un nouveau succès. Les constitutionnels brûlaient du désir de réparer leurs échecs précédents. Malheureusement pour eux, l'opposition se fortifiait étrangement.

Le résultat de l'élection du 9 juillet ne modifia pas les positions acquises et les constitutionnels en furent pour leurs vains efforts.

Dans le collège de Nîmes *intra-muros*, M. Béchard était élu par 416 voix contre 272 accordées à son concurrent, M. Tur. L'opposition légitimiste remportait là un succès éclatant.

Le collège de Nîmes *extra-muros* envoyait au Parlement M. Teulon, républicain, avec 357 voix, et M. de Labaume, son concurrent, réunissait à grand peine 171 voix.

M. Teste, ministre des travaux publics, réunissait à Uzès presque l'unanimité des votants, et M. de Chabaud-Latour trouvait au Vigan un collège presque en totalité favorable.

Le seul changement que subit la députation du Gard fut opéré à Alais, M. Félix de la Farelle, remplaçait à son siège M. de Chapel, et battait M. le général Meynadier, son concurrent, de près de 40 voix.

Le Parlement était convoqué pour le 3 août.

A peine les élections électorales étaient-elles terminées qu'un affreux malheur venait jeter la famille royale dans la désolation et causait dans la France entière une sensation profonde.

Le 13 juillet, le Prince Royal, duc d'Orléans, sortait de chez lui en voiture à dix heures et demie du matin. Se disposant à partir pour Saint-Omer, il allait prendre congé du Roi, à Neuilly.

Le prince était seul dans sa voiture, dite *demi-Daumont* portant sur le devant un tambour.

Arrivé à la hauteur de la porte Maillot, ce tambour se détacha et effraya les chevaux qui prirent incontinent le galop. Bientôt la voiture fut emportée dans la direction du chemin de la Révolte. Le prince voyant que le postillon était dans l'impossibilité de maîtriser ses chevaux, mit le pied sur le marchepied de la voiture, lequel était très près

de terre et sauta sur la route. Les deux pieds du prince touchèrent le sol, mais la force d'impulsion le fit trébucher ; la tête porta sur le pavé, la chute fut horrible. Le prince resta sans connaissance à la place même où il était tombé. Le postillon parvenait à arrêter ses chevaux à cinquante pas de là.

Un gendarme releva l'auguste blessé sans connaissance, le transporta dans la maison la plus voisine (1) et courut en toute hâte prévenir la famille royale.

La reine en était instruite la première ; et, sur le champ, sans attendre une voiture, Sa Majesté accourut à pied, à travers le parc de Neuilly, vers la pauvre maison où gisait son fils. Le roi, averti également, suivit de très près la reine, à pied comme elle, et presque immédiatement arrivèrent leurs Altesses Royales Mme la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine, et MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier.

Au moment où la reine arriva, de grosses larmes s'échappèrent des yeux de M. le duc d'Orléans, qui néanmoins resta sans voix. L'arrivée du roi, des princesses et des princes parut augmenter ces larmes, mais sans rendre la parole au prince, malgré les cris et les caresses désespérés de son auguste famille.

M. le docteur Pasquier, de service au palais de Neuilly, était déjà près de M. le duc d'Orléans, les autres médecins et chirurgiens du roi et des princes s'y rendirent avec lui. Il examinèrent l'état du blessé, et ils reconnurent et déclarèrent dès le premier moment que la catastrophe ne laissait aucun espoir. La congestion cérébrale était déjà déclarée.

La reine demanda un prêtre, et M. le curé de Neuilly, s'em-

(1) La maison dans laquelle expira le duc d'Orléans fut achetée par la famille royale qui décida de construire sur cet emplacement une chapelle dite de Saint-Ferdinand et qui fut consacrée sous l'invocation de Notre-Dame de Compassion, à la mémoire de ce prince.

La pierre sacrée de l'autel fut placée à l'endroit même où le prince royal avait reposé sa tête meurtrie et rendu le dernier soupir.

Le monument funèbre qui représente le prince étendu sur sa couche funèbre est dû au talent de M. Triquetty et de M. Scheffer.

Au chevet est un ange agenouillé qui est dû au ciseau de la princesse Marie d'Orléans, la sœur du défunt qui l'avait précédé dans l'éternité.

La chapelle a été construite par ordre du roi sur les plans de M. Fontaine et sous la direction de M. Lefranc. Elle est remarquable par une simplicité religieuse du plus noble effet ; les figures peintes sur les vitraux ont été composées et dessinées par M. Ingres.

pressa d'accourir. Il essaya de parler au prince, qui paraissait tout voir et tout comprendre, mais qui ne put répondre. Ses souffrances semblèrent extrêmes en ce moment, et le vénérable pasteur se prépara à lui donner l'Extrême-Onction.

Alors, la pauvre chambre où se trouvait M. le duc d'Orléans présenta un spectacle déchirant et sublime. Le roi; la reine, les princes et les princesses étaient à genoux, par terre, autour du moribond, poussant des sanglots, et le prêtre lui administrait le dernier sacrement et recommandait son âme à Dieu.

L'accident était arrivé à midi moins un quart; et l'agonie du prince, dura jusqu'à trois heures et demie.

Sous l'influence d'une médication énergique, l'agonie se prolongea quelques heures, et un moment, la respiration parut plus libre, le pouls devint sensible et cette famille désolée eut une lueur d'espoir. Mais à quatre heures, il fallut abandonner toute espérance de sauver le prince. A quatre heures et demié, il rendait le dernier soupir dans les bras de son père, sous les larmes de sa mère infortunée et au milieu des sanglots et des cris de douleur de toute la famille.

Dans une salle voisine de la chambre mortuaire, les ministres, les maréchaux, les hauts dignitaires se tenaient émus devant ce spectacle douloureux.

Au dehors, une foule éperdue et consternée se massait devant cette modeste maison où venait d'expirer l'héritier du trône (1).

« Quel malheur pour notre famille, mais quel malheur affreux pour

(1) Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, était né le 3 septembre 1810. Il était âgé de trente-un ans dix mois et dix jours.

Elevé dans nos collèges, aux applaudissements du pays, il avait puisé, dans cette éducation forte et virile, des principes et des sentiments qui ont honoré sa courte carrière. Il aimait ardemment son pays, et il comblait tout ce que le haut rang où le ciel l'avait placé, exigeait de dévouement, d'intelligence et de courage.

Quand la Révolution de juillet éclata, le duc d'Orléans n'avait pas encore vingt ans; mais, préparé qu'il était par ses fortes études, il fut sur le champ à la hauteur de sa grande position.

Partout où nos soldats ont eu quelque chose à faire, le prince royal s'est montré. A Anvers, en Afrique, il a payé de sa personne, et notre armée a pu apprécier tout ce qu'il y avait chez lui de noble instinct militaire, d'intelligente sagacité et de bravoure personnelle. On comprenait qu'il était né pour commander, et cependant, dans sa modeste défiance de lui-même, il ne voulait qu'obéir. C'est sous les ordres de nos plus illustres vétérans, les maréchaux Gérard et Clauzel, qu'il a gagné ses éperons, et l'estime que l'un et l'autre lui avaient vouée s'adressait au jeune et brillant général, beaucoup plus qu'à l'héritier du trône. — (Le Globe).

la France ! » Telles furent les paroles que prononça le Roi lorsqu'il se trouva en présence des ministres, résumant ainsi la consternation de tous les fidèles de la royauté constitutionnelle.

A cinq heures, la dépouille mortelle du prince était placée sur une litière recouverte d'un drap blanc et portée jusqu'à la chapelle du palais de Neuilly.

Quatre sous-officiers du 17<sup>e</sup> léger portaient la litière. Derrière suivaient à pied, le Roi, la Reine, la princesse Adélaïde sœur du Roi, la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier. Après eux, marchait un long cortège recueilli.

Le soir, une voiture emportait sur la route de Plombières, la duchesse de Nemours avec une partie de la maison du prince défunt. Madame la duchesse d'Orléans s'était rendue à cette station thermale pour y passer la saison.

Une dépêche télégraphique informa l'infortunée princesse que son mari était dangereusement malade. Sur le champ elle fit ses préparatifs de départ et rencontra à dix lieues de Plombières la voiture qui portait M. Bertin de Vaux, aide de camp du prince, et M. Chomel, son médecin.

M. Chomel descendit en toute hâte et se présenta à la portière de la voiture de Madame la duchesse. A sa vue, la princesse, hors d'elle-même, s'écria : « Comment, vous ici, son médecin ; il est donc mort ! » Le docteur ne répondit pas, mais son visage désolé répondit pour lui, et la princesse le pressa rapidement et confusément de questions désespérées, au milieu desquelles elle s'évanouit.

Un peu plus loin, Madame la duchesse d'Orléans rencontra la voiture de Madame la duchesse de Nemours et de Madame la princesse Clémentine, qui lui apportaient des lettres du roi et de la reine. L'entrevue fut ce qu'on doit penser, déchirante.

Le roi la reine et les princesses présentes allèrent recevoir l'auguste veuve. Madame la duchesse d'Orléans, abîmée dans sa douleur parut reprendre du courage à la pensée de ses enfants. Ces derniers, le comte de Paris et le duc de Chartres, étaient arrivés le matin à dix heures. Ils ignoraient encore le malheur qui venait de les frapper, bien qu'ils fussent affectés péniblement de la contenance désolée de leurs parents et des personnes qui les entouraient.

Lorsque Madame la duchesse d'Orléans se trouva en présence de ses deux fils elle les embrassa l'un et l'autre et leur dit avec la sublime résignation de la veuve et de la mère : « Mes enfants, vous n'avez plus de père, Dieu l'a rappelé à lui, et nous ne nous reverrons que là ».

D'autres membres de la famille royale étaient absents le jour de ce fatal accident.

M. le duc de Nemours était occupé à passer, à Nancy, une inspection dans le premier régiment de hussards.

Le général Villatte fut chargé sur le vu d'une dépêche télégraphique d'apprendre la nouvelle au jeune prince. Il s'avança vers lui chancelant et M. le duc de Nemours l'apercevant qui pâlissait lui dit :

« Qu'avez-vous, général ? vous paraissez souffrant ! — Oh ! Monseigneur, une horrible nouvelle arrive de Paris... — Je vous comprends. Le roi est tué !... — Non ; mais le prince royal n'est plus ! Il est mort hier, à Paris, des suites d'une chute de voiture !... Il n'est pas possible de donner une idée du désespoir qui s'empara en ce moment de M. le duc de Nemours.

La reine des Belges, fille du roi de France, et le roi, son mari, arrivèrent ensuite ravivant le désespoir de cette famille si cruellement éprouvée.

Cet événement douloureux produisit à Nîmes, comme dans toute la France, une sensation profonde dans toutes les classes de la population. Les rancunes des partis, les passions politiques se turent devant ce cercueil ouvert dans des conditions si affreuses à un jeune prince qui paraissait destiné à occuper un des plus beaux trônes de l'univers et qui disparaissait ainsi impitoyablement fauché alors que, plein d'intelligence et d'avenir, toutes les espérances de la nation se réunissaient sur sa tête.

Aussi la ville prit-elle le deuil dans la journée du 14 juillet. On se souvenait de cette visite que le prince avait faite à la ville en 1832 et dont j'ai donné les détails dans un précédent chapitre.

Le Conseil municipal se réunit le 25 juillet pour délibérer sur un projet d'adresse au Roi. Mais il ne se trouva pas en nombre pour prendre une délibération.

En conséquence, le maire, les adjoints et les membres présents arrêtaient entre eux le texte de l'adresse.

Ce même jour, dans les églises des deux cultes, se célébraient des services religieux en mémoire du royal défunt. Ces cérémonies eurent lieu à la Cathédrale et au petit Temple, en présence de toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires et devant une foule empressée et recueillie.

Le 62<sup>e</sup> régiment d'infanterie, alors en garnison à Nîmes, tirait une salve de vingt et un coups de canon pendant ces services.

Les fêtes dites des Trois-Journées furent naturellement privées de

toute manifestation et les drapeaux arborés à cette occasion furent recouverts d'un crêpe.

Pendant que Nimes, comme toutes les villes de province prenait le deuil du prince royal, Paris se préparait à faire au duc d'Orléans des funérailles splendides. Le 30 juillet, une foule immense s'échelonnait de Neuilly à Notre-Dame pour contempler le cortège funèbre qui accompagnait à la métropole la dépouille mortelle du prince.

Et le 3 août, à neuf heures du matin, se célébrait le service funèbre dans la vieille basilique au milieu du Parlement, de tous les grands dignitaires et de tous les corps constitués de la nation. C'est à Dreux que les restes mortels du duc d'Orléans furent inhumés. La famille d'Orléans possède dans cette petite sous-préfecture du département d'Eure-et-Loir, un château qui a été construit sur l'emplacement d'une vieille forteresse. A quelques pas du château, s'élève une chapelle sous laquelle sont les caveaux de la famille. Ce monument, surmonté d'un dôme, qui s'aperçoit de loin, est placé sur une hauteur dominant toute la ville. On l'a appelé avec quelque raison le Saint-Denis des princes de la monarchie constitutionnelle.

Ce fut la princesse Marie, la sœur du prince royal qui, frappée et arrachée à la gloire des arts par une mort imprévue, vint reposer la première dans cette demeure souterraine.

Le roi entouré des princes de la maison royale vint recevoir le corps de son bien aimé fils et assister à son ensevelissement. La cérémonie eut lieu au milieu de l'émotion générale des assistants et avec cette solennité touchante et grandiose qui avait marqué le service funèbre de Paris.

Avant de rendre les derniers devoirs au prince héritier, le roi avait, devant la date primitivement fixée, ouvert lui-même le Parlement le 26 juillet. Il prononça dans cette circonstance le discours suivant :

» Dans la douleur qui m'accable, privé de ce fils chéri que j'avais cru destiné à me remplacer sur le trône, et qui était la gloire et la consolation de mes vieux jours, j'ai éprouvé le besoin de hâter votre réunion autour de moi.

» Nous avons ensemble un grand devoir à remplir. Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, il faut que la France, que la monarchie constitutionnelle ne soient pas un moment exposées à une interruption dans l'exercice de l'autorité royale. Vous aurez donc à délibérer sur les mesures nécessaires pour prévenir, pendant la minorité de mon bien-aimé petit-fils, cet immense danger. Le coup qui vient de me frapper ne me rend pas ingrat envers la Providence, qui me conserve encore

des enfants si dignes de toute ma tendresse et de la confiance de la France.

» Messieurs, assurons aujourd'hui le repos et la sécurité de notre patrie. Plus tard je vous appellerai à reprendre, sur les affaires de l'Etat, le cours accoutumé de vos travaux ».

Ce discours, si digne, si noble, dit assez les grosses préoccupations qui assiégeaient à ce moment les partisans de la monarchie constitutionnelle.

La situation était grave en effet à ce moment. Un roi âgé, un héritier présomptif encore enfant, offraient pour l'avenir une ressource incertaine, en présence de l'héritier légitime de la Maison de France que l'exil tenait, il est vrai, loin de nos frontières, mais que la Providence pouvait ramener sur le sol français, en présence aussi des menées et des tentatives du prince Bonaparte, et en présence surtout de l'organisation menaçante du parti républicain, toujours prêt à descendre dans la rue pour recueillir sur les cadavres de quelques naïfs le pouvoir convoité par une poignée d'ambitieux.

La destinée du roi était d'autant plus précaire que non-seulement son âge avancé pouvait laisser pressentir sa fin prochaine mais que l'on pouvait supposer que les ardents du parti républicain n'hésiteraient pas à renouveler contre Louis-Philippe les attentats criminels des premières années du règne.

Les considérants qui accompagnaient le projet de loi sur la régence déposé le 9 août sur le bureau de la Chambre par le ministère, sont le reflet de ses préoccupations :

« En présence de la plus brillante famille, dit l'exposé des motifs, qui se soit jamais rangée autour d'un trône, la France semblait en droit d'espérer qu'elle n'aurait pas de longtemps à s'occuper de fixer l'âge de majorité de ses rois.

» Nous avons été frappés tout à coup dans nos plus chères confiances ; de tous les malheurs qui pouvaient nous atteindre, nous avons subi le plus imprévu. Aucune épreuve ne nous aura manqué dans notre travail pour la fondation d'un gouvernement libre et d'une dynastie nationale.

» Accomplissons les devoirs que nous impose cette situation douloureuse. Dieu qui a couvert les jours du Roi d'une protection si visible, nous conservera longtemps encore cette vie si précieuse de la patrie.

» Mais le Roi lui-même en s'inclinant sous les décrets de la Providence, a embrassé d'un œil ferme toutes les chances de l'avenir.

» Il s'est hâté de vous réunir autour de lui et vous l'avez vu lutter contre sa douleur pour vous demander de rassurer la France.



» Répondons à ce noble appel et montrons au monde que les coups les plus rudes ne sauraient ébranler l'édifice qui a résisté à tant de secousses.

» ... C'est le seul espoir qui puisse adoucir le deuil de la France et porter quelques consolations dans le cœur brisé du Roi. »

Le projet de loi qui suivait se composait de six articles dont voici la teneur :

» Article premier. — Le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

» Article 2. — A l'instant de la mort du Roi, et lorsque son successeur est mineur, le prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la Charte de 1830 et âgé de vingt et un ans accomplis, est investi de la régence pour toute la durée de la minorité.

» Article 3. — Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du Roi, appartient au Régent.

» Article 4. — L'article 12 de la Charte et toutes les dispositions législatives qui protègent la personne et les droits constitutionnels du Roi sont applicables au Régent.

» Article 5. — Le Régent prête devant les Chambres le serment d'être fidèle au Roi des Français, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt du bonheur et de la gloire du peuple français.

» Si les Chambres ne sont pas réunies, le Régent les convoque dans un délai de trois mois.

» Article 6. — La garde et la tutelle du Roi mineur appartiennent à la reine ou princesse sa mère, non remariée, et, à son défaut, à la reine ou princesse son aïeule paternelle également non remariée.

» Fait au Palais de Neuilly, le 9 août 1842. »

Le 20 août la Chambre adoptait le projet précédent sans modifications par 310 voix contre 94.

Pradier, l'éminent sculpteur, dont j'aurai l'occasion de parler sous peu et qui a laissé à Nîmes des ouvrages d'une incontestable grandeur fut chargé de faire une statue en pied du duc d'Orléans pour le palais de Versailles et une statue couchée pour le tombeau de Dreux.

Le roi, voulant rattacher le souvenir de son fils à la création des chasseurs à pied dont la formation avait été confiée au prince royal, décida que les dix bataillons de cette arme prendraient à l'avenir la dénomination de chasseurs d'Orléans.

Il n'est pas inutile de mentionner que du fond de sa retraite de Kirchberg, le duc de Bordeaux adressa à Louis Philippe, dont il était le filleul, une lettre de condoléance sur la mort du prince héritier.

Cette démarche solennelle, faite par l'auguste exilé, dit assez haut quel cœur et quel esprit de haute résignation animait ce prince qui, pour le malheur de la France, est mort loin d'elle et sans avoir pu lui prouver l'ardente affection qu'il ressentait pour sa patrie.

L'ébranlement causé à la monarchie constitutionnelle par la mort imprévue du duc d'Orléans fut à coup sûr une des causes primordiales de la tempête qui, quelques années plus tard, allait emporter sur la terre étrangère le vieux roi et sa nombreuse famille.

Ce fut un moment de stupeur qui affligea profondément les plus fidèles et les plus dévoués. Il y avait là comme un encouragement à d'autres espérances les unes légitimes, les autres coupables, et l'opposition allait redresser plus vivement la tête.

L'année 1842 se termina dans ces dispositions d'esprit pour tous. Sous l'influence de ces inquiétudes, les élections départementales passèrent presque inaperçues, bien que M. Béchar, le candidat légitimiste, fût élu dans le 3<sup>e</sup> canton de la ville par 250 voix, tandis que M. Gazay, candidat constitutionnel, n'en obtenait que 108.

MM. Liotard et Currier, membres sortants du Conseil d'arrondissement, furent réélus dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cantons.

---

## NOTE

Un des plus anciens membres de l'Académie du Gard mourut le 20 novembre de cette même année.

Louis Aubanel était né à Nîmes en 1758.

Cédant à un goût qui a toujours été dominant dans le sein de l'Académie du Gard, il s'occupa avec quelque succès de l'étude des antiquités.

Il communiqua à l'Académie du Gard quelques mémoires sur les monuments antiques de sa ville natale, mémoires qui sont mentionnés ou analysés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*. On trouve aussi dans ce recueil deux autres écrits qui lui sont dus : une *Statistique morale du Gard* et une collection d'*Inscriptions décernées* qu'il avait recueillies et expliquées en société avec son collègue Trévis (1). Mais c'est surtout

(1) *Notices des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*, p. 231-245.

par ses poésies languedociennes qu'Aubanel est connu. Son ouvrage le plus remarquable en ce genre est une traduction d'Anacréon.

Alexandre Vincens, disait que de toutes les traductions d'Anacréon, aucune ne rendait mieux l'esprit et la grâce du texte.

Erudit sans pédantisme, et aimant de s'entourer de beaux et riches souvenirs du passé, M. Aubanel avait su réunir une collection des plus précieuses et des plus variées. Ce goût éclairé lui avait acquis hors de nos murs une réputation très-réputée parmi les hommes spéciaux ; dans notre ville, il l'avait rendu populaire ; c'était à lui que l'artisan, le cultivateur s'empressait d'apporter les découvertes que révèle chaque roulement de notre sol antique.

## CHAPITRE TREIZIÈME

(Année 1843)

---

### SOMMAIRE

**ELECTION DÉPARTEMENTALE. — DÉPART DE M. DE JESSAINT. — M. DARCY, PRÉFET DU GARD. — M. LE BARON DE FEUCHÈRES PROMU LIEUTENANT-GÉNÉRAL. — SES ADIEUX A LA POPULATION. — ELECTIONS MUNICIPALES. — LES VOLS A NIMES. — INONDATIONS. — LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ. — EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — LES CARMÉLITES A NIMES.**

Nous avons vu, en terminant le chapitre précédent, que l'opposition, fortifiée par la disparition inopinée du prince dont l'avenir au trône était assuré tant à cause de ses qualités que de la popularité dont il jouissait, se mettait en campagne avec plus de résolution que jamais.

L'élection au conseil général qui eut lieu le 10 janvier 1843 est un des indices de ce nouvel état de choses. Il s'agissait de remplacer M. Gonet, mort d'une attaque d'apoplexie à la fin du mois de décembre et qui représentait, à l'assemblée départementale, le 2<sup>e</sup> canton de Nimes. M. Gonet était en même temps procureur général.

La lutte fut ardente de part et d'autre. Les constitutionnels tenaient à conserver ce siège pour lequel ils désignèrent, d'un commun accord, M. Léonce Maurin, membre de l'Académie du Gard.

L'opposition, groupée autour de M. Boyer Alphonse, se présentait au scrutin avec le désir de triompher, coûte que coûte.

M. Alphonse Boyer l'emporta avec 136 suffrages, alors que M. L. Maurin en réunissait à peine 72.

Un mouvement administratif avait été signé dès le commencement de l'année et atteignait la préfecture du Gard. M. le baron de Jessaint quittait Nîmes, après un séjour administratif de huit ans, pour aller à Chartres. Il était remplacé par M. Darcy, préfet de l'Aube. L'ordonnance qui portait ce mouvement était datée du 6 janvier.

L'administration de M. de Jessaint avait été des plus fécondes pour le Gard et pour Nîmes en particulier. Il avait amélioré, avec le concours du Conseil général, toutes les routes du département ; il avait assisté à l'inauguration du chemin de fer de la Grand'Combe à Beaucaire, posé la première pierre du Palais de Justice et celle du Viaduc. En partant, ce fonctionnaire distribuait, au nom du ministre des travaux publics, que nous avons vu l'année précédente présider la fête des chemins de fer du Gard, une médaille présentant l'effigie du Roi et, au revers, l'inscription suivante :

CHEMIN DE FER  
DE MONTPELLIER A NISMES.  
LOI DU 45 JUILLET 1840.  
VIADUC DE NISMES.  
LA PREMIÈRE PIERRE  
DE CE MONUMENT A ÉTÉ POSÉE  
LE 31 OCTOBRE 1852  
SOUS LE RÈGNE DE  
S. M. LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup>  
ROI DES FRANÇAIS  
PAR M. TESTE, MINISTRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.  
M. LEGRAND, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.  
M. DE JESSAINT, PRÉFET  
DU DÉPARTEMENT DU GARD  
M. DIDION, INGÉNIEUR EN CHEF  
DU CHEMIN DE FER

On gravait en même temps, sur la façade Est du Palais de Justice, l'inscription suivante :

« Sous le règne de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, le baron de Jessaint, préfet, assisté de M. G. Bourdon, architecte, a posé la première pierre de ce monument en présence des autorités du département du Gard.

» Le XIII septembre M.DCCCXXXVIII ».

Le successeur de M. de Jessaint, M. Darcy, arriva à Nîmes le vendredi 10 février, accompagné du nouveau procureur-général,

M. Plougoulm, celui-là même que les Toulousains avaient chassé de son hôtel lors des troubles du recensement.

Je crois qu'il est opportun de rappeler ici que sur la demande de M. de Jessaint, M. Paulin Talabot, ingénieur, l'un des gérants du chemin de fer du Gard, s'était occupé de chercher les moyens de prévenir les accidents sur la ligne et d'appeler de prompts secours, à l'aide de signaux qu'on placerait à certaines distances.

C'est ce que dit tout au long l'arrêté préfectoral du 16 janvier, signé de Jessaint.

« M. Paulin Talabot adhère au désir que nous lui avons manifesté de voir sa société établir sur la ligne un service de signaux fixes.

» Ces signaux consisteront en deux plaques de tôle l'une blanche, l'autre rouge, tournant autour d'un cercle et marqueront par des signes convenus si la voie est libre ou occupée, etc., etc., »

Ces appareils se sont depuis singulièrement améliorés et se perfectionnent tous les jours, mais il est constant que nous devons à un compatriote et à un administrateur éclairé, les premiers éléments de la sécurité que l'on ait pu obtenir sur les voies ferrées.

Cette même année devait enlever à Nîmes un autre citoyen d'adoption. M. le baron de Feuchères venait d'être élevé par ordonnance royale au grade de lieutenant-général. Cet avancement mérité fut favorablement accueilli par notre cité, reconnaissante des bienfaits que la main généreuse du baron de Feuchères avait répandus avec tant d'abondance sur la population indigente.

Aussi le général adressa-t-il aux habitants de la ville la lettre suivante d'adieu, lorsqu'il se rendit à son nouveau poste.

« MES ADIEUX AUX HABITANTS DE NÎMES.

19 mai 1843.

» Hier, mes adieux à la garnison étaient ceux du chef militaire à ses subordonnés, ceux du père à ses enfants qu'il aime et qu'il regrette. Aujourd'hui, c'est aux habitants de Nîmes que je les adresse ; c'est d'eux que je viens prendre congé !

» Plusieurs fois vos magistrats m'ont honoré du titre de citoyen de Nîmes ; j'ai redit combien il m'était précieux ; plus tard, je vous en demanderai la ratification. Adieu donc mes chers concitoyens, adieu, vous que j'aime et que je regrette aussi !

» Dans quelques jours je vous aurai quittés, le cœur plein de bons souvenirs et avec le désir bien vif de retrouver, quand je reviendrai.

parmi vous, les mêmes sympathies dont vous m'avez donné de si nombreuses et de si touchantes preuves. Adieu !

» *Le Lieutenant-Général,*  
» **BARON DE FEUCHÈRES.** »

La veille, à quatre heures de l'après-midi, avait eu lieu, sur la place du Cours-Neuf, une revue d'honneur dans laquelle le lieutenant-général baron de Feuchères avait fait ses adieux à la garnison et avait reconnu M. Carrelet, ex-colonel de la garde municipale de Paris, appelé aux fonctions de maréchal de camp, commandant le département du Gard.

Nous n'avons pas eu occasion de traiter longuement la question des travaux du Conseil municipal. Ceux-ci se réduisaient à peu de choses, étant donnée la quantité de travaux engagés sur tous les points de la ville.

Quelques-uns de ces travaux avaient une importance considérable. L'église Saint-Paul en particulier, dont la construction régulièrement menée depuis la dernière adjudication s'élevait déjà à la fin de cette année 1843 jusqu'à la toiture, et dont le clocher et la flèche devaient se construire en 1844.

L'agrandissement du Collège dont le devis total s'élevait à 100,000 francs, chiffre dans lequel la ville entrait pour 60,000 francs.

Le Grand Temple pour lequel l'achèvement de la façade d'une part et des travaux de réfection intérieure exigeait 58,317 francs.

La maison principale des Frères qui devenue insuffisante réclamait des agrandissements indispensables et dont le coût atteignait 33,000 francs.

La reconstruction presque totale de la maison de la Calade ayant pour but d'assurer une position convenable aux écoles de fabrication, de chant, de dessin, aux écoles primaires, soit 25,000 francs de dépenses.

Les travaux d'agrandissement de la maison des orphelines, appelée la Providence, évalués à 70,000 francs, dont moitié à la charge de la ville et moitié supportée par des legs pieux, notamment celui de M<sup>me</sup> d'Alison.

En un mot, les travaux entrepris ou à entreprendre constituaient pour la ville un engagement total de 653,000 francs. Le budget de 1844, voté dans la session de mai, consacrait à l'exécution de ces travaux une somme de 234,716 francs sur un budget en recettes de 689,758 francs.

Le restant servait à assurer les dépenses ordinaires et laissait encore un excédant de recettes de 1,656 francs.

On conçoit qu'en présence de ces énormes engagements, de ces chantiers ouverts ayant tous un but d'utilité immédiate ou d'embellissement, le Conseil se soit en entier consacré à la tâche ingrate d'équilibrer convenablement son budget et d'alimenter toutes les opérations entreprises sans faire souffrir aucun service municipal.

Deux questions furent agitées dans cette session de mai qui ont reçu depuis la solution demandée, dont une toute récente.

Il s'agissait de faire disparaître les lavoirs de la Bouquerie et de la place d'Assas pour reconstruire l'un dans le quartier de l'Enclos-Rey, l'autre dans le quartier du Jeu de Mail.

Enfin, il fut décidé d'utiliser le vieux cimetière, abandonné depuis huit ans, que la ville possédait dans le quartier du Jeu de Mail. On résolut de démolir le vieil abattoir situé sur la place du Marché aux Bœufs, et de transporter les services auxquels il était destiné partie dans le grand abattoir public, partie dans le terrain de Jeu de Mail, ce qui devait augmenter la surface du marché aux bœufs (1).

Le renouvellement triennal de la moitié du Conseil allait introduire dans notre assemblée municipale des éléments nouveaux.

Les conseillers sortants étaient : MM. Girard, maire ; Montagnon, Boissier, Delacorbière, Emile Bonnaud, Charles de Surville, Alphonse Boyer, avocat ; Sabran, Maxime Baragnon, Martin, docteur ; Curnier père, Frédéric Vidal, Augustin Rame, Salavie, David Carcassonne, Gignan, Philippe Mathieu, Bécharde, député, et Rousselier, conseiller à la Cour Royale.

Il y avait aussi à remplacer M. Gonet, décédé.

Les élections commencèrent le jeudi 8 juin.

MM. Vidal Frédéric, Adolphe Blanchard fils, Augustin Rame, Curnier père, Emile Bonnaud, Emile Delacorbière, Girard, Montagnon, Philippe Mathieu, Gignan, David Carcassonne, de Trinquelague, Abric-Chabanel, Maxime Baragnon, Alphonse Boyer, de Régis, de Perrin et Rousselier furent élus.

En outre M. Dominique Bolze, négociant, remplaça M. Sabran, démissionnaire ; M. Nègre-Bergeron fut élu à la place de M. Casimir Boissier, nommé conseiller de préfecture, et M. Bourdet, démissionnaire fut remplacé par M. Martin.

(1) L'abattoir vieux s'appelait autrefois *les Vieux-Egorgeoirs* et occupait l'emplacement sur lequel s'élève actuellement l'Oratoire.



Les opérations électorales prirent fin le samedi, 24 juin, ayant donné lieu à vingt et une nominations.

Sur dix-huit membres sortant, quatorze étaient réélus. Trois conseillers s'étaient volontairement retirés : M. M. Béchard, de Surville et Salavie ; le quatrième était M. Gonet, décédé.

Depuis les élections de 1831, époque de la mise à exécution de la loi du 21 mars de la même année, soixante-huit citoyens de la ville avaient été successivement appelés à faire partie du Conseil municipal.

Onze conseillers municipaux en 1843 appartenaient au Conseil, sans interruption d'exercice, depuis la première formation.

Nous avons déjà vu dans un chapitre précédent qu'une bande de voleurs, dont le siège était à Bouillargues, jetait la terreur dans notre ville. Cette bande, saisie par la justice, avait été sévèrement condamnée.

Dans les derniers jours de l'année 1842 et dans les premiers mois de l'année 1843, de nombreux vols révélèrent la présence d'une autre association de personnes exercées à cette criminelle industrie.

Pendant quelque temps, malgré d'actives recherches, la police ne put en découvrir les auteurs, et quoi qu'elle exerçât une surveillance vigilante, peu de nuits se passaient sans un vol nouveau. Il fallut même en arriver à faire parcourir la ville par des patrouilles empruntées à la garnison.

Cependant à la suite d'instructions parvenues au parquet la nouvelle bande fut saisie rue de la Faïence et au mas de Gibelin. Cinq accusés comparurent devant la cour d'assises, trois hommes et une femme. Le chef de la bande, un nommé Cauvin, fut condamné à vingt ans de travaux forcés, avec exposition ; les autres accusés eurent à supporter des peines diverses.

Les débats avaient duré trois jours devant une foule considérable.

Le mois d'octobre 1843 fut marqué par des pluies torrentielles qui provoquèrent une crue de tous les cours d'eau de la région. Le Rhône monta démesurément. Heureusement les digues que l'on avait reconstruites à la suite des désastres de 1840 et 1841 résistèrent mieux à l'action des flots, et les malheurs que l'on pouvait craindre furent évités en partie.

A Nîmes, la Fontaine grossit au point qu'on ne pouvait comparer cette crue extraordinaire qu'à celle de 1827. Le Cadereau s'enfla également dans des proportions extraordinaires et se répandit dans la

plaine qu'il submergea. Il ne résulta pas de grands dommages de cette inondation presque subite; les travaux du chemin de fer en construction de Nîmes à Montpellier eurent seuls à souffrir et furent interrompus pendant quelques jours.

Ce même mois, une ordonnance royale, datée du 30, nommait la nouvelle municipalité en suite des élections municipales.

M. Girard était maintenu dans ses fonctions de maire.

Les adjoints étaient MM. Delacorbière Louis, Michel Casimir et Nègre-Bergeron Prosper.

Le préfet installa la nouvelle municipalité le lundi 20 novembre en présence du Conseil municipal.

J'ai parlé en son temps de la tentative d'assassinat commise par un nimois, Alibaud, sur la personne du Roi, à la suite de laquelle Alibaud, jugé par la Cour des Pairs, fut exécuté à Paris. Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici que Louis-Philippe, touché de l'état de dénuement dans lequel se trouvait la mère de ce malheureux assassin, lui fit parvenir sur sa cassette particulière une somme destinée à soulager cette infortunée avec promesse de nouveaux secours.

C'est le maire de Marseille, où s'était retirée cette pauvre femme, qui fut chargé par le Roi de lui remettre le royal secours.

Il y a dans cet acte un tel cachet de noblesse et de grandeur qu'il ne pouvait passer inaperçu.

Le 1<sup>er</sup> décembre s'ouvrait au Musée une exposition de peinture et de sculpture. Nombre d'artistes de la région concoururent et pendant plusieurs jours une foule considérable ne cessa de se presser dans le local de l'exposition.

Parmi les artistes nimois qui y figurèrent dignement, nous citerons Paul Colin, Numa Boucoiran, Simil, Jules Salles, deux débutants qui promettaient et qui ont tenu; Eugène Espion qui s'était déjà fait remarquer par un portrait équestre du général baron de Feuchères, toile qui fut offerte en don à la ville de Nîmes et que le Conseil municipal accepta avec reconnaissance, et Jalabert dont le tableau, *Thèbes ravagée par la peste*, faisait espérer un maître, suivant l'expression de Jules Canonge.

Il est impossible de parler peinture sans mentionner le passage à Nîmes de Paul Delaroche, qui se rendait en Italie. Le célèbre auteur de notre *Cromwell*, avant d'aller aux sources même de l'art compléter son remarquable talent, visita nos monuments antiques s'extasiant devant les lignes imposantes de l'architecture romaine.

Dans les derniers jours du mois de décembre commencèrent les tra-

vaux de déblaiement de l'Esplanade tels que nous les avons vu votés par le Conseil municipal l'année précédente. Nous aurons occasion d'y revenir.

C'est à cette époque que remonte la création à Nimes, d'une communauté de religieuses Carmélites, institution établie en France par le cardinal Bérulle et dont la fondation remonte à 1533.

La communauté s'établit tout d'abord rue du Pont de la Servie.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

(Année 1844)

---

### SOMMAIRE

**ELECTION LÉGISLATIVE A Uzès. — LA REINE D'ESPAGNE A NIMES. — ORAGE ÉLECTRIQUE. — RÉCEPTION DE LA VOIE DE NIMES A MONTPELLIER. — ADJUDICATION DE LA LIGNE. — LE CONSEIL MUNICIPAL DE NIMES A MONTPELLIER. — FÊTES DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE NIMES AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER. — CONGRÈS SCIENTIFIQUE A NIMES. — FONTAINE DE L'ESPLANADE. — CONCOURS. — EXPOSITION INDUSTRIELLE A PARIS. — RÉCOMPENSES. — AFFAIRE DU MAROC ET DE TAÏTI. — INDENNITÉ PRITCHARD. — VOYAGE DU ROI EN ANGLETERRE. — ALPHONSE DE SETNES. — FRÉDÉRIC BOILEAU DE CASTELNAU.**

L'année 1844 s'ouvre par un changement dans la députation du Gard. M. Teste, député d'Uzès et ministre des travaux publics, avait été nommé, par ordonnance royale du 16 décembre 1843, président de la Chambre à la cour de cassation et élevé à la dignité de pair. Comme conséquence de cette nomination, le collège d'Uzès fut appelé à élire un nouveau représentant.

M. Charles Teste, fils du précédent, se mit sur les rangs concurremment avec M. Charles de Labaume, qui fut élu par 246 contre voix 208.

Le 24 février, S. M. la reine Christine traversait notre ville pour se rendre en Espagne. Elle arriva à trois heures de l'après-midi et ne prit que le temps de reposer. Elle fut saluée par l'Évêque, le Préfet, le Maire et le Général. Une foule considérable de curieux massée depuis l'Esplanade jusqu'au chemin d'Avignon vint voir le cortège royal. La reine arriva à la frontière le 27 du même mois.

Des pluies torrentielles vinrent encore à la fin du mois d'octobre ravager plusieurs points du département. Le Gardon, la Cèze, le Vidourle sortirent de leur lit, ravageant tout sur leur passage.

À Nîmes, des orages d'une violence inouïe, éclatèrent à plusieurs reprises, et état particulier à noter : ces orages furent surtout des trombes électriques.

Un de ces météores jeta la consternation dans une ville voisine, Cette. Le 22 octobre, dans l'après-midi, on entendit un grondement terrible qui dura environ deux minutes. Subitement les toitures de la ville volèrent en éclat, projetées au loin. Des maisons à quatre étages furent rasées. Dans presque tous les appartements, les cloisons furent détruites, les croisées arrachées et brisées.

À ce phénomène vint s'ajouter un terrible raz-de-marée qui culbuta et coula une grande partie des bateaux qui étaient dans le port.

Il y eut environ cinquante morts et un grand nombre de blessés. De mémoire d'homme, on n'avait entendu parler de désastre semblable.

Nous avons vu lorsque M. Teste vint présider la fête des chemins de fer du Gard le 31 octobre 1842, et poser la première pierre du viaduc, que M. Didion, ingénieur en chef du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, avait promis que cette voie serait terminée pour le 1<sup>er</sup> mai 1844, jour de la fête du Roi.

L'engagement pris par M. Didion était une réalité; le mardi 30 avril, la ligne fut parcourue pour la première fois par une locomotive seulement. Le départ eut lieu à huit heures du matin. Le retour de Montpellier à Nîmes s'effectua en une heure vingt-huit minutes.

La locomotive était montée par MM. Didion, Vinard, Talabot et Gonnaud, qui rentrèrent à Nîmes à deux heures vingt-huit minutes du soir.

Ce premier essai avait attiré une grande affluence de spectateurs.

Le 3 mai, eut lieu un second essai présidé par les autorités du Gard et de l'Hérault. Le parcours s'effectua trois fois dans la journée entre Nîmes et Montpellier, toujours avec un succès qui ne laissait rien à désirer et au milieu des acclamations et des applaudissements de tous les habitants des communes traversées par la nouvelle ligne.

Malheureusement, la ligne quoique terminée ne pouvait être mise en service. Le Parlement ne s'était pas encore prononcé sur le système d'exploitation qu'il conviendrait d'adopter. La ligne avait été construite aux frais de l'Etat. Il ne s'agissait plus que de rechercher le meilleur mode de mise en activité. Ce retard était préjudiciable aux nombreux intérêts que la voie ferrée était appelée à desservir. Aussi la Chambre

de Commerce de Nîmes demanda-t-elle à plusieurs reprises qu'un service provisoire fût organisé en attendant la décision du Parlement. Les plaintes ne furent pas écoutées, mais la loi fut votée dans un délai assez rapproché.

Le 16 juillet 1844, les Chambres décidaient que cette nouvelle et importante voie de communication serait donnée en adjudication publique.

Une société, à la tête de laquelle se trouvaient MM. Emile Delacorbière, Félix de Surville, banquier, et Agénor Molines, banquier, se forma au capital de deux millions de francs divisés en quatre mille actions de 500 francs.

Cette société avait en vue de participer à l'adjudication qui, suivant un arrêté préfectoral, fut fixée au 18 septembre de cette même année, sous condition que les concurrents devaient pour soumissionner déposer un cautionnement de 500,000 francs.

Cinq concurrents se présentèrent. La Société dont je viens de dire quelques mots fut déclarée adjudicataire. Parmi les quatre évincés, était une autre Compagnie nimoise, MM. Mourier fils cadet, Emile Bonnaud et Maxime Baragnon.

Cette adjudication se fit à la préfecture avec une certaine solennité.

M. Teste, sous le ministère duquel cette voie ferrée avait été construite, assistait à cette réunion, ainsi que M. Roulleau-Dugage, préfet de l'Hérault. Il y avait foule dans la salle de l'Hôtel de la Préfecture et sur la terrasse qui y conduit.

On attendait avec une vive impatience le moment où serait proclamé le nom de la Compagnie adjudicataire. Les nimois ne tenaient pas à ce que des étrangers puissent s'emparer de la ligne et on savait que Montpellier et Lyon présentaient des concurrents très sérieux.

La rivalité était surexcitée au plus haut point surtout entre Nîmes et Montpellier, d'autant plus que dans la salle cette dernière ville était représentée par trois ou quatre cents personnes.

MM. Delacorbière, F. de Surville et A. Molines, l'emportèrent en s'engageant à fournir à l'Etat une rente annuelle de 381,000 francs.

Bien qu'une ordonnance royale eût, le 1<sup>er</sup> novembre, approuvé l'adjudication qui précède, cependant l'ouverture de la ligne n'eut lieu, comme nous le verrons, qu'au commencement de l'année suivante.

L'heureuse solution de cette grosse question provoqua entre les corps constitués de Montpellier et de Nîmes un échange de politesses et de gracieusetés.

C'est ainsi que le 17 novembre le Conseil municipal de Montpellier

invita le Conseil municipal de Nimes à un grand banquet qui réunissait ainsi, suivant la pensée des organisateurs, « les représentants les plus intimes des deux villes auxquelles aboutit le magnifique chemin de fer dû au vote intelligent des pouvoirs de l'Etat, et au talent éprouvé des habiles ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. »

Cette fête de famille, à laquelle le Conseil municipal de Nimes assista presque au complet, eut lieu au Peyrou. La municipalité nimoise, transportée par la nouvelle voie à Montpellier, trouva en arrivant dans cette dernière ville la population montpelliéraine massée aux abords du débarcadère.

Elle mit pied à terre au milieu des hourras populaires.

Dès leur arrivée à Nimes, les membres du Conseil s'occupèrent de rendre aux membres du Conseil municipal de Montpellier la fête qui venait de leur être offerte.

Il fut décidé que, le 4<sup>r</sup> décembre, un banquet réunissant les deux Conseils aurait lieu au foyer du Théâtre. A cette occasion, une fête fut organisée, à laquelle prit part toute la population nimoise, aux Arènes.

Au jour fixé, un convoi portant les administrateurs de la Compagnie du chemin de fer et le Conseil municipal de Montpellier, partait du chef-lieu de l'Hérault à dix heures un quart. Salué sur son passage par les vivats enthousiastes des habitants de la campagne, il arriva à Nimes à onze heures et demie, au milieu d'un immense concours de spectateurs, venus de tous les points du département pour assister à cette solennité.

Après une longue visite à la salle de la Bibliothèque où étaient exposés les divers produits des manufactures nimoises, et à tous les monuments de la ville, les deux Conseils se rendirent aux Arènes, pour assister à une *ferrade*.

Il est difficile de se faire une idée de la majesté du spectacle qui était réservé aux hôtes de notre cité. Une vaste loge pavoisée de pavillons tricolores et de bannières flottantes, aux chiffres M N, portant confondues les armoiries des deux villes, avait été préparée pour les recevoir.

Dans l'enceinte immense de l'ancien monument romain, pas une place n'était restée inoccupée ; chaque gradin était recouvert par une foule compacte qui accueillit avec des applaudissements prolongés les représentants de la ville de Montpellier. Vingt-cinq mille spectateurs se pressaient dans nos Arènes.

Après le banquet, le cortège se rendit dans la loge qui leur avait été préparée au théâtre, pour assister à la représentation de la *Reine de Chypre*.

Les invités de Nîmes furent logés par les soins de la municipalité au Luxembourg, et le lendemain lundi, ils assistèrent à une grande revue sur l'Esplanade et déjeunèrent dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Favorisée par un temps splendide, cette fête fut véritablement grandiose autant par les préparatifs que par l'ordre et la tranquillité qui ne cessèrent de régner dans cette foule compacte et animée.

Quelques mois auparavant, le 1<sup>er</sup> septembre, une solennité d'un autre genre avait réuni à Nîmes les savants de France comme venaient de se réunir les édiles de Montpellier et de Nîmes.

Le Congrès scientifique ouvrait sa douzième session au Palais de Justice. Le président général fut M. le comte de Gasparin, pair de France, ancien ministre et membre de l'Institut.

Les quatre vice-présidents étaient M. de Caumont, M. le comte Félix de Mérode, M. le chevalier Bertini, doyen de la faculté de Turin, et M. Guillory aîné, d'Angers.

Le Congrès se divisa en cinq sections.

M. Plagniol, inspecteur de l'Académie, à Nîmes; M. Dumas, propriétaire, géologue, de Sommières; M. de la Farelle, député; M. Nicot, recteur de l'Académie de Nîmes; M. Reboul, poète, occupèrent des postes de vice-présidents dans les différentes sections.

Les travaux du Congrès durèrent jusqu'au 9 septembre et occupèrent sept séances. Il vota dans sa dernière réunion sept vœux spéciaux :

- 1° L'institution d'une caisse de retraite pour les ouvriers;
- 2° Une loi sur l'irrigation;
- 3° L'exécution des lois concernant l'obligation du livret pour les ouvriers agriculteurs;
- 4° La création d'un ministère spécial pour l'agriculture;
- 5° Le dégrèvement du commerce de vins;
- 6° La suppression du titre d'officier de santé;
- 7° L'abolition immédiate de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises.

L'Assemblée se sépara en décidant qu'une médaille en bronze serait frappée pour perpétuer le souvenir du Congrès de Nîmes.

Le Conseil municipal avait contribué pour une large part à la tenue de ce congrès scientifique en mettant à la disposition de l'Académie du Gard, une somme de 3,000 francs.

C'est dans la session de mai que fut votée cette allocation. Dans la même session, le Conseil établit le budget de la ville et s'occupa de la fontaine monumentale à élever au centre de l'Esplanade dans l'axe de la nouvelle avenue.



La fontaine qui se trouvait à cet endroit, en ce moment, ne débitait que huit pouces d'eau, mais il fut décidé qu'il fallait prévoir que la fontaine à exécuter pourrait recevoir une quantité d'eau plus considérable.

Dans des évaluations préalables, le Conseil avait indiqué la somme de 40,000 francs comme la limite approximative du prix de la fontaine ; ce chiffre fut définitivement fixé à 50,000 francs.

Le projet était mis au concours. L'auteur du projet adopté devait recevoir une somme de 2,000 francs indépendamment du droit qu'il aurait de diriger lui-même l'exécution des travaux.

Les matériaux employés devaient être principalement les pierres de Roquemallière et de Lens. Le marbre et le bronze étaient admis comme accessoires. Chaque projet devait être adressé à la mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1844.

Vingt-sept projets furent envoyés au concours. Ils furent exposés publiquement à la Maison-Carrée depuis le dimanche 13 octobre jusqu'au 13 novembre. Le 22 du même mois, le Conseil municipal nomma un jury composé de douze membres, savoir : six pris dans son sein, six pris au dehors.

Ces six derniers comprenaient deux ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées, trois architectes et le directeur du Musée.

Sur les vingt-sept projets présentés, vingt-deux furent éliminés par le jury et cinq seulement jugés dignes de son attention.

Le numéro 2, portant pour épigraphe : « A chacun selon ses œuvres » ; le numéro 5, avec cette épigraphe : « Prospérité, commerce, industrie » ; le numéro 7 : « Aide-toi, le ciel t'aidera » ; le numéro 19, avec cette épigraphe : « *Ut prosim* » ; et enfin le numéro 21 qui portait comme épigraphe : « Utilité et embellissement. »

Deux de ces projets, les numéros 19 et 21, furent jugés susceptibles d'exécution. Ils étaient l'un et l'autre conçus avec beaucoup de talent, de goût et de convenance.

L'un, le numéro 19, fut adopté. Il est inutile d'en faire la description.

Le numéro 21 se composait d'un monument carré, très artistement décoré, ayant deux façades principales, une tournée vers le boulevard, l'autre vers l'avenue. Sur ces deux faces étaient deux statues placées chacune dans une niche et sur les deux faces latérales des médaillons ornements.

Ces deux projets parurent l'un et l'autre si recommandables et étudiés avec tant de soin, que le jury résolut de solliciter du Conseil

municipal l'allocation d'une prime en faveur du projet qui ne serait pas exécuté.

A l'unanimité le numéro 19 fut adopté par le jury.

Le 24 décembre, le Conseil, réuni pour cet objet, décacheta les plis des deux ouvrages couronnés et décida que le projet de la fontaine monumentale numéro 19, *Ut prosim*, appartenant à M. Questel, architecte à Paris, serait mis à exécution sur la promenade de l'Esplanade.

Qu'un témoignage honorable d'estime avec prime de 1,000 francs serait accordé à M. Léon Feuchères, architecte à Paris, auteur du numéro 21.

Pendant que le Conseil traitait cette question et créait ainsi une promenade qui devait être magnifique, il s'occupait aussi d'améliorer nos boulevards. Il mettait à l'étude le dallage en asphalte des allées servant aux piétons.

C'était une grosse dépense à ajouter à toutes celles qui se faisaient pour transformer complètement notre vieille cité.

Le développement des boulevards atteint environ deux mille mètres et les deux allées ont une largeur moyenne de cinq à sept mètres. La surface générale à daller était donc d'à peu près douze mille mètres et la dépense s'élevait à près de 100,000 francs. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que prenant en considération ce projet, le Conseil en ait renvoyé l'exécution à une époque plus éloignée, après l'achèvement des grands travaux, guidé en cela par des motifs de prudence et d'économie que l'on ne peut qu'approuver.

Mais la question était posée, et elle devait à bref délai être résolue.

Une exposition générale des produits de l'industrie s'ouvrit à Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1844, dans les galeries du palais des Champs-Élysées. Le 29 juillet, le Roi entouré de toute sa maison, des grands dignitaires, distribuait aux exposants, désignés par le jury, les décorations et les médailles destinées à constater et à récompenser le succès de leurs travaux.

La ville de Nîmes participa largement et glorieusement à cette exposition. Sur cinquante médailles d'or, accordées à l'industrie des tissus, les fabricants de Nîmes en obtinrent deux que remportèrent MM. Flaisier frères et Devèze fils et C<sup>o</sup>.

Sur soixante-douze rappels de médailles d'or, Nîmes en eut une que remporta M. Curnier.

Sur cent quarante-six médailles d'argent, six furent remportées par des fabricants nîmois : MM. Chardon, Constant, Prade-Foule, Fabre et Bigot, Daudet-Queirety, Lecun et C<sup>o</sup>.

Onze rappels de médailles d'argent furent le lot des fabricants nimois, sur soixante-dix-sept distribuées.

Cette victoire industrielle se compléta par dix médailles de bronze et cinq rappels de médailles de bronze.

C'était là, un magnifique résultat. Le Gard, du reste, tint honorablement sa place à côté du chef-lieu.

Un journal de l'époque jugeant les produits exposés écrivait ce qui suit :

« Le Gard a envoyé à l'exposition deux ou trois hommes remarquables, parmi lesquels nous citerons de préférence MM. Flaissier frères, M. Lecun et MM. Rédarès frères.

» Ces ingénieux fabricants, MM. Flaissier surtout, ont importé dans le Midi l'industrie des moquettes qui appartenait au Nord. Ils leur ont donné une couleur, un éclat, un mouvement jusqu'alors inconnu, et par des procédés assez économiques pour que leurs prix soient facilement abordables.

» Il est facile de voir que même pour les dessins, les nimois sortent des sentiers battus, et se font un genre original, dont les produits ont vivement frappé l'attention par la nouveauté et l'élégance.

» Aubusson leur a fait des commandes, c'est tout dire. »

De tels éloges, justement mérités, enorgueillissent à bon droit ceux qui en sont directement l'objet et la ville qui possède de tels industriels.

Pendant que nos fabricants luttèrent ainsi pacifiquement avec ceux de la France, en Afrique nos affaires prenaient tout-à-coup une tournure de plus en plus grave.

L'empereur du Maroc avait fait des préparatifs de guerre considérables pour s'opposer à une entreprise quelconque de l'armée espagnole lors de ses différends avec cette dernière puissance.

Mais se sentant rassuré de ce côté, le sultan marocain se tourna contre la France dont le voisinage en Algérie l'inquiétait considérablement. Quinze à vingt mille Arabes étaient rassemblés sur notre frontière, et, devant cette attitude, le général Lamoricière qui commandait à Oran dut concentrer toutes ses forces pour être prêt à toute éventualité. La situation s'aggrava outre mesure par suite du changement de front de notre allié l'émir Abd-el-Kader. Il fallait songer à prévenir tout désastre. Le maréchal Bugeaud se rendit sans plus tarder de ce côté pendant qu'à Toulon une expédition s'organisait portant des renforts à notre colonie algérienne.

Le prince de Joinville s'embarqua sur le *Suffren* pour rallier Oran et se mettre à la tête de notre division navale de la Méditerranée.

Les hostilités, déjà commencées, exigeaient qu'on agisse avec vigueur. Le 6 août, le prince de Joinville (1) bombardait Tanger et le 10 il traitait de même Mogador. Ces deux brillantes affaires furent conduites par le prince avec une bravoure et une intelligence remarquables.

Pendant qu'avec une précision et une hardiesse sans conteste le prince culbutait les forts marocains, bouleversant tous leurs moyens de défense, le maréchal Bugeaud remportait sur les troupes arabes la sanglante et brillante victoire de l'Isly (2), mettant ainsi fin à cette guerre qui pouvait devenir des plus dangereuses.

A ces préoccupations s'en ajoutaient d'autres non moins graves. L'amiral Dupetit Thouars avait pris possession, dans les mers de l'Océanie, de l'île de Taiti, et y avait, bien que sans ordres, planté le drapeau français.

Il en était résulté dans l'île une propagande moitié religieuse, moitié politique, qui s'efforçait de créer à la France des difficultés et des

(1) François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, est né à Neuilly, le 14 août 1818. Il fit ses études au collège Henri IV.

Le Roi le destina de bonne heure à la marine et dirigea vers cette carrière son instruction et ses études. A treize ans, il s'embarqua comme aspirant pour les mers du Levant.

Rentré en France, il y passa de brillants examens en 1834 et fut après nommé élève de première classe. Remarqué par son aptitude et son zèle il fut promu le 25 août 1835 enseigne de vaisseau.

Il entreprit en cette qualité un long voyage d'études sur les côtes d'Angleterre d'Irlande et d'Ecosse ; le prince s'y occupa surtout d'hydrographie, fut chargé du détail de tous les sondages et descendit plusieurs fois sous la cloche à plongeur pour y suivre de ses propres yeux des observations scientifiques de grande portée.

Nommé le 4<sup>e</sup> août 1836, lieutenant de vaisseau, il visita tout l'orient et plus tard fit campagne dans le golfe du Mexique et au Brésil.

C'est à Rio-Janeiro qu'il eut l'occasion de voir la princesse qui devait unir son sort au sien.

Au Mexique, il se distingua par son intrépidité au siège de Saint-Jean d'Ulloa. Il reçut en récompense le grade de capitaine de vaisseau.

Nous avons vu qu'il avait eu l'honneur de ramener de Sainte-Hélène les restes mortels de l'empereur. Nommé contre-amiral le 31 juillet 1843, il exécuta la campagne du Maroc avec un talent incontestable. Son coup d'œil prompt et sûr, sa justice et sa bonté étaient réputées parmi les marins qui avaient en lui la plus grande confiance.

(2) Un de nos compatriotes, M. le capitaine d'état-major Jarras, se distingua tout particulièrement à cette bataille et fut cité de la façon la plus remarquable dans le rapport du maréchal Bugeaud.

embarras sans cesse renaissants. Le consul-missionnaire anglais Pritchard, poussait la reine Pomaré à protester contre notre domination. Des séditions éclatèrent sur plusieurs points où notre drapeau et nos nationaux furent l'objet d'insultes et de menaces.

Pendant que nos troupes repoussaient les attaques des insurgés (1), le missionnaire Pritchard attendait les événements, prêt à s'embarquer suivant la tournure que prendraient les choses. C'est alors que M. d'Aubigny, commandant par intérim à Papéiti, capitale de l'île, le fit saisir et mettre au secret. Pritchard fut embarqué ensuite sur un navire anglais qui faisait voile pour l'Angleterre, par les soins de l'amiral Bruat.

A peine cet événement fut-il connu en Europe, qu'il faillit allumer une guerre terrible entre la France et l'Angleterre. Cette dernière, par l'organe de son premier ministre, sir Robert Peel, s'exprima en termes peu mesurés pour le gouvernement français. Le langage imprudent des hommes d'Etat anglais, leur demande publique de réparation pour la *grossière* insulte faite à un sujet anglais, suivant leurs propres termes, excitèrent une bien vive indignation dans tout le pays.

Le ton d'une partie de la presse anglaise devint agressif et l'opposition en France chercha à pousser M. Guizot dans les voies extrêmes et à rompre sans hésiter toutes relations avec l'Angleterre.

De part et d'autre, la situation se tendit et la mauvaise humeur britannique ne connut plus de bornes lorsqu'elle vit notre escadre cingler vers le Maroc avec l'intention arrêtée de faire respecter notre drapeau.

Le canon de Tanger et les charges d'Isly eurent pour effet d'exalter s'il est possible l'hostilité de nos voisins qui nous accusèrent de vouloir conquérir le Maroc. Notre premier ministre avait cependant rassuré l'opinion anglaise par une déclaration importante faite un mois avant que l'empereur du Maroc ne fût défait par le maréchal Bugeaud et avant le bombardement de Mogador.

Dans la séance du 5 juillet, M. Guizot avait formellement annoncé à la Chambre des députés que le gouvernement français n'avait aucun projet sur le Maroc, et qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter notre territoire en Afrique. « Je suis convaincu, disait M. Guizot à la Chambre des pairs quelques jours après, que l'occupation du Maroc créerait pour

(1) M. Alex. Colondre, élève de première classe à bord de la frégate l'*Uranie* se conduisit dans ces circonstances de la façon la plus brillante. M. Colondre était de Nîmes.

nous plus de difficultés et nécessiterait plus d'efforts que la présence d'Abd-el-Kader sur notre frontière ne l'a fait jusqu'à présent. Ce n'est donc pas un moyen de mettre un terme à nos difficultés, et pour mon compte je suis bien résolu à ne pas employer ce moyen. »

Mais il en coûtait peu aux politiciens de Londres de nous prêter gratuitement des idées d'annexion. Le traité conclu le 10 septembre entre l'empereur du Maroc et la France vint à point rassurer les susceptibilités anglaises. La délimitation des frontières resta déterminée entre le Maroc et l'Algérie comme à l'époque où les Turcs occupaient notre colonie. Un des articles du traité concernait spécialement Abd-el-Kader que le sultan marocain reconnaissait hors la loi et s'engageait à poursuivre à main armée dans toute l'étendue de son territoire pour le mettre à notre disposition, si l'on pouvait s'emparer du célèbre agitateur.

On ne pouvait être plus modéré après la victoire.

En même temps se réglait entre le cabinet de Saint-James et le gouvernement français l'affaire Pritchard. La conduite de M. d'Aubigny à l'égard du consul anglais fut l'objet d'une excuse de la part du cabinet français et une indemnité fut accordée à Pritchard.

L'Angleterre était satisfaite. La reine en prorogeant le Parlement faisait dire aux Chambres anglaises par l'organe du lord chancelier : « Sa Majesté a été récemment engagée dans des discussions avec le gouvernement du roi des Français, sur des événements de nature à interrompre la bonne intelligence et les relations amicales entre la France et l'Angleterre.

» Vous vous réjouirez d'apprendre que grâce à l'esprit de justice et de modération qui a animé les deux gouvernements, le danger a été heureusement écarté ».

En même temps la reine d'Angleterre écrivait une lettre autographe au roi Louis-Philippe, à l'issue de cette séance de prorogation, où elle laissait éclater toute sa joie. Cette lettre contenait une invitation pressante au Roi de se rendre à Windsor pour la fin du mois, époque à laquelle la Reine devait être de retour de son voyage en Ecosse.

Certes on pouvait, à bon droit, se féliciter d'avoir échappé aux terribles conséquences d'une guerre entre les deux nations; on pouvait se réjouir de ce que la paix, un moment compromise, était consolidée.

Ce sentiment si naturel était celui de tous, mais on se demandait à quel prix on avait pu gagner le repos. Le patriotisme de certains voyait les choses sous un autre jour et craignait que trop inféodée à l'Angleterre « notre alliée de quatorze ans », suivant l'expression des

journaux officieux du temps, le gouvernement ne se soit laissé aller à certaines compromissions, n'ait été par trop faible vis-à-vis le cabinet anglais.

Il ne faut pas oublier que le souvenir des luttes suscitées par l'Angleterre contre notre pays était à ce moment plus vivace qu'il ne l'est actuellement et que la génération de l'époque avait encore présent à l'esprit les désastres dus à la haine britannique.

Ce fut donc dans le pays entier une explosion d'indignation contre le ministère, auteur des concessions faites au détriment de notre orgueil national, et qui rejaillit jusqu'au roi qui couvrait de sa suprême autorité les agissements ministériels.

Aussi le traité conclu avec le Maroc ne parut-il qu'un acte de pusillanimité aux yeux d'hommes prévenus ou avenglés par la passion, et l'arrangement avec l'Angleterre, au sujet des affaires de Taïti, une honteuse abdication de la France.

Le voyage du roi, en Angleterre, qui dura du 7 au 15 octobre, aurait été généralement approuvé en d'autres circonstances; mais en raison de ce que je viens de dire, il fut considéré comme un manquement absolu à la dignité de la France.

L'instrument officiel qui réglait l'affaire de Taïti atteignait surtout le ministre des affaires étrangères et avec lui le cabinet; le voyage à Windsor, exécuté par la famille royale, rendait Louis-Philippe solidaire de la politique ministérielle accusée de faiblesse.

J'insiste sur ce point, car au milieu de tant d'autres, il est une des caractéristiques de la révolution qui jeta bas le trône de Louis-Philippe.

Il n'est pas étonnant qu'un roi âgé de soixante-onze ans (1) ait hésité à s'engager dans une lutte dont le résultat était incertain, alors que l'héritier de la couronne était encore un enfant; M. Guizot, en suivant cette politique de paix à outrance, rendait à la monarchie constitutionnelle un précieux service, aux dépens de sa propre popularité.

Mais ce service précaire engageait l'avenir dans des conditions fort graves, comme nous le verrons par la suite.

Toutes ces impressions, Nîmes et sa population les ressentirent à des degrés divers. Les constitutionnels s'efforcèrent de défendre cette politique qu'ils présentaient comme dictée par la sagesse et la prudence. L'opposition, au contraire, que nous avons vue victorieuse dans notre ville et s'emparer peu à peu de toutes les positions, puisait dans ces

(1) Louis-Philippe était né le 6 octobre 1773.

faits une nouvelle force et avait à sa disposition un terrain tout trouvé pour faire valoir ses reproches et ses récriminations.

Aussi la naissance du duc d'Alençon, fils du duc de Nemours, le 19 juillet, et celle de la fille du prince de Joinville, le 13 août, passèrent presque inaperçues.

Il en fut de même du mariage du duc d'Aumale avec la princesse de Salerne, qui se célébra à Naples le 25 novembre, à onze heures du matin.

C'est sur cette pénible impression que se ferme l'année 1844. Les esprits n'avaient plus pour le régime constitutionnel les mêmes égards. L'état de malaise indéfinissable qui s'empare de la nation dès ce moment pour aboutir à la catastrophe finale, va aller s'accroissant, s'envenimant sous l'influence des attaques passionnées de l'opposition. C'est la faction républicaine qui va profiter d'un état de crise dans lequel elle pourra à merveille cheminer souterrainement, miner peu à peu le trône et, une fois ébranlé, le précipiter à bas.

Alphonse de Seynes, né à Nîmes en 1786, et mort dans cette ville le 7 octobre 1844, a, le premier, publié un recueil lithographié des monuments romains que renferme sa ville natale. Ce recueil, qui se compose de 16 planches in-folio, lithographié par Motte, est intitulé : *Monuments romains de Nîmes*.

Alphonse de Seynes était un très habile dessinateur ; on a de lui quelques petites toiles qui ne manquent pas de mérite. En 1808, il fut chargé avec M. Liotard, par l'administration municipale, en exécution de la loi du 16 septembre 1807, de dresser un plan général d'alignement de la ville de Nîmes. MM. de Seynes et Liotard ne se bornèrent pas à suivre le plan des projets antérieurement proposés, ils indiquèrent certaines modifications d'alignement dont il serait possible de tenir compte pour les travaux futurs. C'est d'après ce travail que, le 20 juin 1841, le Conseil municipal a fixé, pour les diverses rues et places de la ville, des rectifications dont plusieurs ont été déjà opérées et dont on doit désirer l'entière exécution.

Une autre personnalité disparut aussi qui fut un homme de valeur et de loyauté et qui appartenait à une des plus anciennes et des plus honorables familles de nos contrées.

Louis-Frédéric-Boileau de Castelnau, était né le 13 mai 1770. A seize ans il obtenait, à la suite d'un brillant concours, le grade de lieutenant on second d'artillerie ; six ans après il était capitaine d'artillerie légère. Lorsqu'arriva la Révolution, Frédéric de Castelnau émigra et fit partie de l'armée de Condé. Au licenciement de cette armée, il resta sur la



terre étrangère, se livra à l'enseignement des sciences et des mathématiques pour vivre en Hollande, en Allemagne et en Suisse.

Puis il se rendit à Stuttgart, s'arma du marteau et de la lime et tint boutique d'horlogerie.

Il rentra en France sous le Consulat ; à peine arrivé dans ses foyers, il fut nommé maire de Brouzet, fonctions modestes qu'il occupa pendant près d'un demi-siècle.

Quoique professant la religion protestante, M. de Castelnau fut le plus actif protecteur de l'église de Brouzet. Il fut décoré par le gouvernement de Louis XVIII de l'ordre militaire de Saint-Louis. Il était membre du conseil général du Gard depuis le 30 janvier 1842 pour les cantons réunis de Sauve et de Quissac.

Malgré son âge avancé, M. de Castelnau se consacra à ses fonctions électives avec un dévouement et une ardeur remarquables.

Il mourut le 6 mai 1844, après une longue et douloureuse maladie, dans son domaine du Patron.

## CHAPITRE QUINZIÈME

(Année 1845)

### SOMMAIRE

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE NIMES A MONTPELLIER. — LA PLACE DU MARCHÉ. — LA PLACE DE LA COURONNE. — LE PROJET D'EMBÈSE POUR LES EAUX. — M. GIRARD, PAIR DE FRANCE. — SERVICE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DU SERGENT BLANDAN. — GRÈVE DES OUVRIERS BOULANGERS. — MUSÉES PARTICULIERS. — CRIMES A LA MAISON CENTRALE. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — M<sup>r</sup> DE BONALD A NIMES. — VISITE DE M. DUMON, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — ELECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'ouverture du chemin de fer de Nimes à Montpellier, retardée par des formalités administratives, eut lieu le 9 janvier 1845 en vertu d'un arrêté préfectoral du 31 décembre 1844.

Deux convois partirent simultanément, l'un de Nimes, l'autre de Montpellier, à huit heures du matin. Le point de croisement fixé était Lunel, situé à mi-distance. Un grand nombre de curieux se rendit sur la nouvelle avenue Feuchères pour assister à ce premier départ qui était presque une solennité.

Ainsi Nimes se trouvait reliée par deux voies ferrées avec la Grand'-Combe, Beaucaire et Cette. Ce magnifique résultat accompli dans un temps relativement court, grâce à des ingénieurs de talent, allait à bref délai se compléter d'un débouché sur Marseille et sur Bordeaux.

Pendant que M. Paulin Talabot, surmontant tous les obstacles, construisait la ligne de Marseille, une compagnie se formait pour créer la voie de Cette à Bordeaux. Il est naturel que ces compagnies en formation aient trouvé dans Nimes, une des villes de France qui avait à

sa disposition cet outillage moderne dans des conditions excellentes, des souscripteurs nombreux.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la nouvelle compagnie de Cette à Bordeaux ait trouvé dans notre ville et en deux jours la somme de trois millions et demi.

On peut supposer que le trafic sur la voie ferrée récemment mise à la disposition du public ne fut pas sur le champ parfaitement organisé. Toutes les stations intermédiaires ne furent réellement desservies que quelques semaines après. Le premier express parut sur cette ligne le 11 avril, traîné par la locomotive *la Méridionale*.

L'ouverture de la nouvelle ligne exigeait que les travaux entrepris sur l'Esplanade et l'Avenue fussent menés promptement ; car la gare établie à l'extrémité de l'avenue Feuchères demandait à être en communication avec la ville.

La municipalité mit en adjudication, le 1<sup>er</sup> février, le pavage des voies de circulation sur les deux promenades, la construction de banquettes le long des trottoirs, celle d'aqueducs souterrains destinés à maintenir la fraîcheur sous les plantations et l'établissement des balustres formant la nouvelle délimitation de l'Esplanade.

L'entrepreneur avait ordre rigoureux de terminer tous ces travaux le 30 juin de la même année. S'il n'arriva pas exactement à la date indiquée, il s'en fallut de peu, et vers le milieu de 1845, l'Esplanade terrassée, nivelée et abaissée, devint le point de rendez-vous de la population qui depuis deux ans était privée du plaisir de venir respirer le bon air aux jours torrides sur sa vieille promenade favorite.

En même temps se dressaient de nouvelles maisons sur les alignements indiqués et l'on peut dire que c'est réellement de cette époque que date la création du nouveau quartier qui allait avoir un accroissement si remarquable en peu d'années.

Les autres parties de la ville, bien que jalosant un peu la disposition évidente de la population à se porter vers la plaine, n'étaient pas pour cela délaissées. Le même entrepreneur qui avait charge de terminer les deux promenades nouvelles, avait aussi mission de débarrasser la place du Marché des arceaux qui la déparaient et de transformer radicalement ce point de la cité.

D'autre part, la place de la Couronne allait être avant peu considérablement agrandie et assainie. La démolition de l'île de la Couronne, qui obstruait le débouché des routes de Lyon et de Marseille et dont la disparition était depuis longtemps réclamée, était chose décidée administrativement.

Les quatre propriétaires des immeubles condamnés, MM. de Chastellier, Paul Ponçon, d'Anglas, Pierre Guibal, étaient régulièrement expropriés par jugement des 11 et 12 août 1845.

En même temps, et sur l'invitation du Conseil, se poursuivait une étude qui pouvait avoir pour Nîmes les plus heureuses conséquences. M. Dhombre, ingénieur des Ponts et Chaussées, avait été mis à la tête d'ateliers dans le but d'explorer et de reconnaître tout l'aqueduc romain. Il s'agissait de savoir le parti qu'on pourrait retirer de cette étude en vue d'amener les eaux du Gardon indépendamment des sources latérales ou de niveau que l'aqueduc pourrait recueillir sur son parcours.

Ces travaux de recherches devaient, on le voit, s'arrêter au Pont du Gard, où l'on comptait placer des machines élévatoires.

Du 1<sup>er</sup> septembre au mois de décembre 1844, M. Dhombre avait exploré toute la section de l'aqueduc entre Nîmes et Saint-Gervasy. A la session de février le Maire faisait connaître au Conseil que les ateliers dirigés par M. Dhombre avaient vérifié la section qui s'étend entre Sernhac et Saint-Bonnet. Il faisait espérer que l'ensemble de l'opération serait terminé cette année même et permettrait alors d'étudier d'une façon active et profitable la question d'adduction des eaux à Nîmes, résolvant ainsi un problème dont l'acuité devenait de jour en jour plus irritante.

Lorsqu'on récapitule ce long espace de quinze années pendant lesquelles M. Girard, maire de la ville, a pu réaliser, grâce à des conseils municipaux actifs, dévoués et prudents, des améliorations indiscutables, des transformations de première nécessité, des créations artistiques de premier ordre, on sera peu surpris que le gouvernement du Roi ait voulu récompenser une municipalité aussi laborieuse, aussi soucieuse de l'intérêt public, dans la personne de son chef.

Le 4 mai 1845, Louis-Philippe signait une ordonnance (1) qui élevait M. Girard à la dignité de pair de France.

(1) En voici le texte :

Louis-Philippe, roi des Français,

Vu l'article 23 de la Charte constitutionnelle portant : « La nomination des membres de la Chambre des Pairs appartient au Roi qui ne peut les choisir que parmi les notabilités suivantes :

» Les maires des villes de trente mille âmes et au-dessus après deux élections au moins comme membres du Conseil municipal et après cinq ans de fonctions de mairie... »

Considérant les services rendus à l'Etat par M. Girard Ferdinand, maire de la ville de Nîmes,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

M. Girard Ferdinand, maire de la ville de Nîmes, est élevé à la dignité de pair de France.

Cette nomination rencontra un favorable accueil dans le Conseil municipal d'abord et la population ensuite.

Un banquet fut offert au nouveau pair par ses collègues du Conseil ; tous les membres présents à Nimes se firent un devoir d'y assister sans distinction d'opinions politiques ou religieuses.

Le banquet eut lieu dans la grande salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de M. de Chastellier.

Quelques semaines auparavant une cérémonie avait réuni dans un commun élan toute la population nimoise dont le patriotisme a toujours été remarquable.

On sait que le 11 avril 1842, vingt-deux hommes du 26<sup>e</sup> de ligne, commandés par le sergent Blandan, surpris par un gros de cavaliers arabes, fort de trois cents chevaux, dans la plaine entre Bouffarick et Méred, en Algérie, engagèrent résolument le combat malgré l'écrasante disproportion des forces.

Lorsque les ennemis virent cette poignée de Français, presque à leur merci, l'un d'entre eux, supposant que ces braves n'opposeraient aucune résistance, s'avança et somma Blandan de se rendre. Mais ce dernier répondit par un coup de fusil qui tua l'audacieux.

Un combat acharné s'ensuivit. Blandan, frappé de trois coups de feu tomba en s'écriant : « Courage, mes amis, défendez-vous jusqu'à la mort ». Tous ces soldats restèrent fidèles à cet ordre héroïque.

Dix-sept soldats sont mis hors de combat et plusieurs sont morts, les autres sont incapables de tenir leur armes : quatre restent debout. Entourés d'un cercle de fer, ils vont succomber quand des renforts venus de Bouffarick et de Méred les secoururent à temps. Ce brillant fait d'armes, célèbre encore dans l'armée, mérita ces paroles célèbres du maréchal Bugeaud dans son ordre général :

« La France verra que ses enfants n'ont point dégénéré et qu'ils sont capables de grandes choses, par l'ordre, la discipline et la tactique qui les gouverne. Ils savent combattre quand ils sont isolés comme les chevaliers de l'ancien temps ».

Le régiment du 26<sup>e</sup> de ligne étant arrivé en garnison à Nimes, une solennité militaire fut décidée pour célébrer l'anniversaire de la résistance héroïque du sergent Blandan et des braves sous ses ordres.

La population de Nimes ne manqua pas de s'associer tout entière à cette touchante cérémonie. Un service funèbre fut célébré dans la Cathédrale, au milieu des autorités civiles et judiciaires et d'un grand nombre de personnes notables, jalouses de payer un tribut de reconnaissance à la mémoire des braves de la plaine de Méred.

Un catafalque s'élevait au milieu de l'église, décoré d'une couronne de laurier. Le régiment en armes formait la haie, commandé par son colonel. Dans le chœur l'Administration, la Magistrature, l'Université, l'Académie, le Barreau étaient représentés par leurs dignitaires.

Le public contemplant avec émotion les braves qui survécurent à ce sanglant combat, groupés en avant du catafalque, autour du drapeau mutilé par les balles, et quelques-uns mutilés comme lui. L'abbé d'Alzon, vicaire général, officiait; après la messe le P. d'Alzon adressa du haut de la chaire quelques paroles d'éloge et d'édification à son auditoire militaire, et rendit hommage au sentiment si honorable qui avait inspiré cette touchante et pieuse manifestation. L'absoute solennelle fut faite ensuite.

Au sortir de l'église, le régiment se rendit à la cour principale des casernes; au centre, des trophées entouraient un monument au sommet duquel figurait un tableau représentant le combat de Beni-Mered.

Après une revue d'honneur, passée sur la place des Carmes par le lieutenant-général baron de Galbois, venu de Montpellier pour honorer cette cérémonie de sa présence, le 26<sup>e</sup> de ligne vint se former en carré autour du monument. Lecture fut donnée à la troupe de l'ordre du jour du maréchal Bugeaud consacrant ce brillant fait d'armes.

Le soir, la caserne illuminée attirait une foule nombreuse. Le peuple contemplant le tableau transparent représentant le glorieux combat et fraternisait avec les soldats du 26<sup>e</sup>. Ce fut un élan général de toutes les opinions et de toutes classes de la population qui donna à cette fête sa signification particulière d'hommage rendu au drapeau, à la patrie, à l'héroïsme et au dévouement.

Ne faut-il pas s'étonner de cette mobilité de notre population tout entière consacrée le vendredi 11 avril au culte de tout ce qui est noble et élevé, et se livrant le dimanche 13 avril à une manifestation désordonnée dont nous avons eu tout récemment un exemple?

Il s'agissait d'un spectacle donné aux Arènes qui n'avait pas eu l'heur de plaire aux spectateurs. Ceux-ci, dans un accès de colère, commencèrent à faire pleuvoir une grêle de pierres sur la force armée impuissante à les arrêter, et, maîtres pour un moment du champ de bataille, entassèrent en un clin d'œil chaises, planches et estrades et y mirent le feu. Quand les renforts arrivèrent, tout était brûlé. L'épilogue de cette scène de désordre se déroula devant la police correctionnelle où quelques exaltés se virent attribuer quelques mois de prison.

Vers le même moment, le 18 avril, les ouvriers boulangers de Nîmes qui, depuis le mois de mars, demandaient à leurs patrons un salaire

plus élevé et dont les demandes avaient été repoussées, s'assembleront chez le sieur Bournier, *père des compagnons*. Ils déclarèrent qu'ils ne retourneraient pas chez leurs maîtres, cherchèrent à faire de la propagande, et, un instant, sans la vigilance de la police, sans la facilité que le chemin de fer, récemment ouvert, donnait à nos relations avec Montpellier, on aurait pu craindre une disette de pain à Nîmes, pour la journée du 19 avril.

Heureusement le régiment en garnison put fournir des ouvriers de bonne volonté ; quelques ouvriers, mieux disposés que leurs camarades, reprirent leurs travaux ordinaires, et cette aventure n'eut pas, par suite, de conséquences sérieuses. Quelques peines sévères furent appliquées par le tribunal correctionnel aux meneurs de cette échauffourée.

Au milieu de ces agitations diverses qui faisaient le fond de toutes les conversations, occupant les esprits à plusieurs points de vue, la présence de M. le duc de Montpensier, venant d'Avignon, ne passa pas inaperçue. Le prince avait bien déclaré qu'il voulait garder l'*incognito*, mais le bruit de son arrivée s'était vite répandu en ville. Aussi lorsque le jeune prince se rendit, accompagné des autorités, aux Arènes et à la Maison-Carrée, une foule considérable se porta avec empressement sur les boulevards. Le duc de Montpensier ne séjourna pas longtemps dans notre ville et quitta l'hôtel du Luxembourg, où il était descendu, pour se rendre à Marseille.

Un fait, qui intéresse l'histoire, se passa dans le même instant grâce à un de nos concitoyens. M. Perrot avait acheté des momies égyptiennes, récemment débarquées à Marseille, et son premier soin fut de les placer dans le musée qu'il avait créé avec un patient labeur.

On trouva dans les caisses et sur les momies même des objets fort curieux : une petite figure en bois, ayant vingt-quatre centimètres de hauteur, ornée de gravures et de caractères hiéroglyphiques d'une finesse remarquable ; trois gros scarabées, dont un doré, tous trois couverts d'hiéroglyphes ; plusieurs idoles de diverses compositions ; enfin un collier, composé d'un rang de perles rondes et longues d'un beau bleu, entre lesquelles se trouvent placés des scarabées et de petites figures d'idoles, en lapis, d'un travail exquis.

M. Perrot ouvrit ses portes toutes grandes au public pour venir admirer les richesses qu'il avait en sa possession.

A diverses dates, d'autres, parmi nos concitoyens, avaient aussi créé des collections fort curieuses et qui, plus tard, sont revenues à la ville. Pellet, l'archéologue si distingué, dont les travaux l'ont placé à

la suite des Séguier et des Ménard, avait commencé ses reproductions en liège des monuments antiques de Nîmes ou de la région. Il possédait chez lui une remarquable collection d'antiquités de toutes sortes patiemment recueillies et ce n'était pas une des moindres curiosités de la ville que ce musée particulier, aujourd'hui réparti dans nos divers musées publics.

Crespon avait, avec un réel savoir, réuni dans un local à lui appartenant, des échantillons de toute la faune méridionale; préparée par lui dans les meilleures conditions de conservation possible. Il y avait accumulé toute une collection de minéraux, de coquillages, qui augmentait les richesses dont la ville a hérité. Il ne se bornait pas à ce labeur ingrat; il venait de publier un ouvrage assez remarqué : « *La Faune Méridionale* ».

Nous avons eu l'occasion de voir la surveillance des détenus de la Maison Centrale confiée à des Frères de la doctrine chrétienne. Nous avons rapporté l'hommage rendu par les personnes du temps à l'excellence de cette mesure toute profitable au développement moral des malheureux que la société est obligée de punir. L'administration ne pouvait trouver dans ces religieux qu'un concours dévoué et probe puisé dans l'esprit de sacrifice et d'abnégation. Malheureusement leur caractère même interdisait à ces modestes surveillants l'emploi de la force parfois nécessaire pour dompter certaines natures que l'enseignement moral laisse rebelles et indifférentes.

À la suite de cette innovation, il s'était produit de la part des détenus plusieurs agressions contre les excellents gardiens qu'avait choisis l'État. Plusieurs Frères avaient été frappés. L'esprit de révolte s'était glissé parmi les prisonniers. Un tel état de choses devait aboutir à un malheur inévitable.

Le samedi 11 octobre un crime horrible ensanglantait la Maison Centrale. Un des Frères chargés de la surveillance et de la garde des prisonniers avait eu l'occasion de sévir contre deux détenus, les nommés Compagnon et Requin, à cause d'une faute grave commise par eux. Il leur intima l'ordre de se rendre en cellule jusqu'à ce que le directeur de la Maison fût en mesure de statuer sur la faute dont ils s'étaient rendus coupables. Les deux détenus résistèrent, mais finirent par obéir à l'ordre du directeur lui-même.

Requin se laissa incarcérer sans résistance, pendant que Compagnon injurait les Frères qui l'escortaient et particulièrement le frère Pascal qui était spécialement chargé de la surveillance de la cour. Avant d'entrer au cachot, Compagnon demanda à retourner à l'atelier pour y



prendre son mouchoir. Le frère Pascal l'accompagna, et en sortant l'infortuné reçut du misérable un coup de tire-point dans la poitrine.

Le Frère épouvanté s'enfuit ; mais son féroce agresseur le poursuivit jusqu'au milieu du réfectoire où il le perça de six coups dans la poitrine et dans le dos. Un quart d'heure après, le pauvre Frère expirait sans avoir pu prononcer un seul mot.

Compagnon, arrêté immédiatement, fut l'objet d'une instruction immédiate. Le 27 novembre, il comparait devant la cour d'assises qui était littéralement assiégée par les curieux.

Les débats ne furent ni bien longs, ni bien émouvants ; l'accusé, malgré sa jeunesse, il avait dix-neuf ans, n'inspirait aucune sympathie. La Cour prononça la peine de mort. Son exécution n'eut lieu que l'année suivante.

La session de la cour d'assises était du reste chargée en affaires d'assassinats. Elle avait prononcé la peine des travaux forcés à perpétuité avec exposition publique, contre un nommé Deydier, de Saint-Laurent-de-Carnols, coupable d'assassinat sur la personne d'un de ses concitoyens.

Elle prononçait la même peine contre un nommé Gaudin, détenu à la Maison Centrale : le 23 juin de cette même année, Gaudin avait mis à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps à l'endroit d'un de ses codétenus, auquel on avait récemment confié le grade de prévôt. Le meurtrier s'arma d'un fer, appelé *clou de carde*, qu'il eût la féroce précaution de denteler pour que la blessure qu'il se proposait de faire fût plus grave, sinon mortelle.

Muni de cette arme terrible, il s'approcha de son codétenu et lui enfonça par derrière, dans l'épine dorsale avec une vigueur extraordinaire, le fer dont il s'était muni. La victime, gravement blessée, expira huit jours après.

On aime à se détourner de ces sombres drames qui s'étalent parfois au grand jour, se groupant de façon à frapper d'horreur ceux qui en sont témoins. L'opinion publique avait été assez violemment surexcitée par ces terribles événements pour que l'historien ait été obligé de les consigner ici. Il est heureux de pouvoir reprendre la suite des travaux du Conseil municipal qui intéressent toujours à un haut degré la transformation de notre ville.

Par délibération du 24 décembre 1844, le Conseil municipal avait adopté le projet d'une fontaine monumentale à élever sur l'Esplanade. C'est M. Questel, l'architecte de Saint-Paul, qui avait obtenu le premier prix. Accepté par le conseil des bâtiments civils, ce même

projet revenait devant le Conseil municipal parce que, d'après un vœu généralement exprimé, soit par l'administration, soit par des artistes, il allait examiner si les cinq grandes figures sculptées, qui décorent le monument, seraient exécutées en pierres de Lens ou en marbre blanc. Cette dernière matière exigerait une dépense de 120.000 francs au lieu de 80.000 qu'aurait coûté la pierre.

Le Conseil adopta la délibération suivante :

« Considérant que la fontaine monumentale que la ville de Nîmes se propose d'élever sur la place de l'Esplanade a été considérée, par le Conseil et par toutes les autorités consultées, comme une œuvre d'art de haute importance;

» Qu'elle doit, en conséquence, réunir les conditions les plus complètes de durée et de perfection ; considérant que la dépense, quoique très considérable, est justifiée par l'importance de la ville de Nîmes et par la grande proportion de la promenade et des monuments antiques et modernes qui l'entourent ;

» Le Conseil municipal délibère : les cinq grandes figures sculptées de la fontaine monumentale seront exécutées en marbre blanc. »

La ville, en exécution de cette délibération, passa des traités avec une maison de Paris, la seule en France qui avait entrepris l'exploitation des marbres de Carrare ; cette maison était en ce moment occupée à la livraison des marbres destinés au tombeau de l'Empereur.

Les blocs de notre fontaine leur sont semblables pour la qualité. Le bloc destiné à la grande figure de la ville de Nîmes, qui couronne la fontaine, exigea des dimensions au moins égales aux blocs livrés par l'Etat pour le monument des Invalides. Il avait 4 mètres 30 de haut et pesait de 15 à 20.000 kilos.

Il fut décidé que la sculpture serait confiée à l'un des plus célèbres statuaires connus et que l'atelier de sculpture serait installé à Nîmes. Mais l'atelier ne put être installé qu'en 1846, et l'architecte ne put commencer les travaux de maçonnerie qu'en 1847, pour donner à toute l'œuvre une marche uniforme et un terme commun.

L'église Saint-Paul dont les travaux de gros œuvre se terminaient dans le courant de cette année, demandait que le Conseil s'occupât d'elle. Les devis prévus pour la construction générale ne s'étendirent pas aux travaux complémentaires, cependant indispensables pour rendre l'église entièrement et dignement préparée à recevoir la célébration du culte.

M. Questel, architecte, avait estimé ces travaux à la somme de 271.000 francs en y comprenant la grille extérieure de l'église, les boi-

series et tout le mobilier proprement dit, les autels, les orgues, les vitraux, les peintures et les cloches.

La commission du conseil réduisit à 218.000 francs, chiffre rond, le crédit demandé, en supprimant la grille extérieure évaluée à 25.000 francs, en enlevant 10.000 francs sur la dépense des cloches et 5.000 sur celle des orgues.

Le Conseil adopta donc, pour l'entière exécution de l'édifice, un trottoir extérieur, non compris l'exécution de la grille, un lambris de chêne de 2 mètres 50 de hauteur sur les murs intérieurs; une chaire en bois sculptée, des autels en marbre blanc, une cuve baptismale en marbre, et, outre les orgues et les cloches, affecta 50.000 francs aux peintures du chœur.

Le Conseil, en réduisant de 25.000 à 15.000 francs le prix des cloches, pensait que les fidèles de la paroisse viendraient combler la différence au moyen d'une souscription volontaire.

D'autre part, la façade latérale de l'église exposée au Midi devait être, au sens de la majorité du Conseil, dégagée des vieilles maisons qui la couvraient en partie. Il fut alors décidé qu'une rue semblable à la rue Neuve, qui encadre la face Nord, serait ouverte sur les terrains déblayés. Les entrepreneurs de l'église s'engagèrent à élever, dans le délai de dix-huit mois et sur l'alignement ci-dessus indiqué, une façade régulièrement ornée.

Il est profondément regrettable que les travaux considérables qu'exigeait cet édifice aient été marqués par plusieurs accidents. Un d'entre eux frappa surtout, car il atteignait l'entrepreneur lui-même, le sieur Arnavielle aîné. Le samedi 14 mai de l'année précédente, monté sur le toit, dans la partie basse du côté Nord, il tomba malheureusement dans l'intérieur du chantier. On le releva dans un état affreux. Son corps, dans sa chute, s'était brisé sur un tas de pierres et s'était déchiré dans le trajet par les échafaudages qu'il avait rencontrés. Le pauvre malheureux expira vingt-cinq minutes après dans d'atroces douleurs. Plus de deux mille personnes assistèrent à ses funérailles, malgré une pluie battante.

Le Conseil ne bornait pas à cette seule décision ses travaux ordinaires. Se préoccupant de la rue Régale qui, depuis la construction du chemin de fer de Montpellier et de la promenade de l'Avenue Feu-chères, était devenue l'une des plus importantes entrées de la ville, il résolut de donner à cette voie, à son ouverture sur le boulevard, une largeur de 7 mètres 65, jusqu'à son intersection avec la rue des Chapeliers.

Par un concours de circonstances heureux, les maisons formant la ligne droite de la rue soumise au reculement étaient à la veille d'être reconstruites par les propriétaires. Le Conseil aurait voulu donner à cette voie dix mètres de large, mais il ne pouvait faire reculer ou le Palais de Justice, ou la maison qui venait d'être terminée et qui formait l'entrée de la rue sur le boulevard.

On retrouve dans les délibérations de l'époque le projet de la rue Guizot, sinon absolument tel qu'il fut exécuté plus tard, tout au moins indiqué suffisamment. Le Conseil, en effet, considérait que le quartier dit de la Ferrage, délimité par les rues du Grand-Couvent, de l'Horloge, des Lombards et le boulevard du Cours, était tel qu'il fut au moyen-âge, lorsque les consuls de Nîmes faisaient murer ses issues et n'y pénétraient que lorsque la peste en était partie ou avait emporté tous les habitants.

Il estimait donc que c'était œuvre de civilisation, d'humanité, que de donner à ce quartier, privé d'air et de soleil et infecté par la présence d'un cours d'eau insalubre, une satisfaction quelconque.

Le Conseil, voulant porter de ce côté son active sollicitude, prit en considération le projet d'ouverture d'une rue allant du Nord au Midi, de huit mètres de large, se dirigeant du boulevard du Cours à la tour de l'Horloge. Il décida de plus de porter à sept mètres de largeur toutes les rues du quartier de la Ferrage venant couper dans le sens de l'Ouest à l'Est la principale rue projetée.

L'enlèvement des arceaux de la place du Marché qui s'opérait en ce moment même permettait de donner à ce quartier un cachet plus monumental et plus régulier. La ville possédait précisément à cet endroit une parcelle de terrain. Elle l'aliéna en faveur du propriétaire mitoyen sous la condition qu'une façade régulière en pierre de taille serait construite sur toute l'étendue de la maison qui sépare la rue de l'Hôtel-de-Ville de celle des Broquiers.

C'est de cette époque que date la création du boulevard du Viaduc sur une longueur d'environ 1.800 mètres et une largeur de 25 mètres.

La nouvelle église Saint-Paul dont l'achèvement paraissait proche était incessamment visitée par les voyageurs de marque qui traversaient Nîmes. Le mercredi 4<sup>o</sup> octobre, M<sup>o</sup> le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, arriva à Nîmes, dans la matinée et descendit à l'hôtel de l'Evêché. Dans la journée, il visita dans tous ses détails la nouvelle église en compagnie de M. Questel, architecte, auquel Sa Grandeur ne ménagea pas ses félicitations, répétant à plusieurs reprises que ce monument était le seul que Nîmes puisse citer

parmi ses édifices religieux, M<sup>re</sup> de Bonnald partait le soir même pour Lyon.

Le surlendemain, 3 octobre, arrivait à Nimes M. Dumon, ministre des travaux publics. Il fut reçu à Lunel par le Préfet, le Maire et l'Ingénieur en chef des chemins de fer. Arrivé à Nimes, il descendit à la Préfecture. Après avoir visité les monuments anciens et particulièrement la Tourmagne, où l'on venait de faire une réparation importante, il consacra une partie de son séjour à visiter en détail les travaux en cours d'exécution de Saint-Paul et du Palais de Justice. Il témoigna hautement sa satisfaction de ce qui avait été fait sur ces deux points.

La visite du ministre ne se borna pas à cette rapide revue. Il reçut les ingénieurs et les gérants des chemins de fer d'Alais à Beaucaire et de Nimes à Montpellier. Dans cette réunion, à laquelle assistaient M. Teste, ancien ministre des travaux publics, M. de la Farelle, député, le Préfet et M. Girard, maire, on agita la question importante de la réunion, dans l'embarcadère de l'Esplanade, de tout le service des voyageurs.

On s'occupa en outre de l'organisation dans notre ville d'une caisse d'escompte. Cette caisse était représentée par une commission de quinze membres représentant une association de trois cent quarante souscripteurs. Le Conseil municipal avait pris à cet égard la délibération suivante :

« Considérant que l'industrie manufacturière de la ville de Nimes présente en ce moment un développement remarquable ; que ses marchés en vins et eaux-de-vie y deviennent tous les jours plus importants et que les chemins de fer introduisent dans la ville de Nimes un mouvement commercial considérable ;

» Le Conseil municipal ne doutant pas que ces heureuses circonstances ne rendent éminemment nécessaire et utile la création à Nimes d'une banque d'escompte ;

• Appuie par un avis favorable auprès des pouvoirs publics compétents, l'autorisation sollicitée pour la création, à Nimes, d'une banque locale d'escompte. »

M. Dumon promit, après avoir pris connaissance de cette excellente délibération, de donner à ce grand projet l'appui de son concours le plus sincère et le plus désintéressé. Pour marquer, au surplus, l'intérêt qu'il portait à la fabrique de Nimes dont les succès aux expositions nationales lui étaient connus, il alla visiter deux maisons ; l'une de tapis dirigée par M. Flaissier, l'autre de châles appartenant à M. Curnier.

L'année 1845 appelait le renouvellement du tiers du Conseil général aux termes de la loi du 22 juin 1833. Le Conseil général comprenait à cette époque trente membres. Le sort avait désigné comme sortant le représentant du premier canton, M. Tur.

Le troisième canton n'avait qu'à élire son conseiller d'arrondissement.

Dans le premier canton, M. Tur, conseiller sortant se trouva en concurrence avec M. Paulin Talabot, l'éminent ingénieur de la compagnie d'Alais à Beaucaire. La lutte fut chaude entre les deux candidats; il ne s'agissait évidemment d'aucun intérêt dynastique ou politique. M. Tur, membre sortant, l'emporta au deuxième tour de scrutin.

Le troisième canton renvoya à son siège M. Ph. Eyssette, qui n'avait aucun concurrent.

Il semblerait à lire ces élections que les esprits soient retombés dans l'apathie la plus extrême et que les luttes entre l'opposition et les gouvernementaux fussent un instant assoupies. Il n'en était rien cependant. Toujours aussi âpres peut-être plus encore que par le passé, les querelles allaient s'envenimant; mais, on sentait, comme d'un mystérieux avertissement, que le terrain de combat se trouverait avant peu agrandi. La propagande républicaine faisait tout doucement son chemin et si ses efforts ne portaient plus sur la conquête de sièges au Conseil général, déjà, on entrevoyait vaguement comme une lueur sinistre qui devait saper le trône du vieux roi. Le ministère, vieux déjà de six années de pouvoir, ne se maintenait que grâce à des efforts incessants, au prix des combats les plus violents qu'il fallait sans merci renouveler contre des attaques passionnées et meurtrières.

Cependant cet état de choses n'avait pas encore gagné tout le département; les électeurs du Vigan appelés à procéder à l'élection d'un député, par suite de la nomination de M. E. de Chabaud-Latour au poste d'aide de camp de M<sup>r</sup> le comte Paris, donnèrent la presque totalité de leurs suffrages à l'honorable député. Les constitutionnels regardèrent cette réélection comme une manifestation politique et un acte nouveau d'adhésion à la politique gouvernementale, alors qu'il fallait surtout y voir l'expression de leur vive sympathie pour ce nom qui certes depuis rencontra plus d'une occasion de retrouver de telles marques d'estime et d'affection.

L'état général du royaume empirait, c'était un fait évident. Depuis les affaires de Taïti, et depuis le traité anglo-français qui en avait été la conséquence, on persistait à regarder le ministère comme inféodé, vendu même, disait l'opposition, au cabinet anglais. La reine d'Angle-

terre qui, à son retour d'Allemagne, vint passer à Eu quelques heures auprès de la famille royale, rendant ainsi la visite qu'elle avait reçue du Roi l'année précédente, parut marquer davantage cette tendance que l'on reprochait au gouvernement.

D'autre part notre domination en Algérie n'était rien moins qu'assurée, exigeant constamment de nouveaux sacrifices en hommes et en argent, pour n'avancer qu'à grand peine et maintenir une sécurité précaire dans la colonie. L'émir Abd-el-Kader, que le traité conclu avec le Maroc avait chassé de cette dernière puissance et rejeté de l'Algérie comme rebelle, n'en tenait pas moins campagne appuyé sur quelques tribus amies et dévouées qui savaient le protéger contre nos colonnes. Des combats multipliés, sanglants même, des surprises désastreuses où nos braves troupiers tombaient après avoir lutté en désespérés, tel était notre lot habituel dans les trois provinces.

C'est particulièrement dans l'ouest de notre colonie, sur la frontière du Maroc, que l'agitation était la plus intense malgré la présence du maréchal Bugeaud, du général de Lamoricière à la tête de forces imposantes.

## CHAPITRE SEIZIÈME

(Année 1846)

---

### SOMMAIRE

L'ÉTAT DU PAYS. — DEUX ATTENTATS SUR LE ROI. — EXÉCUTION CAPITALE. — ÉLECTIONS MUNICIPALES. — ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — MARIAGE DU DUC DE MONTPENSIER. — EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, — INONDATIONS A ALAIS. — LA « POÉSIE LÉGÈRE » DE PRADIER. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — STATISTIQUE DE LA FABRIQUE À NIMES. — DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION. — ÉLÉVATION AU PONTIFICAT DE S. S. PIE IX.

L'année 1846 et les suivantes n'ont pas pour Nimes l'intérêt de certaines des années qui précèdent. Après les efforts considérables faits dans la période dont nous venons de nous occuper pour assurer la marche des travaux importants, il devait y avoir, par la suite naturelle des choses, un temps d'arrêt. D'autre part, nous avons pu suivre vers la fin de 1845 la trace de certaines préoccupations qui assiégeaient les esprits. Ces préoccupations devaient aller grandissant, absorbant, dans une certaine mesure, toute autre pensée et tout autre travail.

Certaines personnes clairvoyantes présentaient que l'avenir s'assombrissait et que la monarchie constitutionnelle se trouverait aux prises avec des difficultés considérables dont elle aurait peut-être de la peine à se relever. On était anxieux dans le public et l'on pouvait tout redouter. Tel était l'état général en France, tel était l'état particulier à Nimes.

Les polémiques deviennent plus serrées, les attaques plus violentes, la défense plus embarrassée, les reproches s'accroissent, les plaintes se dressent plus nombreuses et tout, jusqu'à l'attitude du gouvernement



jugée faible devant les puissances étrangères et qui deviendra plus énergique, sera blâmé et imputé à crime.

Le gouvernement cependant n'avait pas à proprement parler commis des fautes saillantes, mais il subissait la loi que les événements lui avaient faite et le châtement de certaines concessions successivement arrachées à son manque de force et d'assiette.

La mort du duc d'Orléans l'avait affaibli outre mesure en laissant tout le poids de la couronne à un vieillard ou à un enfant encore trop jeune pour une si lourde charge. C'était là un fait contre lequel rien ne pouvait prévaloir, ni les habiletés de M. Guizot, ni le bon vouloir d'une majorité parlementaire docile.

Mais, de son côté, le gouvernement avait aggravé sa situation. Placé, dès son origine et par son origine même, entre le parti républicain, fait d'audace et d'ambition, et le parti légitimiste, fait de souvenirs vivaces et profondément enracinés, sa situation avait été des plus fausses. Les légitimistes ne pouvaient pardonner l'élévation à la Royauté d'un membre de la maison royale au détriment de l'héritier direct et légitime, sans renoncer du coup à leur principe essentiel, celui qui les fait vivre et qui plus tard, par sa force même, son incontestable supériorité, les groupera autour du petit-fils de celui qu'ils combattaient en ce moment.

Les républicains qui, au lendemain des journées de juillet, avaient un moment tenu ce pouvoir rêvé par eux et qui l'avaient vu passer entre les mains d'un prince habile, ne négligeaient aucune occasion de se dresser contre le gouvernement établi sur les ruines de la Restauration.

Placé entre ces deux alternatives, d'un parti fermé et d'un parti hostile, la monarchie de juillet n'avait cru pouvoir mieux faire que de s'adresser à ce dernier. Elle se disait que si parmi les républicains, il en est de rigoristes, de farouches, d'intransigeants, il est assez facile de désarmer les sévérités de beaucoup d'autres par une apparente concession et surtout par des dons ou des faveurs. Le calcul n'était pas malhabile. Malheureusement la monarchie de juillet, dans les quinze années d'existence qu'elle venait de franchir, avait donné à ces concessions une allure de plus en plus rapide.

La pente sur laquelle elle s'était engagée devenait de jour en jour plus glissante, et le gouvernement pouvait s'apercevoir à ses propres dépens qu'il devenait peu à peu le prisonnier du parti avancé et que ce dernier en cas de vacance de la couronne pouvait bien escamoter à son profit le pouvoir convoité.

Menacé par des attaques violentes contre la personne du Roi ou des siens, attaques fomentées et exécutées par les adeptes du parti républicain, par les émeutes que ce même parti provoquait à sa guise sur la voie publique, le gouvernement n'avait pu résister à de semblables menées, et autant pour désarmer son ennemi que pour s'en faire un allié, il avait été faible en plus d'une occasion.

Telle était la situation au commencement de cette année 1846. Il n'y avait ni un moment à perdre, ni une faute à commettre. Au ministère était un homme de haute valeur, qui pouvait seul dans les circonstances actuelles sauver Louis-Philippe et sa dynastie, ou tout au moins en retarder la chute. C'était M. Guizot, notre compatriote. C'était lui qui allait incarner la résistance à la démagogie ou sinon le retour en arrière du chemin parcouru, tout au moins l'arrêt absolu dans la voie désastreuse poursuivie par le gouvernement.

L'histoire de ces deux dernières années d'un règne qui ne manqua pas d'une certaine grandeur, si l'on songe au développement extraordinaire qu'il sut donner aux intérêts purement matériels du pays, est toute remplie de la lutte entre un homme et le parti républicain, entre M. Guizot et les sociétés secrètes politiques.

C'est pourquoi, comme je le disais plus haut, ni 1846, ni 1847 ne présentent, à proprement parler pour Nîmes à ne considérer que la ville, un bien grand intérêt.

La scène, par les exigences de cette situation se déplace, le cadre s'élargit, et Nîmes comme la France entière devient spectatrice du duel engagé avec cet intérêt spécial pour elle que le joueur qui engage la partie avec la camp républicain est un de ses enfants dont elle s'enorgueillit déjà.

Et ce que je viens de rappeler succinctement est tellement exact que à peine les premiers coups sont échangés entre les ambitieux de la république et le ministre constitutionnel, à peine ce dernier a-t-il indiqué la résistance qu'il opposera aux revendications, aux aspirations de ses adversaires, que ceux-ci reviendront à leur système de combat. Depuis quelques années, les meurtriers avaient cessé de menacer la vie du Roi, et voilà que, en 1846, deux attentats se commettent sur la personne de Louis-Philippe.

Le 16 avril, à cinq heures du soir, un nommé Lecomte, ancien garde général de la forêt de Fontainebleau, tirait sur la voiture royale au moment où elle traversait le parc de Fontainebleau.

Il y avait dans la voiture, la Reine, la princesse Adélaïde, la duchesse de Nemours, la princesse de Salerne et le Roi. Trois balles coupèrent

les franges de la voiture, et la Reine ramassa une bourre tombée entre elle et le Roi. Personne ne fut atteint.

Immédiatement arrêté et traduit devant la cour des pairs, l'assassin après des débats assez longs fut condamné à la peine de mort.

L'exécution eut lieu le 8 juin à cinq heures du matin, à la barrière Saint-Jacques à Paris.

Il y avait à peine quelques semaines que cet arrêt était rendu et exécuté que de nouveau une main criminelle menaçait les jours de Louis-Philippe.

Le 29 juillet, à sept heures et demie, au moment où le Roi, accompagné de la Reine et de la famille royale, se présentait au balcon des Tuileries pour écouter le concert donné à raison de l'anniversaire des journées de juillet, deux coups de pistolet furent tirés sur lui.

L'assassin, un nommé Henry Joseph, fut immédiatement arrêté et livré à la justice.

Telles étaient les premières menaces faites par le parti républicain au vieillard roi dans l'espoir de le faire revenir, épouvanté, à sa politique précédente et de le voir se séparer de M. Guizot, son conseiller du moment.

En même temps se fomentaient dans les bassins houillers d'Anzin et de Saint-Etienne des grèves obéissant toutes à un mot d'ordre et bien faites pour souligner l'influence que pouvait avoir l'armée démagogique et les périls qu'elle pouvait susciter.

J'ai cru bon de présenter quelques réflexions sur ce sujet avant d'aborder le détail des événements qui s'écoulèrent à Nimes dans le courant de cette même année 1846.

On se souvient du drame qui vers la fin de 1845 ensanglanta la Maison centrale de Nimes, et à la suite duquel un frère de la doctrine chrétienne trouva la mort. Compagnon, auteur de cette coupable agression, fut condamné à la peine de mort le 24 novembre 1845.

Le mardi, 17 février, à sept heures précises du matin, la guillotine se dressait sur la place des Arènes, et le bourreau, Carré, allait prendre à la Maison d'arrêt Compagnon dont l'exécution était fixée à ce jour.

A cinq heures du matin, l'abbé Paut, aumônier des prisons avait annoncé au condamné que son pourvoi en grâce était rejeté. Compagnon qui n'avait pourtant que dix-neuf ans, accueillit cette nouvelle avec le plus grand calme et la plus grande tranquillité.

Il écouta avec un sang-froid étonnant les paroles du prêtre et les encouragements des deux sœurs de charité accourues, suivant l'usage, pour accomplir avec un saint courage leur pénible devoir. Il embrassa

un christ que lui présenta l'une d'entre ces saintes filles, et entendant sonner avec force la cloche d'entrée de la prison, il dit : « Voilà un coup de maître. »

Il fut remis ensuite entre les mains de l'exécuteur des hautes œuvres de Nîmes, accompagné de son collègue de Montpellier et de deux aides. Puis descendant avec la plus grande fermeté les escaliers de la prison, il arriva à l'échafaud dont la vue ne le fit pas faiblir. Il mourut après avoir fait à la foule un léger signe de tête en guise de salut et d'adieu.

Ainsi se termina ce drame judiciaire qui avait profondément impressionné la population de notre ville.

Quelques jours après, un bandit nommé Pintard, détenu à la Maison d'Arrêt, s'échappa avec un autre détenu nommé Tassy. Pintard, qui avait dirigé sa course vers la place de la Mairie, fut arrêté par un sieur Guyot, ancien employé de l'octroi. Malheureusement ce courageux citoyen fut victime de son dévouement, et Pintard, armé d'un couteau-poignard, en porta un coup dans le bas-ventre de Guyot qui expira quelques jours après. Ce meurtre commis en plein jour et dans de telles circonstances excita une vive émotion chez tous les habitants et vint effacer la commisération qu'on avait pu ressentir en voyant tomber la tête du jeune prisonnier de dix-neuf ans et déjà couvert du sang d'un de ses semblables.

Les élections municipales et législatives approchaient du reste à grands pas, et, à raison de la situation générale du pays, se présentaient avec un caractère de gravité anormal.

Les élections municipales furent les premières. Dix-huit membres sortants étaient à remplacer. C'étaient MM. de Vallongue, le docteur Martin, J. Tur, Cavalier-Bénézet, Michel, Nègre-Bergeron, docteur Pleindoux, Noury, Eugène Foulc, de Chastellier, Bruguier, Dominique Bolze, Almir Cavalier, Chaudordy, Philippe Eyssette, de Sibert et deux membres décédés, MM. de Seynes et Rossel.

Les élections commencèrent dans l'ordre habituel le 22 juin pour se clore le 8 juillet.

MM. le docteur Casimir Martin, Cavalier-Bénézet, Jean Tur, Nègre-Bergeron, Casimir Michel, Pleindoux aîné, Eugène Foulc, de Chastellier, Bolze Dominique, de Sibert furent réélus par leurs concitoyens.

MM. Achille Grelleau, avocat ; Charles Magne, propriétaire ; Jules Rolland, négociant ; Ch. Dombre, ingénieur des ponts et chaussées ; Charles de Surville, propriétaire ; Roux-Carbonnel, ancien négociant ; Auguste Cazeing, président du tribunal de commerce, et Emile Causse,

avocat, furent choisis à nouveau par le corps électoral pour occuper les fonctions de conseiller municipal.

Il y avait au sein de notre assemblée communale un incontestable changement, plus grand même que ne voulait ou n'osait se l'avouer le parti constitutionnel. Le parti d'opposition gagnait du terrain.

« Serait-il vrai, disait l'organe officieux du parti gouvernemental, comme nous l'avons entendu dire, que par un certain effet des élections municipales, la politique locale serait changée ?

» Nous savons très bien que ce n'est pas le nom des nouveaux élus qui pourrait servir de prétexte à une semblable crainte : la jurisprudence de rapprochement et d'impartialité, de libre et courtoise discussion qui, depuis quinze ans, prévaut dans le Conseil ne sera pas mise en péril par les honorables membres que la confiance publique vient d'y introduire. »

Il y a dans ce langage embarrassé la preuve évidente que la direction des affaires communales échappait en partie au parti constitutionnel. Le mouvement qui se dessinait en 1837, en 1841, s'affirmait en 1846.

Le demi succès que les officiels remportaient à quelques jours de là dans les élections législatives ne compensait pas leur échec aux élections municipales.

Les élections législatives eurent lieu le 3 août. La plus intéressante de toutes fut celle du collège intra-muros. Le lieutenant-général baron de Feuchères et Ferdinand Béchard se présentaient en concurrence devant les électeurs.

L'un, M. de Feuchères, avait pour lui sa double qualité de bienfaiteur de la ville et d'officier ayant longtemps exercé le commandement supérieur à Nîmes. Nous avons vu la donation que M. de Feuchères avait faite, en 1841, en faveur d'œuvres de bienfaisance dont Nîmes avait obtenu une très large part.

M<sup>r</sup> l'évêque et le président du Consistoire avaient été chargés, en particulier, de distribuer, le premier une somme d'environ 2.000 francs par année, rente perpétuelle consacrée par un capital de 50.000 francs placés en rentes sur l'Etat, le second une somme d'environ 1.000 francs, représentant l'intérêt d'un capital de 25.000 francs placé comme le premier.

Ces sommes devaient être, suivant les intentions du donateur, réparties par fractions de 150 francs au moins et de 200 francs au plus entre des familles nécessiteuses dont le choix appartenait aux deux ecclésiastiques précités.

L'Évêché et le Consistoire n'avaient pas manqué, aussitôt qu'ils furent en possession de ces libéralités précieuses, de soulager autour d'eux quelques-unes de ces familles nécessiteuses que savaient trouver leur charité et leur abnégation.

Aussi, en dehors des fondations pieuses faites aux établissements hospitaliers et dont se ressentait heureusement la population ouvrière de notre ville, était-ce un véritable concert de bénédictions à l'adresse du généreux donateur.

Dans de telles conditions, l'honorable général pouvait à bon droit affronter le scrutin à Nîmes.

Son concurrent, redoutable sur le terrain politique, M. Ferdinand Bécharde, avait pour lui la considération qui s'attache à tout homme ayant occupé dans le Parlement français une situation honorable, conquise par son honnêteté, son talent et son zèle dans les choses publiques.

Il y avait en présence, la reconnaissance d'une part, le principe politique ensuite. Avec habileté, les constitutionnels se rangèrent derrière M. de Feuchères, escomptant le gain qu'ils pourraient tirer de la victoire que le bienfaiteur de la ville devait remporter.

Et cependant pour faire échouer M. F. Bécharde, malgré tous les titres que le général de Feuchères avait à la reconnaissance des Nimois, il fallut employer la corruption électorale. Le gouvernement envoya à la ville, avant l'élection, une statue de Pradier, dont nous dirons quelques mots plus loin. C'était la « *Poésie légère* » et qui fit dire à Lamartine « Ils ont fait de ma déesse la déesse de la corruption ».

La lutte fut si vive qu'un sieur L. Boyer fit voter toute sa famille, légitimiste et très influente, pour M. de Feuchères ; il reçut en récompense une place d'inspecteur des théâtres de Paris. Nous retrouverons plus tard ce Boyer, directeur du Vaudeville, et comme prête-nom d'un nommé Partout, il fut l'auteur de « *l'Omelette fantastique* » et de la « *Rue de la Lune* ».

Le baron de Feuchères réunit 425 voix et Ferdinand Bécharde 366 seulement. Sur 841 électeurs inscrits, 799 émirent leurs suffrages, tant cette élection avait passionné la ville.

Une fraction des amis de M. Bécharde avait donné ses voix à M. de Feuchères. Fallait-il s'en étonner ? Nullement ; et même battu matériellement, M. Bécharde était moralement victorieux. Les idées de reconnaissance pour les services rendus à la cause des malheureux pour les sacrifices faits en faveur de la ville avaient parlé plus haut que les principes politiques.

Si par apparence il semblait que la victoire du 2 août ouvrait une ère nouvelle pour l'opinion constitutionnelle, la vérité était que celle-ci n'était pas en meilleur état qu'auparavant et que ses progrès étaient absolument nuls.

Le collège extra-muros, où ne s'agitaient pas les mêmes intérêts, le prouva surabondamment et la bataille engagée entre M. Gaston de Labaume et M. Teulon fut toute au profit de ce dernier. Le candidat constitutionnel n'avait pu trouver que 199 voix, alors que son concurrent en recueillait 347. L'opposition avait triomphé.

Le Collège d'Alais proclama député M. de la Farelle, qui sortait. Celui du Vigan renvoya au Palais-Bourbon M. de Chabaud-Latour, et celui d'Uzès confia le mandat de député à M. Charles Teste, fils du ministre qui avait posé au nom du Roi la première pierre de notre Viaduc. Dans ce collège, M. Charles de Labaume, qui était député sortant, ne s'était pas représenté. La députation du Gard avait donc subi une légère transformation et recevait deux nouveaux membres. Nous avons vu que l'élection de M. de Feuchères ne pouvait pas se compter comme un succès pour le parti gouvernemental, bien qu'il affectât d'en triompher outre mesure ; l'élection de M. Charles Teste ne modifia en rien l'assiette politique de notre députation.

Les résultats pour la France furent favorables au ministère qui gagna un certain nombre de sièges. C'était une preuve que le pays entendait un langage énergique et voyant enfin des actes de résistance contre l'aveuglement démagogique, ne demandait pas mieux que d'entrer dans cette voie et de soutenir le gouvernement.

Et pourtant, la poignée d'ambitieux et de broillons que M. Guizot cherchait à écarter à tout prix eut raison en peu de temps et de cette majorité nouvelle, consécration apparente de la Révolution de 1830, et de ce ministre si formidablement établi dans la confiance du Roi.

C'est qu'il était trop tard pour revenir en arrière et que la force acquise poussait quand même la machine gouvernementale que le moindre arrêt devait infailliblement briser.

Malgré la victoire du ministère, l'opposition ne désarma pas et son effectif, quelque entamé qu'il fût, se groupa résolument derrière quelques chefs décidés à tout. Chacun des actes du gouvernement fut tour à tour blâmé, censuré.

Le premier d'entre ceux-ci fut le mariage du duc de Montpensier, fils du Roi, avec une infante espagnole. Les mêmes qui avaient jeté à la face de Guizot le reproche d'être vendu à l'Angleterre, s'écrièrent que ce mariage allait évidemment nous jeter dans une guerre difficile

avec cette nation. C'était renouveler la politique de Louis XIV, c'était vouloir affronter les désastres qui signalèrent la fin du grand règne.

Il est certain que cette union prit au dépourvu le cabinet britannique. Le mariage de l'infante Louise Ferdinande avec un des fils du roi de France ne pouvait manquer de modifier les relations amicales qui existaient entre les deux cabinets de Saint-James et de Paris ; il n'en fallait pas moins s'en féliciter si à force de tact et de modération, notre ministre des affaires étrangères pouvait amener le cabinet anglais à approuver une union aussi favorable à notre politique.

La conquête de l'Algérie avait totalement transformé notre rôle sur la Méditerranée et l'entrée de l'Espagne dans l'alliance française pouvait être d'un grand poids dans la solution rapide des difficultés que nous rencontrions dans notre nouvelle colonie et plus particulièrement sur la frontière du Maroc.

La politique de M. Guizot l'emporta et le mariage entre le prince français et la princesse espagnole eut lieu à Madrid le 11 octobre 1846, avec une pompe et un éclat inaccoutumés.

Pendant les négociations qui précédèrent ce mariage, un coin de notre département avait été la proie d'un terrible fléau.

Le 20 septembre, de six à neuf heures du matin, la ville d'Alais fut désolée par une inondation épouvantable. Le Gardon, la veille presque à sec, s'enfla dans l'espace de quelques heures d'une façon démesurée et submergea toutes ses rives. Les désastres qu'il accumula à Alais furent terribles. Plusieurs personnes furent emportées par les eaux.

Immédiatement s'ouvrit dans notre ville une souscription pour porter quelques secours à une population si cruellement atteinte. M<sup>r</sup> Cart, l'évêque de Nîmes, qui venait de refuser l'archevêché d'Aix pour se consacrer à son diocèse, arriva à Alais portant avec lui, avec les trésors de la charité, le baume de sa parole éloquent et reconfortant les courages attiédés et les esprits terrifiés.

Nîmes fit tous ses efforts pour apporter quelque soulagement au malheur qui venait de frapper sa voisine, et le maire d'Alais put écrire ce qui suit :

« Je suis extrêmement touché des marques de sympathie que nos malheureux inondés ont trouvées parmi les habitants de Nîmes. »

Alais ne fut pas d'ailleurs la seule ville atteinte. Le bassin de la Loire fut également désolé par le même fléau et l'esprit de charité qui anime nos compatriotes eut plus d'une occasion de faire ses preuves.

Le Gouvernement envoya des secours importants dans les régions dévastées et le Gard reçut pour sa part 59.000 francs.



Le 1<sup>er</sup> décembre s'ouvrait, à la Maison-Carrée, une exposition des Beaux-Arts. Une foule considérable vint visiter cette exposition ; un attrait particulier l'y attirait. Il y avait, en effet, exposées, l'ébauche en relief du projet de la Fontaine qui allait être élevée sur l'Esplanade, et de plus la gracieuse et délicate statue, un des chefs-d'œuvre de Pradier : *la Poésie légère*.

« De toutes les œuvres de Pradier, a dit Jules Canonge, c'est peut-être la plus originale des conceptions ; comme rendu, c'est très certainement une des plus parfaites.

» La hardiesse du jet, la vivacité, la souplesse du mouvement, la légèreté tout aérienne de ce marbre qui vit et palpète, étonnent et charment. »

Cette rapide description du maître est d'une exactitude remarquable. *La Poésie légère* est encore un des plus gracieux et un des plus délicats ornements de notre Musée.

Plusieurs artistes de la région répondirent à l'appel qui leur avait été adressé et exposèrent quelques œuvres remarquables. Parmi ceux de Nîmes, on remarquait M. Charles Jalabert et M. Adolphe Jourdan, dont nous avons eu occasion de parler. M. Gustave Bosc, de Nîmes, avait envoyé une copie du *Vicellius*, exécutée en pierre de Lens ; ce jeune artiste était un élève de M. Paul Colin.

On ne peut parler art sans signaler que l'on venait de placer à la même époque sur un des piliers de l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome, un médaillon en marbre blanc à la mémoire de Sigalon. Au bas de ce médaillon fut gravée l'inscription suivante. « *Eximio pictori gallo Xaviero Sigalon.* »

Nous venons de voir que l'ébauche en relief de la fontaine de l'Esplanade figurait à cette exposition. On allait, en effet, se mettre sous peu à exécuter le plan de M. Questel.

¶ Déjà les blocs de marbre étaient arrivés à Nîmes et les premiers travaux des praticiens avaient été exécutés, en attendant que le célèbre statuaire chargé de la sculpture eût fouillé avec son ciseau les statues décorant l'ouvrage. Le 15 décembre MM. Cazal et Ginestous, entrepreneurs, prirent l'adjudication de la construction de la maçonnerie de la Fontaine au prix de 40.000 francs avec un rabais de 2 et demi pour cent.

La nouvelle municipalité venait d'être reconstituée avec M. Girard à sa tête comme précédemment. Les adjoints étaient MM. Pleindoux aîné, Grelleau-Louis et Rolland Jean.

La session d'août du Conseil municipal avait été remplie par plu-

sieurs affaires d'un haut intérêt. La nouvelle église Saint-Paul venait d'être achevée quant au gros œuvre. Il restait à la terminer entièrement, c'est-à-dire à la décorer et à la munir des objets mobiliers nécessaires. De ce chef la dépense prévue était de 220.000 fr. Parmi les articles de ce devis figuraient en premier lieu les peintures murales. Ce fut, M. Flandrin, auteur des belles peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, qui accepta l'exécution de celles de la nouvelle église. Les peintures de décors et d'encadrement furent confiées à M. Dénuelle, les vitraux à M. Maréchal, de Metz, et les orgues à M. Cavallé, de Paris.

En même temps que se réglaient ces détails relatifs à l'église Saint-Paul, le Conseil se préoccupait d'améliorer les édifices consacrés au culte protestant. Nous avons vu que, grâce à un emploi intelligent d'une somme de 60.000 francs, le Grand-Temple avait reçu des dispositions intérieures très heureuses et un aspect général très convenable.

Pareil travail de restauration fut voté pour le Petit-Temple. Le dallage en fut refait en pierres de Barutel ; des stalles en bois de noyer remplacèrent les bancs et les chaises destinés aux assistants. La chaire fut améliorée ; la façade donnant sur la rue des Flottes qui venait d'être élargie, fut reconstruite dans le style du pensionnat normal édifié tout à côté. Enfin quatre grandes ouvertures furent pratiquées dans le haut et le bas de l'édifice pour donner le jour et l'air qui manquait à l'intérieur. 50.000 francs étaient consacrés à ces diverses réparations.

La question des hospices revenait à cette session avec une aggravation de charge pour la ville. Le budget de l'administration hospitalière était devenu insuffisant pour faire face aux dépenses. En 1835 le nombre des malades civils reçus à l'Hôtel-Dieu donnait en journées de traitement, le chiffre de 23000. En 1840, ce chiffre se trouvait porté à 40000, et en 1845 à 53000. Les ressources des hospices n'ayant pas augmenté et les dépenses ayant presque doublé, cette administration se trouvait en 1846 avoir un déficit de près de 30.000 francs. Encore lui avait-il fallu, par des mesures sévères, limiter les admissions et accroître dans la mesure du possible les ressources budgétaires. Pour permettre aux hospices de faire face à ce déficit, il fut décidé qu'un secours extraordinaire de 20.000 francs en 1846 et de 5.000 en 1847 leur serait accordé et enfin que la subvention annuelle de la ville serait portée de 80 à 90.000 francs.

A la session de novembre, le Conseil s'occupa de la question du dallage en asphalte des boulevards. Ceux-ci avaient été déjà gran-

dement améliorés par le pavage de la voie du milieu, consacrée à la circulation des voitures. Mais les voies de côté, très fréquentées, présentaient à l'époque des grandes sécheresses et des grandes pluies, une poussière et une boue insupportables.

Les voies latérales étaient, en effet, de temps en temps nivelées avec de la terre, et en 1846 on avait essayé pour ce nivellement de se servir des débris extraits du chantier de l'église Saint-Paul. Mais le résultat avait été nul et les mêmes inconvénients s'étaient représentés.

Profitant de la promulgation de la loi du 7 juin 1845 permettant de prescrire d'utilité publique l'établissement de trottoirs sur les boulevards et dans toutes les rues de la ville qui présentaient une largeur minimum de 7.50, le Conseil adopta ce qui suit :

« La largeur des trottoirs variera de 1.25 jusqu'à 5 mètres, suivant la largeur de la rue. Ils seront dallés en asphalte ou en petits cubes de pierre dure cimentés.

» Les propriétaires riverains seront tenus de concourir à la dépense dans la proportion de moitié toutes les fois que la largeur du trottoir ne dépassera pas 2 m. 50 et dans la proportion du tiers pour toute la largeur au-dessus. »

Cette délibération fut incontinent soumise à l'autorité royale pour obtenir la déclaration d'utilité publique.

Le percement d'une rue entre la rue du Grand-Couvent et la place de la Maison-Carrée revint une fois de plus devant le Conseil. Ce projet, sur lequel a été calqué celui relatif à l'ouverture de la rue de la Banque, supprimait, comme on vient de le faire, la ruelle des Flottes. Malheureusement, le Conseil, tout en exprimant son appui favorable à l'exécution d'une issue aussi utile à tous les points de vue, fut obligé de l'ajourner, en raison des prétentions exagérées des propriétaires.

Les travaux de la rue du Collège étaient à peu près terminés. M. Simil venait de se rendre acquéreur au prix de 16.700 francs de la maison laissée intacte par le nouvel alignement.

En parlant de cette rue, il est un détail connu de peu de nos concitoyens qui présente pour notre histoire contemporaine quelque intérêt et qui a sa place ici.

Rue du Collège, 6, la veuve Michel possédait une petite maison et, dans cette maison, deux chambres garnies dont le modeste mobilier remonte au siècle de Louis XV. En 1792 la plus grande de ses chambres était louée 20 francs, l'autre 10 francs par mois.

Avant son départ pour le siège de Toulon, le lieutenant d'artillerie,

Napoléon Bonaparte, occupait la seconde ; à son retour à Nîmes, il occupa la première. Sa position nouvelle lui permettait alors ce léger accroissement de bien-être : il venait d'échanger son épaulette de lieutenant contre celle de capitaine.

Lors de son élévation à l'empire, Napoléon reçut, au château des Tuileries, à l'occasion de son sacre, M. Michel, qui joignait à la double qualité d'ex-proprétaire et d'ex-perruquier de l'empereur, celle de grenadier de la garde nationale. M. Michel mourut en 1820, ayant abandonné sa profession et ne laissant à sa femme que la maison de la rue du Collège.

Un autre quartier venait aussi de s'améliorer d'une façon notable ; celui de la cité Foulc. C'est de cette année que date la création du square de la Mandragore que la municipalité actuelle a si maladroitement supprimé pour y installer une bâtisse d'un goût douteux et qui abrite provisoirement nos richesses artistiques.

Il ne me paraît pas inutile au moment de clore cette année 1846 de jeter un coup d'œil sur la situation générale de notre industrie. Nous sommes arrivés vers la fin d'un règne prospère et ces renseignements statistiques peuvent utilement servir pour l'avenir de point de comparaison.

Nîmes comptait en ce moment : 45 fabriques de châles en tous genres, 21 fabriques de ganterie de soie, 25 fabriques de bonneterie de soie, 5 fabriques d'étoffes unies et façonnées, 5 fabriques de galons, 2 fabriques de lacets, 6 fabriques de bourrettes, 11 fabriques de foulards, 4 fabriques de tapis, 3 fabriques de frisons, 5 manufactures de soie à coudre, 3 fabriques d'impression sur étoffes et teintures, 4 fabriques de bretelles, 2 établissements pour le lavage des laines, 6 filatures de soie.

Elle comptait 8.500 métiers battants et 2.500 métiers démontés. 500 ouvriers étaient occupés au dévidage des soies, 600 au tirage des soies et 15.500 aux autres mains d'œuvre exigées par la fabrication.

En 1845, ces 16.600 ouvriers avaient fabriqué 450 pièces de taffetas, 150 pièces d'étoffes coton et soie, 350.000 châles et 725.000 mouchoirs, cravates, et fichus soie et coton, soit en tout 1.075.000 pièces.

La fabrication de ces articles avait employé 20.300 kilogrammes de soie, 34.000 kilos de bourre de soie, 500.000 kilos de coton et 500.000 kilos de laine.

À côté de ces renseignements statistiques qui concernent notre industrie, il est utile de faire remarquer que dans le courant de cette

année 1846, des hommes spéciaux du département formèrent le projet de se réunir en société pour concourir au progrès de l'art vétérinaire, de l'agriculture et de toutes les sciences naturelles qui s'y rattachent.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce approuva les statuts de cette nouvelle association qui sous le titre de « Société du Gard » devait compter quarante-cinq membres titulaires et un nombre illimité de sociétaires.

Composée d'agriculteurs et de négociants expérimentés et capables, la société avait pour programme de défendre les intérêts du département lorsque la question de la révision du tarif des douanes devait venir dans le Parlement.

« Les départements du Nord parlent et agissent, disaient les fondateurs de cette société, ne restons pas en arrière ».

Imbus de cette idée, les sociétaires voulaient présenter au gouvernement l'expression des vœux et des besoins du pays ; elle voulait faire peser dans la balance les intérêts du Midi, quelquefois méconnus parce qu'ils étaient restés muets.

C'était la préparation de la grande lutte entre les libre-échangistes et les protectionnistes.

Les résultats du dénombrement de la population opéré en 1846 furent les suivants :

La population totale de la ville s'élevait à 53.251 habitants, ainsi répartis :

|  |        |
|--|--------|
| Dans les limites de l'octroi, habitants résidents.....       | 47.215 |
| — — — — — population inscrite en bloc.....                   | 3.809  |
| Depuis les limites de l'octroi jusqu'à celles de la commune. | 2.227  |

Il y avait 23.536 habitants du sexe masculin et 25.906 du sexe féminin.

Enfin les cultes se dénombrèrent de la façon suivante :

|                    |   |                    |
|--------------------|---|--------------------|
| Catholique, 34.783 | — | Protestant, 14.234 |
| Israélite, 424     | — | Musulman, 1        |

Ce dernier se trouvait dans la dixième section.

La section la plus peuplée était la 12<sup>e</sup> avec 5.327 habitants, et la plus faible était la 8<sup>e</sup> avec 2.172 habitants.

Je ne peux clore cette année 1846 sans parler d'un événement considérable pour la chrétienté et qui eut un immense retentissement dans les cœurs catholiques de notre ville.

Le cardinal Jean-Marie-Mastai Ferreti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, évêque d'Imola, était élu pape le 17 juin. Le nouveau pape prenait le nom de Pie IX. Le nom de ce pape vénéré est encore dans toutes

les bouches, car on se souvient des assauts multiples qu'il dut subir pendant son long pontificat pour défendre l'Eglise menacée, de sa mansuétude, de son angélique bonté, et de son inaltérable douceur. N'est-il pas aussi lié, intimement lié avec la France qui, représentée au pied du Saint-Siège par les zouaves pontificaux, vit ceux-ci se dévouer et s'immoler en 1870-1871 pour sauver l'honneur du drapeau de la fille aînée de l'Eglise.

---

## NOTE

Pendant cette année 1816, les travaux commencés à la place de la Couronne, ceux exécutés à la place du Marché, furent complètement terminés.

Cette dernière, la *place du Marché*, a son nom dans l'Histoire de Nîmes. Elle datait évidemment d'un temps très éloigné. Peut-être fut-elle liée comme jardin à la basilique qui s'élevait suivant toutes probabilités, sous les Romains, à la place de notre Palais de Justice.

Ce qu'il y a de certain, nous dit Ménard, c'est que sur cette place s'élevait, vis à vis du Marché, la Monnaie près la porte Saint-Antoine et le logis de l'Etoile. Le bâtiment qui avait donné à la porte de la ville le nom de porte Saint-Antoine s'appela plus tard *Hôtel de la Coquille*. Quant au logis de l'Etoile, c'est celui qui donna son nom à la rue du même nom, rue précédemment appelée rue de la Juiverie, à raison de la faculté qui avait été donnée aux Juifs d'y demeurer.

Le nom de la rue de la Monnaie a perpétué le souvenir de l'hôtel de la Monnaie, disparu depuis ou affecté à d'autres usages. Nîmes, sous les Romains, avait faculté de battre monnaie, et sous les premiers règnes de la Monarchie française, notre hôtel frappa des livres tournois et parisis; sous Louis XIV Nîmes fut désignée pour fabriquer les liards de France à un titre qui portait préjudice aux habitants. Les concessionnaires de la frappe voulurent et réussirent à établir le cours forcé de cette nouvelle monnaie; mais à la suite de longues plaintes de la population, de procès évoqués devant les diverses juridictions du royaume, procès dont la plupart des pièces se trouvent dans nos archives à la Bibliothèque de la ville et à la Mairie, le Roi rendit en Conseil, le 17 mars 1657, un arrêt abolissant le cours forcé. De ce jour et pour toujours la Monnaie de Nîmes cessa de frapper aucune monnaie.

Au milieu de la place du Marché se trouvait une halle couverte qui occupait presque toute la superficie ainsi qu'une partie de l'îlot de maisons compris entre la place, les rues de l'Hôtel-de-Ville, de l'Aspie et des Broquiers.

Ce marché était bâti en pierres avec des arceaux assez bas. De chaque côté étaient des

rues étroites et obscures comme nous le montre la rue Fresque, et dans ces rues étaient établis des corps de métiers qui leur donnaient leurs noms.

La rue de l'Hôtel-de-Ville s'appelait la rue de la Romaine parce qu'à côté du marché couvert démoli en 1846, à peu près en face l'impasse qui mène à la maison Cler, se trouvait le poids public. Sous l'arcade de la rue Fresque, que l'on voit encore, se tenait autrefois le marché aux blés.

La place de la Couronne servait au dix-septième siècle de cimetière aux protestants. Le 24 février 1688, ce cimetière revint aux catholiques, et le curé Novi vint ce jour-là le bénir en grande pompe. Jusqu'à la Révolution, les inhumations se firent sur cet emplacement, ce qui explique la quantité d'ossements qui fut retrouvée lors de la formation du square actuel, sous l'administration de M. Duplan, maire.

Après la Révolution, quand les diligences devinrent le seul moyen de transport à la portée du public, c'était sur cette place que se trouvaient les principales entreprises.

## CHAPITRE DIX-SEPTIEME

(Année 1847)

---

### SOMMAIRE

LES TROUBLES DE JUILLET A NIMES. — DÉSORDRES DANS LA FRANCE. — LES ATELIERS DE CHARITÉ. — LA STATUE DE SAINT LOUIS A AIGUESMORTES. — LE JUBILÉ. — CRÉATION DE LA SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE. — INAUGURATION DU CHEMIN DE FER D'AVIGNON A MARSEILLE. — NOS COMPATRIOTES A PARIS. — MORT DE M. CAVALIER, ANCIEN MAIRE.

Il est assez curieux de commencer ce chapitre par le récit d'une course de taureaux. On ne s'en étonnera pas, si j'apprends à mes lecteurs que, le dimanche 6 juin 1847, le nommé Martin Hippolyte, de Nimes, fut tué à Caissargues par un taureau qui s'était lancé sur lui.

Déjà à cette époque et pendant tout le règne de Louis-Philippe les courses de taureaux furent interdites; on exprimait l'espoir que le goût et la raison finiraient par triompher d'habitudes invétérées et déplorables.

Martin, qui ne survécut qu'une heure aux atteintes de l'animal, fut enterré le lendemain à l'église Saint-Charles. Ses amis ne voulurent pas qu'il fût transporté dans le corbillard jusqu'au cimetière, et méconnaissant l'autorité du clergé, de l'administration des pompes funèbres et de la police, le portèrent sur leurs épaules jusqu'à sa dernière demeure. Une foule considérable accompagnait le cortège funèbre. L'autorité qui un moment avait essayé d'empêcher cette manifestation ne put y réussir et dut se retirer devant la population menaçante.



L'ère des effervescences publiques allait recommencer et c'est là ce qui m'a conduit à parler tout d'abord du fait ci-dessus.

Nîmes eut ses premières échauffourées cette même année à l'occasion des fêtes dites des Tois-Journées. Elles ne devaient pas malheureusement finir de sitôt, ainsi que nous le verrons par la suite.

Le 27 juillet, près de la place de la Bouquerie, des groupes se rencontrèrent hostiles les uns aux autres, échangeant des menaces ou des injures. Les uns fêtaient l'anniversaire des journées de juillet, les autres faisaient mine d'empêcher ces manifestations. Peu à peu la querelle s'envenima, et le lendemain 28, les groupes passèrent des menaces aux coups.

Des volées de pierres partirent tant d'un côté que de l'autre.

La force armée accourut sur ce point avec l'intention de séparer les combattants et de remettre la paix dans ce désordre. Elle ne put y parvenir sérieusement et les groupes tumultueux refoulés d'un côté réapparaissent de l'autre. A la longue chacun se lassa de cette situation et tout rentra dans une tranquillité apparente, au moins pour la journée du 29 juillet.

Le 30 à huit heures du soir, de forts rassemblements se formèrent sur la place de la Bouquerie. Des hommes et des femmes descendaient du faubourg Saint-Charles, par la place Bachalas, les rues Fléchier, Ranguel et Enclos-Rey et se répandaient sur le boulevard du grand et du petit Cours, pendant que des rassemblements tumultueux venus des faubourgs de Saint-Paul et de la Placette s'avançaient contre eux par la place de la Bouquerie. Les uns et les autres recommencèrent la bataille à coups de pierres, devant lesquels la police demeura impuissante.

Les autorités, le préfet, le procureur-général, le procureur du roi, le premier adjoint faisant fonctions de maire (M. Girard siégeait à la cour des pairs) se rendirent sur les lieux avec un fort détachement de la ligne. Ils furent accueillis par des huées et des pierres, par des cris incohérents au milieu desquels on entendait parfois ceux de : « vive le Roi » et de : « vive la République. » Après beaucoup de pourparlers et d'admonitions paternelles, les boulevards furent évacués à minuit. Plusieurs personnes furent plus ou moins grièvement atteintes dans cette première rencontre.

Il semblait, le 31, que la ville fût redevenue tranquille, mais à huit heures, des groupes nombreux se formèrent depuis la Maison-Carrée jusqu'à la Caserne. On évalua à 2.000 le nombre des individus formés en quelque sorte en ligne de bataille sur la place de la Bouquerie

et vers laquelle les habitants des hauts quartiers s'avancèrent en poussant des cris et en lançant des projectiles qui leur furent rendus sans ménagement. Deux cents fantassins, accourus sous les ordres du préfet chargèrent, après les sommations légales, et les autorités firent reculer les deux camps, prêts d'en venir aux mains.

Toutefois, l'ordre ne fut à peu près rétabli que vers deux heures du matin, après de nouvelles et fréquentes démonstrations, difficiles à réprimer. La gendarmerie à cheval n'avait cessé de stationner sur les lieux pendant ces deux journées.

Comme on craignait beaucoup pour la journée du dimanche 1<sup>er</sup> août, le préfet fit demander 100 hussards à Lunel et fit préparer un bataillon d'infanterie à tout événement.

Des bruits sinistres s'étaient répandus en ville, des rassemblements s'étaient encore formés sur les mêmes points. C'est alors qu'on fit publier les deux actes officiels suivants :

« Considérant que des rassemblements tumultueux ont eu lieu à Nîmes, dans la soirée des 30 et 31 juillet; que l'ordre public et la sûreté de la circulation sont compromis, et qu'il importe de faire cesser immédiatement cet état de choses, qui ne pourrait se prolonger davantage sans de graves inconvénients pour la cité,

» Article premier. — Il est interdit de stationner sur la ligne des boulevards et dans les rues de Nîmes.

Article 2. — Les rassemblements seront immédiatement dispersés par la force.

» *Le préfet du Gard, DARCY.* »

De son côté, M. Pleindoux, adjoint, faisant fonction de maire, faisait afficher la proclamation suivante :

« Des désordres indignes d'une ville qui a tant donné de preuves de civilisation avancée, ont troublé ces jours-ci le repos public.

» Méfiez-vous de tous les bruits que répandent des gens amis de troubles et de bouleversements.

» Ecoutez plutôt une voix véritablement amie, la voix de l'autorité : elle vous prie, elle vous conjure, au nom de ce que vous avez de plus cher, de ne pas sortir la nuit pour former des attroupements. La longanimité dont elle a usé jusqu'à présent a prouvé combien est grande sa répugnance à recourir à l'emploi de la force ; mais la rigueur est devenue nécessaire, obligatoire !

» Que de simples curieux ne se mêlent donc plus aux perturbateurs : ils seraient exposés à des dangers, qui ne seront que de bonne justice,

quand ils n'atteindront que ceux qui, par leurs emportements, ne sont ni de notre temps ni de notre cité. »

Outre ces deux proclamations, des mesures sévères furent prises ; des lignes de soldats, des sentinelles furent placées à l'ouverture des rues, un piquet de cavalerie stationna sur la place de la Bouquerie ; de fortes patrouilles sillonnèrent les lieux menacés. Toute la journée du 1<sup>er</sup> août demeura incertaine et ne fut à l'abri de tout désordre que par ce déploiement inusité de la force armée. Les habitants des quartiers de Saint-Paul ne purent, comme ils l'avaient fait la veille, se déployer en bataille depuis la Bouquerie jusqu'à la Maison-Carrée, invectivant et apostrophant ceux des Bourgades.

D'autre part, dans un des salons de la préfecture, plusieurs citoyens honorables, appartenant à tous les partis, se réunirent et, d'un commun accord, se répandirent ensuite dans tous les quartiers pour recommander à tous le calme et la tranquillité. Ainsi se termina cette préface de troubles plus graves qui se produiront plus tard.

Malheureusement, l'ère des discordes allait s'ouvrir à nouveau pour notre ville, et les événements de juillet 1847 jetèrent dans les esprits des ferments de haine et de vengeance. Les hostilités étaient déclarées entre les deux camps et, toutes suspendues qu'elles fussent momentanément, elles devaient reprendre à bref délai.

Un sourd mécontentement agitait la France entière. Ce n'était pas Nimes seulement qui voyait ses rues transformées en champ de bataille, mais Troyes avait eu ses troubles, Paris, le 12 août et le 4 septembre avait vu des rassemblements tumultueux dans le faubourg Saint-Antoine et dans la rue Saint-Honoré. Sans doute, en apparence, ces mouvements populaires n'étaient point politiques, mais lorsque les populations, pour un fait minime, en viennent à de telles extrémités, il semble que les esprits ne soient pas dans leur équilibre et dans leur état normal. C'est que, en effet, à côté des agitations politiques, il y avait les préoccupations matérielles de l'arrêt du travail et de la persistance d'une crise économique qui, dans les centres ouvriers, prenait une tournure des plus dangereuses. De ce chef, les choses en étaient arrivées à un tel point au commencement de l'année 1847, que le gouvernement avait, par ordonnance royale, créé un fonds de quatre millions pour subvenir aux dépenses votées par les communes en vue d'ateliers de charité.

Le maire de Nimes réunit, le 2 janvier, le Conseil municipal pour lui faire part de la libéralité du gouvernement et, sur sa proposition, l'assemblée adopta d'établir un atelier de charité pour le prolongement

du boulevard du Viaduc, parallèlement à la ligne du chemin de fer, depuis le chemin de Saint-Gilles jusqu'au pont biais de la route de Montpellier, sur 17 mètres de largeur. Le devis de ces travaux s'élevait à 163.000 francs.

On devine qu'à côté de la charité administrative la charité privée réalisa, comme elle sait le faire en pareilles occasions, de véritables prodiges. Chacun tint à honneur de porter secours aux indigents. Le régiment en garnison abandonna soixante-huit rations journalières pendant tout le mois de janvier en faveur des nécessiteux. Des bals, des concerts furent organisés par les jeunes gens des meilleures familles sans distinction de culte et d'opinion.

D'autre part, le clergé, les établissements hospitaliers se multiplièrent à l'envi pour soulager les malheureux. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont le zèle inépuisable et l'ardente charité pour le peuple sont sans cesse en éveil, organisèrent une crèche avec le secours de dons provenant de la charité privée et de collectes faites sous les auspices du bureau de bienfaisance. En peu de temps la crèche ne compta pas moins de trente berceaux qui recevaient les enfants des ouvriers les plus nécessiteux.

L'action bienfaisante de l'Eglise qui déjà, au milieu des malheureux de la ville, s'exerçait avec une si remarquable intensité trouvait en même temps pour d'autres infortunes des secours en argent, grâce à ce zèle constant qui anime le clergé. M<sup>r</sup> Cart, tout ému du récit navrant des maux auxquels l'Irlande était en proie, avait prescrit des quêtes dans son diocèse et envoyait au comité central de l'œuvre irlandaise la somme de 8.085 francs.

A côté de ces sacrifices de toute nature accomplis par toutes les classes de la société en vue de soulager les souffrances et les misères, on peut placer une œuvre toute patriotique qui trouva à Nîmes un terrain merveilleusement préparé pour y réussir.

Le ville d'Aiguesmortes avait en 1846 conçu le projet d'élever une statue à saint Louis. La vieille cité avait eu l'excellente idée de glorifier ce prince qui s'embarqua deux fois pour les croisades sur ses rivages, qui par des travaux immenses de restauration, exécutés par ses soins, ouvrit au commerce un port fermé avant lui aux entreprises maritimes ; elle voulut perpétuer la mémoire de ce grand Roi qui a arraché à un historien peu suspect (1) cet éloge :

« Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe : il a

(1) Voltaire.

rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cet éloge ».

Un semblable projet rencontra chez le roi Louis-Philippe, lorsque M. Teste, pair de France; le colonel Chabaud-Latour, aide de camp du prince royal et député, et M. Girard, pair de France et maire de Nimes lui eurent exposé le projet de la ville d'Aiguesmortes, un accueil chaleureux.

Le Roi venait précisément de mettre à exécution la grande et pieuse pensée de faire élever sur l'autre rive de la Méditerranée et auprès des ruines de Carthage un saint monument à la mémoire de Louis IX.

Des listes de souscription s'ouvrirent immédiatement à Nimes sous le patronage d'une commission officielle à la tête de laquelle se trouvaient M<sup>r</sup> Cart et le préfet du Gard et un grand nombre de notabilités appartenant au clergé, à la magistrature, au parlement et à l'armée. La première liste dépassa 17,000 francs. La ville de Nimes par délibération de son Conseil municipal s'inscrivit pour 1,000 francs. A la fin de l'année 1847, le Gard, et plus particulièrement notre cité, avait réuni 30,000 francs.

C'était encore Pradier qui devait exécuter cette statue que l'on coulerait en bronze. M. Questel, l'architecte éminent, auteur de l'église Saint-Paul, était chargé du devis et de la construction du piédestal qui devait se faire en granit.

On ne peut que se féliciter de voir notre ville se mettre en quelque sorte à la tête d'un projet éminemment catholique.

Et puisque je touche en passant aux grands intérêts religieux, je dois signaler l'empressement merveilleux que notre population mit à répondre à l'appel du souverain pontife. S. S. Pie IX à son avènement au trône pontifical ordonna à toute la chrétienté un jubilé général.

De toutes parts, dans toutes les paroisses les fidèles de Nimes accoururent aux pieds des autels et, le dimanche 21 mars, plus de deux mille hommes se présentèrent à l'église cathédrale pour y recevoir la communion.

Nous venons d'assister à l'explosion de sentiments qui font le plus grand honneur à la population nimoise et qu'il est consolant pour l'historien de rapporter.

Nous avons eu l'occasion de voir que les intérêts matériels de notre ville n'avaient pas été négligés durant cette période assez longue qui—

commence en 1830 et finit en 1847. Cette dernière année fut marquée par la création d'un établissement qui était devenu indispensable au commerce nimois. Dans une précédente délibération que j'ai consignée lors du passage de M. Dumon, ministre des travaux publics, le Conseil municipal se déclarait favorable à la création d'un comptoir d'escompte. Une société s'était même fondée en vue de l'organisation future de cet établissement financier. Répondant à ses désirs, le 29 mai 1846, le Roi signait une ordonnance autorisant la Banque de France à établir un comptoir d'escompte à Nîmes.

Cette décision fut accueillie par un sentiment général de satisfaction. Elle répondait, en effet, à d'unanimes vœux exprimés par tous ceux qui étaient à portée d'apprécier les besoins que la rareté du numéraire et la rareté du crédit, qui en est la suite, avaient fait éprouver dans ces derniers temps au commerce et à l'industrie.

Malheureusement cette ordonnance si sage, si opportune, ne fut pas immédiatement mise en vigueur. Il fallut attendre plus d'un an l'exécution de ce projet. Quelle fut la cause de ce retard ? Il n'est pas facile de la connaître. Je dois cependant noter ici que plusieurs l'attribuèrent aux empêchements que les gros financiers de la ville mirent à l'application de cette mesure qui, du coup, faisait disparaître le comptoir d'escompte organisé par eux. Ceux-ci s'en défendirent beaucoup et plusieurs motifs furent allégués et, parmi eux, la crise monétaire, pour expliquer cet atermoiement qui semblait pour beaucoup devoir être une fin de non recevoir.

Enfin le 17 novembre 1848, Louis-Philippe signait à Saint-Cloud une seconde ordonnance appelant à la direction du nouvel établissement de crédit et sur la proposition du gouverneur de la Banque de France, M. Delacorbière, président de la chambre de commerce de Nîmes.

Cette mesure décisive calma toutes les impatiences et leva tous les doutes. L'établissement de crédit qui venait de se fonder dans notre ville allait féconder les nombreux éléments de richesse qu'elle renferme, aider au mouvement croissant des affaires et développer l'activité industrielle de la cité, comme nous aurons occasion de le voir.

Les premiers censeurs de la Banque furent MM. Brochier, receveur général ; Cazeing, président du tribunal de commerce, et Roux-Carbonnel, ancien négociant.

Les premiers administrateurs comprenaient quatre négociants : MM. Abric, Amalry N., Curnier fils, Sabran L. ; un ancien négociant : M. Bonnaud E. ; et quatre banquiers : MM. Molines A., Nourry J., de Surville F., et Vincent L.

Un autre fait qui mérite qu'on s'y arrête quoiqu'il se soit produit un peu loin de notre ville, mais à raison des conséquences que Nimes pouvait et devait en retirer, c'est la livraison des travaux du chemin de fer d'Avignon à Marseille. Désormais le Gard et son chef-lieu étaient en possession d'une voie ferrée les reliant aux deux ports commerçants de la France sur la Méditerranée : Marseille et Cette. Situation privilégiée qui devait, concurremment avec l'établissement de crédit dont nous venons de parler, donner à notre commerce et à notre industrie un développement considérable.

C'est le jour de Noël 1847 que M. Talabot, accompagné de M. Audibert et de l'ingénieur en chef du département des Bouches-du-Rhône, parcourait, monté sur la locomotive « l'Hérault » le souterrain de la Nerthe qui ne mesure pas moins de 4,620 mètres.

Déjà, le 7 septembre 1847, le Conseil général des Bouches-du-Rhône avait parcouru toute la voie d'Avignon au Pas des Lanciers. La voie était donc ouverte et, dès le commencement de l'année suivante, livrée à la circulation.

On ressentit vivement à Nimes les bienfaits de ces deux grosses nouvelles commerciales depuis longtemps désirées, et arrivant toutes deux presque en même temps pour favoriser l'extension de notre marché.

En même temps que l'industrie nimoise acquerrait des auxiliaires précieux pour son existence, le monde des arts à Nimes avait quelque lieu de s'émouvoir de la consécration en quelque sorte officielle du talent de ses enfants. On se souvient que, lors de sa mort, le peintre nimois par adoption, Sigalon, venait d'être envoyé à Rome pour exécuter une copie des fresques de la chapelle Sixtine. Le grand artiste était accompagné de son élève et ami M. Numa Boucoiran. Ce dernier, après la malheureuse disparition de Sigalon, emporté par une attaque de choléra, fut chargé par le ministre de poursuivre le travail commencé. Ajoutons qu'il s'en tira tout à son honneur. Au mois de novembre 1847, on exposa au Panthéon les *Loges* et les *Stances* de Raphaël, copiées par les deux frères Paul et Raymond Balze ; on eut l'heureuse idée de joindre à cette exposition les belles copies des fresques de la chapelle Sixtine dues au pinceau de nos deux compatriotes : Sigalon et M. Numa Boucoiran. La presse parisienne ne marchandait pas ses éloges aux deux artistes et le *Constitutionnel* put dire que « la critique ne parvenait pas à distinguer l'œuvre de l'un de celle de l'autre ».

Quelques mois auparavant, la liste civile achetait à un autre Nimois, M. Jalabert, peintre tout jeune encore, le tableau qu'il avait présenté

à l'exposition des Beaux-Arts que nous avons vu s'ouvrir à Nîmes en 1846. Cette toile, « *Virgile lisant l'Énéide à Mécène et à Horace* » était payée à l'artiste d'avenir cinq mille francs.

En même temps, un autre compatriote, mon parent, M. Alexandre Roland, obtenait un réel triomphe au théâtre de l'Odéon. Il fut assez heureux, malgré les tracasseries de tous genres que rencontrent les débutants dans la carrière des lettres, pour faire représenter sur cette grande scène de Paris une comédie en trois actes et en vers intitulée : *Egmont*. Le critique du *Moniteur Universel*, le journal officiel à cette époque, rendait compte de cette représentation en ces termes : « Nous venons d'assister à l'Odéon, à un succès complet, incontesté et brillant, vif, presque furibond, enfin à un véritable triomphe ».

Pendant que les jeunes récoltaient de tels lauriers au début de leur carrière, le gouvernement récompensait toute une longue carrière de travail et de services utiles à l'enseignement. Le ministre de l'instruction publique faisait délivrer la croix de la Légion d'honneur au chanoine Privat, ancien proviseur du collège royal et profondément dévoué à tout ce qui touchait de près ou de loin à l'instruction.

Le mardi 14 décembre, s'éteignait à Nîmes un homme qui, lui aussi, avait débuté brillamment dans la littérature et dont les essais poétiques lui valurent un prix à l'Académie des jeux floraux de Toulouse. M. Cavalier Augustin-Antoine, né à Bez, près du Vigan, en l'année 1763, appartenait à une famille de propriétaires aisés dont plusieurs membres occupèrent de modestes fonctions du sacerdoce dans les cures du Vigan et de Saint-Hippolyte.

Bien que M. Cavalier ne fût pas à proprement parler un enfant de Nîmes, il n'en fut pas moins, en 1818, appelé par le ministère Decazes aux délicates fonctions de maire de la ville dans un moment où des difficultés de tous ordres rendaient ce poste presque dangereux. Devenu premier magistrat de la ville, M. Cavalier ne perdit presque jamais de vue les principes qu'il avait adoptés pour règle de son administration : l'utilité et l'économie. Il sut mettre en pratique l'art si difficile de concilier les esprits en les éclairant ; sous l'influence de sa haute raison et de son équité, grâce aux formes pleines de convenance et d'aménité qu'il savait donner à la discussion, les divisions s'affaiblissaient, les esprits se rapprochaient, et les décisions du Conseil municipal furent presque toujours prises à l'unanimité, sous sa direction.

Une des améliorations les plus importantes dont la ville est redevable à l'édilité dont il fut le chef, consiste dans les travaux qui transformèrent en une délicieuse promenade l'aride rocher qui dominait la



source de notre fontaine. La réussite des plantations de pins d'Alep qu'il avait fait faire dans sa propriété du *Serre-Cavalier*, lui avaient depuis longtemps inspiré la pensée de compléter ainsi le magnifique jardin qui fait l'orgueil de notre cité.

Une autre amélioration, plus importante encore, fut le projet des fontaines publiques élaboré par ses soins et exécuté par son successeur. MM. de Soynes, Liotard et Valz reçurent de M. Cavalier l'ordre d'exécuter un double nivellement de nos boulevards. On reconnut ainsi que le niveau des eaux du Nymphée était d'environ sept mètres plus élevé que le sol de l'Esplanade (1). M. Cavalier songea alors à profiter de cette précieuse ressource pour amener les eaux de notre source par la pente naturelle à des bornes-fontaines intelligemment distribuées. Nul n'avait encore songé à cette chose si simple qui en attendant l'exécution d'un canal d'adduction des eaux, soit du Rhône, soit du Gardon, devait contribuer pour une bonne part à assurer la salubrité de la ville et être si utile pour les habitants. C'est M. de Chastellier qui réalisa la pensée de M. Cavalier.

La politique qui renversa le ministère Decazes entraîna la retraite de M. Cavalier. Il se renferma étroitement dans la vie privée, se consacrant exclusivement à ses devoirs de père de famille. Cet homme de bien emporta en mourant l'estime et la considération publique.

Les travaux du Conseil municipal pendant cette année 1847, ne furent consacrés qu'à un très petit nombre de questions. Les plus importantes d'entre elles furent les décisions prises par le Conseil en ce qui touchait la jonction de la rue de l'Agau et de la rue des Prêcheurs (2), le Marché aux Bestiaux, et le Marché du Chapitre.

Nous avons déjà vu que par la disparition de la maison Valz, le Conseil avait assuré la jonction précitée pour la partie de la rue de l'Agau s'étendant entre la rue des Prêcheurs et la place du Château. Il restait à opérer de même pour la portion de la rue de l'Agau s'étendant jusqu'au pont Saint-Baudile.

De ce côté, en effet, le canal de l'Agau à découvert formait un cul de sac barré par des maisons en bordure sur la rue des Prêcheurs. C'était un cloaque infect sur lequel était jeté un pont qui faisait communiquer les deux rues de Corconne et Saint-Baudile. Le Conseil résolut de

(1) A cette époque le sol de l'Esplanade n'avait pas été abaissé comme nous l'avons vu pratiquer en 1842.

(2) Devenue depuis rue des Lombards.

renverser ces maisons et de couvrir le canal sur ce point afin de donner un peu d'air à ce quartier déshérité.

La transformation du Marché aux Bestiaux était également une très heureuse idée. Ce marché devenait de jour en jour plus important et exigeait un agrandissement prochain.

Nous savons, comme nous avons eu occasion de le dire, qu'il se tenait sur la place appelée aujourd'hui place de l'Oratoire. La ville résolut d'acquérir une partie de l'ancien Jeu de Mail (ce jeu était tombé en désuétude) et de le joindre au cimetière abandonné que possédait la commune sur ce point. On obtenait ainsi un très bel emplacement de deux hectares environ, parfaitement régulier, pouvant servir à l'établissement d'un Marché aux Bestiaux convenable.

Il fut convenu que l'on profiterait de cette acquisition pour élargir la rue de l'Abattoir, et que l'on ferait une voie d'accès large qui s'est appelée depuis rue du Mail.

Il est curieux de retrouver dans cette délibération le projet formé et adopté par le Conseil de prolonger le Cours-Neuf jusqu'au boulevard du Viaduc du chemin de fer de Montpellier. Ce boulevard avait été exécuté au commencement de cette même année 1847 par les ateliers de charité.

« Ce projet, disait le rapporteur de la commission, qui relierait par une promenade non interrompue l'Avenue Feuchères et la Fontaine, pourrait être exécuté en grande partie, à cause de sa nature, par des ateliers de charité ; son accomplissement immédiat serait considérable et coûteux, mais exécuté lentement et successivement dans les hivers rigoureux par le travail des classes ouvrières, il ne se présente plus comme une charge, mais bien plutôt comme un but utile offert à la charité ».

On le voit, la commission municipale de 1870 et l'administration municipale de 1885, n'ont fait que réaliser en tous points les prévisions des édiles de la ville en 1847.

Un autre point qui méritait à un égal titre l'attention du Conseil, était le marché du Chapitre. Cet établissement consacré aux principaux approvisionnements de la ville, présentait, depuis l'accroissement de la population, plusieurs inconvénients. Sa surface était devenue de beaucoup trop restreinte et ses abords difficiles et insuffisants. Le Conseil prit en très sérieuse considération l'ouverture, entre la place du Chapitre, la Poissonnerie et la Grand'Rue, d'une rue de sept mètres de largeur, dont l'exécution devait entraîner l'abaissement du niveau de la place qui se trouvait sensiblement plus élevé que celui des rues voisines.

Malheureusement, comme nous allons le voir, de graves événements allaient retarder de quelque temps ces utiles et bienfaisantes améliorations. La monarchie de juillet allait disparaître dans une épouvantable tourmente qui retentira douloureusement dans toute la France, et à Nîmes en particulier.

C'est qu'en effet, comme nous l'avons fait pressentir, au commencement de 1846, la situation s'aggravait sur le terrain politique. L'explosion redoutée, prévue même, était inévitable.

Durant ces deux années, l'opposition, et surtout l'opposition républicaine, avait continué la lutte, âpre, serrée, décisive, sans trêve ni merci. Elle avait créé de toutes pièces en France une agitation continuelle, en organisant sur tous les points du territoire des banquets dits réformistes, où les motions les plus révolutionnaires trouvaient un terrain tout prêt pour se répandre. Ostensiblement les réformistes poursuivaient la réforme de la loi électorale, mais réellement les organisateurs de ces réunions n'avaient d'autre but que le renversement du gouvernement et du régime établi.

Comme le disait un journal du temps, ces banquets n'étaient que des actes violents de protestation, et de la protestation à la révolte il n'y a d'autre différence que celle de la volonté à l'acte. Le moment va venir où le ministère en sera réduit à demander au législateur de l'armer contre ces agapes révolutionnaires pour les interdire et les poursuivre la loi à la main.

Ce ne sont pas là les seuls symptômes de décomposition qui se présentèrent pendant l'année que nous venons d'étudier. Le procès fait à M. de Girardin devant la chambre des pairs, procès qui se termina par l'acquiescement de l'accusé, ne fut pas favorable au ministère, et dans sa défense vigoureuse, le publiciste insinua, fait grave, que l'on avait en haut lieu trafiqué d'un siège à la chambre des pairs. Cette accusation de corruption, lancée d'une façon si éclatante, devait avoir un immense retentissement, et en peu de temps on ne vit en France que corrupteurs et corrompus, comme, en 1870, on n'entendit parler que de traîtres et de trahis.

Et de fait quelques procès restés célèbres, notamment l'un d'entre eux, l'affaire Despans-Cubières, semblait donner raison aux accusateurs. Le gouvernement n'hésita pas à poursuivre, quelque situation officielle qu'occupassent les prévenus, pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique violemment surexcitée. Combien celle-ci est devenue depuis, et de nos jours surtout, moins farouche pour ces sortes de crimes, qui se renouvellent à sa face dans des conditions autrement

graves, autrement certaines qu'elles ne l'étaient à cette époque.

Mais il semblait qu'un esprit de vertige entraîna la société entière à ce moment. A peine les débats de l'affaire précitée venaient-ils de se clore qu'un homme appartenant à la haute société se rendait coupable d'un crime d'assassinat, patiemment élaboré et froidement exécuté, sur la personne de sa femme. Celle-ci, madame la duchesse de Choiseul Praslin, fille de M. le maréchal Sébastiani, était frappée à mort par son mari, dans son hôtel de la rue faubourg Saint-Honoré, près des Champs-Élysées.

Ce drame intime et sanglant, dont le mystère ne fut jamais dévoilé, provoqua l'arrestation de M. le duc de Choiseul qui, au moment où il allait être jugé par la cour des pairs, réunie à cet effet, expira dans sa prison. Il s'était empoisonné.

Si l'on ajoute à ces pénibles constatations, à ces émouvantes révélations, la misère de jour en jour plus grande, le désordre déjà maître de la voie publique, il sera facile de concevoir que la catastrophe finale n'est plus qu'une question de jours. La chute de la monarchie de juillet était proche, plus proche encore que ne le pouvait soupçonner le monde officiel, profondément remué et profondément atteint cependant.

---

## NOTE

Le *Jeu de Mail* dont nous avons parlé dans ce chapitre occupait l'emplacement d'un ancien cirque romain auquel on arrivait par la rue de la Carretterie ou rue des Chars.

En 1829, dit Aug. Pellet (1), il existait encore vers le centre du Jeu de Mail une partie de l'enceinte du cirque que l'on appelait la *Tourmagnette*. Ces ruines pouvaient appartenir à la muraille intérieure, aux deux extrémités de laquelle étaient placées les bornes que devaient contourner les chars dans leur course. Au moyen âge le Cadereau s'appelait *Cadaraucus Carceribus* (2), ou cadereau des écuries du cirque, et en 1185 le quartier était désigné sous le nom de *ad carceres* (3), les écuries du cirque.

(1) *Thermes de Nemausus*, p. 26.

(2) Archives du chapitre de Nîmes, 1232.

(3) *Layettes du trésor des Chartres*, t. I, p. 143.

En 1636, Jean Guirauden, lieutenant du prévôt des maréchaux de Nîmes, adressa aux consuls une pétition pour être autorisé « à faire ung jeu de palle malhe en une terre » qu'il a acquise (1) jougnant les vieilles masures de l'ancienne muralhe, quartier appelé « Saint-Vincens » parce que, disait-il, « il n'y a ville sy chrestive et petite qu'elle soit en » la province du Languedoc, qu'elle n'ait quelque lieu accordé et destiné pour le jeu de » palle malhe ; ..... en la ville de Nîmes ..... il n'y a aulcung lieu destiné pour le » dit exercisse, en telle sorte, que les plus grans et fréquans chemins abordans la dite » ville comme celui d'Avignon, de Montpellier, de Beaucaire, Arles et autres infinis » chemins sont occupés par les dits joueurs au dit palle malhe, ou pour mieux dire à » la chisquane dont le public et particuliers reçoivent ung notable injeuere et pré- » judice ..... (2) ».

L'autorisation « mandée fut donnée à Jean Guirauden en 1637.

Ce quartier s'appelait Saint-Vincent, à raison d'une église aujourd'hui disparue qui se trouvait placée près des anciens égorgoirs. Les maisons qui sont à l'angle ouest de la rue du Cyprès et de la place de l'Oratoire, sont bâties sur l'emplacement de la dite église. L'Oratoire occupe la place des vieux égorgoirs.

Le cimetière catholique dont nous avons constaté la disparition et qui se trouvait mitoyen avec le Jeu de Mail, avait été inauguré et béni le 7 juillet 1780 par Jacques de Marmier, vicaire-général, délégué.

(1) Il l'avait achetée à un sieur Escudier.

(2) Archives de la ville de Nîmes K. 10.364.

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

(Année 1848)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juin

---

### SOMMAIRE

MORT DE LA PRINCESSE ADÉLAÏDE. — REDDITION D'ABD-EL-KADER. — MORT DE BOYER, AVOCAT. — JOURNÉES DE FÉVRIER A PARIS. — ABDICATION DU ROI ET FUITE DE LA FAMILLE ROYALE. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — TEULON, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE, DANS LE GARD. — COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES ET MUNICIPALES. — ATTITUDE DE LA POPULATION. — DÉCRET POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — PREMIERS SYMPTÔMES D'AGITATION A NIMES. — LA RÉVOLUTION A L'ÉTRANGER. — NOUVELLE COMMISSION MUNICIPALE. — GERVAIS, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DANS LE GARD. — DÉSORDRES GRAVES A NIMES. — LES LISTES DE CANDIDATS. — ECHAUFFOURÉE A PARIS. — LE VOTE DU 23 MARS A NIMES. — DISTRIBUTION DES DRAPEAUX A LA GARDE NATIONALE ET A L'ARMÉE. — RÉSULTAT DES ÉLECTIONS. — TROUBLES A NIMES. — TROUBLES A LYON, ROUEN ET SUR DIVERS POINTS DE LA FRANCE. — OBSÈQUES D'UNE VICTIME DES TROUBLES DE NIMES. — GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN. — MINISTÈRE. — BONNIAS, PRÉFET DU GARD. — JOURNÉES DES 15 ET 17 JUIN A PARIS. — RÉVOCATION DU PRÉFET DU GARD. — LA SITUATION A PARIS ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — SALIVES, PRÉFET DU GARD. — ÉMEUTE SANGLANTE A NIMES. — EMPRUNT MUNICIPAL. — INSURRECTION A PARIS : JOURNÉES DE JUIN. — ÉVÈNEMENTS DE MARSEILLE.

« Sire, nous ne venons point troubler votre douleur par des paroles, nous venons y associer la nôtre et vous apporter les vives sympathies du pays. » Ainsi s'exprimait le président de la Chambre des députés, en s'adressant au Roi, le 2 janvier 1848. Et le Roi, abîmé dans sa douleur, pouvait croire un instant, à voir la Chambre réunie autour

de lui sans distinction de partis ni d'opinions, que les menaces des passions ennemies ou aveugles ne prévaudraient pas contre son trône et qu'il jouissait encore de son ancienne popularité, de la confiance générale. C'était presque une consolation, au milieu des larmes que lui arrachait la disparition de celle dont l'affection l'avait accompagné dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

La princesse Adélaïde avait été pour Louis-Philippe plus qu'une sœur dévouée, presque une seconde mère pour la famille royale. C'était une noble et sainte nature, dont la vertu hautement reconnue et hautement proclamée par tous, même par les plus prévenus, la mettait au-dessus de toutes les passions, de toutes les attaques. En exil, elle soutint son frère dans les circonstances les plus difficiles; sur le trône, elle resta ce qu'elle avait toujours été pour lui, d'une affection solide, un esprit éclairé et quelquefois un conseil salutaire.

Sa mort, au moment où la monarchie constitutionnelle allait sombrer, était un de ces avertissements mystérieux que la Providence ne ménage pas et qui ont toujours leur enseignement pour celui qui ne les repousse pas de parti pris, et malgré l'évidence même.

Pourtant, je l'ai dit, le vieux Roi, à entendre sortir de bouches adverses ces témoignages de sympathie pour sa douleur, pouvait puiser dans cette unanimité quelque confiance dans l'avenir. Il semblait même qu'un rayon de bonne fortune vint un instant augmenter les espérances et les illusions que pouvait se faire Louis-Philippe.

Un événement considérable venait de se produire en Algérie qui y assurait pour longtemps la tranquillité, et mettait fin à de pénibles et sanglantes campagnes. Abd-el-Kader, qui avait balancé la fortune de nos armes, et était une menace perpétuelle pour notre colonie, venait de se rendre au colonel de Montauban, placé à la tête d'un détachement de la colonne Lamoricière. Ces faits se passaient dans la nuit du 22 au 23 décembre 1847. Le 1<sup>er</sup> janvier, l'émir prisonnier arrivait à Toulon sur l'*Asmodée* et fut quelques jours après interné au fort Lamalgue avec sa mère, ses trois enfants, son beau-frère et un serviteur.

Malheureusement cet heureux événement, qui en toute autre circonstance, eût excité l'enthousiasme public, ne souleva parmi les ennemis acharnés contre le pouvoir que de nouvelles tempêtes, et on se laissa presque aller à reprocher au gouvernement de ne pas s'être saisi plus tôt de l'émir rebelle, tant on était plus préoccupé de blâmer que de chercher une atténuation quelconque dans la conduite du ministère.

Pendant que se passaient ces différents événements et que la discussion de l'Adresse en réponse au discours de la Couronne soulevait à la Chambre des débats passionnés, Nîmes recevait le poète Jasmin; le poète gascon venait saluer notre poète nîmois J. Reboul.

Le Conseil municipal se réunissait pour donner son approbation au projet du Conseil général d'élever sur la nouvelle avenue Feuchères un nouvel hôtel de préfecture. Le plan de ce monument avait été rédigé par M. Feuchère, architecte.

Le barreau de Nîmes perdait son doyen, chef d'une famille qui a jeté dans notre pays l'éclat le plus vif et dont le nom a été associé à peu près constamment aux luttes politiques du Parlement : M. Boyer.

Le prince de Joinville passait incognito par Nîmes le 4 février; le prince allait à Port-Vendres où il devait s'embarquer pour Alger, se rendant avec la princesse de Joinville auprès de son frère, M. le duc d'Aumale.

Le Conseil municipal d'Arles votait le don d'un bloc de marbre antique trouvé dans les ruines des monuments romains de cette ville pour le buste d'un de nos compatriotes, M. Jules Canonge. Ce buste devait être exécuté par M. Pradier, l'éminent statuaire.

La lettre par laquelle M. le marquis de Grille, maire d'Arles et député des Bouches-du-Rhône, annonçait ce vote à notre compatriote disait que :

« Tous les membres présents à la séance ont été heureux de saisir cette occasion pour donner une preuve de la sympathie et de la reconnaissance de leurs concitoyens envers l'écrivain, l'archéologue, et le poète qui a si souvent consacré sa plume, sa science et ses inspirations au service et à la gloire de la cité arlésienne. »

Si Nîmes était calme, elle avait comme toute la France les regards tournés anxieux vers Paris où la situation prenait une tournure de plus en plus grave et où les événements se précipitaient. Les opposants de la Chambre se groupant et s'organisant avaient résolu de faire une grande manifestation, dans le genre de celle qu'ils avaient l'année précédente pu organiser en province. Ils voulurent avoir un banquet réformiste. Ils se mirent aussitôt en quête d'un local qu'ils finirent par trouver après beaucoup d'hésitations au Clos-Baujeon. Mais le ministère décida que le banquet serait interdit. Une proclamation du préfet de police défendait le moindre attroupement sur la voie publique. Les terrains où devait se donner le banquet furent occupés militairement dès le matin, et le commandant supérieur de la Garde nationale ordonnait à la Garde nationale de ne pas se réunir.



Ces diverses résolutions, prises de part et d'autre le 21 février, excitèrent la plus vive agitation dans la Chambre des Députés qui s'appretait à interpeller le ministère; mais pendant ce temps-là, l'émeute s'organisait et était prête à descendre dans la rue. Le 22 février au matin, des groupes nombreux se présentaient aux abords du Palais Bourbon, tant du côté du pont de la Concorde que par les murs du jardin qui touchent à la salle des conférences. Au milieu du plus violent tumulte, on entendait crier : « Vive la Réforme ! à vingt-cinq centimes la tête de Guizot ».

Peu à peu ces rassemblements devenaient plus tumultueux et bientôt les Champs-Élysées furent envahis. Une première collision eut lieu entre la foule et la troupe, et il y eut quelques blessés des deux côtés. Néanmoins, vers une heure du matin, la tranquillité parut se rétablir. Mais le parti révolutionnaire n'avait lancé là qu'une avant-garde. Le lendemain 23, les choses prenaient une tournure plus caractéristique; l'insurrection se montrait plus compacte et plus menaçante que la veille. Les insurgés qui s'étaient procuré des armes se concentraient dans les vieilles rues de Paris. Des barricades s'élevaient sur divers points et la bataille s'engageait un peu partout.

Pendant que la fusillade crépitait en différents endroits, faisant des ravages des deux côtés des combattants, la Chambre était en séance, attendant l'issue des combats engagés. Le soir, il était évident que l'insurrection gagnait du terrain. Malgré la bonne contenance de la troupe, la capitale était en très grande partie aux mains des insurgés, parmi lesquels figuraient grand nombre de Gardes nationaux. Le mouvement général de l'émeute paraissait porter ses colonnes sur les Tuileries qui étaient menacées.

Le 24 février, à huit heures du matin, le *Moniteur* annonçait que le ministère Guizot était démissionnaire et que le Roi ayant appelé M. Thiers l'avait chargé de la composition d'un nouveau cabinet. M. Thiers n'avait posé à cette avance qu'une seule condition, c'est qu'il aurait toute liberté de s'adjoindre M. Odilon Barrot. Le Roi avait consenti. A une heure le ministère Thiers était constitué avec le concours de M. Odilon Barrot. Le général de Lamoricière était nommé commandant général de la Garde nationale de Paris.

Mais il était *trop tard* ! l'émeute grandissante, victorieuse, débordait de toute part. Les Tuileries étaient envahies, il y avait peu de résistance de la part de l'armée. A une heure et demie le Roi abdiquait en faveur du comte de Paris, nommant la duchesse d'Orléans régente. Peu après la famille royale quittait les Tuileries, s'échappant ensuivant

la terrasse du bord de l'eau, escortée par des cuirassiers et des dragons. Elle prenait la route de Neuilly.

Les députés de l'opposition, MM. Ledru-Rollin, Bethmont, Marie, Carnot, Oudinot, s'emparèrent du ministère de l'intérieur pour y discuter la constitution d'un gouvernement provisoire.

Le 24 février, à dix heures du soir, une dépêche adressée à tous les préfets de France faisait connaître la composition de ce nouveau gouvernement.

Dupont (de l'Eure) président ; — Arago, ministre de la Marine ; — de Lamartine, ministre des Affaires étrangères ; — Crémieux, ministre de la Justice ; — Bedeau, ministre de la Guerre ; — Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur ; — Marie, ministre du Commerce ; — Garnier-Pagès, maire de Paris. Ce gouvernement avait pour secrétaires : MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

« Ces citoyens, disait dans sa proclamation le nouveau gouvernement au peuple Français, n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur est imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du Gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le Gouvernement populaire que proclame le Gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

» Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France ; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

» Le Gouvernement provisoire veut la République sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté. L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent ; le gouvernement de la nation par elle-même, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité pour principes ; le Peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. »

En même temps que cette proclamation, en style pompeux, s'affichait sur tous les murs de la France, une dépêche arrivée à la préfecture de Nîmes était immédiatement placardée.

« 25 février, onze heures et demie du matin.

» *Le délégué du gouvernement provisoire près le ministre de l'intérieur au Préfet du Gard.*

• M. Teulon est nommé commissaire du gouvernement provisoire,

avec les pouvoirs les plus étendus pour maintenir l'ordre à Nimes et prendre toutes les mesures propres à assurer le concours de la population au nouveau Gouvernement. »

Quelques minutes auparavant ordre était arrivé de faire mettre immédiatement en liberté le citoyen Barbès, détenu politique à la maison Centrale de Nimes.

Ces divers événements arrivés coup sur coup produisirent à Nimes une profonde sensation.

A peine l'abdication du Roi fut-elle connue le 24 février qu'une foule considérable envahit les boulevards. Des groupes se formèrent et parcoururent la ville en chantant la *Marseillaise*. Plus tard, lorsqu'on apprit qu'un gouvernement républicain était provisoirement établi, les groupes se multiplièrent, et le *Chant du départ* retentit sur tous les points.

Le préfet Darcy, en recevant les différents ordres du nouveau gouvernement et notamment celui qui appelait M. Teulon aux fonctions de commissaire dans le Gard, convoqua à la Préfecture une nombreuse assemblée dans laquelle il lut les différents décrets reçus le matin même. Il céda ensuite au commissaire extraordinaire l'hôtel de la Préfecture et ses bureaux.

M. Teulon fit immédiatement afficher la proclamation suivante :

« Habitants de Nimes !

» Le gouvernement provisoire m'a nommé commissaire, avec injonction de prendre toutes les mesures propres à maintenir la tranquillité et à assurer le concours de la population au nouvel état de choses.

» La nation sera bientôt appelée à exprimer son vœu sur les changements qui viennent de s'opérer.

» En attendant cette épreuve solennelle, le premier de tous les besoins, le plus indispensable, c'est de répondre à ce vœu d'ordre et de paix publique qui est dans tous les cœurs honnêtes.

» Que tous les citoyens de Nimes, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, de position sociale, ne forment tous qu'une seule famille, unie par les mêmes sentiments, l'oubli du passé et l'espérance d'un heureux avenir.

» Souvenons-nous que sans le respect pour les personnes, les propriétés, les croyances, les cultes, une nation n'a pas le droit de se dire édifiée, car rien n'est plus fatal à la liberté que l'anarchie.

» Habitants de Nimes, j'ai la ferme conviction que, pour cette œuvre de pacification, tout votre concours m'est assuré. Sans cette

conviction je prends Dieu à témoin que je n'aurais point accepté la tâche difficile que les circonstances m'ont imposée. »

» Nîmes, le 26 février 1848. »

Cette proclamation dont les termes étaient d'une correction parfaite ne persuada pas énormément le personnel républicain de Nîmes. Quarante-huit heures après, des jeunes gens envahirent et forcèrent les portes du théâtre qui fut en un instant complètement occupé. Après avoir exigé le chant de « la Marseillaise » et le chant de « Charles VI », ils se retirèrent, non sans laisser derrière eux le souvenir de leur irruption violente. A cette occasion, M. Teulon fit afficher le lendemain la proclamation suivante :

« Habitants de Nîmes,

» Des manifestations bruyantes ont eu lieu dans la journée et dans la soirée d'hier. Elles ont surpris et affligé les bons citoyens qu'avait tant réjouis l'aspect des journées précédentes.

» Une multitude indisciplinée s'est portée au théâtre : elle en a envahi les abords, elle en a forcé l'entrée.

» Je me hâte de le déclarer à ces hommes imprudents : ils ont fait ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire.

» C'est là une atteinte à la propriété, une violation de domicile. C'est une perturbation grave dont je suis résolu à empêcher le renouvellement par *tous les moyens*. J'y parviendrai ou je me retirerai.

» Quand les anciens ont voulu nous donner une image de la FORCE qu'ils appelaient aussi la VERTU, ils l'ont représentée sous les traits d'un homme énergique dans un calme majestueux.

» Depuis plusieurs jours, les membres de l'administration provisoire aidés du puissant concours des Banquiers, des Fabricants, des Industriels, s'occupent avec une sollicitude incessante à attirer les capitaux, à organiser les moyens de travail, à faire face à tous les besoins d'une situation, objet de leur préoccupation la plus vive.

» Et c'est dans un pareil moment que les troubles menaceraient la place publique!

» Eh quoi! pense-t-on que l'héroïque Peuple de Paris ait fait cette admirable Révolution pour donner à quelques imitateurs imberbes l'occasion d'amusements puérils ou d'agitations alarmantes ?

» Non, le peuple de Paris s'est levé ; il a combattu, il a vaincu, et il est retourné à ses travaux.

» Imitez-le; écoutez une voix amie. Ayez confiance dans les courageux citoyens qui se groupent autour de moi, et sans lesquels je ne pourrais rien.

» Lorsque Dupont (de l'Eure), Lamartine, Carnot, Marie, Arago, les chefs du gouvernement, me demanderont: « Que fait le peuple de Nimes? » — Que voulez-vous que je leur réponde. »

Nimes, le 4<sup>r</sup> mars 1848.

De quel côté partaient ces provocations, ces troubles, ces querelles, ces émeutes contre lesquels s'élevait si énergiquement M. Teulon. Ce n'était pas évidemment du côté des légitimistes, car nous savons que dans l'après-midi de ce même mardi 29 février, les habitants de l'Enclos-Rey et de l'Enclos-Mathieu vinrent planter d'un commun accord un arbre de la liberté sur la place des Casernes, au milieu d'une foule considérable qui assista à cette fête populaire, témoignant hautement de sa sympathie.

Du reste, un organe du parti légitimiste publiait une lettre d'un homme qui parmi ses coreligionnaires politiques jouissait de l'énorme réputation due à son talent et à sa fidélité inébranlable à la cause.

« Paris, le 26 février.

» Mon ami, vous savez les événements de Paris; dites maintenant à mes amis et à tous, que ma règle de conduite est absolument et fermement celle-ci:

» Soutenir le gouvernement provisoire, faire respecter les personnes et les propriétés, maintenir la liberté des votes, attendre l'assemblée nationale.

» Toute autre pensée est funeste; toute autre manifestation est coupable.

» Mille amitiés, BERRYER. »

Ce langage, si noble, si fier, était la règle de tous les légitimistes d'alors qui croyaient fermement pouvoir faire prévaloir par la seule force de la loi et des institutions leurs immuables principes.

Que dire dès lors de la conduite de ceux qui, obéissant à leur désir ardent de jeter le désordre dans la rue, répondirent par des manifestations coupables aux paroles et aux objurgations de leurs chefs. Car le parti légitimistese renferma avec d'autant plus de sagesse dans le calme et la dignité, suivant l'expression même de la *Gazette du Bas Languedoc*, qu'il négligea les affirmations républicaines du gouvernement provi-

soire ; celui-ci, ayant dit dès le principe, vouloir la République, sauf ratification de l'Assemblée à nommer par le peuple » ne manqua pas de proclamer dès l'abord le régime qui lui était cher, sans souci de la révolution nouvelle qu'un changement de gouvernement exigé par la nouvelle Chambre pouvait provoquer.

Le Commissaire extraordinaire faisait afficher le 26 février ce qui suit dans toutes les communes.

« Habitants du Gard,

» Le gouvernement Républicain a été établi à Paris. Il est déjà proclamé dans les villes voisines de notre département. Il sera accueilli avec de vives sympathies par plusieurs d'entre vous, avec calme et dignité par tout le monde. Les Républicains comprendront que le moment est venu pour eux de rendre à jamais la liberté inséparable des idées d'ordre, de justice et d'humanité.

» Une cause où ne prévaudraient pas les principes qui président à toute civilisation, serait une cause déshonorée et mieux vaudrait cent fois une cause vaincue qu'une cause déshonorée.

» Républicains, que votre conduite consolide à jamais la confiance et la paix publique. Puisse une ère nouvelle d'Union et de Fraternité s'ouvrir pour tous les membres de notre chère patrie. Songez que le monde entier a les yeux sur vous et que l'histoire vous jugera un jour.

» Emile TEULON ».

Il résultait donc de cette phraséologie officielle et révolutionnaire, à grandes images, que le parti républicain s'arrogeait le droit de se dire à la tête de la France avant d'avoir consulté celle-ci, et malgré ces affirmations audacieuses, que l'événement pouvait cruellement démentir, nous venons de voir l'exemple magnifique d'abnégation que fournissait le parti légitimiste.

Au milieu de tous ces conflits, de cette perturbation depuis longtemps inconnue dans nos pays, il fallait nommer deux commissions l'une départementale, pour remplacer le conseil général ; l'autre municipale, pour suppléer le Conseil municipal démissionnaire.

Cette dernière fut composée de treize membres :

MM. Causse, adjoint, président ; — Demians, substitut ; — Fargeon, avocat ; — Gaidan aîné, négociant ; — Gignon, propriétaire ; — Picheral neveu, négociant ; — Pleindoux aîné, docteur-médecin ; — Roux Maurice ; — Soulas Casimir, propriétaire ; — de Surville Charles,

banquier ; — Vidal-Pellet ; — Vincens Gaston , banquier ; — Roux-Carbonnel.

Quelques jours après, un nouvel arrêté du commissaire extraordinaire portait de treize à vingt-deux le nombre des membres de la commission municipale et profitait de cette occasion pour remplacer M. Gaidan aîné. Cet arrêté nommait en conséquence :

MM. Arnal, suppléant au juge de paix ; — Astruc aîné, monteur de métiers ; — Bancel Philippe, apprêteur de châles ; — Barbier Louis dit *Messin*, menuisier ; — Bérard, notaire ; — Bergeron, banquier ; — Boyer, avocat ; — Pleindoux Etienne, docteur-médecin ; — Rame, propriétaire ; — Vimar Jean, chef d'atelier.

A peine cette commission était-elle constituée qu'elle assistait le vendredi 3 mars à un service funèbre que M<sup>r</sup> Cart, évêque de Nimes, s'était empressé de faire célébrer dans l'église cathédrale de Nimes, en commémoration des victimes des journées de février. Tous les catholiques répondirent avec un vif empressement à ce pieux appel de leur pasteur bien-aimé. L'autorité représentée par des délégations de tous les corps constitués et un détachement de la garnison, assista à cette émouvante cérémonie.

La messe fut célébrée par M. le curé de la cathédrale, et l'absoute fut donnée par M<sup>r</sup> l'Evêque assisté de son chapitre cathédral.

A la même heure, avait lieu, dans le même esprit, une cérémonie religieuse au Grand Temple à laquelle assistaient le commissaire extraordinaire, M. Teulon, et le président de la commission municipale M. Causse, tous deux protestants.

A cette occasion, M. Causse adressa l'avis suivant à ses concitoyens :

« Mes chers concitoyens,

» Vendredi dernier, nous avons versé des larmes et invoqué les bénédictions du ciel sur nos concitoyens morts en combattant dans la lutte pour la liberté. C'était un besoin pour nos cœurs et l'accomplissement de notre premier devoir.

» Dimanche prochain 12 mars, nous célébrerons notre triomphe par des réjouissances publiques.

» La Commission municipale veut concourir à cette manifestation de joie. Elle se propose de vous offrir un spectacle public gratuit, dans l'antique amphithéâtre des Arènes.

» Une affiche ultérieure donnera le programme.

» J'aurais voulu hâter le jour de cette solennité, mais il m'a été im-

possible de le faire à cause des préparatifs indispensables pour le rendre digne de son but.

» Mes chers concitoyens, mes amis, ayons confiance dans notre nouveau gouvernement, dans les hommes éminents auxquels le vœu du peuple a confié les destinées de la France ; dans celui surtout qu'un bienfait de la Providence a placé à la tête de notre département.

» Montrons au monde le spectacle imposant d'un peuple fort et digne. Respect à l'ordre public, à la liberté individuelle, à tous les droits légitimes acquis ! demandons au travail, cette source pure de tout bien, des ressources pour le présent et pour l'avenir ! C'est notre devoir ! c'est la loi de Dieu !

» Plus de dissensions politiques et religieuses, plus de distinctions sociales, nous sommes tous enfants de la même patrie, comme du même Dieu ; un seul battement de cœur, un seul cri de ralliement : Vive la République.

» Fait à l'Hôtel de Ville, le 4 mars 1848 ».

En même temps, le président de la commission municipale prenait un arrêté en vue de la réorganisation de la Garde nationale. Il divisait la ville en quatre sections.

La PREMIÈRE déterminée par l'axe de la rue de la Fruiterie, des Barquettes, de la Madeleine (l'ensemble de ces rues forme aujourd'hui la rue de la Madeleine), de la rue Neuve, et par l'axe de la rue des Lombards, des Prêcheurs, ( ces deux rues n'en forment plus qu'une sous le nom de rue des Lombards), de la rue Robert et de la rue Porte d'Alais.

La SECONDE, par l'axe de la rue des Lombards, Robert et Porte d'Alais, et par celui des rues Saint-Castor, de la Curaterie, et l'ancien chemin d'Avignon.

La TROISIÈME, par cette dernière ligne et par l'axe de la rue des Marchands, de la Trésorerie, de la rue Régale et de l'Avenue Feuchères.

La QUATRIÈME, par cette dernière ligne et par l'axe de la rue de la Madeleine et de la rue Neuve.

Tous les citoyens de vingt à soixante ans, payant une contribution quelconque s'élevant à trois francs soixante-cinq centimes, devaient se faire inscrire pour être enrôlés.

A cet arrêté M. Causse ajoutait ce qui suit :

» Vous êtes tous appelés à faire partie de la Garde nationale ; n'oubliez jamais quel est le but de cette grande et belle institution : maintenir



**l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir l'ordre et la paix publique, défendre au besoin l'indépendance de la France, et l'intégrité de son territoire ! Rendez-vous dignes de cette haute mission sociale ; vos magistrats, les chefs que vous avez élus, vous donneront l'exemple du dévouement aux intérêts de la patrie.**

» **La Providence seconde visiblement nos efforts, les agitations se calment ; notre nouveau gouvernement se consolide ; l'Europe entière admire et se tait.**

» **Rendons grâce à Dieu de ce qu'il a bien voulu bénir la plus noble patrie de ses enfants sur cette terre ; rendons-nous de plus en plus dignes de sa protection par l'accomplissement de tous nos devoirs et crions d'une voix unanime :**

» **Vive la République ! »**

Mais cette organisation provisoire était modifiée par suite du décret du gouvernement provisoire relatif aux élections générales, et tout français âgé de vingt et un ans résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privé ou suspendu de l'exercice de ses droits civiques, sans condition de cens, fut astreint à faire partie de la Garde nationale.

En même temps paraissait le décret du 5 mai 1848 instituant pour la première fois le suffrage universel. Le gouvernement provisoire appelait le peuple dans ses comices pour le 9 avril. Il fixait à 900 le nombre des députés suivant un tableau de répartition annexé au décret. Le département du Gard avait à nommer dix députés.

L'élection devait se faire au scrutin de liste par département et le vote devait avoir lieu au chef-lieu de canton. L'assemblée nationale dite constituante qui devait sortir de cette consultation du suffrage universel et direct était convoquée pour le 20 avril.

Pendant que de nombreux compétiteurs allaient solliciter les suffrages de leurs concitoyens, le commissaire extraordinaire du Gouvernement pour le Gard recevait une véritable avalanche de pétitions et de demandes de tout genre. Réclamations et surtout sollicitations d'emploi pleuvaient autour de lui.

Débordé, M. Teulon dut publier l'avis suivant :

« **Le Commissaire du Gouvernement provisoire,**

» **Convaincu que l'amélioration des mœurs doit marcher avec celle des institutions :**

» **Convaincu surtout qu'un peuple de solliciteurs ne saurait être un peuple véritablement républicain ;**

» Convaincu, enfin, que les hommes les plus capables de bien remplir les places sont ceux qui ne les demandent pas,

» A l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'il ne sera donné aucune suite aux demandes d'emploi.

E. TEULON.

» Nîmes le 6 mars 1848.

Cette curée des places, seule préoccupation, on peut bien le dire, de la majeure partie des partisans de la nouvelle révolution, curée qui se produit encore de nos jours, était devenue telle qu'on assurait que le gouvernement, pour mettre, disait-il, terme à un abus devenu la honte de notre époque, avait résolu de publier le nom des innombrables solliciteurs qui sans titre aucun assiégeaient le pouvoir. Du reste, celui-ci encomrait les colonnes du *Moniteur* d'arrêtés et de décrets, parmi lesquels bon nombre assuraient aux amis des gouvernants des postes avantageux. Dans l'administration, la justice, les finances, tout le personnel était changé et, suivant l'expression actuelle, épuré.

L'activité du gouvernement provisoire ne portait pas seulement sur les nominations à effectuer et les amis à pourvoir; il créait un comptoir d'escompte à Paris et encourageait ces sortes d'établissements en province; il aliénait les diamants de la couronne et les biens de la liste civile; se contentant de placer sous séquestre les biens privés de la famille déchue; il rétablissait le drapeau national tel qu'il avait été fixé par décret de la Convention du 27 pluviôse an II sur les dessins du peintre David et tel que nous le voyons aujourd'hui (1); il élevait à 5 0/0 l'intérêt de l'argent versé par les déposants aux caisses d'épargne; il touchait, en un un mot, à toutes les branches de la chose publique, mais plus particulièrement à ce qui regardait les finances et la crise ouvrière.

La révolution qui venait de s'opérer était jusque-là exempte de tumulte et de sédition dans la rue. Elle avait parmi les honnêtes gens rencontré un concours actif, puissant et précieux qui avait, à n'en pas douter, évité bien des spectacles lamentables. Le clergé n'avait pas contribué pour peu à calmer les passions et apaiser toutes les irritations. Il était venu spontanément mettre son immense influence au service de la cause de l'ordre et de l'honnêteté. M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris,

(1) Avant cette décision le drapeau tricolore avait toutes ses couleurs flottantes, c'est-à-dire qu'elles étaient disposées horizontalement au lieu de l'être verticalement.

qui fut plus tard une des victimes de nos guerres civiles, avait donné le signal de cette disposition d'esprit.

« Je ne viens pas faire une manifestation solennelle auprès de vous, disait le vertueux prélat au gouvernement ; vous connaissez mes sentiments, je les ai exprimés dans des actes publics. Ce que je suis heureux de vous dire, c'est que vous pouvez être sûrs du concours loyal de tout le clergé de Paris. Ce n'est pas ici une protestation dont je ne suis pas certain. J'ai vu sur tous les points de mon diocèse les ecclésiastiques manifester le désir le plus ardent de concourir à l'ordre public autant que le permettront les fonctions dont ils sont chargés.

M<sup>r</sup> Cart, évêque de Nimes, adressait de son côté aux curés du diocèse la lettre suivante :

« Nimes, le 6 mars 1848.

» Monsieur le Curé,

» Au milieu des graves événements qui viennent de s'accomplir en France, nous aimons à vous annoncer que l'ordre le plus parfait a constamment régné dans notre chère ville de Nimes et nous avons la douce confiance qu'il n'y sera jamais troublé, grâce à la sagesse, à l'énergie et au dévouement du premier magistrat du département, et des personnes honorables de toutes les conditions dont il est environné, grâce aussi au bon esprit de la population qui a compris que son union ferait sa force et sa gloire.

» Les nouvelles qui nous sont parvenues de différents points du diocèse sont également consolantes et nous espérons que partout la haine et les divisions feront place à la concorde et la charité qui doivent unir tous les cœurs dans un intérêt général.

» Les fidèles confiés à votre sollicitude s'empresseront d'accueillir cordialement dans leurs rangs ceux de leurs frères qui sont privés des consolations de notre foi, ou de se joindre à eux afin que le concours soit unanime pour maintenir la tranquillité publique et le respect dû aux personnes et aux propriétés.

» Nous n'avons jamais eu pour ces enfants éloignés de nous que des paroles amies. Cela ne nous a pas été difficile puisque nous en trouvons les motifs dans notre cœur de père, aussi bien que dans notre devoir d'évêque. Nous savons, Monsieur le Curé, que vos sentiments et vos actes sont conformes aux nôtres, il est donc à croire que cet exemple sera suivi ; il le faut d'ailleurs et surtout dans ces circonstances impérieuses où tous les souvenirs pénibles doivent disparaître dans un dévouement commun à la chose publique. »

On est frappé de ce langage plein de mansuétude et de douceur, faisant appel à toutes les générosités du cœur humain et du patriote, et en le rapprochant de la circulaire impérative et menaçante que le ministre de l'Intérieur venait de lancer en ce moment même aux commissaires extraordinaires du Gouvernement, on ne peut se défendre d'une admiration légitime pour le caractère du prélat et d'une commisération profonde pour le sectaire républicain.

Je sais que le gouvernement provisoire, ému à juste titre du ton du ministre, s'empressa de le désavouer ; dans un magnifique langage, Lamartine, s'adressant à une députation venue pour interroger le gouvernement sur ses intentions, s'efforça de réparer la faute du ministre de l'Intérieur. Mais Ledru-Rollin avait dit dans le document auquel je fais allusion ce que nombre de républicains de l'école jacobine se disaient entre eux. Il reflétait une partie de l'opinion républicaine à ce moment triomphante.

Sans doute, disaient ces derniers, on va réunir une Constituante qui sera l'image du pays, grâce au suffrage universel, mais cette Constituante ne devra pas perdre de vue que la Monarchie est morte à jamais et que la Constituante ne pourra constituer que la République.

Et Ledru-Rollin, persuadé avec son école que la République allait fatalement sortir des urnes électorales recommandait à ses subordonner de ne point épargner dans le personnel placé sous leurs ordres les destitutions et les radiations, même au mépris des droits acquis, du mérite, des lumières et de la probité afin de n'avoir dans l'armée administrative que des républicains de la veille, l'opinion politique tenant lieu de toute expérience et de toute science. Ledru-Rollin agissait, en un mot, suivant la théorie jacobine comme agissent sous nos yeux ses successeurs et ses élèves.

Il est facile de comprendre ce qu'un tel langage devait soulever d'appréhensions et de tempêtes dans le pays tout entier. D'autre part les tendances des membres du gouvernement provisoire à flatter certains appétits et certaines passions dans la population ouvrière, au lieu d'une sage et prudente protection et d'une étude approfondie de leurs intérêts immédiats, devait provoquer chez quelques-uns d'entre eux des impatiences, des désirs dont nous avons tous les jours des preuves. On ne souffle pas impunément au peuple des idées de haine et de défiance, et les masses ont vite fait d'oublier les voix de la sagesse, de la conciliation, lorsqu'on excite leur colère. Les causes les plus futiles peuvent engendrer alors les plus terribles commotions, et amener des désastres irréparables.

Pour ne parler que de Nimes, le dimanche 19 mars, quelques enfants de douze à quatorze ans se livrèrent, dans l'ancien cimetière attenant au jeu du Mail, à une bataille en règle en se lançant mutuellement des pierres. Mais bientôt les hommes accoururent se répartissant dans chaque camp et la bagarre menaça de devenir sérieuse. Tout le quartier fut vite en émoi, et on eut toutes les peines du monde à calmer ce commencement d'hostilité.

Le soir même, M. Teulon, faisait afficher la proclamation suivante :

« Attendu qu'un rassemblement assez considérable d'enfants a eu lieu hier à Nimes, au quartier de la Placette et du chemin de Montpellier ;

» Que ces enfants divisés en deux troupes se sont battus à coups de pierres ;

» Attendu que de pareilles habitudes sont contraires à l'esprit d'ordre et de douceur qui doit animer les peuples civilisés ;

» Qu'elles inquiètent les habitants paisibles et pourraient donner lieu si elles se renouvelaient à de plus graves collisions ;

» Tous attroupements ou réunions d'enfants sont prohibés.— Les pères et mères de famille, les Frères des Ecoles chrétiennes et les maîtres des écoles de l'Enseignement mutuel sont invités à user de toute l'autorité qui leur appartient pour empêcher leurs enfants et leurs élèves de se réunir tumultueusement dans les rues et sur les places publiques. »

» Malheureusement, là ne se bornèrent par les désordres qui avaient commencé par une rixe d'enfants.

Le lendemain lundi, jour du tirage au sort, des jeunes gens du 1<sup>er</sup> canton excités par des libations copieuses, et poussés aussi par l'ardeur exagérée de leurs opinions républicaines, parcoururent la ville avec des allures provocantes pour une partie de la population. Des clameurs, des vociférations, des gestes même soulignèrent cette attitude imprudente.

Dans l'état d'irritation et de défiance ombrageuse où se trouvaient les esprits, il n'en fallait pas davantage pour amener une bataille dangereuse.

La lutte s'engagea au pont de la Bouquerie, où quelques individus furent grièvement blessés. Un coup de feu fut même tiré et un citoyen reçut quelques plombs dans les jambes. M. Teulon, commissaire extraordinaire, accourut sur les lieux et s'efforça de modérer l'effervescence de la foule dont l'exaltation ne devait bientôt plus connaître de

bornes. Ses efforts échouèrent, et en présence des provocations et des coups dont elle venait d'être l'objet, une partie de la population se porta sur la Préfecture, se massant dans la Grand'ruo, bruyante et irritée. Elle réclamait des armes pour assurer sa sécurité. Elles lui furent catégoriquement et énergiquement refusées, et pour dissiper ces rassemblements tumultueux l'autorité dut mander sur les lieux. un fort piquet de troupe et un détachement de hussards. On put ainsi occuper toutes les avenues conduisant à la Préfecture et surtout intercepter toutes communications entre les assaillants de la Bouquerie, et les attaques de la place des Casernes. Mais les rassemblements ne se dissipèrent pas et restèrent derrière les baïonnettes, surexcités d'un côté, anxieux de l'autre.

La nuit se passa assez tranquillement, chacun se contentant de se tenir sur la défensive. Peu à peu tout rentra dans l'ordre et la tranquillité fit place aux agitations de la veille. Sur un seul point se produisit un fait qui n'avait qu'une relation indirecte avec les événements récents. Un individu dans une altercation qu'il avait avec sa femme tira sur elle presque à bout portant un coup de fusil qui atteignit la malheureuse entre le sein et l'épaule ; puis il se barricada chez lui et accueillit par un coup de feu la force armée venue pour l'arrêter. Un soldat fut blessé assez grièvement dans cette bagarre, mais on parvint à se rendre maître de ce forcené qui fut conduit à la maison d'arrêt, au milieu des cris, des huées et des vociférations d'une foule que l'on avait peine à contenir.

A la suite de ces scènes terribles, le Commissaire extraordinaire du gouvernement faisait afficher la proclamation suivante :

« Concitoyens,

- » Que sont devenus le calme et la paix dont nous étions si fiers ?
- » L'agitation a reparu sur la place publique, la tristesse et la défiance sont rentrées dans les cœurs !
- » Quelques heures ont suffi pour opérer ce fatal changement.
- » Des faits coupables se sont produits dans la journée d'hier ; des citoyens ont été insultés et maltraités. L'instruction est commencée ; elle se poursuit avec vigueur. Justice sera faite à tous et contre tous.
- » Mais la justice n'a jamais pris, que je sache, pour auxiliaire la turbulence et le désordre, et le droit de pétition lui-même perd son caractère sacré, quand il se revêt des formes de l'émeute.
- » Quels sont donc ces hommes qui crient : *Vive la République !* et qui ne savent pas être républicains ?

» Un mot historique a été prononcé jadis : « Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes ! »

» Et moi, je vous dis : Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être calmes, modérés, confiants, unis !

» La République deviendrait la risée de toutes les monarchies, si elle ne puisait pas dans le sentiment de sa force et de sa grandeur la mission d'apaiser de vieilles haines et de consommer l'œuvre si désirable de la réconciliation des partis.

» J'avais promis au nom de la Commission municipale, en mon nom personnel, au nom du Gouvernement, que la garde nationale serait promptement organisée et armée.

» A qui donc ai-je donné le droit de douter de ma parole ?

» Mais, en présence des scènes tumultueuses dont la Préfecture a été hier et ce matin le théâtre, il y aurait faiblesse et lâcheté à paraître céder à l'intimidation.

» Que l'émeute disparaisse ; que la paix revienne dans la cité et tous les vœux légitimes seront accueillis, tous les intérêts seront protégés.

» E. TEULON »

» Nimes, le 21 mars 1848.

Le Président de la Commission municipale tenait à ses concitoyens semblable langage.

» Mes chers Concitoyens,

» Une effervescence grave s'est élevée subitement dans notre cité.

» Je vous engage à rentrer dans le calme, à maintenir l'ordre et la tranquillité dont nous avons eu le bonheur de jouir jusqu'à ce jour.

» La justice veille ; si des faits coupables ont été commis, les auteurs, quels qu'ils soient, seront recherchés et punis sévèrement.

» Rendons-nous dignes de la Liberté par notre dévouement à l'ordre, par notre respect pour les droits de tous !

» E. CAUSSE. »

Un arrêté interdisait expressément de former des groupes, de attroupements et de faire des promenades en chantant ou avec des drapeaux. Il était également interdit de se montrer en armes sur la voie publique.

J'ai dit plus haut que le Gouvernement provisoire favorisait la création de Comptoirs d'Escompte dans tous les départements. A Nimes

cette idée déjà lancée en 1845 et 1846 fut reprise à nouveau, non plus avec l'initiative privée, mais sur les conseils mêmes et avec l'approbation énergique des pouvoirs public.

Ceux-ci adressèrent aux capitalistes, commerçants et industriels de Nîmes la circulaire suivante :

« Toute commotion politique a pour résultat inévitable de causer un trouble momentané dans les transactions commerciales. L'immense évènement qui vient de s'accomplir ne pouvait échapper à la loi commune.

» Le Gouvernement provisoire, avec cette résolution qu'il apporte dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, s'est empressé de venir au secours du commerce et de l'industrie, en décrétant l'établissement à Paris et dans les villes industrielles de la France des comptoirs nationaux d'escompte, fondés sur la triple base de l'association de l'Etat, des communes et des particuliers.

» Fournir au petit commerce et aux petites industries les moyens d'échanger leurs valeurs contre de l'argent qui leur permette de faire honneur à leurs engagements et de fournir à la population ouvrière du travail, sans lequel elle ne peut se procurer le pain de chaque jour : tel est le but de cette patriotique institution.

» L'urgence d'un pareil établissement à Nîmes est incontestable.

» L'argent ne circule plus : entraînés par une terreur panique que rien ne justifie, les capitaux se resserrent et cessent d'alimenter l'industrie nîmoise. Encore quelques jours, et les fabricants ainsi que les autres industriels, pourront se voir forcés malgré leur bonne volonté, de fermer leurs ateliers, faute de moyens de réaliser les ressources de leur portefeuille.

» C'est une situation qu'il dépend de nous tous de faire cesser.

» Un comptoir d'escompte va être établi à Nîmes dans les mêmes conditions que celui vient d'être créé à Paris, au capital de trois millions : un million sera fourni par les particuliers, un million par la ville en obligations, un million par l'Etat en bons du Trésor.

» La ville et l'Etat courent des chances de pertes et ne se réservent aucune part dans les bénéfices qui appartiendront exclusivement aux actionnaires.

» Le capital à fournir par ceux-ci sera divisé en mille actions de mille francs chacune.

» Aucun autre appel de fonds ne pourra être fait.

» A l'œuvre donc, commerçants, industriels, capitalistes, propriétaires, fonctionnaires publics ! A l'œuvre tous, il s'agit du salut commun ! »



Immédiatement s'ouvrit en ville une souscription qui fut rapidement couverte et atteignit d'un bond la somme qu'il était nécessaire de réunir. M. Gaidan, négociant, était nommé directeur du nouvel établissement financier pour la ville de Nîmes.

Bien que dès son installation, le Commissaire extraordinaire se soit empressé de nommer une commission municipale avec un président faisant fonction de maire, le Conseil municipal n'en était pas moins debout encore et la municipalité légale n'avait pas été touchée. Le 18 mars, M. Teulon remédia à cet état de choses en révoquant M. Girard, maire de la ville, en dissolvant le Conseil municipal élu, et en portant à trente-six le nombre des membres de la Commission municipale. Il appela à la Mairie pour compléter la nouvelle assemblée : MM. Bolze, avocat ; Bosc J.-J. fils aîné, négociant ; Cauzid Emile ; Curnier Léonce ; Marquès Duluc, conseiller à la Cour d'Appel ; Eyssette, avocat ; Guérin Samuel, fabricant de lacets ; Grelleau Achille ; Magne Charles ; Mourier aîné ; Penchinat Léon, avocat ; Petit Paulin, épicier ; Peyron, médecin ; Vallat-Loche.

Quelques jours après le 9 avril, M. Causse se démettait de ses fonctions de président pour raisons de santé, et M. Octavien Troupel, membre de la Commission, le remplaçait dans ses fonctions de Maire. M. Causse restait membre de la Commission.

Des changements avaient lieu aussi dans la haute administration. Le Gouvernement provisoire avait décidé de créer par région, un Commissaire général avec mission de surveiller les opérations des commissaires et sous-commissaires, les révoquer, enlever leur pouvoir et au besoin les remplacer.

Ces fonctionnaires avaient toutes les autorités civiles et militaires sous leurs ordres qu'ils avaient le droit de requérir pour toutes les mesures de salut public.

Ils avaient également à exécuter tout ce que les circonstances nécessiteraient tant pour le maintien de l'ordre que pour le triomphe des principes républicains. Le gouvernement provisoire confia ces pouvoirs extraordinaires à M. Oscar Gervais pour les départements de la Lozère, du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron. Le nouveau Commissaire général adressa à ses administrés la lettre suivante :

» Citoyens, la République vient de me confier l'administration supérieure de quatre départements. Sans calculer mes forces, je n'ai écouté que mon zèle et j'ai accepté sans hésitation la tâche immense qui m'est imposée ; je saurais la remplir : j'ai deux gardes infailibles : mon cœur qui veut le bien, et la volonté du peuple, cette voix de Dieu, qui

nous appelle à l'ordre et à la liberté par l'égalité et la fraternité ».

Cette explosion inattendue de 1848 avait violemment secoué l'Europe. Comme une trainée de poudre le feu avait pris partout à la fois et les grandes capitales étaient le théâtre d'insurrections sanglantes ou violemment réprimées.

A Vienne, à Berlin, à Milan, à Naples, le contre-coup des événements dont la France venait d'être le théâtre, provoquait des soulèvements d'une incontestable gravité, créant au gouvernement français des difficultés extérieures considérables. A l'intérieur, la situation s'embrouillait chaque jour davantage. Le gouvernement provisoire se scindait visiblement en deux. Après avoir proclamé quand même la République, sous la pression des agitateurs, une partie des commissaires exécutifs poussait l'ardeur jusqu'à vouloir imposer à la prochaine assemblée constituante cette forme de gouvernement.

M. Ledru-Rollin qui administrait le département de l'intérieur, était à la tête de ce mouvement jacobin. Il multipliait les instructions aux agents sous ses ordres, instructions impératives disant nettement que le gouvernement entendait bien ne pas rester neutre pendant les élections prochaines ; en un mot, le suffrage universel auquel on avait fait appel au nom de principes libéraux absolus, ne pouvait et ne devait exprimer que la volonté de Ledru-Rollin.

Ce dernier, cependant, ne pouvait arriver à faire cesser les désordres et les mutineries qui troublaient la France sur un grand nombre de points. La présence des commissaires extraordinaires n'était pas suffisante pour arrêter l'effervescence populaire qui allait croissant de tous côtés à mesure que les questions irritantes se posaient devant le corps électoral, occupé à chercher les députés qui iraient le représenter à l'Assemblée nationale. A Nîmes, les disputes étaient incessantes, en particulier dans les ateliers créés par la municipalité pour occuper la classe ouvrière. Les discussions s'élevaient continuellement entre ces hommes, animés les uns et les autres de passions politiques violemment surexcitées.

Les 10 et 11 avril, cet état de choses prit un caractère de plus en plus alarmant, et le quartier de la Placette fut plus particulièrement le théâtre de scènes déplorables. Sur le chemin de Montpellier, et surtout dans la rue de l'Hôtel-Dieu, sur la promenade du Cours-Neuf, des bandes de citoyens échangèrent des coups de pierre. L'un et l'autre camp comptaient déjà des blessés, grièvement atteints. La force armée, accourue, eut toutes les peines du monde pour séparer les combattants. Ceux-ci reçurent plusieurs coups de baïonnette, et

c'est à ce prix seulement que l'ordre put être rétabli, mais, hélas ! pour peu de jours.

Les élections approchaient. Précédemment fixées au 9 avril, elles furent retardées jusqu'au 23. Au milieu des graves préoccupations qui assiégeaient la France, l'inconnu qui allait sortir de cette consultation du pays n'était pas la moindre.

Tout était et pouvait être ici matière à surprise. Le mode de votation, l'admission de tous les citoyens au droit de vote, le changement des conditions d'éligibilité, l'état incertain des esprits, et plus particulièrement la propagande communiste, qui trouvait un favorable accueil jusque dans les conseils du gouvernement, étaient autant de raisons, empêchant de se rendre un compte exact de la Chambre à venir. Nous avons vu que le gouvernement provisoire avait fixé à dix le nombre des députés à élire par le département du Gard. Des listes furent élaborées et présentées aux électeurs.

L'ancienne opposition parlementaire, qui dans sa lutte contre le gouvernement de Louis-Philippe n'avait pas cru aller jusqu'à une révolution, présentait :

MM. Emile Teulon, commissaire du Gouvernement dans le Gard.  
Ferdinand Béchard, ancien député de l'opposition.

Léon Thourel, président à la Cour d'appel. M. Thourel rappelait qu'il avait servi dans la Garde impériale, comme volontaire.

Octavien Troupel, maire de Nîmes.

Ambroise Blachier, colonel de gendarmerie, qui n'omettait point de souligner qu'il était ancien officier de l'empire et qu'il était resté démissionnaire de 1814 à 1830.

Gilly, maire de Remoulins et fils du général Gilly, dont le nom est intimement lié aux événements de 1815 à Nîmes et dans le Gard.

Bousquet, ancien député de l'extrême-gauche.

Duclaux-Monteil, maire d'Alais.

Almire Cavalier que nous avons vu colonel de la Garde nationale de Nîmes.

De Larcy.

Une des fractions du parti républicain présentait la même liste moins M. Ferdinand Béchard, qui était remplacé par Adolphe Crémieux, ministre, et M. de Larcy par Gustave Teulon.

Le Comité central réuni le 12 août au Palais de Justice avait élaboré la liste suivante :

MM. Emile Teulon, Bousquet, Gustave Teulon, Puel, Crémieux, Gilly, Favaud, Almire Cavalier, Lichère, ouvrier ; Jousseume, avocat.

Enfin les catholiques et légitimistes s'étaient arrêtés au noms de :  
MM. Béchard, Emile Teulon, Bousquet, Demians, avo-at général; de  
Rivière, de Larcy, Carme de la Bruguière, Chapot, avocat au Vigan ;  
J. Reboul, boulanger; Combier ou Favand.

Il n'était pas inutile de rapporter les différentes listes au moment où  
la lutte électorale va toucher à son terme et où le scrutin va s'ouvrir.  
C'est le dimanche 23 avril que dès la première heure commencèrent  
les opérations du vote. Il avait été décidé que celui-ci aurait lieu au  
chef-lieu de canton. A midi et demi, les habitants de Milhaud, qui  
appartient au premier canton, arrivèrent en masse compacte et par  
rangées de douze à quinze électeurs.

A la même heure, les habitants de Bouillargues et de Garons, ayant  
à leur tête le curé et le maire de la commune, firent leur entrée dans la  
ville et se rangèrent sur le boulevard du Viaduc. Ils présentaient un  
total de neuf cents électeurs disposés en rangs et il ne fallut pas plus de  
deux heures pour recueillir les bulletins de ces électeurs. Le mode de  
votation n'était pas en effet tel qu'on le pratique aujourd'hui. Les  
noms des électeurs étaient inscrits sur une liste, et chaque électeur  
devait attendre pour déposer son bulletin dans l'urne, d'être appelé  
par le président de la section électorale. Cette première opération devait  
avoir lieu le dimanche et le lendemain devait se faire un réappel,  
après quoi le scrutin était déclaré clos. Le recensement général était  
fait devant les juges de paix de tous les cantons du département  
assistés de scrutateurs désignés par le Commissaire du département.

Cette dernière opération eut lieu le jeudi 27 avril, dans une des salles  
de l'Hôtel de Ville et demanda deux séances de huit heures du soir à  
minuit. Les recenseurs arrêtèrent les suffrages pour vingt noms dont  
les dix premiers formèrent la députation du Gard à l'Assemblée  
nationale.

|                                      |        |      |
|--------------------------------------|--------|------|
| MM. Emile Teulon qui obtint. . . . . | 92.523 | voix |
| Favand, d'Alais. . . . .             | 88.615 | —    |
| F. Béchard. . . . .                  | 55.418 | —    |
| De Larcy. . . . .                    | 53.491 | —    |
| Aug. Demians. . . . .                | 52.740 | —    |
| Roux-Carbonnel. . . . .              | 51.546 | —    |
| Reboul, boulanger. . . . .           | 51.470 | —    |
| Carme de Labruguière. . . . .        | 51.404 | —    |
| Bousquet. . . . .                    | 50.540 | —    |
| Chapot . . . . .                     | 50.026 | —    |

|                                     |        |      |
|-------------------------------------|--------|------|
| MM. Debeaune de Roquemaure. . . . . | 46.873 | voix |
| Gilly Albert. . . . .               | 46.344 | —    |
| Cavalier Almira. . . . .            | 45.762 | —    |
| Teulon Gustave. . . . .             | 41.353 | —    |
| Lichère . . . . .                   | 39.969 | —    |
| Crémieux. . . . .                   | 37.564 | —    |
| Oct. Troupel. . . . .               | 31.584 | —    |
| Jousseume . . . . .                 | 29.904 | —    |
| Coquerel. . . . .                   | 16.369 | —    |
| Léon Thourel . . . . .              | 10.483 | —    |

Malheureusement la proclamation de ces résultats fut accompagnée en un point de la ville de désordres et d'excès des plus graves. A l'inspection de la liste élue, on voit que le Gard pouvait se féliciter du premier scrutin fait par le suffrage universel. La liste présentée par le parti catholique et conservateur avait été conçue dans un esprit assez large pour satisfaire toutes les exigences religieuses et politiques et répondait à la pensée qui en avait dirigé l'éclosion. Le corps électoral avait suffisamment prouvé par le nombre des voix accordées aux candidats en quelle estime il les tenait tous. C'était un triomphe et assurément un triomphe éclatant, et une vigoureuse réponse aux manifestations jacobines et révolutionnaires dont Paris avait été le théâtre dans la journée du 16 avril et qui trouvait un refuge dans le gouvernement lui-même, où Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon et Albert étaient les chefs avérés du parti démagogique.

Il n'était pas étonnant que les vainqueurs de la lutte électorale manifestassent leur joie de se sentir sinon délivrés, du moins séparés de tous les meneurs de la Révolution et partant des craintes que pouvait faire concevoir le régime terroriste dont était menacée la France. Aussi le jeudi 27 avril, quand la foule apprit avec certitude que les candidats de l'ordre étaient passés avec une écrasante majorité, n'eut-elle qu'un désir; célébrer son triomphe. Une farandole, composée en grande partie de femmes et d'enfants, avec des branches de laurier, et conduite par quelques citoyens dont deux portaient des drapeaux parcourut les boulevards. Mais si cette foule était, pour les raisons que j'ai énumérées, joyeuse, d'autre part les vaincus du scrutin du 23 avril renfrognés, boudeurs, n'attendaient qu'une occasion pour se venger de ce même suffrage universel dont ils auraient loué les décisions s'il leur avait donné la victoire. Les démocrates avancés ne voyaient pas sans colère ces démonstrations et ces explosions d'une gaieté naturelle,

Réunis à la place de la Bouquerie, au café Gibelin leur quartier général, ils ne prétendirent à rien moins que d'arrêter la farandole et la disperser par la force.

Tandis que celle-ci se présentait au pont de la Bouquerie pour s'engager sur le boulevard de la Comédie, ces citoyens venus des quartiers républicains lui barrèrent le chemin. Ils avaient eu la précaution de se munir de leurs armes et allaient au combat avec l'intention bien arrêtée de s'en servir. Ils ne demandaient qu'un prétexte. Deux coups de pistolet parti des rangs des catholiques leur en servirent. Se prétendant en état de légitime défense, ils firent sur cette foule en majeure partie composée de femmes et d'enfants, agitant des branches de laurier pour toute arme offensive et défensive, une décharge générale. On devine que si deux coups de pistolet furent tirés, et à cet égard les témoignages du temps sont contradictoires, ils ne le furent pas à coup sûr avec l'intention de frapper le groupe républicain massé aux alentours du café Gibelin. Nous savons assez quelles sont les habitudes de nos concitoyens qui croient devoir en général témoigner de leur joie par des détonations bruyantes, détonations dont les républicains de nos jours abusent le plus souvent, pour comprendre que les deux coups de feu incriminés ne pouvaient être qu'une simple démonstration inoffensive, et personne dans le groupe des républicains ne fut atteint ou même légèrement contusionné. En revanche, ceux-ci ne se firent pas faute de prodiguer à leurs concitoyens des décharges meurtrières qui firent en un instant beaucoup de mal. Les catholiques furent poursuivis par ces forcenés qui s'échelonnant sur le boulevard abandonné par la foule éperdue, vinrent se poster au débouché des rues qui conduisent aux Bourgades et de là ne cessèrent de faire feu sur les manifestants. C'est ce qui résulte du reste de la déposition du jeune Casimir Remy, qui dans cette journée fut frappé d'une balle au bras. Le parti républicain avait essayé de faire croire que Remy avait été blessé par les siens en essayant d'arracher une femme à leur férocité. Mais Remy, à l'hôpital où il était traité, maintint avec la dernière énergie qu'il avait été frappé vers quatre heures en rentrant chez lui, dans une rue aboutissant au boulevard qu'il venait de quitter.

Une des victimes de ce véritable guet-apens succomba quelques jours après ces sanglants événements, des suites de sa blessure. Son enterrement eut lieu le vendredi 5 mai, à cinq heures du soir devant plus de dix mille personnes accourues pour rendre les derniers devoirs à cette victime de nos guerres civiles. Les amis du jeune Igonny, voulurent eux-mêmes transporter sa dépouille mortelle au cimetière Saint-

Baudile. L'abbé Salignon, vicaire de Saint-Charles, dans une courte allocution, rappela que le jeune Igonny avait pardonné à ses meurtriers pendant les souffrances de l'agonie.

Pour faire cesser ces troubles sanglants, il fallut avoir recours à toute l'énergique répression de l'autorité militaire, car l'autorité civile avait été impuissante dès l'origine. A neuf heures du soir, à la lueur des flambeaux, la proclamation suivante fut lue en différents points de la voie publique et notamment dans les quartiers ennemis.

« Habitants de la ville de Nimes,

» Un arrêté du citoyen Commissaire du gouvernement dans le département du Gard met la ville de Nimes en état de siège.

» Des faits déplorables ont eu lieu ; l'autorité judiciaire informe sur ces malheureux événements.

» Investi d'un pouvoir extraordinaire, j'en userai avec fermeté et énergie pour le maintien de l'ordre.

» Les personnes qui seront trouvées armées sur la voie publique seront arrêtées et traduites devant les tribunaux.

» Il est défendu d'établir des postes, de faire des patrouilles, la Garde nationale et la garnison devant seules exécuter les mesures pour empêcher le désordre.

» Tous les attroupements et les réunions même de cinq personnes sont défendus et seront dissipés par la force.

» Le général compte sur le patriotisme et le dévouement à la République des habitants de Nimes, pour espérer que l'ordre et la tranquillité publique seront promptement rétablis.

Nimes, le 28 avril 1848.

*Le général commandant le département du Gard, DE Lussy.*

Il semble du reste qu'aux fureurs de la veille avait succédé un moment de stupeur, grâce auquel l'autorité put ressaisir ses droits et rétablir sinon la concorde, du moins l'ordre matériel. Il faut bien le reconnaître, de tels actes coupables, commis de sang-froid, avec l'intention bien arrêtée d'aller jusqu'au crime, perpétrés avec une préméditation sur laquelle il ne saurait y avoir aucun doute, sont bien faits pour jeter chez ceux qui en ont été les victimes des germes de vengeance, et il faut une bien grande abnégation et une mansuétude d'âme toute chrétienne pour triompher de ce dernier sentiment dont l'explosion quoique douloureuse paraît dès l'abord naturelle. Et ce

pendant faisant un retour en arrière toutes les fois que des atrocités semblables ensanglantèrent notre ville, elles ne furent pas toujours suivies des représailles que l'on pouvait redouter. En remontant le cours des siècles, on trouve pour ainsi dire à l'origine des épouvantables guerres dites de religion deux faits principaux historiques pour notre cité et pour la France.

L'un, qui est une des pages les plus sombres de notre histoire locale a été baptisé, *la Michelade* parce qu'il se produisit les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1567. Sans provocation aucune, avec un concert digne d'une meilleure cause, notre cité fut ce jour-là vouée au massacre et au pillage, et comme d'habitude, elle trouva les catholiques sans défense contre leurs adversaires de la religion réformée. Sous un des clochers de notre cathédrale reposent en paix aujourd'hui les dépouilles mortelles de ceux qui succombèrent sous les dagues et les haches des religionnaires.

Comment ne pas se souvenir que quelques années après, le 24 août 1572, ces mêmes catholiques de Nîmes qui tenaient, à ce moment, entre leurs mains la vie de leurs ennemis, qui pouvaient et étaient même invités à imiter les massacres de la Saint-Barthélemy à Paris, protégeaient dans cette circonstance les frères de ceux-là même qui s'étaient laissés aller aux atrocités de la Michelade ? Il pourra se commettre sans nul doute des actes personnels de vengeance, mais ces agressions criminelles demeureront des faits individuels et devront retomber sur les individus coupables au premier chef et non sur un parti tout entier qui, pris dans son ensemble, n'a jamais été que trop faible et trop confiant. Ce que je viens de dire fait prévoir que le guet-apens du 27 avril aura son corollaire quelques jours plus tard, et nous verrons quelle en fut la cause déterminante.

Nîmes n'était pas la seule ville qui fût désolée par ces luttes fratricides. Rouen se hérissait de barricades qui ne devaient tomber l'une après l'autre que sous une violente canonnade, Elbeuf avait elle aussi sa semaine sanglante, et à Limoges, les communistes évincés aux élections, s'emparaient violemment de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture.

C'est au milieu des ruines, accumulées par l'esprit ultra-révolutionnaire sur divers points de la France, au bruit de la fusillade dans les rues de quelques-unes de nos cités que, le 4 mai, l'Assemblée nationale se réunissait pour la première fois au Palais-Bourbon.

M. Emile Teulon, commissaire du gouvernement dans le Gard, étant nommé représentant du peuple à la récente élection, s'était rendu



à son poste à Paris, et n'avait pu conserver les fonctions qui lui étaient confiées. Le commissaire général, Osear Gervais, le remplaça provisoirement par M. Napoléon Solignac.

A peine réunie, l'Assemblée avait déclaré que la révolution de février était close et qu'elle allait confier le pouvoir exécutif à une délégation de cinq membres qui furent élus le 10 mai. Ce furent : Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

Immédiatement un ministère fut constitué et l'administration préfectorale redevint ce qu'elle était avant. En même temps que le poste de commissaire général était supprimé, les pouvoirs de M. Napoléon Solignac prenaient fin, et le 13 mai, arrivait à la Préfecture de Nimes comme préfet, et avec les anciens pouvoirs attribués à ces fonctions, M. Henri Bonnias.

Le provisoire cessait, malheureusement le nouveau gouvernement allait rencontrer à peine installé la plus épouvantable des insurrections fomentées par ceux-là même qui se targuaient de républicanisme excessif. Mais cette insurrection dont nous aurons à nous entretenir, avait une préface. Les révolutionnaires tentèrent les 15 et 17 mai de s'emparer du pouvoir par la force.

Violant le décret récent qui interdisait d'apporter des pétitions à la barre de l'Assemblée, les délégués des clubs anarchiques, suivis d'une foule considérable se présentaient le 15 mai à midi, devant les portes du Palais-Bourbon. En vain Lamartine essaie-t-il d'arrêter l'élan des perturbateurs, ceux-ci n'écoutent rien et la foule brisant les portes mal défendues par un détachement trop faible de Garde mobile, fait irruption dans la salle des séances. Le parquet est envahi par deux colonnes précédées de drapeaux avec des inscriptions en l'honneur de la Pologne. La tribune est envahie, et les députés ont peine à repousser la foule qui veut les chasser de leurs bancs.

Les célèbres agitateurs Barbès et Blanqui demandent que la France déclare la guerre à la Russie, un impôt d'un milliard sur les riches, etc., etc., Puis les émeutiers déclarent l'Assemblée nationale dissoute et proclament un nouveau gouvernement dans lequel figurent tous les révolutionnaires du temps.

Fort heureusement Lamartine et Ledru-Rollin montrant quelque décision se portèrent sur l'Hôtel de Ville à la tête de détachements empruntés à l'armée et à la Garde nationale ; on s'empara de Barbès au moment où il rédigeait une proclamation, et Blanqui fut arrêté sur le Pont-Neuf. L'insurrection était ainsi coupée à la racine même, et le calme assez promptement rétabli.

Il est à remarquer que Nîmes eut à ressentir le contre coup de ces graves et douloureux événements. La dépêche télégraphique suivante était adressée, en effet, le 18 mai à M. Thourel, président de Chambre à la Cour d'appel de Nîmes :

» Le Ministre de l'Intérieur arrête :

» Le citoyen Thourel est nommé commissaire provisoire du gouvernement dans le département du Gard, en remplacement du citoyen Bonnias, révoqué de ses fonctions. »

L'explication de cet étrange arrêté se trouve dans les lignes suivantes empruntées au *Messenger*.

« Quelques journaux nous apprennent la nomination du citoyen Bonnias au poste de préfet du Gard. Si la nouvelle est vraie, nous devons croire que l'influence du citoyen Blanqui n'a pas cessé d'avoir cours au ministère de l'intérieur ; car personne n'ignore que M. Bonnias était à la fois vice-président du club Blanqui et du club Barbès, et ses déclamations furibondes soit à la Cité-Borgère, soit au Palais-National avaient pour but l'armée que les clubistes affectent d'appeler la Garde bourgeoise. »

La proclamation de M. Thourel, moins explicite, laisse percer néanmoins que la mesure administrative qui frappait M. Bonnias, était dictée par ses opinions ultra-révolutionnaires parfaitement connues.

« Citoyens du Gard, disait M. Thourel, un appel inattendu vient d'être fait à mon dévouement. Le Gouvernement de la République me confie provisoirement l'administration de ce département.

» Je n'avais pas à consulter mes forces, mais mon devoir, pour me décider à accepter une mission qui m'est donnée dans des circonstances aussi graves.

» Le choix d'un magistrat, ami de tous, vous est un sûr garant d'une protection impartiale de tous vos intérêts.

» Le choix d'un citoyen qui a hautement proclamé son respect pour l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, pour le peuple qui l'a nommée ;

» La résolution de concourir de tous ses efforts à l'affermissement de la République,

» Et son horreur pour le désordre et l'anarchie,

» Donnent à cet acte du Gouvernement une signification qui sera comprise par tous. »

Il ne fut pas permis à M. Thourel de déployer ses qualités administratives. Quelques jours après, il devait céder la préfecture au nou-

veau titulaire, investi des fonctions de Préfet, M. Salives qui arrivait à Nimes le 9 juin.

Dès l'arrivée de cet administrateur une question s'imposait à son attention. On avait bien formé la Garde nationale, mais elle n'était pas armée, et malgré des réclamations incessantes n'avait pu obtenir qu'un nombre dérisoire de fusils, sous le prétexte que les arsenaux de France ne pouvaient suffire à ces exigences. En réalité, il y avait à cet égard une autre raison.

Le gouvernement provisoire ayant appelé au service de la Garde nationale tous les citoyens sans exception, il s'ensuivait qu'à Nimes tout particulièrement, cette institution militaire allait se trouver à fort peu près composée de un tiers protestants et de deux tiers catholiques. Ces malheureuses questions de religion qui, même avec le temps ne se sont jamais complètement éteintes, venaient de se réveiller aussi après que par le passé.

Les protestants en particulier étaient effrayés de voir la population catholique tout entière en armes, ce qui devait les mettre en état d'infériorité numérique considérable. Les catholiques de leur côté, qui avaient les meilleures raisons du monde pour se défier de leurs adversaires, les événements tout récents du 27 avril en étaient une preuve, réclamaient, au contraire, l'armement intégral, se conformant en cela du reste à l'intention nettement exprimée des membres républicains du gouvernement provisoire. Déjà, nous avons vu lors des troubles du 2 mars, organisés et conçus par le camp protestant, la population catholique, affolée de se trouver sans défense, courir à la Préfecture et demander des armes que M. Teulon lui refusait ; après les épouvantables scènes du 27 avril, ce besoin de se protéger devint pour les catholiques une véritable nécessité, et ils ne se lassèrent pas de réclamer ce droit.

Dans sa proclamation d'installation M. Salives, le nouveau préfet, toucha à cette question importante entre toutes, et donnait satisfaction à d'aussi légitimes demandes.

«... Déjà, avant de quitter Paris, je me suis occupé de vos intérêts, disait le nouveau préfet. D'accord avec vos représentants j'ai obtenu du citoyen ministre de l'intérieur l'armement intégral de la Garde nationale. Malheureusement les arsenaux de l'état ne sont pas en mesure de répondre sur le champ à toutes les demandes ; un premier envoi de deux mille fusils est ordonné. Répartis dans les divers arrondissements, vous aurez à en faire vous même la distribution ultérieure dans les compagnies, *par voie d'élection*. Je veillerai à ce qu'un nouvel envoi

suive de près le premier, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul citoyen qui ne puisse contribuer de sa personne au maintien de l'ordre et de la défense de la République. . . »

Ce langage net et sans ambage troubla considérablement le camp protestant républicain qui, sous les administrateurs précédents, avait réussi à enterrer ou du moins à ajourner une mesure aussi sage et aussi juste. Deux documents prouvent surabondamment l'état d'irritation qui anima le parti républicain protestant à la lecture de ces lignes. Le premier de ces documents est une lettre de MM. Bousquet et Teulon, adressée à un des journaux de la ville (1).

« M. Salives, préfet du Gard, a adressé à ses administrés une proclamation dans laquelle se trouve la phrase suivante : *D'accord avec vos représentants, je vais m'occuper de l'armement intégral de la Garde nationale.*

» Nous protestons contre les faits annoncés dans cette phrase.

» Dans une conférence très longue qui eut lieu en présence de M. le ministre de l'intérieur et dans son cabinet, il fut émis diverses opinions sur la question relative à l'armement de la Garde nationale.

» Nous n'avons pas à rappeler ce qui fut dit par divers de nos collègues, mais voici quel fut l'avis soutenu par les deux signataires de la présente lettre.

» M. Bousquet déclara qu'éclairé par le fait et par l'avis unanime de personnes connaissant parfaitement la population de Nîmes, et placées dans des circonstances et sous des inspirations diverses, il n'hésitait pas à déclarer que l'armement intégral serait pour cette ville une cause permanente de désordre, une mesure funeste à l'ordre public, et au repos des citoyens ; qu'il lui paraissait juste d'armer tout de suite les sous-officiers et caporaux et convenable de s'arrêter là pour le moment; que l'on pourrait aussi distribuer dans les compagnies quelques armes, en ayant soin de les confier aux hommes les plus dignes, sans exception de parti ; que du reste à son avis et dans la situation actuelle, le nombre des armes données depuis février ou à donner encore, ne devait pas en totalité dépasser deux mille à deux mille cinq cent ou trois mille au plus, en prenant la limite la plus étendue possible, sans danger grave et imminent; et que pour son compte il repoussait énergiquement toute part de responsabilité directe ou indirecte dans un projet d'armement en dehors de ces limites.

» M. Teulon déclara à son tour que depuis la révolution de février,

(1) *Le Courrier du Gard.*

et assez longtemps après, il avait été favorable au système d'organisation et d'armement de la Garde nationale sur les bases les plus larges ; qu'il avait à diverses reprises manifesté son opinion à cet égard ; mais qu'en présence de la réprobation énergique et permanente que cette opinion avait rencontrée dans une partie considérable de la population, il avait senti des doutes s'élever dans son esprit ; que ces doutes avaient acquis un plus haut degré de gravité du jour où il avait vu l'armement réclamé par l'émeute, la violence et l'envahissement de la préfecture, et que dans l'agitation morale soulevée par cette question, il croyait prudent de s'éclairer encore par une nouvelle étude des hommes et des faits et d'en ajourner les solutions.

» Vous voyez monsieur, que ces paroles ne supposent pas l'accord dont parle M. le Préfet dans sa proclamation. Recevez, etc.

» E. TEULON,

» A. BOUSQUET,

» représentant du Gard.

» représentant du Gard. »

Ainsi donc sur les dix représentants qu'avait envoyés le Gard à l'Assemblée, deux seulement ne voulaient pas de l'armement intégral de la Garde nationale, et l'on ne peut avoir aucun doute sur la pression que leurs coreligionnaires de Nimes avaient pu exercer sur eux. Le Préfet, lui-même, avait été dès son arrivée mis en demeure de ne pas donner satisfaction aux réclamations des catholiques molestés, et même de se mettre en état d'hostilité ouverte contre eux, leur retirant ainsi l'appui et la protection que les autorités ont pour devoir d'accorder à tous, tant majorité que minorité. Heureusement, M. Salives refusa d'en passer par ces exigences impératives. N'avait-il pas dit dans sa proclamation :

« Politiquement, je respecterai le vœu des majorités légalement exprimé. Seulement, je me réserve de les avertir, si elle devenaient oppressives, et, au besoin d'employer tous les moyens dont je pourrai disposer, afin de les amener à être généreuses et bienveillantes, c'est-à-dire avisées en faisant la part des minorités. »

De telles dispositions devaient soulever dans le camp républicain et protestant une violente irritation contre cet administrateur impartial. Il le dit lui-même dans une lettre qu'il adresse au *Republicain du Gard*.

«... En entrant dans votre cité dont je connais les mœurs et les passions de longue date, n'ai-je pas fait appel à tout le monde, à tous les hommes de bien, d'honneur, de loyauté ?

» Trois routes s'offraient à moi : m'appuyer exclusivement sur un

parti et le soutenir à outrance ; louvoyer entre des prétentions inconciliables, au moyen de promesses et de concessions répétées ; me placer franchement dans le droit commun et appeler à moi tout ce qui m'apporterait un concours loyal pour l'ordre et la République.

» Dans le premier cas, ce système me menait droit aux barricades. Trois de mes prédécesseurs l'ont tenté : ils ont duré, je crois, cinq à six jours chacun.

» Essayer le second système, c'eût été me mettre à la discrétion des partis, trébucher à chaque pas et aboutir à la guerre civile.

» Le troisième moyen m'a paru le seul digne d'un administrateur éclairé, le seul propre à assurer le repos du pays, le seul praticable. Qu'est-il arrivé ?

» Vous le savez, les paroles de paix, de conciliation, de justice, de légalité que j'ai fait entendre, ont été accueillies avec empressement d'un côté, avec colère de l'autre, et, le dirai-je ? la sainte devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, a été répudiée par ceux-là même qui s'en proclament les défenseurs exclusifs.

» Des démonstrations menaçantes ont été tentées ; on est venu *me défendre d'armer la Garde nationale* ; on est venu me sommer, moi Préfet de la République, c'est-à-dire de la forme politique la plus juste, la plus légale, la plus largement protectrice, de proclamer à mon début la violation de la loi et la négation des droits de tous.... »

*Le préfet du Gard, SALIVÉS.*

Cette pièce est datée du 20 juin 1848. Elle a été écrite au lendemain des troubles nouveaux qui ensanglantèrent notre cité du 11 au 15 juin. Il n'est pas difficile d'être éclairé à la lecture de ces deux documents sur l'état d'irritation profonde, d'exaspération même dans lequel était une partie de la population, celle qui s'appuyait avec une ardeur apparente sur les principes républicains, dans le but réel de s'emparer du pouvoir, au détriment d'adversaires politiques et de s'y maintenir par les voies les plus arbitraires. Le Préfet le reconnaît... Le parti protestant accueillit *avec colère* les paroles de paix et de légalité que le parti catholique salua, au contraire avec empressement. Dès lors on peut présumer à qui incombe la responsabilité des désordres dont nous allons parler.

Ils commencèrent par une rixe individuelle. Le 11 juin, vers neuf heures et demie du soir, un teinturier, nommé Pierre Roumieux, âgé de trente-six ans, revenait du Cours-Neuf où il était allé rendre visite à sa mère. Il passait sur la place de la Bouquerie lorsque arrivé de-

vant la lithographie Roulle, il fut atteint d'un coup violent qui le terrassa. Il se releva immédiatement, fit face à son adversaire, mais il fut renversé de nouveau par un coup qui lui fut appliqué sur l'œil droit. L'agresseur d'après lui, était le nommé Auguste Rieu, emballleur, qui assurait avoir été insulté et frappé par Roumieux sans aucune provocation et pendant qu'il se promenait avec sa femme.

Plus tard, vers minuit, le nommé Martin Alexandre rentrait à son domicile, rue Richelieu, quand en passant sur le boulevard du Petit-Cours, il fut, dit-on, entouré par une vingtaine de personnes qui lui crièrent qu'on allait lui faire un mauvais parti parce qu'un de leurs coreligionnaires avait été assailli à la Bouquerie. Martin fut frappé à coups de poing, mais il parvint à s'enfuir du côté de la Grand'rue. Il affirmait avoir reconnu parmi ses agresseurs le frère de l'une des victimes de la bagarre du 27 avril, le jeune Igonny.

A la même heure et un peu plus loin, sur le boulevard des Casernes, Simon Pauc était saisi et horriblement maltraité par une bande nombreuse et ne devait son salut qu'à l'intervention de deux agents de police qui lui portèrent un secours efficace.

Durant la journée du lundi, qui fut en apparence calme, on colporta le récit de ces agressions, les augmentant, les exagérant, allant jusqu'à dire pour semer l'épouvante et exciter des représailles, que les gens des bourgades avaient prémédité ces actes de violences et que dès l'avant-veille, ils avaient adroitement placé des pierres sur le boulevard, les dissimulant au moyen d'une couche de terre et de sable. Il fut reconnu plus tard que c'était l'autorité qui avait tout simplement fait à ce moment remblayer cette partie du boulevard et avait accumulé en ce point des matériaux. Du reste après l'émeute du 27 avril, les partis avaient renoncé à l'ancien mode de combat et s'étaient munis d'armes à feu. Dès le mardi matin, à la suite d'une collision entre un agent de la force publique et des groupes sortis des Bourgades, des coups de fusil furent tirés dans la partie de la ville qui s'étend depuis la place de la Bouquerie jusqu'à la place Saint-Charles. Cette première collision éveilla des craintes générales. On pouvait craindre un combat semblable à celui des journées d'avril ; à onze heures le rappel fut battu en ville et les Gardes nationaux vinrent occuper des points désignés par l'autorité. De fortes patrouilles de troupes de ligne ne cessaient de parcourir le théâtre ordinaire de ces sortes de rencontre, escortant le préfet et le général accourus dès le premier moment.

Mais si le combat qui s'était engagé à la Bouquerie avait cessé par suite de l'attitude énergique de l'armée, il reprit sur un autre point.

Les républicains essayaient en effet de tourner ce que l'on appelle les Bourgades, et déjà vers les hauteurs de la Lampèze ils apparaissaient en force, malgré la surveillance qu'exerçaient divers postes de chasseurs à pied. Toute l'après-midi, on tirailla de part et d'autre dans cette direction.

Le soir à sept heures, la Garde nationale qu'on avait cru devoir renvoyer, était convoquée de nouveau car des coups de feu précipités se faisaient entendre au quartier de la Placette et dans les rues adjacentes. Il en était de même au Cours-Neuf, à la Plate-forme et à la place de la Madeleine. On voit quels étaient ceux qui pouvaient se livrer à cette fusillade incessante, et qui suivant l'expression d'un journal de l'époque « voulaient faire naître des craintes », essayant de faire croire qu'ils étaient attaqués par des forces considérables descendues des Bourgades. Celles-ci qui le matin s'étaient portées en avant pour se protéger contre le renouvellement des scènes de meurtre précédentes, n'avaient garde de poursuivre les républicains dans leurs propres quartiers et restaient simplement sur la défensive. Ces désordres prirent fin d'eux-mêmes. Malheureusement le sang avait coulé. Un cultivateur, nommé Jean Gros, fut trouvé mort dans une vigne du quartier Saint-Baudile, vigne où il s'était rendu pour travailler.

Il avait près de lui le sac contenant ses provisions de la journée et portait plusieurs blessures produites par des coups de feu et une par un coup de baïonnette. Cet infortuné avait été évidemment assassiné pendant son travail ; l'on ne saurait trop réprover de tels actes quelle que soit la main qui les accomplit. Mais ce n'était là qu'un fait isolé, dont toute la responsabilité retombait soit sur son ou ses auteurs. C'était un crime à l'actif d'un ou de plusieurs individus, mais qu'on ne pouvait imputer à aucun parti. Le malheureux Gros avait succombé à une attaque individuelle, suscitée par des mobiles dont nous n'avons pas à rechercher la cause et n'avait pas été comme Ygonny atteint par une balle aveugle lancée au hasard sur des manifestants inoffensifs, par une troupe armée et obéissant au fanatisme religieux et politique. Gros ne saurait donc pas être représenté comme une victime directe de nos discordes civiles, bien qu'on en ait rendu responsable tout le parti catholique. Gros fut enterré au cimetière protestant le lendemain à quatre heures. Plus de six mille personnes assistèrent à son convoi.

Le soir même de ces déplorables événements, l'autorité préfectorale et l'autorité municipale firent afficher, l'une un arrêté interdisant tout attroupement armé ou non armé formé sur la voie publique ;



l'autre la proclamation suivante signée par les trois vice-présidents de la Commission municipale, F. Fargeon, Maurice Roux et M. Eyssette.

« Les scènes déplorables dont la ville de Nîmes est le théâtre, et qui excitent l'indignation de tous les citoyens honnêtes, ne peuvent se prolonger plus longtemps ; l'Autorité municipale a les moyens et la ferme volonté d'y mettre un terme.

» Toutefois, et avant de recourir aux moyens rigoureux que les lois mettent à sa disposition, et dont l'emploi est devenu indispensable, elle doit à ses administrés un avertissement paternel.

» Les rassemblements armés, motivés par des méfiances ou des terreurs chimériques, deviennent d'abord une cause d'effroi, et bientôt une menace pour l'ordre public.

» L'Autorité ne peut ni ne doit les tolérer. Après avoir témoigné sa gratitude à la grande majorité de la population qui, par son empressement et son attitude calme dans les rangs de la milice civique, lui a prêté un concours si efficace, elle doit un dernier avis aux quelques hommes qui, égarés par leurs passions, n'ont pas craint de donner un signal de guerre civile.

» Il faut qu'ils le sachent : les coups de feu que les citoyens d'une ville s'adressent et se ren voient ne sont pas de la guerre ; ce sont des crimes et des crimes justiciables de la Cour d'assises ; d'autant plus que leur effet le plus ordinaire est d'atteindre des personnes inoffensives auxquelles ils n'étaient pas destinés.

» Nous l'espérons, l'ordre se rétablira de lui-même ; mais, s'il en était autrement, nous connaissons nos devoirs.

» Magistrats de la République, qui ne peut vivre que par l'ordre et s'affermir que par l'union, nous trahirions sa cause si nous permettions à la révolte de méconnaître son autorité, et nous ne la trahirons pas.

Chose curieuse, le bruit se répandit en même temps que Louis-Napoléon Bonaparte avait été proclamé empereur. Le préfet crut devoir publier un avis démentant cette nouvelle qui avait provoqué chez plusieurs groupes les cris de : Vive l'Empereur ! Ces cris étaient poussés avec enthousiasme par ceux-là même qui affichaient la veille les sentiments républicains les plus violents et les plus farouches.

Enfin ces désordres eurent un terme et chacun rentra sous sa tente, l'esprit diversement préoccupé de ces agitations et de ces désordres incessants ; du reste la justice évoquait devant la Cour l'instruction de ces pénibles événements. Voici les principaux considérants de la délibération qui fut prise à ce sujet.

« Attendu que des faits coupables et de nature à compromettre au

plus haut degré la tranquillité publique, viennent encore d'être commis à Nîmes ;

» Que, notamment, une foule d'individus, au mépris des lois et des règlements se sont montrés en armes sur divers points, et n'ont été contenus que par un déploiement extraordinaire de la force armée ; que des coups de fusils ont été tirés, qu'un homme a été tué, et plusieurs autres grièvement blessés.

» Que, dans de telles circonstances, il est nécessaire que la Cour, afin de hâter la répression de ces déplorables excès, fasse procéder elle-même à leur instruction, comme elle l'a fait pour ceux commis en avril et en mai dernier,

» Par ces motifs, la Cour, vu les articles 235 et 236 du Code d'instruction criminelle.

» Par ces motifs la Cour évoque l'instruction des crimes et délits qui ont pu être commis dans les journées des 11, 12, 13, 14, 15 et 16 juin ».

Les esprits étaient à peine calmés dans notre ville que le télégraphe apportait la nouvelle que des événements de la plus haute gravité se passaient à Paris. Le parti révolutionnaire se dressant contre la volonté nationale et l'Assemblée qui en était l'expression enfantait une émeute terrible qui n'allait pas tenir moins de huit jours contre les forces légales, accumulant les ruines et semant la mort parmi les personnes les plus illustres. Le 23 juin, à cinq heures du matin, une foule tumultueuse mais cependant non agressive parcourait les différents quartiers de Paris et s'accroissait d'heure en heure dans des proportions alarmantes. Le lendemain matin cette armée de l'émeute se retranchait derrière des barricades élevées en toute hâte et que la Garde nationale aidée de la troupe avait peine à enlever. Une fusillade intense s'engageait entre les deux camps qui dura jusques bien avant dans la nuit. L'Assemblée, en apprenant ces nouvelles se déclara en permanence ; la Commission du pouvoir exécutif vint déposer sa démission sur le bureau de la Chambre, qui séance tenante adopta le décret ci-après :

Article 1<sup>er</sup>. L'Assemblée nationale délibère et reste en permanence.

Article 2. Paris est mis en état de siège.

Article 3. Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac.

Dès lors la guerre dans la rue prit une tournure plus violente, car le général avait à cœur de faire cesser au plus tôt le désordre épouvanta-

ble qui régnait dans la capitale. Les dispositions militaires les plus minutieuses furent prises pour hâter la délivrance de Paris et protéger l'Assemblée. Peu à peu l'armée de l'ordre sous le commandement de généraux de haute valeur put enfin dégager les quartiers principaux de Paris et refouler les insurgés dans un étroit espace.

L'armée n'opérait pas seule et la force n'était pas exclusivement employée pour réduire les soldats de l'anarchie.

M<sup>r</sup> Affre, l'archevêque de Paris, accompagné de ses quatre grands vicaires s'était spontanément rendu auprès du général Cavaignac, à l'hôtel de la présidence. Il s'offrait à aller porter des paroles de paix aux insurgés, mettant au service de la République son dévouement et celui de son clergé. Le digne prélat partit pour sa périlleuse mission, emportant avec lui la dernière proclamation du chef du pouvoir exécutif.

Arrivé à une barricade de la rue de la Roquette, M<sup>r</sup> Affre, gravissant les pavés amoncelés vint parlementer avec un groupe d'insurgés. Pendant qu'il les encourageait à mettre bas les armes et à cesser la lutte fratricide qui ensanglantait Paris depuis quatre jours, un roulement de tambour se fit entendre et une double décharge eut lieu. L'archevêque venait de recevoir une balle dans les reins.

Le martyr de nos querelles civiles était immédiatement transporté dans une maison de la rue Saint-Antoine et de là à l'archevêché, où il expirait dans la soirée après avoir été administré. A son heure dernière, le prélat réunissant son clergé autour de lui, lui avait adressé des paroles admirables de charité, de résignation et de patriotisme.

Nous verrons plus tard un autre héros chrétien tomber lui aussi frappé par une balle française, et donner comme son prédécesseur sur le siège archiépiscopal de Paris l'exemple de ce que sont ces saints missionnaires de l'Évangile et de la charité chrétienne.

Voici la lettre que le général Cavaignac adressa au premier grand-vicaire de Paris :

« Paris, 28 juin 1886.

» Monsieur le grand-vicaire,

» J'apprends avec douleur la perte que nous venons de faire dans la personne de notre digne archevêque.

» Depuis trois mois, le Clergé s'était associé à toutes les joies de la République ; il vient de s'associer à ses douleurs.

» L'archevêque a la double gloire d'être mort en bon citoyen et en martyr de la religion. Demandez à Dieu que selon la dernière parole de son digne ministre, « ce sang soit le dernier versé » (1).

La France avait malheureusement à déplorer d'autres pertes et l'armée en particulier avait été sérieusement éprouvée. Plusieurs généraux furent tués à la tête de leurs troupes, entre autres le général de Négrier, représentant du peuple. Le général Bréa qui s'était présenté en parlementaire aux barricades occupées par les insurgés à la barrière de Fontainebleau, tomba dans un véritable guet-apens et fut littéralement massacré avec son aide de camp, le capitaine Maugin, dans une maison voisine.

Parmi les morts de ces épouvantables journées qui trouveront plus tard des imitateurs plus terribles encore, nous devons citer un nimois, neveu de notre poète Jules Canonge, et petit-neveu d'un ecclésiastique qui a laissé dans une grande partie de la population les meilleurs souvenirs, M. l'abbé Guimety, ancien curé de Saint-Paul. Charles Guimety fut tué à la barricade du boulevard Poissonnière. Il était âgé de vingt et un ans.

Nous voilà arrivés au milieu de cette année 1848, quelques mois à peine après les journées de février et nous voyons ce que cette révolution a déjà coûté de sang et de larmes à la France ; nous voyons les ruines qu'elle a accumulées, les désastres dont elle est la cause, impuissante encore à réparer le mal qu'elle a occasionné. En quelques semaines, se perdaient tous les progrès, toutes les ressources que sous le règne précédent notre industrie et notre commerce avaient pu se créer. La classe ouvrière ne trouvait que des ateliers déserts ; les marchés nationaux ou étrangers étaient fermés. Partout le chômage et l'arrêt des affaires, comme aujourd'hui.

La France avait perdu le plus pur de son sang, les haines s'étaient avivées, la propagande communiste poussait l'ouvrier dans l'anarchie, l'autorité n'était pas assise et l'ordre précaire, livré à tous les hasards de la moindre surexcitation populaire. Tel était le spectacle que présentait le pays tout entier et que Nîmes n'éprouvait pas à un moindre degré. Les échauffourées sanglantes dont notre ville avait été le

(1) Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, était né à Saint-Rome du Tarn, au diocèse de Rodez, le 10 septembre 1793. Il avait été nommé archevêque de Paris le 26 juin 1840, préconisé le 13 juillet et sacré à Notre-Dame le 6 août de la même année.

théâtre pendant ces quelques mois, avaient allumé dans bien des cœurs la haine et l'esprit de vengeance, et notre population ouvrière gémissait du manque absolu de travail. C'est que la révolution faite, le parti révolutionnaire avait voulu s'emparer du pouvoir et ne cessait de comploter pour se saisir de l'autorité.

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

(Année 1848)

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre.

---

### SOMMAIRE

CAVAIGNAC, CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — L'ENQUÊTE SUR LES JOURNÉES DE JUIN. — LE RAPPORT DU PRÉFET SALIVES. — LE RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR THOUREL. — PIÈCES DU DOSSIER. — ÉLECTIONS MUNICIPALES. — ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL. — ÉLECTION DU COLONEL DE LA GARDE NATIONALE. — RÉVOCATION DU PRÉFET SALIVES. — CHANAL, PRÉFET DU GARD. — EXÉCUTION CAPITALE DE ROSE JACQUEMONT. — NAPOLEON BONAPARTE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — NOMINATION DE LA MUNICIPALITÉ. — LES BANQUETS POLITIQUES. — LA CONSTITUTION : SA PROMULGATION SOLENNELLE. — REMISE DES DRAPEAUX À LA GARDE NATIONALE. — ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — NOUVEAU MINISTÈRE. — COUR D'ASSISES DE LA DRÔME : AFFAIRE JEAN GROS, ASSASSINÉ LE 14 JUIN 1848, A NIMES.

L'élément était vaincu, et le général Cavaignac était venu, dès que les dernières dispositions en vue de la tranquillité eurent été prises, déposer entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs exceptionnels qu'il avait acceptés. L'Assemblée nationale, après avoir remercié le dictateur, conféra par décret le pouvoir exécutif au vainqueur de l'insurrection avec le titre de président du Conseil des ministres.

Le Cabinet fut donc ainsi constitué : MM. Cavaignac, président sans portefeuille. — Sénard, ministre de l'intérieur. — Bedeau, ministre des affaires étrangères. — Lamoricière, ministre de la guerre. — Goudchaux, ministre des finances. — Bastide, ministre de la marine. — Bethmont, ministre de la justice. — Carnot, ministre de l'instruction publique. — Recurt, ministre des travaux publics. — Turret (de l'Allier), ministre de l'agriculture.

Mais si la paix était rétablie, le gouvernement songeait après la répression par les armes à user de pénalités légales pour frapper les coupables. Il voulait plus encore, il ne lui suffisait pas d'avoir saisi, pour ainsi dire les armes à la main, plusieurs milliers d'insurgés, il tenait à remonter jusqu'aux auteurs responsables des sinistres journées qui n'ont trouvé leurs pareilles qu'en 1871, sous la Commune.

Et, ce n'était pas seulement à Paris, que l'on se proposait de rechercher les auteurs de ces désordres ou leurs complices, mais aussi dans la province. On supposait avec quelque apparence de raison que le mouvement insurrectionnel avait des ramifications dans les départements, ce dont il importait de s'assurer pour la sécurité du pays. Une commission d'enquête fut nommée et des commissaires spéciaux furent chargés, dans toute l'étendue du territoire, de recueillir tout ce qu'ils auraient pu connaître des relations existant entre les insurgés de Paris et les démocrates avancés de leur département.

A Nîmes, cette enquête, à laquelle présida M. Thourel, prenait une importance réelle à cause du rapport suivant, adressé par le préfet Salives au gouvernement. Cette pièce curieuse à plus d'un titre, mérite d'être conservée dans notre histoire locale ; écrite par un personnage officiel c'est un document qui jette sur nos discordes un jour tout particulier.

« Nîmes, le 1<sup>er</sup> juillet 1848.

» Citoyen président, j'ai l'honneur de vous adresser, selon le vœu de votre lettre du 27 juin.

» 1<sup>o</sup> Dix copies manuscrites des dépêches télégraphiques que j'ai reçues pendant les graves événements qui viennent d'éclater à Paris. Ces dépêches n'ont pas été affichées.

» 2<sup>o</sup> Six exemplaires de celles que j'ai fait afficher.

» La plupart de celles que je n'ai pas fait afficher ont été copiées à la main, répandues en grand nombre dans le public, et envoyées aux sous-préfets.

» Parmi celles-ci, vous vous étonnerez peut-être que celles qui por-

tent les numéros 1 et 7 n'aient pas été affichées. C'est la prudence qui m'a impérieusement ordonné de les tenir secrètes. Leur publicité eût probablement déterminé un soulèvement ; vous allez en juger.

» Nîmes contient une population d'environ 60.000 âmes, pour deux tiers catholique, pour un tiers protestante. Ces deux populations, qui vivent dans des quartiers distincts et séparés, sont presque toujours prêtes à en venir aux mains, mais surtout aux époques de rénovation politique. Vous connaissez sans doute, citoyen président, les réactions de 1815 et de 1830. J'ai déjà adressé trois rapports détaillés à M. le ministre de l'intérieur, sur la constitution et les tendances de ces deux grands partis ; ils portent la date des 15, 16 et 22 juin 1848. Il vous est facile d'en avoir communication, si vous le jugez à propos ; en vous en envoyant moi-même copie, je craindrais de dépasser les limites du rapport sommaire que vous me demandez.

» Vous n'ignorez pas que, le 27 avril dernier, le club Gibelin, quartier général et comité directeur des protestants, tira sur les catholiques, leur tua un homme, en blessa plusieurs, et amena la guerre civile, à laquelle on mit fin par l'état de siège.

» A mon arrivée, le 9 juin, j'ai trouvé la ville tranquille en apparence, mais les esprits profondément irrités ; la proclamation que je publiai, et dont vous pouvez apprécier l'esprit conciliant, par l'exemplaire que je vous adresse, fut le prétexte d'une véritable explosion de la part des protestants. Le club Gibelin m'adressa une nombreuse députation, pour protester contre l'armement de la garde nationale, et m'en demander la dissolution ; mon refus de céder à de pareilles injonctions, lui fit jeter les hauts cris, et la guerre civile recommença le 14 juin. — Je dois vous dire qu'au café (club Gibelin) stationnaient constamment 7 ou 800 hommes armés ; à 400 mètres environ sur le même boulevard, devant le café Restouble, stationnait également un fort rassemblement de catholiques ; les deux camps étaient toujours prêts à s'attaquer, et dès qu'ils en venaient aux mains, la ville entière prenait parti pour ou contre.

» J'appelai sous les armes la garde nationale, je fis intervenir la garnison et je rétablis la paix. En outre, par mesure de précaution, car je voyais bien que tout n'était pas fini, je tirai des renforts de Montpellier et de Tarascon et j'attendis les événements.

» Le lendemain 15, vers huit heures du matin, une députation du club Gibelin, forte de 300 hommes, vint à la préfecture, renouveler ses sommations. Malheureusement pour elle, la population catholique s'émut et se porta menaçante devant la préfecture. Les protestants ne durent



qu'à mon intervention et aux mesures, que je pris, de rentrer sains et saufs dans leurs quartiers. Alors ils se réunirent au café Gibelin et en sortirent en armes, en proclamant Napoléon. Ils se dirigèrent même vers l'Hôtel de Ville et la préfecture pour renverser l'autorité de la République. J'arrêtai le mouvement, en faisant publier sur le champ et afficher un avis que la nouvelle du couronnement de Napoléon II était controuvée et que Paris était tranquille.

» Cependant l'élan était donné ; on tirailla toute la journée et, comme la veille, je n'en finis qu'à l'aide des troupes.

» Le calme rétabli, je pris les mesures de police et de surveillance les plus vigoureuses.

» Depuis lors, les protestants n'ont plus bougé ; mais quand les événements de Marseille arrivèrent, ils se tenaient prêts à en profiter. Bien plus, dès huit ou neuf heures du matin, le premier jour des événements, le bruit courait ici que Marseille était en feu, sans qu'aucune nouvelle positive ait pu arriver. Il en a été de même des événements de Paris. Ces événements étaient pressentis quelques jours à l'avance. Le club Gibelin a constamment annoncé un mouvement à Nimes pour le 22, le 23 ou le 24. Ils avaient leurs yeux sur Paris et c'était de là que devait partir le signal.

» Seulement, le moment venu, ils n'ont pas osé, ce que je ne crains pas d'attribuer d'un côté aux mesures que j'avais prises, et qui ne leur laissaient aucune chance de succès, de l'autre, à la prudence avec laquelle j'ai publié les nouvelles télégraphiques. Ainsi la dépêche du 25 juin, une heure et demie du soir, annonçant la démission de la commission exécutive, et celle du 25, neuf heures du matin ne furent pas portées à la connaissance du public. Si elles l'avaient été, l'insurrection éclatait infailliblement ; seulement, à la réception de la seconde, je réunis à l'hôtel de la Préfecture les membres de la commission *exécutive*, les autorités militaires, le président de la cour d'appel et quelques citoyens des plus influents. Je leur fis part de la gravité des circonstances, et il demeura convenu que, dans le cas où l'insurrection l'emporterait à Paris, nous proclamerions l'Assemblée nationale en quelque endroit qu'elle jugeât à propos de se retirer ; nous écraserions les protestants s'ils se ralliaient aux insurgés et nous ferions un appel aux populations du Midi.

» Voilà, citoyen président, le résumé fidèle des événements auxquels je préside depuis une quinzaine de jours. Je ne doute pas, et personne ne doute ici de la connivence du club Gibelin avec les insurgés de Paris. Les prétentions de ce club, ses jactances, ses actes, tout le prouve.

» On vous présentera peut-être les protestants de Nîmes comme de vrais républicains, les catholiques comme des carlistes. J'ai consigné dans mes trois rapports, au ministre de l'intérieur, mon opinion sur l'état réel du pays ; mais ce dont je puis répondre à l'heure qu'il est, et ce que j'ai vu et bien vu, c'est la population protestante mettant tout son espoir dans le triomphe de l'insurrection à Paris, tandis que la population catholique, remplie de crainte et d'anxiété, se groupait autour de moi et s'offrait de mourir à mes côtés pour l'Assemblée nationale et la cause de l'ordre.

» On m'assure que Bonias, l'un de mes prédécesseurs, vice-président du club Barbès, est demeuré en correspondance avec le citoyen Bresson, rédacteur en chef du *Républicain du Gard*, qui représente l'opinion extrême du café Gibelin.

» Salut et fraternité !

» *Le Préfet du Gard, signé SALVÈS.* »

Le plaidoyer de M. Thourel, en faveur des républicains, dont la place est toute naturelle dans cette histoire est absolument incolore. Le résumé de l'enquête ne dit rien qui infirme le rapport du préfet ; il se dégage en particulier de cette pièce que l'ancien préfet Bonnias, celui-là même qu'avait remplacé M. Thourel, était en communication avec les démocrates les plus fougueux de la ville, lesquels ne dédaignaient pas de réclamer à cet administrateur des armes à l'exclusion de tout autre et on sait pour quel usage. Les victimes du 27 avril pouvaient en dire quelques mots.

Voici au surplus une adresse curieuse à plus d'un titre émanée d'un comité démocratique et républicain.

« Citoyen, nous n'allons pas chez vous crainte de vous déranger ; nous avons jugé que vous avez besoin de tous vos instants, car vous avez considérablement à faire.

» Veuillez, citoyen, recevoir nos sincères remerciements au sujet de la députation que vous nous avez envoyée ; c'est la première fois que nous approuvons la voix de l'autorité ; aussi nous croyons approuver ses actes, car le brave citoyen Bresson, tant en votre nom qu'au sien, nous a exprimé tout ce que nous pensons, et le but pour lequel nous agissons ; oui, citoyen, nous avons la même pensée, nous voulons la République la plus démocratique, une et indivisible, et vous offrons de la soutenir les armes à la main en combattant ses ennemis.

» Mais, citoyen, venez à notre aide, car nos efforts seraient impuis-

sants ; livrez-nous des armes, nous en avons besoin ; vous connaissez l'emploi que nous voulons en faire ; des armes ! . . à nous des armes ! qui voulons servir la République et non Henri V ; nous vous jurons d'avance qu'en les prenant tout comme en les rendant, notre cri sera : Vive la République !

» Nous sommes trois cents habitants, tous de la veille, organisés, et qui serons tous costumés en blouse le jour où nous aurons des armes.

» Vive la République ! vive Ledru-Rollin ! vive Bonnias !

» *Le Président, BENOIT aîné.*

» Nimes, le 27 mai 1848. »

On peut à bon droit être surpris de voir le peu de cas que M. Thourel fait de ce document historique dont l'importance ne pouvait échapper à un commissaire enquêteur. Il révèle en effet un état d'esprit poussé à un degré extrême de surexcitation et a une place toute spéciale dans le dossier que j'ai réuni ici sur les affaires de Juin.

Voici la lettre de M. Thourel au président de la Commission d'enquête à Paris.

« Nimes, le 27 juillet, 1848.

» Citoyen président, j'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal auquel j'ai procédé à Nimes, en vertu de la commission d'informer que vous m'avez transmise.

» Ne vous étonnez pas, citoyen président, de l'insignifiance de cette information. Je savais d'avance qu'il me serait impossible d'arriver à un résultat de quelque importance. Selon moi, il faut s'en féliciter, car cela tient à ce que l'élément anarchique tient peu de place à Nimes et dans le reste du département du Gard.

» Que de Paris, et avant la tentative du 15 mai, on ait tâté nos populations pour s'assurer de l'appui qu'elles pourraient être disposées à prêter à un mouvement démagogique, c'est ce donc je ne saurais douter, sans cependant en avoir la preuve matérielle. Je le déduis de certaines circonstances que je dois vous faire connaître, puisqu'elles peuvent concourir à jeter quelque jour sur les questions que vous cherchez à éclaircir.

» En prenant le 18 mai, en vertu d'une dépêche télégraphique, l'administration provisoire du département du Gard, je le trouvai sourdement agité par des manœuvres démagogiques. Les républicains

amis de l'ordre, qui forment l'immense majorité de nos populations, éprouvaient une vive anxiété et se défiaient beaucoup du pouvoir exécutif, dont ils croyaient les tendances opposées à celles de l'Assemblée nationale.

» La fraction peu nombreuse des ultra-démocrates se donnait partout beaucoup de mouvement. A leurs démarches, à l'audace de leur langage, il était facile de juger qu'ils se sentaient appuyés.

» Ils préparaient, sur plusieurs points du département, des démonstrations de nature à amener des conflits entre les citoyens. Il s'agissait du projet formé par les montagnards, de planter en grande pompe dans certaines communes, et malgré l'autorité des maires, un drapeau, surmonté du bonnet rouge, à côté du drapeau républicain officiel.

» Instruit, le vendredi, par quelques maires de ce projet qui devait s'exécuter le dimanche, je fis prendre par les maires et afficher dans les communes désignées des arrêtés menaçant de poursuites sévères ceux qui tenteraient de mettre ce projet à exécution. Je fis parcourir les communes en question par des ordonnances de gendarmerie qui ne faisaient que s'y montrer comme pour exercer une surveillance. Ces mesures suffirent pour que les convocations qui auraient été adressées à un grand nombre de citoyens, restassent sans résultat. — L'ordre ne fut pas troublé.

» Il m'était permis de douter que, pendant son administration de quelques jours, mon prédécesseur, qui avait des tendances communistes et son titre de vice-président des clubs Blanqui et Barbès, n'eût encouragé ces démonstrations qui auraient sérieusement compromis la paix publique, si la tentative de Paris avait un moment paralysé l'autorité de l'assemblée nationale.

» Quelques lettres adressées au préfet par les ultra-démocrates, appartenant au club Martin, et que la brusque révocation de mon prédécesseur fit tomber entre mes mains, complétèrent ma conviction à ce sujet. Je joins ci-inclusivement une de ces lettres, dont les dernières lignes, bien qu'un peu vagues, ont cependant un sens assez clair, à cause des circonstances dans lesquelles elles ont été écrites. Ce qu'il faut surtout y remarquer, c'est que le préfet avait lui-même envoyé à ce club un émissaire pour lui faire connaître ses tendances et ses projets. J'aurais bien informé sur cette lettre ; mais, d'après ce dont je suis sûr, je n'aurais absolument rien obtenu, soit des signataires de l'émissaire, qui sont tous décidés à se renfermer dans la réserve, sans qu'il soit possible de les forcer à s'expliquer.

» C'est donc plutôt pour ajouter une lueur de plus aux lumières que vous avez déjà recueillies sur tous les événements que pour élever une inculpation contre qui que ce soit que j'ai cru devoir vous faire connaître ces faits et vous adresser cette lettre.

» Quant aux événements de juin, bien que je sois ordinairement assez bien informé de ce qui se passe à Nîmes, il n'est rien venu à ma connaissance qui puisse me faire penser que quelqu'un ici fût de connivence avec les insurgés de Paris; d'ailleurs le calme parfait dans lequel nos populations ont attendu le résultat de cette lutte déplorable, semble exclure tout soupçon de cette nature.

» Salut et respect,

» L. THOUERL ».

» P.-S. Je m'en remets à votre haute sagesse et à votre discrétion pour l'usage que vous pourrez faire des renseignements que contient cette lettre et de la pièce qu'elle renferme. Je désire que vous regardiez ces communications comme confidentielles ».

#### *Résumé de l'enquête de Nîmes*

» L'enquête n'établit pas un seul fait duquel on puisse induire que les membres du club Gibelin ont connu d'avance les événements de Paris, encore moins qu'ils aient été de connivence avec les insurgés de juin. Elle n'établit pas davantage, soit cette prévision, soit cette connivence de la part des membres du club Martin, dont les tendances sont plus radicalement démocratiques que celles du club Gibelin. Il résulte de toutes les dépositions, que, pendant les journées des 23, 24, 25, 26 et 27 juin dernier, il n'y a eu à Nîmes aucune démonstration de nature à troubler l'ordre public.

» Je dois déclarer que, si je n'ai pas poussé plus loin mes investigations sur les points indiqués dans les deux questions numérotées 7 et 8, c'est qu'au moyen de renseignements puisés par moi aux meilleures sources, je m'étais convaincu que de plus nombreuses dépositions n'ajouteraient rien à ce que l'enquête avait déjà établi.

» C'est surtout à prendre ces renseignements que mon temps a été principalement employé depuis que j'ai été chargé de cette information.

» Salut et respect.

» *Le Président de la chambre délégué, L. THOUERL* ».

Au rapport qui précède, il importe de joindre la lettre de M. Ph. Eyssette qui corrobore sur un point particulier le dire de M. Salives, et donne à cette pièce un caractère tout particulier de véracité.

» Nîmes le 31 aout 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous me faites assister à un conciliabule politique qui aurait eu lieu à la préfecture le 24 juin dernier, entre les diverses autorités de la ville de Nîmes, à raison des événements de Paris.

» Je n'ai assisté, Monsieur, à aucun conciliabule ou réunion de cette nature.

» Ayant rencontré M. Fargeon, mon collègue, qui se rendait à la Préfecture le 24 juin au soir, pour y recevoir une communication de dépêche, je l'y accompagnai sur son invitation.

» Nous trouvâmes M. le Préfet seul : il nous communiqua les dépêches par lesquelles le Gouvernement faisait appel à l'énergie des Gardes nationales.

» Nous crûmes prudent de suspendre jusqu'au lendemain la publication de ces dépêches, et nous fûmes d'avis de faire le lendemain, si le danger s'aggravait, un appel général à la population amie de l'ordre.

« Un rapport officiel de police arriva en ce moment même à M. le Préfet, annonçant pour la nuit une tentative insurrectionnelle à Nîmes.

» Cette circonstance qu'il était impossible de négliger, nous fit persister dans les mesures de prudence déjà adoptées, et l'autorité militaire fut invitée à se tenir sur ses gardes,

» Je n'ai jamais eu l'honneur de me trouver, à raison de ces événements, en relation avec M. le général de Lussy et M. le président de Trinquelagues, et je n'ai assisté à une autre réunion que celle dont je viens de vous parler.

» Agrérez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Ph. EYSSETTE. »

Il est cependant un fait qui appela quelques rectifications de la part de certaines autorités de Nîmes et l'impartialité exige que je cite ces dernières. M. Salives parle dans son rapport d'une réunion de ces autorités au cours de laquelle on aurait pris la décision d'écraser le parti protestant s'il s'était mis du côté de l'anarchie. Il n'y eut pas à propre-

ment parler de réunion et si le préfet, ce qui est avéré, consulta successivement les personnes investies d'une autorité quelconque en vue d'un mouvement insurrectionnel, il ne le fit qu'en particulier groupant ensuite les renseignements obtenus.

Quant à l'écrasement du parti protestant, il n'en fut pas question, ainsi que l'affirme le général de Lussy ; mais le préfet savait pouvoir compter sur le parti de l'ordre qui se préparait en tout état de cause à mourir pour soutenir l'Assemblée nationale et il était assez renseigné pour connaître les dispositions hostiles, sinon de tous, du moins d'une partie des protestants ; et l'expression dont il s'est servi dans son rapport a simplement reflété cette pensée qu'il développe du reste plus loin avec une singulière netteté d'expression.

Il importe donc de lire les rectifications de M. Fargeon et du général de Lussy qui ont leur valeur, surtout celle de M. Fargeon dont l'impartialité et la véracité ne sauraient être mises en doute et qui fixe avec une précision remarquable le rôle rempli par l'autorité municipale dans la journée du 24.

Les voici toutes deux.

Nîmes, le 31 août 1848.

« Monsieur le Rédacteur,

» Voici ma réponse aux interpellations que j'ai lues dans votre journal.

» Le samedi, 24 juin, je fus mandé à la préfecture, à sept heures du soir ; en m'y rendant, j'ai rencontré M. Eysette, mon collègue, que j'invitai à m'accompagner.

» M. le préfet, que nous trouvâmes seul, me communiqua une dépêche alarmante qu'il venait de recevoir. Vu l'heure avancée, je lui conseillai d'en suspendre la publication ; elle n'aurait pu être affichée qu'après la chute du jour.

» Ce point réglé, nous dûmes nous entendre au sujet des tristes éventualités que pouvait nous préparer la journée du lendemain ; la dépêche suivante pouvait nous annoncer la nouvelle du triomphe de l'anarchie et nous apporter un gouvernement de sa façon.

» M. le préfet nous manifesta l'intention de résister à son établissement et de maintenir dans le Gard l'autorité de l'Assemblée ; je lui promis mon concours et je crus pouvoir lui garantir que l'exécution de cette résolution n'éprouverait pas de grands obstacles. Vous connaissez, lui dis-je, les dispositions des populations catholiques ; celles

de la très grande majorité de la population protestante sont les mêmes. Du reste, je vous en réponds, et, si demain nous avons besoin de faire un appel aux honnêtes gens, je me charge d'aller chercher ces messieurs et de vous les amener.

» Telle est, Monsieur le rédacteur, la simple et entière vérité. Je n'ai donc assisté à aucune assemblée tenue en vue et en raison de ces événements ; à ma connaissance, il n'y en a point eu. La commission exécutive, si par ces mots on a voulu désigner la commission municipale, n'a pas été convoquée ; elle ne l'a été que mardi 29, M. le préfet se rendit dans son sein, et elle vota une adresse de félicitations à l'Assemblée. Mais alors tout était terminé, et il ne pouvait être question de prendre des mesures contre le parti de l'anarchie qui était bien décidément vaincu.

» Quant au projet d'écraser les protestants, — projet dont je ne croirai dans aucun cas avoir le moindre besoin de me défendre, — permettez-moi de vous assurer que cette idée n'est entrée dans la tête de personne.

» Recevez, etc.

» FARGEON ».

» Nîmes, le 31 août 1848.

» Monsieur le rédacteur.

» Je ne me suis jamais trouvé à une réunion, à la préfecture, où l'on ait parlé, devant moi, d'écraser un des deux partis qui divisent la ville de Nîmes. J'ai toujours pensé qu'il ne devait y avoir dans cette ville, ni oppresseurs, ni opprimés ; que tous les citoyens, à quelque culte qu'ils appartenissent, étaient égaux devant la loi, et qu'ils devaient être traités avec la même justice, la même impartialité.

» Je suis, etc.

» *Le général de brigade, commandant le Gard et l'Ardèche,*

» H. DE LUSY ».

En attendant le vote de la nouvelle constitution à laquelle l'Assemblée nationale allait travailler avec ardeur, il fallait liquider la situation douloureuse que les derniers événements avaient créée à Paris et à la France. Dans toutes les églises, dans tous les temples, des prières publiques furent ordonnées par les ministres de la religion.

Le jeudi 6 juillet, un service funèbre fut célébré à la cathédrale et au



Grand Temple en l'honneur des nombreuses et infortunées victimes tombées pendant cette semaine sanglante pour assurer le triomphe de l'ordre et de la liberté sur l'anarchie.

Le service divin commença à dix heures et demie à la cathédrale, en présence d'une partie de l'état-major de la Garde nationale et de la troupe de ligne, de la compagnie des corps judiciaires, du préfet et de tous les hauts fonctionnaires des différentes administrations. A l'issue de la messe, M<sup>re</sup> Cart voulut lui-même donner l'absoute.

Quelques jours avant, le dimanche 2 juillet, toute la Garde nationale se réunissait sur le boulevard du Viaduc et était passée en revue conjointement avec la troupe par le général, le préfet et les fonctionnaires de tout ordre. C'était de la part de la population comme une protestation contre les terribles journées de juin et une manifestation de sympathie pour le gouvernement régulier établi sur les ruines de la veille. Aussi M. Salives, le préfet, dans sa proclamation aux Gardes nationaux put-il dire : « Pendant deux jours, l'armée et la Garde nationale de Paris ont combattu avec un courage héroïque ; mais l'insurrection se battait de son côté avec toute la fureur du désespoir : le sang le plus précieux coulait de toutes parts ; la lutte menaçait de se prolonger. L'Assemblée nationale, douloureusement affectée, mais calme, mais ferme, mais résolue, mais digne en tout du grand peuple qu'elle représente, s'est déclarée en permanence et a fait un appel énergique à la France entière. Vous connaissez, citoyens, avec quel élan la France a répondu. Les Gardes nationales qui avoisinent Paris se sont levées comme un seul homme et l'insurrection a été vaincue.

» Gardes nationaux de Nimes, vous n'avez pu prendre part à ces efforts gigantesques, trop éloignés du champ de bataille, vous n'avez pu qu'une chose : témoigner par votre attitude que vous étiez dignes, vous aussi, de répandre votre sang pour la cause de l'ordre et de la liberté. Moi qui vous ai vus pendant ces jours d'attente et d'anxiété, je sais les nobles résolutions qui fermentaient dans vos cœurs ; si j'en avais douté, si d'antiques souvenirs, si des malentendus irritants avaient pu me faire prendre le change à cet égard, l'imposante manifestation à laquelle j'assiste, me rassurerait pleinement..... »

Il devenait nécessaire de rentrer cependant dans les voies légales. La première des questions qui s'imposaient était le retour à une vie municipale régulière. Les Commissions formées au lendemain de la révolution de février devaient disparaître et être remplacées par des conseils élus, car au milieu des agitations sanglantes qui venaient de se produire ; la vie municipale avait été suspendue ; il fallait pourtant

bien que les cités puissent faire face à leurs engagements, poursuivre leurs travaux et reprendre leur vie normale.

L'Assemblée venait d'adopter par un décret transitoire le suffrage universel pour l'élection des conseillers municipaux. Elle adoptait aussi l'élection des maires et des adjoints par le corps municipal, sauf cependant dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les communes de six mille âmes et au-dessus. On peut deviner que l'Assemblée communale allait recevoir de profondes modifications avec ce nouveau mode d'opérer.

Les élections étaient fixées au 10 août.

Il est assez curieux d'étudier l'accueil que le camp protestant fit à la nouvelle organisation des municipalités en ce qui touche Nîmes.

Il boudait et cela parce que « les principes, d'après lesquels vont s'effectuer les prochaines élections, et les bases que la nouvelle législation a posées, ne permettant pas aux intérêts qu'il représentait de conquérir par eux-mêmes la part qui leur est légitimement due, la réserve la plus absolue leur est imposée.

» Un fait capital vient de s'accomplir, disaient les chefs de ce parti : le nombre et par conséquent la force ont passé brusquement d'un autre côté et telles sont les difficultés en présence desquelles les circonstances ont placé la minorité qu'il ne lui reste qu'un seul parti à prendre :

» Laisser le champ libre aux nouvelles ambitions qui convoitent et se disputent déjà le pouvoir local ; assister, *sans y prendre part*, aux luttes et aux divisions précoces qui se manifestent dans des rangs hier encore étroitement serrés... »

En un mot, l'abstention presque absolue : je dis abstention et pourtant il fut rédigée une liste mitigée dans laquelle l'élément catholique et protestant était à peu près égal. Mais cette liste n'obtint aucun succès, à cause dit une feuille peu suspecte de parti-pris, de la partialité de sa préparation et de *l'insuffisance de sa composition*.

Au premier tour de scrutin 9.671 votants prirent part au vote. Vingt-cinq candidats obtinrent la majorité absolue, savoir :

MM. Charles de Surville, propriétaire — Alphonse Béchard, avocat — Philippe Eysette, avocat — Laurent, jardinier — V. Léotard, capitaine en retraite — Vachet, marchand de bois — Virgile Démians, propriétaire — Pleindoux aîné, médecin — Paradan, avocat — L. Curnier fils, fabricant de châles — Augustin Rame, propriétaire — De Rochemore, ancien officier de cavalerie — Aubert, aîné, entrepreneur de bâtiments — Alphonse Boyer, avocat — Anselme Valat, avocat — Barbier dit Messin, ébéniste — Nourry-Tréboulon, banquier — Adol-

phe Blanchard, propriétaire — Philippe Bancel, apprêteur — Ulysse Conte, notaire — Vidal-Pellet, propriétaire — Etienne Conte, propriétaire, agriculteur — Bouchet aîné, mécanicien — de Cabrières père, propriétaire — Louvrier, conseiller à la Cour d'appel.

Le second tour ne réunit que 6.063 votants et eut lieu le 17 août. Le Conseil fut dès lors complété de la façon suivante :

MM. Bernard, capitaine. — Bézard, propriétaire. — de Tesson, propriétaire. — De Roussel-Correnson, propriétaire. — Raison père, médecin. — Rouvière, commandant. — Lamarque, fabricant. — Gamel, pharmacien. — Charles Maurice, propriétaire. — Soustelle, imprimeur. — Gibert, propriétaire.

Ces élections constituaient pour la ville un fait d'une très haute gravité. Les trente-six conseillers municipaux élus étaient tous catholiques. Le suffrage universel, pour la première fois consulté, s'était violemment porté à une manifestation significative, véritable leçon à l'adresse de ceux qui avaient essayé de le diriger à leur gré et suivant leurs propres desseins. Car il faut le dire, dans les conseils du Gouvernement, à la Préfecture, et même parmi certains mandataires du peuple, on avait cru pouvoir imposer au corps électoral, sinon des choix, tout au moins une certaine répartition du Conseil municipal. Sous prétexte de réserver les droits de la minorité, on avait de part et d'autre échangé des promesses au nom des électeurs, comme si ceux-ci avaient investi quiconque de traiter en leur nom et de souscrire à quelque engagement que ce soit.

Cet excès de naïveté ne peut guère s'expliquer que par la nouveauté du système de votation, sur lequel nul n'avait encore de données assises, par le souvenir des marchandages électoraux qui pouvaient avoir quelque succès à l'époque des censitaires ; on a quelque droit de s'étonner cependant que des esprits sérieux y aient pu songer.

Il faut bien cependant se rendre à l'évidence ; il en fut ainsi. Et chose plus merveilleuse encore, le résultat de ce scrutin fut appelé un manque de foi, par un des représentants de Nimes à l'Assemblée nationale, auxquels s'adjoignirent plusieurs de ses collègues.

C'est ici le lieu de donner la curieuse lettre écrite à cette occasion par M. Demians au rédacteur en chef de *la Liberté pour tous*.

Paris, 28 août 1848.

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai appris avant-hier seulement, à mon retour à Paris, après quelques jours d'absence forcée, le résultat des élections municipales

de Nîmes. Je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître publiquement et sans détour mon impression à cet égard. La conduite des électeurs de la majorité dans cette circonstance me paraît être un manque de foi et une faute grave.

» Je dis que c'est un manque de foi. — Chacun sait, en effet, que plusieurs représentants du Gard, justement préoccupés de la tendance manifestée par le gouvernement à des mesures d'exception que semblaient réclamer les intérêts de la minorité, pleins de confiance dans le précédent des élections de la garde nationale, confiants aussi (qu'il me soit permis de le dire) dans les sentiments de leurs concitoyens à leur égard, réclamèrent avec insistance du ministre le bénéfice du scrutin de liste. La mesure fut prise à leur sollicitation, non sans débats ; mais en même temps, le ministre reçut leur parole que les droits de la minorité seraient religieusement respectés. Les mandataires du département jugèrent qu'ils ne dépassaient pas leur mandat en engageant leurs commettants sans leur concours, alors qu'ils défendaient leurs plus chers intérêts, et qu'ils se portaient forts auprès du gouvernement de leur modération et de leur générosité ; l'évènement leur a donné un démenti qu'ils ne devaient pas prévoir. Je me rendis dans le département, d'accord avec la députation et le gouvernement, pour expliquer la situation, personne ne l'a ignoré, j'ai été assez heureux pour obtenir un résultat satisfaisant dans une cité voisine, où l'irritation était plus vive qu'à Nîmes et peut-être plus légitime. J'étais loin de m'attendre, après les assurances qui m'avaient été données, qu'au chef-lieu du département mes efforts seraient infructueux.

« J'ai lu avec attention les feuilles de la localité, je me suis informé avec soin de tous les détails de la situation ; et, je dois le dire, si certaines circonstances peuvent atténuer les torts de la population, elles ne sauraient la justifier. Une décision souveraine, et qui, par cette raison, aurait dû demeurer à l'abri de la minorité, la retraite de certains candidats, n'effaçaient pas les engagements pris par les représentants ; et cette raison, ce me semble, devait tout dominer. Il est facile de comprendre, en effet, qu'on les a placés vis-à-vis du gouvernement dans une situation pénible, et quant à moi, cette situation me paraît telle que je n'hésiterais pas à résigner mon mandat, si le poste que m'a assigné la confiance de mes concitoyens, ne pouvait être encore le poste du péril, et si, par cette raison, je ne devais y demeurer enchaîné.

» J'ai dit que la détermination de la population catholique était une faute grave. On ne saurait être surpris, en effet, que le gouvernement,

trompé une première fois dans son espoir, se défie des nouvelles assurances qui pourront lui être données, et sans doute, aussi, on doit être convaincu que les représentants n'auront garde de s'exposer à un nouveau démenti. Quant aux difficultés locales créées par une situation violente et sans précédents parmi nous, il faut être aveuglé par la passion pour ne pas les pressentir. Au reste, déjà cet incident porte ses fruits. Des mesures sérieuses viennent d'être prises par le Gouvernement, elles ne sont peut-être que le prélude de mesures plus graves, et que nous sommes désormais impuissants à conjurer. Un intérêt bien cher, qui nous a coûté bien des luttes, et qui avait traversé bien des obstacles, est, en ce moment et pour toujours, gravement compromis. Tels sont les premiers résultats de la détermination irréflective de nos concitoyens.

» Il ne m'appartient pas, dans ces graves circonstances, de donner un conseil aux hommes honorables chargés de la gestion des intérêts de la cité ; dans la situation difficile où on les a placés bien malgré eux, ils ne prendront conseil que de leur patriotisme, je n'ai garde d'en douter ; mais s'il m'était permis, sans avoir la prétention de donner un conseil, d'exprimer mon sentiment sur la situation (et on jugera peut-être que ma position m'y oblige), je dirais sans détour que je ne comprends pas l'hésitation sur le parti à prendre. Vous l'avez sagement conseillé, et l'honorable M. Pleindoux a dignement tracé la ligne à suivre. L'avenir, et un avenir prochain, je le crois, ne tardera pas à prouver qu'un Conseil municipal exclusivement catholique est impossible à Nîmes. — On sentira bientôt les dangers de cette situation.

» J'ai exprimé fort librement mon avis. — Il me sera peut-être permis de rappeler que j'en ai acquis le droit. Mon dévouement pour la population à laquelle je m'adresse, n'est, je pense, douteux pour personne. Je l'ai servie au moment du danger, je crois la servir encore en lui disant la vérité ; et en faisant ainsi, je demeure fidèle à mes discours et à mes actes ; car, tandis que, je m'efforçais de lui inspirer le sentiment de ses droits trop longtemps méconnus, je n'ai cessé de lui rappeler le sentiment de ses devoirs, et j'ai eu souvent occasion de lui dire, tout récemment encore, que, si je ne la voulais point opprimée, je craindrais encore plus de la voir oppressive. Que chacun occupe parmi nous sa place légitime, point d'oppression d'aucun côté, telle a été ma pensée le jour où la confiance de mes concitoyens m'a ouvert la carrière politique. J'y demeurerai fidèle, sans me préoccuper du résultat, et c'est pour cela qu'aujourd'hui je viens défendre les droits méconnus de la minorité.

» Il est beau d'être le serviteur du Peuple, vous l'avez dit avec raison, et c'est un titre dont je m'honore : mais j'y renoncerais sans regret, ou plutôt je le répudierais avec mépris, le jour où l'on voudrait ne voir en moi qu'un vil complaisant de ses passions.

» Agréez, etc.

» A. DEMIANS. »

» Nous déclarons adhérer aux sentiments exprimés dans cette lettre.

» ROUX-CARBONNEL. DE LABRUGUIÈRE.

» J'adhère pleinement aux sentiments exprimés dans la lettre qui précède ; mais, me plaçant à un point de vue plus général, je crois que tous les conseils municipaux élus sous l'influence du principe exclusif, eussent bien fait de ne point accepter un mandat conféré de la sorte.

» Comme habitant du Vigan, je suis heureux d'avoir à féliciter ici mes concitoyens de ce qu'ils ont généreusement compris et respecté le droit des minorités.

» F. CHAPOT. »

La lettre ci-dessus, dictée par un incontestable sentiment d'honnêteté politique pose nettement les termes de la question qui, on le pense bien, passionnait la population à un haut degré. Mais, comme je l'ai dit plus haut, dire que les électeurs avaient manqué de foi était excessif, car les électeurs n'avaient même pas été consultés.

Ils pouvaient avoir pris une détermination impolitique, commis une faute grave, cela ne faisait aucun doute, même pour certains des plus ardents du parti, mais on ne pouvait les taxer en quoi que ce soit de manquement à la foi jurée.

Il est un passage de la lettre de M. Demians qui peut expliquer aisément et faire comprendre quelle cause déterminait le corps électoral à ne choisir pour ses représentants municipaux que des hommes appartenant à la majorité.

En premier lieu cette loi du nombre, la base même du suffrage universel, le criterium des républicains eux-mêmes, qui, toutefois, il faut bien l'ajouter, ne se rangent à ses décisions qu'autant que ses décisions sont conformes à leurs désirs et à leurs combinaisons.

Je n'en citerai qu'un exemple qui se passe sous nos yeux. La minorité protestante n'a-t-elle pas envahi le Parlement où elle compte trois sénateurs et cinq députés, laissant le sixième siège à un juif ? N'a-t-elle pas envahi toutes les administrations dans notre département où la majorité certes est catholique et devrait avoir une place prépondérante qu'on s'ingénie à lui refuser ?

Les torts de la minorité, la retraite de certains candidats, ajoute M. Demians.

Oui certes, les torts de la minorité. On se demande, en effet comment au lendemain des journées d'avril et de celles de juin, au lendemain de ces lettres écrites par des représentants de la minorité à l'Assemblée nationale où l'on refusait systématiquement à la population catholique les moyens de se défendre contre des agresseurs de l'autre camp, quelques esprits ont pu supposer que dans la masse électorale, il ne se produirait pas une réaction, toute pacifique du reste, qui provoquerait sur le terrain religieux exclusif, une union formidable dont la première victime serait cette minorité turbulente et dangereuse dans ses excès.

Comment la population catholique, dans un pays aussi excessif que le nôtre ne devait-elle pas avec sa masse, écraser légalement ceux-là même qui entretenaient au café Gibelin un poste avancé de sept à huit cents hommes armés, menace perpétuelle pour les habitants des Bourgades ?

Il était, je crois, difficile qu'il en fût autrement. Les passions violemment surexcitées par la faute de plusieurs, que tous les rapports s'accordent à appartenir au camp républicain protestant devaient aboutir au scrutin des 10 et 17 août 1848.

Il y a un autre motif : le premier tour de scrutin avait donné sur 9.671 votants une moyenne de 6.900 voix à vingt-cinq catholiques élus. Après eux venaient les candidats suivants avec les suffrages obtenus.

Gaston Vincens, 4.380 — Maurice Roux, 4.313 — Mourier aîné, 4.342 — Emile Cause, 1.911 — Casimir Soulas, 2.311 — Jules Granier, 2.076 — Dombre, ingénieur 2.015 — Cordesse, 2.003 — Isaac Arnaud, 1.991 — Ducros, 1.992 — Seligman, 2.042 — Ducret, 4.112 — Raizon, 4.084 — Bézard, 4.556 — Bernard 4.462 — Rouvière, 4.423 — de Tessan, 4.376 — Réveil, 4.426 — Gibert, 4.119 — Soustelle, 4.377 — Lamarque 4.390 — De Roussel, 4.404 — Charles, 4.382 — Troupel, 2.474 — Grelleau, 2.370 — Liquier, 2.437 — Lyon, 2.212 — Marquès-Duluc, 2.362.

Il restait à nommer, au second tour, onze conseillers. A supposer que le parti protestant ait été mis en possession de ces onze sièges, la part qui lui était faite répondait largement à tous les besoins. Rien ne pouvait faire supposer aux candidats de ce parti, qui figuraient sur la liste électorale avec la recommandation du Comité central de la majorité, que cette majorité au second tour les mettrait de côté. Puisqu'ils de-

mandaient à leurs adversaires des concessions, ils eussent pu faire au moins celle d'un vain amour-propre blessé parce que le corps électoral ne les avait pas acclamés au premier tour. On a dès lors peine à s'expliquer que quelques-uns d'entre eux aient cru devoir signer la déclaration suivante.

Nîmes, le 15 août, 1848.

« La fusion des opinions religieuses dans la composition du Conseil municipal était dans le vœu de tous les cœurs honnêtes ; elle aurait exercé la plus heureuse influence sur l'avenir de notre cité ; nous devons des remerciements publics aux hommes honorables qui en ont pris l'initiative, et nous nous estimions heureux d'avoir été désignés pour accomplir cette œuvre de conciliation !

» Le vote du 10 août nous a ouvert les yeux ! Les pensées de fusion n'étaient pas dans tous les cœurs !

» La majorité fera, dit-on, un retour sur elle-même, mais ce retour étant provoqué, contraint en quelque sorte par une mesure qui a eu un triste retentissement, par des actes faits par l'autorité locale en dehors de ses attributions, nous croyons devoir décliner toute candidature.

» Notre détermination ne diminuera en rien nos sentiments d'humanité envers nos frères malheureux, à quelque religion qu'ils appartiennent.

» E. CAUSSE ; Jules GRANIER ; D. MOURIER ;  
Maurice ROUX ; G. VINCENS. »

Ce retrait de toute candidature de la part des hommes chargés de représenter la minorité laissait le champ libre à l'élection des catholiques et l'on aurait peine à s'expliquer, malgré ce qu'en dit M. Demians, qu'il pût en être autrement. Le suffrage universel ne saurait s'accommoder de subtilités, il voit les choses telles qu'elles lui sont présentées et rien au delà. Il restait au second tour de scrutin onze conseillers à élire : parmi eux auraient pu figurer les signataires de la déclaration ci-dessus et d'autres aussi s'ils étaient restés sur les rangs, et se fussent représentés aux suffrages de leurs concitoyens. Leur retraite, leur refus absolu mettait le corps électoral dans l'obligation de choisir ailleurs ses mandataires et il ne le fit qu'avec hésitation puisque sur les 6.063 votants qui comprenaient vraisemblablement la presque totalité des électeurs catholiques, les six derniers élus n'obtinrent que 3.780 voix en moyenne.



La protestation des candidats de la minorité fait allusion à deux faits :

Le premier, mesure administrative, se rattache indirectement à nos discordes civiles. On se souvient que le 20 mars 1848, et nous l'avons vu dans le chapitre précédent, un individu, demeurant chemin d'Avignon, tira un coup de fusil sur sa femme et soutint ensuite un véritable siège contre la troupe, venue pour l'arrêter. Cet individu, nommé Boissier, passa devant la Cour d'assises du Gard le 8 août, et il fut justifié aux débats, comme l'instruction écrite l'avait presque démontré, que Boissier avait déjà donné des signes d'aliénation mentale. Boissier fut donc acquitté. Mais le 11 août, le Procureur général, faisant part de cet acquittement à l'autorité administrative, invitait cette dernière à prendre toutes les mesures préventives qui lui paraîtraient convenables pour que cet insensé ne pût à l'avenir faire aucun mal. En conséquence le 14 août, Boissier fut de nouveau arrêté par la gendarmerie à Ners, pour être ensuite conduit à l'hospice des aliénés.

Le second fait n'est autre qu'une proclamation adressée par le préfet du Gard, M. Salives, aux électeurs de la majorité entre les deux tours de scrutin. Il convient de rapporter ici cette pièce curieuse à plus d'un titre.

« Vous avez procédé, jeudi 10 courant, aux élections municipales. Vingt-cinq noms seulement sont sortis de l'urne électorale ; tous ces noms vous appartiennent. Cependant, à Paris, vos représentants avaient promis, en votre nom, au ministre de l'Intérieur, à Nimes, les hommes en qui vous avez le plus de confiance n'avaient promis à moi-même de faire à vos adversaires une part légitime autant que sérieuse. A ce prix seulement, M. le ministre de l'Intérieur vous avait accordé le scrutin de liste que vous réclamiez avec instance.

» Je ne vous dirai point que vous avez manqué à votre parole. Je connais et j'apprécie les diverses causes qui, au moment du vote, ont semé l'irritation parmi vous, et amené votre détermination. Je sais qu'il y a eu des torts mutuels, des incidents malheureux. Mais je vous dirai que vous avez commis une faute grave, que vous avez compromis à la fois vos intérêts politiques et vos intérêts matériels.

» *Vous avez compromis vos intérêts politiques* : Le Gouvernement commençait à prendre confiance en vous ; il déposait les préventions que de vieux et longs souvenirs devaient naturellement lui inspirer ; il ajoutait foi à vos déclarations ; en un mot il songeait à asseoir largement sur vous ce système de fraternité qui fait sa véritable base. N'est-il pas à craindre qu'à la nouvelle du résultat de jeudi dernier, il s'arrête et attende ?

• *Vous avez compromis vos intérêts matériels* : L'hiver approche, il peut être rude, désastreux. Les ressources communales sont épuisées. Où trouver les moyens de vous assurer du travail, c'est-à-dire du pain, du feu, des vêtements, si ce n'est dans le concours unanime de ceux qui possèdent à la fois l'influence et les capitaux. Et comment voulez-vous que je l'obtienne, ce concours, si vous chassez une portion notable d'entre eux du Conseil de la cité? Quand j'irai la sommer, cette portion, de s'imposer des sacrifices décisifs pour soulager la misère publique ; quand je lui dirai que vous avez faim, que vous avez froid, que la maladie vous dévore, elle me répondra sans doute : « Ce que vous me demandez là, on le fait pour des frères, pour des amis. Adressez-vous à leurs élus, à ceux qu'ils ont investis de leur confiance, qu'ils ont élevés à toutes les charges, à tous les honneurs. Nous, ils nous ont repoussés, ils nous ont traités en ennemis, nous ne leur donnons rien. » Et malheureusement, ils auront raison, et je n'aurai pas même la satisfaction de pouvoir les blâmer.

• *Electeurs des Bourgades, de l'Enclos-Rey et du chemin d'Avignon, ouvriers et artisans du cœur de la ville*, quand j'ai proclamé le droit commun, l'influence pour tous, quand je vous ai dit que désormais le règne de l'oppression était passé, vous avez applaudi à mes paroles, vous m'avez entouré de vos remerciements, vous m'avez apporté un concours empressé. N'était-ce donc que pour devenir oppresseurs à votre tour? De deux choses l'une, ou vos adversaires ont eu raison de vous opprimer pendant dix-huit ans comme vous l'affirmez, ou vous avez tort aujourd'hui de vouloir les opprimer.

• Que si par le vote de jeudi vous avez seulement voulu constater votre force, vous devez être satisfaits ; l'expérience est complète ; elle est décisive. Il est temps de revenir à la générosité, à la justice ; vous le pouvez sans honte et sans crainte....

• *Nimois de toutes les opinions et de tous les cultes*, écoutez ma voix. Ce n'est pas la désunion, le trouble, la discorde ; ce n'est pas en formant deux camps séparés toujours prêts à se ruer l'un sur l'autre, que vous ramènerez dans votre belle, populeuse et industrielle cité, la sécurité et la confiance ; avec la sécurité et la confiance, les capitaux ; avec les capitaux, le commerce et le travail ; avec le commerce et le travail, l'aisance et le bien-être qui sont la condition indispensable des sociétés modernes.

• Nîmes le 15 août 1848,

*Le préfet du Gard,*

• SALVES ».

Ce document, comme le transfert de Boissier dans l'hospice d'aliénés, furent les deux principaux griefs de la minorité protestante, non-seulement contre la majorité catholique, mais aussi, et surtout contre le préfet du Gard. C'est contre cet administrateur que les haines s'élevaient après et furieuses, et la déclaration des candidats de la minorité le dit assez haut, et en termes assez clairs. C'était lui qu'on attaquait, et il s'agissait plus d'amener son changement ou sa révocation que de conquérir quelques sièges au Conseil municipal.

« Est-il bien certain, disaient les protestants, que M. Salives soit ou puisse rester préfet du Gard ».

Toute l'élection municipale du mois d'août 1848 est là. On songeait que le chef de l'administration avait dès son arrivée dans le Gard posé nettement la question et qu'il ne se laisserait en rien gouverner par des sectaires farouches, qu'ils appartenissent à un parti politique ou à une opinion religieuse.

Il fallait, à tout prix, que M. Salives fût sacrifié et la proclamation de la minorité protestante, écartée au premier tour parce que les catholiques voulaient affirmer leur union et par suite leur force, n'attaquait guère que lui.

Il était pourtant une autre cause à la mauvaise humeur, à la colère, et à l'irritation des vaincus du 10 août.

C'était disait un journal du temps (1), « la partialité de sa préparation et l'insuffisance de sa composition ».

Je ne me serai certes pas permis de faire sur les élus ou les candidats des élections municipales de 1848 semblable réflexion, mais, je cite cette page d'une feuille que l'on ne peut suspecter que de partialité à l'endroit du parti protestant. Le rédacteur prend la peine d'expliquer du reste son opinion.

« La direction de cette délicate affaire locale ayant été abandonnée aux clubs de la majorité, qu'y a-t-il d'étonnant que les hommes auxquels la minorité est accoutumée à accorder sa confiance n'aient pas même été consultés sur le choix de ses représentants, et que dès lors l'acte d'impartialité auquel la force des choses les obligeait, ait revêtu les formes d'une concession désobligeante qui ne devait exciter ni l'intérêt que les forts attachent à une œuvre sérieuse, ni la sympathie que les faibles éprouvent pour un acte de justice inspiré par le sentiment profond de leurs droits ?

(1) *Le Courrier du Gard*.

» Quant au choix en eux-mêmes, ils ont, sans aucun doute, porté sur des noms très honorables et dont certains nous plaisent infiniment; mais la vérité nous presse de dire que *les intérêts de la minorité ont jusqu'ici été défendus par d'autres organes*, et l'événement justifie que les prétendues impossibilités ou incompatibilités que l'intrigue et la malveillance se sont empressées de proclamer, ne sont pas encore admises sans protestation et sans réserve ».

C'était donc avec un parti pris d'avance que les protestants abordaient le scrutin, et, avant de mettre en jeu la proclamation du préfet qu'ils ne pouvaient prévoir; ou l'arrestation de Boissier sur laquelle ils ne comptaient pas, ils se retranchaient derrière la *partialité des choix* et leur *insuffisance*.

Le résultat des élections que j'ai fait connaître dès le début en ce qui concerne le Conseil, fut pour M. Salives une révocation à laquelle il devait bien s'attendre, étant données les haines qui l'entouraient et surtout les influences qui s'agitaient en haut lieu. Cette mesure administrative ne se fit pas attendre. Le 31 août à cinq heures du soir, une dépêche notifiait à M. Salives l'arrivée prochaine de son successeur.

C'était M. Chanal, qui avait exercé les fonctions de commissaire extraordinaire dans les Hautes-Alpes et à Rouen.

C'est à dessein que j'ai exposé en détail cette première élection municipale due au suffrage universel dans notre ville, autant pour fixer la position respective des partis à ce moment de notre histoire locale, que pour garder le souvenir de ces luttes pacifiques en regard de celles qui avaient ensanglanté la rue.

D'autres élections, au surplus, intéressaient aussi notre population et, avec elle, celle de tout le Gard. Un décret en date du 3 juillet 1848 avait prescrit le renouvellement intégral des Conseils généraux et d'arrondissement dans toute l'étendue du territoire de la République; c'était après les élections législatives du 27 avril, la troisième consultation que le Gouvernement adressait au pays. Nous avons successivement vu les résultats des élections législatives et des élections municipales pour ce qui regarde notre cité, nous allons voir ce que produisirent les élections départementales. Celles-ci eurent lieu le 27 août pour le Conseil général et le 3 septembre pour le Conseil d'arrondissement.

Le premier canton de Nîmes avait en présence MM. Jules Bergeron et Noury-Treboulon.

Le premier fut élu par 2.504 voix contre 2.491 accordées à son concurrent.

Dans le deuxième canton la lutte se terminait par l'élection de

M. Alphonse Boyer avec 2.727 suffrages, alors que son concurrent M. Gralleau, substitut, en réunissait 618.

Enfin dans le troisième canton, 2.386 voix assurèrent le triomphe de M. Charles de Surville sur M. Thourel, président, l'ex-commis-saire du Gouvernement qui péniblement trouvait 206 votants.

Les élections départementales témoignaient bien haut de la constance du corps électoral, puisque les trois cantons réunis donnaient au parti catholique 7.604 voix contre 3.328 accordées à leurs adversaires. Il y a lieu de faire remarquer qu'alors comme aujourd'hui, le premier canton renfermait Milhaud, et le troisième Bouillargues et Garons. Un tel résultat devait autant que celui des élections municipales inspirer dans le parti protestant des sentiments de colère, mais il en fut un qui souleva plus particulièrement leur fureur, ce fut le succès de M. Charles de Dions dans le canton de Saint-Chaptes. M. Charles de Dions avait été nommé à la place de M. de Daunant, depuis de longues années en possession de ce siège.

Les opérations pour l'élection des membres du conseil d'arrondissement eurent lieu dans les mêmes conditions, et MM. Gralleau, substitut, de Cabrières fils et de Vallongues furent nommés par chacun des trois cantons de la ville.

Il était dit, du reste, que sur le terrain de la légalité, c'est-à-dire devant le scrutin, le parti protestant devait succomber avec d'autant plus de force qu'il avait un instant semé la terreur dans la rue. Le 31 août de cette même année, les bataillons de la Garde nationale avaient à élire leur colonel et leur lieutenant-colonel.

Impitoyables pour leurs adversaires, le bulletin de vote à la main, comme ceux-ci avaient su l'être pour eux le fusil au poing, les catholiques, fortement unis, ne voulurent ni compromission, ni transaction. S'affirmant hautement dans une union étroite qui faisait et qui ferait toujours leur force, s'il le voulaient bien, ils écartèrent successivement du grade de colonel et du grade de lieutenant-colonel, M. Moynier de Chamborand que la minorité essayait, mais en vain, de faire passer soit à l'un soit à l'autre.

Sur 5.024 votants, M. de Rochemore était nommé à la tête de la légion avec 4.276 suffrages, et M. Bernard-Brisse recevait de 4.251 voix le grade de lieutenant-colonel.

Au milieu de ces élections successives qui donnaient enfin aux rouages politiques des allures régulières et une autorité nouvelle, le Préfet installait le 23 août le nouveau Conseil municipal. Je note ici le discours qu'il prononça à cette occasion, d'abord parce qu'il peut être

considéré comme le testament politique d'un administrateur plus préoccupé d'être juste et impartial que flatteur, ensuite parce qu'il servira en quelque sorte d'épilogue à ce mouvement électoral qui ne fut pour le parti protestant qu'un échec des plus douloureux.

« Citoyens, disait M. Salives en s'adressant à la nouvelle Assemblée municipale, le peuple, dans sa toute puissance électorale, le peuple, convoqué d'après le système le plus large qui ait jamais été appliqué, vient de vous confier le mandat municipal ; vous pouvez, vous devez vous enorgueillir de son choix, car vous êtes bien réellement ses élus, car rien n'a faussé, rien n'a dissimulé l'expression de sa volonté souveraine.

» Sans doute, il est à regretter que toutes les nuances de la population ne soient pas représentées dans cette enceinte. Le concours unanime de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, exercent une action puissante sur les masses, vous eût permis d'aborder avec plus de confiance la tâche difficile qui vous est dévolue.

» Mais parce que ce résultat n'a pas été obtenu, parce que la persévérante loyauté de vos efforts, n'a pas fait pénétrer dans tous les esprits le désir de conciliation qui vous animait, est-ce un motif pour vous décourager ? Quant à moi, je suis loin de le penser, et j'ai la confiance qu'il n'en sera rien. Plus la situation se présente grosse de périls, plus vous trouverez dans votre patriotisme la résolution nécessaire pour l'aborder, et les moyens propres à la dominer. Plus la confiance de vos concitoyens a été illimitée, plus vous tiendrez à honneur de la justifier.

» Vous n'oubliez pas d'ailleurs que les difficultés administratives les plus graves, les plus effrayantes en apparence, peuvent céder devant une volonté ferme, un dévouement sans bornes, surtout devant l'union des pouvoirs publics.

» Eh bien ! cette union, dont vous avez eu le spectacle pendant trois mois, cette union, à laquelle je n'hésite pas à attribuer le calme, la paix, la confiance qui renaissent dans votre belle cité, nous la continuerons ensemble. Votre concours m'environnera, j'ose l'espérer ; il appuiera les mesures que me dictera l'intérêt de la République, il prendra en sérieuse considération celles que je vous proposerai pour assurer le bien-être de vos populations.

» Citoyens, permettez-moi de payer en terminant un tribut mérité aux hommes que mon arrivée a trouvés revêtus des fonctions municipales et avec qui j'ai traversé des épreuves si difficiles. Permettez-moi de vous dire que je ne me sépare d'eux qu'avec un profond regret et

que je suis heureux de retrouver à votre tête l'un d'entre eux dont le zèle ne fut pas le moins dévoué, dont l'intervention ne fut pas la moins loyale et la moins énergique. »

Les pouvoirs de l'ancienne commission municipale cessant, cessaient aussi ceux du président et des vice-présidents de cette commission. Le Préfet dut, en attendant que le gouvernement ait nommé la nouvelle municipalité, en constituer une provisoire ainsi composée : M. Eyssette, maire, MM. de Surville, Boyer et Nourry, adjoints ; M. Blanchard fut nommé secrétaire pour la session. Peu après, d'ailleurs, le 27 septembre, un décret signé E. Cavaignac, ratifiait le choix de M. Salives et nommait régulièrement aux fonctions de maire et d'adjoints les précédents dans l'ordre où les avait placés le préfet lui-même.

C'est au milieu de cette fièvre électorale qu'eut lieu, pour la première fois depuis l'avènement de la République, une exécution capitale. Rose Jacquemont, veuve Theyre, avait été condamnée à mort par la Cour d'assises de l'Ardèche, comme coupable de sept empoisonnements tant sur les personnes qui l'avaient successivement prise à leur service, que sur celles de son beau-père et de son mari.

Mais le jugement de la Cour d'assises de l'Ardèche ayant été cassé pour un vice de forme, l'affaire revint devant la Cour de Nimes où après des débats qui ne durèrent pas moins de trois jours, le jury apportait un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes. C'était la mort. A la lecture du verdict, l'accusée s'était évanouie et ce n'est que le lendemain qu'elle eut connaissance du terrible arrêt.

La coupable, qui était allée jusqu'à empoisonner son propre fils âgé de treize ans pour pouvoir se livrer, sans contrainte, aux débordements les plus scandaleux d'une passion effrénée qu'elle avait conçue pour un autre tout jeune enfant de douze ans, ne méritait aucune pitié et son recours en grâce fut rejeté.

Le samedi 19 août, Rose Jacquemont apprenait qu'elle allait paraître devant Dieu ; entourée de deux sœurs de charité et soutenue par la parole de l'abbé Paut, aumônier des prisons, elle assista avec beaucoup de recueillement aux prières suprêmes dans la chapelle de la prison. Mais lorsqu'elle entendit le coup de cloche du bourreau, ses forces physiques l'abandonnèrent complètement, et elle ne revint plus à elle.

Sur la place des Arènes où était dressé l'échafaud, une foule compacte que les précautions militaires suffisaient à peine à contenir, attendait depuis la première heure du jour la fin de ce drame.

L'exécuteur Carré, avec ses aides, porta sur l'échafaud le corps inanimé de Rose Jacquemont et n'exécuta pour ainsi dire qu'un cadavre.

Il est à remarquer que les exécutions précédentes avaient toujours eu lieu à onze heures du matin et que celle-ci eut lieu à cinq heures.

Avant d'examiner les diverses mesures que la nouvelle municipalité, objet de tant de convoitise et de colère, a fait au lendemain de la terrible secousse qui emporta Louis-Philippe, succédant à une édilité désireuse de bien faire, mais condamnée par avance à employer les fonds communaux à apaiser les rancunes ou les appétits de la classe ouvrière, je tiens à poursuivre les faits historiques qui, soit en particulier soit en général, intéressent notre ville.

J'ai déjà dit plus haut que, ruiné par les manœuvres souterraines du parti protestant, dénoncé, suspecté, M. Salives avait été révoqué et que son successeur avait été M. Chanal. C'est le 2 septembre que ce nouvel administrateur fit son entrée dans notre ville. Il descendit d'abord à l'hôtel du Luxembourg et se rendit bientôt après à la Préfecture. Le lendemain, M. Chanal passait en revue la Garde nationale dont les bataillons occupaient sur l'avenue Feuchères et le long du Viaduc les positions que les officiers d'état-major lui avaient assignées.

Le nouveau colonel, M. de Rochemore, était à la tête de ses troupes. Une foule innombrable encombrait et encadrait la milice nationale au point de gêner ses mouvements. Les batteries d'artillerie étaient au grand complet et la cavalerie convenablement montée faisait l'admiration de tous.

C'étaient là des débuts faciles, mais avant peu les ultra démocrates allaient prouver à M. Chanal que ses fonctions n'étaient pas une sinécure et qu'il fallait savoir, à l'occasion, déployer à leur rencontre une fermeté constante et une résolution de tous les instants.

Ces incorrigibles ne cessaient de profiter de la moindre circonstance pour provoquer quelque agitation et ce non-seulement à Nîmes, mais dans la France entière. Se servant de ce fameux mot de réaction dont nous les voyons aujourd'hui abuser, ils ne cessaient de réclamer une politique plus militante, plus républicaine, et, disons-le, ils se proclamaient avant tout socialistes.

Aussi lorsque le 14 octobre le ministère fut remanié, amenant au pouvoir Dufaure et ses créatures, le parti rouge fut mécontent et se chargea de témoigner son mécontentement à la manière accoutumée. Il lui importait peu que la représentation du pays, l'Assemblée nationale, issue du suffrage universel, eût salué ce nouveau ministère de sa confiance. Dès lors que les Dufaure et consorts n'avaient pas ses suffrages et n'étaient pas des siens, ils étaient condamnés tout comme



était condamnée l'Assemblée élue qui applaudissait à leur avènement aux affaires.

La partie fut en conséquence vite engagée et sur tous les points du territoire la résistance fut organisée et le mot d'ordre fut donné de préparer des manifestations puissantes comme celles qui avaient amené les journées de février. A cette époque le levier principal de toute opposition démocratique, et cet usage s'est perpétué dans ce parti, était le banquet. C'est par les banquets que Louis-Philippe avait été chassé du trône, c'est par les banquets que les socialistes de 1848 résolurent d'éconduire les *réactionnaires* issus du suffrage universel.

Ce ne fut pas chose facile que de recruter un nombre d'adhérents convenable, mais enfin on y arriva. Le café Gibelin d'une part, la Placette de l'autre fournirent leurs adhérents et le 29 octobre, les banqueteurs se réunissaient enfin. Ces mêmes libéraux qui ne peuvent souffrir une procession, uniquement parce qu'elle encombre la voie publique, s'étaient empressés de prendre possession de la Plate-Forme (1) qui terminait le quai de la Fontaine dans la direction de la route d'Alais.

Le maire, auquel ils avaient fait demander soit un des édifices communaux soit une de nos promenades, leur fit dire qu'il ne tolérerait pas que le banquet eût lieu dans l'intérieur de la ville.

Force fut donc de chercher dans les champs un site convenable. Chose curieuse à constater, ce fut à l'ouest de la route d'Alais, au pied d'une colline, dans le lieu même où les huguenots allaient jadis entendre les discours de leurs prédicants, là même où fut célébré le célèbre Jubilé dont nous parlerons plus tard, que les socialistes se réunirent.

Dès dix heures du matin les convives commencèrent à arriver sur la place de la Maison-Carrée où était leur rendez-vous. Au pied de la colonnade du théâtre, l'autorité avait placé un fort piquet de troupes. A deux heures le cortège s'ébranla au milieu d'une foule de curieux accourus sur ce point. Les socialistes avaient pour se rendre sur le lieu du festin arborés, en nombre assez considérable, des drapeaux tricolores, mais tous surmontés du bonnet phrygien rouge; de plus on voyait écrit en lettres d'or sur l'un « socialistes » sur l'autre « martyrs » : plusieurs étaient fabriqués de telle façon que le bleu et le blanc

(1) L'avenue actuelle dite de la Plate-Forme a conservé le souvenir de cette construction massive qui dominait le dernier des bassins du canal de la Fontaine et au sommet de laquelle on arrivait grâce à plusieurs marches. Ce massif a disparu en 1870 et a servi à niveler le Cours-Neuf prolongé.

n'occupant qu'une bande très étroite, la presque totalité de la surface de l'étoffe était rouge et des lettres d'or étalaient au centre les noms de Ledru-Rollin, de Raspail, de Barbès. Ne se dirait-on pas en présence de quelqu'une de ces processions anarchistes qui parfois encombrant les rues de Belleville à Paris et gravissent devant des agents de police indifférents par ordre, les avenues du Père-Lachaise ?

Après le repas et les nombreux discours prononcés à cette occasion devant une foule énorme, les manifestants résolurent de rentrer en ville comme ils en étaient sortis, mais ils trouvèrent sur la Plate-Forme le préfet et le maire, barrant la route à la tête de la force armée. Celle-ci reçut ordre d'arracher les drapeaux, les bonnets rouges et les inscriptions illégales.

Les socialistes firent un semblant de résistance et bientôt après drapeaux et emblèmes étaient déchirés et jetés dans le canal de la Fontaine. Ils n'en accompagnèrent pas moins M. Chanal jusqu'à l'hôtel de la Préfecture, en le couvrant de sifflets et de huées. Le soir, ces démocrates exaltés parcoururent une partie de la ville en chantant et essayant de créer un peu de désordre, mais ils se contièrent à la vue des piquets de troupe échelonnés, par mesure de précaution sur les boulevards.

A cette occasion, M. Chanal adressa au peuple nimois une proclamation qui flétrissait les organisateurs du banquet et les dénonçait à l'indignation publique comme les pires ennemis de la République et des perturbateurs sans consistance. Ce qui n'empêcha pas les agitateurs du parti de recommencer le dimanche suivant au même lieu, mais en ayant soin de dissimuler tous emblèmes séditieux.

Les socialistes étaient-ils les seuls à témoigner leur hostilité contre l'autorité ? Il est certain qu'ils le faisaient le front haut, et si leurs doctrines n'obtenaient pas, de la part de tous les citoyens, un accueil favorable, il engageaient la lutte avec résolution.

Mais dans notre ville, il était un autre parti, moins bruyant, moins apparent, mais tout aussi hostile à l'autorité établie, surtout l'autorité municipale, la bête noire depuis les dernières élections ; tout lui était bon pour entretenir dans les esprits l'irritation et la défiance. La mauvaise humeur ne s'était pas dissipée, loin de là, et elle éclata tout d'abord au sujet de rubans rouges et bleus que des personnes appartenant à l'élément féminin protestant, s'avisèrent de porter pour faire pièce à ces messieurs de l'Hôtel de Ville.

Il n'en fallut pas davantage pour que des rixes se produisissent sur nos promenades publiques, notamment à l'Esplanade, malgré les

conseils « paternels » comme le disait ironiquement le *Courrier du Gard*, du maire de la ville.

Ce fut plus tard une autre antienne. M. Ch. Byssotte, maire de la ville, avait fait afficher l'arrêté suivant :

« Nous, maire provisoire de la ville de Nimes,

» Considérant que le premier devoir de l'administration municipale est de s'occuper de tout ce qui intéresse le bien-être des classes populaires ;

» Arrêtons :

» Il est établi, auprès de l'autorité municipale, une commission d'*Hygiène populaire et charitable*, chargée de l'éclairer sur tout ce qui a rapport à l'alimentation, à l'habitation et au bien-être du peuple. —

» Cette commission, nommée par le maire, est ainsi composée. Les citoyens abbé de Tessan, chanoine ; Gardes, pasteur ; Pleindoux aîné, docteur en médecine ; Boileau de Castelnau, docteur en médecine ; de Surville, membre du Conseil général ; de Vallongues, membre du Conseil d'arrondissement ; Nicot, ancien recteur ; Raizon, conseiller municipal ; Roux Maurice, ancien adjoint à la Mairie ; Boyer Ferdinand, avocat ».

Naturellement la population ouvrière se pressa autour de ces placards qui avaient une portée autrement pratique que toutes les déclamations amphigouriques d'une certaine école sur le sort du travailleur. On allait enfin s'occuper des malheureux et les promesses allaient pouvoir sinon se réaliser, du moins aurait-on l'espoir que dans un avenir restreint il serait fait quelque chose en faveur de la classe ouvrière. Cet excellent mouvement parti d'un maire catholique et d'une municipalité catholique n'avait aucune valeur pour ceux que le suffrage universel avait éconduits ; c'était une vaine ostentation que ces affiches au dire de ces opposants silencieux, plus dangereux parfois que les anarchistes les plus remuants.

Depuis que, par un vigoureux coup de main, le général Cavaignac avait muselé l'insurrection parisienne et réduit à néant toutes les espérances démagogiques à Paris, la rue avait recouvré sa tranquillité effective.

De temps à autre, il se produisait bien de véritables paniques, des annonces d'insurrection, mais heureusement tout restait dans le calme, par suite de la disparition, quelle qu'en fût la cause, de l'état major de l'émeute.

Les esprits étaient d'ailleurs fortement préoccupés et la province

suivait anxieuse ce mouvement, de la confection d'une constitution définitive. L'Assemblée nationale, saisie de plusieurs projets, les discutait article par article.

Plusieurs députés, et au nombre d'entre eux un de nos compatriotes, soutenaient éloquemment devant le Parlement la nécessité d'assurer dans la Constitution le principe de la décentralisation administrative. D'autres combattaient en faveur de la dualité des Chambres. Mais le souvenir de la Convention hantait la majorité, et ni la décentralisation administrative ni la dualité des Chambres ne fut adoptée.

Ce fut le 4 novembre 1848 que la Constitution fut votée définitivement par l'Assemblée. Il importe ici de rappeler le préambule de cette nouvelle charte que se donnait le peuple.

« En présence de Dieu, et au nom du peuple Français, l'Assemblée nationale proclame: La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun, par la réduction graduelle des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des lois et des institutions à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

» La République Française est démocratique et indivisible. Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. Elle a pour principes: La Liberté, l'Egalité et la Fraternité. Elle a pour bases: la famille, le travail, la propriété, l'ordre public.

» Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter les siennes, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République et la République envers les citoyens.

» Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'Etat, en proportion de leur fortune ils doivent s'assurer par le travail des moyens d'existence, et par la prévoyance des ressources pour l'avenir; ils doivent concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres, et à l'ordre général en observant les lois morales et les lois écrites qui régissent la société, la famille et l'individu.

» La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille,

sa religion, sa propriété, son travail et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

A part l'Assemblée unique chargée du pouvoir législatif, le pouvoir exécutif était confié à un citoyen qui recevait le titre de Président de la République élu pour quatre ans et qui ne pouvait être rééligible qu'après un intervalle de quatre années.

Le président, disait l'article 46, est nommé au scrutin secret et à la majorité absolue des votants par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie. L'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche du mois de mai.

Avant d'entrer en fonctions, le Président devait prêter au sein de l'Assemblée nationale le serment suivant : « En présence de Dieu et devant le peuple Français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique une et indivisible et de remplir les devoirs que m'impose la constitution. »

Telle était dans son sens général la nouvelle constitution que se donnait la France par l'entremise des représentants du peuple.

Le 12 novembre la constitution était lue solennellement sur la place de la Concorde à Paris, pendant que l'archevêque chantait un *Te Deum* à Notre-Dame. A cette occasion, le général Cavaignac adressa à tous les fonctionnaires civils et militaires une longue proclamation dans laquelle nous relevons les passages suivants :

« Depuis le mois de février jusqu'à ce jour le principe républicain seul était proclamé, mais la loi, la règle écrite qui en est la consécration finale, manquait au principe. ....

» La révolution n'étant pas définie, les esprits audacieux avaient pris carrière, et parce qu'un intervalle de temps nécessaire devait s'écouler entre la destruction de l'édifice monarchique et la reconstruction de l'édifice républicain il semblait que tout fût à refaire et que de la société ancienne rien ne devait être conservé.

» Ces théories funestes devaient produire des fruits amers, des crises déplorables... et quand vous avez eu à y faire face, vous en avez triomphé moins par la force d'une règle écrite que par les inspirations d'une conscience éclairée et d'un dévouement sans bornes à vos devoirs envers la nation.

» Aujourd'hui l'existence de la République est intimement liée au maintien du bon ordre politique social ».

Et plus loin il ajoutait : « L'Assemblée nationale a voulu que la religion vint consacrer cette nouvelle constitution. Le gouvernement s'était associé d'avance à cette pensée. Vous trouverez chez tous les ministres de la religion un empressement patriotique à répondre à votre appel ; ils ont salué d'un sincère hommage l'établissement de la République. Ils élèveront puissamment leur pensée vers Dieu qui protège la nation ; ils le remercieront de ses bienfaits et lui en demanderont de nouveaux pour la patrie commune. »

Ce message, plaçant la nouvelle constitution sous une telle égide et faisant appel non seulement aux sentiments d'honnêteté et de dévouement de tous, mais aussi aux plus hautes pensées religieuses, produisit une profonde impression et préparait dignement la fête de la promulgation.

Cette fête eut lieu dans toute la France le 19 novembre. A Nîmes elle se fit avec l'appareil accoutumé de ces sortes de solennités officielles. On remarqua qu'aux prières publiques, une foule énorme se pressait dans les temples des divers cultes.

La lecture de la Constitution se fit aux Arènes. A l'extrémité ouest de l'ellipse, on avait préparé une grande estrade sur le centre de laquelle s'élevait un dais élégant. Tout à l'entour de longs mâts portaient des bannières aux couleurs nationales. A peine les portes furent-elles ouvertes que la population tout entière envahit les gradins pour assister à cette cérémonie. Pendant la lecture faite à tour de rôle par le Maire et le Préfet, l'artillerie de la Garde nationale tirait des salves de coups de canon.

Ce n'était pas tout d'avoir une Constitution, il fallait la mettre en pratique et la première des opérations était évidemment la nomination du Président de la République.

Au mois de septembre de cette même année, il s'était passé un fait en apparence sans beaucoup d'importance mais en réalité fort grave et qui allait décider du sort de la France. Il ne s'agissait que d'une élection législative à Paris, et la capitale, parmi les trois députés qu'elle avait à envoyer à l'Assemblée, porta son choix sur le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le 25 septembre le nouveau député arrivait à Paris et faisait son entrée à la Chambre. A peine dans l'enceinte du Parlement, le prince montait à la tribune et prononçait les paroles suivantes :

« Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence

après les calomnies dont j'ai été l'objet. J'ai besoin d'exposer ici hautement et dès le premier jour où il m'est permis de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent. Après trente-quatre années de proscription et d'exil je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen.

» La République m'a fait ce bonheur. Qu'elle reçoive mon serment de reconnaissance et de dévouement et que les généreux patriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, le premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a droit de réclamer.

» Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité ; aujourd'hui, la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte. Ma conduite toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République.»

Il n'était pas inutile de rapporter ici cette déclaration que la France entière lut avec avidité, faite par un homme débutant dans la vie politique de son pays, et que la destinée allait faire le chef de la nation pendant de longues années.

A lire les paroles du prince-député, on sent germer déjà l'idée qu'il concourra puissamment et le plus directement possible à asseoir l'ordre et la tranquillité à gouverner le pays. Ce n'est pas un discours programme, mais ce n'en est pas moins un discours où perce déjà la candidature à la présidence de la République ou à la plus haute dignité de l'Etat, puisqu'au moment où il prononçait cette déclaration, la Constitution n'était pas votée en entier.

Aussi lorsque la Constitution promulguée, il s'agit de l'élection présidentielle, on ne sera pas surpris de voir à côté de Cavaignac, président du pouvoir exécutif, candidat naturellement désigné, se dresser la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Le pays, et par suite l'Assemblée nationale, se trouva bientôt divisé sur cette irritante question de personnes. Quel était celui d'entre eux qui l'emporterait et vers quel avenir marchait la France ? Nul n'en savait rien.

Louis-Napoléon Bonaparte avait pour lui le prestige d'un nom illustre, l'ascendant que donne l'exil, des études mal définies, mais connues par des ouvrages multiples, une souplesse extrême dans les moyens d'action, peut-être même l'appui de l'Angleterre.

Cavaignac apparaissait comme le sauveur de la France aux funestes journées de juin, mais si c'était là son seul titre, c'était en même temps une arme contre sa candidature.

Sans qu'on puisse s'expliquer si le parti à la tête duquel marchait Ledru-Rollin soutenait ou non le prince, il est avéré qu'il cherchait à écarter Cavaignac. A ce moment où les compétitions pour le fauteuil de président étaient les plus vives, Ledru-Rollin lançait contre le général une accusation des plus graves, dont un journal, *La Presse*, se faisait l'écho. Au dire de l'ex-membre du gouvernement provisoire, le général Cavaignac était seul responsable des journées sanglantes de juin, et dans ces cruelles circonstances il aurait tenu, par un motif d'ambition, une conduite criminelle.

Une semblable élection devait, comme on pense, passionner notre population à un haut degré. Les représentants du peuple crurent devoir intervenir et donner leur opinion. La lettre suivante signée de trois d'entre eux en est une preuve.

« Plusieurs de nos compatriotes nous ont fait l'honneur de s'adresser à nous pour savoir notre pensée sur l'élection du prochain président de la République. Nous croyons qu'il est d'un bon exemple de faire connaître notre opinion avec la plus grande franchise et la plus grande publicité.

» Depuis longtemps, cette question est l'objet de nos préoccupations les plus vives, et la réflexion n'a fait que fortifier le penchant qui nous porte à voter pour le général CAVAIGNAC.

» Par son origine, le général Cavaignac doit satisfaire les républicains les plus ombrageux ; par la pureté de sa vie, il sympathise avec les patriotes les plus austères ; par sa fermeté et sa modération, il répond au besoin d'ordre et de liberté qui anime tous les bons citoyens.

» Nous ajouterons qu'après les grands services rendus au pays par le général Cavaignac, dans les fatales journées de juin, il y aurait un oubli voisin de l'ingratitude à ne pas appuyer cette candidature.

» E. TEULON , E. FAVANT , A. BOUSQUET. »

Pendant que les députés républicains avancés faisaient ainsi connaître à leurs amis leur préférence, on lisait dans toutes les chaires du département une lettre pastorale de M<sup>gr</sup> Cart ordonnant des prières pour les élections du Président de la République et pour le Pape.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, s'adressant de son côté direc-



tement aux électeurs, sollicitait leurs suffrages dans une proclamation devenue historique et que je reproduis ici :

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, A SES CONCITOYENS.

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé Représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

» Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays ; mais plus la mémoire de l'Empereur me protège et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

» Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans des pays libres à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

» Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice, pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

» Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

» Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses ; qui protège efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout Etat social ; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis et permette ainsi à la partie inquiète de compter sur un lendemain.

» Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

» Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

» Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux ; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

» Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

» Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple ; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés ; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par les institutions de prévoyance ; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

» Restreindre dans de justes limites le nombre des emplois qui dépendent du pouvoir, et qui souvent font d'un peuple libre, un peuple de solliciteurs.

» Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

» Enfin, préserver la liberté de la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

» Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de sa première révolution, a été guerrière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. A l'invasion, elle répondit par la conquête. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire, ou ne jamais parler en vain.

» Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent méconnu. Il faut tout en maintenant les lois fondamentales qui sont la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir, non-seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

» La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir : aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

» Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterais

dans l'exercice du pouvoir, si vous m'appeliez à la présidence de la République.

» La tâche est difficile, la mission immense, je le sais ! Mais je ne désespérerais pas de l'accomplir, en conviant à l'œuvre, sans distinction de partis, les hommes que recommandent à l'opinion publique, leur haute intelligence et leur probité.

» D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple Français, il y a un moyen infailible de faire le bien, c'est de le vouloir.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

» Paris, le 27 novembre 1848 ».

C'est le 10 décembre qu'eut lieu le vote qui commença à sept heures du matin. On distribuait les cartes électorales au Palais de Justice, salle de la cour d'assises. Les bureaux de vote étaient ainsi répartis.

- 1<sup>er</sup> canton 1<sup>re</sup> section Foyer du Théâtre, Ecole mutuelle de la rue des Flottes.
- 10<sup>e</sup> section Ecole mutuelle de la rue Pavée, Ecole des sœurs de la rue des Saintes-Maries, Salle d'Asile de la rue de la Pitié.
- 12<sup>e</sup> section Ecole des frères de la rue Carréterie, Embarcadère du chemin de fer de Montpellier, salle n° 1.
- 2<sup>e</sup> canton 2<sup>e</sup> section Ecole des frères de la rue Saint-Charles.
- 3<sup>e</sup> section Ancienne Salle d'Asile de la rue Robert.
- 5<sup>e</sup> section Ecole des frères de la rue de Franco, Ecole des sœurs du chemin de Beaucaire, maison Auméras.
- 7<sup>e</sup> section Ecole des sœurs de la rue Enclos-Roy.
- 3<sup>e</sup> canton 4<sup>e</sup> section Palais de Justice, salle du tribunal civil, bâtiment des casernes, bureau du commandant de place.
- 8<sup>e</sup> section Hôtel de ville, salle du conseil des prud'hommes, embarcadère du chemin de fer de Montpellier, salle n° 2.
- 11<sup>e</sup> section Palais de Justice, salle de la 3<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel.

Le scrutin fut clos le lundi à deux heures de l'après-midi, et le recensement se fit immédiatement après.

Le résultat à Nîmes fut le suivant :

|                             | 1 <sup>er</sup> canton | 2 <sup>e</sup> canton | 3 <sup>e</sup> canton | Total |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------|
| Louis-Napoléon Bonaparte... | 2.634                  | 2.282                 | 2.574                 | 7.490 |
| Cavaignac.....              | 790                    | 469                   | 1.295                 | 2.554 |
| Ledru-Rollin.....           | 1.136                  | 443                   | 408                   | 1.987 |

Dans ces chiffres sont compris Milhaud et Saint-Césaire pour le premier canton, Courbessac, Bouillargues et Garons pour le troisième.

Dans le département du Gard, 82.690 votants prirent part à l'élection pour la présidence.

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Louis-Napoléon Bonaparte, obtint. | 39,390 voix. |
| Eugène Cavaignac..... »           | 29,839 —     |
| Ledru-Rollin..... »               | 12,217 —     |
| Voix diverses..... »              | 1,254 —      |

Total..... 82,690 voix.

Il y eut dans la France entière..... 7,326,345 votants.

Les suffrages se répartirent comme il suit :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Louis-Napoléon Bonaparte..... | 5,434,226 |
| Le général Cavaignac.....     | 1,448,107 |
| Ledru-Rollin.....             | 370,119   |
| Raspail.....                  | 36,920    |
| Lamartine.....                | 17,910    |
| Le général Changarnier.....   | 4,790     |
| Voix perdues.....             | 12,690    |

Le 26 décembre 1848, à quatre heures du soir, M. Waldeck-Rousseau, représentant du peuple, déposait sur le bureau de l'assemblée son rapport sur l'élection du président de la République. La lecture du rapport terminée, le général Cavaignac monta à la tribune pour annoncer la démission des ministres et la sienne entre les mains de l'assemblée. Le président proclama ensuite Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française depuis ce jour jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1852.

L'élu de la France prononça alors le discours suivant :

« Citoyens Représentants,

» Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter, commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur.

» Je verrai les ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer par des voies illégales ce que la France entière a établi.

» Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y

avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs, sont les mêmes.

» Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance.

» La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au Gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

» Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

» Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République.

» La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique.

» La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment de devoir qui est la première qualité du chef d'un Etat.

» Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste.

» Soyons les hommes du pays non les hommes d'un parti, et Dieu aidant, nous ferons du moins le bien si nous ne pouvons faire de grandes choses ».

Le nouveau président appelait au ministère MM. Odilon Barrot, Drouyn de l'Huys, Léon de Malleville, le général Rulhières, de Tracy, de Falloux, Léon Faucher, Bixio et Hippolyte Passy.

L'apparition de la nouvelle administration, la consolidation apparente et régulière du pouvoir étaient choses que la France entière saluait avec joie, mettant toute son espérance à voir luire d'autres jours, moins sombres, moins tourmentés que ceux dont elle avait eu le spectacle durant cette année extraordinaire de 1848 où l'anarchie et le désordre avaient réussi à imposer quelque temps leurs funestes lois.

Peu à peu les divers rouages administratifs se reconstituaient et l'on allait pouvoir reprendre la vie morale, la vie réelle sans laquelle une

nation n'a plus d'existence certaine. Il n'y avait pas seulement à se préoccuper de l'avenir de la France au point de vue des affaires intérieures, mais il fallait aussi surveiller attentivement les affaires extérieures. Celles-ci s'étaient étrangement compliquées depuis quelques mois et, pour ainsi dire, en dehors de notre patrie à peine maîtresse d'elle-même dans la rue.

Au moment où la France, en possession enfin d'un gouvernement stable et nettement défini, allait rentrer enfin dans le concert européen et y peser du poids de son influence, un événement grave venait de se produire qui avait produit une légitime émotion dans toutes les chancelleries et avait douloureusement affecté la majorité du peuple Français.

La capitale du monde chrétien était aux mains de la Révolution et avec elle le meurtre et la proscription. Le chef du cabinet pontifical, ancien ambassadeur de France à Rome, le comte Rossi, était lâchement assassiné au moment où il se rendait à la Chambre. Aussitôt après cet attentat criminel, une foule ameutée par les révolutionnaires, assiégeait les ministères. C'était à grand'peine que la demeure de Saint-Père était préservée d'un envahissement de ces forcenés.

Mais le parti démagogique, à la tête duquel s'était mis un membre de la famille Bonaparte, le prince Canino, s'empara de toute l'administration de la ville sainte, retenant le pape prisonnier au Quirinal. Enfin grâce à l'intervention des ambassadeurs, S. S. Pie IX avait pu quitter Rome et se rendre à Gaëte, dans le royaume de Naples.

A la nouvelle de ces événements, une vive émotion s'empara du pays entier et de l'Assemblée nationale. Il fut immédiatement décidé que quatre frégates à vapeur portant une brigade de 3.500 hommes seraient dirigées sur Civita-Vecchia, et le gouvernement du général Cavaignac, à ce moment au pouvoir, fit offrir au Saint-Père un refuge sur le territoire de la République. L'élection du président de la République et le changement d'administration avait suspendu momentanément les préparatifs de cette expédition qui avaient lieu à Toulon. Nous aurons à y revenir. L'année 1848 se terminait avec une menace d'expédition armée pour l'avenir, expédition qui ne pouvait manquer d'exciter un vif enthousiasme dans notre population catholique.

Elle se terminait aussi par la liquidation des jours funestes que Nîmes avait traversés. On se souvient que, à deux reprises, le 27 avril et le 14 juin 1848, le sang avait coulé dans nos rues et qu'il y avait eu des victimes des discordes civiles. La Cour avait évoqué devant elle l'instruction de ces pénibles événements. A la suite de son enquête,

plusieurs personnes furent arrêtées et traduites devant la cour d'assises de la Drôme, la cour d'assises du Gard ayant été récusée pour cause de suspicion légitime.

Le crime du 27 avril qui avait amené la mort d'un jeune homme catholique, Igonny, tué dans les conditions que j'ai rapportées, était reproché à deux personnes contre lesquelles, cependant, on ne put élever que des charges insuffisantes, des présomptions contradictoires, aboutissant à un acquittement.

Celui du 4 juin, dont fut victime un protestant Jean Gros, entraîna la comparution sur le banc des assises de plusieurs individus et se termina par la condamnation de trois d'entre eux dont un par contumace.

Ainsi donc, deux crimes que l'on ne saurait trop flétrir se commirent à Nimes. Le premier, sans provocation aucune, en plein jour, en plein soleil, sur une place publique, devant une foule considérable ; les assaillants sortant d'un établissement connu où d'autres personnes se trouvaient avec eux ; ils y rentrent après le crime. Tout semblait devoir les compromettre et les trahir, tout semblait rendre l'impunité impossible et l'expiation inévitable. Et cependant, il n'en fut rien.

Le second crime fut commis au milieu du désordre et de la guerre civile qui régnaient dans la cité depuis la veille. Les esprits étaient aigris, les haines surexcitées, les vengeances plus promptes quoique toujours inexcusables. Un homme avait été assassiné dans un lieu désert ; le mystère le plus profond environnait les détails de ce drame sanglant. Et, cependant la lumière fut faite, les coupables se trouvèrent, les auteurs ou les complices furent arrêtés, et, grâce aux efforts d'une volonté persévérante, le résultat fut obtenu, le but fut atteint, une condamnation fut prononcée.

Ce rapprochement, toute la ville le fit, et il était impossible qu'il ne fut point fait. Si l'on pouvait se féliciter qu'un attentat criminel ait été sévèrement puni par la loi, il était à déplorer qu'un autre coupable restât indemne et chargé seulement des remords de sa conscience.

Le Conseil municipal de Nimes, à son arrivée aux affaires, avait eu à se préoccuper de plusieurs questions urgentes. La première d'entre elles regardait l'Académie de Nimes. Un arrêté du 7 septembre 1848 avait, par une nouvelle circonscription des Académies universitaires supprimé celle de Nimes. Cette dernière remontait à la constitution même de l'université, sous l'Empire, en 1807.

Le Conseil prit à cette occasion énergiquement en mains la défense des intérêts de la ville.

• On affecte trop généralement, dit la délibération prise à cette occasion, de considérer la ville de Nîmes comme une cité mercantile, exclusivement livrée aux opérations de l'industrie. Nîmes est, il est vrai, le centre industriel du Midi de la France, mais est-ce une raison pour le déshériter des institutions purement littéraires ?

» On centralise à Aix et à Montpellier l'enseignement supérieur des facultés sous le vain prétexte que ces établissements s'appellent les uns les autres, et par une inconséquence des plus regrettables, quand il s'est agi de créer la troisième école des Arts-et-Métiers, les conditions toutes spéciales de la ville de Nîmes, sous le rapport du développement des arts industriels et mécaniques, ont encore été méconnues au profit de la ville d'Aix. C'est un devoir pour la ville de Nîmes de réclamer contre ce partage inégal de de l'enseignement supérieur.

• On peut d'ailleurs reprocher à la nouvelle circonscription des académies d'éloigner considérablement certains départements de leur nouveau chef-lieu académique. »

Le Conseil réclamait donc instamment par suite des considérations qui précèdent le maintien de l'Académie universitaire de Nîmes, et proposait en conséquence de modifier pour certains départements méridionaux, les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1848, en donnant à l'Académie de Nîmes cinq départements : le Gard, l'Ardeche, la Lozère, Vaucluse et la Drôme.

Une autre question s'imposait aussi d'urgence à l'examen du Conseil, celle des finances. La période que la ville venait de traverser avait été désastreuse pour sa caisse. En effet, si d'une part, il avait fallu faire face à des dépenses considérables pour entretenir pendant longtemps des ateliers de travail et donner ainsi à vivre à la population ouvrière, de l'autre la crise commerciale industrielle pesait lourdement sur notre place ; les revenus divers de la ville ne rentraient qu'avec la plus extrême difficulté ou ne rentraient pas du tout.

De plus la municipalité transitoire, nommée au lendemain des journées de février par le commissaire extraordinaire de la République, avait dû faire face à une situation difficile.

Par délibération du 22 mars 1848 elle décida que pour subvenir aux besoins extraordinaires de 1848, il y avait lieu de souscrire un emprunt de 400.000 francs.

La ville affectait au remboursement de cet emprunt :

1<sup>o</sup> Une taxe sur les chantiers de construction.

2<sup>o</sup> Une augmentation sur l'article relatif aux bois de service qui en élèverait le taux de 0.15 c. le myriagramme,



3° La perception de dix centimes additionnels sur les quatre contributions directes à partir de l'année 1849.

Ces dix années correspondaient au délai demandé par la ville pour se libérer de l'emprunt.

Le Commissaire extraordinaire de la République, saisi officiellement de la question, autorisa la réalisation de l'emprunt par des souscriptions volontaires, mais il demandait en même temps que, à défaut de celles-ci, la caisse des dépôts et consignations fût autorisée à compléter le reliquat jusqu'à concurrence de 400.000 fr. Le ministre des finances par dépêche du 6 mai annonçait mettre à la disposition de la ville par l'entremise de la caisse des dépôts et consignations une somme de 100 à 150.000 francs.

Les souscriptions réalisées s'élevaient alors à 270.000 fr. il fut décidé d'élever le chiffre de l'emprunt à 450.000 fr. Mais le directeur de la caisse des dépôts et consignations, revenant sur les engagements du ministre des finances, annonçait que la caisse ne pouvait prêter que 100.000 fr., remboursables dans un délai de cinq années seulement. Dès lors la ville au lieu de 450.000 fr. n'en avait plus que 370.000 à sa disposition. Encore faut-il ajouter que la somme offerte par les capitaux privés, ne rentrait que difficilement et qu'il s'en fallait de beaucoup que la caisse municipale pût arriver au chiffre fixé par l'ancienne municipalité.

Or à ce moment où le Conseil, régulièrement élu, prenait les rênes de l'administration, 320.000 fr. étaient déjà dépensés alors que l'hiver s'approchait difficile à franchir et que la situation commerciale était plus que compromise.

En présence de cette situation, le Conseil, appuyant de tous ses vœux les diverses considérations qui lui furent exposées par la commission des finances, délibéra que la ville acceptait d'ores et déjà le prêt de 100.000 fr. offert par la Caisse des dépôts et consignations, mais suppliait le ministre des finances d'élever ce prêt au chiffre maximum de 150.000 francs avec un délai de dix ans pour le remboursement.

La situation financière préoccupait à tel point nos édiles qu'ils prirent au 21 octobre 1848 la délibération suivante :

» Considérant que la ville de Nimes est menacée d'une réduction considérable dans les recettes prévues par l'exercice 1848.

» Que les revenus de l'octroi notamment présentent, au 1<sup>er</sup> octobre, une diminution de 54.000 fr. sur les prévisions. Que les sources des revenus communaux, telles que les permis de chasse et autres dont les

produits ne sont pas garantis par un prix de ferme, présentent les mêmes chances de diminution.

» La ville de Nîmes sollicite pour 1848 le dégrèvement de l'impôt extraordinaire des 45 centimes décrété par arrêté du Gouvernement. »

On sait ce qu'était cet impôt de 45 centimes, qui fut le plus impopulaire et le plus exorbitant de tous.

En fait, la caisse municipale avait à faire face à des engagements considérables qui méritent d'être succinctement rappelés, car si nous avons vu les municipalités sous la royauté constitutionnelle manier avec prudence les finances de la ville au mieux de ses intérêts, il importe de constater aussi que le Conseil élu en 1848 fut, au milieu d'événements de la plus haute gravité, des bouleversements les plus étranges et les plus ruineux, préserver notre ville d'une ruine complète tout en réservant l'avenir dans une large proportion.

Au 31 décembre 1848, la dette courante de la ville se composait comme il suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| Les grands travaux terminés ou en cours d'exécution s'élevant à . . . . .   | 567.220          |
| Les acquisitions pour agrandissements ou amélioration d'établissements publics . . . . .  | 188.894 18       |
| Les acquisitions pour percements ou élargissement des rues et places publiques . . . . .  | 393.955 26       |
| Les subventions extraordinaires et dépenses diverses  | 79.870 90        |
| A quoi il fallait ajouter le montant des dépenses diverses et extraordinaires faites à la suite de la Révolution de février . . . . . | 420.000          |
| Et enfin une réserve pour faire face à toutes les éventualités de la mauvaise saison et des crises de toute nature. . . . .           | 350.000          |
| <b>Soit, au total, un passif de</b>   | <b>2.000.000</b> |

Pour faire face à ses engagements multiples la ville n'avait jusqu'à eu recours qu'à un impôt de 40 centimes sur le principal des quatre contributions et encore cet impôt extraordinaire ne devait-il être perçu que pendant dix ans et à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1849. Il était spécialement dû à l'état de crise provoqué par la Révolution de février.

Il fut donc décidé, sans recourir à d'autres impôts extraordinaires, d'opérer cette liquidation avec les seules ressources de la cité. On con-

vint pour payer les dépenses exécutées ou les marchés conclus et non soldés et se montant à 1.230.000 fr. de créer et d'émettre des obligations de 500 fr. jusqu'à concurrence de cette somme, obligations remboursables par voie de tirage au sort à partir de 1851, rapportant 5 0/0 d'intérêts, en plus de contracter un emprunt de 350.000 fr. pour constituer un fonds de prévoyance.

La ville affectait à l'amortissement général de sa dette un prélèvement annuel de 200.000 fr. sur ses revenus, et demandait l'autorisation de vendre l'ancienne église Saint-Paul, l'ancien cimetière du chemin d'Uzès, les bois et garrigues communales.

J'ai insisté sur ces détails financiers un peu arides pour bien faire comprendre la résolution avec laquelle la nouvelle municipalité abordait son œuvre de restauration, car quelques mois de République avaient suffi pour jeter Nîmes, comme la France entière, dans la plus compliquée des situations économiques, bouleversant tout et ruinant sans pitié ce que dix-huit années d'une paix féconde et d'un travail opiniâtre avaient pu élever.

Le Conseil s'occupait en même temps d'augmenter les ressources que procure l'Octroi en étendant le rayon de perception, dans le double but d'atteindre la fraude en facilitant la surveillance et de frapper toutes les exploitations qui cherchaient un privilège hors de l'enceinte des rayons. Un plan fut dressé à cet effet.

La nouvelle circonscription annexait entre le Puech de la Grue jusqu'au chemin de la Rouquette, une métairie avec jardin potager, qui servait d'entrepôt à la tuerie clandestine des bestiaux, le four à chaux de Japavaire, et une buvette très fréquentée « tenue par un fraudeur, dit la délibération du Conseil municipal, qui a subi plusieurs condamnations ».

Au sud de la ville, il entrait dans la nouvelle circonscription quinze jardins potagers avec bâtiments d'exploitation, deux ou trois de ces jardins abritaient des tueries clandestines et servaient d'asile à la fraude. Il entrait également les entrepôts établis dans l'ancienne fabrique de faïence de Roux, et le four à chaux de Valentin.

Dès ce moment, la ligne d'enceinte renfermait indistinctement tous les fours à chaux et cette disposition présentait l'avantage de mettre fin aux discussions incessantes élevées entre les chauxfourniers de l'intérieur et de l'extérieur.

Le Conseil approuvait également la construction de deux petits pavillons sur la façade du nouveau marché aux bestiaux, rue du Mail, et celle de deux hangars aux extrémités du marché pour abriter les

bestiaux en cas de mauvais temps. En joignant à ces travaux l'établissement de murs de clôture, le Conseil rappelait dans sa délibération que la ville n'avait pas à faire les frais de première installation du marché, mais qu'elle en concéderait la ferme gratuite à un entrepreneur qui se chargerait d'exécuter les constructions nécessaires.

Par une délibération prise à la même époque, le Conseil, sur le vu d'une lettre du préfet du Gard, en date du 2 décembre 1848, acceptait avec reconnaissance l'offre que lui faisait le Gouvernement d'allouer un crédit de 3.000 francs à la restauration de l'amphithéâtre romain et une somme de 16.000 francs aux travaux de déblaiement et de restauration de la Porte-Auguste.

En retour, la ville prenait à sa charge les dépenses accessoires du projet, et notamment celles qui résulteraient de la nécessité d'ouvrir une nouvelle issue à la caserne de gendarmerie, installée à cette époque entre le Grand-Temple et la Porte-Auguste. C'est l'antiquaire Pelet qui fut chargé de conduire ces travaux sur lesquels nous aurons à revenir.

Au moment d'aborder la seconde année de ce régime qui s'était imposé à la France, il est naturel de jeter sur l'année mémorable que nous venons d'examiner un coup d'œil en arrière. On reste confondu du tourbillon dans lequel la France affolée fut emportée contre son propre gré.

En quelques heures, une royauté paraissant sûre d'elle-même avait succombé devant les masses d'insurgés jetées par le souffle révolutionnaire dans la rue. Ce qui paraissait si fort, si enraciné, s'évanouissait au milieu de la fumée d'une bataille à peine engagée et dans laquelle l'armée elle-même était débordée par des colonnes civiles mal organisées. Et pendant que le vieux Roi, entouré de sa famille et de ses amis, gagnait péniblement l'Angleterre à la faveur d'un déguisement, les drames les plus sanglants désolaient le territoire français hier si tranquille, les ruines s'accumulaient dans notre patrie hier si prospère et le pays marchait à sa perte prêt à sombrer sous les coups répétés d'une anarchie impitoyable.

Peu à peu la France se ressaisissait elle-même et se sentant entraînée aux abîmes par des mains coupables, faisait un violent effort en arrière, grâce à cet instinct de la conservation qui anime aussi bien les nations que les individus. Elle avait soif de sécurité, d'ordre, de protection, de vie, et sans marchander, sans peser aucune conséquence de son acte irréfléchi, elle se jetait non dans les bras d'un homme, mais à l'abri d'un nom qu'elle ne prononçait encore qu'avec une sorte

d'enthousiasme. Et l'exilé d'hier, à peine connu, à peine entrevu, qui n'avait encore rien fait pour le pays, à peine sa patrie, qui avait organisé des tentatives romanesques, était, dès sa candidature posée, hissé à la première magistrature de l'Etat par une sorte d'acclamation irrésistible, qui doublait son prestige.

La France avait assez de ces inconnus ambitieux, intrigants d'un jour, utopistes et rêveurs, qui avaient essayé au lendemain de la débâcle de la royauté constitutionnelle de la mettre en coupe réglée sans autre souci que la satisfaction de leurs propres désirs et l'assouvissement de leurs passions politiques. Lasse de ces personnalités remuantes, élevées sur le pavois d'une population malsaine, flottant dans le vide, dans l'inconnu, sentant ses forces s'épuiser, elle avait abordé au premier port venu sans s'inquiéter du lendemain. A la fin de cette année 1848, elle revenait à peine de son étonnement, de son vertige et reprenait peu à peu le sentiment de son existence.

Nous allons la voir, tout heureuse d'avoir échappé au naufrage, se mettre rapidement en mesure de porter remède à sa situation précaire, et de panser ses blessures.

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

(Année 1849)

---

### SOMMAIRE

L'ÉTAT DU PAYS EN 1849. — AGITATIONS ANARCHIQUES. — LOI ÉLECTORALE. — LES COMITÉS ÉLECTORAUX. — RÉUNION DE LA RUE DE POITIERS. — LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES A NIMES. — LES QUESTIONS SOCIALES, PROPOSITION DE M. CURNIER. — TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL. — ÉTAT DES DIFFÉRENTS TRAVAUX COMMUNAUX. — LA FONTAINE PRADIER. — LES DÉCORATIONS DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — EXPOSITION DES BEAUX-ARTS A NIMES. — FOUILLES AU TEMPLE DE DIANE. — RESTAURATION DE LA PORTE-AUGUSTE. — INAUGURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL. — INAUGURATION DE LA STATUE DE SAINT LOUIS A AIGUESMORTES. — LE CHOLÉRA A NIMES. — LES TENTATIVES ANARCHIQUES DE JUIN. — EXPÉDITION DE ROME. — MORT DE M. DEBEAUNE, REPRÉSENTANT DU PEUPLE. — APPARITION DE L'*Oidium*. — COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DU PAYS.

Si la France avait enfin recouvré une tranquillité apparente, si le mécanisme gouvernemental pouvait fonctionner librement et rassurer les intérêts de tous, il restait beaucoup à faire encore. L'entraînement révolutionnaire était, il est vrai, enrayé; la révolution sociale toujours prête à s'élançer sur le pays, condamnée à l'immobilité; la Constitution votée; mais des lois puissantes attendaient d'être examinées, votées et promulguées, les finances nationales méritaient une attention soutenue; les relations extérieures n'étaient rien moins que pacifiques, en un mot la nation devait reprendre sa vie normale.

Le pays estimait que ce travail de reconstitution sociale, de restau-

ration matérielle n'appartenait pas à ceux qui n'avaient reçu pour mandat que de faire une Constitution, d'établir un gouvernement régulier et rien de plus. Un courant énergique se produisit, à la suite de l'élection du 10 décembre 1848 demandant la dissolution de l'Assemblée nationale pour faire place à une Assemblée législative.

Une fraction de l'Assemblée constituante s'insurgea contre cette doctrine et, chose curieuse à constater, ce fut précisément dans cette partie de nos Parlements où siègent d'ordinaire ceux qui se disent libéraux, républicains, serviteurs de la démocratie, sur la *Montagne* en un mot, que l'on trouva une hostilité marquée contre la dissolution.

La proposition Râteau qui tendait à ce résultat et que combattaient tous les *Montagnards* ayant à leur tête M. Grévy, ne fut votée qu'à une faible majorité grâce à un remarquable discours de de Montalembert. Battu à la Chambre, le parti soi-disant démocratique n'hésita pas. Il eut recours à la rue et à ses désordres.

« L'ordre social vient d'être menacé encore une fois, disait le ministre de l'intérieur, Léon Faucher, dans une proclamation, par ces mêmes hommes qui l'attaquèrent dans la journée de juin. Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est le rétablissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qui leur faut, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction de la propriété, le renversement de tous les principes. C'est le despotisme d'une minorité qu'ils espèrent fonder, en usurpant comme un privilège la propriété commune, le nom sacré de la République... »

Ce n'était pas seulement Paris que le mouvement anarchiste menaçait, c'était encore la province. A Marseille, à Lyon, à Chalons-sur-Saône, à Mâcon, à Strasbourg, à Limoges, à Troyes et sur bien d'autres points des tentatives de désordre, des rassemblements tumultueux, des manifestations violentes durent être réprimées ou contenues par la force armée.

Sur la frontière du Nord-Est et sur celle de l'Est, on introduisait clandestinement des munitions de guerre. Aux abords de la capitale des bandes nombreuses sillonnaient les routes, accourant à l'appel des chefs de l'émeute. On pouvait se croire à la veille des journées de juin.

Déjoués une première fois, les démocrates profitèrent de la première occasion pour recommencer à nouveau. Tout leur était prétexte à troubles. Le 24 février se célébra avec une certaine solennité l'anniversaire du 24 février 1848.

Il n'en fallut pas davantage pour que plusieurs villes fussent menacées d'une émeute républicaine. Clamecy, Toulouse, Auch, Narbonne, Uzès furent le théâtre de désordres graves.

Nîmes fut heureusement exempte de cette agitation, et la cérémonie dont nous venons de parler s'accomplit au milieu du plus grand calme. Conformément à la proclamation du maire, M. Eyssette, des services religieux commémoratifs et d'actions de grâce furent célébrés à onze heures du matin à la cathédrale, dans le Grand Temple et à la Synagogue. Pendant ce temps, l'artillerie de la Garde nationale placée sur l'Esplanade, exécutait une salve de vingt et un coups de canon.

L'attitude de la majorité, qui avait conquis l'Hôtel de Ville à coup de bulletins de vote, était d'ailleurs d'une correction parfaite.

« Il y a un an, disait son chef, premier magistrat de la cité, qu'à pareille époque s'accomplissaient de graves et solennels événements. Tout un système de monopole s'écroulait aux cris de vive la Réforme, et la France entrait en possession d'une impérissable conquête, le suffrage universel.

» Rallions-nous tous à ce grand principe, germe fécond de tout progrès, noble sauvegarde de l'ordre, de la vraie liberté, de la civilisation. Demeurons unis dans une même pensée de conciliation, de fraternité, de patriotisme, et le suffrage universel donnera à la République des jours prospères et glorieux ».

C'était bien là le fidèle langage de la majorité qui se ralliait à un gouvernement essentiellement conservateur et respectueux des droits et des opinions. On peut se féliciter que sous cette administration toute catholique, pendant que tout autour de la ville les désordres, les rixes, les émeutes ne cessaient de régner en maîtres dans la rue, notre cité ait pu être préservée de ces agitations dangereuses qui se transforment si aisément à Nîmes en luttes fratricides.

D'ailleurs, tous les partis suivaient attentivement les délibérations de l'Assemblée nationale qui avait enfin pris la résolution de se retirer après l'élaboration d'une loi électorale.

Depuis le commencement de février cette loi était pendante devant l'Assemblée et avant sa promulgation se constituaient de tous côtés des comités électoraux destinés à présider aux élections législatives prochaines. A Nîmes, le premier pas était fait par quelques citoyens où l'on retrouve aisément le noyau qui pendant dix-huit ans avait soutenu la monarchie constitutionnelle. Il est intéressant de consigner ici le programme général qu'ils adressèrent aux électeurs en vue d'établir un Comité définitif.



« Nîmes, le 8 mars 1849 :

» Monsieur et cher Concitoyen,

» L'élection générale des membres de l'Assemblée Législative est prochaine, et chacun s'accorde à reconnaître que la composition de cette Assemblée doit exercer une influence décisive sur les destinées de notre chère patrie.

» La France, au grand préjudice de laquelle se sont agitées tant de passions perverses, et qui a tant souffert dans ses intérêts moraux et matériels depuis un an, retombera-t-elle, par sa complicité ou par son inertie, entre les mains de ceux qui l'ont mise à deux doigts de sa perte ?... Ou bien, renouvelant le sublime effort qu'elle a fait dans l'élection du 10 décembre, en finira-t-elle, par une de ces déclarations de volonté auxquelles une grande nation ne supporte plus d'hostilité et de résistance, avec les hommes de l'anarchie et du despotisme démagogique ?

» Telle est la question redoutable que les prochaines élections vont résoudre.

» Sa solution favorable doit exciter au plus haut degré les désirs, le zèle et le dévouement de tous les bons citoyens.... Nous sommes de ceux qui ne veulent rien épargner pour l'obtenir.

» Deux symptômes, ou plutôt deux faits caractéristiques et encourageants, nous paraissent destinés à amener la réalisation de nos espérances.... Nous voulons parler de l'union intime qui s'est rétablie aujourd'hui entre les anciennes nuances qui ont divisé un moment le grand parti constitutionnel, et surtout, du rapprochement autrement significatif et providentiel qui s'opère chaque jour entre tous les hommes de bien, à quelque ancien parti qu'ils aient appartenu, et qui est destiné à faire cesser partout, au plus grand bénéfice de la cause de l'ordre et de la paix, des dissensions regrettables.

» C'est principalement pour nos contrées méridionales, et en particulier pour notre département, que nous nous félicitons de ces heureuses tendances, et nous avons pensé qu'il nous était réservé, à nous habitants du chef-lieu, de prendre l'initiative du grand mouvement électoral qu'elles doivent produire.

» Rechercher, au point de vue des intérêts généraux du pays, des hommes capables et fermes, énergiquement disposés à préserver la République des dangers auxquels l'exposeraient les doctrines qui voudraient en faire une institution de violence et de spoliation, à aider de

tous les efforts, de leur sympathie et de leur dévouement, l'Élu de la nation dans la noble tâche qu'il s'est imposée, et à soutenir avec vigueur le Gouvernement actuel dans la lutte courageuse et digne qu'il soutient contre les passions antisociales ;

» Au point de vue de la politique départementale, reconnaître et contribuer à faire consacrer par l'élection les droits de la majorité de la population ; faire admettre, dans une transaction équitable, et lutter au besoin, avec tous les hommes impartiaux et justes pour faire respecter les droits non moins certains d'une minorité considérable qui a des intérêts sérieux et importants à faire défendre dans la représentation locale ;

» Travailler ainsi efficacement à la conciliation des esprits et à la consolidation de la République dans les voies de la modération et de la probité ;

» En un mot, réaliser, dans le Gard, l'œuvre entreprise et poursuivie par la portion éminente et considérable de l'Assemblée nationale, connue sous le nom de *réunion de la rue de Poitiers*, la réaliser parmi nous au profit de la même cause et par les mêmes voies ;

» Tel est, Monsieur et cher Concitoyen, le but que nous voudrions atteindre, telle est la mission à laquelle nous nous permettons de vous convier.

» Si, comme nous l'espérons, elle obtient votre sympathie, veuillez assister à une réunion générale qui aura lieu à Nîmes, le dimanche 18 mars courant, à midi, dans une salle du *Pensionnat Normal, rue des Flottes*, réunion à laquelle vous nous verrez entourés de tous nos amis nîmois et des délégués de tous les cantons, qui aura pour but d'organiser un Comité départemental chargé de mettre en œuvre les moyens d'exécution que les circonstances pourront indiquer.

Veuillez agréer, etc.

*Les membres de la Commission préparatoire :*

MOURIER aîné, CAVAILLON, DAUNANT aîné, COSTE Casimir,  
MÉJANELLE-VINCENT, AMALRY NUMA, DE LA FARELLE,  
SAGNIER-TEULON, VALZ Adolphe, CAZEING Auguste,  
GRANIER Jules, MICHEL Casimir.

A ces noms furent ajoutés : MM. Emile Causse, Coumert, de la Corbière, Duminy, Aurivel Froment, Fabre Finiels, Mouret Eugène.

En même temps se formait à Paris un Comité de résistance sociale

contre les anarchistes et les socialistes. Ce fut le célèbre Comité de la rue de Poitiers dont le manifeste peint la situation du pays, les préoccupations qui assiégeaient les esprits, les angoisses de l'avenir, et le ferme désir d'arracher la nation aux espérances coupables d'une poignée d'agitateurs.

» Paris, 17 mars 1849.

» Aux Electeurs.

» En présence des graves dangers auxquels la France a été exposée dans ces derniers temps, des hommes de toute opinion, de toute origine se sont réunis pour défendre en commun la société menacée. Bien que les uns et les autres, rangés autrefois dans des partis différents, se fussent longtemps et vivement combattus, ils ont oublié leurs anciennes divisions pour s'unir contre l'anarchie, et, s'ils n'ont pas toujours réussi à faire le bien, ils ont du moins contribué souvent à empêcher le mal. Cette union toute spontanée s'est manifestée partout à la fois, dans les délibérations de l'Assemblée constituante, dans les élections, dans l'empressement des gardes nationales à concourir avec notre brave armée à la défense de l'ordre public. Loin de voir dans un pareil rapprochement un abandon de principes, la France y a vu un noble désintéressement des partis, plaçant bien au-dessus de leurs préférences particulières l'intérêt de la société en péril. Bientôt elle a donné elle-même un semblable exemple en s'unissant presque tout entière dans l'élection du 10 décembre, pour choisir entre les candidats que portait le parti modéré, celui dont le nom lui faisait espérer l'affermissement de l'ordre et de l'autorité. En cette occasion, comme dans les précédentes, le résultat a complètement justifié le sentiment qui la faisait agir.

» Le danger qui nous menace, pour être aujourd'hui moins apparent, n'en est pas moins grave. La faction insensée qui a la prétention de changer toutes les conditions de la société humaine, famille, propriété, religion, et qui, si elle pouvait réussir un seul jour, plongerait dans la misère ce peuple qu'elle prétend appeler au bien-être, semble moins disposée en ce moment à employer la force ouverte. Mais elle s'attache à miner l'édifice social qu'elle désespère de renverser violemment, et elle y travaille sans relâche par la plus constante, la plus perfide propagation de doctrines anarchiques et subversives. Elle se flatte qu'en accordant au pays un calme momentané, et laissant sa vigilance s'endormir un instant, elle réussira à le surprendre ou

inattentif ou divisé. Il faut donc lui opposer les moyens qui nous ont aidé à traverser sans périr la plus affreuse tourmente, la concorde et la persévérance. Unissons-nous autour du gouvernement qui vient de s'établir au sein de la République, pour le soutenir, le seconder, le maintenir dans les voies où il est courageusement entré depuis son avènement. L'Assemblée constituante ayant assigné un terme à son mandat, et ordonné des élections prochaines, attachons-nous à élire une nouvelle Assemblée prudente, ferme, éclairée, qui use des immenses prérogatives que la Constitution lui donne pour aider le pouvoir, non pour l'ébranler, qui supplée par sa sagesse à ce qui manque à nos institutions, qui s'applique à les améliorer par les voies légales, et réussisse définitivement à sauver la France de la crise effrayante dans laquelle elle se trouve engagée.

» Mais pour faire sortir du suffrage des électeurs une telle Assemblée il faut que l'union, qui nous a déjà rendu de si grands services depuis une année, continue à se maintenir. La réunion de la rue de Poitiers, qui a donné l'exemple de ce rapprochement de tous les anciens partis pour la défense de l'ordre social, a cru que c'était à elle à prendre l'initiative. Elle a choisi dans son sein une partie d'entre nous pour composer un comité électoral à Paris. Elle ne s'en est pas tenue là, et elle a voulu leur adjoindre, soit dans l'Assemblée nationale, soit hors de cette Assemblée, les hommes dont le concours lui semblait nécessaire pour représenter plus complètement toutes les nuances de l'opinion modérée.

» Le comité central qu'elle a ainsi formé, en s'adressant à la France entière, n'a pas la prétention de dicter, ou même de suggérer des choix aux départements justement jaloux de leur indépendance. Cette indépendance est plus que jamais respectable et désirable, car elle doit apprendre à l'esprit de désordre que, vint-il à triompher un moment sur un point du territoire, il n'aurait pas pour cela conquis la France. Mais nous avons entendu partout exprimer le désir de voir se former un centre commun où l'on pût trouver au besoin des informations, des conseils, des encouragements à l'union, et nous avons travaillé à l'établir. Si quelque part les hommes sages, modérés, amis de l'ordre, ne savaient pas immoler leurs divergences à l'intérêt pressant de la société, et que notre intervention amicale pût les aider à s'entendre, nous serions heureux de la leur offrir, n'ayant d'autre prétention que d'être utiles par notre exemple et nos conseils à ceux qui voudraient y recourir. N'oublions pas que sous la loi électorale actuelle les minorités peuvent prévaloir par la division des majorités. De récents et

malheureux exemples l'ont assez prouvé depuis une année pour qu'il ne soit pas besoin de les rappeler. Dans une société grande, morale, éclairée comme l'est la France, les esprits pervers sont toujours en petit nombre, et ne peuvent triompher que par la division des bons esprits. C'est pour prévenir le malheur d'une telle division que nous nous sommes réunis, et que nous vous annonçons la constitution définitive du comité électoral dont les membres ont signé la présente déclaration. »

Parmi les signataires de ce manifeste, nous remarquons à côté des Victor Hugo, des Thiers, des de Broglie, des de Montalembert, deux de nos compatriotes, représentants du peuple : De Larcy et Béchiard.

Si l'on remarque la composition du Comité départemental dont je viens de parler, on pourra voir que pour Nimes, il n'y a pas eu seulement l'idée de réagir contre le socialisme et les idées anarchiques qui en dicta la formation, mais il y avait aussi le désir pour la minorité vaincue par le suffrage universel en 1848 de prendre largement sa revanche. Une autre remarque à faire c'est que pour ce même comité apparaissait la possibilité d'un retour à la monarchie constitutionnelle dont les membres avaient été de fervents adhérents.

Les éléments de la majorité étaient tenus à l'écart et l'excès de mauvaise humeur qui avait présidé à l'élection municipale comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent explique aisément les calculs et les intentions de la minorité protestante. Le choix des candidats, la proclamation du Comité les présentant aux suffrages de leurs concitoyens disent bien que l'entente était devenue impossible ; impossible parce que d'une part les exigences de la minorité dépassaient peut-être ce qu'elle était en droit d'obtenir, de l'autre parce que les incidents électoraux de l'année précédente étaient encore présents à tous les esprits et partant entretenaient dans les deux camps des sentiments de méfiance et de dépit. Voici dans quels termes le Comité départemental annonça au corps électoral la composition de la liste qu'il avait arrêtée.

#### » ELECTEURS DU GARD

» Les résultats connus des délibérations de divers comités électoraux ont déterminé le Comité départemental à arrêter sans délai la liste des candidats qu'il soumet à votre approbation.

» Avant de faire connaître cette liste, il doit rappeler, en peu de mots, les principes qui ont servi de base à ses propositions.

» Son vœu le plus cher aurait été qu'une liste de fusion, de concert entre toutes les nuances de l'opinion honnête et modérée, donnât satisfaction à tous les intérêts légitimes. On obtenait par là deux résultats également désirables, celui de réconcilier des populations qu'aucun dissentiment sérieux ne sépare, et celui d'assurer, par un concours plus puissant, la nomination d'hommes dévoués à la cause d'une liberté fondée sur l'ordre et les lois.

» Si, par des circonstances indépendantes peut-être des volontés humaines, une pareille fusion n'a pu, cette fois se réaliser, ce n'était pas une raison pour le Comité de renoncer aux principes sous lesquels il s'était formé. Pour y rester fidèle, il devait, d'une part, exprimer d'une manière non équivoque, par la composition même de sa liste, ces pensées de concorde destinées à se fortifier, à grandir et à triompher un jour des obstacles que leur opposent encore les passions et l'ignorance ; il devait, d'autre part, n'y comprendre que des candidats qui dussent servir d'appui à la République modérée, représentée en ce moment par le Président de la République et son ministère.

» C'est à vous, Electeurs du Gard, qu'il appartient de décider si nous avons bien compris vos intérêts et vos vœux. Lisez notre liste avec attention ; soumettez à un examen scrupuleux chacun des noms qu'elle contient ; si ces noms sont ceux d'hommes honorables, amis constants de la paix et du bien public, dévoués à la cause sacrée de la liberté, de la propriété, de la religion et de la famille, décidés à combattre les doctrines funestes par lesquelles on attirerait sur notre pays la barbarie et la misère ; si, en un mot, ils sont, comme nous en avons la conviction, l'expression des sentiments que vous éprouvez comme nous, alors, nous vous en conjurons, donnez à nos candidats non-seulement votre voix, mais encore votre concours le plus actif. C'est à ce prix seul que vous pouvez obtenir leur nomination.

» *Candidats présentés par le Comité départemental du Gard :*

» MM. Octavien TROUPEL ; PÉROUZE, maire de Saint-Gilles ; DAUNANT aîné ; Almir CAVALIER ; PELLET de la Lozère ; ROUX-CARBONNEL ; MOURIER aîné ; BENOIST, maître de Forges.

Il existait d'un autre côté un Comité départemental composé également d'hommes modérés, dévoués à l'ordre public, à la grandeur de la patrie, mais qui, par cela même que le Comité de la rue des Flottes

puisait ses attaches dans le parti protestant, puisait les siennes dans le parti catholique. Les deux camps allaient de nouveau se trouver en présence, luttant pour ainsi dire sur le même terrain politique. Le Comité catholique siégeait rue Séguier, dans l'ancien hôtel de l'Académie. Il choisit comme candidats : MM. de Larcy, représentant du peuple ; Béchard, représentant du peuple, tous les deux faisant partie du Comité de la rue de Poitiers ; Benoist, ancien député ; Roux-Carbonnel représentant du peuple ; de Surville Charles, membre du Conseil général du Gard ; de la Bruguière, représentant du peuple ; Debeaune, propriétaire à Roquemaure ; Chapot, représentant du peuple.

On remarquera que deux noms figuraient à la fois sur les deux listes, celui de M. Benoist, ancien député et maître de forges, et de M. Roux-Carbonnel, représentant du peuple.

Les deux listes se présentaient avec le même programme, la même formule politique. Il faut ajouter, magnifique exemple de discipline qui devrait aujourd'hui trouver des imitateurs nombreux, qu'en cette circonstance chacun sut faire son devoir avec une abnégation digne d'éloges.

Une partie de la population, toujours fidèle à ses rois légitimes, s'était préoccupée de ce que certains noms de ceux qu'elle était habituée à voir marcher à sa tête ne figuraient pas sur la liste. Mais ces chefs eux-mêmes furent les premiers à venir non pas la rassurer, mais surtout l'engager à aller au scrutin en rangs serrés, car, dans ce moment de péril social, il fallait savoir immoler au bien public ses affections et ses préférences particulières pour sauvegarder la famille, la liberté et la religion.

Aussi ce fut un mot d'ordre, spontanément adopté, dans le parti catholique : « Union, toujours et quand même. »

J'en trouve la preuve dans plusieurs documents de l'époque qui ont leur importance à ce moment délicat de notre histoire locale. Le premier de ceux-ci est une adhésion de la société Saint-Charles-Borromée.

« Nous croyons devoir faire connaître la pensée de cette société tout entière relativement aux prochaines élections.

» Placés entre des noms également honorables, et dont la signification politique est absolument la même, nous hésiterions peut-être, si nous ne voulions, *avant tout*, le succès, et si nous ne savions que l'union de tous les bons citoyens peut seule l'assurer.

» Union, union toujours et quand même, telle est, telle doit être à Nimes et dans le département, notre devise à tous.

» La société Saint-Charles-Borromée, votera donc pour la liste régulièrement délibérée par le Comité central, et elle forme les vœux les plus ardents pour que les chances de nos adversaires ne s'accroissent pas des voix inutilement perdues par quelques-uns de nos frères et de nos amis.

» BANCEL, apprêteur de châles — GAS, cultivateur — COULET, ouvrier en soie — CHAUSSON, ouvrier en soie — BORELLE, ouvrier en soie — DUFFÈS, ouvrier en soie — LOUIS POLGE, ouvrier en soie — MEFFRE-NOË, ouvrier en soie. »

Ce n'était pas en vain que ces honorables ouvriers, faisant le sacrifice de leurs convictions légitimes serraient les rangs des défenseurs de l'ordre menacé; les adversaires de la liste du Comité départemental catholique multipliaient les intrigues pour évincer MM. de Surville, Béchard, Chapot et Roux-Carbonnel, pour mettre à leur place quatre républicains rouges.

Aussi les protestations d'union indissoluble s'accroissent-elles dans une telle occurrence. Après la société Saint-Charles-Borromée, la société philanthropique de Saint-Baudile manifeste hautement ses sentiments dans une proclamation chaleureuse.

« Catholiques avant tout, disent les signataires de cette pièce, amis du principe et de l'ordre, la société Saint-Baudile votera comme un seul homme pour les noms sortis de l'urne du Comité central électoral, noms qui sont tous honorables et représentent l'intérêt de notre cité.

» Loin d'elle une seule pensée de désunion !... Oh ! s'il lui était donné de voir un à un ses frères les ouvriers, elle leur dirait le cœur sur la main : « Frères, unissez-vous, car le temps presse ; si vous restez désunis, prenez garde à Dieu, qui voit tout et vous tiendra compte de vos actes. Quant à nous nous voterons la liste, rien que la liste, toute la liste.

» GOUDER, correcteur d'imprimerie — ODE, imprimeur en caractères — RIEUTOR, marchand de vin — GAUDIBERT, taffetassier — LARACINE, maçon — LAVIE, maçon — MOUILLADE, serrurier.

De tous côtés, se multipliaient ces résolutions énergiques, présages à



peu près certains de la victoire. Le parti modéré catholique attirait à lui les forces vives du parti légitimiste et leur union devait frapper un grand coup. C'était la plus sûre barrière contre la marée montante du socialisme devenu chaque jour plus audacieux, plus violent et plus menaçant.

Comme le disait dans un magnifique langage, Guizot, du fond de sa retraite de Brompton, en Angleterre.

« .... Les éléments du parti de l'ordre existent en France. Trois gouvernements sérieux et qui ont duré, le Consulat devenu bientôt l'Empire, la Restauration et la Monarchie de 1830, les ont légués au pays ; soit faute de sagesse, ou de force, ou de durée, la République ne compte point,

» Dans des conditions fort diverses, le Consulat et l'Empire, la Restauration, la Monarchie de 1830 ont été des gouvernements essentiellement voués à l'ordre. Par les principes qu'ils professent, par les habitudes qu'ils ont contractées, par les luttes qu'ils ont soutenues, les partisans de ces gouvernements sont naturellement des hommes d'ordre.

» Quand l'ordre est en péril, l'alliance de ces hommes est donc naturelle. Aujourd'hui elle est nécessaire, absolument nécessaire ; divisés et réduits chacun à ses propres forces, aucun des partis divers, qui sont les éléments naturels du parti de l'ordre, n'est en état de vaincre à lui seul, les ennemis de l'ordre et de fonder son gouvernement. Cet enseignement est amer, et les partis ont grand-peine à l'accepter. Pourtant il faut le répéter ; tous les éléments du parti de l'ordre, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, conservateurs de toute date et de toute nuance, tous ont besoin, absolument besoin les uns des autres. Unis, ils auront beaucoup à faire pour vaincre, désunis ils seront infailliblement vaincus ».

C'est bien pénétrés de ces vérités, qu'on dirait écrites d'hier, tant elles sont encore dans toute leur force, que tous les éléments du parti de l'ordre se réunirent sur la liste du comité catholique, pendant que les forces du parti modéré protestant s'émiettaient sur plusieurs candidats.

Le parti anarchiste marchait au scrutin avec les noms de Ledru-Rollin, Joigneaux, Jules Cazot, Tavernet, Larrey, Carle.

Les élections eurent lieu les 13 et 14 mai. Nimes possédait à ce moment dans ses trois cantons 16.567 électeurs inscrits : Il y eut 12.717 votants. Le département comptait 120,889 inscrits. La liste du Comité catholique obtint le chiffre de voix suivant.

|                    | 1 <sup>er</sup> canton | 2 <sup>e</sup> canton | 3 <sup>e</sup> canton | dans le département<br>tout entier |
|--------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Benoist.....       | 2668                   | 2933                  | 2854                  | 52.514                             |
| Roux-Carhonnell... | 2674                   | 2941                  | 2932                  | 52.383                             |
| De Larcy.....      | 2558                   | 2857                  | 2864                  | 50.808                             |
| F. Béchard.....    | 2561                   | 2856                  | 2855                  | 50.740                             |
| Chapot.....        | 2553                   | 2867                  | 2857                  | 50.597                             |
| Debeanne.....      | 2527                   | 2841                  | 2839                  | 50.032                             |
| De Labruguière...  | 2531                   | 2846                  | 2855                  | 49.658                             |
| De Surville.....   | 2558                   | 2810                  | 2303                  | 49.510                             |

Derrière eux, M. Almir Cavalier tenait la tête de la liste protestante avec 36.821 voix. Ledru-Rollin en réunissait 24.314 et Jules Cazot 10.102. Ce dernier avait, dans le 1<sup>er</sup> canton à Nîmes, 2 voix, et dans chacun des deux autres, 5 seulement. M. de Daunant, un des chefs du parti protestant, n'avait que 5224 voix dans tout le département. Ces chiffres peuvent fournir l'occasion d'un curieux rapprochement avec les élections ultérieures et particulièrement avec celles qui le 4 et le 18 octobre 1885 ont fait tressaillir la France. On peut voir que les forces du parti, réellement conservateur, sont toujours intactes et que rien n'a pu les entamer depuis cette époque lointaine que nous étudions dans ce chapitre.

Il m'était difficile de ne pas analyser aussi complètement que possible le mouvement électoral qui, se dessinant en mars 1849, aboutit à la journée du 13 mai. L'histoire de Nîmes est intimement liée par ce côté avec l'histoire de la France et j'aurai occasion de revenir sur les divers événements qui marquèrent la politique générale du pays à laquelle notre cité participait d'une façon aussi active, et, disons-le, aussi passionnée.

Mais il convient, un moment, de jeter un coup d'œil sur les faits intérieurs de la ville et d'examiner les travaux divers de notre Conseil municipal qui, nous l'avons fait entrevoir au chapitre précédent, va reprendre ses travaux réguliers et se faire l'intelligent successeur des édiles de la ville sous la monarchie constitutionnelle. Si l'on se souvient de la commission nommée par M. Eyssette, le maire, en vue d'étudier les besoins des classes ouvrières, mesures dont se moquèrent agréablement les vaincus d'août 1848 sur le terrain électoral municipal, on doit se douter qu'un fort courant se dessinait parmi cette municipalité qui témoignait d'une ardente sollicitude pour les classes déshéritées. Nous en avons une preuve dans une proposition soumise dans la séance du 11 juin par M. Léonce Curnier au Conseil municipal, et je la

cite car elle me servira de transition naturelle entre la politique générale et la politique locale. On remarquera que M. Léonce Curnier cite M. Béchard. Cet honorable représentant du peuple venait de faire paraître un travail considérable sur l'amélioration du sort des classes ouvrières, problème encore posé de nos jours et dont la solution dépend des ouvriers eux-mêmes s'ils ne se laissent séduire par des flatteurs et des charlatans qui les bercent de folles promesses et abusent de leur crédulité.

» Je vous propose, en conséquence, Messieurs, disait M. Curnier, d'émettre simplement le vœu, puisque c'est ici une affaire vraiment administrative et que nous devons respecter les attributions de l'administration municipale, qu'il soit fait par section un recensement de la population ou au moins de la population ouvrière, industrielle et commerciale, dans lequel on tâchera de recueillir les renseignements les plus exacts sur tout ce qui est énuméré dans la loi de 1791, et que lorsque ce travail sera terminé, il soit dressé pour chaque profession un tableau contenant les noms de tous ceux qui l'exercent, avec toutes les indications qui concernent chacun d'eux, conformément aux prescriptions de cette loi, et cela dans le plus bref délai possible.

» M. Béchard (1) annonce qu'il développera les conséquences pratiques de la mesure qu'il conseille; je n'ai pas voulu attendre que ces développements fussent connus pour faire ma proposition au Conseil municipal, parce qu'il s'agit ici d'une chose dont l'utilité est évidente, parce qu'il n'est personne qui ne soit frappé des inconvénients qui résultent de l'insuffisance des données statistiques que nous possédons maintenant, parce qu'il n'est personne qui ne voie qu'aujourd'hui chacun se lance en aveugle dans la carrière qu'il embrasse et n'a d'autre guide que le hasard, qu'au moment de choisir un état, nul n'est tant soit peu fixé sur le nombre des concurrents contre lesquels il aura à lutter, et n'est à même de former une conjecture valable sur les occasions de travail qui pourront s'offrir à lui; enfin, Messieurs parce que le temps presse; car le mal s'aggrave tous les jours davantage, les souffrances des classes laborieuses doivent plus que jamais attirer l'attention des pouvoirs publics; ils ne sauraient trop se hâter de travailler sérieusement à alléger le fardeau des misères qui pèsent sur elles. Ce que je vous propose serait un premier pas dans la voie des améliorations; ce premier pas nous conduirait infailliblement à des améliorations véritables, qui sans cela ne pour-

(1) *Des classes ouvrières en France*, par F. Béchard, représentant du peuple.

raient être réalisées. J'espère donc que vous voudrez bien accueillir favorablement ma demande, et je ne doute pas que l'administration municipale ne s'empresse de satisfaire au vœu que vous aurez exprimé; elle verra certainement dans l'honorable précédent que M. Béchard se plaît à citer, et que je crois devoir vous rappeler, un motif de plus pour elle de prendre l'initiative d'une pareille mesure. En 1809, lorsque Napoléon enjoignit aux conseils de prud'hommes de tenir un registre exact du nombre des métiers existants, et du nombre d'ouvriers de tout genre employés dans chaque fabrique, la ville de Nîmes fut la première, la seule même, dit-on, qui obéit. Aujourd'hui, l'exemple que donnerait notre administration municipale, ne serait pas assurément perdu pour le pays; car les enseignements que renferment les événements qui ont ébranlé le monde, ont une éloquence capable de stimuler le zèle des plus indifférents, et partout on comprend que pour conjurer l'orage qui gronde sur nos têtes, il ne faut rien négliger de ce que réclament justement les intérêts populaires ».

Cette sollicitude pour les classes ouvrières, qui se manifestait chez les mandataires du peuple, ne se contentait pas seulement de déclarations platoniques, mais recherchait aussi les moyens pratiques d'arriver à un résultat. Sans doute il y avait des tâtonnements inévitables au début d'une science qui n'est pas de nos jours encore assise; mais, on peut dire que ceux qui en faisaient l'objet d'une étude assidue la faisaient consciencieusement, avec esprit de suite et de méthode, tenant compte des aspirations légitimes de ceux qui souffrent, mais leur rappelant aussi que, à côté de ces droits qu'ils se préoccupaient de conquérir, il y avait des devoirs, des obligations sacrées, qui les ennoblissaient lorsqu'ils savaient les accomplir. Ce n'était pas une vaine popularité, des acclamations enthousiastes que cherchaient ces hommes, désireux d'être utiles à leurs semblables; c'était la solution de ce problème ardu qui se posait à ce moment, il faut le dire, pressant et inéluctable.

A côté des chercheurs et des penseurs, tous l'esprit tourné vers ces questions difficiles, d'autres, revêtus par la religion d'un caractère auguste, s'occupaient de diriger vers le bien, le droit et la justice les esprits troublés par des déclamations d'utopistes et d'ambitieux.

Nîmes a compté, à cette époque, les uns et les autres. M<sup>re</sup> Cart, évêque du diocèse, dans un mandement remarquable parlait en effet en ces termes :

« Parmi les symptômes alarmants que présente la société actuelle, il en est deux surtout sur lesquels nous appelons votre attention : ce sont l'antagonisme, pour ne pas dire la guerre, qu'on cherche à établir

entre les diverses parties du corps social, et le mépris dont on poursuit dès longtemps tout ce qui est pouvoir et autorité. La raison de la charité ou, si on veut, de la fraternité et la raison de l'obéissance se sont alors évanouies, et il n'est resté que la jalousie et l'insubordination qui sont les dissolvants les plus actifs de toute société.

» Il y a dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre moral et physique des principes tellement invariables, des lois si rigoureuses, que vouloir s'en passer ou y substituer des idées contraires c'est tout renverser et tout détruire.

» Celui qui entreprendrait de refaire le monde en le constituant sur d'autres bases, celui qui essaierait de reconstruire le corps humain en en bouleversant toute l'économie et tout le système, dans la pensée, dans la folle espérance qu'il va créer un chef-d'œuvre, et réformer les abus et les imperfections dont sa raison s'offusque, celui-là n'aborderait pas un problème plus insoluble et plus ridicule que ceux qui prétendent établir une société nouvelle sur des fondements nouveaux, tailler toutes les pièces de cet édifice sur un modèle uniforme et les unir ensemble par un lien purement sympathique ou passionnel.

» Non, l'inégalité qui se rencontre et qui, à certains égards, se trouvera toujours parmi les hommes, quoi qu'on imagine pour la faire disparaître entièrement, n'est point un obstacle à la vie et au bonheur de la société : c'est même la raison de son existence, et l'on ne conçoit pas une réunion d'hommes qui n'auraient rien à emprunter les uns aux autres.... »

Il fallait un grand courage pour écrire ces lignes éloquentes, dictées par l'esprit véritablement évangélique, et combattre pour ainsi dire face à face certaines doctrines coupables et subversives dont la propagation constituait un immense danger pour la société ; mais en proclamant ces vérités, le vénérable pasteur de l'Eglise de Nimes accomplissait un double devoir ; en rappelant à la raison les égarés, il prouvait que l'Eglise ne se désintéresse pas de ces problèmes humains et sait les résoudre avec toute l'autorité de la mission divine qui lui est confiée.

Le Conseil municipal s'agitait, on le voit, au milieu des questions les plus complexes et les plus difficiles. Nous l'avons vu aux prises avec une situation financière compromise ; nous venons de le voir s'occupant, dans la mesure de ses moyens, de soulager les inégalités sociales ; nous allons le voir liquidant au mieux des intérêts de la ville les grands travaux entrepris sous le règne précédent.

L'un de ceux-ci, le plus considérable, était l'église Saint-Paul ; le

monument était à peu près terminé et, nous le verrons dans ce chapitre même, bientôt ouvert au culte. C'eût été chose faite à la fin de 1848, si Nîmes n'avait pas traversé la période malheureuse dont souffrit la France entière. Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le chiffre total de la dépense qu'entraîna la construction de cet édifice. Cet examen sera d'autant plus instructif que les pouvoirs publics aujourd'hui sur des devis bien autrement restreints ne craignent pas d'accuser des augmentations scandaleuses qui atteignent par fois le 40 ou le 50 0/0.

La dépense prévue par les délibérations successives du Conseil municipal avait été fixée à.... 467.093 fr. 32 c.

Les travaux exécutés s'élevèrent à la somme de..... 503.731 fr. 23 c.

Soit une différence de..... 36.637 fr. 91 c.

Comme dans les chiffres précédents ne sont compris que les travaux de gros œuvre ou de détail, il conviendrait d'y ajouter l'achat du mobilier, les peintures exécutées par M. Flandrin et tous les accessoires d'ornementation ; mais ces diverses dépenses furent engagées à forfait et n'eurent pas à subir par conséquent de majoration, en sorte que sur un ensemble général de travaux de toute nature, atteignant un chiffre de près de 700,000 francs, l'excédant total n'atteignit que la somme de 36,637 francs. Nous avons vu récemment un musée provisoire, estimé 28,000 francs au devis, atteindre 52,000 francs de dépenses, et une école normale portée pour une somme primitive de 200 à 220,000 francs atteindre celle de 326,000.

On peut dire, avec raison, que Nîmes s'enrichissait tout à la fois de plusieurs œuvres d'art remarquables. L'église Saint-Paul, pour laquelle la ville avait fait des sacrifices si habilement calculés devait nous rester, non pas seulement comme un splendide morceau d'architecture romaine, mais encore comme un véritable musée où des hommes d'un talent indiscutable se sont complus à accumuler leurs chefs-d'œuvre. Le premier de tous est Flandrin, l'élève d'Ingres. Le traité passé entre la ville et cet artiste exigeait qu'il consacra à la décoration intérieure de l'édifice trente-cinq figures ou personnages et le prix était réglé sur le pied de 35,000 francs.

Mais « la conscience généreuse de l'artiste se laissa entraîner par l'élan de l'imagination et, dédaignant tout calcul de temps et d'argent, s'éleva à la hauteur de la mission que son génie lui imposait » (1).

(1) *Notice sur l'Eglise Saint-Paul*, par Jules Salles.

Flandrin a donné en effet soixante-quatre figures. Il n'en est point parmi nos concitoyens qui ne les ait contemplées et qui ait pu admirer ces peintures qui décorent la coupole de la grande abside et celle des deux plus petites qui sont à droite et à gauche. La figure du Christ, le morceau capital, qui frappe les regards en entrant et paraît le centre même de toute la conception artistique de l'auteur, arrête autant par la simplicité de la composition que par l'harmonie de l'exécution. L'impression que laissent les autres sujets, *le couronnement de la Vierge, le ravissement de saint Paul* et les groupes admirablement étudiés qui les accompagnent n'est pas moins profonde, et le regard s'arrête avec complaisance sur cette théorie de jeunes vierges qui « par la variété des attitudes, la noble tournure, l'exquise silhouette des contours, le savant ajustement des voiles, font penser à cette procession de vestales que Phidias sculpta sur la frise du Parthénon » (1).

Flandrin exécuta ce travail avec l'aide de son frère Paul, paysagiste distingué, mais qui avait débuté dans la carrière de l'art par être peintre d'histoire ; Balze, qui venait de passer six années à Rome à copier les *Stanza* de Raphaël, Louis Lamothe, un élève de Flandrin collaborèrent à cette œuvre magistrale, une des plus riches et des plus grandioses de notre ville.

Nos compatriotes ont eu une bonne part dans les travaux d'art exécutés à Saint-Paul. A côté des peintures de Flandrin et des peintures d'ornement dues à Denuelle, il y a la sculpture, et le ciseau de Colin a réussi à doter le monument de nombreuses et élégantes pièces qui font la meilleure figure dans l'ensemble. Les trois tympanes de la façade dont l'un représente les apôtres et est imité d'une frise de saint Trophyme sont remarquables à bien des égards. Il faut en dire autant des sculptures des stalles et de la chaire. On ne saurait parler de ces morceaux sans signaler un autre compatriote, Hoën-Bernard, qui a accompli de véritables prodiges de menuiserie tant par l'assemblage que par la coupe générale de son œuvre.

La menuiserie, l'orgue et les vitraux coûtaient 162,981 fr. et ce chiffre n'étonnera certes pas ceux qui ont pu apprécier la richesse d'exécution et les difficultés vaincues. Les vitraux, dus à Maréchal et Grignon, sont de toute beauté, et il est à regretter que l'auteur n'ait pas assez tenu compte de l'éclat du soleil du Midi. On sait que la rosace du milieu au dessus de la porte d'entrée représente Moïse entouré des patriarches et des prophètes, celle du transept sud, la Vierge avec la généalogie de

(1) *Notice sur l'Eglise Saint-Paul*, par Jules Salles.

la famille de Jessé, et celle du transept nord, le Christ entouré des principaux martyrs.

Le Conseil municipal de 1849 trouvait donc toute préparée une œuvre considérable conçue et exécutée, il faut le reconnaître, dans de larges et de splendides proportions, et s'il n'en était pas le promoteur, on doit lui savoir quelque gré d'avoir su opérer son achèvement, malgré la situation difficile dans laquelle se trouvaient les finances municipales. A ce propos, d'ailleurs, la municipalité avait affaire à des réclamations incessantes qui se produisaient de la part des entrepreneurs divers que la ville au temps de sa prospérité avait pu facilement entretenir. Grâce à la sagesse et au zèle des administrateurs de l'époque, nul intérêt ne resta en souffrance et tout se liquida sans difficultés trop nombreuses.

Le Conseil s'occupait du reste de tout : nous l'avons vu reculer les limites de l'octroi pour augmenter les ressources communales, il assurait presque en même temps la sécurité de la banlieue en réorganisant le corps des gardes champêtres.

Par une délibération en date du 6 janvier 1849, il confiait le service à un chef des gardes chargé de la surveillance générale, chargé de transmettre les instructions de l'autorité à tout le personnel et de s'assurer de la rigoureuse observation des détails du service. Sous les ordres de ce dernier étaient trois brigadiers et douze gardes. Le garde général était monté ; cette organisation est encore celle qui existe de nos jours.

La fontaine de l'Esplanade préoccupait à un haut point les nouveaux édiles. Nous avons déjà vu qu'une délibération de 1845 avait porté à 160.000 francs la dépense prévue pour l'érection de cette fontaine monumentale, par suite de l'emploi du marbre pour la confection des cinq statues colossales confiées au ciseau de Pradier.

Questel, l'architecte du monument, avait, le 25 décembre 1847, signalé l'absolue nécessité de changer la pierre destinée à l'exécution des quatre grandes vasques. La pierre de Lens, sur laquelle il avait compté, pour cette partie du monument, ne présentait pas de garanties suffisantes à la gelée. La dimension des blocs à extraire de la carrière était un obstacle difficile à surmonter.

Obligé d'aller chercher ailleurs les matériaux convenables, Questel s'était arrêté à la pierre de Crussol (Ardèche). C'était une augmentation de 9.000 francs dans la dépense.

Le Conseil déclara dans sa délibération qui approuve ce changement qu'il y a utilité à ne pas compromettre la durée d'un monument



que la coopération d'un artiste éminent rendra très précieux pour la ville de Nîmes. Que les modifications proposées présentent le double avantage d'assurer la conservation du monument et d'établir une parfaite harmonie entre le marbre des statues et la pierre des parties accessoires.

Dans une délibération de 1848, tendant à régler la situation financière de la commune, le Conseil avait pris la décision d'aliéner l'ancienne église Saint-Paul, l'ancien cimetière du chemin d'Uzès et les garrigues communales.

Mais une partie de la population se montra hostile à la seconde partie de ces résolutions et témoigna assez vivement son opposition lors de l'enquête touchant cet objet. Le Conseil municipal dans sa séance du 11 juin prit la délibération suivante :

« A la suite de l'enquête provoquée au sujet du projet d'aliénation de l'ancien cimetière du chemin d'Uzès, le Conseil municipal maintient le projet d'aliénation malgré l'opposition d'une partie de la population. Cette opposition résulte, en effet, d'une fausse appréciation des projets de la ville, relativement à la création d'une promenade publique sur la colline qui domine le chemin d'Uzès. L'aliénation de l'ancien cimetière peut fort bien se concilier avec le vœu émis par une grande partie de la population du quartier susdit, de voir adopter pour la colline des moulins à vent un système de plantation analogue à celui du mont d'Haussez. Le chemin d'Uzès communique déjà avec cette colline par un chemin de sept à huit mètres de large.

» En élargissant ce chemin, au moyen d'un emprunt fait à la surface de l'ancien cimetière on peut le transformer en une belle avenue, bordée d'arbres, qui donnerait à l'accès de la promenade un aspect des plus satisfaisants.

» D'ailleurs, la ville, en aliénant le cimetière, accomplit un engagement consacré par sa délibération du 7 novembre, engagement servant de base aux transactions à passer, soit avec des établissements publics, soit avec des particuliers pour la réalisation d'un emprunt considérable, et l'administration municipale ne saurait abandonner aucune des ressources sur lesquelles est fondé ce système de remboursement énoncé dans la délibération précitée sans ébranler la confiance publique.

» D'un autre côté, un grand nombre de personnes déposant dans l'enquête appuient le projet d'aliénation, en vue de la création sur le terrain de l'ancien cimetière d'un établissement consacré à recueillir les jeunes gens au sortir des écoles. Le Conseil, etc., etc. »

Ainsi on le voit, d'une part fermeté pour respecter les engagements pris à cause de la gravité de la situation qui les avait dictés, de l'autre souci justifié des intérêts de la ville, de son embellissement et de son développement. Ce n'est du reste pas pour ces seuls motifs que j'ai rapporté cette délibération, mais aussi pour montrer que l'idée d'une promenade publique aux Moulins-à-Vent, idée réalisée plus tard, datait de cette époque, pour prouver aussi que des esprits judicieux s'occupaient sans cesse de la jeunesse de nos écoles, s'efforçant de la soustraire aux mauvaises fréquentations et aux dangereux exemples.

Le Conseil municipal portait d'ailleurs sur tous les points son intelligente sollicitude. C'est de son initiative que date la réorganisation des agents chargés de la garde des bâtiments communaux. Il imposait à ces derniers une grande et une petite tenue, les mettait à la disposition des visiteurs, les rendait responsables des objets confiés à leur garde, leur prescrivant de les tenir en état constant de propreté.

Le Conseil demandait au Gouvernement l'établissement à Nîmes d'un concours de bestiaux avec prime, à l'instar de ceux de Poissy, de Lyon et de Bordeaux.

Il prenait en considération la proposition d'adopter pour la viande de boucherie un tarif analogue à celui qui existait pour le prix du pain. Il s'occupait de la convenance qu'il y aurait à créer un casernement pour les agents de police, afin, disait-il dans sa délibération, « que la discipline et la promptitude des secours fussent assurées et que l'amélioration matérielle de ces auxiliaires si utiles fût complète.

Préoccupé de ce que le gouvernement cherchait à soulager le sort des travailleurs en prenant des mesures pour venir en aide à ceux qui pourraient être blessés ou contracter des maladies dans l'exécution des travaux de l'Etat, le Conseil, obéissant à son désir de faire quelque chose pour la classe ouvrière, invitait sa Commission des travaux publics à lui rédiger une proposition tendant à adopter de semblables mesures dans l'intérêt des ouvriers employés aux travaux communaux. C'est sous l'empire de la même pensée qu'il s'associait pleinement à une décision de l'administration des hospices qui avait pour but de fournir gratuitement des cercueils aux indigents décédés dans les hôpitaux.

En ce qui touche les fouilles entreprises par le département autour du temple de Diane, le Conseil sollicité d'y contribuer votait une somme de 6.545 fr. à la condition que le sol sur lequel s'exécutaient les fouilles deviendrait la propriété de la ville qui obtenait ainsi outre l'avantage de voir isolé un de ses monuments antiques les plus remar-

quables, un agrandissement très heureux de la promenade de la Fontaine.

De tels travaux n'étaient certes point bruyants, mais ils répondaient à des besoins multiples et l'on ne pouvait trop féliciter les édiles de l'époque d'y avoir consacré toute leur attention et toute leur énergie. Cependant, il faut le dire, cette municipalité, quelque bien quelle s'occupât de faire autour d'elle dans la limite de ses faibles ressources, était attaquée ou suspectée par ses adversaires politiques avec une animosité dont nous avons constaté déjà la force.

On ne pouvait lui reprocher le gaspillage des deniers communaux, elle avait au contraire sauvé les intérêts de la ville avec un soin méticuleux.

On ne pouvait lui reprocher de rester insensible aux souffrances des malheureux, elle ne perdait aucune occasion de leur venir en aide ou d'améliorer leur situation ; l'ensemble de ses travaux dénotait un esprit de suite remarquable, mais il fallait à tout prix critiquer l'un quelconque de ses actes. Les vaincus de l'élection municipale de 1848 se répandirent en lamentations pour quelques révocations de gardes champêtres et d'employés d'octroi, révocations que le parti protestant trouvait « empreintes d'un caractère regrettable ».

M. Eyssette, le maire de Nimes, répondit aux clameurs du parti par la lettre suivante adressée à ses journaux.

« Monsieur le rédacteur, je comprends votre répugnance à accrédi-ter auprès de vos lecteurs les insinuations odieuses contenues dans votre dernier numéro et dirigées contre l'administration municipale, dont j'ai l'honneur d'être le chef. Je tiens à votre disposition tous les renseignements relatifs au déplacement de quelques-uns des concierges de nos monuments publics. Un fait aussi simple, justifié par des considérations de justice et de police, a soulevé dans une partie de la presse locale, des récriminations passionnées que je ne puis ni ne dois discuter.

» J'excuse ces craintes exagérées en songeant qu'on s'attendait peut-être à de tristes représailles. Cette crainte est une injure pour moi. La mission que j'ai acceptée est celle de rétablir parmi nous le règne de la justice et de l'égalité. Maire, je disposerai de mes agents sous ma responsabilité, mais selon leurs services. Les qualifications religieuses, quelles qu'elles soient, ne seront jamais pour moi un titre d'exclusion, ni un brevet d'inviolabilité. La loi sera la même pour tous.

» Ch. EYSSETTE. »

Une telle réponse, un tel langage, empreints d'une indépendance absolue méritait d'être rapportée dans notre histoire locale, alors que dans des occasions ultérieures, nous verrons certaines de nos municipalités accomplir cruellement et avec toutes les rigueurs du parti-pris les hécatombes de modestes fonctionnaires, alors que de nos jours, un mot a été même inventé, l'épuration !!, qui sert à désigner ces sortes de révolutions de palais, où services rendus, talents incontestables, zèle incessant ne comptent pour rien si on ne se prosterne devant je ne sais quelle formule abstraite et antireligieuse.

Il n'en était pas moins vrai qu'avec les nouveaux édiles que Nîmes s'était donnés, la régularité réapparaissait dans tous les services et dans toutes les branches administratives. Les expositions reprenaient le cours de leurs travaux. Profitant de ce que le Gouvernement avait envoyé à la ville, pour être temporairement mis sous les yeux des habitants, des produits de la Chine, le maire organisa le musée chinois dans une des salles de l'Hôtel de Ville. L'ouverture eut lieu le mercredi 31 janvier et, accomplie sans le moindre appareil de solennité, n'en attira pas moins une foule énorme de visiteurs, sollicités par la curiosité d'une part, et le désir de s'instruire de l'autre.

Le 15 janvier de cette même année, la commission des Beaux-Arts, réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du maire, décidait que la quatrième exposition de peinture de Nîmes aurait lieu le 1<sup>er</sup> avril suivant. Les artistes de la région répondirent avec empressement à l'appel qui leur était fait et l'exposition eut lieu comme il était convenu, au Musée. Des noms nouveaux figurèrent dans cette exposition à côté de ceux qui en étaient les fidèles. Melchior Doze obtenait une médaille de bronze avec deux toiles, les *Pèlerins* et *l'Innocence protégée*. Mis en loterie ces deux tableaux échurent l'un à M. de Roussel, l'autre à M. de Besson.

Nous trouvons également d'autres noms fort connus à Nîmes, tels que Dussap, aquarelliste ; Bosc, le statuaire que nous verrons plus tard laisser à Nîmes des œuvres empreintes d'un certain talent et qui exposait ce jour-là une *Sainte Cécile*, devenue par le sort la propriété de M. Ballivet, imprimeur. Coulange, également de Nîmes, avec Jules Salles, que nous aurons l'occasion de citer par la suite. Cette exposition était à peine close qu'un comité nommé *ad hoc*, réunissait à la Mairie, comme nous l'avons vu faire dans les années précédentes, les produits ouverts et manufacturés que le Gard se proposait d'envoyer à l'exposition de l'industrie qui devait se tenir à Paris. La fabrique de Nîmes avait tenu à honneur de figurer dignement à ce rendez-vous national.

du commerce et de l'industrie. La distribution des récompenses eut lieu avec un certain apparat le 11 novembre, sous la présidence du président de la République.

Le *Moniteur* du 13 novembre publia les noms des lauréats. Parmi eux nous trouvons M. Curnier fils, fabricant de châles, qui obtint la croix de chevalier de la Légion d'honneur. MM. Constant et fils furent récompensés par une médaille d'or. Des médailles d'argent furent attribuées à MM. Michel, fabricant de châles, Rouvière-Cabane, Milhaud, Martin et Gril, tous trois fabricants d'étoffes pour tapisseries.

A côté de ces solennités destinées à récompenser le travail sous toutes ses formes, Nimes voyait se célébrer avec une pompe extraordinaire, une autre solennité d'un caractère plus grandiose, une de ces fêtes que la religion célèbre à de rares intervalles et qui sont le sujet d'émotions puissantes et profondes.

Nous avons vu au cours des travaux du Conseil municipal que l'église Saint-Paul était près d'être achevée et livrée au culte. Nous avons même énuméré succinctement les richesses artistiques dont cet édifice remarquable, le premier de Nimes moderne, avait été doté par des artistes de talent.

La consécration eut lieu le 14 novembre au milieu d'une affluence immense d'étrangers accourus pour mêler leurs prières et leurs actions de grâce à celles de la population catholique de Nimes.

Le 13 novembre, à cinq heures du soir, arrivèrent à Nimes : M<sup>m</sup> l'archevêque d'Avignon et les évêques de Viviers et Montpellier, invités à la cérémonie. Une foule respectueuse se pressait sur leur passage jusqu'à l'évêché où ils descendirent.

Le lendemain, à cinq heures du matin, toute la Garde nationale, le 44<sup>e</sup> régiment de ligne, la gendarmerie furent mis sur pied. A sept heures du matin, le bourdon de la cathédrale annonçait la sortie du cortège. Il était ainsi formé : Vingt gendarmes à cheval, une batterie d'artillerie de la Garde nationale, la musique et les tambours de la Garde nationale, un détachement d'infanterie, la croix du chapitre entourée des chantres et des officiers capitulaires, les élèves du Grand-Séminaire, le clergé diocésain et étranger au nombre de trois cents prêtres, les membres des divers chapitres de la Province, avec la variété de leur insignes canoniaux, les prélats entourés de leurs assistants, chapelains et officiers précédés de la croix archiepiscopale. A la suite venaient le Maire et les adjoints, le Conseil municipal, au sein duquel avaient pris place les anciens Maires de Nimes, les membres du

Conseil général, l'Etat major de la Garde nationale, l'Université et toutes les autorités ou les sociétés publiques.

Ce cortège s'avancait entre deux haies mobiles de sapeurs-pompiers et deux haies permanentes d'infanterie et de gardes nationaux. Il était fermé par un piquet du 44<sup>e</sup>, une batterie d'artillerie, vingt gendarmes à cheval et l'escadron de la cavalerie de la Garde nationale.

Arrivé en face de l'église neuve, le cortège s'arrêta, formant un immense demi-cercle. A ce moment le coup d'œil fut saisissant ; huit bataillons de Garde nationale, deux bataillons de ligne, trois batteries d'artillerie, deux escadrons de cavalerie étaient massés, autour du monument. Une immense multitude, immobile de respect, couvrait les toits, les terrasses, les balcons, les échafaudages improvisés, les arbres du boulevard et s'étendait depuis l'amphithéâtre, couronné de curieux, jusqu'à la place qui s'appelait à cette époque place de l'Abreuvoir, et que nous nommons aujourd'hui le square Antonin. Pas un cri n'est proféré, tous les fronts étaient inclinés, tous les cœurs palpitants. A ce moment, au milieu des chants religieux, des fanfares guerrières, les prélats se placèrent sur les marches de l'église en face de la multitude, tous en mitre et crosse en main.

Questel, l'architecte du monument s'avança alors vers M. Eyssette, le maire, et lui présenta sur un plat d'argent les clefs de l'édifice. Le premier magistrat de la cité offrit à son tour les clefs à l'Evêque, en lui adressant l'allocution suivante :

» Monseigneur,

» Je viens au nom du Corps municipal, vous apporter les clés du monument que la piété des habitants de cette ville a élevé à Dieu, sous l'invocation de saint Paul.

» L'art a été appelé, Monseigneur, à combiner les savantes proportions de cet édifice, à lui donner ces formes graves et majestueuses, empruntées à des siècles de foi, à le décorer de brillantes peintures, de marbres précieux.

» Il fallait qu'il en fût ainsi, Monseigneur ; l'art est une émanation de l'intelligence créatrice, le génie est un don de Dieu ; il faut glorifier Dieu avec ses dons.

» Puisse cette offrande, faite au nom de tout un peuple, être pour la cité un gage de paix, de concorde, de conciliation !

» De même que ces pierres réunies, par le ciment, à d'autres pierres, forment un tout harmonieux et complet qui s'élève vers le Ciel, de

même unis par les liens de la charité, ce divin ciment des âmes, puissent les membres de cette paroisse, de cette cité former un seul corps qui s'élève, lui aussi, vers le Ciel comme un temple vivant, comme un hymne qui monte vers le Créateur.

» Tel est le dernier vœu qu'exprime, en ce moment, l'administration municipale, en cédant à sa haute destination ce temple qui fut si longtemps l'objet de ses plus chères sollicitudes.

» Prenez donc possession, Monseigneur, au nom de Celui qui vous envoie, du Temple préparé pour Sa Majesté sainte ! Le ciel et la terre sont attentifs; il va se passer ici quelque chose d'auguste et de solennel. Ces portes impatientes demandent à s'ouvrir devant le *Roi de Gloire*, devant celui qui dans cette circonstance, se fait appeler le *Dieu fort et puissant, le Dieu terrible dans les combats* !

» A Lui donc, au Dieu qui confond à ses pieds, dans une égalité sublime, le prince et l'esclave; au Dieu vers lequel les peuples tournent leurs regards au moment des grandes défaillances sociales; au nom du peuple immense qui m'entoure et qui parle par ma voix, honneur, respect, louange, adoration !

» A Lui, à son vénérable Ministre, ce symbole de la propriété et du pouvoir ».

L'Évêque répondit qu'il acceptait avec joie les clefs de l'Église Saint-Paul des mains d'un magistrat que la population avait placé à sa tête et parla en termes émus de cet autre magistrat, celui-là même qui prit une si large part à la construction de l'édifice. En terminant M<sup>re</sup> Cart déclara que les premières prières qui s'élèveraient à Dieu dans le nouveau sanctuaire, s'élèveraient pour la paix, la concorde et la réconciliation.

La cérémonie religieuse de la consécration commença immédiatement après. Le clergé se rendit processionnellement à l'ancienne église pour y chercher les reliques qui furent apportées en grande pompe à la nouvelle église. La cérémonie de la consécration terminée, les portes s'ouvrirent et la première messe fut célébrée devant la Cour d'appel en robes rouges, ayant à sa tête M. Teulon, son premier président; le Tribunal, le Préfet à la tête de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, le général, entouré d'un brillant état major étaient tous présents à cette imposante cérémonie.

Le soir, M<sup>re</sup> Thibaut, évêque de Montpellier, prononçait le sermon devant une foule immense qui était massée jusque dans les moindres recoins de ce vaisseau aux vastes proportions.

Cette journée devait profondément impressionner une population accessible à ces émotions profondes que procurent les pompes religieuses accomplies dans ces conditions de grandeur et de sévère ordonnancement. Il est à noter que parmi ces milliers de spectateurs, animés de pensées différentes, il n'y eut ni un cri, ni une apparence de désordre. Lorsqu'on songe que quelques mois auparavant, surexcités par des passions humaines, nos concitoyens se ruaient les uns sur les autres, que le sang coulait dans nos rues et qu'à cette même place où se déployait la majesté de la pompe catholique, des combats furieux s'étaient engagés, on ne peut que reconnaître que ces splendides solennités jettent dans l'âme une paix, une tranquillité sereine que, dans leur égarement, certains hommes veulent fuir pour s'abandonner à toutes les conséquences de leurs passions haineuses. On ne peut que gémir sur un tel aveuglement.

Le maire rendit hommage à cette paix profonde et à ce clame si extraordinaire qui avaient présidé à la solennité de ce jour.

« Recevez, habitants de Nîmes, disait-il dans une proclamation, les remerciements de vos magistrats pour l'attitude si belle que vous avez déployée hier dans une journée bénie du ciel. Nous remercions cette Garde nationale, juste orgueil de la cité et dont les rangs n'avaient jamais été aussi nombreux. Nous remercions ces troupes de toutes armes, dont la gravité et la bonne tenue inspiraient le calme et le respect.

» Nous remercions cette population entière, dont les sentiments religieux et fraternels éclataient de toutes parts; cette population dont la confiance nous est si chère et que nous sommes fier d'administrer.

» Habitants de Nîmes, le souvenir de ce beau jour ne s'effacera jamais; il vivra dans vos cœurs et dans ceux de vos enfants; il vivra dans l'histoire de la cité et en sera l'une des plus glorieuses pages; le bronze et l'argent vont le reproduire et le consacrer.

On trouvera dans l'*Illustration* du 2 décembre 1849, sous les initiales J. S. (Jules Salles), un dessin reproduisant la principale scène de la cérémonie que je viens de tracer à grands traits.

Quelques jours après cette imposante consécration de la nouvelle église, — le samedi 24 novembre — le maire procédait à l'adjudication de la vieille église Saint-Paul, dépendances, sol et matériaux. M. Nicolas Brouzet était déclaré adjudicataire au prix de 83.600 francs. Le 10 décembre, on pénétrait dans les caveaux de la vieille église. Plus vastes qu'on ne le pensait, ces caveaux occupaient au dessous des dalles, un espace aussi large que l'église elle-même. Ils contenaient plusieurs



rangées de cercueils superposés les uns sur les autres. Mais par l'effet du temps et l'humidité, les bières s'étaient affaissées sur elles-mêmes, confondant dans un triste amas les dépouilles mortelles qu'elles contenaient. Après une messe de mort chantée dans la nouvelle église, les ossements furent placés sur un char funèbre et accompagnés par le maire et les adjoints jusqu'au cimetière où ils furent déposés dans une fosse commune.

A quelques semaines de là avait eu lieu, non à Nîmes mais à Aiguemortes, une autre inauguration solennelle, celle de la statue de saint Louis. Il a été déjà dit la part que la ville de Nîmes et ses habitants avaient prise à l'érection de ce monument, il est bon d'ajouter que la cérémonie de l'inauguration attira à Aiguemortes non-seulement les autorités départementales, mais la municipalité nîmoise tout entière et une bonne partie de la population. Un artiste, du reste, déjà populaire dans notre cité, Pradier, était l'auteur de la statue du saint Roi, et certes il se surpassa dans cette œuvre qui sortait un peu du cadre ordinaire de ses travaux. « Le sculpteur et le fondeur, M. Simonet, méritent tous nos éloges, disait un des principaux organes de la critique parisienne, admis à visiter la statue de saint Louis. Cette statue est d'un caractère plus calme que les œuvres ordinaires de Pradier. C'est bien le Saint Louis, le roi très chétien que vous connaissez avec sa cotte de maille et son front inspiré ; comme toutes les créations de Pradier, celle-ci révèle la main du maître ».

C'est le 4 mars 1849 que le bronze de M. Simonet fut mis en place sur le socle en pierre de Crussol qui formait le piédestal. Ce n'est que le 9 septembre qu'eut lieu l'inauguration solennelle.

Plusieurs trains spéciaux partis de Nîmes transportèrent à Lunel toute une foule d'invités et de curieux. La ville d'Aiguemortes, vers laquelle on se dirigeait de là en bateau ou en voiture s'était pour la circonstance parée d'arcs de triomphe en verdure, de guirlandes de feuillage, d'oriflammes, de transparents chargés d'inscriptions en l'honneur de saint Louis. L'entrée de la halle au blé avait été transformée en un autel splendidement décoré sur lequel M<sup>r</sup> Cart, évêque de Nîmes, entouré d'un nombreux clergé, célébra le saint sacrifice. Le prélat bénit ensuite le monument et prononça une allocution dans laquelle il démontra tout ce que l'on pouvait attendre pour le bien de la religion et de la morale, si l'esprit du saint roi remplissait les âmes de son feu divin. Le préfet prit à son tour la parole et la céda ensuite à M. de Larcy, président du Conseil général qui, dans un discours d'une haute éloquence produisit autour de lui une profonde impression.

Sa péroraison fut particulièrement remarquable, car l'orateur eut l'heureuse idée de rappeler les dernières paroles du saint Roi, mourant.

« ... On ne saurait trop le redire, s'écriait M. de Larcy, ce qui distingue saint Louis, c'est cet amour du juste, cette exactitude morale, l'esprit chrétien, en un mot, que seul il a porté à ce degré dans le règlement des affaires publiques et qui en fait un homme à part parmi tous ceux qui sous des noms divers ont jamais présidé au gouvernement des nations.

« Il s'est peint lui-même tout entier dans cette touchante instruction qu'il écrivit pour son fils au lit de mort ; c'est tout un code de morale et de politique dont la civilisation dans sa marche incessante n'a jamais dépassé la merveilleuse élévation.

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne et commande à garder, si est que de tout ton cœur tu aimes Dieu.

» S'il t'envoie adversité, reçois-la bénignement et lui en rends grâces ;.... s'il te donne prospérité, si l'en remercie très-humblement, et garde que, pour ce, tu n'en sois pire par orgueil ne autrement, car on ne doit pas guerroyer Dieu de ses dons.

» Aies le cœur doux et piteux aux pauvres et les conforte et aide en ce que tu pourras.

» Ne boute pas sus trop grands tailles ne subsides à ton peuple, si ce n'est par trop grande nécessité pour ton royaume défendre.

» Aime ton honneur.

» Aussi fais droiture et justice à chacun, tant au pauvre comme au riche.

» Si tu es averti d'avoir aucune chose de l'autrui qui soit certaine, soit par toi ou tes prédécesseurs, fais-la rendre incontinent.

» Maintiens les franchises et libertés esquelles tes anciens les ont maintenues et gardées et les tiens en faveur et amour.

» Et te supply, mon enfant, que en ma fin tu aies de moi souvenance et de ma pauvre âme... »

« Sans doute, il vous aura semblé que c'était accomplir le vœu du saint Roi, donner à sa mémoire le meilleur témoignage de souvenance que de répéter ici, dans leur sublime naïveté, ces saintes paroles qui retentirent il y a six cents ans sur le rivage d'Afrique. On sent, en les écoutant, comme le parfum d'une autre révélation. La pensée chrétienne dans le cœur de saint Louis, c'est l'essence divine dans un vase digne d'elle.

» Plaise à Dieu que ce testament du XIII<sup>e</sup> siècle soit compris et accepté du XIX<sup>e</sup> !...

» C'est du moins un heureux présage, que cette solennelle assemblée, ce concours unanime des populations au pied de cette statue. Entrepris sous un gouvernement qui n'est plus, inauguré sous un autre, témoin déjà de plus d'une vicissitude, et toujours respecté, ce monument, tout empreint des vieux insignes de la patrie, devient comme le symbole de tolérance et d'union qui confond tous les Français dans un même sentiment de reconnaissance nationale.

» Puisse l'accord de cette belle journée être aussi durable qu'il est sincère ! que ce patriotique et religieux hommage monte au ciel en prière pour en redescendre en bénédiction ! Puissiez-vous, ô saint Louis, faire pour nous un de ces miracles dont la foi de nos pères vous attribuait le don. Puisse le beaume de vos vertus fermer les plaies et guérir les maux de cette France que vous avez tant aimée ! »

Ces paroles empruntées au saint Roi, l'accent ému de l'orateur, sa conviction, sa chaleur impressionnaient profondément les assistants, que le caractère spécial de cette fête nationale avait déjà transportés. Et nous-même, en nous reportant à cette solennelle inauguration, nous ne pouvons nous empêcher de faire un douloureux rapprochement entre ces expéditions que rappellent les inscriptions gravées sur le piédestal (1) de la statue d'Aiguesmortes et celles que nous voyons s'accomplir de nos jours. Sur cette terre de Tunisie, où le Roi allait lui-même au devant de la mort accompagnant ses soldats, où il y a six cents ans, flottait l'étendard français abritant les projets les plus purs et les plus louables, inspirés par la foi la plus vive, aujourd'hui nous voyons ce même drapeau envahir ces mêmes rivages, trainant à sa suite tout un monde interlope de gens d'affaires tarés, de banquiers véreux qui déshonorent et compromettent toujours la cause la plus juste, tandis que les inspireurs de cette politique, restés à l'abri, s'enrichissent en spéculant et en agiotant sur les fonds publics.

On n'était pas en 1849 arrivé à ce degré de honte et de bassesse. De

(1) Sur la face Nord du piédestal on lit : A saint Louis — La ville d'Aiguesmortes — voulant perpétuer — le plus glorieux souvenir — de ses annales — a élevé cette statue — dans le lieu — témoin de l'embarquement — de ce héros chrétien — pour la V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> croisades.

Sur le Sud on lit l'inscription suivante : R. S. MDCCC XLIX — DICATUM — EX STIP<sup>o</sup> : Traduction : l'an 1849 de notre rédemption, ce monument a été élevé par souscription.

La grille qui entoure le monument est due à un serrurier de Nîmes, Marius Antoine.

nobles aspirations agitaient encore les esprits ; c'était encore l'époque des généreuses résolutions auxquelles s'associait le gouvernement lui-même. Un des faits saillants du moment fut l'expédition romaine : nous avons déjà vu dans un précédent chapitre comment les démocrates romains avaient chassé le Saint-Père de la ville éternelle. Continuant la comédie sinistre commencée, ces agitateurs avaient, le 9 février 1849, déclaré par décret la papauté déchue du gouvernement temporel des Etats romains, et avaient proclamé la République, qui n'avait pas tardé à se transformer en une dictature mazzinienne.

Cette nouvelle produisit dans la nation et dans notre cité une vive et douloureuse impression. Tous les rangs de la société catholique furent profondément touchés de l'attentat commis contre la Papauté.

Au Conseil municipal, M. Léonce Curnier proposa de rédiger une adresse à Pie IX. L'Assemblée, sur les conclusions de sa Commission des cultes, décida que le Conseil ne voterait aucune adresse au chef de l'Eglise, par obéissance pour la loi qui interdit aux Conseils municipaux toute délibération portant sur des objets étrangers à ses attributions et « malgré les sentiments de piété filiale, d'admiration et de respect qu'inspirent au monde entier les sublimes vertus d'un des plus grands pontifes qui aient honoré l'Eglise et l'humanité. »

La France frémissante ne pouvait tolérer plus longtemps de telles folies et se souvenant à temps de son rôle de fille aînée de l'Eglise s'empressait d'intervenir ; le 17 avril, l'Assemblée nationale décidait d'envoyer à Civita-Vecchia une expédition, à la tête de laquelle était placé le général Oudinot. « Le gouvernement, disait ce dernier, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence n'a pas voulu que les destinées du peuple italien fussent à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. » C'était bien là, en effet, à côté de la pensée religieuse, la pensée politique du gouvernement qui entraînait ainsi résolument dans une voie salutaire dont nous le verrons peu à peu s'écarter lorsque Bonaparte aura ceint sa tête de la couronne impériale.

Mais les révolutionnaires, furieux de la décision du Parlement, tous de cœur et d'âme avec les mazziniens de Rome, crurent le moment venu de jeter le désordre dans le pays. Ils demandèrent à l'Assemblée la mise en accusation du président de la République et du ministère, ce qui leur fut refusé à une énorme majorité. Un mois après, battus comme ils venaient de l'être aux élections générales, et au moment où le canon français ouvrait la brèche dans les murailles de Rome, les mêmes fauteurs de désordre descendaient dans la rue, fomentant sur

plusieurs points de la France des désordres sanglants, notamment à Paris et à Lyon.

A Nîmes, hachées et incompréhensibles, ces nouvelles arrivées par le télégraphe, apportées par des rumeurs sinistres, produisirent une impression d'inquiétude et d'angoisse : Allait-on revoir les jours funestes de 1848? on pouvait le croire, car dans notre ville comme partout ailleurs se manifestaient les ramifications du complot dirigé contre la République. Les clubs se déclaraient en permanence et appelaient les citoyens aux armes. Les mêmes dépêches simulées, qui à Lyon donnaient le signal du combat, étaient à la même heure colportées à Nîmes. On se félicitait hautement parmi les chefs du parti de l'avènement de la République rouge, et on y dressait des listes de proscription.

Les mêmes individus qui avaient par leurs déclamations furibondes compromis la paix publique de notre cité l'année précédente, se répandaient dans la Vaunage, faisant appel à ces populations ardentes et fanatiques, rêvant de je ne sais quelle nouvelle édition de la fameuse bagarre de Nîmes; leurs coreligionnaires incendiaient les tours du télégraphe, témoin celui de Villeneuve-les-Avignon, organisaient des réunions illégales et terrifiaient les hommes d'ordre par leurs horribles provocations.

Le gouvernement veillait heureusement, et la population respirait, en voyant affichée sur les murs la célèbre proclamation suivante, dont une phrase en particulier a été répétée à satiété et dans bien des circonstances.

« Le Président de la République au peuple Français,

» Quelques factieux osent encore lever l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. La majorité de l'Assemblée elle-même est en butte à leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait Représentant, et le peuple de la France, Président de la République. Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance qui engendrent la misère. Il faut qu'il cesse. IL EST TEMPS QUE LES BONS SE RASSURENT ET QUE LES MÉCHANTS TREMBENT. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes qui perpétuent le désordre, nous forcent à changer la France en un camp, nos

idées d'améliorations et de progrès en préparatifs de lutte et de défense. Elu par la Nation, la cause que je défends est la vôtre. C'est celle de vos familles, de vos propriétés, celle du pauvre comme celle du riche, celle de la civilisation. Je ne reculerai devant rien pour la faire triompher.

(Paris, 13 juin 1849).

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

L'émotion avait été si vive, les craintes si grandes et l'inquiétude si poignante que le Conseil municipal se réunit comme au lendemain d'un de ces attentats qui inspirent l'horreur et jettent l'effroi dans la société : il prit à l'unanimité la délibération suivante :

» L'an 1849, et le 19 juin, à l'heure ordinaire des séances, les membres du Conseil municipal de la ville de Nîmes, étant réunis pour les travaux de sa session, M. le Maire a exposé au Conseil que, depuis sa dernière séance, de graves événements s'étaient accomplis : Une minorité factieuse avait osé déclarer hors la loi la majorité de l'Assemblée législative, et attenter à la souveraineté nationale en la personne de ses Représentants. Déjouée par l'accord des grands pouvoirs de l'Etat, par la loyauté de notre valeureuse armée et le patriotisme des populations, l'insurrection avait succombé sous sa propre impuissance. Ses complices avaient ensanglanté quelques points du territoire, et agité partout les ferments des mauvaises passions. La vigilance de l'autorité publique et le bon esprit des citoyens n'ont point permis que Nîmes fût troublé. Si le moindre péril eût existé, le Maire se serait empressé de s'entourer des membres du Conseil municipal, et aurait agi, de concert avec eux, pour le maintien de la paix publique et l'accomplissement des devoirs imposés par la Constitution.

» Sur quoi, le Conseil municipal, après avoir délibéré, a déclaré s'associer aux émotions et aux sentiments exprimés par M. le Maire et se féliciter hautement avec lui du triomphe de l'ordre et des lois.

» Il a remercié ce magistrat de l'action prudente et ferme qu'il a exercée, durant ces jours d'anxiété, sur les manifestations publiques.

» C'est avec le plus vif empressement que les élus de la cité seraient venus se grouper autour de la magistrature populaire et lui offrir son entier concours pour le maintien de la paix publique et de la Constitution.

» Les devoirs du Conseil étaient tracés d'avance.

» Chacun, dans la limite de ses droits et la mesure de son action, doit secours et protection à la société menacée.

» L'accord de tous les pouvoirs publics, à tous les degrés de la hiérarchie, l'indissoluble union des gardes nationales et de l'armée, l'entente loyale et énergique de tous les bons citoyens seront toujours au moment de péril, le plus ferme rempart de la République, et seront sur le cœur de la patrie, comme une égide impénétrable contre les traits désespérés des factions.

» Qu'avec ce vaste système de résistance nationale, qu'avec le concours du grand citoyen dont six millions de suffrages ont consacré le pouvoir, qu'avec l'appui d'un illustre capitaine dont le nom et l'épée sont le symbole de l'ordre public, l'Assemblée législative poursuive, calme et ferme, sa haute et providentielle mission ! Qu'elle fonde, avec la liberté, l'ordre et la prospérité publique ! Elle aura bien mérité de la patrie et de la civilisation.

» Le Conseil invite M. le Maire à transmettre à M. le Président de la République et à l'Assemblée législative, l'hommage d'adhésion, de sympathie et de profond respect de la municipalité et de la population nimoise. »

Quelques jours après le 28 juin, le préfet du Gard, M. Chanal, était appelé à Strasbourg et remplacé par M. Lagarde venant de Seine-Marne. On ne saurait douter que cette mutation fût due aux derniers événements. En effet, tandis que dans un département voisin, celui de l'Hérault, l'autorité portait à la connaissance du public, et au fur et mesure de leur réception, les dépêches qui annonçant l'insurrection anarchique, annonçaient aussi la répression du mouvement, le préfet du Gard publiait une ligne en apparence insignifiante mais qui ouvrait la porte aux suppositions les plus hasardées; ce qui permettait aux révolutionnaires de faire croire à l'arrestation des ministres, à la fuite du président de la République, à l'avènement de la République sociale. Ajoutons que le gouvernement faisait officiellement connaître que le déplacement de M. Chanal était pour ce fonctionnaire un honneur et non une disgrâce. De telles assurances couvrent parfois une vérité contraire. Ce qui est certain, c'est que M. Chanal, absent de Nimes, au moment de son changement, ne reparut plus à la Préfecture.

« Je ne m'attendais pas à vous quitter si brusquement, écrivit-il au maire de Nimes, le 20 juillet 1849 de Strasbourg, et je ne croyais que nos adieux étaient définitifs. Ce n'est qu'à Paris que j'ai reçu votre destination et reçu l'ordre en même temps de m'y rendre immédiatement ».

A côté des préoccupations politiques et sociales, des inquiétudes q

l'on pouvait concevoir pour la paix européenne, et qui à Nîmes plus que partout ailleurs avaient trouvé un écho attentif, étant donné que le drapeau français luttait en ce moment pour rendre au T. S. Père son pouvoir temporel, d'autres soucis assiégeaient la population. Le midi de la France était assailli par une invasion cholérique d'un caractère au moins aussi grave que celle de 1835. Déjà pendant le mois de juillet, la panique avait été à son comble dans notre cité et les craintes paraissaient justifiées. Mais la maladie ne se déclara réellement que le 7 août. Les débuts furent assez violents et les quartiers les plus atteints furent en particulier les rues de l'Agau, de la Ferrage, Saint-Baudile, des Lombards, le boulevard Petit-Cours, quartiers que le voisinage du canal de la Fontaine rendait essentiellement malsains. Cependant durant toute la période épidémique qui alla déclinant jusqu'au 28 octobre, date de sa disparition définitive, le choléra ne fit pas plus de cent vingt-cinq victimes dans notre ville ; encore faut-il ajouter que beaucoup de ceux qui succombèrent étaient déjà affaiblis par des maladies antérieures. Il n'en fut malheureusement pas de même dans toute les villes de la région dont plusieurs, Marseille notamment, furent véritablement ravagées par le fléau.

D'autres épreuves allaient assaillir notre midi. La récolte du vin, ce palladium de la richesse méridionale, était fortement menacée. Déjà l'année précédente on avait rencontré sur nos plants des symptômes d'une maladie inconnue, et que rien ne pouvait faire disparaître. Ce n'étaient encore que des souches atteintes isolément et la récolte ne s'en ressentit pas outre mesure. Mais en 1849, il n'en était plus de même et force fut de reconnaître qu'on se trouvait en présence d'un autre fléau pour le moins aussi redoutable que le choléra et qui atteignait bien plus sûrement la richesse publique que cette dernière maladie. La récolte ne fut à peine que le tiers de celle de 1848, et déjà les habitants de nos campagnes, épouvantés, se demandaient quelle serait l'étendue du désastre qui les frappait. Cette maladie fut appelée l'*Oidium*, et, comme nous le verrons par la suite, combattue énergiquement par nos viticulteurs.

On le voit, de toutes parts la société était menacée et soumise à des terreurs justifiées. L'état du pays, le progrès des doctrines communistes, l'audace de leurs adeptes, les orages parlementaires qui semblaient près d'anéantir le gouvernement et qui amenèrent le président de la République à tenir un langage d'une fermeté exceptionnelle, les craintes d'un coup d'Etat résultant de cette attitude nouvelle du prince Napoléon, le commerce languissant,



les richesses agricoles menacées, tout se réunissait pour jeter l'émoi dans le pays entier et en particulier à Nimes.

Nos représentants à l'Assemblée législative avaient tout à la fois à reconforter le moral de leurs concitoyens et à tenir tête aux orages politiques qui surgissaient sans cesse à Paris. Nous sommes heureux de les voir s'associer à une mesure de haute politique et de haute convenance qui dénote les sentiments de justice et d'honnêteté qui animaient la députation du Gard. Les révolutionnaires de 1848 avaient eu l'idée de supprimer le douaire de la duchesse d'Orléans, la veuve de l'infortuné prince royal. Mais la droite de l'Assemblée se refusa à cette inique spoliation. Le document suivant, signé des représentants du Gard, dit hautement à quel esprit de prudence et à quel sentiment d'équité obéirent les hommes que le pays avait envoyés siéger au Parlement.

Paris, le 22 octobre 1849.

« Monsieur le Rédacteur.

» Nous avons reçu, quatre jours après celui où a été discuté le douaire de la duchesse d'Orléans, des lettres de plusieurs de nos amis de Nimes, contenant des observations relatives à ce projet de loi. Dans l'impossibilité où nous sommes de répondre individuellement à chacun d'eux, nous recourons à votre journal pour faire connaître les motifs qui ont déterminé notre vote dans cette circonstance.

» Cette question du douaire avait éveillé toutes les préoccupations des représentants de la droite, et dans des réunions spéciales, elle a été examinée sous tous ses aspects. De l'avis des jurisconsultes les plus éminents qui siègent parmi eux, il y avait contrat formel selon les règles du droit civil et, par conséquent, dette de l'Etat.

» En matière d'engagements de cette sorte, il a toujours été de principe qu'il ne fallait pas distinguer entre les pouvoirs qui, à diverses époques, ont gouverné l'Etat, et qu'en agissant ainsi on ne reconnaissait nullement la légitimité de ces pouvoirs.

» La Restauration a mis sa gloire et trouvé la puissance de son crédit dans l'acquittement des dettes de l'Empire. La chambre de 1815 a été jusqu'à payer les dépenses faites par Napoléon au retour de l'île d'Elbe, et n'a pas entendu, pour cela, reconnaître le gouvernement des Cent-Jours.

» Nous n'avons donc pas cru que l'adoption de ce projet pût, à aucun degré, être considérée comme la ratification du fait de 1830 ; s'il en était ainsi, nous n'y aurions jamais consenti.

» Cette opinion a été celle de la généralité de nos amis ; il nous a paru qu'il était de notre devoir d'y adhérer. Dans les circonstances actuelles, dont il est difficile d'apprécier à distance toute la portée, il était, d'ailleurs, de la plus haute importance de ne pas diviser la majorité. La conscience et la raison se sont donc trouvées d'accord pour nous conseiller ce vote, et nous avons cru, en l'émettant, faire une chose utile et remplir une obligation impérieuse.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

CH. DE SURVILLE, DE LARCY, F. CHAPOT,  
AUGUSTE DEBEAUNE, DE LABRUGUIÈRE,  
D. BENOIST D'AZY, F. BÉCHARD.

» Absent au moment du vote, je déclare m'associer à l'opinion de mes honorables collègues.

» ROUX-CARBONNEL ».

Un des signataires de cette lettre, M. Debeaune mourut quelques jours après à Paris, laissant vacante une place qui ne devait être remplie que dans les premiers jours de l'année 1850.

Si cette année 1849 se ferme sur le spectacle attristant des dangers extérieurs et intérieurs que court la France, et sur les désordres toujours croissants qui envahit les esprits détournés des saines traditions de la religion et de l'ordre, il fut cependant pour Nîmes et sa région un spectacle consolant qui devait provoquer parmi nos concitoyens une émotion salutaire et influer puissamment à leur donner le courage et la résignation devant les désordres qui les menaçaient et les calamités qui les frappaient.

Le 8 décembre s'ouvrait, en effet, à Avignon, un concile provincial sous la présidence de l'Archevêque. L'évêque de Nîmes, M<sup>r</sup> Cart, venait prendre part aux travaux de cette réunion ecclésiastique aux côtés de tous les évêques de la province et de tous les délégués des anciennes villes épiscopales.

Ces assemblées tenues sur divers points du territoire avaient une haute portée morale, au moment où la société affolée cherchait un point d'appui pour échapper aux conséquences désastreuses d'une propagande anarchiste effrénée.

La période qui va s'ouvrir nous montrera une politique extérieure aveugle comme avait été aveugle la politique intérieure de la monarchie constitutionnelle. Celle-ci conduisit directement la France aux journées sanglantes de 1848, pendant lesquelles les bases de notre

société, ébranlées par les assauts furieux de la révolution et du matérialisme, ne purent résister au flot envahisseur et sombrèrent presque sans résistance.

Celle-là mettra le pays à deux doigts de sa perte et se terminera par l'invasion étrangère de toutes la plus douloureuse. Subitement, presque sans lutte, la France verra son glaive brisé entre ses mains et deux de ses provinces arrachées de vive force.

Singulière caractéristique de ces deux périodes de vingt années : l'une, jetant notre nation dans la tourmenté révolutionnaire pour avoir laissé briser les assises traditionnelles qui avaient fait dans les siècles passés sa grandeur et sa prospérité; l'autre, la mettant aux prises avec les horreurs de l'invasion pour avoir méconnu le rôle magnifique de la France en Europe et ses devoirs de fille aînée de l'Eglise.

Fécond rapprochement que la Providence ménagea au pays que ces deux chutes à l'intérieur et à l'extérieur, opérées dans le même temps, dans des conditions analogues et qui toutes deux sont le produit direct de l'esprit révolutionnaire déchaîné sur le pays.

## ERRATUM

---

*Page 97, lire : 44 volumes, au lieu de : 200 volumes.*

*Page 97, lire : Après Sigalon était mort le président du Consistoire, Samuel Vincent, au lieu de : Avant Sigalon était mort le président du Consistoire, Alexandre Vincens.*

*Page 229, lire : enfin le 17 novembre 1847, au lieu de : enfin le 17 novembre 1848.*

*Page 248, lire : En même temps paraissait le décret du 5 mars 1848, au lieu de : En même temps paraissait le décret du 5 mai 1848.*



# TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE L'AUTEUR (eau forte hors texte.)

DÉDICACE.

PREFACE..... 5

## CHAPITRE PREMIER

(Année 1831)

Coup d'œil sur l'état du pays au commencement de 1831; mesures de police; affaires de janvier; renversement des croix de mission; l'emprunt national de 120 millions; la loi sur la Garde nationale; croix de juillet; Saint-Simonisme et Fouriérisme; le jeu de « bataillon »; troubles d'octobre; installations des cours publics; les écoles primaires; les élections municipales; les ateliers de secours; les événements de Lyon; Sigalon, chevalier; mort de Trélis, membre de l'Académie du Gard..... 11

## CHAPITRE SECOND

(Année 1832)

Installation de la municipalité; l'Etat-Major de la Garde nationale; premiers travaux du Conseil; la Maison Centrale pourrait être transformée en caserne; question des eaux; projet Talabot et Didion; projet Valz et Fauquier; les dames de Saint-Maur; troubles à Lunel, à Grenoble, à Alais; le chemin de fer d'Alais à Beaucaire est autorisé; télégraphe d'Avignon à Montpellier; le choléra-morbus en France; mesures de précautions; intendance sanitaire; troubles à Saint-Gilles; mort de Casimir Périer; troubles du 30 mai; passage de S. A. R. le prince d'Orléans; désordres du 14 août et jours suivants; le choléra dans le Gard; arrestation de Madame la duchesse de Berry; opérations contre la Belgique; établissement d'une caisse d'épargne à Nîmes; l'attentat du 19 novembre contre le Roi; capitulation de la citadelle d'Anvers; liste de souscription pour la duchesse de Berry..... 29

## CHAPITRE TROISIÈME

(Année 1833)

Travaux du Conseil municipal; adjudication du chemin de fer d'Alais à Beaucaire; fête du Roi; accident aux Arènes; adjudication de l'octroi; les dames de Saint-Maur sont chargées de donner gratuitement l'instruction aux filles indigentes; budget de 1834; instruction publique; *Squalus Glaucus* pêché à Aiguemortes; acceptation du projet Valz pour l'adduction des eaux; projet d'agrandissement du Palais de Justice; élections départementales du 19 novembre; la nuit de Noël..... 47

## CHAPITRE QUATRIÈME

(Année 1834)

L'exposition générale de l'Industrie à Paris; les exposants, les lauréats; le Conseil municipal, ses travaux; délibération relative à la conservation de l'Evêché de Nîmes; budget municipal; don au musée; recensement général de la population; élections législatives du 22 juin; le marché des vins et spiritueux; l'invention du chef d'atelier Turion; élection législative partielle; changements de la garnison; tirage au sort des conseillers municipaux sortants; ministère du 10 novembre; ministère du 19 no-

vembre ; élections municipales ; Expériences publiques sur la combustion du gaz Selligue ; le choléra à Marseille..... 55

#### CHAPITRE CINQUIÈME

(Année 1835)

Travaux du Conseil municipal ; nouvelle municipalité ; le *Cromwoel*, de Paul Delaroche ; la *Halte des Bohémiens*, de Colin ; concours pour l'église Saint-Paul ; le legs Amoureux ; attentat Fieschi ; le choléra à Nîmes ; installation d'un appareil Selligue derrière l'Espianade ; ouverture d'une rue allant des Calquières à la rue Notre-Dame ; exposition publique des trente projets envoyés pour le concours de l'église Saint-Paul..... 67

#### CHAPITRE SIXIÈME

(Année 1836)

Création d'une école industrielle ; l'affaire Gent ; les travaux du jury chargé de juger le concours de l'église Saint-Paul ; adoption du projet Questel ; le Conseil municipal, affaires soumises ; la société des mines de la Grand'Combe ; attentat du 25 juin sur le Roi ; Alibaud, le meurtrier, est de Nîmes ; agrandissement de l'Hôtel de Ville ; tremblement de terre ; tentative de grève parmi les ouvriers de la fabrique ; décision définitive pour l'emplacement de l'église Saint-Paul ; mort du Roi Charles X ; renouvellement des Assemblées départementales ; nouvel attentat sur Louis-Philippe..... 76

#### CHAPITRE SEPTIÈME

(Année 1837)

Organisation des écoles de chant et de tissage ; reconstruction du foyer et du vestibule du théâtre ; épidémie de grippe ; mariage du duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne ; ses largesses ; visite de la princesse Hélène de Mecklembourg à l'école des Arts et Métiers de Chalons ; premier traité d'éclairage au gaz ; élections municipales ; chemin de fer de Montpellier à Nîmes ; demande en concession ; subvention de six millions à la compagnie d'Alais à Beaucaire ; mort de Sigalon ; les écoles primaires à Nîmes ; mort de M<sup>re</sup> de Chaffoy ; élévation de M<sup>re</sup> Cart à l'épiscopat ; élections législatives..... 87

#### CHAPITRE HUITIÈME

(Année 1838)

Les travaux d'installation de l'éclairage au gaz ; l'adjudication de l'église Saint-Paul ; création d'une école des Arts et Métiers dans le Midi ; délibérations du Conseil municipal ; plan d'alignement ; entrée de M<sup>re</sup> Cart dans sa ville épiscopale. naissance de M<sup>re</sup> le comte de Paris ; travaux du Conseil municipal ; chemin de fer de Nîmes à Montpellier..... 105

#### CHAPITRE NEUVIÈME

(Année 1839)

Les découvertes de l'année 1839 ; dissolution de la Chambre ; élections législatives ; ministère Girod de l'Ain et Soult ; crime de Beaucaire, exécution de Marthe Contestin ; affaires du 13 mai : complot et arrestations ; inauguration du buste de Sigalon ; voyage du duc de Nemours et du duc de Joinville ; travaux du Conseil municipal ; inauguration solennelle du chemin de fer de Nîmes à Beaucaire ; mort du baron J. Pieyre ; élections au Conseil général..... 113

#### CHAPITRE DIXIÈME

(Année 1840)

Affaire de Boulogne ; translation des cendres de l'Empereur ; inondations ; souscription publique ; ministère du 31 octobre ; chemin de fer de Montpellier à Nîmes ; élections municipales ; inauguration du chemin de fer d'Alais à Nîmes ; attentat contre le roi ; travaux du Conseil municipal..... 131

#### CHAPITRE ONZIÈME

(Année 1841)

Les procès criminels ; exécution de Litière ; exposition publique de condamnés ; donations du maréchal de camp baron de Feuchères ; baptême du comte de Paris ; troubles

de Toulouse; le ministre de l'agriculture à Nîmes; les opérations du recensement général; attentat contre les princes de la maison royale; l'accident du duc de Bordeaux; travaux du Conseil municipal; création de l'Avenue et question des eaux..... 139

## CHAPITRE DOUZIÈME

(Année 1842)

Chemin de fer de Marseille au Rhône; alignement du quartier du chemin de fer; catastrophe du chemin de fer de la rive gauche; pose de la première pierre du viaduc et de la gare; mort du duc d'Orléans; ses funérailles; dissolution de la Chambre; élections législatives; travaux du Conseil municipal; élections départementales..... 155

## CHAPITRE TREIZIÈME

(Année 1843)

Election départementale; départ de M. de Jessaint; M. Darcy, préfet du Gard; M. le baron de Feuchères promu lieutenant-général; ses adieux à la population; élections municipales; les voles à Nîmes; inondations; la nouvelle municipalité; exposition des Beaux-Arts; les Carmélites à Nîmes ..... 171

## CHAPITRE QUATORZIÈME

(Année 1844)

Election législative à Uzès; la reine d'Espagne à Nîmes; orage électrique; réception de la voie de Nîmes à Montpellier; adjudication de la ligne; le Conseil municipal de Nîmes à Montpellier; fêtes données par le Conseil municipal de Nîmes au Conseil municipal de Montpellier; congrès scientifique à Nîmes; fontaine de l'Esplanade; concours; exposition industrielle à Paris; récompenses; affaires du Maroc et de Taïti; indemnité Fritchard; voyage du roi en Angleterre; Alphonse de Seynes; Frédéric Boileau de Castelnaud..... 179

## CHAPITRE QUINZIÈME

(Année 1845)

inauguration du chemin de fer de Nîmes à Montpellier; la place du Marché; la place de la Couronne; le projet Dombre pour les eaux; M. Girard, pair de France; service funèbre en l'honneur du sergent Blandan; grève des ouvriers boulangers; musées particuliers; crimes à la maison centrale; travaux du Conseil municipal; M<sup>re</sup> de Bonald à Nîmes; visite de M. Dumon, ministre des Travaux publics; élections départementales. 193

## CHAPITRE SEIZIÈME

(Année 1846)

L'état du pays. Deux attentats sur le roi; exécution capitale; élections municipales; élections législatives; mariage du duc de Montpensier; exposition des Beaux-Arts; inondations à Alais; la « *Poésie légère* » de Pradier; travaux du Conseil municipal; statistique de la fabrique à Nîmes; dénombrement de la population; élévation au pontificat de S. S. Pie IX..... 207

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

(Année 1847)

Les troubles de juillet à Nîmes; désordres dans la France; les ateliers de charité; la statue de saint Louis à Aiguemortes; le Jubilé; création de la succursale de la Banque de France; inauguration du chemin de fer d'Avignon à Marseille; nos compatriotes à Paris; mort de M. Cavalier, ancien maire..... 223

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

(Année 1848)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

Mort de la princesse Adélaïde; reddition d'Abd-el-Kader; mort de Boyer, avocat; journées de février à Paris; abdication du roi et fuite de la famille royale; gouvernement



provisoire ; Toulon, commissaire extraordinaire, dans le Gard ; commissions départementales et municipales ; attitude de la population ; décret pour les élections législatives ; premiers symptômes d'agitation à Nîmes ; la révolution à l'étranger ; nouvelle commission municipale ; Gervais, commissaire extraordinaire dans le Gard ; désordres graves à Nîmes ; les listes de candidats ; échauffourée à Paris ; le vote du 23 mars à Nîmes ; distribution des drapeaux à la Garde nationale et à l'armée ; résultat des élections ; troubles à Nîmes ; troubles à Lyon, Rouen et sur divers points de la France ; obèques d'une victime des troubles de Nîmes ; gouvernement républicain ; ministère ; Bonnias, préfet du Gard ; journées des 15 et 17 juin à Paris ; révocation du préfet du Gard ; la situation à Paris et à l'Assemblée nationale ; Salives, préfet du Gard ; émeute sanglante à Nîmes ; emprunt municipal ; insurrection à Paris ; journées de juin ; événements de Marseille..... 237

#### CHAPITRE DIX-HUITIÈME

(Année 1848)

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre*

Cavaignac, chef du pouvoir exécutif ; enquête sur les journées de juin ; le rapport du préfet Salives ; le rapport du commissaire-enquêteur Thourel ; pièces du dossier ; élections municipales ; élections au Conseil général ; élection du colonel de la garde nationale ; révocation du préfet Salives ; Chanal, préfet du Gard ; exécution capitale de Rose Jacquemont ; Napoléon Bonaparte à l'Assemblée nationale ; nomination de la municipalité ; les banquets politiques ; la constitution : sa promulgation solennelle ; remise des drapeaux à la Garde nationale ; élection du président de la République ; nouveau ministère ; cour d'assises de la Drôme : affaire Jean Gros, assassiné le 14 juin 1848 à Nîmes... 277

#### CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

(Année 1849)

L'Etat du pays en 1849 ; agitations anarchiques ; loi électorale ; les Comités électoraux ; réunion de la rue de Poitiers ; les élections législatives à Nîmes ; les questions sociales : proposition de M. Curnier ; travaux du Conseil municipal ; état des différents travaux communaux ; la fontaine Pradier ; les décorations de l'église Saint-Paul ; exposition des Beaux-Arts à Nîmes ; fouilles au temple de Diane ; restauration de la Porte-Auguste ; inauguration de l'église Saint-Paul ; inauguration de la statue de Saint Louis, à Aiguemortes ; le choléra à Nîmes ; les tentatives anarchiques de juin ; expédition de Rome ; mort de M. Debeaune, représentant du peuple ; apparition de l'*Ogdium* ; coup d'œil général sur la situation du pays..... 325



## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

**Débara la Bohémienne.**

**Grain de Mil.**

**Le Capitaine Lafayette.**

**L'Ermitage.**

**Gilberte de Saint-Guilhem.**

**Le marquis de Valament.**

**Mémoire sur Jean Nicot.**

**L'Épargne.**

**La politique traditionnelle.**

**La fin du Monde.**

**Projets de loi et discours à la Chambre des députés.**

---

EN PRÉPARATION :

## HISTOIRE DE LA VILLE DE NIMES

depuis 1830 jusqu'à nos jours

( suite )

---

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

Nîmes. — Typographie Dubois.









*Acme*  
Bookbinding Co., Inc.  
300 Summer Street  
Boston, Mass. 02210



THE BORROWER WILL BE CHARGED  
THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION  
IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO  
THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST  
DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE - WID

FEB 9 1972

BOOK DUE - WID

6727731  
FEB 9 1972

CANADA  
MAY 9

065.46.12  
toire de la ville de Nimes depu  
dener Library 003478270



3 2044 087 931 143